

Coursier la Courventine

MÉMOIRES
DE L'ACADÉMIE
DE NIMES.

935

VII. SÉRIE. — TOME XXVII. — Année 1904.



NIMES
IMPRIMERIE CLAVEL ET CHASTANIER
A. CHASTANIER, SUCCESSEUR
12 — rue Pradier — 12

TABLE GÉNÉRALE

	Pages
Table des travaux académiques... ..	78

ANNEXE.

Histoire des grands prieurs et du prieuré de Saint-Gilles (<i>suite</i>)	147
Table des gravures	397
Table alphabétique	399
Errata....	445

PIÈCES LIMINAIRES

lues dans la séance publique du 19 mai 1904.

DE LA MISANTHROPIE A PROPOS DU « MISANTHROPE »

DISCOURS D'OUVERTURE

PAR

M. L. ENJALBERT,

président.

MESDAMES,
MESSIEURS,

Tandis que les esprits superficiels exigent, et parfois formulent, la solution des problèmes de morale ou de sociologie les plus ardues, les grands génies ont, en général, conscience de leur difficulté. Aussi savent-ils prendre leur parti de ne pas les résoudre. Par contre, ils les posent avec une rare maîtrise et leurs œuvres, comme la réalité, comme la nature, suggèrent au penseur de profondes méditations. Pourtant, la conclusion demeure flottante, obscure ; l'auteur laisse à chacun le soin de la tirer ; le mystère persiste, non par scepticisme, mais, au contraire, par amour respectueux de la vérité.

Que n'a-t-on pas dit de la folie d'Hamlet ? Est-elle feinte, est-elle réelle ? Dans quelle mesure le prince de Danemarck obéit-il à une impulsion irrésistible, dans quelle mesure exploite-t-il cette impulsion même ? Qui oserait donner à ces questions une réponse ferme ? En tous cas, les paroles parfois incohérentes, les actes étranges du héros de Shakespeare sont la pittoresque et véridique expression des inconséquences, des contradictions, des heurts qui caractérisent cet être multiple que Pascal

traite de monstre incompréhensible. Dans une autre sphère, avec la clarté de l'esprit français, dans une langue merveilleuse de facilité et de naturel, Molière, en créant Alceste et Philinte, pose, lui aussi, à sa manière, un problème capital. Prétend-il le résoudre ? Non, car, s'il en eût été ainsi, nous ne nous demanderions pas où vont ses préférences et ses approbations : Un esprit aussi lucide nous eût renseignés d'emblée. Mais on peut dire, pour employer un terme de la langue moderne, que notre grand comique a simplement porté sur la scène une tranche de vie, d'une vie complexe, parfois angoissante, sous des formes légères ou volontairement outrées. Quant à la conclusion, il laisse à son spectateur ou à son lecteur le soin de la tirer, et, de même qu'au dire de Pascal « la vraie éloquence se moque de l'éloquence », il ne songe pas à recourir à ces dénouements prévus, à ces machinations parfois puériles qu'il ne méprise pas toujours, mais qui lui sembleraient déplacées dans un aussi grave sujet.

A agir ainsi, on risque, il est vrai, d'atténuer le succès immédiat, car la réussite tient souvent à l'empreinte de la mode dominante à l'époque où une œuvre est conçue. Par contre, « le temps, qui, comme l'a dit M^{me} de Staël, use le mensonge et fait briller la vérité », a tôt ou tard raison du fatice, du clinquant, du convenu. Les éléments qui datent s'effritent : une sorte de tamisage s'opère avec les années ; les œuvres, jadis les plus applaudies, tombent dans la fosse commune de l'oubli, et celles-là seules survivent qui sont vraies partout et toujours. Molière lui-même débuta par le comique de situation ; ce n'est que graduellement qu'en s'élevant jusqu'au comique de caractère, il enfanta ces œuvres immortelles au premier rang desquelles brille son *Misanthrope*. Le problème qu'il y aborde a surgi dès les premiers âges de l'humanité. De tout temps il s'imposa, comme il s'impose encore aux penseurs aussi bien qu'aux esprits sans culture, aux hommes d'expérience, en même temps qu'aux enfants. Aussi, tandis que sa permanence lui donne, partout et toujours, un caractère d'actualité, ses termes revêtent-ils des formes très diverses : Pour les philosophes, c'est le pessi-

misme et l'optimisme ; pour le vulgaire, c'est Héraclite et Démocrite, c'est le médecin Tant-pis et le médecin Tant-mieux ; pour l'enfant lui-même, c'est Jean qui pleure et Jean qui rit. Il y avait là de quoi tenter un penseur doublé d'un moraliste comme Molière.

On a parfois reproché à nos dramaturges contemporains d'avoir mis en scène toute une catégorie de gens : *les Effrontés, les Ganaches, les Vieux garçons*, et on leur a opposé la méthode de Molière concentrant sur un seul personnage les éléments essentiels du défaut qu'il veut peindre et railler. A quoi l'on pourrait répondre que Molière, lui aussi, a écrit : *les Fâcheux, les Femmes savantes, les Précieuses ridicules*. Mais je remarque qu'il ne procède de la sorte que tant qu'il s'agit de défauts de surface ou de ridicules véniels. Dès qu'il veut peindre un état d'âme, c'est sur un personnage unique qu'il appelle l'attention du spectateur. Il crée ainsi des êtres qui deviennent comme l'incarnation du défaut qu'il attaque, si bien que les noms de ses héros ne tardent pas à devenir synonymes de ces défauts : Tartufe, Harpagon, Alceste.

Je n'ai pas à vous présenter ce dernier : vous le connaissez tous et nous pouvons en causer comme d'un ami, d'un concitoyen dont nous avons eu souvent l'occasion d'apprécier le fort et le faible.

Or, son faible, c'est la misanthropie. Devons-nous pourtant lui appliquer le mot dans son sens étymologique et lui reprocher de haïr le genre humain ? Je ne le pense pas, car s'il nous apparaît bourru, irrité, difficile à vivre, nous ne saurions le traiter de méchant sans le calomnier.

Il y a, du reste, dans la façon dont Molière nous le fait connaître, une gradation des plus heureuses. A qui avons-nous affaire dès l'abord ? A un homme ridicule. Et s'il nous paraît tel, c'est à cause de la disproportion choquante entre la chaleur de son indignation et le motif, ou plutôt, le prétexte qui la cause. Pour peu qu'on soit raisonnable, on sent qu'une des nécessités de la vie sociale, c'est une certaine atténuation, dans le langage, des impressions produites sur nous par les actes d'autrui. Si nous nous laissons aller à traiter d'absurde quiconque ne pense pas

comme nous, de malhonnête homme celui qui ne rompt pas en visière à tous ceux auxquels il ne saurait donner une approbation plénière, nous méconnaissions, sous prétexte de franchise, les légitimes exigences du savoir-vivre le plus élémentaire. Aussi, dans cette première scène, et si nous n'allions pas plus loin, Alceste nous ferait-il surtout l'effet d'un de ces hommes difficiles et mal élevés qu'on est bien excusable d'éviter. Mais si Molière se place d'abord au point de vue des convenances, son esprit était trop pénétrant, il avait l'âme trop haute pour s'arrêter à ce côté superficiel et quelque peu banal de son sujet. Aussi n'en fait-il qu'une heureuse entrée en matière.

A mesure que la pièce continue (je n'ose pas dire que l'action se déroule, car il n'y a guère d'action dans le *Misanthrope*), le caractère d'Alceste s'affirme, son indignation s'accroît et, à diverses reprises, cette indignation est fondée, sinon dans sa forme, au moins dans son fonds. Mais avant de rappeler les boutades des héros de Molière, essayons de découvrir les sources habituelles de la misanthropie.

Tout d'abord, c'est là affaire de tempérament. On y est prédisposé par sa complexion physique et morale, par l'état de ses nerfs, par le degré de leur irritabilité. Il est des gens qu'on pourrait appeler : les indignés de naissance. Celui qui rentre dans cette catégorie, secrète chaque nuit une certaine dose d'indignation dont il s'empresse, chaque matin, de chercher le placement. Aussi, avec quelle âpreté satisfaite relève-t-il, chez ceux qui l'entourent, tout oubli du devoir ; avec quelle véhémence vengeresse condamne-t-il la plus légère entorse donnée à la vérité, le moindre oubli de la droite voie ! Il en est même qui s'indignent par habitude, en vertu de l'impulsion acquise, avant de s'être informés s'il y avait motif, ou, tout au moins, prétexte à un blâme quelconque. L'indignation n'est-elle pas comme la respiration de leur esprit ?

Pourtant, quelque nombreux que soient ici-bas les sujets de tristesse, il en est d'autres aussi. Il n'y a pas, Dieu merci, dans ce monde que des hypocrites, des mé-

chants ou des gredins. Un jour vient où notre indigné a affaire à des êtres délicats, sympathiques et bons. Eh bien, ce jour-là, il est dépaysé et fortement déçu. Il ne prend pas son parti d'un tel état de choses et, plutôt que de se rendre à l'évidence, il invoque le souvenir de quelque perfidie offrant une analogie des plus lointaines avec la démarche louable à laquelle il ne peut se résigner à donner son approbation. Il se sentirait, semble-t-il, déshonoré, si l'aiguille de son baromètre moral quittait un seul instant le « hargneux fixe ».

Bien plus, chez plusieurs, cette indignation constitue une sorte d'attitude morale voulue. Qu'une conversation intéressante, qu'un événement imprévu détourne leur attention de son objet habituel, leur esprit se détend, ils oublient un moment leur rôle, sauf à y rentrer dès qu'on fera la moindre allusion aux idées ou aux gens qu'ils sont habitués à condamner sans retour, et alors, ils s'indigneront... d'avoir un instant oublié de s'indigner !

Mais, outre ces prédispositions naturelles, il faut une cause occasionnelle à l'affirmation, à l'épanouissement de la misanthropie. Cette cause, c'est la vue des misères morales de l'humanité. Que de fausseté, que de méchanceté, que d'égoïsme, que de malveillance, que d'injustice, que d'immoralité dans le monde ! Et l'on se tairait en présence de cet état de choses ? Mais le silence, à lui seul, constituerait un acte coupable de complicité. Dès lors, on accuse, on condamne une humanité tombée si bas ; on lui dénie toute valeur ; on la proclame incapable de relèvement et, généralisant des appréciations basées sur des cas particuliers, on ne voit plus ici-bas que des êtres indignes de toute sympathie, voire même de toute commisération. Et ces impressions, ces indignations, le misanthrope les clame, les crie à tout propos et hors de propos. Les hommes, il peut, il doit les condamner *a priori*, sans crainte d'erreur : ne sait-il pas d'avance ce qu'ils valent ! La première condition pour être juste n'est-elle pas d'être sévère ? Et l'on oublie que les sévérités ne sont pas toujours des vérités ; on oublie qu'à ne

chercher, qu'à ne mettre en lumière que les mauvais côtés de la nature humaine, on la méconnaît, on la calomnie.

Je sais bien que tout misanthrope sincère, en sabrant sans pitié ses semblables, se considère comme le défenseur, comme le chevalier de l'Idéal. Les complaisances de l'opinion, il les méprise, les accommodements avec les prétendues faiblesses de l'humanité le révoltent, l'exaspèrent; leur faire le moindre sacrifice serait de sa part un acte de lâcheté ou de forfaiture.

Pourtant, pour s'attribuer le droit, pour s'imposer le devoir de juger les autres de si haut, il faut croire à sa supériorité; or, une telle persuasion n'aboutit-elle pas bien vite au mépris de ceux qu'on blâme? Mais le mépris lui-même est loin de constituer une condition de clairvoyance. Est-ce que, dans bien des cas, la simple justice n'implique pas une certaine bienveillance? Cette bienveillance nous empêchera d'envisager uniquement le fait brutal; elle nous portera à remonter à ses origines et, chemin faisant, nous découvrirons, peut-être, mainte circonstance atténuante qui ne tardera pas à transformer notre indignation en condescendance, sinon en pitié.

Il est vrai que, pour en venir là, il faudrait renoncer à exiger des autres la perfection! Il faudrait cesser aussi de se poser en Saint-Jean-bouche-d'or, c'est-à-dire en homme (ou en femme) ayant toujours à adresser, sous couleur de franchise, à tous et à chacun, quelque propos désobligeant, quelque parole mordante, sinon venimeuse. Or, n'est-ce pas là un sacrifice au dessus des forces de certaines gens? C'est qu'il y a pour eux, dans la critique acérée des autres, une vive et malsaine satisfaction. Puis, à les rabaisser, on se grandit, et, la vanité y trouvant son compte, on se complait dans le blâme, dans un blâme à double fin, puisqu'en écrasant ceux qui tombent sous nos coups, il nous fait, de la réputation d'autrui, une sorte de piédestal. — Quand je m'examine, disait un moraliste, je suis mécontent de moi; mais quand je me compare, je me sens pleinement satisfait. — Je le crois bien! on n'a qu'à s'en remettre à l'amour-propre pour se ménager des

termes de comparaison toujours flatteurs. En tout cas, ne nous y trompons pas : quand un misanthrope répète le mot de Pascal : le moi est haïssable, il est à peu près certain qu'il s'agit du moi... des autres.

Mais sont-ce toujours des misères morales, des défauts graves qui nous inspirent une certaine misanthropie ? Hélas ! trop souvent nos appréciations nous sont dictées, moins par ce qui froisse notre sens moral, que par ce qui blesse notre amour-propre ou même par ce qui nous gêne ou nous ennuit. Certes, je me garderai bien de prétendre que les gens ennuyeux sont aimables, que nous sommes tenus de nous plaire aux bavardages de certains discoureurs qui nous ont fait regretter de ne pas être sourds ; mais ne devrions-nous pas, à travers ces défauts de surface, discerner l'honnêteté foncière, la réelle valeur morale qu'ils recouvrent parfois, sans la mettre à coup sûr en valeur ?

Cependant, si la misanthropie donne à l'âme une certaine orientation, ses manifestations sont très diverses. N'ayant pas à tenir compte des exigences de la scène, je voudrais signaler en passant quelques variétés de misanthropes. Le plus connu, c'est le misanthrope irrité, c'est Alceste, grondant, tempêtant, objurguant sans cesse. Avec lui, on sait, au moins, à quoi s'en tenir. A chacun de se garer de ses attaques et de ses coups, bien que parfois, comme dans la fameuse scène d'Oronte et de son sonnet, dans celles des médisances féminines ou masculines de Célimène et de ses amis, ses attaques soient dans leur fond, sinon dans leur forme, parfaitement légitimes et ses coups on ne peut plus mérités. Mais voilà : à trop pratiquer l'indignation, on se fait un tempérament qui ne peut plus s'en passer et on finit par la manifester à tort et à travers. Ce qui n'empêche pas l'atrabilaire Rousseau, dans sa lettre à d'Alembert, de reprocher amèrement à Molière de n'avoir pas fait Alceste assez misanthrope, de lui avoir attribué, par exemple, dans son dialogue avec Oronte, quelques velléités d'atténuation à l'expression de sa pensée. En vérité Rousseau était bien difficile ! Il est vrai que la parfaite honnêteté du héros de

Molière contrastait avec les sentiments si souvent bas et haineux de Jean-Jacques.

Au pôle opposé, voici le misanthrope désenchanté, navré, larmoyant. Celui-là ne procède pas par attaques directes. Il gémit tristement sur la marche générale des choses, sur la déloyauté des hommes, sur le prosaïsme de la vie ; il se sent dépaysé dans un monde incapable de le comprendre et de répondre à ses aspirations éthérées et sublimes. C'est ainsi que, durant la période romantique, les pleurards à nacelle, comme les appelle Musset, professaient, à grand renfort de soupirs plus ou moins mouillés, un mépris transcendant pour l'humanité. Eh bien, l'avouerai-je ? Je me méfie beaucoup du misanthrope larmoyant ; il est parfois très venimeux, car, ses pleurs couvrant la perfidie de ses attaques, il peut, en toute sécurité, donner libre carrière à sa méchanceté emmiellée. Il est vrai que cette variété est aujourd'hui assez rare. Avec l'utilitarisme moderne, on fait moins de l'art pour l'art et si l'on s'offre une victime, n'est-ce pas trop souvent pour bénéficier de ses dépouilles ? Pourtant qui oserait dire que la race du misanthrope pleurard est définitivement éteinte ?

Puis-je, puisque j'ai commencé cette énumération, passer sous silence le misanthrope goguenard, railleur, satirique ? Celui-là se complait à rabaisser l'humanité ! Ne lui parlez pas de bonté, de droiture, de dévouement : il n'y croit pas... et il a ses raisons pour cela. Signalez-lui un de ces actes d'abnégation qui relèvent notre race : il ne lui faudra pas grand temps pour l'analyser, pour le disséquer, pour lui enlever tout mérite et pour vous prouver, par raison démonstrative, qu'il faut être un naïf, un aveugle ou un niais pour se laisser prendre à des apparences à travers lesquelles il se targue, lui, d'être allé droit à une misérable réalité. Quant à l'homme plongé dans la misanthropie par son état de santé, par une gastrite aiguë (et il n'en est que trop qui sont dans ce cas), il me semble plus à plaindre qu'à blâmer, aussi me contenterai-je de le signaler en passant, sans en faire l'objet d'une caractéristique capable de troubler sa prochaine digestion.

Quoi qu'il en soit, la misanthropie a ses partisans et ses défenseurs. Grâce à elle, nous disent-ils, grâce à ces mécontentements dont vous vous plaignez, on songe à aller de l'avant ; on prend conscience des défauts, des tares du présent ; on travaille à préparer un meilleur avenir. Tandis que le satisfait se berce, s'endort dans un état de choses laissant à désirer, le misanthrope est un clairvoyant, un courageux, un apôtre du progrès ! Sans doute, on ne rebâtit sa maison que lorsqu'on s'est trouvé à l'étroit, dans son ancienne demeure ; mais est-ce bien là le cas de la plupart de ces contempteurs de la nature humaine avec lesquels nous venons de faire ou de renouveler connaissance ? Je crains que non. En général, le misanthrope s'inquiète fort peu de préparer un avenir meilleur, de travailler au relèvement de cette humanité envers laquelle il se montre si âpre. Sans vouloir le calomnier, je me demande ce qu'il deviendrait le jour, malheureusement trop lointain, où les hommes prêteraient moins ou même ne prêteraient plus le flanc à ses hargneux anathèmes. — Quand la constatation du mal est le point de départ d'efforts généreux pour secourir les hommes ou pour les améliorer, elle revêt un autre caractère ; elle trahit non le triomphe d'une découverte faite pour alimenter des indignations, mais un redoublement de sympathie pour ceux dont on ne signale la chute qu'afin de mieux travailler à leur relèvement.

Puis, quel effet peuvent produire les allures et les propos des Alcestes sur des natures timides, délicates et parfois élevées et profondes ? Ces natures, un regard irrité les stupéfie, les paralyse. Les voilà comme neutralisées, en proie à une insurmontable gaucherie, ne montrant que leurs côtés défectueux. Ainsi, le misanthrope décourage les bonnes volontés, sauf à se plaindre hautement de n'en avoir pas rencontré sur son chemin.

Quant à lui, où en vient-il finalement ? D'abord à rompre avec Célimène, peu disposée à aller ensevelir ses vingt ans dans une solitude à deux ; puis à fuir le commerce de ses semblables et à aller chercher

un endroit écarté

Où d'être homme d'honneur on ait la liberté,

c'est-à-dire je ne sais quel désert où on n'ait plus aucun devoir envers qui que ce soit, où l'on puisse donner carrière à sa mauvaise humeur, sans avoir à en subir les conséquences.

En d'autres termes, Alceste, en obéissant aux inspirations de sa misanthropie, abandonne le poste qui lui est assigné par sa naissance, par ses amitiés, par ses obligations sociales ; il devient un déserteur de la grande bataille de la vie et nous apparaît dès lors non comme un héros, victime de sa franchise, mais comme un être difficile et inhabitable dont la conduite trahit un prodigieux égoïsme, doublé d'une légère lâcheté.

Et malgré tout, nous estimons Alceste, nous rendons hommage à son honnêteté, à sa droiture, à sa franchise, tout en regrettant que cette franchise brutale, emportée, souvent amère, nous oblige, par moments, à le condamner et qu'après avoir dit de lui : c'est un caractère, nous nous sentions contraints d'ajouter : oui, mais un bien mauvais caractère !

Pourtant, l'être humain, même le plus rigide, n'est pas tout d'une pièce. Aussi Molière a-t-il fait son Alceste amoureux et amoureux de la femme la plus spirituelle, mais la plus coquette de la création. Il est vrai que Célimène est censée le payer de retour, tandis que son attitude vis-à-vis de ses nombreux adorateurs nous autorise et n'autorisait que trop Alceste, à douter du sérieux et de la profondeur de ses sentiments. De là, des scènes de jalousie, d'emportement qui nous font regretter qu'un être aussi loyal se soit laissé prendre aux ensorcelantes agaceries d'une nature diamétralement opposée à la sienne. Entre les deux, notre sympathie va spontanément à l'honnête homme que nous avons souvent blâmé, mais que, maintenant, nous nous surprenons à plaindre.

Oui, nous l'avons blâmé, surtout au début, dans cette scène merveilleuse dans laquelle Molière, en lui opposant Philinte, pose d'une façon si vivante l'éternel problème de l'optimisme et du pessimisme. Là, Philinte a raison. Il veut qu'on tienne compte des convenances, qu'on ne brutalise pas les gens à tort et à travers, que, sous pré-

texte de franchise, on ne se permette pas de tenir, sans nécessité, les propos les plus blessants. Il défend, avec raison, les exigences de la politesse car, dans la mesure de sa sincérité, j'ajouterai même : pour combler les lacunes de celle-ci, la politesse est indispensable à la vie sociale. N'y a-t-il pas un élément de bienveillance dans le désir d'être agréable aux autres ? Malheureusement le propre de la vie mondaine n'est-il pas d'outrepasser la mesure, et souvent sans pudeur ? Sans être des Alcestes, n'avons-nous pas souffert à l'ouïe de certaines félicitations, de certains compliments que nous sentions en contradiction formelle avec la pensée de celui qui les formulait ? Qu'est-ce à dire, sinon que, de même que quand la barque penche d'un côté, nous nous rejetons instinctivement de l'autre, notre approbation loin de se fixer sur l'un des interlocuteurs va tantôt à l'un, tantôt à l'autre, selon que c'est l'un ou l'autre qui nous paraît avoir raison.

On n'a cessé de se demander à qui d'Alceste ou de Philinte allaient les préférences de Molière, en qui il avait voulu incarner sa pensée. Eh bien, j'estime qu'obéissant à la puissance de son génie, il a simplement prétendu peindre la nature humaine, avec ses rayons et ses ombres, avec ses qualités et ses contradictions, approuvant et blâmant tour à tour, l'un et l'autre. Pourquoi ne pas faire comme lui ? Pourquoi ne pas reconnaître que, s'il y a de sérieux inconvénients à toujours s'indigner, il y en a aussi, et de graves, à prendre son parti de la marche générale des choses, à s'accommoder des misères morales du genre humain, sans tenter aucun effort pour les atténuer et cela, parce qu'au fond on méprise

Ces singes malfaisants et ces loups pleins de rage.

De telles dispositions ne tardent pas à engendrer, au dire de Rousseau, cette douceur très méritoire à supporter les défauts et les malheurs d'autrui, à être content de tout le monde parce qu'on ne se soucie de personne, à trouver, par modération, que tout va bien parce qu'on a intérêt à ce que rien n'aille mieux.

Et pourtant, ces dispositions ne résistent pas à des difficultés personnelles. S'inspirant des critiques de Rousseau, Fabre d'Eglantine écrivit *Le Philinte de Molière*. Certes, la pièce est médiocre, le style pesant, le vers souvent embarrassé ; mais le fond est d'une rare justesse. Philinte, tourmenté par un procès et par diverses préoccupations intimes, ne tarde pas à perdre sa sérénité avec son optimisme. Il trouve, comme nous tous, hélas ! que ce qui le concerne a une tout autre gravité que ce qui concernait les autres et que l'esprit d'accommodement qu'il a si longtemps préconisé, n'est plus de mise dès qu'il s'agit de ses propres affaires. Pauvre Philinte ! s'il eût vécu en 1815, son nom eût figuré en bon rang dans le dictionnaire des girouettes. Aussi, en supposant une intimité égale avec les deux personnages, je sens que, dans un moment de crise matérielle ou morale, à l'une de ces heures où l'on ne peut se passer de sympathie et de réconfort, c'est à Alceste que j'irais instinctivement.

Quoiqu'il en soit, un seul être ici-bas me semble avoir pratiquement résolu le problème qui nous occupe, un être dont vous ne serez pas surpris de trouver le nom sur mes lèvres : Jésus-Christ. Il eut, plus que tout autre, l'entière et douloureuse conscience des misères physiques, et surtout morales, de l'homme. Mais s'il se vit parfois contraint de le condamner, il n'eut garde de le rabaisser, de le conspuer du haut de sa grandeur et de sa pureté. Il ne recula devant aucun sacrifice pour le relever et c'est ainsi que sa compassion devint sa passion. Rien n'égala sa haine du péché si ce n'est son amour du pécheur.

Je ne m'attendais pas, au début de cette étude, à trouver dans l'Évangile la solution du problème posé par Molière ; mais l'y ayant rencontrée, j'estime, — et vous estimerez avec moi, — que je n'avais pas le droit de ne pas la signaler.

COMPTE RENDU

DES

TRAVAUX DE L'ACADÉMIE DE NIMES

pendant l'année 1903

PAR

M. E. BENOIT-GERMAIN,
président sortant.

MESDAMES,
MESSIEURS,

Quand, lassé, haletant et couvert de sueur,
Le touriste au sommet de la montagne arrive,
Il serre son manteau, s'assied avec bonheur,
Et contemple, aspirant l'air pur, la perspective
Du pays parcouru : Là-bas, dans le lointain,
La ligne des côteaux, dans leurs plis le village
 Qui le vit partir au matin,
 Ses toits émergeant du feuillage,
La rivière roulant sous les trembles ses eaux,
Sur la rive les prés, l'argent de leurs ruisseaux,
Les vignes, les moissons, la forêt chevelue
 Et sous ses pieds la flèche aigüe
Des sapins entourant le sommet rocailleux.
Par sa variété ce spectacle l'enchanté ;
 Il ne peut en sevrer ses yeux,
 Ni se résoudre à la descente.
Tel suis-je maintenant. Après un an d'honneur
Plutôt que de travail, il m'est doux, en flaneur,

De jeter un coup d'œil sur la dernière année,
De me laisser charmer par la diversité
 Des œuvres dont l'a couronnée
La vaillante, la docte et noble activité
De confrères aimés. Entamons la revue
De mille-neuf-cent-trois et, pour plus de clarté,
Recourons à la prose. Elle est plus ingénue.
Sa plus belle parure est la simplicité.
Elle prend sur son char la vérité, la mène
Devant le peuple ; en plein forum la met en scène,
Aux regards éblouis la livrant sans atours,
Tandis que poésie, en l'ornant de ses rimes,
En lui prêtant son aile amoureuse des cimes,
Rend souvent indécis à nos yeux ses contours.

Au début de 1903, je souhaitais à mes confrères bonne santé et surtout de longs jours. Mes vœux ont été exaucés et, durant ma présidence, résidants, non résidants, honoraires, correspondants ont été laissés à leurs travaux et à l'affection de leurs amis ; mais, alors que je m'enorgueillisais de cette victoire sur la mort, la cruelle a frappé et me montrant le cercueil de notre confrère, le général Bertrand, elle semble me dire : « Mes droits sont imprescriptibles ; pour moi, ce qui est différé n'est jamais perdu. »

Je détourne les yeux avec tristesse et le souvenir du cher défunt les attire sur une région presque inexplorée, déserte ou peuplée de nègres. Un grand fleuve traverse ces contrées. Des embarcations le sillonnent ; elles portent le drapeau français. Elles ont pour chef le capitaine Lenfant. C'est ce voyage de 2,000 kilomètres environ sur le Niger accompli en 1900 qui nous a été raconté par le général Bertrand avec cette verve juvénile dont rayonnait son visage alors qu'il suivait par la pensée un explorateur dans ces régions soudanaises qu'il sentait et disait pleines de promesses et d'avenir pour la France. Ces contrées inconnues et mystérieuses exerçaient sur lui une attraction à laquelle, plus jeune, il eût certainement cédé. Nous n'entendrons plus sa voix vibrante d'un enthousiasme communicatif. Sans doute il appartient à mon

successeur d'exprimer l'an prochain la grandeur de ce deuil ; mais je ne puis m'empêcher de manifester les regrets que nous cause la perte de cette personnalité bienveillante, dévouée et si ardente malgré cette apparente impassibilité, cette correction de tempérament, cet empire sur soi-même, fruits d'une forte éducation militaire et de la haute responsabilité du commandement.

C'est encore un paysage africain qui frappe ma vue. A travers les sables et la brousse s'avancent avec précaution des soldats français et une longue file de chameaux chargés de provisions. M. le colonel Robin, avec une indiscutable compétence acquise dans une longue et noble carrière remplie avec intelligence et abnégation au milieu des populations sahariennes, nous initie aux meilleurs moyens d'organiser ces convois et aux soins à donner aux chameaux, à ces animaux aussi précieux que délicats qu'il faut mener et soigner avec tant de prudence et de sollicitude si l'on veut ménager leurs forces et profiter des qualités qui les distinguent.

Le paysage se transforme ; voici des campagnes admirablement cultivées, des vignes aux ceps vigoureux, à luxuriante frondaison, de robustes oliviers, des pressoirs, des celliers, des cultivateurs penchés sur leurs outils de travail, ou conduisant les machines les plus modernes : c'est l'Italie. Qu'il est doux de reposer ses yeux sur ces côteaux et ces plaines fertiles qui ont mérité d'avoir pour chantre le prince des poètes latins. « Salut, terre de Saturne, mère féconde en produits, mère féconde en héros. » Notre confrère, M. Bruneton, nous a promené agréablement à la suite des congressistes agricoles de Rome dans ces ravissantes campagnes. Il nous a montré les progrès accomplis par l'agriculture italienne, et, malgré la concurrence qu'en subissent nos viticulteurs, nous n'avons pu nous empêcher de les admirer.

Après cette excursion dans les riantes campagnes fertilisées par les soins des Pavoncelli, des Larocheffoucauld-Bisaccia, et autres, M. Bruneton dirige nos regards sur des terrains couverts de ruines, de restes de palais, d'arcs de triomphe, de théâtres, de temples, de mauso-

lées, de pierres antiques. Voici le Forum romain dont il nous décrit et nous montre en photographies l'état récent; voici les ruines de l'antique Syracuse, l'oreille de Denys le tyran, le fort d'Euryale, le théâtre grec de Taormine.

Dans le labyrinthe des antiquités, nous suivons du regard avec un vif intérêt les archéologues de notre Académie. Parmi eux se distinguent, en 1903, M. Ulysse Dumas, notre correspondant de Baron, et M. Maruéjol. Nous voyons le premier à l'affût de toutes les trouvailles des laboureurs de son pays, demandant son secret à l'hypogée de Foissac et, dans sa modestie, envoyant à notre Académie en communication un cippe pour s'assurer que sa pensée sur ce petit monument, dédié d'après lui à un Mars local, est conforme à la vérité.

Quant à M. Maruéjol, nous l'admirons, penché sur ces pierres anciennes, sur tous ces objets que la pioche et la charrue ramènent au jour après des centaines et des milliers d'années, autant de sphinx qui croient le narguer et qui, dépités de sa science et de sa perspicacité, n'ont qu'à imiter leur prédécesseur de Thèbes, en se noyant, sinon dans la mer, du moins dans le creux de la Fontaine. M. Maruéjol scrute tous les objets dont s'enrichit notre Musée, par exemple cette marque de fabrique d'un ancien boulanger, cette boucle de ceinturon, qui sert d'instrument chirurgical au soldat pédicure, ce petit autel, que Mademoiselle Bottinette (Hosella) la fille de Monsieur le Cordonnier (Soleario) voue à ses Proxumes, ce miroir, qui devait exciter les grossières saillies des petits-crevés, commensaux du boudoir de quelque courtisane gallo-romaine. C'est avec un charme toujours nouveau que nous écoutons les dissertations de M. Maruéjol. J'espère que l'Académie, de ses maigres économies, achètera un phonographe afin de fixer ces improvisations qui, pareilles à un parfum de prix répandu sur le sol, s'évaporent dans l'atmosphère de notre chambre haute et sont perdues pour ceux qui n'ont pas le bonheur de les entendre.

L'une d'elles sur l'étymologie du nom de la carrière de pierre de Lèques, près de Nîmes, au chemin d'Alais,

eut lieu après la lecture d'un travail d'intérêt tout local que notre confrère, M. le pasteur Fabre, avec son style harmonieux, avait consacré à ce lieu rempli de souvenirs pour tout Nimois de vieille roche.

Ce travail modifie le paysage que j'ai sous les yeux et me le montre sous un nouvel aspect. Les vieilles pierres se cachent sous les mousses et les lichens ; les plantes parasites les envahissent ; le lierre grimpe sur les ruines ; les arbres se développent au gré de leur caprice et forment une forêt rendue impénétrable par les broussailles, les ronces, les chardons qui s'entrelacent au pied des troncs moussus. Ce n'est plus le domaine de l'archéologie proprement dite ; c'est le maquis de l'histoire. Je vois au milieu de cette végétation désordonnée de hardis travailleurs qui tantôt se frayent un chemin avec la hache, tantôt soulèvent avec la bêche et la pelle le terreau amoncelé sur le sol ancien et cherchent à retrouver sous les débris des siècles les documents du passé. Puis, lorsqu'ils en ont les mains pleines, ils se retirent dans un jardin contigu à la forêt. Là, sous de beaux ombrages qui rappellent le jardin d'Académus, ils méditent sur les documents retrouvés, les ornent des agréments de la littérature et les mettent ainsi parés sous les yeux de leurs contemporains, en telle sorte que le charme de la lecture fixe l'instruction, qui en émane, dans l'esprit du lecteur. Ce jardin est celui des belles-lettres, et je reconnais parmi ces travailleurs MM. de Balincourt, Clavel, Bondurand, Mazel, Maurin, Clauzel, Simon.

M. de Balincourt nous met sous les yeux deux livres de raison de la famille des Merles de Beauchamps, issue du Dauphiné et établie à Avignon dès le XIV^e siècle. Le plus ancien des deux a été commencé le 16 février 1447 par Louis de Merles, décédé en 1509 ; l'autre appartient à François de Merles, l'aîné des vingt-sept enfants du précédent et décédé en 1541. Ces deux livres d'aspect vénérable ont droit au respect de tous ceux qui ont le culte des aïeux ; mais qu'ils deviennent instructifs lorsque la plume sagace et alerte de M. de Balincourt leur insuffle la vie et nous permet, comme il le dit lui-même, de « sui-

vre ces deux personnages (qui ont joué dans leur temps un rôle considérable), dans toutes les phases de leur vie, de grouper autour d'eux leur famille, de nous intéresser à leurs tristesses et à leurs joies, de faire revivre quelque chose d'eux-mêmes et du milieu où ils ont vécu ». M. de Balincourt y a réussi selon son habitude. Il a le don de nous attacher à ces personnages dans la familiarité desquels il nous introduit.

C'est bien grâce à sa plume que nous venons presque à nous éprendre de cette individualité dont il nous retrace l'existence dans un autre ouvrage, Jean de Quiqueran, seigneur de Ventabren. Arles était sa patrie et le lieu de ses exploits. Lisez cette monographie dans la *Revue du Midi* et, comme moi, vous en viendrez à vous laisser séduire par ce bretteur du XVI^e siècle, à la tête près du bonnet, qui dégaine facilement et qu'un coup d'épée, en 1563, envoie dans l'autre monde. Mais aussi quand on a une épée au côté, n'est-ce pas pour s'en servir ? Jean de Quiqueran ne la laisse pas chômer et pour peu que la moutarde lui monte au nez, flamberge au vent. Que Dieu lui pardonne, comme nous lui pardonnons de bon cœur, grâce à la manière dont nous le présente M. de Balincourt.

M. Clavel nous a fait part de son étude sur les institutions politiques, civiles, judiciaires des anciens Athéniens. Il a voulu démontrer que les plaidoyers de Démosthènes peuvent, contrairement à l'opinion de quelques membres du barreau, servir de modèle aux avocats de notre époque. Pour mener à bien cette démonstration, il a été entraîné à la belle et forte étude dont il nous a donné la primeur. Il fallait replacer Démosthènes dans son milieu. M. Clavel a su le faire avec cette élégance de style qui rappelle les pures et majestueuses lignes du Parthénon se profilant sur le ciel sans nuages de l'Attique.

M. le docteur Mazel nous entretient de Caveirac, de son château célèbre encore par ses restes. Il nous intéresse au sort de ce fils de marchand drapier, de ce riche bourgeois, Jacques Boisson, qui, bouffi d'orgueil et confiant dans sa grosse fortune, « veut bâtir comme les grands

seigneurs », se ruine dans les fastueux embellissements de son château de Caveirac, fait faillite et meurt presque dans la misère. M. Mazel détruit la légende qui veut que les marbres, bancs, urnes, statues de notre jardin de la Fontaine proviennent du château de Caveirac. Il démontre qu'ils appartenaient au château de la Mosson, situé à une heure de Montpellier, demeure aussi fastueuse que le château de Caveirac et dont le dépècement eut lieu à l'époque où Mareschal transformait nos anciens bains romains. Le château de Caveirac passe ensuite entre les mains de la famille des Novi dont l'un des membres a été le célèbre abbé de Caveirac. En passant, M. Mazel lave cet abbé de l'accusation portée contre lui par Voltaire d'avoir écrit le panégyrique de la Saint-Barthélemy. Volontiers nous lui donnons acte de cette réhabilitation.

La seconde partie de l'étude de M. Mazel est consacrée à la demeure, à Nîmes, des Novi de Caveirac. C'est la maison située rue Fresque n° 6. Là ont reçu l'hospitalité plusieurs grands personnages : l'intendant Lamoignon de Basville, Mgr Fléchier, le maréchal de Villars, le prince de Berwick, l'infant don Philippe d'Espagne, Mgr della Genga. Ce dernier, devenu pape sous le nom de Léon XII en 1823, envoya, à la famille des Novi, représentée alors par M. le comte de Raffélis de Soissan, en souvenir reconnaissant de son séjour à Nîmes, une cheminée en marbre blanc, ornement de l'une des chambres de l'immeuble. Cette maison a droit également au souvenir de l'Académie de Nîmes : notre Compagnie y a tenu ses séances de 1822 à 1830 environ. Elle appartient maintenant, après être passée entre les mains de M. Guillaume de Bernis, à M. le docteur Fortuné Mazel, fils de notre excellent confrère, auteur de cet intéressant travail. Intéressant, il l'est au plus haut degré, surtout pour tout vieux nimois de père en fils tel que moi, dont la généalogie obscure s'enfonce dans la nuit du XVIII^e siècle. Ces vieilles maisons, nous semble-t-il, font partie de notre famille. Elles nous rendent sensibles, pour ainsi dire, nos aïeux qu'elles ont vu passer sous leurs murs et dont elles ont entendu et les pas et la voix. Nos remerciements à M. le docteur Elie Mazel.

C'est encore de Nîmes que nous entretient notre secrétaire perpétuel, M. Clauzel. Notre Compagnie possède un portrait de Séguier, ce vénéré bienfaiteur de l'Académie de Nîmes, ce savant, ce botaniste, cet archéologue distingué. Cette toile est une copie faite par M. Boucoiran, peintre Nîmois, connu et apprécié, d'un portrait original qui se trouve dans une des salles de notre Museum d'histoire naturelle, et qui a été peint par un nommé Barat. Après bien des recherches, M. Clauzel a découvert que ce peintre qui s'intitule « professeur de l'Académie royale de peinture et sculpture de Lyon et peintre de la ville de Nîmes » est l'auteur du portrait en pied de Louis XVI fait pour Nîmes en 1784 et que la plupart d'entre vous ont pu voir il y a quelques années encore dans la salle des séances du conseil municipal. Antérieurement Barat avait peint le portrait de Voltaire, celui que cet écrivain envoya, en 1775, à l'impératrice Catherine II. Remercions M. Clauzel de ses patientes investigations. Elles lui ont servi également à rectifier une erreur de l'auteur du mémoire sur le peintre Natoire, mémoire récompensé par une mention honorable au concours de 1896. L'auteur fait perdre à Natoire un procès, tandis que d'après les documents invoqués par M. Clauzel, c'est Natoire qui obtint définitivement gain de cause devant le Conseil du Roi. Ces petites curiosités historiques sont les madrepores qui forment la grande histoire.

Ce n'est pas seulement au milieu de nous que les travaux de M. Clauzel sont appréciés. La Société des Beaux-Arts des départements en sa 27^e session a écouté avec intérêt son important mémoire intitulé : *Coup d'œil sur le théâtre de Nîmes à la fin du XVIII^e siècle*, mémoire signalé dans le compte rendu des travaux de notre Académie en 1901. Le rapport général de cette 27^e session en fait une mention fort élogieuse. Il s'en est suivi une transmutation de métaux. Vous paraissez étonnés qu'une étude sur le théâtre puisse résoudre un problème d'alchimie aussi ardu. Rien de plus simple : l'argent des palmes de notre secrétaire perpétuel a été changé en or ; son ruban violet s'est contourné en rosette et je vous

assure que c'est justice. N'aurait-il d'autre titre que le secrétariat perpétuel de notre Académie, ce serait suffisant pour justifier cette distinction. Certes c'est un honneur enviable que le secrétariat ; mais ce n'est pas une sinécure. Le secrétaire est chargé de la correspondance de l'Académie. Il fixe de concert avec le président les ordres du jour, convoque ses confrères, résume leurs travaux dans les procès-verbaux, y donne aux séances leur physionomie, surveille la composition du volume des mémoires, fait plus qu'à son tour le rapport sur les concours, etc., etc. Et s'il commettait quelque erreur, quelque oubli (toute créature humaine est faillible), oh ! qu'il serait à plaindre ! Interpellations, lettres, objurgations, l'accableraient. Tout n'est pas rose dans les fonctions si honorables de secrétaire perpétuel. Aussi les palmes d'or sont-elles bien à leur place entre les mains de M. Clauzel.

Sans sortir du département, toujours dans le domaine historique, M. Bondurand, avec son autorité scientifique et sa spirituelle simplicité, nous a raconté les suites d'un miracle à Saint-Gilles en 1515. C'est une petite perle historique finement montée que nous conserverons précieusement dans nos *Mémoires*. Il est très curieux de voir la volonté de la reine Claude de France, de la reine-mère Louise de Savoie, et de François I^{er} se heurter contre la force d'inertie des bénédictins de Saint-Gilles à propos d'un miracle admis par Claude de France dans sa foi naïve et dont les religieux ont l'air de douter, après l'avoir eux-mêmes proclamé.

M. Bondurand s'est fait en outre le porte-parole de M. l'abbé C. Nicolas, curé-doyen de Saint-Gilles, et a soumis à l'Académie les travaux de ce membre non résidant, l'un relatif aux notes de M. Delmas sur l'église de Saint-Gilles, l'autre sur les prieurs de Saint-Gilles, travaux importants insérés dans le volume des *Mémoires* de 1902.

M. Simon, en habile fouilleur, nous présente la copie de deux procès-verbaux de l'Académie Royale de Nismes, l'un du 10 mai 1787, l'autre du 9 mai 1788 (séance publique). Il les a découverts dans le *Journal d'histoire*

naturelle, rédigé par M. l'abbé Bertholon. L'Académie les a reçus comme un père reçoit l'enfant perdu et retrouvé.

M. Maurin nous captive par son étude sur le drame de M. Hervieu : *Théroigne de Méricourt*. Cette étude à la fois historique et littéraire, écrite dans un style vif, nerveux, méridional, prouve surabondamment que le clair soleil de l'Hellade sourit bien davantage à M. Maurin, ainsi qu'il le dit lui-même, que la brume Scandinave, et je partage son goût.

Par ses études archéologiques, par l'histoire de *La Narbonaise* à laquelle il travaille, M. Maurin, expert dans l'histoire de Rome, était tout indiqué pour présenter à l'Académie *Tacite*, ce nouvel ouvrage de notre compatriote M. Gaston Boissier. Il l'a fait avec l'admiration qu'il a et que nous professons pour le talent de notre illustre compatriote, secrétaire perpétuel de l'Académie Française, qui s'est vu l'objet au 80^e anniversaire de sa naissance d'une manifestation sympathique et universelle. Le cinquantenaire de sa réception à l'Académie de Nîmes que nous avons célébré récemment appartient à 1904 ; mais cette fête a été trop intéressante pour que je n'en fasse pas mention en passant.

La séance publique nous a permis d'apprécier la prose spirituelle de notre Alexandre Ducros, cet enfant gâté de la fée de la poésie. Pourquoi faut-il que la maladie l'ait retenu loin de nous en 1903 et nous ait privés de ses saillies en vers comme en prose ? C'est surtout la faute des cinquante-six marches qu'il faut gravir pour atteindre notre Parnasse. Ce n'est que par communiqués que nous avons pu nous amuser à la lecture du *Coq de Bétotie* et prendre part à l'enthousiasme du poète

Pour Bigot, pour l'ami qui fut aussi mon maître.

Son maître ! C'est lui, Alexandre Ducros, qui le dit. Qu'il me permette de le trouver modeste.

Bigot, Alexandre Ducros : ces deux noms sortis de ma bouche dirigent ma pensée et mes regards vers le coin des poètes dans le jardin des belles-lettres. Là, tantôt se

promèment rêveurs, tantôt se lancent à la chasse de ces papillons capricieux que sont les rimes, MM. Février, Gal, l'abbé Magnen, Albert Roux et l'auteur de ces lignes.

M. Février transporte notre imagination dans ces hautes sphères sereines et lumineuses où l'âme se fortifie et se retrempe, tout en étant plongée dans les nobles jouissances que procurent les plaisirs intellectuels.

L'abbé Magnen a dû cueillir sûrement sa gentille pièce du *Capélan vaniteux* dans la fraîche et délicate corolle de ces modestes fleurettes qu'il aime tant.

M. Gal, sans chasser le souvenir de Bigot, nous rend sa perte moins sensible par le talent qu'il déploie dans l'art pittoresque de faire parler les bêtes et les gens de La Fontaine dans le vieil idiome, cher à tout bon languedocien.

M. Albert Roux flétrit la guerre en quelques vers patois bien sentis.

L'auteur de ce compte rendu attend et redoute le jugement de son successeur. Il n'a jamais vu dans les vers, en ce qui le concerne, qu'un exercice excellent pour mieux écrire en prose, et, le plus souvent, qu'un moyen d'exprimer son affection, son admiration aux personnes auxquelles il se permet de les dédier.

Mais voici : le bocage des poètes me paraît tout à coup se transformer en un coin de notre Fontaine. Au milieu de la verdure qui couvre le rocher faisant face à la cristalline Nemausa, j'aperçois le buste de notre cher disparu. La foule de ses concitoyens l'entoure. Un Ministre d'Etat, que sa naissance sépare de Nîmes de vingt kilomètres seulement, qui est capable par conséquent d'apprécier l'œuvre de Bigot, préside à l'inauguration. Nous écoutons l'éloge du poète que notre confrère, M. Reinaud, avec un merveilleux talent de marquetterie, a composé artistement de découpures prises avec goût çà et là dans l'œuvre de Bigot. En même temps, avec le Président de l'Académie de 1903, tout le monde s'accorde à penser que ce buste précieux, œuvre de l'éminent statuaire Félix Charpentier, au milieu des vignes vierges et des lauriers-roses, non loin de Jean Reboul, ne pouvait être mis en

meilleure place. Les muses sœurs, languedocienne et provençale, ne pouvaient rester indifférentes à cette fête : MM. Louis Bard et Albert Roux, tous deux célibataires, ont trouvé, pour chanter Bigot, des accents enthousiastes et émus.

Dans tout jardin public, pour le bon ordre, il faut des gardiens. Le jardin des belles-lettres en a d'autant plus besoin que des génies invisibles s'y promènent, prenant parfois un malin plaisir à détraquer la cervelle des auteurs. Souvent quelque Obéron, jaloux de sa Titania et mis par elle de méchante humeur, envoie le petit Puck coiffer d'une tête d'âne tel ou tel écrivain, fier de la modernité malade de ses œuvres et se croyant l'initiateur d'une révolution littéraire. Les gardes du jardin surveillent les polissonneries de l'espiègle petit Puck, « à qui les choses plaisent d'autant plus qu'elles vont davantage de travers », et dressent procès-verbal des désordres qu'il a causés. Ces gardiens, ce sont les critiques littéraires.

Notre vigilant gardien en chef, notre *ensor litterarum*, notre distingué critique, c'est M. l'abbé Delfour. Autant ses pattes sont de velours lorsqu'il caresse les œuvres de Bigot et qu'il compare avec ingéniosité l'amour du *gnaffre Bé-dé-ser* pour sa *Mariano* à celui du Polyphème de Théocrite pour sa Galathée, autant ses griffes sont pointues lorsqu'il s'acharne sur les pauvres poètes symbolistes, victimes du joyeux vagabond petit Puck. Il n'est pas jusqu'au romancier actuellement le plus en vogue en Angleterre, le principal barde de l'impérialisme Anglo-Saxon, Rudyard Kipling, qu'il n'ait fait passer sous ses fourches caudines, l'admirant là où il est réellement incomparable ; mais signalant aussi les défauts de ses œuvres.

J'ai laissé M. l'abbé Delfour pour la bonne bouche : c'est par tactique ; il est bon de se ménager des amis au sein de la critique littéraire.

Et pourtant je me trompe. Au moment où je m'apprête à descendre de mon observatoire du 31 décembre, d'où mon œil ne perçoit plus aux confins de l'horizon, dans un vapoureux lointain, que des bâtiments en construction,

enceints d'échafaudages, autant de chantiers où travaillent pour l'avenir ceux de nos confrères que je regrette de ne pouvoir citer, je me vois tout à coup entouré de saints et de saintes, debout, assis, à genoux, en extase, en prière sous le regard séraphique d'anges, de chérubins, de bienheureux. Suis-je au septième ciel ? Hélas ! non ; mais dans l'atelier de notre cher confrère et doyen, M. Doze. Je me retourne et me trouve en face d'un portrait frappant de ressemblance et vivant par la vérité du dessin, de l'expression et du coloris, le portrait de Mgr Béguinot, évêque de Nîmes. Ce portrait fera belle figure dans la galerie des évêques de Nîmes où nous espérons bien ne pas le voir nous-mêmes, souhaitant du fond du cœur que seules les générations futures aient le soin de l'y placer et le plaisir de l'y admirer. Alléché par cette belle peinture, je cours chez notre confrère, M. l'abbé Julien. Avec son amabilité plus qu'ordinaire, il me montre et me décrit un tableau symbolique de M. Doze. En le contemplant, je me prends à comprendre que l'on soit tenté de tomber à genoux devant ces figures angéliques, harmonieusement groupées et colorées, imprégnées des béatitudes célestes, devant cette mystique peinture, provocatrice de l'extase.

Mais il nous faut quitter le ciel et revenir à la terre.

Un de nos boursiers, M. Maxime Boucoiran, en nous exprimant sa reconnaissance, nous a fait part de ses impressions de voyage en Bavière. Cette lettre, fort intéressante, a été jugée digne d'être imprimée dans le *Bulletin* de nos séances.

Nos *Mémoires* relatent tous les ans les ouvrages adressés en hommage à l'Académie de Nîmes. Je ne les énumérerai donc pas. Qu'il me soit permis cependant d'en remercier les auteurs et de citer les noms de ceux qui appartiennent à notre Compagnie : MM. Rocafort, Elie Mazel, Clauzel, Reinaud, Gal, Alexandre Ducros, Simon, Lionel d'Albiousse, Troulhias, l'abbé Bascoul, l'abbé Albert Durand.

En 1903, l'Académie s'est enrichie de quelques nouveaux membres.

Elle a conféré l'honorariat :

A M. Paul Révoil, ex-gouverneur général de l'Algérie ;

A M. Gabriel Ferrier, peintre Nimois, grand prix de Rome, en 1872, et titulaire de la médaille d'honneur au Salon des artistes français de 1903.

M. l'abbé Bascoul, correspondant, auteur de la *Vie de Mgr Besson*, évêque de Nîmes, a été nommé membre non résidant.

Ont été nommés correspondants :

M. l'abbé Albert Durand, directeur au Petit-Séminaire de Beaucaire et dont l'ouvrage le plus récent est un travail sur *Jean-François Périer, prélat constitutionnel* ;

M. Albert Roux, félibre, de Sanilhac ;

M^{lle} Elise Mouriès, de Servas, auteur de nombreuses poésies.

Quelques membres de notre Académie ont reçu, en 1903, des distinctions honorifiques :

Notre secrétaire perpétuel, M. Clauzel, dont je vous ai déjà entretenu ;

M. Camille Julian, membre honoraire, professeur à la Faculté des lettres de l'Université de Bordeaux, archéologue et historien de grand mérite, promu officier de la Légion d'honneur ;

M. Léon Bouet, correspondant, publiciste, secrétaire français de la Ligue Franco-Italienne, nommé chevalier de la Légion d'honneur ;

M. Odile Pannet, membre non résidant, lauréat de la Société d'Agriculture de France, promu officier du Mérite agricole ;

M. Albert Roux, correspondant, félibre, de Sanilhac, nommé officier d'Académie.

Un hommage posthume bien mérité a été donné à la mémoire de M. Léon Alègre, membre non résidant bien regretté, dans le *Bulletin de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres*, à propos d'un ouvrage de M. Labande, *Etudes d'histoire et d'archéologie romane, Provence et Bas-Languedoc, églises et chapelles de la région de Bagnols-sur-Cèze*. M. Labande, — est-il dit dans ce *Bulletin*, — a tiré le meilleur parti des documents laissés

par M. Alègre et a mis en relief l'œuvre de ce modeste travailleur qui avait passé sa vie à étudier l'histoire et les antiquités de Bagnols où il a fondé une bibliothèque et un musée.

Je ne dois pas passer sous silence que l'Académie, au début de 1903, a fait œuvre d'hygiène morale. Elle s'est associée à une pétition rédigée par « la Ligue de la moralité publique de Nimes », sur l'initiative de M. le docteur Reboul, et destinée à obtenir l'application de la loi du 16 mars 1898 sur la répression des outrages aux bonnes mœurs par les affiches, dessins, journaux illustrés, etc... L'Académie s'estime honorée d'avoir fait cause commune avec les défenseurs de la morale publique.

Je crois avoir tout dit. En tous cas, si quelqu'un est oublié, qu'il m'excuse et m'en prévienne. Je prierai notre président, M. Enjalbert, de réparer ma faute l'an prochain. L'oublié n'aura rien perdu pour attendre. Il est assuré de recevoir selon ses mérites ; car mon successeur est, comme M. l'abbé Delfour, un des gardiens du jardin des belles-lettres, un *censor litterarum* au tact délicat, au goût sûr et au flair subtil.

J'ai fini. Si j'ai été long, c'est la faute de mes confrères sur lesquels j'avais tant de bonnes choses à dire ; si vous m'avez trouvé long, c'est ma faute et je vous en demande pardon.



RAPPORT

SUR LE

CONCOURS DE POÉSIE DE 1903

PAR

M. E. REINAUD,

membre résidant.

MESDAMES,
MESSIEURS,

Rapporteur du concours de poésie, je pourrais être tenté du désir d'esquisser quelque théorie au sujet de la poétique d'Aristote, d'Horace, de Boileau, de Victor Hugo ou de quelque école moderne; je vous avoue que je n'éprouve nullement le besoin de planer dans les abstractions: *paulo minora canamus*. Mon rôle est et doit être plus modeste, je n'ai qu'à vous entretenir des pièces soumises à l'Académie, des observations qu'elles ont suscitées et des raisons qui ont déterminé notre jugement.

L'Académie de Nîmes, en décidant l'ouverture d'un concours de poésie pour 1903, a obéi à une tradition déjà ancienne; elle prouve par là que, malgré le réalisme de notre époque, elle ne nourrit aucun préjugé contre la recherche et la contemplation de l'idéal. Il suffit d'ailleurs que cet idéal échappe à toute détermination exacte pour justifier la liberté que l'Académie laisse aux poètes en semblables concours: tout au plus se permet-elle de fixer une limite à la verve poétique en décidant que les envois

n'excéderont pas trois cents vers : l'un des concurrents de cette année, sans doute pour bien marquer, à défaut d'autre observance, le respect de cette règle, a numéroté ses vers depuis le premier jusqu'au trois centième.

Donc, pas de sujet imposé ! Aussi la moisson a-t-elle été aussi variée qu'abondante. Tous les genres sont représentés : le sonnet, la strophe, la chanson, l'ode, la cantate patriotique, l'idylle, l'épître, l'épigramme, l'épithalame, l'épopée et le drame ; la poésie est, sous tel numéro, légère, et sous tel autre, noble, tantôt sacrée, tantôt profane, ici descriptive et là scientifique.

Mais à défaut de sujet imposé, il y a des règles qu'implique le seul mot de poésie ; et quoique l'Académie, vieille dame respectable et respectueuse des traditions, n'ait rien dit qui laissât supposer qu'elle ne regarderait pas de près aux fautes de versification, certains ont trop compté sur cette indulgence, biaisant avec la rime, indifférents aux césures, exagérant les hiatus ; tel d'entre eux a fait un tel massacre de toutes les conventions admises en matière de poésie, qu'il y a fort à parier que son envoi est une gageure.

Notre Compagnie a beau avoir plusieurs siècles d'existence ; elle vit actuellement en la personne de membres nés vers le milieu du XIX^e siècle et trop contemporains des querelles poétiques de ces dernières années pour être les adversaires déclarés de toute honnête licence : il ne nous a pas pourtant été possible d'admettre une pièce en vers libres. Et d'ailleurs peut-on appeler *vers libres* une suite de lignes comportant un nombre de syllabes qui varie de quatre à douze, sans rimes, sans cadence, sans que rien de ce qui manque à cette prétendue poésie soit compensé par la richesse des expressions, la profondeur ou la beauté de la pensée ?

Et de même, ne nous sommes pas expliqué la raison pour laquelle telle pièce de soixante-seize vers comprend seulement vingt-deux rimes féminines ? Pourquoi cet amour de désinences sonores, cette horreur des désinences muettes ? Mystère.

Ces deux pièces d'arrière-garde, ou si l'on préfère

d'extrême-avant-garde sont d'ailleurs les seules de leur genre : les trente-quatre concurrents ont cru devoir s'astreindre avec plus ou moins de fidélité aux règles traditionnelles, et dans les soixante-cinq pièces qu'ils nous ont soumises, il n'en n'est guère d'où ne jaillisse quelque étincelle trop vite éteinte, d'où ne s'échappe quelque sincère aspiration poétique, d'où l'on ne puisse extraire quelques vers harmonieux, *même d'assez beaux vers pour des vers de province.*

Prenez, à ce point de vue, *Les stances sur la mort* et dites-moi si ce premier vers n'est pas superbe :

Le saule incline au vent l'or de ses longs cheveux.....

Pourquoi faut-il que le vers suivant soit incorrect et que les autres stances ne répondent pas à la promesse du début ?

D'une façon générale, les intentions sont excellentes, ce qui à la rigueur peut paraître suffisant quand on veut, comme plusieurs l'ont fait, chanter son village, sa petite école, mais ne l'est plus du tout quand on cherche à élever le ton, à célébrer la patrie, les gloires guerrières, notre allié le tzar Nicolas ; trop souvent il arrive que les cordes de l'instrument sont grèles ou grinçantes. Plus souvent encore les vers qui saluent la campagne riante, le ruisseau aux rives fleuries,

A l'ombre des peupliers qui bordent ses prairies,
le lac des Quatre-Cantons, chef-d'œuvre du Créateur,

L'artiste divin

A te parer a mis toute son âme

Et depuis brisa son burin,

tous ces vers trahissent d'une façon trop évidente l'inexpérience de jeunes poètes qu'il faudrait mieux connaître pour dire quels sont ceux, plutôt rares, qu'il y aurait intérêt à encourager.

Remarquez, je vous prie, que je ne passe encore en revue que les pièces de vers sur lesquelles nous n'avons fait que glisser : or parmi celles-là même, le *Mont Pelé*, notamment, dénote une remarquable habileté de facture

avec ses vingt-et-une strophes de cinq vers, dont trois, par conséquent, riment ensemble, et j'ajoute que les rimes n'y sont pas seulement suffisantes, elles sont riches.

J'en dirai autant de trois sonnets intitulés : *Jeanne d'Arc, Lamartine et Pasteur*.

Chose rare et dont il y a peut-être lieu de se féliciter, la politique n'a pas apporté à notre concours son contingent habituel ; chose plus extraordinaire, les sujets locaux n'ont tenté à peu près personne ; seule une pièce en un acte met aux prises les défenseurs et les adversaires des courses de taureaux

L'un est allé voir vaincre et n'a vu que tuer.

C'est René, mais son amie Lidette

Croit que ces nobles jeux aux visions romaines
Ne seront point bannis de nos vieilles arènes.

Pour l'instant elle ne reste pas fidèle à ces dernières, pas plus qu'à René, puisqu'elle s'enfuit en Espagne avec le matador Florinaz.

Plusieurs petits poèmes, de nature épique : *le Tasse à la cour de Ferrare, la Légende de Velléa, Empédocle, l'Otage* témoignent d'un travail long et sérieux et ne sont pas sans mérite, mais tous ont été facilement éclipsés par un assez long poème d'une autre envolée et d'une allure autrement brillante.

Et par là j'arrive aux dix pièces qu'a retenues la commission de l'Académie, les seules sur lesquelles devait porter tout l'effort de la discussion.

L'Holocauste fourmille de vers puissants, emportés par la fougue vengeresse du poète. Ecoutez Jeanne sur l'échafaud :

.....Je jure sur mon âme
Que tout ce que j'ai fait le ciel l'avait voulu,
Que Monsieur le Dauphin Charles était l'élu,
Et que je ne devais, en ceignant mon épée,
N'avoir plus d'autre but à ma sainte équipée
Que de lui mettre au front la couronne des rois,
Que j'ai toujours suivi le conseil de mes voix.

.

Dans le hameau blotti
Au fond d'un coin perdu de ma chère Lorraine,
Je vivais, sans pensers, ma jeunesse sereine,
Lorsque de moi faisant l'outil de vos desseins
Vous m'avez brusquement, parmi des spadassins,
Jetée, en me disant, malgré ma répugnance :
Va, c'est grande misère au royaume de France.

L'auteur de *l'Holocauste* ne figurera pourtant pas parmi les lauréats du concours de 1903 : peut-être est-ce en partie la faute du sujet plutôt facile, trop souvent traité, ailleurs et ici même, puisqu'il y a quelques années l'Académie de Nîmes décernait le prix de poésie à une pièce intitulée : *Jeanne d'Arc*.

Nous avons aussi aspiré quelques instants le parfum d'une gerbe de fleurs dont je détache le bouquet à Lamartine :

Poète de l'amour et de la charité,
Qui reposes drapé dans les plis de ta gloire,
Tu fus un des flambeaux de cette humanité
Qui n'osait plus aimer, qui ne savait plus croire.

J'en dirai autant de la poésie qui porte pour épigraphe : « La femme est le roseau qui soutient l'avenir », et qui certainement est tombée d'une plume féminine tant elle déborde de tendresse :

J'aime les fleurs à peine écloses,
La douceur d'une belle nuit.

Ce sont ensuite des *scènes détachées* d'une grande finesse de sentiments, d'une agréable facture.

Ce sont encore, parmi les pièces retenues, trois sujets différents qui accusent chez leur auteur une véritable maîtrise, une aisance parfaite au milieu des difficultés. Son *Carnaval* commence par dix vers de deux pieds, suivis de dix vers de quatre pieds et ainsi de suite jusqu'à ce qu'il arrive aux dix hexamètres, point culminant d'où il descendra suivant une même chromatique inverse.

Voici les premiers vers : et les derniers :

Les masques	Partis
Fantasques	Contrits
S'en vont	Les masques
Le long	Fantasques :
Des rues	Ce jour
Connues	Si court
Jouer,	Leur laisse
Crier,	Paresse,
Sans gêne	Ennui
Ni haine.	Et nuit.

Dans le même ordre d'idées, nous avons remarqué des *Toasts* d'une verve endiablée, quelque peu grivois, des *Consolations aux laboureurs* d'une belle tenue, des réminiscences :

Qu'il fait triste le soir, aux derniers jours d'été !
Comme notre âme a soif d'air libre et de lumière !
Comme nous nous sentons ramper sur cette terre !
Laisse-nous pénétrer, Dieu, ton immensité.

Permettez-moi de citer quelques vers des *Paroles à l'aimée*, les premiers et les derniers :

Si la Parque me couche avant toi dans la tombe,
Ne te vets pas de noir.
Seulement si ton âme au regret s'abandonne,
Mets simplement dans l'ombre un voile sur ton cœur.

J'en ai fini, Messieurs, avec les pièces qui ont attiré notre attention sans la fixer définitivement ; quelles que soient leurs qualités, nous avons dû leur préférer trois autres poésies dont il me reste à vous parler.

C'est d'abord *la Douleur*, un sonnet :

Tu te débats en vain sous la main qui t'opprime
Et ton âme a ployé, trop lasse de souffrir ;
Tu vas, sondant le fond de l'humaine détresse,
Pleurant sur le passé, tremblant pour l'avenir.

Tu te dis que la vie a trahi sa promesse,
Que rien n'assouvirait ton âme et son désir.
Mais tu le sais pourtant : afin que l'œuvre naisse
Le sculpteur doit frapper le marbre et le meurtrir.

Oh ! laisse donc agir l'artiste qui cisèle
Et polit durement pour la rendre immortelle
Cette argile de choix dont est pétri ton cœur.

Monte libre et joyeux, vers l'éternelle cime
Où brillera ce cœur devenu plus sublime
Sous le ciseau divin qu'on nomme : la Douleur.

S'il faut admettre que le sonnet ne comporte ni expressions impropres, ni vers faibles, si l'idée qui le termine doit avoir quelque chose de piquant et de relevé, s'il est vrai

Qu'un sonnet sans défaut vaut seul un long poème,

ne fallait-il pas reconnaître, à la lecture de *la Douleur*, que presque toutes les conditions du sonnet se trouvent ici réunies et que ces quatorze vers valent autant, je veux dire plus, que les poèmes déjà cités. Nous avons donc fait une place spéciale à ce sonnet, une place d'honneur, quoi qu'il constitue la seule pièce du dossier n° 17, et qu'il représente l'envoi le plus limité du concours. C'est presque un regret que je manifeste : nous n'avons pu nous rendre compte si l'inspiration du poète est toujours aussi heureuse, mais rien ne nous empêche de le supposer, en tous cas nous le souhaitons.

La seconde pièce remarquée et retenue se rattache à ce titre général : *Rimes amères*, et s'appelle : *Anathème à Eros*. Ici, je dois dire l'embarras de l'Académie. Les *Rimes amères* comprennent plusieurs pièces qui, malgré des critiques de détail, paraissaient mériter la première place, si l'on s'attachait particulièrement à la forme, à la fine ciselure des vers, à leur sonorité pittoresque, à leur originalité propre. Mais, en dehors de ces qualités très réelles, il y a le fond, il y a la pensée dont nous ne pouvions pas ne pas nous préoccuper ; or, donner une approbation solennelle à certaines tendances, encourager certains cultes, certaines images particulièrement vives, c'était chose moralement impossible. Comme pourtant l'Académie ne pouvait méconnaître le talent qui s'offrait à nous, elle a couronné une des poésies, une seule, à

travers laquelle vous remarquerez moins telle faiblesse,
telle incorrection dans la rime que le souffle du poète :

Pas plus que mon esprit, mon cœur ne veut de maître,
Eros ! Et je te hais toi qui veux y régner.
Je ne veux pas qu'un joug le trouve résigné,
Et, trop pesant déjà, le tien s'y fait connaître.

Eros ! je hais les pleurs affaiblissant la chair.
Eros ! je hais le doute, aussi, qui la torture.
Or de cette anémie et de cette morsure
Tout cœur conquis par toi longuement a souffert.

Eros ! je veux braver ton pouvoir redoutable
Et pour te vaincre, ô dieu qui vainquis tous les dieux,
Je cuirasse mon cœur chaque jour un peu mieux
De salubre raison et d'orgueil indomptable.

Le troisième envoi récompensé est intitulé : *Le Rêve*,
en dix-huit strophes, les unes de huit et les autres de
douze pieds. *Le Rêve* est accompagné d'une autre poésie :
Nuit étoilée et de deux sonnets : *la Vie, la Mort*.

L'envoi est donc copieux, il est inégal ; *le Rêve* lui-même ne se maintient pas toujours à la même hauteur sereine.

Le poète décrit d'abord un cortège d'éphèbes portant
de blanches fleurs, ce sont les jours de sa jeunesse :

Et je vis, chose fabuleuse,
Défiler tout mon avenir,
Et j'en reste émue et songeuse

L'auteur s'est trahi : c'est une femme.

Le chaste anneau des accordailles
Encerclait gentiment mon doigt,
Les blancs bouquets des fiançailles
S'épanouissaient sous mon toit.

Un peu plus loin :

L'aurore n'était plus, heureuse et toute fière
De s'éclipser devant son fils éblouissant.
Et les atomes d'or dansant dans la lumière
Mettaient à chaque objet un baiser frémissant.

Voici l'âge mûr ; je ne cite qu'une strophe :

Nous suivions la route poudreuse,
Trouvant léger notre devoir.
Notre âme était sereine, heureuse.
En nos enfants chantait l'espoir.
Le soleil se mourait en une apothéose
Où ruisselait la pourpre éclatante aux tons chauds.
Le rouge violent touchait au pâle rose
Et une gamme exquise inconnue aux pinceaux.

Voici les jours de la vieillesse :

Et je vis, vision bénie,
Une aïeule auprès d'un aieul
Ayant traversé l'âpre vie
Attendant leur double linceul.
Sans regrets, comme sans alarmes,
Ils voyaient arriver le port,
Le grand repos après les larmes,
Le grand réveil après la mort.

J'en ai assez dit, Messieurs, je crois, pour justifier la décision de l'Académie. Elle décerne une mention aux trois pièces : *la Douleur*, *Anathème à Eros*, *le Rêve*, et partage par égale part, entre les trois poètes, la somme de 300 francs.

Les plis cachetés qui accompagnent les pièces primées ont été ouverts sur la demande des auteurs prévenus par la voie de la presse du résultat du Concours.

Le n° 17 des envois, *la Douleur*, nous a été adressé par M^{me} E. Chaulan-Bonestève, de Nissan (Hérault).

La pièce du n° 29, *Anathème à Eros*, a pour auteur M. Henry Bauquier, de Nîmes.

La pièce du n° 4, *Un Rêve*, est de M^{me} Marthe Boucoiran-Dubos, de Saint-Geniès-de-Malgoirès (Gard).

LEGS - PUPILLES - LAURÉAT

PAR

M. Paul CLAUZEL,

secrétaire perpétuel.

MESDAMES,
MESSIEURS,

Nous considérons comme un devoir de vous tenir au courant des situations successives et diverses des legs faits à notre Compagnie. Nous pensons que vous avez la curiosité légitime d'apprendre ce que deviennent les libéralités que de généreux bienfaiteurs nous ont chargés de distribuer selon leurs vues et les règles qu'ils nous imposaient.

C'est là une obligation que, depuis quelques années, nous remplissons, à pareil jour, avec autant de plaisir que de sincérité.

Aujourd'hui, pour la première fois, nous devons, en outre, dans un ordre nouveau, proclamer un lauréat. Je l'ai annoncé dans notre séance publique du 11 juin 1903.

Du *legs Sabatier*, je n'ai malheureusement rien de neuf à vous dire. Le grand nombre et les qualités des personnes intéressées à cette succession augmentent les difficultés et multiplient les incidents qui en retarderont longtemps encore sans doute la liquidation.

Du reste, je l'ai déjà dit et même répété, — je voudrais n'y plus revenir inutilement, — l'usufruit général qui la grève, en ce qui nous concerne, empêchera, jusqu'à une époque, indéterminée mais vraisemblablement lointaine, notre mise en possession effective.

Nous ne prévoyons donc pas le moment où se produira un évènement intéressant à vous faire connaître, une solution à appliquer, une décision pratique à exécuter et à notifier.

Jusque là, en tout cas, il semble naturel que nous nous enfermions dans un silence, apparemment convenable, au demeurant, vis-à-vis de l'usufruitière.

Sur le *legs Maumenet*, nous avons continué la distribution annuelle. Les arrérages destinés à l'année scolaire 1903-1904 ont été répartis entre dix concurrents : trois nouveaux soigneusement choisis pour profiter des sommes laissées libres par leurs prédécesseurs qui sont arrivés au terme de leurs études, ou disponibles sur nos encaissements et nos réserves ; sept anciens conservés, qui n'ont point cessé de réaliser progressivement nos espérances et nos vœux, par conséquent, de mériter notre confiance et notre aide.

Parmi ceux-ci, deux valent une mention spéciale.

M. *Maurice Boucoiran* nous a montré qu'il avait bien profité de la bourse de voyage que nous lui avons allouée. Il nous en a remercié par une relation intelligente de son utile séjour en Bavière.

Nous comptons que M. *Dibie*, un nouveau, suivra, après son séjour en Espagne, un si bon exemple.

M. *Janin (Fernand)* est toujours le plus en vue de nos pupilles. J'ai signalé ses progrès continus, ses succès renouvelés, et la manifestation de sa reconnaissance envers notre Compagnie. J'avais même escompté le triomphe final.

Voilà qu'un excès de travail l'a mis à deux doigts de sa perte, quasi à la veille de son entrée en loge pour le grand prix de Rome (architecture), où ses récompenses antérieures le faisaient admettre avec la dispense des concours préparatoires et avec l'espoir fondé d'un résultat favorable.

La vigueur de sa jeunesse, la vaillance de son énergie, avec la protection de la Providence (on me permettra de le déclarer comme fermement je le crois), ont eu enfin raison de la soudaineté et de la violence du mal. Il

achève, grâce à Dieu, de se reprendre et de se rétablir sous le beau ciel de notre Midi. Il consolide et complète sa guérison dans l'air pur de son pays natal, entouré des soins vigilants et affectueux de sa famille et de ses amis.

Cette crise n'aura fait que retarder la victoire, sans la compromettre. Nous en sommes persuadés, comme nous le souhaitons. Nous en avons l'assurance par ses professeurs.

Enfin, ainsi que nous l'avons annoncé et promis l'an dernier et rappelé tout à l'heure, nous avons élu et nous allons proclamer, pour la première fois, le lauréat du *Prix Jules Salles*.

Je rapporte brièvement les conditions déjà relatées et expliquées de ce concours.

C'est dans le courant de 1902 que l'Académie a été mise en possession complète du legs. Les arrérages encaissés au 31 décembre étaient donc inférieurs au montant du prix annuel fondé et fixé par le testateur. Nous avons dû les joindre à ceux de 1903, comme il nous le permettait et nous l'indiquait. « Dans le cas où il ne se présenterait pas » de concurrent sérieux dans l'année, le prix serait remis » à l'année suivante en doublant la somme », disent les instructions que nous avons reçues. Donc, sans parvenir à doubler la somme de 300 francs produite par 1903, nous l'avons simplement augmentée de celle produite par partie de 1902.

Et nous l'employons à « récompenser la plus belle œuvre couverte, le perfectionnement le plus utile, ou la meilleure œuvre littéraire, artistique ou musicale, faite dans » le département du Gard.... » Ce sont les termes mêmes des prescriptions que nous avons à exécuter.

Parmi des concurrents nombreux et divers, notre choix s'est arrêté sur un jeune sculpteur.

Il nous a semblé que, pour mieux honorer la mémoire du fondateur et exécuter ses désirs, il fallait, par notre choix, dégager les volontés du testateur, préciser la nature et le but de ce prix.

Pour cela, malgré l'élasticité des instructions données, ou à cause de cette ampleur même, nous devons, ce fut

notre opinion exactement, élire le lauréat, sinon nécessairement et toujours, parmi ceux qui suivent la même carrière que lui, du moins parmi ceux qui marchent sur une voie proche et parallèle : car, s'il a voulu se perpétuer par le prix auquel il a donné son nom, et se continuer, se survivre en des successeurs, la logique fait penser qu'il a d'abord nettement entrevu et clairement désigné dans cette lignée posthume et factice, sinon forcément et uniquement des peintres comme lui, du moins des artistes qui, épris d'un idéal semblable au sien, cultivaient un art voisin de celui qui fut l'occupation constante, l'agrément infaillible et assidu de sa vie.

Qu'à défaut de peintres, qu'en l'absence d'artistes en général, il ait, en élargissant, en étendant peu à peu les conditions d'admission au concours, songé à gratifier des inventeurs, des travailleurs, cela se conçoit et se révèle.

Mais l'idée primitive avec ses conséquences et ses développements nous a paru claire et manifeste ; le point de départ certain.

Et pour la première fois que nous avons eu à interpréter pratiquement, à appliquer le testament, nous avons voulu en dégager, en préciser, à notre sens, comme je l'ai dit, l'esprit et la pensée, en fixer la portée et les tendances.

Résolus dès lors à aller, s'il le fallait, de proche en proche, dans nos investigations, de la peinture aux arts similaires, aux inventions et aux découvertes, en l'absence de concurrents ou à suite d'éliminations sur notre route, nous avons, cette année, après voir traversé sans rencontre captivante et sans résultat définitif, le champ de la palette et du pinceau, été arrêtés dans celui de l'ébauchoir et du ciseau.

La sculpture n'est-elle pas, sans conteste assurément, la sœur jumelle de la peinture ?

Le champ de nos recherches ainsi limité, notre décision ainsi aiguillée et spécialisée, notre embarras n'a pas été grand ; nos tâtonnements de peu d'amplitude ont été brefs et peu laborieux ; notre hésitation a été comme nulle, car le doute n'était guère permis ; l'évidence a bien vite entraîné notre résolution.

Nos voix sont allées tout naturellement, nombreuses dès le début, ensuite avec ensemble pour se fondre enfin dans un parfait accord sur M. *Henri Calvet*.

C'est un compatriote. Encore jeune, il a déjà conquis de précieuses récompenses et une assez vaste notoriété. A ces divers titres, il nous était cher et particulièrement désigné ; sa candidature devait être accueillie par nous d'une manière singulièrement favorable, fermement soutenue, facilement et avec entrain adoptée.

S'il est né à Mèze (Hérault), dans notre prochain voisinage, du reste, il est venu à Nîmes vers l'âge de sept ans, et ne l'a plus quitté (non plus que sa famille fixée tout entière dans notre ville) que pour suivre ses études et sa carrière. Son récent mariage avec une de nos plus charmantes compatriotes a consolidé les liens qui le rattachent à notre cité et l'a fait, pour ainsi dire, doublement nimois.

D'abord élève à notre Ecole municipale des Beaux-Arts, il y est resté jusqu'à son départ pour la capitale. Il s'est fait remarquer dans tous ses cours, sous l'habile enseignement et la clairvoyante autorité de notre éminent directeur, M. La Haye.

Vers l'âge de seize ans, il avait épuisé, ici, toutes les classes et tous les succès. Il part pour Paris ; il entre aux Beaux-Arts et travaille sous la direction de l'illustre Falguière, avec lequel il étudie et se perfectionne rapidement et sans relâche. Il y demeure pendant sept ans environ, jusqu'à la mort du maître.

A peine âgé de dix-sept ans, il est admis au Salon des Artistes français (1) avec un médaillon en bronze.

Il a toujours exposé depuis.

En 1902, il obtient une mention honorable avec son *Pêcheur de Clovisses* et son *Buste en marbre de Monseigneur Béguinot, évêque de Nîmes*.

(1) On le désigne toujours sous le nom de *Champs-Élysées*, pour le distinguer de celui de la Société des Beaux-Arts qui se tient au *Champ-de-Mars*.

Cette dernière œuvre a figuré très honorablement à notre Salon nimois de 1903, où elle a été fort appréciée.

M. Henri Calvet a exécuté ensuite avec le même talent et le même bonheur le *Buste de Monseigneur du Curel*, le nouvel évêque de Monaco.

C'est à son ciseau qu'est dû le motif de sculpture qui orne le tympan et surmonte la porte principale de notre jolie église de Saint-Luc dont on sait que les plans, les dessins et les devis sont de notre excellent et distingué confrère, M. Félicien Allard.

Je ne parle que de ses travaux les plus importants.

Enfin, cette année même, au Salon de 1904, il attire l'attention avec son *Souffleur de verre*. que la presse, sanctionnant les suffrages des connaisseurs, amateurs et artistes, et du grand public, loue d'une voix enthousiaste, le déclarant « une œuvre simple et forte, auprès de laquelle des sculptures cependant gracieuses paraissent » fades ».

Je ne résiste pas au plaisir de résumer sur ce sujet un récent article d'un journal de notre ville, écho fidèle lui-même des appréciations élogieuses qui ont accueilli et qui accompagnent l'œuvre et le statuaire. Je m'y abandonne d'autant plus mollement que je soupçonne l'article sorti de la plume compétente d'un confrère dont cette qualité décuple évidemment l'autorité et rend plus important le témoignage.

« M. Henri Calvet, le statuaire au talent si sûr et si personnel, expose une œuvre vraiment remarquable...

» *Le verrier* est, en effet, d'une facture si puissante, d'un mouvement si naturel, d'une vie si intense....., qu'elle force l'admiration des moins initiés aux beautés de la statuaire.

» L'œuvre est magistrale, traitée avec la sobriété si prenante du regretté Falguière;elle dénote une force, un talent déjà hors de pair.....

» *Le verrier* de Calvet vit d'une belle vie de travailleur, palpité d'un souffle humain, se campe d'une si naturelle façon, torse nu, muscles au vent, qu'il donne une émouvante impression de grand, de vrai et de beau.

» C'est l'œuvre maîtresse d'un jeune artiste, déjà en
» pleine possession de son talent, l'œuvre vigoureuse d'un
» vaillant qui ne s'arrête pas aux joliosses ni aux mièvreries de l'ébauchoir, mais qui demande à la vie réelle
» ses modèles, et qui s'en inspire pour créer, non pas de
« fugitives fantaisies, mais de magnifiques et solides réa-
» lités, où les nerfs semblent frissonner, le cœur battre et
» le sang courir. » (1)

Tel est le jugement flatteur que le public ratifie en attendant la ratification décisive et solennelle du jury.

Donc, M. Henri Calvet est, pour ainsi dire, arrivé déjà, à un âge où les autres sont encore sur les bancs de l'école ou cherchent leur voie.

Pouvions-nous faire un choix meilleur et plus justifié ? Le prix que nous lui décernons et pour lequel nous le recommandaient ses précédentes récompenses en sera comme la consécration. Il sera, sinon le couronnement d'une carrière hâtivement brillante, du moins un stimulant pour de nouvelles ardeurs au travail, un encouragement pour la conquête de nouveaux succès.

C'est dans cette pensée que nous proclamons M. *Henri Calvet* le premier lauréat du PRIX JULES SALLES.

(1) *La Chronique mondaine* (samedi 23 avril 1904).

POÉSIES

PAR

M. Raymond FÉVRIER,

membre non résidant.

LES CATHÉDRALES

Cinq sonnets.

II

Les conquérants de l'air, les immortels maçons,
Humbles enfants du Rhin et des forêts des Vosges,
A Cologne, à Strasbourg, dans les mystiques loges,
Des maîtres de la pierre ont appris les leçons.

Leur cœur, insoucieux du blâme ou des éloges,
Pour l'art a palpité de sublimes frissons.
Il sont morts en chantant leurs divines chansons
Et nul n'a dit leur nom aux saints martyrologes.

Brandissant du dieu Thor le vieux marteau païen,
Leurs bras ont érigé l'édifice chrétien
Qui prolonge l'essor de sa voûte infinie.

D'une seule âme ils ont, ouvriers très pieux,
Dressé la cathédrale, et l'œuvre de génie
Monte pour l'Eternel dans la gloire des cieux !

L'ERMITE

Sur le coteau, non loin d'une antique chapelle
Au clocher vermoulu, surmonté d'une croix,
Le saint anachorète habite au fond des bois
Et n'a pour compagnon que son chevreau qui bêle.

Dans sa chaumière un lit de paille, une escabelle,
Une table moussue où traînent quelques noix.
Un pain de seigle noir, des figues et parfois,
En la saison d'été, la jaune mirabelle.

Mais l'ermite est heureux, car, le soir, le soleil
Lui peint à l'Occident un beau vitrail vermeil,
Ruisselant de carmin, de cinabre et d'orange,

Où son âme innocente, ayant dit le *credo*
Qui de la vie allège un instant le fardeau,
Voit battre et resplendir les ailes d'un archange.

LE RETOUR DE LA CHASSE

Dans l'âtre spacieux un tronc d'arbre flamboie.
Le lampadaire brûle au plafond. C'est le soir.
La jeune vicomtesse au fauteuil va s'asseoir.
De sa main dégantée où l'opale chatoie

Elle a pris le métier posé sur le dressoir,
L'aumônière en velours, la navette et déploie
La riche étoffe où sont tissés en fil de soie
Les amours d'Esmeline et du beau Galezoir.

Soudain le son du cor a vibré dans l'espace.
C'est lui, sire Amelot, qui revient de la chasse.
Elle tressaille au bruit de ses pas assurés.

Il remet aux varlets l'autour et l'arbalète.
Il entre, voit sa femme et lui prenant la tête
La baise longuement sur ses cheveux dorés.

LA CALANDRA ET SIS AUCELOUN

PAR

M. Jules GAL,
membre résidant.

Lis calandra jamai an pa manca de sen.
Tout lou mounde counoui la calandra de Basqua,
Que, se parlava pa, s'en pensava pas men.
 Eh ben ! l'an de delai, vers Pasqua,
 Una calandra capeluda,
 Amai seguesse proun senuda,
Se meteguè 'n retar davant que d'espousa :
S'atrouvava trop jouina encara per nisa ;
 Aviè 'n roumas, preniè de maula
 Ende pasta de cagaraula ;
Sa courdurieira piei ye manquè de paraula ;
Fouguè 'scrioure tres cop per lis flour d'irangiè.
 Et tout aco la derengiè.
Soun novie dounc fumava et saique per tres soou
L'ouriè mandad' ilai jusqu'à Pamparigousta.
 Enfin, pamen, quand venguè Pentecousta,
Se maridè, faguè sis ioou, siei poulis ioou,
 Contra 'na mata de civada
 Dinc una terra de Poujoou,
 Et restè quasi una mesada
 Dessus soun nis acougassada.
Piei, quand sis calandroun badèroun sis siei bè,
 La calandra lis arribè.
Verme, sauta-lengrin, mousca, mouissau, fourniga.
 Tout y'era bon. avien pa 'ntriga.

Toutis lis siei en bien manjan
Avien toujours lou papa coufle
Et pau à pau se fasien moufle.
Ansin gagneroun la Sant-Jan.

Mai, d'aquel jour, seguè feni de rire.
Quand la mera à mièjour carrejè lou dina,
Trouvè sis siei pichot, sarra contra l'eina,
Pioutant, cridant, bramant, qu'aco 's paren dou dire.

« De qu'aves tant à roundina,
» De que y a ? » demandè. — « Moun Diou ! moun Diou,
» A di que sa civada es presta et vai prega [lou mestre
» Sis ami et sis vesin d'estre
» Eici deman per la sega. »

— « Sis ami, sis vesin ! Laiszen leva la pasta !
» Un vesin, un ami part pa lou jour qu'embasta.
» A taula, galavard ! Anen, ploures papus.
» N'avèn ou men jusqu'à dilus. »

Lou dimenche d'après, tourna, quand la calandra
Revenguè dou mercat, trovè sis calandroun
Abouscassi dinc un cantoun.

« Tourna mai, ye faguè, saique aves la malandra.
» Per vous rendre gaillard, aqui de bon fricot. »
— « Es pa de galejada aqueste cop,
» Sen rousti, diguè la marmailla,
» Rousti se passan pa per mailla.
» Moussu Poujoou a crida couma aco :
» Desempiei trop longtèms la coumedia dura !
» La civada es mai que madura.
» Mandas nosti parèn et toutis, tant que n'y a :
» Ouncle, nebou, cousin, cougna,
» Que vengoun rede et sans fougna . . .
» Vesces hen que deourian estre parti, ma mera.

» Lèu ! Lèu !
» Nous foou pa 'spera Sant-Miquèu.
— « Se m'aves tout counta coum' era,
» Mis innocent, agues pa poou.
» Lis garba soun pa 'ncara ou soou.
» Coumprenes-ou, siei pa pressada,
» Ma paura couga-nis es encara mudada,

» Deman ye dounaren lis camba et piei veiren.

» Couma davan d'estre renduda,

» En camin serias areduda,

» Jusqu'à la fin, tant que pourren,

» Eici foou resta rescounduda. »

— Mai piei, quand venguè lou dijoou,

Entendeguè Moussu Poujoou

Cridant : « Crè couquin ! ma civada

» Cinquanta-cinq fes aduja

» Deouriei ben l'agudre caucada.

» Et perque res voou pa nous aduja,

» Enfant, varlet, nautris, deman,

» Toutis seguen eici lou voulame à la man. »

Alor, lou souer, quand perdessus lis serre,

Lou sourel trescoulan aguè fa soun cabus,

« Zou ! diguè la calandra, es-avant, pedibus,

» Adiou civada que bequère. »

Et d'ella, lis pichot se sarran,

Voulastrejan, cambaviran,

Gagnoun lou gres. vene me quère.

Dinc aquel conte, n'on pot veire

Que souvèn fai bon escouta

Ce que se dis à soun cousta.

Escouta, voou pas dire creire.

Lou tout es dou creire quan foou.

Aqui per la calandra. — Et per Moussu Poujoou,

Se sa civada perd, s'es pa countent, se charpa,

Qu'aprengue à pa coumpta sus sis vesin,

Sus sis ami, sus sis cousin...

Quau voou de peis, que trempe l'arpa.



OBSÈQUES

DE

Monsieur Henri-Casimir BERTRAND,

**Général de Division du Cadre de Réserve,
Grand Officier de la Légion d'honneur,
Officier de l'Instruction Publique,
Décoré de la Médaille Coloniale et des Médailles commémoratives
de Crimée et d'Italie,
Grand Officier du Nichâm Iftikhar,
Chevalier de l'Ordre Militaire de Savoie et de Sardaigne,
Membre résidant de l'Académie de Nîmes,
Conseiller Général du Gard.**

Lundi 21 mars 1904, à deux heures du soir.

Décédé le 19 mars 1904, M. le général Bertrand était *membre résidant* de l'Académie de Nîmes depuis le 6 juin 1896.

Des discours prononcés à ses obsèques nous donnons ceux de trois orateurs, qui, quoique parlant à des titres divers, sont membres de notre Compagnie.

Le premier discours a été prononcé par M. le général Peloux, commandant la division d'Avignon. Nous n'en avons pas le texte. Il retrace les brillants états de service du défunt, et, au nom de l'armée, adresse un suprême adieu à un de ses plus brillants officiers.

Voici les autres.

DISCOURS DE M. REINAUD

Vice-Président de l'Académie de Nîmes.

MESSIEURS,

Le jour où le général Bertrand prit séance pour la première fois au milieu de ses confrères de l'Académie de Nîmes, au nom de laquelle j'ai l'honneur de parler aujourd'hui, le Président lui dit combien la Compagnie était fière de compter dans ses rangs un soldat de plus, un soldat qui allait avoir à combattre encore, *non ense sed calamo*.

« Je n'ai rien publié, répondit le général, mais j'ai » beaucoup parlé et fait écrire en style militaire : tous » jours et partout, dans le rapport journalier comme » autre part, je me suis efforcé de prêcher le dévouement » aux devoirs du soldat, je me suis attaché à grandir les » vertus de l'armée. » Nobles paroles qu'accompagnait la promesse d'un concours actif, d'une participation zélée aux travaux de l'Académie.

Si cette promesse a été largement tenue, je vais vous le montrer. Pour les caractères aussi bien trempés que celui du général Bertrand, le devoir s'accomplit simplement, naturellement, surtout quand il ne comporte qu'une sanction purement morale ; ce n'est pas pour lui qu'a été fait l'article de notre règlement qui veut que tout membre de la Compagnie lui lise un travail chaque année. Chez nous, comme ailleurs, il fut toujours à l'avant-garde.

Non pas que le général Bertrand ait été jamais tenté de disperser ses recherches, de développer son activité dans des régions à lui moins familières ; non, il va se contenter de parler de ce qu'il connaît bien ; les sujets qu'il va choisir se rattacheront toujours à sa spécialité ; mais quelle que soit leur aridité naturelle, le général Bertrand en fut si profondément pénétré, sa phrase limpide avait une

allure si conquérante, sa sincérité était si communicative que les moins militaires de ses confrères suivaient ses démonstrations techniques, ses récits, j'allais dire ses Commentaires, avec un intérêt passionné.

C'est ainsi que nous avons assisté au combat de Wissembourg, à cet échec d'une de nos divisions ouvrant tristement la série de nos revers, et que nous avons été initiés à cette stratégie des Allemands, toujours la même et toujours aussi concluante.

Un autre jour, le général Bertrand nous a expliqué l'origine, l'organisation des Turcos, ces vaillants soldats qui, dans toutes les campagnes et sur tous les points du globe, ont généreusement versé leur sang et fondé leur renommée, bondissant à Sébastopol comme des panthères à travers les broussailles, s'élançant à la baïonnette sur l'ennemi dans un terrible corps à corps qui fit l'admiration des Anglais et leur arracha ce cri : Bravo, Algerianers !

Et nous nous sentions profondément remués aux traits de bravoure, de dévouement, d'héroïsme dont sont remplies les annales de ces bandes peu disciplinées à l'origine et devenues par la suite de véritables troupes d'élite.

L'émotion ne fut pas moins poignante le soir où le général Bertrand nous montra, à Frœschwiller, les Turcos résistant dans la défense jusqu'à l'écrasement.

A telle autre séance, à la suite d'une intéressante communication de M. Bruguier-Roure sur Pierre Taillant, défenseur de Phalsbourg, le général demanda la parole et, dans une vibrante improvisation, signala la longue et belle résistance de Taillant comme un de ces faibles rayons qui, au milieu de nos désastres, sont venus jeter un peu de joie dans nos deuils.

Une autre fois, c'est en Chine qu'il nous a transportés, de Ta-Lung à Long-Théou ; c'est un coin du voile de la vie militaire et civile de la Chine qu'il a soulevé, d'après les notes d'un officier, notes qu'il prétendait avoir simplement condensées et coordonnées et qui, en tous cas, sous sa plume, sont devenus singulièrement vivantes : elles contiennent le récit de la réception des officiers français

par les officiers chinois rieurs, plaisants, aimables, d'une politesse exquise, pleine de bonhomie et de tact, quoique la plupart d'entre eux sortent des bandes de pirates où ils ont fait leurs preuves.

Le Tonkin a aussi séduit le général Bertrand, le Tonkin qui ne sera pas une colonie de peuplement, à cause du climat, mais une riche colonie d'exploitation. Et le tableau s'anime et se colore quand il nous représente nos officiers : ingénieurs, géomètres, entrepreneurs, constructeurs, financiers, administrateurs, planteurs, voire même un peu militaires. Plus récemment il est revenu à ce même sujet du Haut-Tonkin, traitant en véritable économiste la question des mines trop escomptées au début, puis trop décriées.

Si je ne craignais, Messieurs, d'abuser de votre attention, je vous signalerais encore les remarquables rapports que nous fit le général Bertrand sur le tir à longue portée et la rasance des terrains, sur l'insurrection de la Grande Kabylie en 1871 et l'ouvrage si documenté et palpitant de notre confrère le colonel Robin, et enfin sur la mission Saharienne Foureau, d'Alger au Congo, sa jonction avec la mission de l'Afrique centrale et avec celle du Chari.

J'en ai dit assez pour montrer l'activité académique du général.

Notre Compagnie gardera longtemps le souvenir de ce confrère assidu et fidèle, l'esprit ouvert à toutes les questions, d'archéologie, d'histoire locale, de littérature, de sciences, questions dont la variété est un des plus puissants attraits de nos réunions.

Le général Bertrand savait se faire écouter, ce qui n'est pas un mince mérite ; il savait écouter, ce qui est peut-être une vertu.

Dans notre sphère, que j'appellerai privilégiée, car on n'y entend point les bruits du dehors, nous avons appris à honorer ce grand caractère et ce grand cœur.

Aujourd'hui nous nous inclinons avec respect devant la dépouille mortelle de celui qui, dans les choses de l'esprit, dans le domaine de l'histoire, sut briller d'un aussi vif éclat que jadis, officier, sur les champs de bataille.

DISCOURS DE M. MARUÉJOL

membre résidant,
Vice-Président du Conseil général du Gard.

MESSIEURS,

En l'absence de notre honorable Président, M. Bonnefoy-Sibour, qui m'a chargé d'exprimer ses regrets de ne pouvoir se trouver aujourd'hui parmi nous, j'ai la mission douloureuse d'apporter ici, à la mémoire de M. le général Bertrand, le salut cordial et profondément ému de ceux qui ont eu l'honneur de siéger avec cet homme de bien au Conseil général du Gard.

Entré tard dans nos rangs, notre collègue en sort de bonne heure, avant même d'avoir parcouru la moitié du cycle légal de six années ; mais de l'éphémère séjour qu'il fit à nos côtés, il laissera malgré tout dans nos esprits et dans nos cœurs un souvenir durable.

C'est qu'il était un de ces hommes au type nettement caractérisé dont l'image simple et frappante, formée de premier jet, ne s'efface plus.

Toutes les habitudes, toutes les qualités qui concouraient si harmonieusement à la constitution de son unité morale et imprimaient à l'ensemble de sa personne un cachet inoubliable, il les avait puisées, pendant le cours d'une longue carrière admirablement remplie, à la rude et belle école de l'armée. C'était sa marque de haute distinction, son attribut de noblesse qui apparaissait à tous les yeux.

Une convocation à l'une de nos séances était pour lui un ordre d'appel ; sous aucun prétexte il n'eût manqué au rendez-vous ; à l'heure indiquée, sans le moindre retard, on le trouvait à son poste.

Je me permets de dire, sans crainte de blesser personne, pour rendre simplement hommage à la vérité, qu'il était de nous tous le plus assidu et le plus ponctuel.

C'est avec la même conscience qu'il abordait l'étude des dossiers. Lorsqu'il s'y trouvait d'aventure quelque question touchant de près ou de loin aux intérêts militaires, ses collègues, par déférence, la lui réservaient ; il s'en montrait touché, ne dissimulait ni sa reconnaissance ni sa joie, et je n'ai pas besoin de dire avec quelle haute compétence il s'acquittait de la tâche qui lui était ainsi confiée.

Mais si les affaires de ce genre avaient naturellement sa préférence, il ne s'y confinait point et aimait, au contraire, par une curiosité d'esprit toute juvénile, à promener son activité sur les sujets les plus variés.

Il estimait que rien de ce qui intéresse le département ne devait lui rester étranger, et, quelle que fût l'affaire à traiter, il s'y appliquait toujours avec le même zèle sérieux.

Les détails ne le rebutaient pas ; il avait l'habitude de l'examen approfondi, patient, méthodique. Puis, lorsqu'il avait recueilli et étudié tous les éléments de discussion, il écrivait un rapport substantiel, ou se contentait, le plus souvent, de rapporter l'affaire de vive voix, et son exposé, dédaigneux de tous vains ornements, ne manquait pas cependant d'élégance et de charme : serré, bien ordonné, il courait droit au but en une langue ferme, précise, limpide.

Ainsi se révélait en toute occasion, derrière le calme et la correction impeccable de notre collègue, l'action prolongée d'une forte discipline intellectuelle et morale.

Mais ce qu'il y a de plus remarquable, c'est que, dans ses rapports sociaux, l'homme se détendait en quelque sorte. Il n'avait de rigueur et de sévérité que pour lui-même ; à l'égard des autres, il était d'une courtoisie exquise, d'une simplicité avenante, plein de mansuétude, d'indulgence, disons-le hautement : de bonté.

Oui, le général Bertrand était bon. C'est le mot qui, mieux que tout autre, résume sa personne, donne la clé de ses actes. C'est le mot que, depuis samedi, nous avons recueilli plus de vingt fois sur les lèvres de ceux qui l'ont bien connu.

Il n'avait pas de plus grand bonheur que de rendre service, et son chagrin eût été sans bornes s'il avait cru avoir offensé quelqu'un.

La politique, qui fut pour le général une visiteuse tardive, a bien pu quelquefois, et pour un instant, répandre sur lui comme une ombre de mélancolie ; mais elle n'a jamais altéré les grandes qualités de douceur, d'affection, de bonté qui gisaient, comme des trésors intangibles, au plus profond de son être.

Telle était la vigueur morale de M. le général Bertrand.

Sa vigueur physique était à l'unisson. Il a pu fournir, jusqu'aux derniers jours de sa vie, des exemples d'activité alerte et de solide endurance à de bien plus jeunes que lui, et je me rappelle notre étonnement lorsqu'au début d'une session d'août nous l'avons vu, pour la première fois, prendre possession du fauteuil de la présidence au titre — si peu apparent — de doyen d'âge.

Mais la Mort ne redoute personne et, d'une étreinte brutale, elle a couché ce vaillant et ce probe dans la tombe.

Lorsqu'il a ressenti, il y a quelque quinze jours, les premières atteintes du mal qui devait le terrasser, le général assistait, en remplacement d'un de ses collègues, à une séance de conseil de révision. C'est dire qu'en même temps il obligeait son semblable, il accomplissait scrupuleusement son devoir de conseiller général, il travaillait, par le choix des recrues, à maintenir les traditions de solidité et de gloire de l'armée française.

Ce fut presque son dernier jour, un bien beau jour pour lui, image de toute sa vie, synthèse suprême de son idéal.

Le Conseil général du Gard s'associe à la douleur de tous ceux qui pleurent notre éminent collègue, à la douleur, notamment, de ce frère et de ces neveux qu'il aimait plus que lui-même, de ce frère qui compta longtemps parmi les membres de notre assemblée et qui a conservé sa place dans nos cœurs, de ces neveux, jeunes officiers d'avenir auxquels je souhaite, pour l'honneur de leur maison et pour le bien de la France, d'ajouter encore un nouvel éclat au nom de Bertrand.

ALLOCUTION DE M. DE BALINCOURT

membre résidant,
Vice-Président de la Société des anciens officiers.

MESSIEURS,

Avant que cette tombe ne se referme, la Société des anciens officiers a le douloureux devoir d'adresser à son Président un dernier adieu. Une voix plus autorisée que la mienne vous a rappelé ses longs et brillants services : au point de vue militaire je n'ai rien à ajouter au récit impressionnant que vous venez d'entendre. Mais vous laisserez le vice-président et l'ami dire quelques mots de celui que nous avons perdu.

Revenu dans sa ville natale, le général Bertrand n'avait pas renoncé aux rêves patriotiques de la carrière active. Il se disait que le pays pourrait encore avoir besoin de lui, et, comme une épée qui ne voudrait pas se rouiller au fourreau, son âme communiquait à son corps robuste sa vigueur et son énergie. A ses derniers moments, alors que la parole avait expiré sur ses lèvres, son regard mourant cherchait la direction de nos frontières, et ceux que les liens étroits de la famille avaient faits les confidents intimes de ses pensées eurent l'intuition de celle qui l'agitait encore.

Tout ce qui se rattachait à l'armée lui tenait au cœur. Président de notre Société d'anciens officiers, animé de cette camaraderie professionnelle qui nous lie tous, il nous traitait en compagnons d'armes et nous, nous l'aimions et nous le vénérions comme un père et comme un chef. Président d'honneur de la Croix-Rouge, il s'intéressait au sort des soldats blessés au service de la France ; n'avait-il pas, lui aussi, versé deux fois son sang pour elle ?

Et voici qu'un mal subit, implacable, nous l'a enlevé en quelques jours, plein de force et plein de la confiance que

nous avions en lui. Il s'est éteint doucement, attristé par la douleur des siens, mais courageux et résigné en soldat et en chrétien qu'il avait été toute sa vie.

Mon général, vous nous laissez en mourant un noble exemple et un impérissable souvenir. Adieu sur cette terre, mais au revoir là-haut.





POSITIVE A. BARRIET & C^o, NANCY.

GASTON BOISSIER

SECÉTAIRE PERPÉTUEL DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

A L'OCCASION DU CINQUANTIÈME ANNIVERSAIRE DE SON ÉLECTION

A L'ACADÉMIK DE NIMES

1854 - 1904

CINQUANTENAIRE ACADÉMIQUE

DE

M. GASTON BOISSIER

SÉANCE OUVERTE DU 9 AVRIL 1904

Cette séance a été tenue, dans la Galerie Jules Salles, devant une assemblée d'élite et nombreuse, à trois heures après midi.

Présents : MM. Enjalbert, *président* ; Gaston Boissier, abbé Magnen, Paul Révoil, *membres honoraires* ; abbé Ferry, Bondurand, Clavel, Simon, Mazel, Grotz, Gustave Fabre, Maurin, comte de Balincourt, marquis de Valfons, Benoit-Germain, abbé Julien, Reinaud, Allard, Daudet, Maruéjol, abbé Delfour, Delamare, Lavergne, Jouve, colonel Robin, *membres résidants* ; Goudard, Bruguier-Roure, Raymond Février, *membres non résidants* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel*.

M. le *président*, ayant déclaré la séance ouverte, donne la parole au *secrétaire* pour la lecture du procès-verbal.

M. Clauzel, *secrétaire perpétuel*, donne lecture du résumé suivant des procès-verbaux qui fixent la séance de ce jour avec son programme et en font connaître l'objet particulier ainsi que le but spécial pour lequel la Compagnie a décidé de lui donner une solennité exceptionnelle.

• EXTRAIT DES PROCÈS-VERBAUX

des séances du 21 novembre et du 5 décembre 1903.

M. *Benoît-Germain*, président, dit qu'à l'occasion d'un important anniversaire, une manifestation sympathique à M. *Gaston Boissier*, secrétaire perpétuel de l'Académie française, s'est produite, il y a quelques jours, au domicile de notre éminent compatriote, sur l'initiative de M. René Cagnat, membre de l'Institut, avec le concours de ses anciens élèves et amis personnels.

M. le président propose d'adresser, à cette occasion, les respectueux hommages et les vœux cordiaux de la Compagnie à M. *Gaston Boissier*.

M. *Clauzel*, secrétaire perpétuel, rappelle que c'est le 7 janvier 1854 que M. *Gaston Boissier*, alors professeur de rhétorique au lycée de Nîmes, a été élu membre résident de notre Compagnie.

Le 7 janvier prochain, il y aura donc cinquante ans qu'il en fait partie, à divers titres, suivant les nécessités de sa carrière, comme *membre honoraire* maintenant. N'y aurait-il pas lieu de célébrer cet anniversaire, en laissant, bien entendu, à M. *Gaston Boissier* le choix de l'époque et la fixation ou l'acceptation du programme de ces fêtes académiques ?

Cette proposition, unanimement approuvée, est votée d'acclamation. M. le secrétaire perpétuel est chargé de la transmettre avec les félicitations et les souhaits actuels de la Compagnie.

A cette communication M. *Gaston Boissier* a répondu :

« (Paris), 25 novembre 1903.

» MON CHER CONFRÈRE ET COMPATRIOTE,

» Je vous prie de dire à l'Académie de Nîmes combien je suis touché des félicitations et des vœux qu'elle vous a chargé de m'adresser. Je n'ai garde d'oublier les temps heureux et lointains où, le samedi soir, j'assistais à ses séances. J'y ai trouvé de cordiales amitiés qui m'ont fidèlement accompagné jusqu'à ces dernières années ; j'y ai lu mes premiers travaux sur cette belle littérature latine dont l'étude a fait l'occupation et le charme de ma vie. Je serais bien ingrat, si je ne lui gardais pas une grande place dans mon souvenir.

» Aussi n'ai-je pas l'intention de me ravir à l'honneur qu'elle veut me faire de célébrer ma cinquantaine académique ; mais, à mon âge, il ne convient pas de former des projets à trop longue échéance. Tout ce que je puis dire en ce moment, c'est que je ne pourrais songer à venir à Nîmes que vers l'époque de Pâques, et que je souhaite que tout soit aussi simple et aussi renfermé que possible.

» C'est bien malgré moi, croyez-le, que la fête qu'on m'a donnée ces jours derniers a dépassé la plus stricte intimité.

» Il ne me reste, mon cher Confrère, qu'à vous remercier personnellement de vous être fait l'interprète de votre Compagnie, et à vous prier de me croire

Votre bien dévoué

G. BOISSIER. »

En conséquence, a été arrêtée, entre autres dispositions, une séance ouverte pour le samedi 9 avril avec le programme qui va être rempli.

DISCOURS DE M. ENJALBERT,

Président.

MONSIEUR ET TRÈS HONORÉ CONFRÈRE,

Les fleuves, dit-on, ne remontent pas à leur source. Combien nous vous sommes reconnaissants de n'avoir pas suivi leur exemple ! Vous avez tenu à vouloir célébrer au milieu de nous le cinquantième anniversaire de votre entrée à l'Académie de Nîmes. Nous en sommes profondément touchés et nous vous en remercions cordialement. Combien d'autres, arrivés moins haut que vous, et peut-être à cause de cela, auraient affecté de traiter un tel souvenir en quantité négligeable ! Mais n'est-ce pas le propre des esprits éminents de laisser ce genre de dédain aux âmes médiocres ? C'est chez les premiers qu'on trouve la condescendance des forts. Contrairement aux autres, ils apprécient à leur valeur les hommes et les choses de second plan ; ils rendent justice à toutes les bonnes volontés et n'écrasent pas la province sous le poids de la supériorité de Paris. Vous êtes de ceux-là et, après nous avoir dit, il y a huit ans, le cas que vous faisiez de notre Compagnie, de ses travaux, de son influence, vous avez entrepris un long voyage pour commémorer avec nous la nomination du professeur de rhétorique du Lycée de Nîmes qui, le 7 janvier 1854, était élu membre de notre Académie, sur la présentation de MM. Liotard, Auguste Pelet et Nicot.

En général, de tels retours sur le passé nous rajeunissent. Quant à vous, Monsieur, vous avez l'enviable privilège de n'en avoir nul besoin. Jamais votre érudition d'archéologue et de lettré a-t-elle été plus sûre, jamais le secrétaire perpétuel de l'Académie française a-t-il eu plus de verve, plus de vivacité d'esprit, plus d'originalité de pensée et de style ?

Mais qui suis-je pour me permettre de rééditer les éloges que vous adressaient, il y a quelques mois, les maîtres de la pensée et du bien dire ? Par une regrettable ironie du sort, ce n'est qu'un Nimois d'adoption qui se trouve chargé de vous souhaiter la bienvenue. Aussi vous avouerai-je que jamais, autant qu'aujourd'hui, je n'ai regretté, quoique quelque peu méridional, de n'avoir ni l'esprit, ni la langue, ni l'accent du cru. Que ne puis-je évoquer quelque souvenir qui nous soit commun ? Que ne puis-je vous parler, autrement que par oui-dire, de cette période de professorat durant laquelle vous fîtes mentir le proverbe en étant prophète apprécié et aimé... dans votre pays ? N'était-on pas en droit, en vous voyant triompher d'une telle épreuve, de fonder sur vous les espérances les plus hardies ? Vos concitoyens sont heureux et fiers de constater à quel point vos légitimes succès les ont dépassées.

Quant à notre Compagnie, elle se sent retrempée et comme ennoblie par votre présence. Les témoignages d'estime, de sympathie que vous lui donnez lui font prendre clairement conscience de l'importance de sa tâche, inspirent à ses membres le désir de travailler de leur mieux à sa prospérité.

Cette prospérité n'est indifférente ni à notre ville, ni à notre région ; elle répond à des besoins divers, elle exerce sur notre milieu une discrète mais heureuse influence. Le Midi, célèbre à bien des titres, ne l'est que trop par ses divisions. A ne les juger que d'une façon superficielle, rien ne peut en conjurer les fâcheuses conséquences. Eh bien, qu'on se détrompe ! Pour réfuter ce pessimisme nous n'aurions qu'à entr'ouvrir les portes de notre Académie. On y verrait des hommes d'opinions très diverses en religion, en politique, en littérature, s'entretenir avec calme des sujets les plus variés, sans qu'une parole tant soit peu blessante tombe des lèvres ou de la plume d'aucun d'eux. Et ce n'est pas seulement d'une façon négative que se trahit un respect réciproque, particulièrement rare par le temps qui court. Ce respect se transforme en une bienveillance positive que

souligne parfois un trait piquant lancé non en séance (on ne le permettrait pas), mais à la sortie, dans le vestibule où le confrère visé décoche à son agresseur une amicale riposte.

Pourtant, votre voyage n'est pas purement académique. Vous retrouvez ici le charme du pays natal, d'un pays où ciel, climat, habitants ont un relief tout particulier, où rien n'est terne ni effacé, où tout apparaît lumineux. Les horizons les plus lointains ne se découpent-ils pas avec une rare vigueur sur le bleu intense de ce ciel auquel on s'acclimate si bien que, quand on doit le quitter, on ne tarde pas à en avoir la nostalgie ?

Aussi la plupart des enfants de Nîmes conservent-ils un souvenir vivant de leur ville, de leurs anciennes amitiés, de leur heureuse jeunesse. Daudet n'a-t-il pas revécu, jusqu'à la fin, ses premières années, dans ces récits pittoresques où les impressions du gamin de jadis alimentaient les narrations du grand romancier ? L'austère Guizot n'a-t-il pas manifesté une constante bienveillance à ceux de ses concitoyens qu'il en jugeait dignes ? Me permettrai-je d'ajouter que ces compatriotes ne lui ont guère rendu la pareille ?

Mais comment ne pas remarquer que quelque chose des clartés de notre région se retrouve dans votre esprit, dans votre conversation et sous votre plume ? Avec quel tact exquis, avec quelle autorité souriante vous distribuez des éloges voilés parfois d'un blâme discret ! A époques fixes, dans des solennités périodiques, loin de vous ressentir de la monotonie de sujets toujours proches parents, vous vous renouvelez si bien que le dernier de vos travaux nous semble toujours le meilleur. Et quand vous parlez à la jeunesse, à cette jeunesse qui vous admire et qui vous aime, comme on sent que vous êtes là dans votre milieu naturel et que, si votre expérience vous dicte de sages conseils, votre chaleur de cœur, votre fraîcheur d'impression les font accueillir avec reconnaissance, avec enthousiasme par ces nombreux disciples heureux d'acclamer en vous un maître et un contemporain !

DISCOURS DE M. GASTON BOISSIER,
membre honoraire.

MES CHERS CONFRÈRES,

Vous vous êtes souvenus qu'il y a juste cinquante ans vous m'aviez appelé à siéger dans votre Compagnie, et vous avez bien voulu m'inviter à venir commémorer avec vous cet anniversaire. Je ne l'avais pas oublié non plus, soyens-en sûrs, et vous allez voir que j'avais de bonnes raisons de me le rappeler. Pour vous faire connaître la place que cet événement a tenu dans ma vie, permettez-moi de revenir un moment au passé et de vous parler de moi sans aucune honte. Vous le savez, c'est le défaut des gens de mon âge, et ce défaut devient chez moi une véritable manie, quand je me retrouve dans une ville où chaque rue, chaque maison, chaque figure que je vois, chaque nom que j'entends, réveillent dans mon esprit, raniment dans mon cœur, quelque souvenir.

Lorsqu'au mois d'octobre 1847, — il y a bien longtemps, vous le voyez, — M. de Salvandy me nomma professeur de rhétorique au collège royal de Nîmes, cette nomination me combla de joie. Je comptais que, malgré ma jeunesse et mon inexpérience, elle serait bien accueillie. La ville était accoutumée à voir, dans cette place que j'allais occuper, un enfant du pays. J'y arrivais après M. Vincent et M. Gazay, qui avaient laissé de grands souvenirs, et je continuais une tradition restée chère à tous mes compatriotes. Je n'ai jamais éprouvé une émotion plus douce que le jour où le proviseur, M. Deloche, me ramena dans cette classe où j'avais pendant deux ans reçu les leçons de M. Gazay, et m'installa dans la chaire de mon ancien maître. C'était le rêve de toute ma vie qui s'accomplissait. Depuis le jour où je m'étais décidé à me consacrer à

l'enseignement public, je n'avais rien imaginé de plus beau que de revenir comme professeur dans ce lycée où j'avais été élève. En même temps que je réalisais ma plus chère espérance, je rentrais dans ma famille ; je retrouvais mes anciens camarades devenus avocats, magistrats, négociants, et nous reprenions ensemble les entretiens interrompus. Il me semblait que ma jeunesse recommençait et qu'il ne me restait plus rien à désirer.

J'ai souvent entendu dire que pour se plaire tout à fait dans la province il fallait ne l'avoir jamais quittée, et qu'on regrette toujours Paris, même quand on n'a fait que le traverser. Je revenais pourtant de Paris, où j'étais resté cinq ans entiers, et je ne le regrettais pas. Il est vrai que je n'en avais connu que les côtés austères, le dur travail, les rivalités ardentes, la lutte acharnée pour la conquête de l'avenir. Comme j'y connaissais fort peu de monde, et qu'en dehors de l'École normale je n'y rencontrais guère une main amie à serrer, les jours de congé étaient pour moi des jours de tristesse. Je me souviens les avoir souvent passés avec un de mes camarades qui se trouvait à peu près dans la même situation que moi. Celui-là portait un nom qui allait devenir l'un des plus glorieux du siècle : il s'appelait Pasteur. Les jours de pluie, nous allions visiter les musées ; s'il faisait beau, nous nous promenions au Luxembourg. Je l'entretenais de Nîmes et de mon désir d'y retourner ; il me répondait en me parlant du Jura, de son père, le vieux soldat de l'Empire, qui l'attendait dans sa boutique de tanneur, et comptait bien le voir, avant de mourir, professeur dans son petit collège d'Arbois, ou, s'il avait de la chance, au lycée de Besançon. Puis, le soir venu, nous reprenions le chemin de la rue Saint-Jacques, pour y retrouver le dîner modeste de l'École, n'étant pas de ces heureux du siècle, qui pouvaient se payer un repas chez Flicotaux.

Vous comprenez bien qu'arrivant à Nîmes dans ces conditions, je ne pouvais pas être de ceux que poursuit la nostalgie de Paris, et qui, dans le coin de province où on les retient, se regardent comme des exilés. Moi, je m'y trouvais fort à mon gré et je ne demandais qu'à y rester.

J'y suis demeuré dix ans, sans jamais faire aucune demande pour en sortir ; et même après l'avoir quitté, j'en ai toujours gardé dans l'âme le souvenir et le regret. J'estime que l'affection pour le pays natal est un des sentiments les meilleurs et les plus sains qui existent et qu'il le faut soigneusement entretenir. On parle beaucoup, en ce moment, de l'amour de l'humanité qu'on voudrait mettre à la place des autres. L'humanité, c'est très beau sans doute, mais c'est bien vaste aussi, c'est bien loin, c'est bien froid. On n'aime tendrement que ce qu'on connaît et ce qu'on voit, ce qui est voisin de notre cœur. J'entends dire que l'amour qu'on porte à la petite patrie, quand il est trop vif, risque de diminuer celui qu'il faut garder à la grande ; c'est une erreur. Comme l'esprit, le cœur a besoin d'une éducation. Il fait son apprentissage au foyer de famille, et de là, il s'élargit par degrés et s'étend : on aime d'abord les siens, puis ses amis, puis ses compatriotes ; et, comme en aimant on apprend à aimer, c'est l'affection qu'on a pour son village ou sa petite ville qui est le principe et qui fait la force de l'amour de la patrie.

La vie de province a pourtant un défaut, je le reconnais ; mais ce défaut me paraît être précisément le contraire de celui qu'on lui reproche ordinairement. Tandis qu'on l'accuse d'être ennuyeuse, je trouve qu'elle risque de devenir trop attachante. Elle s'empare peu à peu de nous, elle nous enlace d'un réseau d'habitudes qu'au bout de quelque temps on a grand'peine à briser. Ce monotone retour de devoirs faciles et de plaisirs modérés, qui se succèdent sans secousse, sans surprise, finit par créer autour de nous une sorte de charme assoupissant, auquel, sans le vouloir, sans presque le sentir, on s'abandonne tout entier. Ce qui me plaisait surtout dans cette existence calme et régulière, c'est qu'elle m'absorbait sans m'occuper, et me laissait du temps pour mon travail ; car je travaillais, mais seulement d'une certaine manière. J'étais ce que les Romains appelaient « un grand dévot de livres, *heluo librorum* » ; livres anciens, livres modernes, histoire, romans, poésie, tout y passait. Que d'heures se sont écoulées dans ces lectures qui me

ravissaient et dont je ne pouvais me détacher ! Je ne dis pas qu'elles aient été perdues pour moi, et que j'aie lieu de les regretter. Je sais qu'il ne faut pas se presser d'écrire, et qu'avant de s'enfermer dans des études spéciales, il est bon de s'être fait un fonds de connaissances étendues sur lesquelles le reste s'appuiera. Toujours est-il que je ne songeais plus guère à tous ces beaux projets que j'avais formés dans l'ardeur de ma jeunesse studieuse : recherches savantes, travaux d'histoire, de littérature, de critique, que j'avais mis en réserve pour l'avenir et auxquels je comptais bien vouer ma vie, tout était oublié, ou renvoyé à ce lendemain, qui n'arrive jamais. Je comprenais bien que je ne me trouvais pas dans la disposition d'esprit nécessaire pour les exécuter. Quand on veut juger un livre et en dire son opinion au public, ce n'est pas une bonne condition de se livrer tout à fait à lui ; il faut, à un moment donné, lui résister et se reprendre. Moi, je sentais bien que je m'abandonnais de plus en plus au plaisir indolent de savourer les beaux ouvrages, et que je finirais par devenir incapable d'autre chose.

C'est alors, mes chers Confrères, au mois de janvier 1854, que vous avez songé à moi, quoique je n'eusse rien fait pour mériter votre attention, et que vous m'avez admis dans vos rangs. Pour faire ici toute ma confession, je crois bien que je ne fus pas d'abord aussi sensible que je devais l'être à l'honneur que vous vouliez bien me faire, et surtout que je ne compris pas du premier coup le service que vous m'alliez rendre. Mon âge et ma profession ne me permettaient pas d'être un académicien fainéant. Il fallut m'exécuter et vous payer la dette que j'avais contractée envers vous par mon élection. Quoiqu'il ne soit guère d'usage qu'on doute de soi lorsqu'on est jeune, je me souviens que mon cœur battait fort quand je vins lire à la Compagnie le premier travail que j'avais composé pour elle. Les auditeurs étaient bien faits pour m'intimider. Il y avait là toute une lignée de premiers présidents, passés, présents et futurs, le baron de Dautant, M. Émile Teulon, M. de Labaume ; d'anciens dépu-

tés et d'anciens pairs de France, M. de Lafarelle, M. Ferdinand Girard ; le poète Reboul, le vénérable M. Nicot, M. Léonce Maurin, qui revit pour nous dans son fils, M. Auguste Pelet, si zélé pour nos antiquités, M. Jules Salles, M. Germer-Durand, mon ancien maître, et d'autres encore. La bienveillance avec laquelle cette première lecture fut accueillie m'encouragea, et je la fis suivre de beaucoup d'autres.

Il en est une surtout dont il est naturel que j'aie conservé un souvenir particulier. C'est ici, c'est devant vous, que, pour la première fois, j'ai abordé l'étude de la littérature latine, qui devait faire l'occupation et la joie de toute ma vie. Puisque je suis en veine de confidences, et que vous voulez bien écouter ce bavardage un peu sénile, permettez-moi de vous dire comment j'y fus amené. Un amateur de cette ville, — c'était, je crois, le docteur Martin, — avait légué à la bibliothèque de Nîmes tout un lot de pièces de théâtre. Il y en avait de fort curieuses et qui remontaient jusqu'à l'époque de la Renaissance. Je m'empressai de les lire, et, comme je songeais alors à préparer des thèses de doctorat, j'eus l'idée qu'elles pouvaient me fournir un sujet intéressant d'étude. Mais je m'aperçus bien vite, en les regardant de plus près, que, pour les comprendre et les goûter, il me fallait remonter plus haut encore. Jodelle et Robert Garnier avaient imité Plaute et Sénèque. Je ne pouvais avoir de leurs pièces une pleine intelligence que si je connaissais d'abord les modèles qu'ils s'étaient proposé de suivre. C'est ainsi que je fus amené à étudier les auteurs latins. Je ne comptais faire qu'une courte excursion dans ce domaine et redescendre au plus vite aux écrivains du XVI^e siècle. Mais je m'y sentis tout de suite si à l'aise, je trouvai tant d'agrément à le parcourir, que je n'en suis plus sorti. Depuis lors, j'ai toujours fait la même chose. Je ne sais pas si je n'ai pas quelquefois lassé mes auditeurs dans mes cours et mes lecteurs dans mes livres, à force de les entretenir des auteurs latins ; quant à moi, je ne m'en suis jamais fatigué ; et aujourd'hui encore j'éprouve à vivre avec eux le même plaisir qu'il y a cin-

quante ans, quand je lus à votre Compagnie mon premier travail sur les comédies de Plaute. Malgré les années, le charme dure toujours.

Je n'avais donc pas tort, vous le voyez, quand je parlais des services que m'a rendus, sans le savoir peut-être, l'Académie de Nîmes, et de la reconnaissance que je lui dois. Et je n'ai pas tout dit : j'ajouterais volontiers, si je l'osais, qu'il semble qu'elle m'ait porté bonheur.

Depuis qu'elle m'a ouvert ses rangs, tout m'est devenu simple et facile. Je n'ai mis que quelques années à conquérir des situations qui souvent demandent toute une vie. J'ai obtenu des fonctions importantes que je n'avais même pas eu la peine de demander. Comme je ne les avais pas sollicitées, j'ai pu les remplir sans jamais rien sacrifier de la dignité de mon caractère et de la liberté de mes opinions. J'ai eu le bonheur de pouvoir me tenir toujours loin de la politique, qui est le fléau des travaux sérieux. Quand je me cantonnai dans les études antiques, je m'étais résigné d'avance à n'avoir qu'un très petit nombre de lecteurs, et je m'en consolais aisément, n'ayant jamais été fort soucieux de la popularité. Et pourtant les lecteurs sont venus tout de même, avec un empressement dont je me suis applaudi moins pour moi que pour mes chers auteurs latins auxquels je rapporte tous mes succès. Je me suis dit que leur culte ne paraît pas si près d'être délaissé, puisqu'il leur reste tant de fidèles. Enfin, par mon enseignement, par mes publications, et grâce à d'illustres amitiés, je me suis trouvé mêlé au mouvement littéraire de mon temps, et j'ai pu y tenir une place modeste, à l'ombre des plus grands. Vous me permettrez d'en concevoir quelque vanité, car je suis de ceux qui pensent que le siècle qui vient de finir occupera un rang élevé dans l'histoire de notre littérature. Si j'en avais jamais douté, je n'aurais eu, pour me convaincre, qu'à jeter les yeux autour de moi, à l'Académie Française, et à regarder ceux auprès desquels j'avais l'honneur de siéger. J'y aurais vu, dans ce dernier quart de siècle, pour ne parler que des morts, Guizot et Thiers. Victor Hugo et Leconte de Lisle, Claude Bernard et Pas-

teur, Emile Augier et Alexandre Dumas, Taine et Renan. Connaissez-vous beaucoup d'époques, même parmi les plus glorieuses, où l'Académie, dans un si court espace de temps, ait compté d'aussi grands noms, et en si grand nombre ?

Maintenant l'âge est venu ; — c'est la seule chose qui, dans la vie, arrive toujours à son heure ; — mais je n'ai pas trop à m'en plaindre, puisqu'il m'a laissé ce qui donne la force de vivre, le goût du travail. En même temps, il m'est survenu quelques-unes de ces heureuses fortunes qui consolent de vieillir. Il y a quelques mois, des professeurs, des savants, qui ont suivi mes cours de l'Ecole Normale et du Collège de France, et qui ne l'ont pas oublié, se sont réunis pour fêter ensemble mon quatre-vingtième anniversaire. Ceux qui savent que la reconnaissance des élèves est la récompense la plus douce du maître ne seront pas surpris que cette manifestation m'ait profondément touché. Ce qui me l'a rendue plus précieuse, c'est que les savants étrangers s'y sont associés. De presque toutes les universités allemandes, de l'Italie, de l'Angleterre, de la Belgique, de la Hollande, de la Russie, il m'est venu des témoignages d'estime et d'affection auxquels je ne pouvais pas m'attendre. Vous ne me croiriez pas, si je vous disais qu'ils m'ont laissé indifférent. Je ne me serais jamais douté qu'on pût trouver tant de plaisir à avoir quatre-vingts ans.

Aujourd'hui, c'est vous, mes chers Confrères, qui, en m'invitant à célébrer ici ma cinquantaine académique, renouez la fin de ma vie à son début. Vous me rappelez ces lointaines années, si belles, si riantes, si heureuses, où l'on aborde la vie avec tant de confiance, où le présent s'éclaire de toutes les espérances de l'avenir. Vous me fêtez dans mon pays natal, au milieu des plus doux souvenirs de mon enfance et de ma jeunesse, dont je me sens en ce moment comme enveloppé ; vous ramenez autour de moi tout un passé de tendres affections et de chères amitiés. Je vous remercie du fond du cœur de m'avoir procuré le dernier honneur, la dernière joie que la vie puisse me donner.

SONNET DE M. E. REINAUD,
Vice-Président.

NIMES-ROME

C'est un archéologue érudit et sagace,
L'esprit toujours ouvert sur le monde latin ;
C'est un savant doublé d'un écrivain de race,
L'enfant de Nemausus, plus qu'à demi romain,

Qui de sites fameux sut retrouver la trace,
Évoquant tour à tour : la villa d'Hadrien,
La Légende d'Énée et la maison d'Horace,
Ostie et Pompéi, Forum et Palatin.

C'était Rome déjà que l'ombre des Arènes,
De la Maison Carrée et des Portes romaines
Projetait sous les pas de son jeune héritier.

Et Rome, dont il a ressuscité l'histoire,
Les dieux, la poésie, associe à sa gloire
Le fils respectueux que fut Gaston Boissier.



TABLE DES MATIÈRES

Pièces liminaires lues dans la séance publique du 19 juin 1904.

	Pages
De la misanthropie à propos du « Misanthrope », discours d'ouverture, par M. <i>L. Enjalbert</i> , président...	v
Compte rendu des travaux de l'Académie pendant l'année 1903, par M. <i>E. Benoit-Germain</i> , président sortant.....	XVII
Rapport sur le concours de poésie de 1903, par M. <i>E. Reinaud</i> , membre résidant.....	XXXIII
Legs — Pupilles — Lauréat, par M. <i>Paul Clausel</i> , secrétaire perpétuel.....	XLIII
Poésies : Les Cathédrales, 2 ^e sonnet. — L'Ermite. — Le retour de la chasse, par M. <i>Raymond Février</i> , membre non résidant.....	LI
La Calandra et sis Auceloun, par M. <i>Jules Gal</i> , membre résidant.....	LV

Obsèques de Monsieur le général Henri-Casimir Bertrand.

Discours de M. <i>E. Reinaud</i> , vice-président de l'Académie de Nîmes.....	LX
Discours de M. <i>Maruéjou</i> , membre résidant, vice-président du Conseil général du Gard.....	LXIII
Allocution de M. <i>de Balincourt</i> , membre résidant, vice-président de la Société des anciens officiers....	LXVI

Cinquantenaire académique de M. Gaston Boissier.

Séance ouverte du 9 avril 1904.....	LXXI
Extrait des procès-verbaux des séances du 21 novembre et du 5 décembre 1903.....	LXXII
Discours de M. <i>Enjalbert</i> , président.....	LXXIV
Discours de M. <i>Gaston Boissier</i> , membre honoraire..	LXXVII
Nîmes-Rome, sonnet de M. <i>E. Reinaud</i> , vice-président.....	LXXXIV

	Pages
Un latin, discours de M. <i>l'abbé Delfour</i> , membre rési- dant.....	LXXXIV
Lou Capélan Vanitous (dialecte de Nîmes), poésie de M. <i>l'abbé Magnen</i> , membre honoraire.....	CVI
Banquet offert par l'Académie de Nîmes à M. Gaston Boissier	CIX
Toast de M. <i>Enjalbert</i> , président.....	CX
Toast de M. <i>le Préfet</i> , président d'honneur.....	CXII
Toast de M. <i>Benoist</i> , recteur de l'Académie de Mont- pellier.....	CXV
Toast de M. <i>Crouzet</i> , maire de Nîmes.....	CXVI
Toast de M. <i>Clauzel</i> , secrétaire perpétuel	CXVIII
Toast de M. <i>Clavel</i> , membre résidant, président du Comité CHARLES JALABERT.....	CXX
Toast de M. <i>Gustave Fabre</i> , membre résidant.....	CXXII
Remerciements de M. <i>Alphonse Boyer</i> , au nom de la famille.....	CXXIV
Réponse de M. <i>Gaston Boissier</i> , membre honoraire ...	CXXV

Inauguration du buste de Charles Jalabert.

Inauguration du buste de Charles Jalabert ...	CXXIX
Discours de M. <i>Clavel</i> , membre résidant, président du Comité	CXXXI
Discours de M. <i>Crouzet</i> , maire de Nîmes.....	CXXXIX
Discours de M. <i>La Haye</i> , directeur de l'École des Beaux-Arts de Nîmes.....	CXL
Discours de M. <i>Enjalbert</i> , président de l'Académie de Nîmes.....	CXLIV
Discours de M. <i>Gaston Boissier</i> , membre honoraire, président de la cérémonie d'inauguration.....	CXLVII
Discours de M. <i>E. Reinaud</i> , au nom de la famille....	CL

Visite à Nîmes de l'Académie Delphinale.

Réception dans les salons de l'Hôtel de Ville.

Allocution de M. <i>E. Reinaud</i> , vice-président de l'Aca- démie de Nîmes.	CLV
Réponse de M. <i>le comte de Miribel</i> , président de l'Aca- démie Delphinale	CLVIII
Toast de M. <i>E. Benoît-Germain</i> , membre résidant de l'Académie de Nîmes.....	CLIX

<i>Banquet.</i>	Pages
Discours de M. <i>le comte de Miribel</i> , président de l'Académie Delphinale.....	CLX
Toast de M. <i>Enjalbert</i> , président de l'Académie de Nîmes.....	CLXV
A l'Académie Delphinale, sonnet de M. <i>E. Reinaud</i> , vice-président de l'Académie de Nîmes.....	CLXIX
Toast de M. <i>Paul Clauzel</i> , secrétaire perpétuel de l'Académie de Nîmes.....	CLXX
Réponse de M. <i>Prudhomme</i> , secrétaire perpétuel de l'Académie Delphinale.....	CLXXI

ARCHÉOLOGIE-BIBLIOGRAPHIE.

Grotte néolithique de Saint-Vérédème, par le frère <i>Sallustien Joseph</i> , membre non résidant.....	1
Bibliographie du département du Gard, par M. <i>Joseph Simon</i> , membre résidant.....	37

POÉSIE.

A M. Gaston Boissier, sonnet, par M. <i>Raymond Février</i> , membre non résidant.....	43
Les mains du Travail, par M. <i>l'abbé Magnen</i> , membre honoraire.....	45
Concours académiques pour les années 1905 et 1906..	51

Documents annexes pour servir à l'histoire de l'Académie.

Donateurs à l'Académie.....	52
Tableau nominatif des membres et correspondants de l'Académie au 31 décembre 1904.....	56
Listes des Sociétés correspondantes.....	63
Liste des ouvrages adressés à titre d'hommage à l'Académie au cours de l'année 1904.....	71
Publications de l'Académie depuis 1756.....	73

ANNEXE.

Histoire des grands prieurs et du prieuré de Saint-Gilles, par Jean Reybaud, avocat et archivaire de ce prieuré, publiée par M. <i>l'abbé C. Nicolas</i> , membre non résidant.....	147 à 446
---	-----------

DISCOURS DE M. L'ABBÉ DELFOUR,
membre résidant.

UN LATIN

MESSIEURS,

Mais d'abord que signifie exactement cette appellation : un Latin ? Les hommes et les peuples, à qui elle s'applique, ne jouissent pas, il s'en faut, des faveurs de l'opinion dominante. On qualifie de Latins, les Français, les Italiens et les Espagnols des deux mondes, peuples médiocrement prospères, affirment certains spécialistes, et qui tous furent vaincus dans des guerres récentes. Aux Latins s'opposent les Saxons et Anglo-Saxons de la Grande-Bretagne, de l'Allemagne et des Etats-Unis ; peuples heureux, peuples riches, et destinés, semble-t-il, à gouverner le monde. Rien n'est plus séduisant, mais rien n'est moins scientifique que de distribuer ainsi les peuples en groupes symétriques. En réalité, cette question d'ethnographie est peut-être insoluble. Dans la constitution de notre nationalité française, par exemple, sont entrées de nombreuses populations dont il est impossible de déterminer l'importance.

Par contre, la question devient claire et intéressante, si on l'envisage sous son aspect littéraire, pédagogique et historique. Nous nous entendons assez bien, je pense, lorsque nous disons : c'est la culture latine. Les progrès des sciences physiques, les susceptibilités d'une démocratie, qui est ou qui se croit toute puissante, le développement de l'esprit utilitaire et la violence du *Struggle for Life* ont rendu presque impopulaire l'étude des grands maîtres classiques qui illustrèrent à jamais la Grèce et Rome.

Quelques hommes, toutefois, demeurent fidèles à ce passé glorieux. Ils se persuadent qu'il est indispensable, pour un peuple vraiment civilisé ou du moins pour une élite intellectuelle, de se mettre à l'école des anciens ; ils considèrent les Grecs et les Latins comme les véritables instituteurs de l'humanité.

Mais toutes les nations modernes ne s'assimilent pas avec une égale facilité l'esprit des anciens. La philosophie allemande, par exemple, corrige, ou contrarie, ou atténue, dans les intelligences, l'influence des Latins. Les Français, au contraire, héritiers plus ou moins conscients et volontaires de la philosophie scolastique, ont à un très haut degré, au plus haut degré peut-être, la clarté, la logique, la délicatesse psychologique, la finesse, voire la subtilité des Grecs et des Latins. Quelques-uns des nôtres ne sont pas loin de voir dans ce privilège un embarras, un motif de s'humilier et une cause d'infériorité intellectuelle. Je me permets de ne pas partager ces craintes. En métaphysique et en psychologie, les grands maîtres scolastiques ont fait preuve d'une supériorité dont on peut difficilement trouver ailleurs l'équivalent. Même les Français les moins religieux — tels Voltaire et Auguste Comte — doivent quelques-unes de leurs qualités maîtresses à la philosophie du moyen âge, que le premier tout au moins avait fort peu pratiquée. En ce sens donc, on peut dire de certains écrivains français qu'ils sont de vrais Latins, de purs Latins, des classiques.

Les écrits de l'homme éminent que nous fêtons ce soir portent visible l'empreinte de son siècle, un siècle romantique, pénétré de philosophie allemande et témoin des triomphes anglo-saxons. Mais par son origine (il naquit sur des ruines romaines), par la nature de ses travaux, par ses qualités personnelles, par l'ardeur intelligente avec laquelle il défend une cause compromise et en apparence désespérée, M. Gaston Boissier est un Latin. — Dans les milieux universitaires, circule un récit agréable d'après lequel, il y a un demi-siècle environ, le jeune Gaston Boissier aurait porté son attention et ses efforts, comme par hasard, sur la vie romaine. Je ne conteste pas

l'authenticité du fait, mais je nie qu'il soit le résultat du hasard. — Le jeune Gaston Boissier, libre citoyen de la *Colonia Nemausensis* et élève brillant de la vénérable *Alma Mater*, eut tôt fait de découvrir qu'il était vraiment chez lui, dans le domaine d'Atticus, et il y établit sa tente. Depuis cette époque heureuse et peut-être regrettée, il n'a cessé d'étudier avec amour Rome, son histoire, sa religion, sa politique et sa littérature.

Il n'est peut-être pas superflu de remarquer ici qu'en consacrant à Rome une longue vie de labeur, M. Gaston Boissier ne s'est jamais désintéressé des choses françaises. C'est notre France du XVII^e et même du XVIII^e siècle qui reçut en héritage de la Grèce et de Rome, avec ce que j'appellerai le sens de l'universel, la mission, glorieuse entre toutes, de représenter, dans nos temps modernes, la grande tradition classique. Glorifier Rome, c'est donc défendre une des plus nobles portions de notre patrimoine national, c'est conserver une de nos raisons d'être, c'est expliquer et faire rayonner au loin notre activité intellectuelle. La Rome ancienne a si bien marqué de son empreinte la terre et les hommes, que rien au monde peut-être ne saurait la détruire. Architecture, métrique, politique, droit, administration, agriculture, expansion coloniale, toutes les formes d'art, toutes les manifestations d'activité, toutes les institutions sociales, font de nos générations contemporaines, pourtant si avides d'indépendance, les tributaires de Rome. Pour synthétiser tous leurs efforts, pour fixer un but à leurs vastes ambitions, les nations anglo-saxonnes n'ont trouvé jusqu'ici qu'un mot grec et deux mots latins ; elles disent politique mondiale et impérialisme.

Tu regere imperio populos, Romane, memento.

M. Gaston Boissier a soin de préciser, de compléter et de vivifier en quelque sorte, ces raisons générales d'aimer la Rome antique. Dans chacune de ses études, il est facile de distinguer une pensée dominante qui a pour objet l'intérêt immédiat de la France contemporaine. Vous êtes tentés de croire, par exemple, que notre écrivain se laisse

absorber par les conflits qui éclatèrent autour de l'autel de la Victoire ? Détrompez-vous : il songe d'abord et surtout à la leçon de tolérance religieuse qui se dégage de son intéressant récit. *L'Opposition sous les Césars* abonde en allusions à l'état moral et politique de la France, durant une période d'histoire bien déterminée. *Les Promenades archéologiques* elles-mêmes, les pacifiques *Promenades archéologiques* témoignent de l'activité admirable déployée par la science française sur le plus beau des champs de bataille. Si vous avez l'occasion de parcourir quelquefois les rues de Rome, le *Corso* ou la *Via Nazionale*, notez les livres qui occupent toujours les devantures des libraires cosmopolites. Vous voyez des romans et puis des romans, mais aussi quelques volumes jaunes dont le titre est plus austère, savoir les œuvres de Gaston Boissier. En quelle estime l'érudition française est-elle tenue par les étrangers compétents et impartiaux ? Des profanes ne sauraient le dire. Mais il nous est permis d'affirmer, sans doute, que dans l'art de synthétiser les découvertes archéologiques et de les expliquer, la France, grâce à notre éminent compatriote, garde une sorte de monopole.

Mais c'est l'*Afrique Romaine* qui renferme le plus grand nombre de pages révélatrices sur les préoccupations patriotiques de M. Boissier. La politique française de nos jours, en Tunisie, se confond avec la politique romaine du temps des Scipions. Quelle joie pour M. Boissier de mettre les pas dans les pas de ses amis les proconsuls et de tirer de toutes ces ruines grandioses ou poétiques qui couvrent le sol tunisien, des leçons d'administration coloniale ! — L'archéologie se révèle ainsi moderne, vivante et surtout intéressante.

A dire le fond de ma pensée, je crains même qu'elle ne le soit trop, intéressante, j'entends pour les hommes du XIX^e et du XX^e siècles. Le premier devoir d'un écrivain n'est pas, en effet, de charmer ses lecteurs ni de leur faciliter l'acquisition de vastes connaissances, sorte de superflu intellectuel, mais bien d'atteindre, autant que possible, la vérité profonde, le fond des choses, et de s'attacher à ce qui est essentiel. Pour expliquer ma pen-

sée sur ce point, je demande la permission d'établir ici quelques comparaisons redoutables, mais nécessaires.

Lorsque Bossuet s'occupe de la religion romaine, il s'applique à prouver d'abord qu'elle est le fondement de l'État, ensuite qu'elle contribue, dans la plus large mesure, à la prospérité de la patrie. Par une voie différente, Fustel de Coulange arrive à la même conclusion dans son admirable *Cité antique* ; il ratifie et il précise l'opinion de Bossuet.

Montesquieu était trop de son temps pour faire à la théologie et au culte romain leur part ; il dit : « Outre que la religion est toujours le meilleur garant que l'on puisse avoir des mœurs des hommes, il y avait ceci de particulier chez les Romains, qu'ils mêlaient quelque sentiment religieux à l'amour qu'ils avaient pour leur patrie ». Ce « quelque sentiment religieux » est tout d'or. Si Montesquieu revenait parmi nous, il constaterait, en lisant Fustel de Coulange, que le scepticisme du XVIII^e siècle l'avait induit en erreur. Cependant, l'auteur de la *Grandeur et de la Décadence des Romains* ne laisse pas de s'approprier, en les rabaisant un peu, il est vrai, les opinions de Bossuet. Il s'exprime en historien homme d'État : il ne perd pas de vue les rapports de la religion et du patriotisme.

Sous l'influence de Chateaubriand, le grand dominateur littéraire du XIX^e siècle, nos écrivains contemporains portèrent toute leur attention sur des sujets plus gracieux, mais de moindre importance. Qu'a vu Chateaubriand chez les Romains ? Ou, du moins, qu'a-t-il vu avec le plus de plaisir ? Des gestes, de beaux gestes de soldats ou d'orateurs, des particularités de costume, des effets de bataille, des scènes dramatiques ou poétiques. Au lieu que Bossuet, comme Corneille, du reste, s'attachait, de toutes les forces de sa puissante intelligence, à ce qui faisait le fond des Romains de l'âge héroïque. c'est-à-dire à l'amour de la liberté, de la patrie, de la religion et de la fermeté d'âme inébranlable dans la défaite et le malheur, Chateaubriand note des reflets de soleil sur les casques, par exemple ; il pique et satisfait la curiosité ; il cherche et trouve des mots et des rythmes de phrases qui sont, en

effet, remarquablement harmonieux. Presque tous les historiens du XIX^e siècle s'engagèrent dans les voies tracées par le génie de Chateaubriand. Leurs intentions patriotiques étaient aussi pures et aussi ardentes que celles de Bossuet, mais il est bien évident que leurs efforts se portent maintes fois, non sur les luttes des âmes ou des peuples, mais sur le décor de l'histoire.

M. Gaston Boissier ne fait pas exception à la règle générale ; admirateur passionné de Victor Hugo et dominé par le génie éblouissant de Chateaubriand, il apporte dans l'étude de la religion romaine les qualités et les défauts d'une grande école historique dont le XIX^e siècle fut très fier et que le XX^e siècle n'ose pas encore juger.

La qualité maîtresse de nos historiens contemporains fut le souci de l'érudition à la fois intelligente et méticuleuse. Il semble acquis définitivement qu'à ce point de vue ils surpassèrent leurs prédécesseurs. M. Gaston Boissier, un travailleur acharné, se tint toujours au courant des merveilleuses découvertes archéologiques dont se glorifient la science française et la science allemande, ce qui lui permit d'introduire dans ses écrits une somme considérable de faits très intéressants. La *Religion romaine* et la *Fin du Paganisme* renferment des trésors d'érudition, et si bien disposés qu'ils attirent et retiennent les lecteurs même les moins compétents.

Mais, comme la plupart de ses maîtres et de ses émules, M. Gaston Boissier fait trop de concessions au goût, aux opinions, peut-être même aux préjugés du XIX^e siècle. On reconnaît aujourd'hui et on est bien forcé de reconnaître l'importance immense de la religion romaine. Ces farouches républicains qui conquièrent le monde n'étaient pas seulement religieux ; une étude approfondie de leurs mœurs nous les montre dévots, voire superstitieux. Au nom de ses lecteurs, M. Gaston Boissier se demande comment, chez une nation si dévote, l'autorité religieuse n'a pas fini par dominer toutes les autres. « Ce qui les préserva de ce destin, répond-il, ce fut leur sens politique. Jamais peuple n'a été préoccupé autant qu'eux de l'importance et des droits de l'État ; ils lui ont tout sacrifié, leurs

plus vieilles habitudes et leurs sentiments les plus chers. C'était chez eux une croyance générale que le mort devient dieu et protège les siens ; pour qu'il fût rapproché de ceux qu'il devait secourir, on l'enterrait dans sa maison dont il devenait ainsi le bon génie. Un jour, pourtant, la loi ordonna pour des raisons d'hygiène qu'on n'ensevelirait plus personne dans l'enceinte des villes et tout le monde obéit à la loi. Cet exemple montre qu'à Rome rien ne résiste au pouvoir civil ; la puissance paternelle, malgré l'étendue de ses droits, fléchit elle-même devant lui. Le père de famille est maître absolu de ses enfants ; il peut vendre et tuer son fils ; mais si ce fils est revêtu de quelque charge publique, le père doit lui obéir comme les autres, et, quand il le rencontre sur son chemin, il faut qu'il descende de cheval devant lui.

« La religion romaine, si puissante, si respectée qu'elle fût, devait subir le même joug. »

Voilà qui rassurera sans aucun doute tous ceux qui luttent, à l'heure actuelle, pour la supériorité, d'ailleurs peu menacée, du pouvoir civil ; les Romains étaient religieux, profondément religieux ; ils n'étaient pas cléricaux. Outre que l'explication fournie par M. Boissier est de nature à charmer la presque totalité de ses lecteurs, elle témoigne d'une ingéniosité rare. Est-elle vraiment philosophique et surtout complète, et, après un demi-siècle de positivisme, satisfait-elle la légitime curiosité de certains esprits indépendants ? Il est permis d'en douter.

Dans une certaine timidité philosophique et théologique de M. Gaston Boissier, historien de la religion romaine, apparaît une très remarquable caractéristique de son talent. Nous avons vu que Bossuet et Montesquieu s'exprimaient d'ordinaire en conseillers d'État : il est simplement, lui, un homme très renseigné sur les choses de l'antiquité classique et qui excelle à présenter ces renseignements dans une langue alerte, souple, vive et agréable.

Il se qualifie de promeneur archéologique par modestie excessive et peut-être aussi par une sorte de respect humain qui n'est pas rare chez les universitaires. En réalité, M. Gaston Boissier fut toujours et il est encore un

professeur ; je ne crois pas qu'on puisse lui décerner de titre plus exact, plus complet, ni plus glorieux.

Professeur, c'est à-dire spécialiste, et professeur tout pénétré des idées de son temps, M. Gaston Boissier devait envisager la religion romaine sous un angle particulier. Il a mis en lumière la liturgie, les manifestations extérieures de la religion, les côtés faibles de la théologie, ses rapports avec une certaine politique. Les chapitres sur l'apothéose impériale, sur le sixième livre de l'*Enéide*, sur Sénèque et saint Paul ne sont pas des hors-d'œuvres, certes, mais ils se rattachent moins étroitement au sujet que tel chapitre de la *Cité antique*. Peut-être M. Boissier devrait-il modifier le titre de son principal ouvrage et faire imprimer : *Autour de la Religion romaine*.

Même circonspection dans les *Promenades archéologiques*. L'auteur n'apprécie qu'incidemment ou indirectement les poésies d'Horace ou la vie des premiers chrétiens, mais il décrit avec amour la petite vallée de la Sabine et il explique en sociologue le fonctionnement des collèges funéraires.

On me dira : pourquoi ces observations sinon pour reprocher à un archéologue d'être un archéologue ? Je ne reproche rien à M. Boissier, j'en attesterai, si j'avais assez d'humanisme, tous les dieux du Forum et du Capitole. Mais dans l'intérêt de la grande cause, qui lui est plus chère que sa gloire personnelle, il faut bien se décider à faire une constatation mélancolique. Depuis un siècle environ, les études latines baissent dans notre pays de France, et ceux-là mêmes qui peinent pour les relever ou les conserver, tel l'auteur de *Cicéron et ses Amis*, en sont réduits à faire porter leur attention — non pas toute leur attention, Dieu merci — sur les alentours de la vie littéraire des Latins. Ils ne trouvent grâce auprès du grand public, qu'à la condition d'être intéressants, très intéressants. On sait avec quel succès M. Gaston Boissier a réalisé ce trop modeste programme ; il a conquis personnellement tous les suffrages des hommes cultivés. A-t-il fait triompher la cause du latin ? Non, hélas, car il ne dépend pas d'un professeur écrivain, si habile, si

courageux et si persévérant soit-il, de mettre fin à l'instabilité des programmes scolaires et de régulariser un courant utilitaire et démocratique qui menace d'emporter tout le passé. Du moins, a-t-il su faire aimer les poètes et les prosateurs de Rome et démontrer combien ils sont nécessaires à notre éducation nationale. Décrire la maison d'Horace, c'est fort bien, mais les éléments de cette description, M. Boissier les emprunte, pour la plupart, aux *Epîtres*, et voilà l'archéologue transformé en critique littéraire et en humaniste. Si l'on excepte Voltaire, aucun écrivain n'a mieux parlé que Boissier de la personne d'Horace et du charme incomparable de ses vers. « La vallée, dit-il, a perdu les ombrages qui plaisaient tant à Horace et lui rappelaient la verdure de Tarente. »

Credas adductum propius frondere Tarentum.

Mais ce qui n'a pas changé, ce qui faisait, ce qui fait encore le caractère de ce charmant paysage, c'est le calme, la tranquillité, le silence. De la *Madona della Casa*, à midi, on n'entend que le bruit affaibli du torrent qui monte du fond de la vallée. Voilà précisément ce qu'Horace venait y chercher. Les spectacles extraordinaires jettent l'âme dans une sorte de ravissement qui l'excite et la trouble : c'est, à la longue, une fatigue qu'il aurait mal supportée. Il ne voulait pas que la nature l'attirât trop à elle et l'empêchât de s'appartenir à lui-même. Aussi rien ne lui convenait-il mieux que cet horizon tranquille où tout est repos et recueillement. Quoiqu'il fût ici près de Rome, et qu'à la rigueur son mulet à la queue coupée pût l'y mener en un jour, il pouvait s'en croire à mille lieues... Il pouvait se dire en mettant le pied dans son domaine : « Ici, je n'appartiens plus aux importuns ; j'ai quitté les soucis et les ennuis de la ville ; je vis et je suis mon maître : *Vivo et regno.* »

Ces deux mots sont aussi vrais aujourd'hui qu'il y a deux mille ans : Horace vit et règne encore dans un groupe de lettrés — qui tend plutôt à diminuer, je le crains, — heureux de partager son intimité. Certes, de grands poètes au XIX^e siècle nous firent souvent les honneurs

de leur maison ou de leur moi, en des pages magnifiques, riches de couleur et débordantes de lyrisme. Aucun ne fut aussi familier, aussi naturel, aussi spirituel, aussi fin que l'auteur des *Epîtres*. Dans un accès de modestie qui surprend un peu, Voltaire disait un jour à Horace :

J'ai vécu plus que toi ; mes vers dureront moins.

Nous sommes trop près des auteurs du XIX^e siècle, nous sommes trop imprégnés de leur esprit, trop dominés par leurs théories littéraires pour pouvoir nous prononcer sur la durée de leurs œuvres. Peut-être Voltaire aura-t-il parlé d'avance, en leur nom. Mais à coup sûr, si le monde moderne échappe aux diverses formes de barbarie qui le menacent, Horace, dans deux ou trois siècles d'ici, vivra et régnera à côté ou au-dessus des plus grands poètes modernes. En même temps, on verra s'avancer, pour ainsi dire, dans sa lumière et dans sa gloire, quelques commentateurs privilégiés qui aideront à le mieux comprendre et parmi ces commentateurs on distinguera le poète, auteur de la célèbre *Epître à Horace*, et l'érudit ou plutôt le lettré qui a écrit l'étude, désormais classique, sur la *Maison de Campagne d'Horace*.

Des latinistes peuvent préférer Horace à Virgile ; ils n'en sont pas moins obligés de reconnaître que Virgile occupe dans l'histoire de la littérature générale une position sensiblement plus élevée. Il parle une langue divine, la plus belle qu'on ait jamais connue, et, par la hauteur de ses pensées, il mérite de figurer glorieusement dans la très petite élite des poètes penseurs que l'humanité tout entière a pris pour guides. N'a-t-il pas chanté la religion, la famille, la patrie, l'agriculture, la liturgie, la science, un certain messianisme, et toutes les grandes réalités morales qui font que la vie vaut la peine qu'on la vive ? C'est précisément l'honneur de M. Gaston Boissier d'avoir mis en lumière le côté le plus beau et le plus caractéristique de cette admirable physionomie virgilienne. « *L'Enéide*, dit-il, est avant tout un poème religieux ; on s'expose à le mal comprendre, si l'on n'en est

pas convaincu. Ce caractère avait beaucoup frappé les savants de l'antiquité. Virgile était pour eux ce qu'était surtout Dante pour les Italiens du XVI^e siècle : un théologien qui n'ignore aucun dogme. » On citait ses vers, on s'appuyait de son nom, quand on discutait quelque question embarrassante qui concernait les pratiques du culte ou le droit pontifical... Nous trouvons, sans doute, qu'il est souvent question de la religion romaine dans l'*Enéide*... Mais les Romains qui connaissaient leur religion mieux que nous l'y retrouvaient bien plus encore. Quand Virgile disait qu'on offre aux dieux quatre bœufs de choix, *eximios tauros*, ils savaient bien que c'étaient les termes du rituel qu'employait le poète. Ce gâteau fait d'un blé consacré, *farre pio*, qu'Enée donne à ses Lares, leur était aussi très connu : c'était celui que les Vestales étaient tenues de préparer de leur main et dont Servius nous a laissé la recette. Lorsque la belle nymphe Cymodocée, un des vaisseaux d'Enée que Cybèle avait changés en déesses de la mer, se présente à son ancien maître pour lui révéler les dangers qu'il court, elle le trouve ignorant ses périls et tranquillement endormi sur le navire qui le porte : « Enée, réveille-toi ! » lui dit-elle. « *Anea, vigila* ». Ce mot qui nous semble si simple et ne nous arrête pas, faisait souvenir les Romains d'une des plus importantes cérémonies de leur culte national. Quand on était sur le point de commencer une guerre, le général auquel elle était confiée s'en allait dans la *Regia*, agitait les boucliers sacrés et la lance de Mars en disant : « Mars, réveille-toi ! *Mars, vigila*. »

Chose curieuse, cette religion virgilienne, qu'un lettré quelque peu sceptique de nos jours explique si aisément, avait déconcerté le génie théologique de Bossuet. Les contradictions religieuses qui fourmillent dans les *Géorgiques* et dans l'*Enéide* avaient scandalisé et irrité l'auteur de l'*Histoire des Variations*. « Ainsi voit-on, dans Virgile, le vrai et le faux également étalés. Il trouve à propos de décrire, dans son *Enéide*, l'opinion de Platon sur la pensée et l'intelligence qui anime le monde ; il le fera en vers magnifiques, s'il plait à sa verve poétique et au feu qui en

anime les mouvements de décrire les contours d'atomes qui s'assemblent fortuitement, les principes des terres, des mers, des airs et du feu, et d'en faire sortir l'univers, sans qu'on ait besoin, pour les arranger, du secours d'une main divine ; il sera aussi bon épicurien dans une de ses églogues que bon platonicien dans son poème héroïque. Il a contenté l'oreille, il a étalé le beau tour de son esprit, le beau son de ses vers et la vivacité de ses expressions. C'est assez à la poésie : il ne croit pas que la vérité lui soit nécessaire. »

Mieux renseigné sur la biographie de Virgile, Bossuet se fût certainement épargné la peine de fulminer contre les fantaisies de son scepticisme. Virgile était tout simplement un converti : épicurien, incrédule et dilettante dans sa jeunesse, il était devenu, ensuite, un grave et très religieux directeur d'âmes. Combien il est regrettable que Bossuet n'ait pas mieux connu et la vie intellectuelle du poète et l'archéologie romaine !

M. Boissier, historien de la religion romaine, a donc évolué, lui aussi. Simple archéologue au début de ses études, il s'est vu bientôt dans la très heureuse obligation de se transformer en psychologue, en littérateur et sinon en théologien, du moins en historien de la liturgie et de la théologie. Il a chanté les beautés et les grandeurs de la Rome antique, ainsi que la persistance de sa domination intellectuelle. *Altæ mænia Romæ... Rerum pulcherrima Roma.*

Il n'y avait rien de plus utile à nos générations démocratiques, un tant soit peu hypnotisées, on voudra bien le reconnaître, par les études proprement scientifiques, et portées, aussi, à admirer sérieusement ce qui dépasse les horizons prochains de la vie contemporaine. Chicago est assurément une ville intéressante et l'esprit d'entreprise qui l'a créée vaut qu'on l'étudie, mais le malheur serait grand pour l'humanité civilisée si, par amour pour Chicago et ses merveilles, elle laissait se perdre définitivement le souvenir de Rome.

Non, ce souvenir ne se perdra pas. Si la France, rougissant de ses traditions latines, s'abandonnait à toutes

les exigences d'un modernisme exclusif ou d'un utilitarisme outrancier, d'autres peuples ne tarderaient pas à prendre sa succession. Le présent ne se suffit pas à lui-même, et, comme il prépare l'avenir, il est presque, en toutes choses et toujours, dépendant du passé.

Il y aura bientôt un demi-siècle, un érudit allemand, M. Hahn, composa contre l'enseignement classique, tel qu'on le comprenait en France, un réquisitoire fort vif, où il laissait deviner les arrière-pensées profondes de ses compatriotes les plus éclairés et aussi les plus ambitieux. « L'Université de France, dit-il, en prenant l'antiquité classique pour l'objet principal et presque exclusif des études, a prétendu rendre un service inappréciable à la civilisation ainsi qu'à la prépondérance imaginaire de la culture française en Europe... S'il faut conserver aux études classiques, dans l'éducation de la jeunesse, la prééminence que, durant des siècles, elles ont obtenue à bon droit et pour le salut des peuples ; si elles doivent résister aux assauts d'un matérialisme impatient et uniquement attentif aux intérêts immédiats, elles, dont l'action est presque entièrement désintéressée, il est absolument nécessaire que le vrai caractère, les avantages essentiels et profonds d'une telle éducation deviennent une conviction profonde. »

La pensée de M. Hahn, interprète des Allemands et, pourrait-on dire aujourd'hui, des Anglais et des Américains, est donc d'une clarté éblouissante. Les Français, selon lui, entendraient fort mal les maîtres anciens ; mais il est bien évident que les études classiques constituent, en principe, un élément de supériorité.

A ce réquisitoire, qui partait sans doute d'un bon naturel, un ami de M. Boissier, Renan, répondit avec une vivacité singulière. « M. Hahn, dit-il, tombe presque dans la niaiserie à force de répéter que l'on ne connaît en France d'autre mobile que l'intérêt. Hélas ! l'égoïsme est de tous les temps... Le siècle présent n'apparaît qu'à travers un nuage de poussière soulevé par le tumulte de la vie réelle ; on a peine à distinguer dans ce tourbillon les formes belles et pures de l'idéal. Au contraire, ce nuage

des petits intérêts étant tombé, le passé nous apparaît grave, sévère et désintéressé. Ne le voyant que dans ses livres et ses monuments, dans sa pensée, en un mot, nous sommes tentés de croire qu'on ne faisait autrefois que penser. Ce n'est pas le fracas de la rue qui passe à la postérité. La race des égoïstes, qui n'ont le sens, ni de l'art, ni de la science, ni de la morale, est de tous les temps. Mais ceux-là meurent tout entiers ; ils n'ont pas leur place dans le grand tableau que l'humanité contemple derrière elle ; ce sont les flots bruyants qui murmurent sous les roues du pyroscaphe dans sa course mais se faisaient derrière lui. »

La question débattue entre M. Hahn et M. Renan se pose aujourd'hui plus inquiétante encore qu'elle n'était autrefois. Ceux qui essaient de la résoudre ne sauraient trouver un terrain de discussion plus favorable que la carrière professorale et l'œuvre littéraire de M. Boissier. Ancien président du Conseil supérieur de l'Instruction publique, président des anciens élèves de l'École Normale, professeur au Collège de France, rédacteur de la *Revue des Deux-Mondes*, membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres, secrétaire perpétuel de l'Académie française, il incarne mieux que quiconque, à l'heure présente, la vieille Université. Il est le défenseur le plus autorisé que nous connaissions des études latines en France, et telle est l'importance de cette fonction qu'elle prime, aux yeux d'un certain nombre de ses amis, tous ses autres titres de gloire.

Peut-on bien reprocher à M. Boissier de n'avoir pas su rajeunir les études classiques ? Certes, il a mis au service de la littérature toutes les ressources de l'archéologie, donnant ainsi un attrait nouveau à nos vieux classiques. Ses élèves de l'École Normale se livrent — on sait avec quelle ardeur — à l'étude de la philologie réelle et de la philologie formelle, ce qui devrait désarmer, semble-t-il, tous les adversaires modernes des études latines. On applique enfin au Latins et aux Grecs les procédés scientifiques qui sont si fort en honneur depuis un siècle. Et pourtant, le latin et le grec ne sont que médiocrement assurés du lendemain.

Pourquoi ?

M. Fouillée n'hésiterait pas à répondre : Parce que les études littéraires en France ne sont pas suffisamment vivifiées par la philosophie. Avant M. Fouillée, Renan avait dit avec plus de précision et de finesse : « Il fut décidé (dès la fin du XVII^e siècle), que la France serait, avant tout, une nation de gens d'esprit, une nation écrivant bien, causant à merveille, mais inférieure par la connaissance des choses, et exposée à toutes les étourderies que l'on n'évite qu'avec l'étendue de l'instruction et la maturité du jugement. »

Quelques années seulement après la mort de Renan et de Taine, il est difficile d'adresser ce reproche à la France intellectuelle.

Le littérature ne s'est désintéressée ni de la philosophie, ni de la religion, ni de la vie générale du peuple. Dans la plupart de ses ouvrages, mais surtout dans la *Fin du Paganisme*, M. Boissier n'a pas craint d'aborder les sujets les plus élevés, les plus actuels et les plus brûlants. A peine l'opinion générale lui tient-elle compte de ces efforts philosophiques et semi-théologiques : on le considère surtout comme un archéologue, un historien, un érudit et un pur humaniste.

L'opinion ne se trompe pas absolument, en ce sens que la tentative philosophique de M. Boissier et de la tradition littéraire qu'il représente était vouée d'avance à un échec partiel. Pour que soit féconde l'alliance entre la philosophie et la littérature, il faut remplir certaines conditions qui font défaut, dans une certaine mesure au moins, à la génération de M. Boissier. Les deux grandes écoles philosophiques qui se partagent le XIX^e siècle ont marqué de leur empreinte toutes les intelligences, sans en excepter celles qui s'exerçaient sur les questions les plus étrangères, en apparence, à la métaphysique. M. Boissier fut toujours l'admirateur passionné de Victor Hugo, lequel a mis en vers éclatants presque toutes les opinions kantienne, même ou surtout les antinomies et l'impératif catégorique; il vécut dans l'intimité de Renan, dont l'enthousiasme pour l'Allemagne savante fléchit rare-

ment ; enfin il emprunta au romantisme, tout pénétré des idées anglo-germaines, la direction générale de ses études. Il est regrettable que M. Boissier, si français, si latin, n'ait pas fréquenté plutôt chez les positivistes. Non, certes, que le positivisme soit de tous points admirable. Hélas ! il n'a pas su remplir sa mission, mais il a répondu mieux que la philosophie allemande aux besoins de l'âme française ; il aurait pu ramener les générations contemporaines à l'étude des prodigieux métaphysiciens du moyen âge et du XVII^e siècle, conseillers-nés de notre race et intermédiaires nécessaires entre notre littérature nationale et l'antiquité.

La thèse de M. Fouillée est donc excellente, mais elle manque de précision. Il dit : Les études latines ne pourront être sauvées que par la philosophie, la philosophie au sens le plus large du mot, ou plutôt par l'esprit philosophique qui s'accommode de toutes les doctrines sincères et profondes. Est-il bien sûr qu'un vieux peuple comme le nôtre puisse habiter successivement plusieurs palais philosophiques ? Il est une manière qui lui est propre de penser, de raisonner et de construire des systèmes : on peut se demander s'il est en état de renoncer tout à coup à ses habitudes et d'en contracter de nouvelles.

M. Fouillée et sans doute aussi M. Boissier ne manqueront pas de me répondre qu'il serait puéril de supprimer le romantisme et le kantisme et qu'il faut bien, qu'on le veuille ou non, les faire entrer dans la vie nationale de la France. En d'autres termes, une synthèse s'impose aux pédagogues, aux philosophes et aux purs littérateurs, une synthèse dans laquelle entreront, sous la haute direction de la philosophie, les éléments classiques et les éléments romantiques.

Parfaitement, j'ajoute même que cette synthèse est déjà faite, mais en Allemagne au profit de la pensée allemande, je n'ose pas dire et aux dépens de la France. Goethe est à la fois romantique et classique, ou plutôt son romantisme foncier s'assimile et se subordonne, par un sublime effort de compréhension savante, les sentiments et les idées classiques. Lorsqu'il adore avec une dévotion

esthétique les dieux de la Grèce ou lorsqu'il imite le persiflage de Voltaire, il fait un tour de force, mais il est lui-même quand il exprime les inquiétudes de Faust ou de Werther. Rien de semblable ne fut tenté en France pendant le XIX^e siècle, et cela parce que le kantisme et les succédanés du kantisme triomphèrent dans presque toutes les écoles. Par contre, M. Charles Renouvier établissait naguère avec un grand luxe d'arguments philosophiques et littéraires que Victor Hugo est, en définitive, un commentateur de Kant, un commentateur indocile et quelquefois mal informé, mais dominé malgré tout par les pensées du maître. On ne voit pas, d'autre part, que l'auteur des *Contemplations* ait sérieusement étudié Auguste Comte ou tout autre philosophe français. Il y a là une double cause d'inquiétude pour ceux qui s'intéressent vivement et à l'autonomie de la littérature française et à l'avenir des études latines.

De la littérature classique, M. Boissier — ainsi le voulait la force des choses — est passé à la littérature chrétienne. Comme il expliquait Horace et Virgile, il a analysé les œuvres de saint Augustin et de saint Ambroise. Entreprise bien audacieuse en des temps comme les nôtres. Comment l'histoire d'un saint Ambroise ne serait-elle pas par nature effroyablement ennuyeuse ? Non, répond M. Boissier, elle n'est pas du tout ennuyeuse, elle est fort intéressante ; elle ressemble même par certains côtés à la mêlée politico-religieuse de nos jours. Lisez *l'Affaire de l'Autel de la Victoire* ; elle vous fera songer aux discussions qui s'élèvent de toute part sur la séparation de l'Eglise et de l'Etat. Lisez la vie de saint Augustin ; et toutes les inquiétudes religieuses, qui sont le tourment et aussi la gloire de nos générations contemporaines, vous apparaîtront sous une forme admirable. D'une part, en effet, il s'impose à l'admiration des penseurs les plus exigeants ; d'autre part, il a quelques droits aux sympathies particulières du grand public contemporain. Un saint qui eut une jeunesse orageuse est toujours plus populaire que les autres. Certain théologien de mes amis qui est peu facétieux exprime souvent le regret, dans ses

conversations intimes, que saint Thomas d'Aquin, le docteur angélique, ne s'appelle pas le docteur pénitent. Peut-être, ajoute-t-il avec une certaine mélancolie, peut-être se déciderait-on plus aisément à le lire.

M. Boissier parle de saint Augustin avec une respectueuse sympathie, il le présente à ses lecteurs comme un écrivain encore intéressant et capable d'instruire même les historiens, les politiques et les psychologues du XIX^e siècle et du XX^e siècle. De ce témoignage rendu au grand évêque d'Hippone, j'ai déjà remercié ailleurs et respectueusement félicité M. Boissier. Mais après cela, il me sera bien permis de faire observer, sans doute, qu'un universitaire de nos jours, même très érudit, même très libéral, même très bienveillant, peut difficilement rendre une pleine justice au génie de saint Augustin. Bossuet, qui a écrit, en l'honneur de l'évêque d'Hippone, tout un ouvrage, celui-là même qui est, à l'heure actuelle, le plus violemment attaqué, Bossuet se défie de ses propres forces, quand il s'agit de louer son maître ; il craint d'être inférieur à son sujet. C'est pourquoi il cite les Conciles, les Papes, les théologiens, et, parmi les théologiens, ce savant P. Pétàu à l'école duquel s'est mis récemment M. Brunetière ; il conclut en s'appropriant les paroles du P. Garnier : « J'augmenterai plutôt que de diminuer les éloges de ce Père (saint Augustin) que je regarde comme le plus grand de tous les esprits, comme celui où l'on trouve le dernier degré de l'intelligence dont l'humanité est capable, un miracle de doctrine, celui dont la doctrine nous montre les bornes dans lesquelles doit se renfermer la théologie, l'apôtre de la grâce, le prédicateur de la prédestination, la bibliothèque et l'arsenal de l'Eglise, la langue de la vérité, la foudre des hérésies, le siège de la sagesse, l'oracle des treize derniers siècles, l'abrégé des anciens docteurs et la pépinière où ceux qui ont suivi se sont formés. Il développe les mystères de la prédestination et de la grâce, comme s'il les avait vus dans l'intelligence et dans la pensée de Dieu même. »

Il va sans dire que, pour apprécier saint Augustin, M. Boissier se place à un tout autre point de vue ; il loue,

dans l'auteur de la *Cité de Dieu*, l'homme et le chrétien pénitent; mais, s'il se heurte à quelque très haut problème de cette pure théologie, qui l'attire tour à tour et le repousse, il change de sujet. On a cultivé, jadis, oui, il y a fort longtemps de cela, l'ironie voltairienne, mais on connaît l'importance des questions religieuses que personne ne songe plus à nier, et on s'évade des dangereuses discussions dans l'histoire littéraire. Evidemment M. Boissier n'est pas un défenseur farouche de la tradition théologique; il admire Bossuet, il aime d'amour Renan, et il se complait trop visiblement dans un scepticisme courtois et railleur par lequel il se rattache à toute une catégorie bien connue d'esprit français. M. Boissier porte en lui, avec une aisance admirable, des sentiments qui n'ont pas l'habitude de voisiner. Pour caractériser son élection, il suffirait de nommer, je pense, Châteaubriand, Bossuet, Voltaire, Renan, Burnouf et Mommsen. M. Boissier ne passera jamais pour un clérical, car il n'est pas clérical.

Et cependant, on voit se produire parfois de singulières méprises. Renan a raconté, un jour, une historiette bien amusante. On préparait à la *Comédie-Française* le *Dialogue des Morts* dont Victor Hugo était le héros et Renan l'auteur. M^{lle} Reichenberg ne cessait de dire à l'auteur de l'*Antéchrist* : « Qu'est-ce qu'en pense Sarcey ? Avez vous fait parler à Sarcey ? Comment voulez-vous débiter si vous n'avez point Sarcey ? » J'essayais, dit M. Renan, de la rassurer, mais son amie, M^{lle} Réjane, a ajouté, en regardant ma redingote qui est un peu longue, paraît-il, et a un air de soutane : « Ah ! vous savez, Sarcey n'aime pas les cléricaux. »

Pareille aventure n'arrivera sans doute jamais à M. Boissier. Mais il ne faudrait pas l'affirmer trop vite, car, s'il n'a rien de commun avec le cléricalisme, il est profondément libéral au plus beau sens du mot, et, avec tout cela, je le soupçonne de nourrir au fond de son cœur quelques préférences non équivoques pour toutes les formes de l'aristocratie. Il a trop vécu dans la société des Atticus, des Horace, des Adrien, des Tacite et tous les

illustres Romains de la fin de la République ou de l'Empire, pour n'avoir pas gardé de ses relations quelques manières de penser peu démocratiques. Gardons-nous, toutefois, de l'appeler aristocrate ; ce serait peut-être le compromettre auprès de la démocratie, notre souveraine à tous. Mais disons de lui bien bas, tout bas, qu'il appartient de cœur au parti des *optimates* tel que le définit Cicéron.

Quoi qu'il en soit, la glorieuse, active et vaillante vieillesse de M. Boissier attire à elle tous les hommes et toutes les sympathies. Tandis que les causes de malentendus, les divisions et les sujets de tristesse se multiplient, elle constitue, dans les milieux intellectuels, tout au moins, une sorte d'armistice permanent. Que Dieu accorde à la famille de M. Boissier et à ses amis si nombreux ici, de jouir longtemps encore de son amitié, de ses conseils et de son influence, qui s'exerce toujours en faveur des nobles causes. Puisse-t-il se redire à lui-même pendant de longues années encore les vers de son poète préféré, de Victor Hugo :

C'était un vieux pasteur, berger dans la montagne,
Qui, jadis, jeune et pauvre, heureux, libre et sans lois,
A l'heure où le mont fuit sous l'ombre qui le gagne,
Faisait gaîment chanter sa flûte dans les bois...
Maintenant, riche et vieux, l'âme du passé pleine,
Tandis que ses troupeaux revenaient de la plaine,
Détaché de la terre, il contemplait les cieux...

Un autre poète a écrit de beaux vers dont on pourrait faire l'application à l'œuvre de M. Boissier : après avoir chanté le forum, si bien décrit dans les *Promenades archéologiques*, le poète trace un profil rapide du citoyen orateur qui monte aux rostrès sanglants pour défendre, au péril de sa vie, Rome, les dieux, la liberté.

M. Boissier n'est nullement un défenseur des dieux au sens général qui s'attache à ce mot ; il a seulement rendu populaires dans notre société contemporaine les vieilles divinités du Latium. C'est pourquoi, pour caractériser sa vie tout entière, il ne faudrait peut-être changer qu'une lettre dans le vers célèbre du poète et dire :

Rome, ses dieux, la liberté !

Que si nous nous plaçons à un point de vue purement nimois, M. Boissier nous apparaît comme formant une sorte de triumvirat avec François Guizot et Alphonse Daudet. De ce dernier, M. Jules Lemaitre disait avec raison qu'il était un pur Latin. Quant à François Guizot, malgré son éducation genevoise et ses tendances anglophiles, il est demeuré fidèle à la culture latine, au goût latin, à la clarté latine. Il serait d'ailleurs intéressant de savoir dans quelle mesure, très exactement, le calvinisme nimois ou genevois favorise ou contrarie l'influence latine. Calvin écrivait la langue de Cicéron avec une merveilleuse facilité, et il apportait dans ses polémiques des qualités françaises et scolastiques. « Que Westphal, disait-il, bavarde tant qu'il voudra, personne ne le suivra. Le monde entier sait avec quel art j'expose mes arguments, avec quel style ferme et précis je m'explique sur toutes choses. »

Il est donc Romain, ou tout au moins à demi-Romain, comme dirait Reboul, le groupe des Nimois illustres dans lequel est entré M. Boissier. En le glorifiant, nous avons la douce certitude, Messieurs, de célébrer, dans la parfaite harmonie de tous les cœurs, une fête latine.

POÉSIE DE M. L'ABBÉ MAGNEN,
membre honoraire.

LOU CAPÉLAN VANITOUS
(DIALECTE DE NIMES)

Di garigo un jour davalave.
Sian pér aqui vèr la Sént-Jean ;
Fasié caou é tout plan,
Coumo déou faire un vré roumatizant,
Pér pa trop suza, caminave.

Tout bonamén é sans façoun,
Coumo quaouqu'un qué n'a bésoun,
Fasiei lourgnoun.
N'éroun pa blu ni blanc, mai bèn négre, li veire,
Touti dous grand, touti dous round :
Lou médécin m'avié fa 'ncreire
Qué li foyé coum' aco pér y veire.

Aviei un èntouca...
Mé troumpe, és un riflir dé coutoun traouquya.
Euh ! mé lou fouou toujours, car lou sourél m'éntèsto,
Mèm' aou més dé janviér, quand lusing pa dé rèsto.

Ma soutano d'arpaga vièl,
Sarcido, sans acroc, èro pénaïso et lèsto,
Pér lou chéenchurié touto prèsto.

Propre, mai raspa, moun capèl
N'èro pa lou dei festo.
M'avié cousta très franc cinq soou,
Dous an avant, quand èro nouou.

Jusqu'aqui dégus pouyé gaire
Mé dire qu'ère signoula...
Dé qué n'én pénsas, vous ? Yéou, me sémblo, péchaire,
Qu'ère péleou gréla.

Es vrai qué mi bottino,
Dé quatre franc é dé cartoun,
Cracavoun, aqueli couquino,
Coumo séroun 'stado fino.
Fasièn si-s-émbarras é proun !

Aco mé foutié 'n caire ;
Pér lou vénci saviei pa coumo faire...

« Y a tant dé gèn
» Qué pér parèn,
» Ou pa grand' causo, cridaire
» Coumo dé fataire,
» Tayoun dé vèsto éi capélan ! »

Pénsave aco tout én marchant...

Aqui déssus un rachalan
Passo... D'abord mé régardo é saludo.
Bélèou ié counvénguère un paou.
Bonjour ! — Bonjour ! — Mai tout d'un cop, la mino rudo
E li-s-yeul plén d'iaou,
Mé toiso déi péd-s-à la tèsto,
S'arrèsto,
E, coumo sé quicon l'aguèsse pic'aou viou,
Mé bado : « Ero pa tant vanitous, lou bon Diou ! »

Dé bèn bon cur riguère
Souto moun capèl
Vièl,
E sans quincea lou mot mayère.
Pér pa ména dé bru marchave dé cantèl.

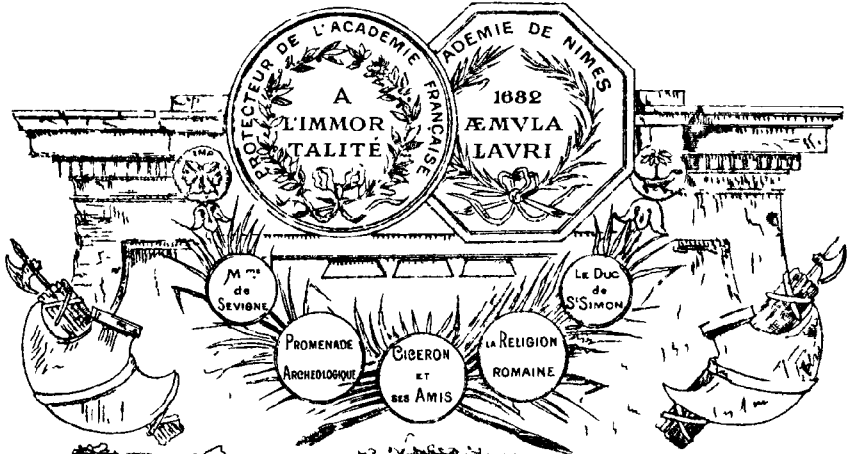
Ana 'i gèn, ei coumplaire
Es pa 'n pichot afaire,
Ou vèsès.

Mèmo à nosti-s-ami souvènt n'én foou pa gaire
Pér nous li méttre d'avant darriès.
E piei qué dé bécaire
Viroun toujours li caouso dé l'énvès
E dé si cop d'arpioun nous fan paga li frès.
Tant qué poussible anén pa dé biscuire ;
Y évitarén béléou dé canta dé travès.
Mai, 's ségu, noste cur counsérvara la pès,
Maougré li cascaiaire.

Lou cièl és blu, lou jour és bèou : moun Diou, fasès
Qué yéou aoussi vosté sourél m'ésclairé
E qué sièche davant vous ço qué mé voulès,
Sans nivou, sans réproche, à l'abri dou révès.

.....

A l'issue de la séance, l'Académie s'est réunie dans un salon voisin de la grande salle. On a fort admiré un grand panneau de tapisserie, sorti de la maison Saurel : c'est la reproduction d'un tableau de Memling, *l'Hiver*, l'une des quatre saisons de ce peintre. Ce magnifique spécimen de la fabrication nimoise était offert par l'Académie à M. Gaston Boissier en souvenir des fêtes de son cinquantenaire ; l'encadrement du panneau porte, au bas, une inscription qui rappelle ce souvenir avec ces deux dates 1854-1904. M. Gaston Boissier, à qui l'on pensait que cet hommage serait particulièrement agréable, s'en est montré fort touché.



BANQUET

OFFERT PAR L'ACADÉMIE DE NIMES

à M. Gaston BOISSIER

Ce banquet a eu lieu, dans les salons de Durand, le 11 avril 1904, à 11 heures du matin.

Il était naturel que, pour cette fête, l'Académie de Nimes ouvrit ses rangs.

Avaient été conviés et admis à se joindre à elle :

M. Maitrot de Varenne, préfet du Gard, président d'honneur de l'Académie de Nimes ;

M. Crouzet, maire de Nimes ;

Des représentants de l'Université : MM. Benoit, recteur de l'Académie de Montpellier ; Havard, inspecteur d'Académie à Nimes ; Boudier, proviseur du lycée de Nimes ;

Des membres du *Comité de CHARLES JALABERT*, dont le buste avait été inauguré, la veille, sous la présidence de M. Gaston Boissier ;

Une délégation des anciens élèves de M. Gaston Boissier au lycée de Nimes ;

La famille (les hommes, s'entend) de M. Gaston Boissier.

Nous donnons ci-contre la reproduction du menu très artistique dessiné par M. Félicien Allard, membre résident de l'Académie de Nimes.

Voici le texte ou le résumé des toasts prononcés au banquet.

TOAST DE M. ENJALBERT,

Président.

MESSIEURS,

Il y a huit ans, Monsieur Gaston Boissier nous rappelait que, sur la demande de Fléchier, l'Académie de Nîmes avait été affiliée à l'Académie Française. Quelque temps après, en 1692, une délégation, composée d'Académiciens nîmois, se rendait à Paris pour remercier l'illustre Compagnie de l'honneur qu'elle lui avait fait. Les députés, nos ancêtres, furent accueillis par leurs confrères, au nombre desquels se trouvaient Racine, Bossuet, Lafontaine et Boileau, avec une touchante cordialité ; on se harangua réciproquement ; on distribua aux délégués des jetons de présence ; on travailla devant eux au dictionnaire et, finalement, on les conduisit en pompe jusqu'à la porte extérieure.

De là vient sans doute un bruit persistant d'après lequel les membres de l'Académie de Nîmes auraient droit de séance à l'Académie Française. Je ne sache pas qu'aucun Académicien nîmois ait essayé d'user de cette prérogative, peut-être légendaire. En tout cas, l'audacieux, qui aurait tenté l'aventure, aurait risqué de se voir reconduit, poliment à coup sûr, jusqu'à la porte extérieure, mais par d'autres que par les Académiciens.

Dès lors, semble-t-il, plus de rencontre possible entre la petite et la grande sœur... Mais voici qu'aujourd'hui, grâce à vous, Monsieur Gaston Boissier, grâce à votre bienveillance pour notre Compagnie, l'insoluble problème se trouve résolu. Si aucun de nous ne siège sous la coupole de l'Institut, c'est un des membres de l'Académie Française qui nous fait l'honneur de siéger au milieu de nous. Il est vrai que nous n'avons travaillé devant lui à aucun dictionnaire. Il est vrai aussi que nous ne lui

avons pas offert de jeton de présence, — sans doute par modestie. C'est que, Messieurs, nos jetons (qu'il me soit permis de trahir ici un secret professionnel, sachant bien à qui je le confie) nos jetons sont de cinquante centimes. Je m'empresse d'ajouter que leur valeur est singulièrement rehaussée, aux yeux de tout nimois, par la présence du Col-Nem et de son crocodile.

Quoi qu'il en soit, cette fois, ce n'est pas Mahomet qui est allé à la montagne; grâce à un heureux renversement du cours normal des choses, c'est la montagne qui est venue à Mahomet. Qu'il soit donc permis audit Mahomet (bien qu'à coup sûr le prophète ne se doutât guère qu'un président de notre Compagnie s'affublerait un jour de son nom), de témoigner sa reconnaissance à la montagne, en buvant à l'Académie Française et à son éminent Secrétaire Perpétuel, notre vénéré, notre illustre confrère !

TOAST DE M. LE PRÉFET,

Président d'honneur.

MESSIEURS,

L'invitation que votre aimable Président m'a fait l'honneur de m'adresser, en votre nom, ne m'a pas seulement procuré le plaisir habituellement causé par une attention délicate et courtoise ; elle m'a apporté, par surcroît, l'occasion d'acquitter une dette de reconnaissance.

Je me suis donc rendu avec empressement à votre gracieux appel, et c'est entre les mains de votre hôte éminent, de M. le Secrétaire Perpétuel, c'est envers lui-même que j'entends aujourd'hui me libérer.

Ce n'est pas, Monsieur, que je puisse me considérer comme appartenant vraiment à cette Académie de Nîmes, dont tant d'hommes distingués, — je les ai vus souvent à l'œuvre, — soutiennent dignement le déjà vieil et toujours mérité renom : qu'ils soient fiers d'avoir pu célébrer les noces d'or de leur Compagnie avec un maître tel que vous et qu'ils vous en sachent gré, — infiniment, comme il convient, — c'est leur devoir et leur droit ; ce n'est ni mon droit, ni mon devoir, encore que l'on veuille bien accorder ici au Préfet du Gard le beau titre de Président d'honneur, suivant une tradition ancienne et, comme telle, évidemment respectable.

Je n'ai pas l'avantage d'être Nimois, et je ne saurais m'enorgueillir d'être le compatriote de l'empereur Antonin ou le vôtre.

Mes raisons de vous remercier sont autres.

J'ose, en effet, comme les habitants de votre bonne ville, me dire à demi romain, — tout vrai Français veut l'être, — et c'est à vous en grande partie que je le dois.

Je suis heureux de pouvoir enfin vous en rendre grâces

respectueusement et, laissez-moi l'ajouter, affectueusement.

Il serait bien inutilement prétentieux, sans doute, de vous apporter une telle assurance si je ne le faisais qu'en mon nom personnel.

Mais mon cas est celui de nombre d'hommes de ma génération et aussi de la génération suivante, — je dis de ceux qui ne sauraient s'honorer de maintenir et de célébrer, avec une suffisante autorité, le noble culte de l'antiquité, et qui demandent seulement aux belles-lettres de charmer parfois leur vie et d'en élargir les trop proches horizons. — Si bien que je m'imagine volontiers me hausser ici au rang d'interprète de mes contemporains.

C'est grâce à vous bien souvent, Monsieur, que, déposant les compréhensibles mais puériles rancunes emportées du collège, ils ont considéré leurs vieux livres de classe autrement que les instruments de l'ingénieur et journalier petit supplice d'antan et que finalement ils les ont rouverts, étonnés du rayonnement de beauté qui s'en dégageait enfin.

Vous nous avez dévoilé les charmes des muses latines, moins sévères que nous ne l'avions supposé tout d'abord ; — vous nous avez introduits dans la profitable et charmante société de ces honnêtes gens, qui, sous les ombres de Tusculum, dissertaient si agréablement de philosophie et d'éloquence ; — vous nous avez permis d'oublier momentanément la politique de nos jours et ses manifestations un peu tumultueuses en nous intéressant à la seule dont vous ayez cure, la politique que l'on faisait il y a dix-huit ou dix-neuf siècles et qu'embellit le recul d'une si lointaine perspective ; — nous vous devons, enfin, avec un peu plus de culture, un peu de cette sérénité et de cette pondération d'esprit dont le secret ne s'apprend qu'à l'école des anciens.

C'est pour cet insigne bienfait que j'ai tenu à vous apporter moi aussi mon hommage et de gratitude et d'admiration, et je remercie cordialement les membres de l'Académie de Nîmes de m'en avoir offert le moyen.

Avec eux et après eux je salue en vous l'un des maîtres

éminents qui ont renouvelé et vivifié en France ce grand et nécessaire enseignement qu'aucun autre, quoi qu'on en ait dit, ne saurait suppléer, — l'un des gardiens vigilants de cette forte discipline qui fut celle de nos aïeux, — l'un des défenseurs de ces indispensables études que l'on appelait jadis du beau et si juste nom d'humanités.

C'est à la tradition par vous continuée avec tant d'éclat et de bonheur que je bois, Monsieur, en levant, si vous voulez bien le permettre, en levant mon verre en votre honneur.

TOAST DE M. BENOIST,
Recteur de l'Académie de Montpellier.

MESSIEURS,

C'est comme Recteur que vous m'avez fait l'honneur de m'inviter ; mais en me retrouvant à côté de mon ancien maître, je ne puis me souvenir que d'une chose, c'est que j'ai été son élève.

Ce qu'a été l'enseignement de M. Boissier, je ne suis pas le seul ici à le savoir, et je suis bien sûr que mes souvenirs ne feront que raviver les vôtres. Vous savez combien cet enseignement était personnel et intéressant, comment notre professeur avait le don de rendre l'antiquité vivante, de ranimer les vieux textes ; certes jamais enseignement ne fut plus moderne dans le vrai sens du mot, sans rompre avec ce qui est bon et regrettable dans la tradition. Mais ce dont, pour mon compte, je suis particulièrement reconnaissant à M. Boissier, c'est de m'avoir inspiré la haine de la phrase, l'horreur de la déclamation, le dégoût des formules creuses et banales. D'un coup d'épingle il dégonflait nos tirades ampoulées ; il nous apprenait à ne chercher l'effet que dans l'adaptation exacte des mots à l'idée qu'ils traduisent. Ses exemples étaient d'accord avec ses préceptes : quelle meilleure leçon de style que la lecture de ces livres si savants et si clairs, où l'étendue des recherches se dissimule sous la facilité et l'agrément de l'expression ?

Telles sont, Messieurs, quelques-unes des leçons que les anciens élèves de M. Boissier doivent à leur ancien maître, et je vous remercie de m'avoir donné l'occasion de lui apporter des souvenirs qui nous rajeunissent, et une affection qui ne vieillit pas.

TOAST DE M. CROUZET,

Maire de Nîmes.

CHER ET ILLUSTRE CONCITOYEN,

Vous avez reçu et vous recevrez sans doute encore les hommages de ceux de vos compatriotes qui ont eu les moyens de s'instruire et qui ont des loisirs pour penser. Nombreux sont dans notre cité les amis des belles lettres. Notre vieille race gréco-latine est restée fidèle aux autels des Muses comme à l'autel de Minerve. Puisque les initiés ont parlé, il sera bien permis à un humble profane de dire ici son mot. Il le fera au nom de ceux à qui les durs labeurs corporels interdisent la culture de l'esprit, de ceux que les pénibles nécessités de la vie éloignent du sanctuaire. Ceux-là aussi, Monsieur Boissier, ont l'orgueil de la petite patrie. Ils aiment Nîmes du fond du cœur et ils reportent cet amour sur tous les enfants de la vieille cité qui contribuent à lui donner un nouvel éclat.

Ces humbles ont suivi avec intérêt votre belle carrière. Ils ont applaudi à chacun de vos travaux, c'est-à-dire à chacun de vos nouveaux succès. Ils savent que vous êtes un enfant de ce pays de soleil, un frère, par conséquent, et ils savent encore que c'est par votre intelligence, par votre haute probité, par votre amour du travail, que vous avez si bien rempli une si belle vie. Et aujourd'hui, ils sont heureux et fiers de saluer, j'allais dire le vieillard, mais non, en vous regardant, je sens que je ne puis employer ce mot, ils sont fiers de saluer le grand citoyen qu'ils aiment et qu'ils vénèrent. Certes, ces modestes admirateurs ne connaissent sans doute pas votre œuvre dans ses détails. Bien qu'ils soient à demi romains, comme l'a dit le poète, il ne leur a peut-être pas été donné de connaître les mœurs de l'antique métropole latine par vos

admirables descriptions. Que la plupart d'entre eux ignorent le poète Attius, qu'ils ne se fassent qu'une idée vague de ce que furent vos héros : les Cicéron, les Varron, les Virgile ou les Horace ; cela se pourrait fort bien. Ce que je puis affirmer, c'est qu'ils ont au cœur l'amour de tout ce qui tient à leur pays. Ils ont tout au moins gardé, de ces protégés d'Auguste et de Mécène, dont vous avez parlé avec tant d'éloquence, l'amour de la vie champêtre et des excursions dans les villas suburbaines. Je sais bien que l'aride mazet, le mazet parfumé de thym et de lavande, rappelle de bien loin Tusculum ou Tibur, l'*Udum Tibur* du poète ; mais je ne ne suis pas sûr, qu'à l'occasion, on n'y pratique pas le culte du *Falerno* ou du *Massique*, et je sais bien, en tout cas, que la franche gaité méridionale y préside à toute fête.

Vous me pardonnerez, mon cher concitoyen, d'avoir exprimé seulement les sentiments de quelques-uns, alors que mes fonctions me donnaient le droit et le devoir de parler au nom de tous. On l'a déjà fait dans un style académique auquel je ne saurais prétendre et en des termes si heureux qu'il m'a semblé que mon humble parole pouvait s'exercer au nom des humbles. Et puis j'ai pensé, laissez-moi pour une fois employer un terme politique, j'ai pensé, dis-je, que les sentiments de la démocratie nimoise ne vous seraient pas indifférents. C'est en son nom que je lève mon verre à votre chère santé.

TOAST DE M. CLAUZEL,
secrétaire perpétuel.

MONSIEUR LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL,

Il y a bien longtemps ; il me semble que c'était hier : c'était l'année même de votre entrée dans notre Compagnie.

Tout enfant, je commençais mes classes dans notre vieux Lycée. Je regardais les grands d'un œil d'envie. Les rhétoriciens surtout captivaient mon attention. Ils avaient un professeur qu'on vantait et qu'on aimait tant ! Le voisinage de nos demeures l'exposait à mon admiratrice curiosité.

Je le voyais, aux heures des classes, traverser allègrement le boulevard (nos vieilles Calquières aujourd'hui disparues) et prendre la rue du Collège également débaptisée depuis.

Je le guettais. Je courais à sa suite et je me grandissais à marcher sur ses pas.

Bientôt Paris le prit à Nîmes. J'ai eu la déception de n'être pas son élève.

Voici qu'après un demi-siècle, il nous revient. Paris nous le prête pendant quelques trop courts instants pour une de ces fêtes d'autant plus précieuses qu'elles sont plus rares.

Nous ne sommes plus séparés par la largeur d'un grand boulevard ; nous le sommes à peine par la largeur d'une table dressée en son honneur. Nous sommes rapprochés même (oserai-je le dire ?), toutes proportions gardées, (qu'un latin me permette cette citation latine) *si parva licet componere magnis*, par une similitude de titres.

Si, jadis, M. le Secrétaire Perpétuel, j'ai ambitionné d'être votre élève, je regrette maintenant que ce bonheur

m'ait échappé. Ces regrets s'avivent et s'exaspèrent quand je me dois à la partie la plus délicate de nos fonctions.

Il me reste la ressource de suivre vos exemples.

Mais le moyen d'imiter l'inimitable ?

Un de vos plus fervents familiers nous a bien révélé votre secret. La pratique n'en est pas à une portée commune.

M. Gaston Boissier, nous a-t-il dit, se renouvelle en restant lui-même dans sa noble simplicité.

Pour être soi, il faut être quelqu'un.

Et cette simplicité qui donne la douce et fallacieuse illusion qu'on en pourrait faire autant n'est-elle pas la marque d'un esprit supérieur, la perfection du génie et son apanage ?

Le professeur demeure le maître.

Je n'ai pu profiter du premier. Le second est hors de mon atteinte.

En toute humilité, le petit secrétaire perpétuel de l'Académie de Nîmes lève son verre en l'honneur du grand Secrétaire Perpétuel de l'Académie Française.

TOAST DE M. CLAVEL,

membre résidant,
président du Comité CHARLES JALABERT.

M. Clavel signale l'action que peuvent exercer sur les élèves, après leur sortie du lycée, les œuvres de M. Gaston Boissier.

Ces jeunes gens, dit-il, sont appelés à faire partie de cette bourgeoisie, qui, largement ouverte, s'étend de l'ouvrier intelligent et laborieux — et qui souvent devient patron, — au directeur d'une vaste usine ou d'une grande affaire commerciale opérant sur des millions ; bourgeoisie qui doit mettre en jeu toutes les forces vives de la nation.

Or, ces jeunes gens, devenus hommes, auront à faire connaître les découvertes de la science, de nouveaux procédés de fabrication, la marche d'une affaire, à défendre des intérêts publics ou privés, à rédiger des mémoires, des rapports. Les connaissances techniques, spéciales de chaque profession, leur sont indispensables assurément ; mais seules elles seraient insuffisantes ; il faut les compléter par les connaissances qui ouvrent à l'esprit des horizons nouveaux, par le choix des arguments, l'exposé des faits, l'ordre dans lequel ils doivent être présentés, la mesure du développement à leur donner, la force et la modération de la discussion, le tout dans une langue nette, claire, précise, et, ce qui ne gêne rien, — spirituelle et agréable, si on le peut.

Telles sont les qualités que possède au plus haut degré M. Gaston Boissier.

Discutant même d'arides questions d'érudition ou de philologie, même avec des Allemands (il en est d'aussi pédants et ennuyeux que savants), c'est avec une science non moindre, par la clarté de son langage, sa courtoisie sereine, qu'il les a déconcertés d'abord, puis séduits et

peut-être convaincus, et qu'il a fait de quelques-uns des meilleurs d'entre eux ses amis et des amis de la France.

Voilà pourquoi M. Clavel porte un toast à l'action bien-faisante et féconde de M. Gaston Boissier sur la jeunesse française, et à M. Gaston Boissier, dont il appelle la vie, une longue, belle et vigoureuse jeunesse.

TOAST DE M. GUSTAVE FABRE,

membre résidant,

AU NOM DES ANCIENS ÉLÈVES DE M. GASTON BOISSIER
AU LYCÉE DE NIMES.

J'aurais voulu vous dire en prose
Nos sentiments et nos souhaits ;
Mais risquer un discours, je n'ose ;
Des vers seront plus vite faits.

L'entreprise est moins difficile ;
Les vers arrivent aisément,
Et pour la plume malhabile
La rime est un secours charmant.

Ce qu'on ne peut dire, on le chante,
Dit Beaumarchais ; il a raison,
Et ce sage conseil me tente.
Donc, voici ma pauvre chanson.

Elle est bien humble, bien petite ;
Elle n'a point d'ambition ;
Elle est modeste et ne mérite
Qu'une bien faible attention.

Qu'en tout cas elle vous exprime
Tant bien que mal, clopin-clopant,
L'admiration unanime
Que nous dicte votre talent.

Qu'elle dise la gratitude
De ceux auxquels vous fîtes voir
Et la douce loi de l'étude
Et l'austère loi du devoir.

Qu'elle donne un quatrain sincère
A vos travaux, à vos succès,
A votre noble caractère
Comme à votre esprit si français.

En retour de l'honneur insigne
Que vous nous faites aujourd'hui,
Qu'elle soit à vos yeux le signe
De notre respect attendri.

Pour notre chère Académie
Votre venue est un trésor ;
Sur sa tête déjà vieillie
Vous posez une gerbe d'or.

Pour nous, ce n'est pas une gerbe
Que nous songeons à vous offrir ;
Notre Hélicon, toujours en herbe,
Ne sait guère l'art de fleurir.

Mais qu'à défaut d'un vrai poète,
Comme vous en connaissez tant,
Ces quelques vers soient la fleurette
Qu'on respire au moins un instant.

REMERCIEMENTS DE M. ALPHONSE BOYER.

MESSIEURS,

Interprète de la famille de Gaston Boissier, je suis chargé de remercier l'Académie de Nîmes des marques de sympathie qu'elle adresse à notre éminent doyen, de l'intéressante séance qu'elle a bien voulu nous offrir et de notre admission à ce banquet ; mais voici que j'éprouve un réel embarras à m'acquitter de cette tâche.

Il est bien facile, me direz-vous, de remercier quelqu'un d'un témoignage de sympathie, et vous avez certainement l'âge qui exclut la timidité.

C'est là, Messieurs, ce qui m'autorise et m'encourage à prendre la parole devant la savante Compagnie qui a bien voulu nous admettre momentanément au milieu d'elle.

De nombreuses années, hélas, se sont écoulées depuis ma classe de rhétorique ; avec le temps, les quelques fleurs que j'avais pu y cueillir se sont fanées, et, malheureusement, aujourd'hui, quoiqu'arrosées par des vins généreux et réchauffées par notre beau soleil, elles ne peuvent renaitre ; aussi malgré tout mon bon vouloir, je me sens incapable de vous remercier autrement qu'en vous disant :

« Messieurs de l'Académie, au nom de la famille de Gaston Boissier, je vous remercie. »

RÉPONSE DE M. GASTON BOISSIER,
membre honoraire.

Le toast de M. Gaston Boissier fut une improvisation, chef-d'œuvre d'élégante simplicité, de bonne humeur familiale, que malheureusement nous ne pouvons reproduire. On ne saurait, sans la déflorer, essayer d'analyser cette causerie étincelante d'humour, toute vibrante d'une émotion contenue et relevée par les traits éblouissants d'un esprit sûr de lui-même. Bornons-nous à dire que M. Boissier s'attacha surtout à rappeler qu'il était un vieux nimois, le plus vieux peut-être de la réunion, non seulement par son âge, mais encore par ses traditions de famille et les nombreux souvenirs qu'il avait recueillis au cours de sa carrière. « Je fus toujours curieux, dit-il ; c'est mon métier qui le veut : aussi n'ai-je jamais cessé de m'enquérir de tous les détails intéressant l'histoire de ma ville natale. » Partant de là, M. Gaston Boissier a ouvert le trésor de sa mémoire et tenu sous le charme de sa parole les convives réunis autour de lui et qui se sentaient à ce moment aussi près que possible de son cœur. Il a trouvé, pour dire le charme de ses années d'enfance passées dans le vieux lycée de Nîmes, et de la période où il y revint comme jeune professeur de rhétorique, des accents d'une éloquence familiale, d'une sincérité charmante et d'une fraîcheur délicieuse.

Il a rappelé avec émotion l'accueil sympathique qu'il reçut de ce grand Nimois, François Guizot, son prédécesseur à l'Académie Française, et regretté que l'éminent historien dont l'action fut si féconde, dans le mouvement intellectuel du siècle dernier, n'eût pas encore sa statue à Nîmes. A la fin de son discours et lorsqu'il a exprimé sa reconnaissance à l'Académie de Nîmes, à laquelle, a-t-il dit, il devait une des plus grandes joies de sa vie, une émotion communicative s'est emparée de tous, qui saluaient en lui le maître, l'ami demeuré toujours jeune de cœur et d'esprit.

INAUGURATION DU BUSTE
DU
CHARLES JALABERT

INAUGURATION DU BUSTE

DE

CHARLES JALABERT

Le 10 avril 1904, a été inauguré à Nîmes le buste du peintre d'histoire et de portraits. Charles Jalabert.

Il avait appartenu à l'Académie de Nîmes, comme *correspondant*, du 16 février 1856 au 8 mars 1901, date de son décès.

Dans un coin de verdure du square de la Bouquerie décoré d'oriflammes et de trophées de drapeaux, sur un fond de marronniers et d'arbres de Judée prêtant la parure de leurs fleurs fraîches écloses à une radieuse matinée de printemps, est apparue la figure douce, délicate et distinguée du grand peintre que le sculpteur Pierre Tourgueneff a fait revivre dans le marbre, remarquable de simplicité et d'élégance.

Les lignes et les sculptures du piédestal en pierre dure, dessinées par M. Max Raphel, font de l'ensemble du monument un tout qui s'harmonise admirablement avec la physionomie, le caractère et l'œuvre de Jalabert.

Une simple palette en bronze, modelée par M. Méri-nargues, se détache sur le blanc chaud de la pierre avec la seule mention : Ch. Jalabert, 1819-1901.

Autour de M. Gaston Boissier, Secrétaire Perpétuel de l'Académie Française, qui présidait la cérémonie, avaient pris place : M. Maitrot de Varenne, Préfet du Gard, M. Crouzet, Maire de Nîmes, M. Benoist, Recteur de l'Académie de Montpellier, MM. Fournier et Pastre, Députés

du Gard, M. Le Gô, Secrétaire Général de la Préfecture, M. Mouret, Adjoint au Maire, et les membres du Conseil municipal, M. Enjalbert, Président, et les membres de l'Académie de Nîmes, de nombreuses notabilités locales.

La famille était représentée par MM. André et Georges Lombard, neveux de Jalabert, M^{me} Reinaud, sa nièce, et M. Émile Reinaud, ancien Maire de Nîmes, les petits-neveux de Jalabert, et la famille Tur.

Après l'enlèvement du voile, aux accents de la *Marseillaise*, jouée par la musique municipale, les discours suivants ont été prononcés.

DISCOURS DE M. CLAVEL,

membre résidant,
Président du Comité.

MESSIEURS,

La Société des Amis des Arts de Nîmes avait constitué, l'an dernier, un Comité, en vue d'élever un monument à la mémoire d'un enfant de Nîmes, du peintre Charles Jalabert.

Dans sa pensée, cette manifestation devait avoir un caractère tel qu'aurait pu le rêver notre compatriote, si sa modestie ne lui avait pas interdit de prévoir un hommage posthume qu'il méritait.

Elle devait être intime, en quelque sorte familiale, comporter un monument, non pas grandiose, mais simple, élégant.

La pensée du Comité a été comprise. Des adhésions et souscriptions sont venues de Paris, de Nîmes et d'ailleurs, des compatriotes, des amis, des admirateurs du regretté défunt.

Nous avons obtenu de la Ville une subvention, et, comme emplacement, un coin discret dans un des squares qui embellissent nos boulevards.

Sur les conseils de MM. Gérôme et Frémiet, un de leurs élèves de talent, comme eux ami intime de Jalabert, M. Pierre Tourgueneff, s'est mis généreusement à la disposition du Comité ; nul ne pouvait mieux que lui reproduire sur le marbre des traits et une physionomie qu'il connaissait si bien.

Nous avons trouvé en notre concitoyen, M. Max Raphel, architecte, un collaborateur tout désigné pour le piédestal.

Enfin, un autre enfant de Nîmes, l'éminent secrétaire perpétuel de l'Académie française, M. Gaston Boissier, a bien voulu présider à l'inauguration du monument destiné à perpétuer le souvenir d'un enfant de Nîmes, son ami.

Ainsi cette cérémonie a bien le caractère que le Comité désirait lui donner.

Au nom du Comité et de la Société des Amis des Arts, j'adresse leurs vifs remerciements à tous ceux qui ont contribué à la réalisation de son projet et de ses intentions ; je les adresse au chef de l'administration départementale, à M. le Secrétaire général de la préfecture du Gard, aux membres du Parlement, du Conseil général, du Conseil municipal, à la Presse, à l'Académie de Nîmes, et à nos concitoyens, qui, par leur présence, témoignent leur sympathie pour Jalabert.

Ce devoir rempli, il me semble que, laissant à M. La Haye, directeur de notre Ecole des Beaux-Arts, le soin d'apprécier, avec sa compétence incontestée, l'œuvre de l'artiste, et avant de vous parler de l'homme, je peux vous entretenir quelques instants de sa famille, à l'aide de souvenirs personnels.

Se souvenir, triste privilège de l'âge, c'est souvent, hélas ! passer en revue des ombres ; mais n'y a-t-il pas quelque douceur mélancolique à faire revivre, par la pensée, de chers disparus, des êtres qui furent aimés et estimés de tous ?

Il y a près de cinquante ans, de retour à Nîmes pour m'y fixer définitivement, j'habitais la place du Marché. Notre ville n'avait pas, elle n'a pas encore ces vastes immeubles des grandes villes, occupés par de nombreux locataires, souvent étrangers les uns aux autres, quelquefois même ne se connaissant pas, vivant chacun chez soi et pour soi.

Les maisons étaient petites, il n'y avait que des amis ; on vivait un peu dans la rue. Tous les habitants d'une même rue, et même des rues voisines, se connaissaient ; on se fréquentait, on s'entr'aidait.

Le soir, à la veillée, on s'entretenait des incidents de la journée, des voisins ; peut-être quelques saillies de cette malice cachée, empreinte dans le cœur humain, trouvaient place dans la conversation ; mais non malveillantes, elles ne faisaient du mal à personne. C'était charmant !

Vieilles mœurs qui disparaissent !

A quelques pas de mon domicile, au coin de la rue des Broquiers et de la rue de l'Aspic, se trouvait une maison de commerce, bijouterie, bronzes, objets d'art, magasin de dimensions modérées, la devanture dépourvue des décorations luxueuses et de l'étalage de marchandises habilement disposées, qui, de nos jours, attirent l'acheteur ; mais elle était très connue et recommandée.

C'était la maison Jalabert-Portefaix. J'en avais souvent entendu parler dans la famille dont j'étais devenu le fils.

Je vois encore les maîtres de la maison : M. Jalabert, d'apparence sérieuse, poli, homme de goût, de bon conseil, esprit cultivé, ayant le sens artistique ; commerçant intelligent, scrupuleux, d'une probité à toute épreuve, très soucieux de l'avenir de ses enfants, prêt à tous les sacrifices pour assurer leur bonheur.

Je revois aussi M^{me} Jalabert, femme de bon sens, et son beau visage encadré de longs cheveux bouclés : ses yeux, ses traits, sa démarche, son accueil respiraient la bonté, la distinction, la grâce.

Les relations entre voisins étaient familières, mais il y avait des nuances dans la familiarité. On aimait beaucoup la famille Jalabert-Portefaix, mais on l'entourait d'une considération particulière.

Il y avait trois enfants : un fils et deux filles, dont l'une mourut jeune.

Le fils était Charles Jalabert.

Voilà le milieu où il était né, où il a été élevé, dans notre vieille cité romaine où la vue quotidienne d'anciens et admirables monuments inspire le goût des Beaux-Arts.

Nous lisons à la fin d'une lettre adressée de Paris, par Charles Jalabert, à sa sœur : « Toi, ne m'oublie pas non plus ; tes lettres sont pour moi ce qu'était pour nos pères la parole des anges. »

La mère écrivait à sa fille en pension à Lyon :

« Tu connaissais son penchant pour les arts, tu savais combien la peinture avait pour lui d'attraits. Il a cherché bravement à l'oublier en s'occupant d'affaires d'une autre nature, mais cela lui a été impossible ; son goût pour cet

art, en habitant Paris, s'est accru plus que jamais ; il a pensé avoir assez de talent pour s'y remettre et le voilà plus que jamais heureux depuis qu'il a repris ses pin-ceaux... »

Et le père, annonçant à son fils, alors à Rome, qu'il avait obtenu une médaille d'or à l'Exposition de Nîmes (1843), ajoutait :

« La médaille est petite, mais cela n'a pas d'importance, c'est l'honneur qui en fait le mérite. »

Le fils tiendra de son père un jugement droit, la probité artistique, l'amour du travail, la loyauté ; de sa mère, la dignité, la distinction, la délicatesse, la grâce, qui seront, à son avis même, les qualités maîtresses de son talent.

M. Jalabert voulait faire de son fils un commerçant ; mais comme il croyait avec raison qu'une certaine culture est utile dans toute profession, et devinait en lui quelque disposition pour la peinture, — il l'avait vu admirant le travail de Sigalon, — il lui fit suivre les cours de l'Ecole de dessin dirigée alors par M. Alexandre Colin.

Charles Jalabert fit de rapides progrès.

A partir de l'âge de seize ans, et jusqu'à vingt ans, il obtint le premier prix à tous les concours auxquels il prit part.

Son choix était déjà fait, définitif ; il voulait être peintre ; mais par déférence et affection pour son père, il travaillait avec lui, malgré sa répugnance pour le commerce.

Afin de le mieux initier aux choses du commerce, son père, qui l'avait déjà conduit à Paris, pour quelques jours, pendant lesquels s'était encore fortifiée sa vocation, l'y emmena de nouveau, et l'y laissa chez son correspondant, M. Orbelin, qui se montra satisfait du zèle de son employé.

Mais M. Orbelin aimait aussi la peinture ; il apprécie les essais qui lui sont soumis, encourage Jalabert, écrit à son père.

Celui-ci ne veut pas que son fils soit exclusivement artiste, carrière, selon lui, pleine de difficultés et incertaine.

M. Delaroche a vu aussi ces essais ; il intervient ; ses affirmations, et sans doute aussi l'intervention de la mère mettent fin aux scrupules et aux craintes du père ; il ne regretta pas d'avoir cédé.

Charles Jalabert entre, à vingt ans, à l'École des Beaux-Arts et dans l'atelier de Delaroche.

Trois ans de suite, en 1841, 1842, 1843, il est admis en loge au concours pour le prix de Rome.

A la fin de 1843, il décide, avec l'approbation de son père, d'aller à Rome, où il retrouvera Delaroche. Confiant en son pinceau, il veut, dans une vie calme, libre, affranchi de toute tutelle, compléter son éducation artistique, chercher l'inspiration à sa source la plus pure, dans l'étude des chefs-d'œuvre de l'art et de la ravissante nature italienne.

Il fit de nombreuses excursions en Italie, et revint à Paris, au bout de deux ans, chez M. Delaroche, son maître, emportant des dessins, des croquis, des documents, qu'il utilisera plus tard, et revit son autre protecteur et ami, Pradier.

Il écrivait :

« Le degré de talent que la nature nous a donné ne peut arriver à son plus brillant développement qu'après une énorme quantité d'études sérieuses ; voilà pourquoi j'étudie avec plaisir, et je suis heureux d'une vie que d'autres dédaignent... »

Et encore :

« Je sens, avait-il écrit, que j'ai quelque petite chose dans la cervelle, et cette petite chose en sortira, quoi qu'elle soit. »

Il en sortit de grandes et belles choses.

Quand il avait voulu résolument être un artiste, il savait que sa route était semée de difficultés ; il en rencontra beaucoup, d'abord à Paris, surtout en Italie : maladies fréquentes, nécessités de la vie, irrésolutions, inquiétudes, déceptions, accès de découragement. Mais sa volonté, sa vocation inébranlable, les lettres de son père qui, disait-il étaient quelquefois dures, mais qu'il désirait et « qui lui faisaient du bien », le soutenaient. Rétabli, raffermi,

il travaillait jusqu'à douze heures par jour. Il y avait, dans ce corps frêle, une âme saine et énergique ; et sa passion pour l'art, auquel il se donnait sans retour, devait tout braver, briser tous les obstacles.

Il ne peignait pas seulement, il ne se contentait pas de chercher des procédés et l'inspiration dans les œuvres des maîtres de tous les temps et dans la nature, il cherchait aussi l'inspiration dans l'étude des meilleurs auteurs anciens, du moyen-âge et modernes : Homère, Thucydide, Aristophane, Virgile, Le Dante, Byron, etc.

Invité dans ce qu'on appelle le monde, il ne s'y plaisait pas.

« Toutes ces jeunes parisiennes, avec leur coquetterie et leur fierté pour une parure de diamants, ne me font pas oublier la robe blanche de ma sœur, son joli visage n'ayant pour ornement que ses blonds cheveux. »

Mais il observait, et dans ses tableaux, ses portraits, surtout ceux de femmes, on sent qu'un artiste sincère, il a saisi, compris la vie mondaine, la vie réelle ; ses portraits sont vivants.

En 1847, à vingt-neuf ans, les plus mauvais jours sont passés ; la loyauté et l'élévation de son caractère, son indulgence pour les œuvres des autres artistes, sa sévérité pour les siennes l'ont rendu cher à tous ; son amour du travail, son talent si fin lui ont valu un commencement de notoriété ; ses tableaux sont remarqués ; les commandes arrivent.

En 1851, il va en Belgique étudier la peinture religieuse chez les maîtres de l'École flamande. Plusieurs tableaux dus à cette nouvelle inspiration, et d'autres aussi, ont été reproduits en grand nombre par la gravure.

Puis, sans renoncer aux genres précédents, il devient portraitiste avec un très grand succès. Beaucoup de ses portraits sont qualifiés chefs-d'œuvres par les maîtres de la critique artistique.

Le nombre en est très considérable : à Nîmes, à Paris, et ailleurs, et à l'étranger ; hommes, femmes, enfants, femmes surtout.

Parmi eux, la reine Marie-Amélie, les princesses et

princes de la famille d'Orléans, de hauts personnages, princesses, princes, duchesses, comtesses, étrangers ; magistrats, membres du Barreau, militaires, littérateurs, etc.

La plupart ne craignent pas la comparaison avec ceux des peintres de premier ordre.

Parfois, il ne pouvait suffire aux commandes. Sa sincérité consciencieuse n'acceptait alors que celles pour lesquelles il se sentait inspiré.

Entre temps, il a peint quelques jolis paysages, mais pour lui ce n'était là qu'un délassement.

Au cours de sa belle carrière, il a obtenu de nombreuses médailles à Nîmes, à Paris, dont une médaille de première classe à Paris (1855). La croix de chevalier, puis celle d'officier de la Légion d'honneur, et des décorations étrangères, vinrent l'honorer, sans qu'il les eût sollicitées, car il n'utilisa jamais pour lui ses relations avec de hauts personnages dont il n'avait cependant pas à redouter un refus : toujours il détesta l'intrigue et la réclame, et il ne connut jamais l'envie.

Jalabert a conservé intactes jusqu'à sa mort toutes ses facultés et la fraîcheur de son grand talent.

Mort à Paris, ses obsèques eurent lieu à Nîmes ; elles furent particulièrement touchantes, émouvantes. Comme si elle ne pouvait vivre sans lui, sa sœur, sa confidente bien-aimée depuis que leur mère n'était plus là, ne lui avait survécu que quelques heures, et les deux cercueils furent conduits ensemble au champ du repos.

J'ai voulu rendre hommage à une famille des plus estimées de notre ville ; je n'ai pu présenter qu'un aride résumé de la vie si bien remplie de Charles-Jalabert.

Heureusement, un autre a pu et su faire plus et mieux. Dans un beau livre, monument de piété filiale, comme on l'a dit, M. E. Reynaud a publié la correspondance de son oncle avec sa famille, ses maîtres, ses condisciples, ses amis, ses clients même.

Jalabert est là vrai, tout entier, pris sur le vif ; et sa mémoire ne perdra rien, au contraire, à cette pieuse publicité.

Dans ces lettres, on le voit heureux de venir de temps

en temps, dans sa chère ville natale, se reposer auprès des siens, assister à nos expositions dont ses tableaux rehaussaient l'éclat.

Il a pour son père une respectueuse tendresse, pour sa mère et sa sœur une sorte d'adoration. Son maître Delaroche le traite comme un fils. Ses condisciples et ses élèves l'aiment, ses clients ne se croient pas libérés en payant ses tableaux : ils lui demandent son amitié dans les termes les plus flatteurs ; des artistes, parmi les plus éminents, sculpteurs, graveurs, MM. Frémiet, Pradier, Charles Garnier, Goupil, Tourgueneff, etc. ; peintres, Cabanel, Baudry, Delaroche, Gérôme, Robert Fleury, Bonnat, etc. ; musiciens, Halévy, Gounod, etc. ; d'illustres écrivains, Emile Augier, Bardoux, A. Dumas fils, etc., voient en lui un des leurs.

Il me semble qu'après avoir lu ces lettres ceux qui n'ont pas connu Jalabert l'aimeront, que ceux qui l'ont aimé l'aimeront davantage, qu'elles devraient être lues dans toutes les familles.

Je souhaite à tous les fils d'avoir un père, une mère, une sœur comme le père, la mère et la sœur de Jalabert ; à tous les pères d'avoir des fils qui lui ressemblent, quelle que soit la profession qu'ils auront choisie ; à tous des amis aussi fidèles.

Je m'arrête, et, pour achever la tâche que m'a confié le Comité, j'ai l'honneur de remettre à M. le Maire de Nîmes le simple et élégant monument à l'érection duquel la municipalité a généreusement contribué. Belle œuvre d'art, par les détails de l'ensemble, il reproduit bien les traits de Jalabert et sa physionomie souriante ; il sera un joyau dans un modeste et gracieux cadre de verdure, l'ornement de ce square ; il apprendra, une fois de plus, à tous, que la vieille cité romaine n'oublie pas ceux de ses enfants qui sont l'honneur de leur ville natale et de leur pays, et nos concitoyens pourront répondre aux étrangers qui leur demanderaient ce que fut Charles Jalabert :

Ce fut un homme, un honnête homme ; un grand peintre, un grand cœur.

DISCOURS DE M. CROUZET,

Maire de Nîmes.

MONSIEUR LE PRÉSIDENT DU COMITÉ,

Au nom de la ville de Nîmes, je vous remercie et je remercie avec vous la Société des Amis des Arts du don généreux qui nous est fait du buste de Charles Jalabert. Toujours fière de ses glorieux enfants, toujours heureuse de leur rendre un hommage mérité, notre cité n'a jamais failli au devoir de la reconnaissance.

Il y a quelques mois à peine, nous payions un juste tribut d'admiration à notre cher poète, à notre grand fabuliste Bigot. Aujourd'hui nous sortons des belles-lettres pour entrer dans l'art. Et encore, quand je dis nous sortons des belles-lettres, je me trompe. Non, nous n'en sortons pas, puisque nous aurons la bonne fortune d'entendre glorifier un grand artiste nîmois par un autre de nos concitoyens dont la haute littérature s'honore.

Dans cette perspective et après les paroles que vous venez de prononcer, Monsieur le Président, vous me pardonnerez de ne pas insister sur l'œuvre et sur les mérites de Jalabert. Ma faible voix ne pourrait qu'affaiblir la portée de ce qui a été ou sera dit ici.

Qu'il me suffise d'exprimer nos sentiments de gratitude à l'artiste de grand talent qui a taillé ce marbre, d'ajouter que la ville prend possession du buste et que les édiles le protégeront avec un soin jaloux en souvenir de leur glorieux concitoyen.

DISCOURS DE M. LAHAYE,

Directeur de l'Ecole des Beaux-Arts de Nîmes.

MESSIEURS,

Il appartenait à la Société des Amis des Arts de Nîmes de prendre l'initiative d'un monument consacré à Charles Jalabert.

En revendiquant cet honneur, elle allait au-devant du sentiment unanime de tous ceux qui avaient admiré et aimé le grand artiste, en même temps qu'elle acquittait envers lui un long passé de reconnaissance.

N'avait-il pas été, depuis sa fondation, l'âme même de cette Société, par la générosité avec laquelle il lui avait fidèlement accordé le prestige de son talent et de son grand nom ?

Quelle valeur exceptionnelle apportaient à nos manifestations d'art ces portraits de grand caractère, ces répliques et ces esquisses de tableaux qui avaient autrefois si noblement servi le renom de l'art français dans la retentissante mêlée des classiques et des romantiques ! Nous en sentions tout le prix en les mettant en place d'honneur. Et remontant le cours des années, trouvant dans un écho lointain de notre enfance ce nom de Jalabert déjà popularisé, nous ne pouvions retenir notre surprise en face d'œuvres nouvellement écloses, portant avec le même nom, la marque de tant de verve, de tant de fraîcheur. Quelle éloquente leçon nous donnait ce vaillant qui ne devait cesser de peindre et de s'élever vers son idéal, jus qu'à son dernier souffle !

Disciple fervent d'un maître qui, à travers l'enseignement de Gros, avait subi l'influence des rigoureuses traditions de David, Jalabert avait abordé avec succès la peinture d'histoire ; mais il ne devait pas lui rester fidèle.

Le *Virgile* du Musée de Nîmes, qu'il peignit à vingt-cinq ans, affirmait déjà sa science de la composition, sa profonde connaissance des maîtres, sa probité d'art, qui devait rayonner sur toutes ses œuvres et leur assurer la consécration du temps.

Les nymphes écoutant les chants d'Orphée, Jésus au Jardin des Oliviers, l'Annonciation, le Christ marchant sur les eaux, Raphaël dans son atelier, pour ne citer que quelques-unes de ses grandes toiles, sont autant d'œuvres qui ont mis son nom en lumière et dans lesquelles se retrouvaient la culture d'esprit et les qualités de mise en scène qui avaient fait la fortune de Paul Delaroche.

Mais ses tableaux de genre, ses belles figures d'italiennes comme sa *Villanella*, profilant sur les lointains de Rome sa grâce exquise, furent pour lui-même et pour la critique une révélation.

A partir de ce moment, Jalabert marchait vers sa véritable voie, dans un champ plus adapté à sa vision personnelle, et qui le conduisait, par une interprétation directe de la Nature, au portrait.

Durant près d'un demi-siècle, il a exécuté dans ce grand art un nombre considérable d'œuvres.

En dehors de toutes celles qui ont charmé sa génération dans les expositions officielles, combien d'autres n'ont jamais quitté leurs retraites, et qui, si elles pouvaient être réunies pour notre édification, dans une exposition posthume, donneraient encore à sa renommée un regain d'honneur et de lustre !

Beaux portraits d'hommes aux fronts graves et pensifs, têtes enfantines aux grâces printanières, mystérieuses figures de jeunes filles ouvrant sur l'énigme de la vie vos yeux voilés de rêve, mères attendries, aïeules aux regards profonds, visages ennoblis et sacrés par la douleur, vous nous apparaissez.

Vers 1880, Jalabert se retirait des salons annuels où il avait remporté tant de succès, où, pendant plus de trente ans, la critique l'avait acclamé de ses suffrages.

La sensibilité mélancolique de sa nature, son aversion pour le bruit et les vaines agitations, lui faisaient préférer

l'intimité des expositions restreintes. C'est dans ces petits salons du Cercle de l'Union que, depuis vingt ans, ses confrères, ses amis retrouvaient la belle tenue de ses portraits, son sentiment inné de la grâce féminine, dans ces inoubliables figures qu'il savait parer avec toutes les ressources d'un goût impeccable.

Le signe distinctif de ce talent si soutenu, si divers, est la superbe volonté qui l'anime et lui permet de travailler ses œuvres aussi longtemps qu'il lui plait, sans leur faire perdre cette saveur, cette spontanéité d'apparence qui sont le rêve des vrais peintres.

Par la poésie de sa couleur et le modelé souple des chairs, il rivalise avec Chaplin et Ricard. Comme eux il descend en ligne directe des maîtres brillants du XVIII^e siècle. Son dessin atteint souvent la pureté d'Ingres. La tendresse expressive de Flandrin se rencontre dans ses figures de femmes, témoin cet imposant portrait qui est une des perles du Musée du Luxembourg et qui franchira les portes du Louvre.

C'est en compagnie de ces maîtres du portrait moderne, que la postérité marquera sa place.

Mais il faut renoncer à analyser, d'un si rapide coup d'œil, ce vaste labeur de soixante années, qui désormais appartient à l'histoire de la peinture contemporaine.

Le secret de cette longue et glorieuse existence, il nous le révèle lui-même en ce beau livre de M. Reinaud dont chaque page nous retient comme toute peinture faite d'émotion simple et vraie.

L'homme est tout entier dans ces paroles : « L'art est » une passion qui ne s'éteint jamais, un regard sur la » nature la réveille, un espoir de progrès la surexcite. »

Il avait connu ces souffrances et ces joies qui font la vie des artistes de race. Toute sa physionomie en avait gardé cette empreinte de douceur et de rêverie, que le statuaire, doublement inspiré par le talent et l'amitié, a si heureusement fait revivre à nos yeux.

Au soir de cette vie heureuse, il aimait à revenir parmi nous, à se promener lentement sur le cours familier où tant de choses arrêtaient ses pas, éveillaient sa mémoire.

Ce vieillard ferme et droit, à l'œil ingénûment curieux, aux traits restés jeunes, se plaisait à observer le spectacle de la rue, les jeux de lumière et l'œuvre des siècles sur la majesté des ruines. Que de fois son regard méditatif se portait sur la frise du temple qui, dans le rythme onduleux de ses rinceaux, garde fièrement les titres de noblesse de la cité !

Sans doute, il retrouvait sur l'acanthé fleurie de la colonnade se dessinant dans l'azur, quelque beau songe de jeunesse, une évocation de ces premiers enthousiasmes dans lesquels tout artiste d'élection a senti planer le souffle de la déesse.

Ce sage pouvait avec sérénité mesurer le chemin parcouru et considérer son œuvre accomplie. Elle vivra. Malgré les évolutions et les caprices de la mode, les divergences d'écoles et les luttes d'esthétiques nouvelles, elle parlera, aux temps à venir, le verbe impérissable de la beauté souveraine qui délie l'Humanité de ses misères et la met en harmonie avec elle-même.

DISCOURS DE M. ENJALBERT,

Président.

MESSIEURS,

Le plus souvent, l'artiste, comme le savant, est doublé d'un écrivain. A qui en douterait, il suffirait de rappeler, entre beaucoup d'autres, les noms de Léonard de Vinci, de Michel-Ange, de Benvenuto Cellini et, parmi les contemporains, ceux de Delacroix, de Fromentin, d'Henri Regnault. Quelques-uns écrivaient en vue de la publicité ; mais la plupart ont laissé courir leur plume sans autre préoccupation que de narrer leurs impressions à quelques intimes, que d'entretenir avec leurs correspondants d'amicales relations. Et voici que, sans s'en douter, ils se sont racontés eux-mêmes avec leurs rêves, leurs perplexités, leurs angoisses, leurs succès, leurs joies. Nous devenons ainsi les confidents de leur labeur le plus intime ; nous suivons les phases diverses de leurs pensées ; nous assistons à l'éclosion graduelle de leurs œuvres les plus connues. Or, parfois, le trait dominant de ces écrits spontanés, dans lesquels on sent comme les vibrations de natures éminemment impressionnables, c'est la délicatesse, une délicatesse sans mièvrerie qui reflète les préoccupations d'un esprit observateur, habitué à saisir et à rendre les moindres nuances.

Tel fut Charles Jalabert. Peut-être l'eût-on effarouché si on lui avait fait entrevoir la publication d'une partie de sa correspondance. Nous n'en sommes que plus reconnaissants à son biographe qui, avec le tact qu'inspire une respectueuse affection, nous a mis à même de connaître l'homme en nous révélant le fin lettré. Quel humoriste discret, quel observateur sagace, quel artiste fidèle à son idéal, quel homme de cœur aussi fut celui dont nous honorons aujourd'hui le souvenir ! Qu'il me soit permis

d'ajouter qu'en somme Jalabert fut un homme heureux. Sans doute il y eut dans sa carrière quelques ombres et quelques déceptions ; mais, par contre, il ne tarda pas à être connu, apprécié, recherché, et l'on n'a pas attendu, comme pour d'autres, qu'il fût mort pour rendre justice à son talent. Ce serait presque le contraire, car, à l'heure actuelle, l'École à laquelle se rattache Jalabert est passablement discutée. Tâchons, Messieurs, de ne pas oublier que si, dans le domaine de l'art, comme dans tous les autres, l'action et la réaction se succèdent sans cesse, nous devons nous efforcer, ne fût-ce que pour demeurer équitables, de ne proscrire que le mauvais et d'admettre des manifestations diverses d'un même idéal, des façons différentes de voir et d'exprimer les mêmes données de la nature.

Dans l'œuvre délicate, distinguée, parfois charmante de Jalabert, nous trouvons un certain nombre de sujets religieux. L'artiste les a traités d'une façon élevée et personnelle. Parfois même, comme dans la *Mise au tombeau du Christ*, il a manifesté une vigueur de conception et d'exécution qu'on ne se serait pas attendu à rencontrer chez cet être frêle, dont la vue évoquait le souvenir du roseau pensant de Pascal. — Parfois aussi, comme dans son *Annonciation*, il a retrouvé la grâce naïve des primitifs. On n'oublie plus, quand on l'a une fois comprise, l'attitude charmante de la Vierge saisie, confuse, touchée en écoutant les paroles de l'ange.

J'ajouterai que, dans sa manière de traiter les sujets religieux, Jalabert montre une remarquable compréhension des récits évangéliques. Plutôt idéaliste que mystique, il prend pied dans la réalité, mais dans une réalité ennoblie, peut-être même parfois trop exempte des préoccupations ethnographiques qui se sont manifestées plus tard.

L'Académie de Nîmes eût manqué à tous ses devoirs en ne l'appelant pas dans son sein. Le 16 février 1856, elle conféra à l'artiste, jeune encore et déjà très connu, le titre de correspondant. Inutile de vous dire, Messieurs, combien, depuis lors, elle eut à s'applaudir de son choix.

Chaque succès de notre compatriote rayonnait quelque peu sur elle, et, lorsque le peintre, désormais illustre, assistait à nos séances publiques, nous étions heureux et fiers que sa présence rappelât à tous qu'il était des nôtres.

L'Académie de Nîmes, heureuse que, grâce à ce monument, le souvenir de Jalabert soit à jamais consacré dans cette vieille cité qu'il aima et qu'il honora, s'associe cordialement aux hommages rendus à notre éminent concitoyen.

DISCOURS DE M. GASTON BOISSIER,

membre honoraire,
Président de la cérémonie d'inauguration.

MESSIEURS,

Nous ne sommes plus à ces temps heureux de la Renaissance, où chaque ville italienne possédait ses Académies de poètes, ses écoles de peintres et de sculpteurs, où les grandes cités n'étouffaient pas les autres sous leur ombre, où Sienne luttait avec Florence, Padoue avec Bologne, où il y avait place pour Pérouse et pour Ferrare à côté de Milan, de Venise et de Rome, où, grâce à ces rivalités fécondes, les arts brillaient d'un incomparable éclat. Les choses sont bien changées aujourd'hui. Chez presque toutes les nations, la vie s'est retirée au centre et circule à peine dans les artères. Si c'est un mal, il faut reconnaître qu'il est plus aisé de s'en plaindre que de le guérir. La France en a donné l'exemple au monde. Depuis plus de trois siècles, les plus beaux de notre histoire littéraire et artistique, Paris attire et retient tous les gens de talent. Ils y viennent de partout parce qu'ils ne trouvent que là les excitations qui font fructifier le travail et les récompenses dont on le paie.

Mais il reste à la province l'honneur de leur avoir donné le jour, car ils sont presque tous ses enfants. Il est donc naturel qu'elle s'associe à leurs succès, pendant qu'ils vivent, et qu'elle en prenne sa part. Quand ils meurent, elle a bien le droit de les aller reprendre ; ils appartiennent d'abord à la ville où ils sont nés, où ils ont grandi, à laquelle ils doivent les germes de leurs grandes qualités. Elle a le devoir de conserver leur souvenir, de regarder leur gloire comme un héritage qu'ils lui laissent, et de veiller fidèlement sur elle.

C'est ce que nous faisons aujourd'hui pour Jalabert. Nîmes peut être fier de lui. Son nom restera parmi ceux des peintres les plus distingués d'un siècle qui en a produit de si grands. J'ajoute, — et c'est l'éloge auquel il aurait été le plus sensible, — qu'il fut aussi l'un des plus nobles caractères parmi les artistes de son temps. Il n'a jamais cherché le succès que par des moyens honorables ; il avait horreur de la réclame, dont on use aujourd'hui avec une naïve impudence. Malgré la réputation qu'il s'est faite auprès des véritables connaisseurs, il est resté jusqu'à la fin de sa vie un modeste et un timide ; et peut-être, pour dire tout ce que je pense, s'il n'a pas toujours été mis au rang qu'il méritait d'occuper, c'est qu'il lui manquait un peu de cette bonne opinion de soi, qu'on finit par imposer aux autres, à force de l'avoir soi-même ; il ne se mettait jamais en avant et n'hésitait pas à se juger quelquefois avec sévérité. C'est une duperie, car on laisse volontiers dans l'ombre les gens qui se cachent et l'on est toujours porté à croire le mal qu'ils disent d'eux. Il avait une si haute idée de son art qu'il arrivait très difficilement à se satisfaire. Dans une de ses lettres de jeunesse que son neveu, M. Reinaud, a recueillies, et qui montrent qu'à l'occasion il se servait de la plume aussi bien que du pinceau, je trouve un mot que je veux citer, parce qu'il le caractérise. Il se plaint des difficultés énormes qu'il rencontre dans ses études ; encore s'il ne s'agissait que de se familiariser avec les procédés de la peinture, de connaître les particularités du costume dans tous les temps, de savoir, parmi les milliers de plis d'un vêtement, en découvrir un qui soit beau, noble et de bon goût ; tout cela s'apprend par le travail. « Mais la poésie, ajoute-t-il, l'idéal de l'art, où l'apprendre ? — Dans le ciel, répondit un jour André del Sarto au divin Raphaël. — Dans le ciel, oui ; mais comment y aller ? » Quoique le talent de Jalabert fût fait surtout de grâce et de douceur, il a connu ces aspirations élevées, cette passion de l'idéal qui sont le tourment et l'honneur des grands artistes ; il a essayé, lui aussi, de monter au ciel ; et la trace de ces nobles efforts se retrouve dans quelques-uns de ses

tableaux religieux, comme son *Annonciation* et *Le Christ marchant sur la mer*, qui furent si remarquables. Car, en dépit de ses inquiétudes et de ses découragements, il a obtenu d'éclatants succès dans sa carrière d'artiste. Je me souviens de ces expositions annuelles où la foule se pressait autour de ses tableaux, comme devant ceux de son maître Paul Delaroche, et de ses camarades, Hébert et Gérôme, où l'on admirait ses portraits, et cette charmante *Villanella*, souvenir exquis des belles années qu'il avait passées en Italie, et cette toile si bien ordonnée, si élégante, si pleine du sentiment de l'antiquité, qui représente, au milieu d'un poétique paysage, *Virgile lisant ses Géorgiques*, et qui fait aujourd'hui les ornements de notre musée.

Malgré toutes les séductions de Paris, auxquelles Jala- bert ne résista pas plus que les autres, Nîmes lui était resté très cher. Il n'a jamais oublié que c'est ici, dans notre école communale de dessin, sous la direction d'Alexandre Colin, qu'il a reçu ses premières leçons et que sa vocation s'est éveillée. Aussi aimait-il à venir se retremper chez nous dans sa famille, parmi les amis de sa jeunesse. Il était resté un exposant fidèle de notre Société des arts, se souvenant qu'en 1843 on y avait récompensé son premier tableau. C'est donc bien ici qu'il convenait de mettre son buste, non loin de sa maison paternelle, sur cette route de la Fontaine qu'il a tant de fois parcourue, à quelques pas de la Maison-Carrée, qui a enchanté ses regards, quand il était jeune, et lui a donné le sens du beau. Il me semble qu'il doit s'y trouver mieux que si on l'avait placé à Paris, dans quelque recoin du Luxembourg ou du parc Monceau, sur le chemin d'une foule affairée et indifférente. Ici, ce sont des compatriotes, des connaissances, les fils de ses anciens amis, qui le salueront au passage. Ceux-là au moins n'auront pas besoin de déchiffrer le nom gravé sur le piédestal pour savoir que cette image est celle d'un artiste éminent, qui a honoré son pays natal, et auquel son pays a voulu donner cette marque de sa reconnaissance et de son affection.

DISCOURS DE M. E. REINAUD,

Vice-Président,

AU NOM DE LA FAMILLE.

MESSIEURS,

Si j'ai jamais regretté mon impuissance à traduire en paroles les sentiments de pure joie et de sincère reconnaissance, comme ceux qui débordent de mon cœur, c'est bien en la circonstance actuelle.

Parlant au nom de la famille Jalabert, je voudrais trouver la note à la fois intime et chaleureuse qui exprimerait nos remerciements à la Société des Amis des Arts qui a pris l'initiative de cet hommage, rendu à un de ses fidèles, aux artistes pleins de cœur et de talent, MM. Tourgueneff, Gréber, Max Raphel et Mérignargues, qui, à des titres divers, ont contribué à doter la Ville de Nîmes d'un monument distingué, au Conseil Municipal dont le concours éclairé a singulièrement facilité la tâche du Comité, aux amis et admirateurs du maître, de Paris et de Nîmes pour la plupart, qui ont répondu à son appel et lui ont permis d'exécuter son projet en quelques semaines, sans bruit et comme sans effort.

Et puis, il me reste encore à remercier les orateurs de cette belle matinée de printemps, éloquentes et variés en un thème unique, et à leur dire toute notre gratitude, toute notre émotion, émotion bien naturelle et légitime, puisqu'elle est provoquée par des voix amies auxquelles s'est associée la grande voix de l'Académie Française.

Je n'ajouterai qu'un mot et, ce mot, je l'emprunterai à Jalabert lui-même, à une de ses lettres :

« Non, vous ne savez pas ce que sont les violettes
» du Jardin de la Tour-de-l'Evêque, quand elles sortent
» d'une boîte qui de Nîmes est venue se poser sur une

» table de mon atelier : c'est un trésor de souvenirs, de
» palpitations. Merci ! Merci ! Elles étaient aussi fraîches
» que si on les eût cueillies à l'instant et cent fois plus
» belles et plus odorantes que celles de Paris. »

Jalabert a toujours aimé les fleurs et, vous le voyez, en particulier celles de Nîmes ; ce cadre gracieux où son jeune ami Tourgueneff l'a fait revivre, admirable de pose et de ressemblance, aurait bien été celui qu'il eût choisi, si sa modestie lui avait laissé entrevoir les honneurs qui devaient lui être rendus.

Jalabert a toujours aimé sa ville natale. Merci de l'y avoir ramené.

VISITE A NIMES
DE
L'ACADÉMIE DELPHINALE

RÉCEPTION

DANS

LES SALONS DE L'HOTEL DE VILLE

Dimanche 29 Mai 1904, à 8 h. 1/2 du soir.

ALLOCUTION DE M. ÉMILE REINAUD,

Vice-Président de l'Académie de Nîmes.

MESDAMES, MESSIEURS,

Mon premier mot sera l'expression d'un regret, le regret ne pas voir cette place occupée par le président de l'Académie de Nîmes. M. Enjalbert, absorbé pendant toute la journée par les devoirs de son ministère, vous présente ses excuses de n'être pas des nôtres ce soir et, par là même, il me confie statutairement le soin, le plaisir et l'honneur de présider cette réunion extraordinaire. Extraordinaire, elle l'est, en effet : nous avons déserté la salle de nos réunions bi-mensuelles, qui est d'un accès pénible, d'un aspect sévère et froid ; la table où nous nous groupions d'habitude n'est pas, comme celle-ci, chargée de verres ; pour une fois, aujourd'hui, les orateurs ont la bride sur le cou ; ils ne se présentent pas avec des discours préparés et préalablement communiqués, et le vice-président qui vous parle ne se considère pas comme aussi strictement tenu qu'un président véritable à la pure observance des règles traditionnelles ; et puis, si je m'en écarte, j'aurai peut-être l'excuse de votre exemple. Il ne fallait pas moins que la rencontre de deux Académies pour rompre avec les traditions académiques !

Ici (et ce qui est vrai à Nîmes pourrait bien l'être ailleurs), au seul nom d'Académie, on voit se dessiner sur les lèvres un sourire moqueur ; le plus souvent se la représente-t-on sous les traits d'une vieille dame respectable née au temps des diligences, voire même des chaises à porteur, ayant perruque et jabot, affligée d'une réputation archaïque que lui vaut, sans doute, son amour de l'histoire et de l'archéologie ; le public qui la croit immobilisée dans la tour d'ivoire d'où sortent ses oracles a peine à se figurer une Académie s'empilant comme de simples touristes, j'allais dire comme une société orphéonique ou musicale, dans un wagon de chemin de fer, envahissant un hôtel qu'elle occupera tout entier, visitant en masse les curiosités, les antiquités d'une autre ville : c'est pourtant ce que vous avez fait et je vous en félicite.

Vous vous êtes modernisés, vous avez fait du socialisme académique, vous vous êtes dit que les découvertes de la science, les commodités qui en résultent n'ont pas été imaginées seulement en faveur des Académiciens *ut singuli* ; vous avez compris que vous ne pourriez que gagner à voyager en commun et je suis sûr que vous avez trouvé un intérêt de plus et un agrément particulier à faire la visite de Nîmes sous la conduite de deux érudits comme MM. Maruéjol et Maurin : c'est un devoir de civilité autant qu'un plaisir d'accompagner une grande dame et de lui faire les honneurs de la cité.

A cet égard, je suis pris de scrupules et même de regrets : à la fin du mois de mai, dans le Midi de la France, sous un ciel implacablement bleu, vous recevoir dans une grande salle fermée, alors qu'il eût été si facile de vous convier en plein air, dans un de ces asiles vénéralés où chaque pierre eût parlé à votre sens archéologique, en vérité, il n'en faut pas davantage pour montrer à quel point nous vous sommes inférieurs ! Combien plus couleur locale eût été notre réunion de ce soir, si elle s'était tenue dans ce *Temple de Diane* que vous avez visité ce matin, ou dans ce *Musée lapidaire* qu'ont créé ou organisé des membres de l'Académie de Nîmes !

Mais le nouveau nous étonne, nous effraie ; nous sommes encore imbus de ces idées vieillottes que l'on prête, non sans raison, aux Académies de province ; laissez-moi espérer que votre présence à Nimes aura eu ce résultat heureux pour nous de contribuer à rajeunir des pratiques surannées.

J'en suis même à me demander si vous n'êtes point trop osés ! Que vous vous rendiez à Nimes et à Aigues-Mortes pour y admirer les monuments antiques ou moyenâgeux peut-être les mieux conservés du monde entier, c'est parfait ! Mais choisir, pour cela, quel jour ? Un jour de course de taureaux ! Vous n'avez donc pas peur d'afficher un exemple condamnable ? Vous n'avez pas craint d'attirer sur vous la colère, les foudres de la Société protectrice des animaux ? Vous ne savez pas qu'un procès-verbal sera dressé, probablement, pour violation de la loi ? On voit bien que vous n'êtes que des savants, des lettrés, qui ont pris pour argent comptant les descriptions enthousiastes d'un Théophile Gautier, d'un Edgar Quinet. Mais, sur ce point encore, ne vous attendez pas à être suivis par l'Académie de Nimes ; de longtemps elle n'aura pas sa place assignée aux Arènes, comme en avaient une les grands corps de l'époque impériale romaine ; il est vrai que ses membres peuvent individuellement se payer le luxe de ce spectacle et j'en sais qui ne s'en feront pas faute.

Quoi qu'il en soit, laissez-moi, une fois de plus, admirer votre règle de conduite : voir avant de juger. Tant d'autres, du nord de la France, ont jugé sans avoir vu ! Je ne sais qu'elle a été votre impression ; probablement fut-elle défavorable. Du moins, ne pourrez-vous contester à ce spectacle un caractère de grandeur ; et puis, éclairé par un soleil impitoyable, il est moins immoral que tel autre relégué dans une salle basse de café-concert ; et enfin, n'est-ce rien que ce déploiement d'agilité, de sang-froid, de courage, d'héroïsme, qui se fait dans le cirque ? Et faut-il se plaindre si un peu de l'âme du *toro* passe dans l'assemblée ?

Mais, je crois que je m'égare en une apologie ; je vous

ai prévenus que mes paroles ne sauraient engager l'Académie. Je l'engagerai, du moins, tout entière, en vous disant, en son nom, toute la joie que lui fait éprouver votre visite et toute sa satisfaction de voir resserrer les liens d'amitié qui l'unissent depuis si longtemps à l'Académie delphinale en l'honneur de laquelle je lève mon verre.

RÉPONSE DE M. LE COMTE DE MIRIBEL,

Président de l'Académie Delphinale. •

Comment répondre, Messieurs, à votre aimable accueil ? Mon éloquence, un peu émue par tant de cordialité, ne jouit pas de tous ses moyens ; et je renonce à trouver les mots qui pourraient rendre mes pensées.

Deux fleurs charmantes, dont les espèces malheureusement piétinées par les exigences modernes de nos agitations ou de nos passions, commencent à disparaître de notre beau pays de France et ne se voient guère plus que dans les jardins particuliers des Académies de Province, poussent chez vous avec une abondance merveilleuse. Sous l'action bienfaisant de votre soleil, elles s'épanouissent en des couleurs inimitables.

L'une s'appelle courtoisie. On nomme l'autre bonne humeur. Leur parfum fait oublier toutes les tristesses de la vie ; il est la véritable panacée de tous les maux dont souffre l'humanité, que l'on va toujours chercher si loin sans jamais la rencontrer !

Vous cultivez vraiment, Messieurs, avec un soin jaloux et une science expérimentée ces plantes embaumées qui font de votre sol une terre bénie digne du Paradis terrestre.

Merci d'en avoir coupé pour nous un si délicieux bouquet.

TOAST DE M. E. BENOIT-GERMAIN,
membre résidant de l'Académie de Nîmes.

MESDAMES, MESSIEURS,
CHERS CONFRÈRES,

Deux sœurs ne s'étaient jamais vues :
Elles n'étaient pas inconnues
Cependant l'une à l'autre ; elles correspondaient,
Une fois l'an, et se mandaient
Un compte mutuel de leurs travaux et gestes,
Avec simplicité, moins fières que modestes.
Un jour, dans un élan du cœur :
— J'aimerais bien de voir ma sœur ! —
Se dit l'une. — D'ailleurs la ville qu'elle habite
Vaut, elle seule, la visite.
Ses monuments romains, par le temps respectés,
Sont à juste titre vantés.
Le savant, le penseur, l'artiste,
Même le plus humble touriste,
Y fixant les regards, trouvent instruction
Et source d'inspiration.
Les jeux qui dans le vieux cirque géant se donnent,
Les cris stridents dont les gradins résonnent,
Reportent l'âme aux temps barbares et païens,
Où l'arène buvait le sang pur des chrétiens.
Partons, satisfaisons et le cœur et la vue ;
Nos mains se serreront dans une étreinte émue ;
Un accueil fraternel, pour sûr, m'attend là-bas :
Mon cœur l'affirme ; il ne mentirait pas.
— Non, certe, il ne ment pas ! Et puisque, confiante,
L'âme de plaisir frémissante,
Te voici, cherchant sous nos cieux
L'agrément de l'esprit et le charme des yeux ;
Animés d'une joie égale,
Académiciens nimois, de tout leur cœur,
Boivent à leur savante et gracieuse sœur,
L'Académie Delphinale.

BANQUET

DU

Lundi soir, 30 mai 1904 (Hôtel des Colonies).

L'Académie [Delphinale y avait convié le bureau et quelques membres de l'*Académie de Nîmes*. Avaient pu répondre à cette gracieuse invitation : MM. Enjalbert, *président* ; Reinaud, *vice-président* ; Clauzel, *secrétaire perpétuel* ; chanoine François Durand, *bibliothécaire-archiviste* ; Maurin et le marquis de Valfons, *anciens présidents*. M. Maruéjol, retenu par d'autres engagements, avait dû s'excuser.

DISCOURS DE M. LE COMTE DE MIRIBEL,

Président de l'Académie Delphinale.

MESDAMES, MESSIEURS,

Les voyages, vous le savez, forment la jeunesse, instruisent l'âge mur. L'Académie Delphinale en savante personne semble vouloir pousser fort loin ce genre d'études ; nous ne pouvons que l'en féliciter.

Il y a deux ans, après avoir respiré l'atmosphère où se sont épanouies les douces vertus de Saint François de Sales et de Sainte Jeanne de Chantal, après avoir rêvé devant le berceau de Saint Bernard de Menthon, l'esprit tout parfumé de ces pieux souvenirs, elle se laissait mollement bercer sur les flots du lac d'Annecy. Cette petite mer lui suggéra la pensée de la grande. Elle voulut la revoir et c'est pourquoi nous l'avons

accompagnée ce matin sur un point presque inconnu de la côte méditerranéenne. De là, par deux fois, au XIII^e siècle, s'est élevé un mistral étonnant, qui gonflant les voiles de la flotte française la poussait irrésistiblement vers l'Orient. Ce vent miraculeux, que l'ardeur de la Foi, la passion des belles causes peuvent à peine expliquer, ne devait plus souffler. On dirait que le temps, cet éternel oublieux, a voulu par une exception étrange fixer le souvenir de ce phénomène moral incompréhensible et montrer qu'il ne se reproduirait pas.

La tour de Constance, qui avait vu les armées de Louis IX se réunir autour d'elle, est restée ce qu'elle était il y a plus de six siècles, et l'étang qui en baignait le pied, sur lequel les bateaux de transport pouvaient gagner le grau, s'est desséché.

Attiré par une petite passion facile à satisfaire dans ce pays, j'y suis souvent venu. J'ai toujours aimé errer au milieu de ces sables où l'on se perdrait infailliblement, si dans le lointain on n'apercevait le tamaris sauveur. Et je ne connais pas de plus merveilleuse sensation que celle éprouvée par le chasseur tenant ce que l'on appelle ici : l'affût à la découchade.

Dans le grand Palud, au milieu du silence absolu de la nuit. seul dans une matée de joncs, il semble que la mort a tout détruit. L'odeur fétide des plantes en décomposition accentue encore cette pensée. On n'ose bouger, à peine se sent-on vivre.

D'un côté, la ravissante découpe de la ville se détache immobile en silhouette dans la pâle clarté d'une lune mourante ; de l'autre, un ruban de pourpre bordant l'horizon fait croire à un vaste incendie menaçant d'embraser toute la terre.

Pas le moindre bruit, aucun mouvement, et lentement la bande rouge s'élargit. Tout à coup un cri se fait entendre. Il a été poussé tout près : rêve ou réflexion de canard philosophe, il étonne et reste sans écho. Bientôt un point plus lumineux attire le regard. C'est le sommet du disque de l'astre qui s'élève. Encore un cri, cette fois suivi d'un autre ; et un immense cercle sanglant apparaît.

Un ramage d'abord timide s'élève, puis les notes des plus aiguës aux plus graves courent bientôt sur la surface des eaux. Dans toutes les directions les coups de sifflet des cabidoules cherchant aventure répondent à ceux des mélancoliques charlots ; des bruissements d'ailes, des clapotis peu à peu se multiplient ; une animation extraordinaire se produit de toutes parts. Des bandes d'oiseaux à peine entrevues passent rapides ; le marais mort s'anime ; la vie revient avec le jour. C'est alors que l'homme devenu cruel commence à faire des victimes.

Une heure encore et le soleil monte toujours. Subitement ses rayons percent la brume et vous éblouissent, les murailles d'Aigues-Mortes scintillent de mille feux. A ce moment précis, il se produit comme une poussée et des nuées de bêtes prennent leur vol tout autour de vous. C'est l'explosion d'un feu d'artifice, c'est un bouquet de toutes les couleurs. Elles montent en chantant vers l'astre radieux et l'obscurcissent. C'est une prière qui éclate en un bruit assourdissant ; c'est une ruée à la lumière qui passe et que rien ne peut arrêter. Toutes disparaissent dans le ciel et laissent après elles un silence aussi lugubre que celui de la nuit.

Me croirez-vous, Mesdames ? Je n'ai jamais voulu troubler d'un coup de fusil ce réveil matinal de la nature. Je n'ai jamais pu voir ce spectacle sans éprouver le bon frisson, sans songer à ces bandes humaines de tout âge, de tout sexe, de toutes conditions, aux vêtements harionnés, sortant à peinc de l'obscurité des premiers âges, venus de tous les coins de l'Europe, indisciplinés, mal armés, à pied, à cheval, se précipitant follement pour la croisade à la lueur d'une idée naissante : « Chantez de » par Dieu ! Faites voile de par Dieu ! »

Pardonnez-moi ces souvenirs personnels. Il fallait bien vous dire ce que vous n'aurez pas vu ; et je n'ai pas osé, malgré l'intérêt que vous y auriez certainement trouvé, vous proposer les joies de la Découchade.

Nous avions du reste mieux à faire. N'avions-nous pas des devoirs à remplir envers une Grande-Tante de 222 ans ? Nous voulions lui témoigner notre respect et notre

affection. Si nous existons, c'est peut-être grâce aux conseils qu'elle a donnés à bien des nôtres. Je trouve, en effet, sur ses vieilles listes d'amis : en 1752, Monsieur de Saint-Priest, intendant du Languedoc ; en 1757, Monseigneur Le Franc de Pompignan, que nous avons connu Archevêque de Vienne et président les Etats de Romans ; en 1775, le Comte d'Albon, Prince d'Yvetot (1). Nos ancêtres, Messieurs de l'Académie de Nîmes, ont raconté son expérience et sa bienveillance ; mais nous savions aussi l'estime que lui avait vouée votre *Petit Chose*, votre : « Pouete enebrit de flous et de cants » (2). Il nous parla d'elle, lorsqu'il conduisit Tartarin dans les Alpes.

« Semblavo que manjavo de mèu quand n'en parlavo :
» — Èstre de l'Acadèmi de Nime, et de qué i'a de plus
» bèu pèr un Nimausen ? Es que l'Acadèmi de Nime
» es pas un Acadèmi françeso ? E, de quant mai m'agrado
» aquesto ! » (3)

Il n'est donc pas étonnant que nous ayons cherché la bonne fortune de la rencontrer. Grenoblois et Nimois ne sont pas des étrangers les uns aux autres. Votre vénéré compatriote, l'Évêque de Montpellier, n'est-il pas un peu Dauphinois ? Un village voisin ne porte-t-il pas le nom d'une famille de Grésivaudan et celui d'un de vos anciens représentants ? Il en est parmi vous qui ont rapporté le bonheur de chez nous. N'ai-je pas trouvé moi-même tout près d'ici la moitié de mes affections ?

Tout nous attirait vers vous : le désir de voir de belles choses et de trouver des amis. Nous sommes

(1) *L'Académie de Nîmes de 1752 à 1776*, par M. E. de Ballincourt. (*Mémoires de l'Académie de Nîmes*, 1900, p. 94.)

(2) *Sonnet à Daudet*, par M. A. Roque-Ferrier. (*Mémoires de l'Académie de Nîmes*, 1900, p. 348.)

(3) *Discours à l'Académie de Nîmes*, par M. Baptiste Bonnet. — Traduction : « Il semblait manger du miel quand il en parlait. — » Etre de l'Académie de Nîmes, et qu'y a-t-il de plus beau pour un Nimois ? Est-ce que l'Académie de Nîmes n'est pas une Académie française ? Et combien celle-ci me plait davantage ! » (*Mémoires de l'Académie de Nîmes*, 1900, p. 326.)

comblés. Quelle douce rêverie nous a envahi le cœur en songeant à ce prince aimable, adoré de tous : duc de Lorraine, duc d'Anjou, roi de Naples, qui vint mourir dans son comté de Provence ?

Sa bonté était déjà légende de son temps. Il peignait, chantait, versifiait, soufflait le verre, et se consolait de tous ses malheurs en faisant des heureux.

Pour ne pas froisser votre modestie, je ne dirai rien de vos richesses. Un voyageur grincheux, il s'en rencontre, trouvait qu'à Nîmes il y avait beaucoup de soleil, pas mal de poussière et quelques monuments. Il avait certainement passé une mauvaise nuit dans une malle-poste ; il devait être singulièrement pressé (lou povre) ; il n'a même pas su voir le Méridional : « Lou Miejournal ? Quanto » bello naturo d'ome ! Franc coumo l'or, coumo l'or fau » que ane et que vèngue ; dins quante país que siegue, » ben qu'estoune un pau pèr sa franquesso et pèr sa » roundour de caratèro, es toujours lou bèn-vengu ; plais » eitant pèr soun desbounde de paraulo que pèr sis ardido » galejado. Vèn de rire ? Lou vaqui que mousquejo, que » crido en fasènt peta li tron e li pétard ! Sèmble que vai » tout espouti, mai agués pas pòu, boutas, farié pas de » mau à n-uno mousco. » (1)

Ce portrait, Messieurs, est signé de l'un des vôtres. Si nos têtes sont plus froides, les cimes neigcuses du Dauphiné en sont la cause ; mais devant le bien et le beau, nos cœurs, soyez-en sûrs, battent à l'unisson des vôtres.

Nous porterons d'ici la sensation inoubliable d'un

(1) *Discours à l'Académie de Nîmes*, par M. Baptiste Bonnet. — Traduction : « Le Méridional ? Quelle belle nature d'homme ! Franc » comme l'or, comme l'or il faut qu'il aille et qu'il vienne ; dans » quelque pays que ce soit, bien qu'il étonne un peu par sa fran- » chise et par sa rondeur de caractère, il est toujours le bien- » venu. Il plaît autant par sa faconde que par la verve effrontée » de ses plaisanteries. Vient-il de rire ? Le voilà qui prend la mou- » che, qui crie en faisant ronfler les jurons et les pétards ! Il a » l'air de tout vouloir pulvériser. Mais n'ayez pas peur, boutas, il » ne ferait pas de mal à une mouche. » (*Mémoires de l'Académie de Nîmes*, 1900, p. 328.)

soleil admirable , de monuments impérissables , d'une poussière impayable.

Je ne veux pas finir mon petit *charradisso* (1) sans vous rappeler que toute Académie qui se respecte doit sa plus belle révérence au premier Dictionnaire, celui de 1606. Saluons, Messieurs, le nom de son auteur. Il plane sur cette hospitalière cité. Beaucoup d'entre nous lui sommes redevables d'une reconnaissance journalière.

Midamo e Messisè, je lève mon verre à la cordiale amitié unissant nos deux Académies, à leur éternelle prospérité.

TOAST DE M. ENJALBERT,
président de l'Académie de Nîmes.

MESDAMES, MESSIEURS,

Parfois, quand on est en proie à quelque bavard sempiternel, on regrette de ne pas être sourd. A cette heure, après la lecture que vient de faire votre président, je me prends à regretter de ne pas être muet. Que ne puis-je, en me taisant, vous laisser sous le charme de cette parole élégante et nette ! Nul n'a mieux senti et mieux exprimé que lui l'impression produite par les vieux monuments de notre cité, par les remparts d'Aigues-Mortes qui n'ont leurs pareils qu'à Saint-Jean d'Acre, par cette Méditerranée terrible à ses heures d'emportement, mais qui vous a, paraît-il, accueillis avec son plus gracieux sourire. Notre ciel a été par vous apprécié, j'ai presque dit chanté avec un accent poétique qui nous a touchés : n'est-on pas toujours heureux d'entendre louer ce qu'on aime ?

Mais j'ai d'autant moins le droit de garder ce soir le silence que j'ai eu le regret de ne pouvoir me trouver

(1) Causerte.

hier à la réunion dans laquelle notre vice-président, M. Reinaud, vous a souhaité la bienvenue. Les ecclésiastiques de l'un et de l'autre bord connaissent la variante du décalogue les concernant : « Souviens-toi du jour du » repos pour te fatiguer. » Or, à ce dernier point de vue, la journée d'hier, durant laquelle nous avons reçu dans notre église deux cent quarante catéchumènes, a été tellement remplie que vous voudrez bien agréer, à propos de mon absence, mes sincères excuses.

Quelle bonne habitude vous avez prise et quel excellent exemple vous nous donnez en faisant chaque année une excursion à laquelle prennent part, non seulement un certain nombre de membres de votre Compagnie, mais encore quelques dames dont la présence donne à votre groupe un caractère d'urbanité qui ne distingue pas toujours les caravanes exclusivement masculines. Je m'empresse d'ajouter que nous sommes vraiment heureux de nous voir reçus avec tant de bienveillance et par elles et par vous à cette table hospitalière. Nous en sommes aussi quelque peu confus ; car, enfin, être invités par vous, dans notre cité, n'est-ce pas le renversement de toutes les lois divines et humaines ? Quoi qu'il en soit, nous ne vous en sommes que plus reconnaissants et nous sentons, dès ce jour, s'établir entre votre Académie et la nôtre des liens qui, nous l'espérons, se fortifieront avec le temps.

Voltaire, auquel ses moyens permettaient d'être malin jusqu'à l'impertinence inclusivement, tenait un jour ce propos bien connu sur une Académie de province : « C'est une honnête fille qui ne fait pas parler d'elle. » Eh bien ! de cette appréciation mordante ne pourrions-nous pas dégager quelques éloges en nous appliquant à nous-mêmes la définition du grand railleur ? — Et d'abord, nous sommes honnêtes, ce qui est bien quelque chose. A l'encontre de l'utilitarisme qui caractérise notre époque, nous aimons, nous cherchons la vérité pour elle-même, sans arrière-pensée ambitieuse ou intéressée ; et, quand nous l'avons trouvée, nous la formulons simplement, en dehors de tout préjugé, de tout esprit de

parti. Quoi d'étonnant si une telle façon d'agir contraste avec le bruit assourdissant de la réclame contemporaine ? Mais il est encore un autre motif qui empêche qu'on parle beaucoup de nous : c'est la nature de nos travaux habituels. Nos recherches portent surtout sur l'histoire, sur l'archéologie locales, sur l'étude des familles, des auteurs, des artistes de la région. Ainsi le champ de nos investigations est généralement limité ; et, en ayant conscience, nous n'affichons nullement la prétention de nous adresser *urbi et orbi*. Ne soyons pourtant pas trop modestes ! Par notre labeur, souvent ignoré, nous préparons les matériaux de l'histoire future. Il est vrai qu'à mesure que ces matériaux se multiplient, les historiens de l'avenir sont au moins autant à plaindre qu'à envier. Je crois les entendre, se sentant submergés dans une mer de documents, s'écrier comme le grenadier de Waterloo : « Ils sont trop ! » Et pourtant, un moment viendra où le tamisage sera fait, où les découvertes des Académiciens de jadis (c'est de nous qu'il s'agira) seront classées selon leur importance, et où les esprits équitables manifesteront quelque gratitude aux consciencieux travailleurs de nos diverses Compagnies.

Mais, en attendant ces petits triomphes lointains et posthumes, il nous est précieux, il nous est doux, à une époque troublée, agitée, fiévreuse comme la nôtre, de trouver dans nos Académies de paisibles asiles où tout semble fait pour amener une heureuse communion des esprits et des cœurs. Sur le seuil de ces compagnies se calment les tempêtes, s'éteignent les hostilités extérieures. Ce sont, quoi qu'on en dise, des *templa serena* où, sans doute, les hommes ne deviennent pas des anges (nous n'y prétendons pas, médiocrement jaloux de mériter le mot de Pascal), mais où nous sentons s'épanouir ce qu'il y a de meilleur en nous, surtout dans des rencontres fraternelles comme celle d'aujourd'hui.

Quant à vous, Messieurs, vous êtes, à Grenoble, dans un milieu privilégié. Votre Université compte nombre de professeurs éminents ; et vous avez, à vos côtés, comme une pépinière d'hommes studieux suivant des carrières

diverses, parmi lesquels vous ne devez avoir que l'embaras du choix, pour le recrutement des membres de votre Compagnie. Vous avez aussi le précieux avantage de pouvoir savourer, sans vous dépayser, les charmes de cette nature alpestre tantôt si fière et si grandiose, tantôt si fertile et si reposée. Pour nous, dans quelques mois, nous ne pourrions, en fait de nature, vous montrer dans nos environs immédiats, en dehors d'un ciel d'une pureté merveilleuse, qu'une plaine aussi boisée que le dessus d'un tambour de basque, où la vigne seule s'épanouit en souveraine et où le cri strident de la cigale remplace désavantageusement le chant du rossignol.

Il est vrai que, par une juste compensation (et vous en savez quelque chose), nous avons, dans nos imposantes arènes, les courses de taureaux. Je n'aurai point l'indiscrétion de vous demander ce que vous en pensez, d'autant plus qu'on n'y prend, dit-on, un plaisir extrême qu'à la longue et qu'hier, la plupart d'entre vous ont peut-être dû subir, à la vue d'animaux persécutés pour le plaisir de l'homme, l'émotion inséparable d'un premier début. — Mais je m'arrête : je sens que je viens de mettre le pied sur un terrain brûlant et je m'empresse de retirer... le pied seulement.

Messieurs, saurons-nous suivre votre exemple en vous rendant un jour la visite que vous avez bien voulu nous faire et dont nous vous remercions du fond du cœur ? Je le souhaite sincèrement ; mais je ne me permets pas de trop l'espérer, car le Midi ne bouge pas aussi fréquemment qu'on veut bien le dire, ou, s'il bouge, c'est trop souvent sur place, comme les figurants de l'Opéra.

Raison de plus pour saisir avec empressement l'occasion qui m'est offerte à cette heure de lever mon verre, au nom de l'Académie de Nîmes, en l'honneur de l'Académie delphinale, de son distingué président, de son spirituel secrétaire et des dames ici présentes, qui ont bien voulu nous faire un si aimable accueil !

SONNET DE M. ÉMILE REINAUD,

Vice-Président de l'Académie de Nîmes.

A L'ACADÉMIE DELPHINALE.

Au cours d'une lecture ou d'un trop long rapport
Qui, magistralement, va décider du sort
De quelque inscription, vieille pierre ou momie,
Dans de larges fauteuils l'Assemblée endormie

Opine de la tête et détient le record
De l'immobilité voisine de la mort :
Telle est bien la légende, aux savants ennemie,
Qui s'est créée autour de mainte Académie.

J'en sais une pourtant, aux goûts primesautiers,
Qui ne s'attarda pas dans les mêmes sentiers
Et découvrit un sport passionnant et noble :

La recherche de l'art, des curiosités,
De l'histoire qu'on lit sur les murs des cités.
Or, cette Académie est celle de Grenoble.

TOAST DE M. PAUL CLAUZEL,
Secrétaire perpétuel de l'Académie de Nîmes.

MONSIEUR LE SECRÉTAIRE PERPÉTUEL ET CHER CONFRÈRE,

Notre rôle n'est pas de parler, mais d'écrire. Nos fonctions nous obligent à écouter, à noter, à faire revivre notre vie académique, en conservant, en perpétuant le souvenir de ses actes au moyen de procès-verbaux où nous les consignons fidèlement et judicieusement.

Aussi mon dessein n'est-il pas de vous faire un discours, si bref dût-il être.

Je désire simplement me mettre d'accord avec vous sur la rédaction conforme de notre procès-verbal commun.

Et, puisque l'écriture est de l'essence du procès-verbal, voici mon petit papier.

Cette rédaction n'est point difficile, n'est-ce pas ? Elle ne peut prêter, entre nous, à discussion, ni même à hésitation. Point longue, point embarrassante, elle relatera forcément et sommairement les diverses phases de votre visite dans notre ville et de votre excursion dans ses environs.

Cela ira de soi.

Je ne veux m'entendre avec vous que sur la première partie de notre tâche, sur la confection de notre liste de présence.

Nous mentionnerons bien ces dames ? Assurément, je n'en doute pas.

En ces temps de propagande et de conquête féministes, je félicite l'Académie Delphinale de leur avoir ouvert ses rangs, et ces dames d'y avoir pénétré.

Si les Académies sont de respectables douairières, il est naturel, il est juste qu'elles accueillent leurs arrière-petites-filles.

Je me réjouis de l'occasion, je me flatte de l'honneur

que vous nous donnez de siéger en compagnie du sexe aimable.

Je vous assure du plaisir que nous y prenons, de la fierté que nous en éprouvons. Je vous en exprime tous nos remerciements.

Je souhaite que cet utile exemple soit promptement et largement suivi.

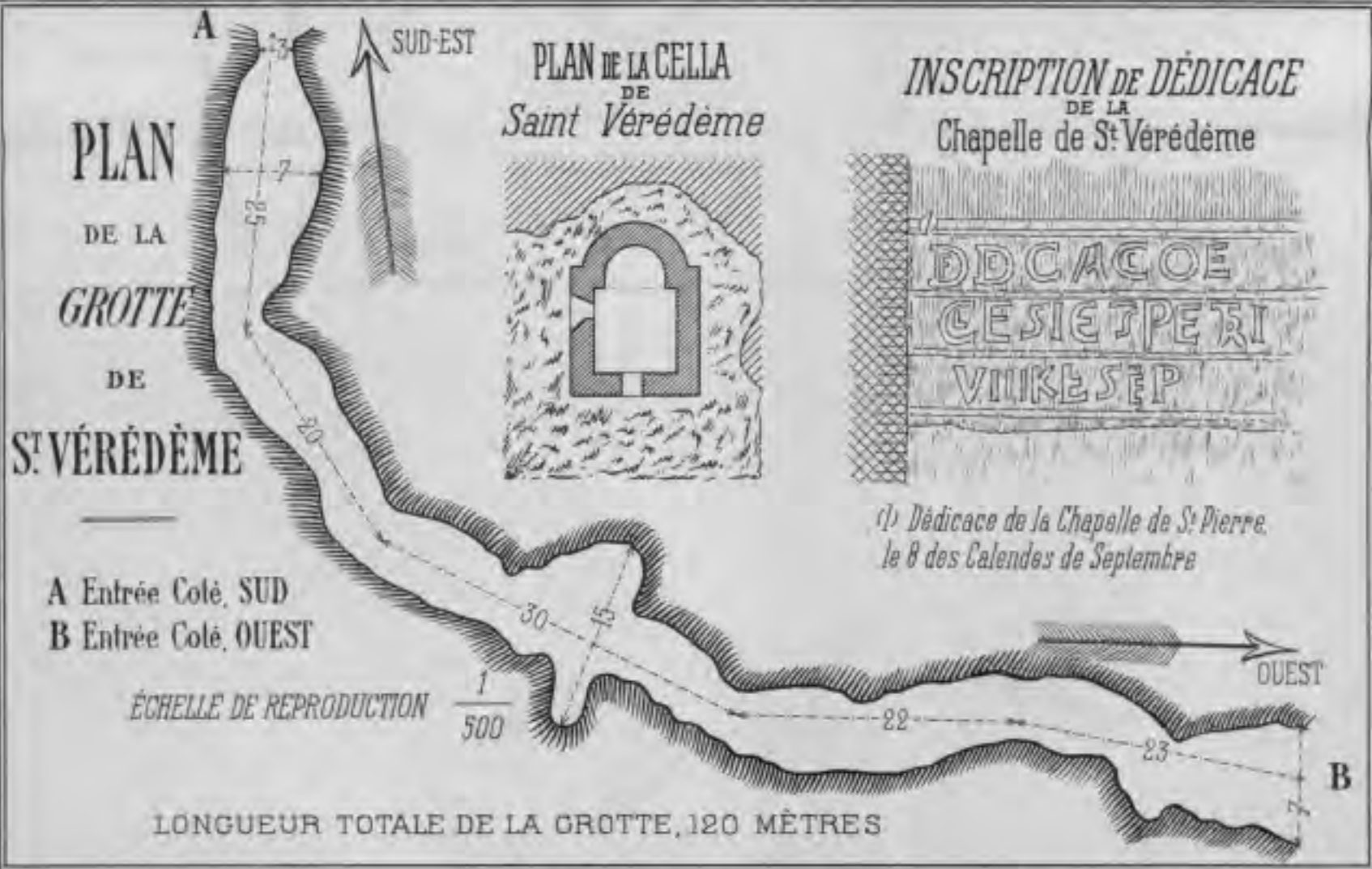
Nous n'y sommes pas réfractaires, tant s'en faut, je vous le déclare sans détour. Mais, chez nous, la plus belle moitié du genre humain ne figure guère que sur nos listes. Nous ne demandons qu'à faire plus et mieux.

C'est dans ces sentiments que je me permets de soumettre à votre approbation ce projet de procès-verbal, et que je vous prie de vous joindre à moi pour porter la santé de ces dames, en levant notre verre en leur honneur.

RÉPONSE DE M. PRUDHOMME,

Secrétaire perpétuel de l'Académie Delphinale.

M. Prudhomme, en remerciant M. P. Clauzel et en lui répondant, « exprime le vœu que l'Académie de Nîmes, » justifiant la réputation légendaire du Midi, se décide à » *bouger* à son tour et vienne rendre visite, à Grenoble, à » sa jeune amie l'Académie Delphinale, qui lui réserve le » plus empressé et le plus chaleureux accueil. »





Chapelle et Grotte de S-VÉNÉDÈME

GROTTE NÉOLITHIQUE

DE

SAINT-VÉRÉDÈME

PAR

Le Frère SALLUSTIEN Joseph,
membre non résidant.

Elle est ainsi appelée, en souvenir d'un saint anachorète (1). qui passa une partie de sa vie dans un ermitage érigé à proximité de cette grotte, située sur la rive gauche

(1) Ce pieux solitaire, d'origine grecque, passionné dès ses plus tendres années pour la vie érémitique, ne pouvant accomplir son dessein dans sa patrie, à cause des obstacles qu'il rencontrait de la part de sa famille, s'embarqua au commencement du VII^e siècle pour les Gaules, alors florissantes en sainteté, aborda Marseille, passa le Rhône, et ayant trouvé, près de l'embouchure du Gardon, une petite grotte creusée dans le roc, propre à lui servir de retraite, il crut que le ciel la lui avait destinée et il y fixa son séjour. Près de trente années de sa vie érémitique s'étaient écoulées dans cette solitude, lorsque sa sainteté et ses vertus le désignèrent pour succéder à Saint-Agricol sur la chaire épiscopale d'Avignon, où, après un long pontificat, fécond en œuvres apostoliques, il s'endormit dans le Seigneur, plein de mérites.

Quatre siècles plus tard, la piété des fidèles érigeait un petit édifice dans cet ermitage, en l'honneur de ce saint anachorète qui s'y était sanctifié.

Formé d'un carré de 2^m,10 sur 2^m,70 en œuvre, ce petit sanctuaire se termine par une abside de 1^m,30 de profondeur; une voûte en berceau plein-cintre le recouvre et supporte sa toiture en dalles; une porte carrée surmontée d'une petite baie allongée et terminée circulairement constitue la seule décoration de la façade. L'abside est ornée de peintures de la fin du XIII^e siècle,

du Gardon, presque en face du moulin de la Baume (1), sur le versant occidental d'une montagne où les assises néocomiennes s'étagent en gradins abrupts.

La vallée de la Baume, où se trouve cet habitat, est une des plus pittoresques. Ça et là, des fontaines aux eaux cristallines et diaprées surgissent comme par enchantement, près des saules et des trembles que la brise ou le remous des flots agitent sans cesse.

Les anfractuosités marines, échelonnées sur la berge de la rivière, en redisent le murmure. Tout semble disposé pour charmer le touriste, dans ces parages ensoleillés, où nos ancêtres primitifs avaient fixé leur demeure.

Parmi les plantes qui croissent dans ces lieux et dont les fleurs sont recherchées pour leur parfum ou leurs propriétés, il faut citer surtout le *cyclamen* (2), charmante primulacée qui prospère sur les bords du Gardon, en face de la Grotte de Saint-Vérédème. En vain chercherait-on cette fleur délicate, ailleurs dans le Gard ; elle n'embellit que ce coin privilégié.

La grotte Saint-Vérédème a deux ouvertures A et B, l'une au sud-est, et l'autre au couchant. Celle-ci est plus rapprochée de la rivière et paraît en avoir été l'entrée principale. Son altitude est d'une quinzaine de

hommage sans doute de deux chevaliers dont les blasons sont peints sur les deux pieds-droits formant l'entrée du cul-de-jour.

Une inscription de dédicace est encastrée à droite de ces pieds-droits. Elle paraît appartenir à la première moitié du XI^e siècle.

On reconnaît encore, taillée dans le roc, la couche du solitaire, au-dessus de laquelle une main pieuse peignit plus tard, sur la pierre elle-même, un saint Christophe portant Jésus-Enfant, pour mettre sous leur protection le gué difficile de la rivière en cet endroit.

(1) Le moulin de la Baume était une dépendance féodale des seigneurs de Saint-Privat.

(2) La racine du Cyclame (Cyclame) est un drastique violent qui produit chez les sujets les plus robustes des superpurgations. Le cyclame était connu des anciens, et son suc servait, dit-on, à empoisonner les flèches

mètres au-dessus du niveau du Gardon. Ses dimensions mesurent 120 mètres de long, 5 mètres de large et environ 3 mètres 50 de haut. A une distance de 80 mètres de l'entrée principale, ces deux dernières dimensions sont plus considérables. Sans lumière artificielle on peut sûrement en parcourir une vingtaine de mètres de chaque côté, grâce au jour que les deux grandes ouvertures y laissent pénétrer.

Cette question de lumière a souvent mis en éveil la sagacité des paléontologistes, et ils se sont demandé à quels moyens les troglodytes avaient recours pour s'éclairer dans leurs antres ténébreux, surtout lorsqu'ils voulaient représenter sur les parois des grottes qu'ils habitaient ces divers dessins bizarres qu'on remarque dans certaines de ces excavations souterraines. (1)

Une découverte récente, faite dans la grotte de la Mouthe (Dordogne), permet de se prononcer sur le mode d'éclairage qu'employait le néolithique de cette région.

Le 29 août 1899, M. Emile Rivière, bien connu par ses savantes publications, a exhumé d'un foyer magdalénien une lampe en grès, sur la face de laquelle était gravée au trait une tête de bouquetin vue de profil.

Nous avons dit que la grotte de Saint-Vérédème avait deux entrées, mais il est à croire que, pour la sûreté de ceux qui l'habitaient, l'ouverture du Sud-Est devait être fermée ou gardée, de crainte de quelque surprise, car à cette époque comme plus tard au moyen-âge, certaines positions stratégiques étaient recherchées et conservées

(1) Les Eskimaux, de nos jours, éclairent leurs huttes de neige, au moyen des lampes alimentées par l'huile de phoque ou de baleine. Les Danois des Kjøkkenmøddinger employaient, pour se procurer de la lumière, une mèche qu'ils fabriquaient avec de la mousse et dont ils plongeaient l'une des extrémités dans l'estomac d'un grand pingouin chargé de graisse. (*L'Homme avant les métaux*, page 181.)

J'ai recueilli moi-même dans la grotte Latrone des tubes cylindriques de résine, confectionnés pour être insérés dans un roseau, et destinés probablement à éclairer aussi ces sombres demeures.

avec un soin jaloux lorsqu'on avait pu en faire la conquête ou les découvrir.

Vers son milieu, la galerie de cette grotte a la forme d'une croix latine dont les branches transversales sont terminées par deux enfoncements circulaires que le courant des eaux a creusés pendant l'époque pliocène. L'un de ces réduits a conservé des traces de foyer dont les restes de combustion sont manifestes.

Au-dessus de cette excavation naturelle, la dislocation des rochers a formé une espèce de cheminée d'une quinzaine de mètres de hauteur, au sommet de laquelle la roche crevassée simule une baie ajourant ce sombre réduit. L'accès dans la grotte, par cette voie, n'est pas impossible, mais la descente en serait dangereuse. Quoique vraiment néolithique, cette grotte peut être classée parmi les habitats quaternaires, car il est probable qu'un mobilier intéressant serait découvert par le moyen des fouilles qu'on y ferait à une certaine profondeur. Ce qui nous permet d'émettre cette hypothèse, c'est le résultat obtenu, il y a quelques années, en faisant sauter un bloc, à l'aide d'une cartouche de dynamite ; à plus d'un mètre cinquante de profondeur, des fragments d'os, de l'*ursus spelæus* furent recueillis à l'endroit même où la roche avait été morcelée. Notre investigation ne s'est pas portée plus loin, non à cause du labeur que nécessiteraient de telles fouilles, mais par le manque de fonds nécessaires pour l'entreprise précitée. Il serait pourtant d'un grand intérêt de connaître la faune de cette région, surtout celle de l'époque plio-glaciaire. Il se pourrait que les débris des grandes espèces caractéristiques du *diluvium* (1), que

(1) Les mots *diluvium*, terrains *diluviens*, emportant avec eux, dans certains esprits, l'idée du déluge biblique, comme cause formatrice de ces terrains, devraient être abandonnés, aussi bien que l'erreur qui a donné naissance à ces dominations impropres. On a substitué avec raison à ces dernières, celles des terrains quaternaires ou post-pliocènes, plus en harmonie avec les faits de chronologie géologique. Les terrains ainsi désignés sont de beaucoup antérieurs au déluge historique de Noé. (Joly, correspondant de l'Institut)

nous avons découverts au mont Bouquet, près du village de Seynes, fussent retrouvés dans cette caverne qui est des plus intéressantes de la région.

L'altitude des deux entrées de la grotte de Saint-Vérédème diffère d'une dizaine de mètres. C'est l'ouverture du couchant qui est en contre-bas. Or, la déclivité de la falaise étant très prononcée du côté du Sud-Est, et les eaux torrentielles y ayant un libre accès, elles ont entraîné une quantité considérable de terre végétale détachée du sol fertile de la montagne.

Mélangée avec les débris de cuisine et les apports journaliers inséparables d'un campement, cette terre constitue une espèce d'humus qui recouvre les foyers de l'homme primitif.

Les feux qui brûlaient çà et là, et dont les traces sont faciles à remarquer, feux (1) confiés peut-être à quelque vestale primitive, et qu'on allumait dans un but de purification mystique et pour en dissiper les miasmes, surtout dans les grottes où la dépouille des défunts trouvait un asile, ces feux, dis-je, contribuaient aussi par leurs cendres à épaissir cette couche qui s'élève d'un mètre cinquante à deux mètres, surtout dans les parties où la pente est moins rapide. L'épaisseur en serait encore plus considérable, si les matières entraînées n'avaient trouvé une issue vers l'ouest de l'habitat où le sol est très incliné.

Personne ne saurait nier l'usage que l'on faisait du feu pendant la période néolithique et même pendant le quaternaire le plus ancien. De nombreux foyers, des cendres, du charbon, des os à demi calcinés trouvés dans des cavernes appartenant à l'âge de l'ours ainsi qu'à celui du

(1) Au siècle dernier encore, les femmes de la Tasmanie (Nouvelle-Zélande) avaient pour mission spéciale de porter des torches, jour et nuit allumées et destinées à guider la marche de la tribu à travers les forêts. Si la torche venait à s'éteindre, on entreprenait des voyages quelquefois assez longs pour aller la rallumer chez une autre tribu. (*L'Homme avant les Métaux*, page 179.)

renne, montrent que ces habitants primitifs soumettaient des aliments à la cuisson et les rendaient ainsi plus appétissants et de plus facile digestion.

On s'est souvent demandé par quels moyens les primitifs se procuraient le feu. Un des procédés les plus anciens est celui du frottement. De tout temps, il a été employé ; aujourd'hui encore, c'est généralement en frottant des matières inflammables contre un corps dur qu'on obtient le feu. Mais lorsqu'on ne connaissait pas le moyen de concentrer les éléments de combustion, comme on le fait avec les allumettes chimiques, deux corps également inflammables frottés l'un contre l'autre produisaient le feu ; il est probable que ce mystérieux élément, ainsi connu, on a pu l'étendre à volonté, le bois ne manquant jamais dans les forêts quaternaires.

Des milliers d'années avant l'ère chrétienne, cette opération faisait partie du rituel de *Védas* ; le charpentier *Tovasti* frottait vivement l'une sur l'autre deux pièces de bois qui s'enflammaient à la partie du frottement ; c'était une figure du charpentier Joseph, de la croix de Jésus-Christ, qui est le feu divin. D'ailleurs, *Agni*, la deuxième personne de la Trinité Védique était le feu, selon l'étymologie du nom en sanscrit ; et *l'agnus Dei*, dans le rit des chrétiens, pourrait être aussi le feu de la Divinité qui donne la vie au monde supranaturel, comme le feu, le soleil vivifie la terre. Ce symbolisme du Christ aurait quelque chose de spécial, et en quelque sorte de supérieur à celui de *l'agneau* ; il correspondrait exactement aux paroles de l'invocation *agnus Dei qui tollis peccata mundi*, car le feu est essentiellement purificateur.

Cette pratique par laquelle on obtient le feu au moyen de deux pièces de bois (1) a du être précédée de l'éclat

(1) De nos jours encore, dans la Mantchourie, les femmes des Ghiliaks allument du feu, le jour de leur mariage, en frottant deux morceaux de bois. La première sauce de poisson cuira sur ce feu qui ne devra jamais s'éteindre.

Les Ghiliaks dont les vêtements sont faits de peau de phoque ne se nourrissent que de poisson. Leurs habitations d'été ressem-

des étincelles par le choc des silex. On se serait plus tôt aperçu, soit en faisant heurter vivement les silex, soit en les taillant, que le feu s'en dégagait, et plus tard serait venu le frottement des pièces de bois, au point de les enflammer, ceci demandant quelque chose de plus artificiel.

Avant même d'avoir vu jaillir l'étincelle du silex et d'avoir pu la recueillir, l'homme primitif avait vu flamboyer le feu, car il l'avait remarqué dans les éclairs, il avait vu celui des volcans, des puits à pétrole ou des gaz enflammés spontanément dans les forêts vierges.

Son emploi ne se borna pas à l'apprêt de ses rudes festins ; une fois en sa possession, l'homme l'employa non-seulement pour l'alimentation et pour éloigner de sa demeure les fauves qui l'attaquaient, plus tard il s'en servit, lorsqu'il eut à lutter contre l'inclémence d'un climat devenu glacial.

L'importance de ce puissant élément dut surtout se faire sentir à l'époque néolithique alors que la cuisson jouait un rôle bien plus important, soit dans l'industrie, soit dans l'hygiène. La conservation, le trafic, l'échange des poteries dont la fabrication était récemment découverte, obligèrent l'homme de ces âges reculés à rendre plus solide par une cuisson prolongée cette vaisselle rudimentaire séchée et durcie à l'air libre. Le commerce qu'il en faisait déjà devait être considérable, si l'on en juge par la grande quantité observée dans certains habitats. La grotte Saint-Vérédème entr'autres est une de celles qui renferment le plus de ces poteries primitives. J'en ai remarqué une si grande quantité dans un certain endroit qu'on l'aurait pris pour une sorte de dépôt ou magasin. Auraient-elles été placées en ce lieu après avoir été

blent à celles des habitations lacustres. La vie de ce peuple est des plus simples : sa langue l'est donc également. N'ayant que peu d'objets à désigner, il n'a besoin que d'un répertoire de mots extrêmement restreint, 500 à 600, tout au plus. Il parle peu, d'une voix sourde et cadencée.

(Note de l'explorateur Louis Marin, *Globe-Trotter*, n° 112.)

défournées ? Plusieurs étaient enchevêtrées, les unes dans les autres, avec une disposition semblable à celle que nos potiers modernes établissent dans leurs gazettes. La cuisson aurait pu s'effectuer sur place, sans incommoder les habitants de la grotte, car il existe en cet endroit un courant d'air assez fort, pour dissiper la fumée, à mesure qu'elle se serait élevée du foyer.

Si, jusqu'à cette époque, l'homme avait été exclusivement ichtyophage, suivant la contrée qu'il habitait, il était devenu par instinct latophage ou frugivore, en vertu de la conformation de son canal digestif et de son système dentaire. Par nécessité même, il était omnivore, et son estomac complaisant, avec des goûts moins raffinés que ceux de nos jours, savait s'accommoder de tous les régimes et de tous les aliments.

Quelques préhistoriens se sont demandé si, avant l'invention de la poterie, les hommes primitifs connaissaient les moyens de mettre de l'eau en ébullition pour les préparations culinaires. Si l'on consulte les récits des voyageurs dignes de foi tels que Cook, Kotzebue, etc., tous attestent que les procédés, aujourd'hui les plus en usage pour obtenir l'ébullition de l'eau ont été longtemps inconnus d'une foule de peuplades répandues sur les divers points du globe. Le manque complet de vases de terre pendant la période de la pierre, la plus ancienne, semble autoriser ici la même opinion. Cependant, il est avéré que beaucoup de tribus sauvages et même dans un état assez avancé de civilisation, se procurent de l'eau bouillante, en plongeant des pierres rougies au feu, dans des vases de pierre ollaire (1), de bois, d'écorce, de cuir, préalablement remplis. Dans maints foyers des grottes de la vallée du Gardon, dans celle de Saint-Vérédème surtout,

(1) La pierre ollaire, silicate de chaux et de magnésie, est encore employée dans le voisinage des Alpes à la confection des marmites de cuisine. On en trouve des gisements sur le territoire de la commune de Mandagout, près du Vigan, au quartier dit de *Bedoux*, dans les calcaires de transition qui constituent le système silurien métamorphique.

nous avons trouvé des pierres calcaires arrondies qui paraissent avoir servi au même usage ; ces pierres attireraient notre attention par leur blancheur éclatante au milieu même des restes charbonneux de la combustion.

D'après M. Tylor qui a passé le procédé (*stone boiling*) en revue :

Dans l'Amérique septentrionale , les habitants de la tribu des Assinaboïs se bornent à faire un trou dans la terre, ils en revêtent l'intérieur avec la peau encore fraîche de l'animal qu'ils ont tué et ils versent de l'eau dans cette sorte de bassin, où ils font bouillir la viande au moyen de pierres fortement chauffées.

Les Ostyaks de Sibérie se servent, pour le même usage, de vases en écorce nattée, et quelquefois même de l'estomac de l'animal qu'ils ont tué et dont ils veulent manger la chair bouillie, rappelant ainsi le procédé des anciens Scythes, lorsqu'ils manquaient de vases convenables.

Le choix intentionnel que l'homme des premiers âges faisait d'une demeure, quelque primitive qu'elle fût, n'est pas aussi sans intérêt. Le désir qu'il avait d'avoir à sa portée les matières premières que nécessitait son industrie naissante, l'engageait à se fixer de préférence sur les bords de quelque rivière. Aux avantages précités, il ajoutait celui d'être moins en souci de sa nourriture journalière, lorsque sa chasse était infructueuse, car près des cours d'eau poissonneux où se trouvait son campement, il pouvait aisément se procurer des mets variés à l'aide de ses engins de pêche. Si ses rets (1), victimes de la destruction des temps, n'ont pu arriver jusqu'à nous, il n'en est pas de même des pierres qui retenaient ses filets dans l'eau.

Nous trouvons assez souvent, dans les grottes échelonnées sur les rives du Gardon et même sur les berges de cette rivière, des cailloux roulés par les eaux ayant sur leurs côtés latéraux deux encoches qui servaient à les

(1) Les habitations lacustres de la Suisse en ont pourtant révélé plusieurs.

attacher au filet. Ces pierres ouvragées par la main de l'homme ont reçu communément le nom de pesons.

En pratiquant des fouilles dans la grotte de Saint-Véré-dème nous avons été surpris de la quantité considérable de terre qui s'y trouve accumulée et nous avons cherché à comprendre la présence d'un tel entassement d'humus. Est-il l'œuvre absolue des pluies torrentielles ? Non, sans contredit, car le Gardon paraît avoir formé les premières couches de son sol par des dépôts successifs que les crues auraient pu amener jusqu'à l'altitude de la grotte.

L'action de l'homme lui-même, comme nous l'avons dit, doit être prise en sérieuse considération, lorsqu'il s'agit de déterminer les causes qui ont contribué à former les amoncellements de terrain dans les cavernes.

En effet, dans bien des cas, elles ont servi d'habitation, de refuge, de lieu de réunion ou de sépulture aux populations primitives. Il n'est donc pas étonnant que celles-ci y aient laissé leurs restes mortels, leurs armes, leurs outils, leurs parures, en un mot, les produits peu variés de leur industrie primordiale.

C'est ordinairement dans les foyers ou près des foyers mêmes qu'on rencontre ces restes, et la raison en est que l'homme primitif, ayant le secret pressentiment d'une vie future, plaçait près du défunt, tous les objets auxquels celui-ci attachait une certaine importance pendant son existence ici-bas. Il déposait même auprès de lui des provisions de bouche destinées à subvenir à ses besoins dans son nouveau séjour. (1)

Le mode de remplissage des cavités souterraines a donné lieu à des divergences d'opinions. Certains ont voulu attribuer aux eaux diluviennes ou aux courants maritimes le charriage des os et des divers objets disséminés dans les grottes. Cette théorie ne résiste pas à une observation soutenue.

(1) Au XVII^e siècle, on enterrait encore les Lapons avec leur hache, leur arc, leurs fleches, un morceau de silex et un briquet, instruments dont ils devaient se servir sur la route qu'ils auraient à parcourir pour arriver au paradis.

Dans le mobilier de la grotte de Saint-Vérédème que nous décrirons après cet exposé, les os ouvragés, transformés en divers instruments ne présentent aucune trace d'un transport violent ou prolongé. Le tranchant des haches même votives n'a pas été émoussé, leur poli paraît comme un travail tout récent. Les ornements gravés sur les poteries les plus fragiles n'ont pas été altérés, ce qui certainement n'aurait pas eu lieu, si ces divers objets avaient été entraînés par les courants des eaux. Au reste, impossible d'attribuer à ce mobilier néolithique une provenance étrangère à l'habitat. La vase qui recouvre les foyers n'a pu provenir que de la montagne ; or, celle-ci ne pouvait céder autre chose que du limon et des cailloux roulés. S'il s'agit des ossements observés dans les couches inférieures et remontant à l'époque pliocène, nous serons moins systématique, et nous n'émettrons pas de doute, car alors, ici, la constatation du charriage est facile à remarquer : les arêtes de ces ossements ne sont plus tranchantes et leurs angles les plus aigus ont perdu leur acuité.

Il n'est pas jusqu'à la mise au jour des cavernes elles-mêmes qui n'ait son intérêt scientifique, et l'explication qu'on en donne ne saurait être ni plus rationnelle ni plus accréditée : En creusant les vallées au fur et à mesure qu'ils approfondissaient leurs lits, les fleuves et les rivières de l'époque quaternaire, souvent grossis par des pluies excessives, ont enlevé les roches qui fermaient l'entrée des grottes et y ont introduit les limons ossifères et les cailloux roulés qu'on y rencontre à une profondeur qui varie suivant l'épaisseur du dernier dépôt néolithique.

Disons aussi que parmi ces cavernes, celles qui se trouvent sur les escarpements des vallées ont été ouvertes d'autant plus anciennement, qu'elles sont plus élevées au-dessus de l'étiage des rivières actuelles et que les alluvions fluviales, dont elles sont en partie comblées, paraissent d'autant plus anciennes, qu'elles occupent un niveau plus élevé au-dessus de ce même étiage.

Ces alluvions consistent ordinairement en un limon argilo-sableux rougeâtre, contenant des ossements de

diverses espèces, mêlés au sable, au gravier, aux cailloux roulés, ou bien aux fragments anguleux détachés de la voûte ou des parois de l'excavation.

Les couches qui en sont formées appartiennent aux terrains quaternaires, les plus intéressants à étudier au point de vue de l'histoire de l'humanité, car ils renferment les preuves irrécusables de sa haute antiquité.

L'homme est antérieur aux événements dont le diluvium est le produit et le témoin. Dès avant cette heure, il foulait le sol qui, dans un lointain avenir, devenu pour nous un passé ténébreux, devait être la Gaule. Il a été contemporain des grands quadrupèdes anéantis. Il a vu sous notre latitude l'éléphant primitif errer dans les forêts vierges ; l'hippopotame s'ébattre dans les fleuves ; le rhinocéros se vautrer dans la vase des marais ; il a entendu le rugissement du lion ; il a disputé sa vie au terrible ours des cavernes et donné la chasse à ces bœufs primitifs (aurochs), dont l'espèce n'existe plus aujourd'hui.

Mais parler ainsi, dira-t-on, c'est vouloir faire remonter l'existence de nos ancêtres à une époque bien antérieure à celle de la Bible et lui attribuer une antiquité qu'elle n'a pas ! . . .

Un éminent paléontologiste bien connu et estimé du monde savant répond à l'objection (1) : « Puisqu'il est reconnu que la question des origines humaines se dégage de toute subordination au dogme, vu qu'on ne trouve dans la Genèse aucune date limitative du temps où a pu commencer l'humanité primitive, considérons cette question comme une thèse scientifique, accessible à toutes les discussions, et laissons la science, qui émane de Dieu, faire son œuvre. »

(1) Ed. Lartet. *Nouvelles recherches sur la co-existence de l'homme et des grands mammifères fossiles, réputés caractéristiques, de la dernière période géologique.*



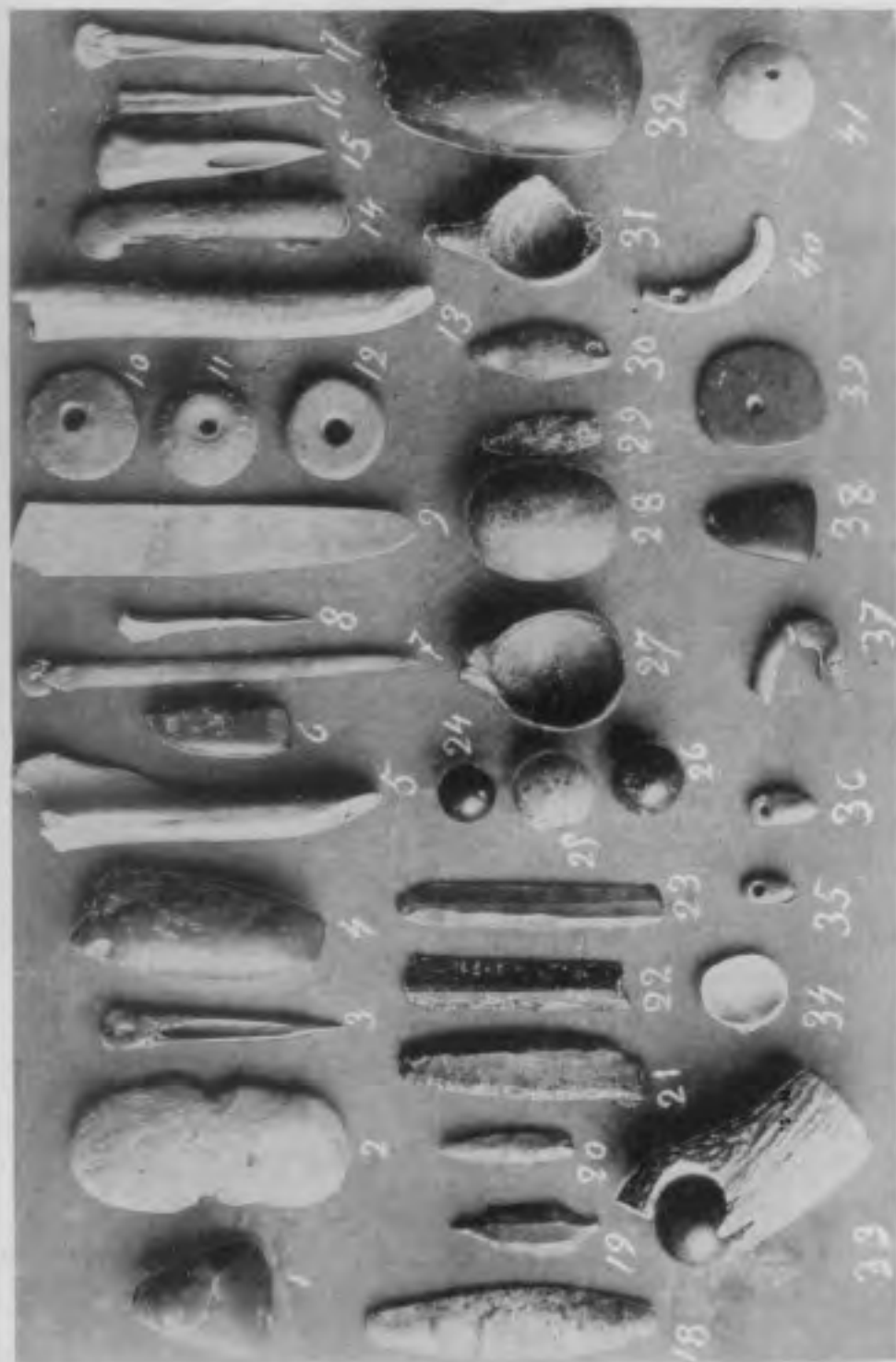


Figure 10. 10. 10. 10.

DESCRIPTION

des plus importantes pièces du mobilier

DE LA

GROTTE DE SAINT-VÉRÉDÈME

PLANCHE I^{re}.

N^o 1.

Petite hache polie, en roche serpentine, mouchetée, couleur verdâtre très foncée. Les côtés sont équarris et le trou de suspension cassé. Elle pèse treize grammes.

N^o 2.

Peson de filet, caillou du Gardon, lisse et échancré sur le milieu des côtés latéraux.

N^{os} 3 et 15.

Poinçons taillés en pointe aigüe au sommet et affûtés au moyen du polissage. On remarque des striures sur tout le pourtour du n^o 3, trouvé dans un foyer.

N^o 4.

Ciseau en roche quartzeuse marbrée, long de huit centimètres, tranchant par un bout.

N^o 5.

Lissoir fait avec un os non refendu. La pointe est taillée en biseau. Sa longueur est de douze centimètres.

N^o 6.

Ciseau en pierre polie, noirâtre, à grains très ténus, tranchant très vif; la tête est ébréchée.

N^{os} 7 et 17.

Poinçons confectionnés avec des canons de mouton, fendus longitudinalement. On y remarque les stries fines

et serrées, laissées par l'instrument dont on s'est servi pour les fabriquer.

N° 8.

Poinçon très effilé, fait avec un tibia de lapin.

N° 9.

Lissoir en os destiné probablement à lustrer les poteries fines, il est très arqué sur toute sa longueur. Cette forme facilitait le lustrage dans les parties concaves de la pièce.

N° 10, 11 et 12.

Fusaioles ou petits disques en terre cuite, percés au centre, utilisés comme volants pour les fuseaux. Le n° 11 est de forme sphéroïdale ; il est divisé en vingt bandes ou fuseaux d'une régularité parfaite.

N° 13.

Lissoir en os, taillé en biseau. Longueur, quatorze centimètres.

N° 14.

Lissoir formé d'une roche schisteuse brune, micacée, provenant du lit du Gardon.

N° 16.

Aiguille en os, cassée à la tête.

N° 18.

Pointe solutréenne, en silex blanchâtre, très opaque, cassée aux deux extrémités, mesurant douze centimètres de long. Cette pièce a été sans doute importée.

N° 19.

Petit outil en silex, à deux tranchants, taillé pour être emmanché, comme l'indiquent assez ses deux extrémités. Il ressemble à la *plane* dont les charrons et les tonneliers se servent pour unir le bois.

N° 20 et 29.

Pointes de flèches lancéolées. La pièce n° 20 est finement retouchée sur les deux faces et sur le pourtour. Elle a quatre centimètres de long.

N° 21.

Pointe de javelot, en silex brun foncé, faite avec une lame très soigneusement retouchée sur le pourtour, mais d'un seul côté. Elle est cassée au sommet et à la base.

N° 30.

Pointe de flèches en silex brun, en forme de losange, retouchée des deux côtés. Elle est dépointée et cassée à la base.

N° 22.

Couteau en silex brunâtre, retouché sur les bords, mais sur la face convexe seulement ; la face opposée est plate et elle reste à peu près intact.

N° 23.

Couteau en silex blond, sans retouche aucune. Longueur, neuf centimètres.

N°s 24 et 26.

Billes en euphotide avec diallage.

N° 25.

Bille en pierre calcaire.

N° 27.

Cuillère en terre cuite dont le manche est cassé. Son petit diamètre est de quatre centimètres, et son grand diamètre de cinq.

N° 28.

Pierre de fronde en roche calcaire, de cinq centimètres de longueur.

N° 31.

Cuillère en terre cuite ayant une partie de sa cuvette ébréchée.

N° 32.

Hache polie en roche quartzreuse, de neuf centimètres de long ; sa largeur, au tranchant qui est très vif, mesure cinq centimètres.

N° 33.

Fragment de corne de cerf, formant panneau. Dans

cet andouiller, se trouve enchassée fort exactement une boule en serpentine, parfaitement ronde. (1)

N° 34.

Valve de mactre percée intentionnellement pour la suspension.

N° 35 et 36.

Pendeloques ou pendants perforés, en os.

N° 37.

Amulette confectionnée avec l'arcade zygomatique de la joue gauche ; l'encoche destinée pour la suspension est très accusée, sans doute par suite d'un long usage.

N° 38.

Petite hache votive, en diorite, polie, pesant quatorze grammes. Le tranchant est intact et coupant ; les côtés parfaitement équarris.

N° 39.

Pendeloque en pierre ardoiseuse, percée au centre pour la suspension, avec encoche dans le haut pour immobiliser le lien qui y était attaché. Le pourtour est comme rahoté et poli. Le trou destiné à la suspension a dû être fait avec un silex taillé en forme de mèche, car les dents extérieures de l'outil perforateur ont laissé, en glissant, des arcs concentriques des deux côtés des surfaces.

N° 40.

Dent canine de sanglier perforée et creusée. Elle a été transformée en sifflet.

N° 41.

Rotule ou tête de fémur, transformée en pendeloque.

(1) Cette pièce fait partie de la collection de M. M. Delorme, sculpteur à Uzès.



DESCRIPTION DE LA POTERIE NÉOLITHIQUE

DE LA

GROTTE DE SAINT-VÉRÉDÈME



AVANT-PROPOS

Parmi les matériaux provenant des habitats préhistoriques, il en est qui, à travers des milliers de siècles, ont apporté les premiers et les plus sûrs éléments de nos connaissances des âges primitifs ; ce sont, d'une part, les parties solides des animaux et des végétaux qui leur sont contemporains, et, de l'autre, les terres cuites façonnées en vases ou ustensiles ; le reste, à part les pierres taillées, a disparu ou est demeuré muet.

Le développement de l'art du potier a des rapports nécessaires avec le cours de la civilisation. Par leurs formes, leurs ornements et leurs inscriptions, les poteries indiquent, selon leur mode, certaines transformations de l'état social ; voilà pourquoi les historiens et les archéologues portent à cette étude un légitime intérêt.

Les poteries fournissent des caractères d'époque parfois plus précis que les médailles, parce que celles-là ont été généralement fabriquées sur les lieux mêmes où on les trouve et qu'elles peuvent, à juste titre, être considérées comme un témoin local de la culture des peuples qui les ont produites.

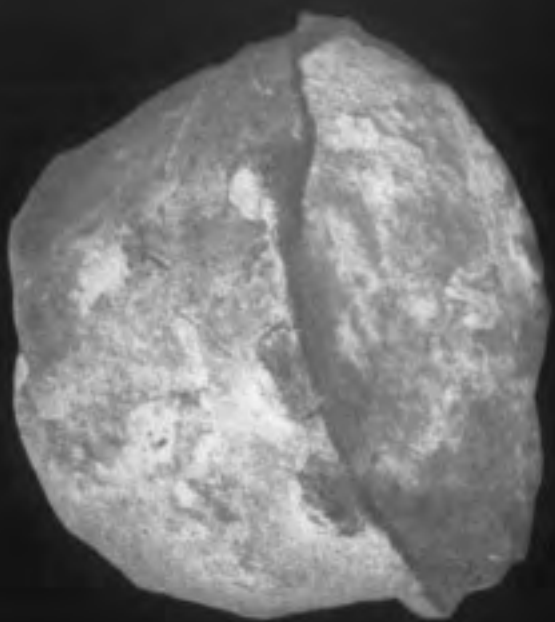
A la manière de façonner et d'ornez ses ustensiles et ses vases de luxe, on distingue facilement le potier de l'époque de la pierre, de l'époque du bronze ou des premiers âges du fer.

Il est à remarquer que l'art de la céramique n'est pas

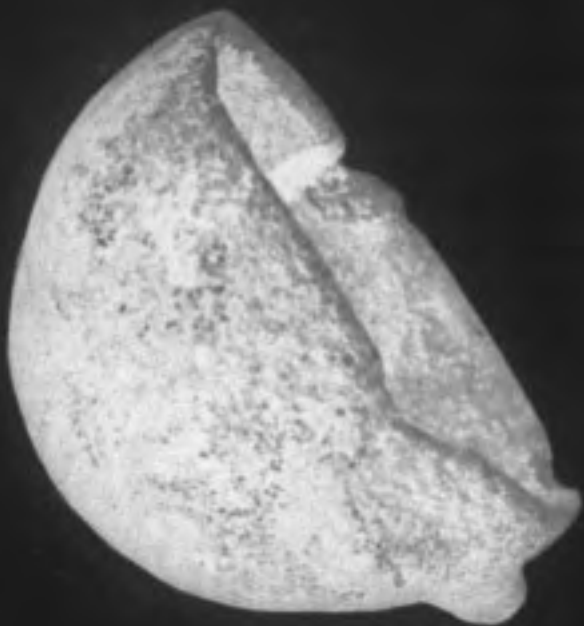
resté stationnaire, ses produits dénotent un progrès constant et caractérisent si bien l'une des subdivisions de la période néolithique, qu'on pourrait presque les classer uniquement d'après leur céramique.

L'ornementation des pièces que nous allons décrire a un cachet tout particulier ; elle est spéciale à notre région et, d'après MM. Flouest et Aurès, elle y aurait persisté, pendant une longue période de siècles, jusqu'au moment où la civilisation gréco-romaine a transformé celle du pays gaulois.





No. 1.



No. 2.

From Sebastian T.

PLANCHE 1

PLANCHE I.

N° 1.

Cette écuelle antérieure au tour à potier est toute façonnée à la main. L'ornement en est des plus rudimentaires. Le bord est entouré de mamelons distancés les uns des autres de huit millimètres environ ; ces petites proéminences se terminent en pointe de diamant.

Le grand diamètre de cette petite coupe ovale a sept centimètres, le petit en a six et demi. La hauteur du vase mesure cinq centimètres.

La texture de la pâte est un mélange de terre alluviale et d'argile plastique (1). Par suite de la cuisson incomplète et du peu d'épaisseur, ce vase est très friable.

La cassure en est d'un rouge brunâtre contenant des molécules de cailloux siliceux parsemés dans la masse terreuse. A l'extérieur, la couleur est d'un gris foncé, sans glaçure ; cette absence de vernis factice rend, par la porosité, cette poterie pénétrable aux liquides.

N° 2.

Bol rustique muni sur sa droite d'une *tétine* ou bouton en saillie, non percé, destiné sans doute à permettre d'en vider plus facilement le contenu. (2)

Pour rendre cette proéminence plus solide, le potier ne l'a pas appliquée ; il a su l'amener en massant l'argile et en donnant à sa pièce la sphéricité voulue.

La pâte de ce petit vase est grossière, parsemée de fragments irréguliers de quartz. La couleur de la poterie est d'un noir mat et foncé.

La contenance en est de 80 centimètres cubes.

(1) On entend par plasticité la faculté qu'ont certaines matières molles de prendre sous la main de l'ouvrier toutes les formes qu'il veut produire. La plasticité ne se trouve complètement et naturellement que dans quelques éléments naturels des pâtes, l'argile, la marne argileuse et la magnésite.

(2) Des types analogues, datant de l'âge de bronze, ont été découverts dans les Palafittes de la Suisse.

PLANCHE II.

N° 3.

Cette pièce, confectionnée sans l'aide du trou, se rapproche un peu de la précédente, par le mode de fabrication, mais la pâte en est un peu plus solide, ce qui a permis d'obtenir, avec la même épaisseur, un vase plus grand. Le col de ce récipient est entouré d'un *colombin* mamelonné qui le renforce et le consolide. Des empreintes en creux, tracées avec le doigt, ornent ce collier de terre rapportée. Quatre appendices prismatiques, et dont l'un est conservé, étaient placés à une égale distance les uns des autres et servaient à transporter ce vase dont la hauteur est de vingt centimètres. Le diamètre de l'évasement à l'orifice en mesure dix-sept. Cette pièce n'a pas subi un feu assez ardent, et elle ne pouvait conserver longtemps un corps liquide, car elle est dépourvue d'enduit pour obvier aux inconvénients de la porosité.

N° 4.

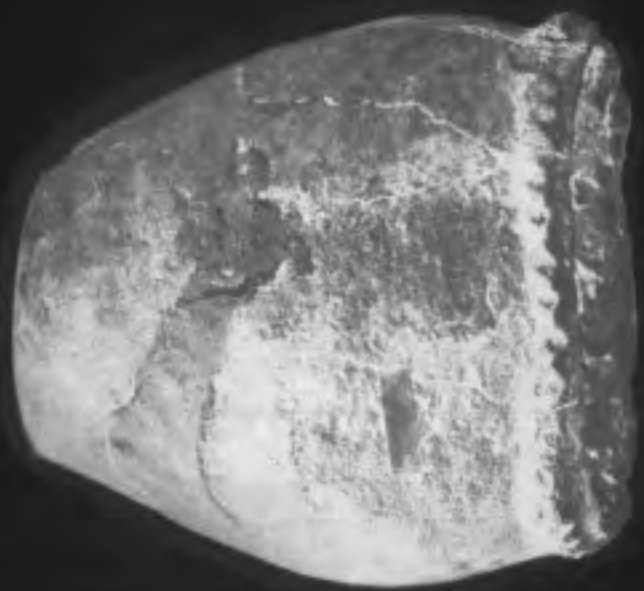
Coquemar (1) à deux anses dont les ornements sont aussi rudimentaires que le vase. La forme a quelque analogie avec celle des marmites qu'on fabrique à Saint-Victor-des-Oules.

Dans cette pièce, comme dans celle de la planche IX, l'anse atteint son plein développement, et elle devient indispensable pour le transport du récipient.

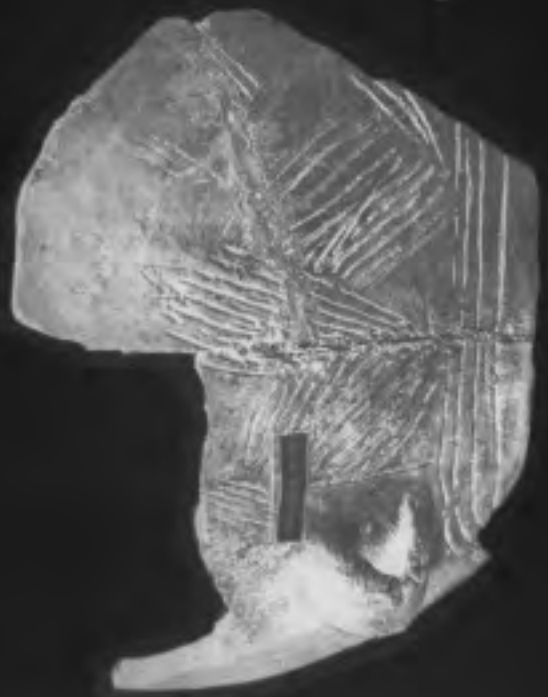
La terre de ce vase est une argile sableuse, mélangée de petits cailloux, de grains de spath calcaire. Quant à sa pâte, elle est un peu serrée et la cassure en est terne.

Cette poterie est très évasée ; la panse arrondie se renfle vers le milieu, mais elle se rétrécit dans le bas de

(1) *Coquemar*, *cucuma*, chaudron, pot à anse pour faire bouillir l'eau.



№ 3.



№ 4.

ПЛАНШЕ II

Проект Сибирского в.

la pièce, à fond plat, et au sommet aussi, dont le bord droit pouvait être recouvert par une pierre. (1)

(1) Ce que nous appelons dans notre langue provençale *cur-becello*, couvercle d'un pot, n'était généralement pas connu à l'époque néolithique ; pourtant la grotte Raymonde, près de Collias, dans le Gard, nous a fourni un spécimen, peut-être unique, de couvre-plat primitif ; cette pièce, en argile cuite, est munie d'une cuvette creusée dans l'une de ces faces, et porte vers le pourtour un trou de suspension.



PLANCHE III.

N° 5.

Fragment d'un vase, en partie tourné, muni primitivement de quatre anses revêtant la forme d'angles obtus et percées horizontalement pour le passage d'un lien. Une seule de ces anses subsiste encore. Le col est entouré de trois bandelettes évidées. Les autres ornements sont composés de deux rangées de croissants gravés peut-être à l'aide de l'ongle et disposées sur deux lignes parallèles ; elles contournent la pièce mais en interrompant symétriquement leur tracé. Au-dessous de l'interruption de ces moulures, on remarque deux bandeaux du même dessin, limités de chaque côté par un groupe de lignes verticales et cannelées.

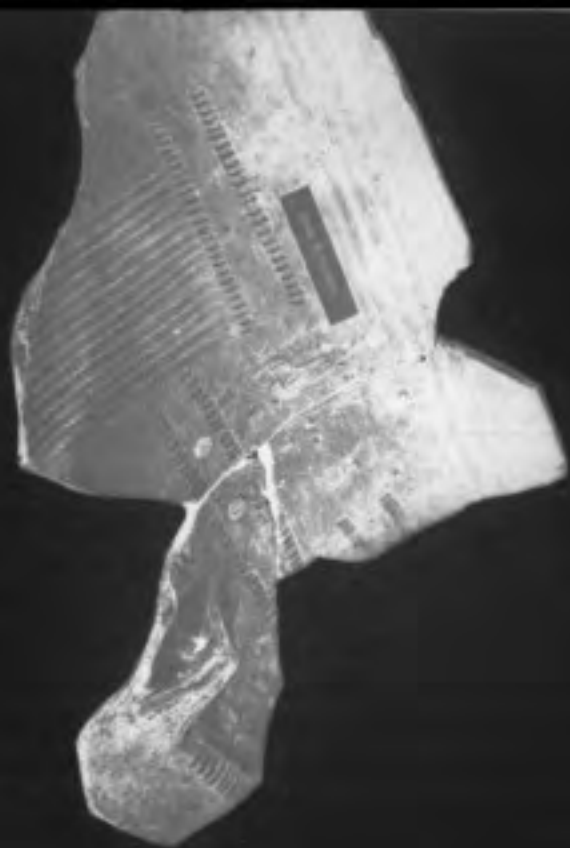
Ce vase est tout à la fois concave et convexe. Sa concavité part du col même et se termine au-dessous de l'anse. La convexité commence par une autre rangée de traits en creux gravés au haut de la panse.

La couleur de cette poterie est d'un jaune paille, recouverte d'une glaçure silico-alkaline très légère, formée de silice, rendue fusible, par un alcali de coloration à oxyde métallique.

N° 6.

La particularité de ce vase perforé en deux endroits laisserait douter de ce que les premiers essais de poterie ont servi à recueillir l'eau. En se basant sur l'ethnographie et sur l'archéologie ne pourrait-on pas admettre que certains vases primitifs ont plutôt été employés à contenir des comestibles comme les grains ? Ces vases fendus et raccommodés, qu'on rencontre souvent, semblent porter à cette induction. Il est à remarquer aussi que bon nombre d'autres étaient percés pour la suspension, ce qui permettait de protéger leur contenu contre les rongeurs et de les placer en réserve sans encombrer la hutte.

Pour rendre à son usage le vase que nous avons sous



N° 5



N° 6

les yeux, l'ouvrier a foré l'épaisseur de la poterie à deux endroits, vis-à-vis l'un de l'autre, et de chaque côté de la fente, afin d'y faire passer un lien pour rattacher les parties séparées. Près de ce vase brisé et raccommodé, se trouvait l'instrument qui avait servi à le forer ; c'est un silex taillé en forme de mèche dentée, qui a glissé maintes fois, pendant la perforation, sur la surface lisse de la pièce et y a laissé la trace de plusieurs circonférences plus ou moins concentriques.



PLANCHE IV.

N° 7.

Coupe apode dont l'ouverture est formée par un simple boudin. Au-dessous de cette moulure et sur tout le contour du bord sont tracés des triangles isocèles renversés. Ces triangles se touchent par un des sommets de leur base, et les côtés formant une ligne chevronnée se coupent à angles droits. L'intérieur des triangles renferment des lignes droites qui se croisent et sont menées parallèlement aux deux côtés latéraux.

Il est à remarquer que, pour rendre plus apparentes ces figures gravées après la cuisson, l'ouvrier y avait introduit une couleur sanguine qui y adhérerait encore lorsque nous avons exhumé ce vase.

Cette pièce, dépourvue de toute proéminence, est faite sans l'aide du tour. Elle était prise à la main, à l'instar d'un bol ou d'un verre. Sa contenance pouvait en être de vingt centilitres.

La pâte n'ayant subi qu'une demi-cuisson est d'un gris-brun, grossière et parsemée de fragments de quartz. Ce vase, sans pied, devait être rempli et vidé d'un seul trait.

N° 8.

Ce genre de vase à fond arrondi et sans pied accuse la fabrication originelle qui aurait pris pour modèle la moitié d'un crâne humain en la renversant, ou la forme des cucurbitacées. Les Calebasses vidées et séchées servent encore de nos jours à contenir des grains et des liquides.

Cette pièce était munie de deux anses percées horizontalement. Une seule y adhère encore. Pour tout ornement, il y a trois lignes de traits incisés dans la pâte et séparés par des intervalles égaux.

Il était impossible de maintenir cette écuelle à l'aide de l'appendice appliqué. Cette proéminence, percée pour



N. 7



N. 8

PLANCHE IV

From Tellin

l'intromission d'un lien, ne devait avoir d'autre but que de transporter cette pièce vide, d'un lieu à un autre, comme le font encore les familles errantes qui stationnent sur nos places ou près des faubourgs, et qu'on dit être issues de la Bohême.

La contenance de ce vase était d'environ deux litres et demi.



PLANCHE V.

N° 9.

De prime-abord on prendrait ce vase pour une coupe étrusque : la forme, la couleur, l'ornementation, tout porte à le supposer. Et pourtant cette pièce paraît remonter au commencement de l'âge de bronze.

Pendant cette période, un notable progrès s'est accompli, la pâte est beaucoup plus fine, mieux travaillée, et l'anse, employée encore sous forme de protubérance perforée pour le passage d'une ficelle, est à la veille d'être transformée en appendice recourbé.

La perforation de cette protubérance tenant la place de l'anse, semblerait indiquer que cette coupe, mi-concave et mi-convexe, faisait partie du bagage qu'emportait le nomade dans ses migrations. Le dessin de ce vase est très sobre : deux traits, peu accusés, en forme de croissant, partent de chaque côté du mamelon, précurseur de l'anse, et se terminent vers la ligne courbe qui partage cette écuelle en deux parties à peu près égales, revêtant chacune une forme particulière.

N° 10.

Ce dessin représenterait-il une de ces cassolettes à parfum, qui avait sa place marquée sur la table, autour de laquelle se réunissaient les parents et les amis, au lendemain d'une chasse ou d'un événement heureux ? ou serait-ce la représentation d'un vase renfermant des essences de cosmétiques ? Mais ces raffineries de nos goûts modernes auraient-elles déjà été connues à une époque si reculée ?

Cette pièce, correcte de forme et même élégante, aurait pu renfermer aussi le suc de quelques simples, destinés à calmer la douleur d'une blessure ou à soulager quelque souffrance physique.

Pour ne pas avoir l'air de céder aux écarts de l'imagi-



N. 8



N. 10

PLANCHE V

nation, hâtons-nous d'ajouter que la plupart de ces vases avaient un emploi qui nous est inconnu, et, là-dessus, les hypothèses sont toutes plus ou moins hasardées.

Cette pièce minuscule mesure onze centimètres d'une anse à l'autre, la hauteur en a cinq, et le diamètre de la cuvette en a huit. La pâte tendre et fine est d'une couleur lustrée et d'un ton gris-brun.



PLANCHE VI.

N° 11.

Ce dessin est la reproduction d'une petite tasse, à fond arrondi, dont la forme et l'ornementation dénotent une poterie antérieure à l'établissement des Grecs à Marseille. Les ornements, tous gravés à l'extérieur, sont des entailles, plus ou moins régulières, faites dans la pâte encore fraîche, des points en creux, des lignes en zigzag et rubannées. Tous ces guillochis, évidés pour leur donner plus de relief, sont disposés avec goût dans les zones qui occupent les trois quarts de la surface de la tasse. La pâte en est grossière, d'un brun rougeâtre; on y avait mêlé des parcelles d'une roche quartzreuse (1) écrasée, afin d'en accroître la solidité.

N° 12.

Partie d'une jarre ou d'une amphore domestique (2) ayant probablement servi à contenir de l'eau. En la fabri-

(1) Cette addition de matière dite dégraissante avait pour but de donner à l'argile, trop plastique, une plus grande ténacité; les pâtes céramiques ainsi préparées devenaient une espèce de pou-dingue à fragments anguleux, répandus dans toutes les parties de la masse pour en augmenter la consistance.

(2) Les Romains distinguaient deux sortes d'amphores. L'une était destinée aux vainqueurs dans les jeux olympiques, et l'autre, commerciale ou domestique, servait pour la conservation du vin et de l'huile.

Afin d'empêcher l'évaporation des liquides on en fermait l'ouverture avec des bouchons de poix ou de quelque mastic comme nous en usons. De cette manière, le vin restait inaltéré; et, en effet, Pétrone parle d'un vin de cent ans offert dans les somptueux repas des Romains.

Une inscription indiquait la capacité du vase, la qualité du vin et le nom du consul sous lequel l'amphore avait été remplie.

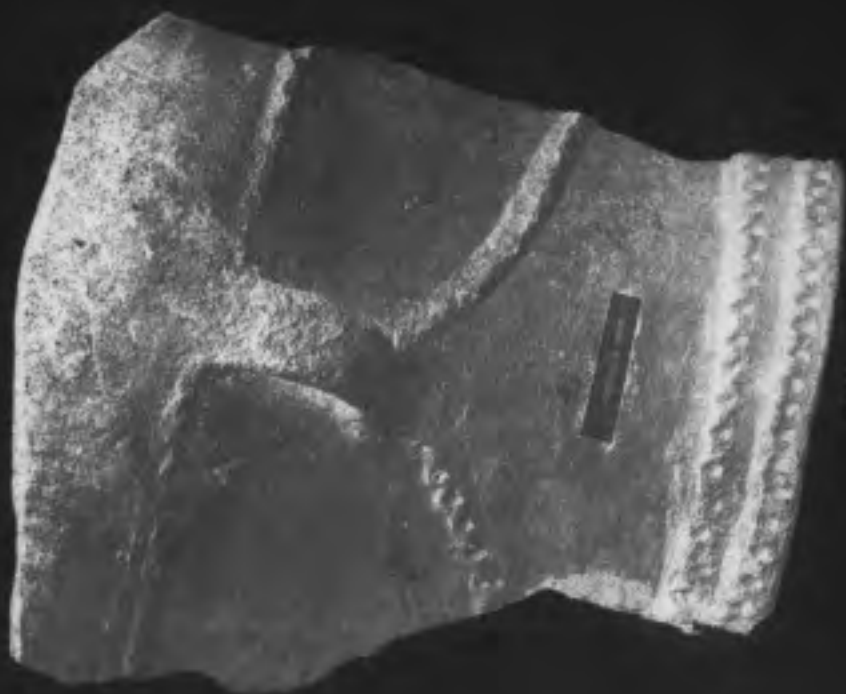
On connaît l'apostrophe d'Horace adressée à son amphore chérie :

O nata mecum consule Manlio...

O toi qui es née avec moi sous le consulat de Manlius...



№ 11



№ 12

quant, l'ouvrier s'est plu, semble-t-il, à faire preuve d'habileté.

Deux rangées de dessins en creux, tracés à l'aide d'un poinçon évidé, encadrent le col. L'espace qui sépare ces lignes ornementées est uni comme les autres parties de la surface de cette poterie. Pourtant le même genre de dessin reparait autour de l'anse conservée ; d'abord au-dessus de cette proéminence, par deux lignes courbes se dirigeant l'une à gauche, l'autre à droite jusqu'à la rencontre de la *maniho*, anse, pour employer l'expression du parler local, et au-dessous, sur la ligne circulaire qui sert de limite entre la partie concave et la convexe.

La pâte, de couleur jaune, est mêlée de quartz dont les menus fragments semblent avoir été broyés. La cuisson est au degré voulu, car ce qui en reste ne saurait être entamé par un instrument en fer.



PLANCHE VII.

N° 13.

Ne se trouverait-on pas en présence d'une sorte de vide-poche primitif dans lequel l'épouse de quelque chef de tribu aurait placé ses bijoux rustiques avant de s'étendre sur la couche de fougère qui lui servait de lit ?

En tout cas, cette cassolette est d'un attrait tout particulier et je ne sache pas qu'une pièce pareille ait été découverte ailleurs.

Un enduit lustré la recouvre de toute part ; elle est sans dessin à l'extérieur, mais l'artiste s'est réservé pour la partie ostensible du vase. Par une série d'appliques dont nous ignorons le procédé, il est parvenu à faire ressortir en blanc de nacre, sur un fond noir de jais, une variété de petits dessins gracieux, parmi lesquels on remarque surtout un alignement de losanges d'une parfaite régularité, formés par l'assemblage de deux lignes brisées tracées en sens inverse.

Au-dessous, deux autres lignes parallèles faisaient le tour du vase et limitaient d'autres dessins qui, à l'enfance même de l'art, dénotent l'habileté de ce praticien.

Le diamètre de la cuvette de cette pièce est de dix centimètres. La hauteur en a quatre.



From Salween 1.



N-18



N-18.

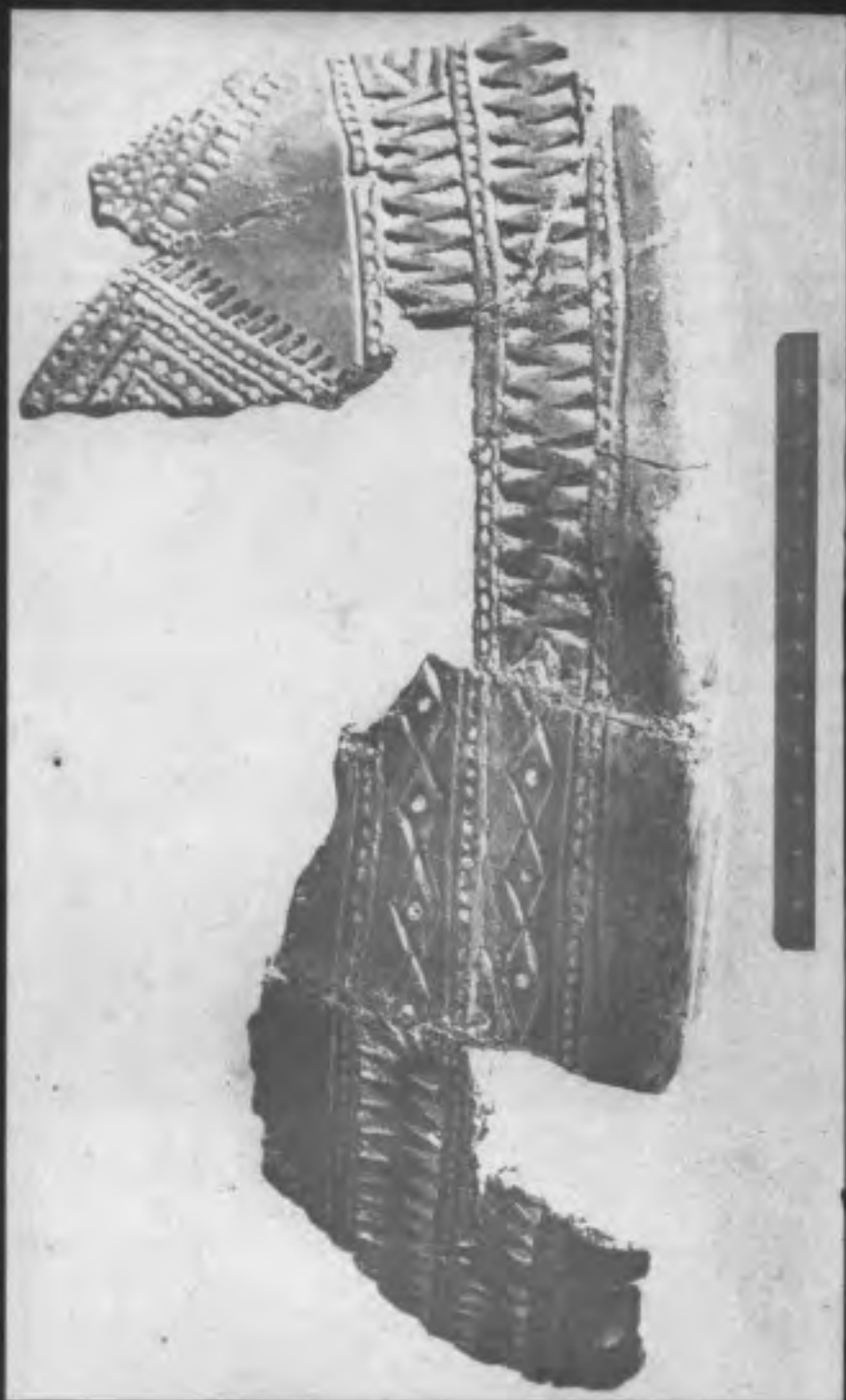
PLANCHE VIII.

N° 14.

• Nous sommes loin d'avoir fait connaître toute la série des vases ornements recueillis dans la Grotte de Saint-Vérédème ; mais la modeste tâche que nous nous sommes imposée nous oblige à limiter cette étude, malgré tout son attrait ; il est un autre motif qui nous arrête aussi, c'est la dépense considérable qu'exigerait l'illustration trop multipliée des planches. Nous ne pouvons pourtant nous défendre du désir de publier la plus belle pièce que nous avons exhumée de cet habitat. Celle-là pourrait bien être appelée pièce de conviction, si quelque profane doutait de l'habileté des primitifs graveurs en céramique. L'ouvrier, maître dans l'art de buriner cette docile matière, a mis en jeu tout son talent et tout son goût ; aussi, de ses mains exercées, est-il sorti une composition vraiment artistique. Son ébauchoir a sillonné en tous sens la surface de ce grand vase qui paraît entièrement ciselé et parsemé de dessins très simples et très variés.

Parfois, l'ouvrier interrompt ses rangées de chevrons ou de bâtons rompus terminés en forme de dents de scie et passe brusquement à d'autres figures géométriques, à de petits losanges enchaînés ; mais à peine a-t-il tracé son quatrième parallélogramme qu'il discontinue ce genre de dessin et revient à ses lignes brisées qu'il limite et encadre par deux lignes de pointillés.

Le fragment de ce vase, qui conserve encore, près de son bord dentelé, un mamelon saillant à support, un peu aplati, pour la pose du doigt, est loin de nous révéler tous les genres de dessins employés pour l'orner ; sa forme aussi nous reste inconnue, et il en est de même du nombre des protubérances placées sur le pourtour ; aussi regrettons-nous de n'en posséder qu'une faible partie qui



a fait néanmoins l'admiration des Congressistes en 1897 (1). Il est probable que nous aurions pu reconstituer ce vase, peut-être en son entier, si le nouveau propriétaire de la Grotte de Saint-Vérédème, où nous avons trouvé cette pièce, nous eût autorisé à continuer nos fouilles, mais l'intérêt de la science n'a pas été assez puissant pour vaincre cette opposition. Espérons que cette résistance ne tardera pas à disparaître et qu'il sera possible de mener cette découverte à bonne fin.

P.-S. — On jugera des dimensions de cette poterie par la réduction du décimètre placé au-dessus du dessin.

(1) Lors du Congrès archéologique qui fut tenu à Nîmes en 1897, on avait exposé cette pièce sous une cloche, à un endroit bien apparent, et bon nombre d'archéologues de mérite et de savoir venaient considérer et dessiner cet échantillon d'art préhistorique qu'on ne se lassait d'admirer.



NOTE COMPLÉMENTAIRE

concernant la poterie néolithique de la région.

Il nous reste à donner notre opinion sur la cassure de la plupart des vases qu'on trouve si rarement intacts, dans les grottes qui ont servi d'asile à l'homme préhistorique. En attribuer exclusivement la cause aux divers accidents survenus pendant le maniement de ces objets, ou à la pression exercée par la couche de terre et les matériaux entassés sur les foyers où l'on découvre ces vases, ce serait, je crois, ne pas embrasser tous les côtés de la question. A notre avis, il existe d'autres motifs, auxquels il faut rapporter aussi ce mauvais état dans lequel ils sont retrouvés.

Une pâte trop plastique sèche difficilement et inégalement ; les pièces qui en sont formées éprouvent par la dessiccation une déformation considérable et sont très sujettes à se fendre. La cuisson développe et aggrave même ces inconvénients. Pour y obvier, nos potiers modernes introduisent, dans la composition des pâtes, certaines matières qui détruisent les effets nuisibles de la plasticité. Ces matières appelées *arides* ou *dégraissantes* sont : le *quartz*, les *ciments* et les *escarbilles*.

Par ciment, on entend ici un composé de pâtes argileuses passées par la cuisson et broyées plus ou moins finement. Les *escarbilles* (1) sont des scories vitre-ferrugineuses qui tombent des hauts-fourneaux où le fer est traité par la houille.

L'homme des premiers âges avait essayé de corriger cet excès de plasticité dans la pâte, comme le prouvent

(1) On ne peut les employer que dans les poteries très grossières qui cuisent à basse température.

les divers corps minéraux qu'on observe dans les poteries néolithiques ; mais, soit qu'il y eût manque de proportion, soit que le mélange fût incomplet, il n'était point parvenu à rendre ses poteries suffisamment solides, après une cuisson plus ou moins prolongée.

Quant à la dessiccation, il faut ajouter que, si elle est trop rapide, elle produit à la surface des pièces une croûte sèche et dense qui s'oppose à l'évaporation de l'eau restée à l'intérieur de ces pièces, surtout si leurs parois sont épaisses : en sorte qu'une poterie ainsi séchée, et qui paraît l'être complètement, renferme encore de l'eau dans l'épaisseur de ses différentes parties. Cette eau, vaporisée par la haute température de la cuisson, fait alors briser et même éclater les pièces en plusieurs morceaux, et on est d'autant plus exposé à ce défaut de dessiccation que les pâtes sont plus argileuses.

Si les poteries de nos jours ne sont pas aussi sujettes à se casser, comme celles dites néolithiques, c'est grâce aussi à l'amiante, matière filamenteuse, employée pour leur donner une sorte de liant et de ténacité qui les font résister plus facilement aux irrégularités de la dilatation et aux chocs qui pourraient se produire.

Nous sommes loin d'avoir touché à tous les points concernant la poterie des premiers âges, cependant nous prions le lecteur d'agréer ce modeste essai qui pourra inspirer à d'autres la pensée d'élucider cette partie si intéressante de la période robenhausienne. (1)

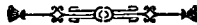
Uzès, le 19 mars 1904.

(1) Robenhausen, station lacustre du canton de Zurich (Suisse).



TABLE DES MATIÈRES

	Pages
Description de la Chapelle et de la Grotte de Saint-Vérédème	1
Mobilier néolithique de cet habitat.....	13
Explication des planches des poteries néolithiques.	17
Note complémentaire sur la poterie des premiers âges	34



BIBLIOGRAPHIE

DU

DÉPARTEMENT DU GARD

PAR

M. Joseph SIMON,
membre résidant.

Livres et articles de revue intéressant le Gard, publiés en 1904.

ACADÉMIE DE NIMES. — Cinquantenaire académique de M. Gaston Boissier, 1854-1904. *Nîmes*, imprimerie A. Chastanier, 1904, in-8°, 60 pages.

ARDOUIN-DUMAZET. — **Voyage en France**, par Ardouin-Dumazet, 36^e série : Cévennes méridionales. Gardonnenuque, Malgoirès, Salendrenque Vallée-Française, Aigoual, Alzonenuque, Salavès, Garrigues, Salagou, Espinouze. (Parties cévenoles des départements du Gard, de l'Hérault, de la Lozère et de l'Aude.) In-16, 311 pages avec 26 cartes ou croquis. *Nancy*, imprimerie et librairie Berger-Levrault et C^o. *Paris*, librairie de la même maison, 1904.

ARDOUIN-DUMAZET. — **Voyage en France**, par Ardouin-Dumazet, 37^e série : le Golfe du Lion. Garrigues. Terre d'Argence. Vaunage. Vidourlenque. littoral du Languedoc. Biterrois. Narbonnais et les Albères. (Région maritime des départements du Gard, de l'Hérault, de l'Aude et des Pyrénées-Orientales). In-16, 355 pages avec 24 cartes ou croquis. *Nancy*, imprimerie et librairie Berger-Levrault et C^o. *Paris*, librairie de la même maison, 1904,

BERTHELÉ (Joseph). — Les « Samnagenses » et l'oppidum de Nages (Gard), à propos de l'inscription romaine de Montarnaud (Hérault), par Joseph Berthelé, associé correspondant national de la Société des antiquaires de France. Paris, Nogent-le-Rotrou, imprimerie Daupeley-Gouverneur, 1904, in-8°, 52 pages.

Extrait des *Mémoires de la Société nationale des antiquaires de France*, t. LXII, année 1904, pages 241 à 242.

BERTHEROY (J.). — Les Dieux familiers, roman, par Jean Bertheroy. Petit in 8°, 267 pages. Tours, imprimerie Deslis frères. Paris, librairie Fontemoing (Col.-Min.), 1094.

BOULENGER (Jacques). — Les protestants à Nîmes au temps de l'Edit de Nantes. Paris, Fischbacher, 1903, in 8°, XVIII-237 pages.

CAPITAN (Le docteur). — Rapport sur un travail adressé au Comité par M. Ulysse Dumas, de Baron (Gard), et relatif à la grotte sépulcrale de Meyrannes (Gard). *Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques*, année 1904, 1^{re} livraison, pages XXVIII-XXXI.

CAROL (Le Comte de). — Quelques notes sur la maison d'Audibert de Lussan. Paris, aux bureaux de la Revue, 1904, in-8°, 23 pages.

Extrait de la *Revue des questions héraldiques*.

CAZALIS DE FONDOUCE. — Les Cromlechs de la Can de Ceyrac, par M. Cazalis de Fondouce. Paris, Institut international de bibliographie scientifique, 1904, in-8°, 12 pages.

CAZENOVE (A. de). — Un portrait de Jean Cavalier. *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*. — LIII^e année. Deuxième de la 5^{me} série. Mars-avril 1904.

CLAUZEL (Paul). — Pierre-Martin Barat, peintre, (Vers la fin du dix-huitième siècle), par Paul Clauzel, correspondant du Comité des Sociétés des Beaux-Arts des départements, secrétaire perpétuel de l'Académie de Nîmes. Paris, Plon-Nourrit et C^{ie}, 1904, in-8°, 15 pages.

Compte-rendu de l'administration du Bureau de bienfaisance de la ville de Nîmes, pendant les années 1902-1903. Nîmes, imprimerie coopérative « La Laborieuse », 1904, in-8°, 55 pages.

DURAND (Ernest). — **Antoine Deparcieux (1703-1768).** — **Notice biographique** : I. Sa vie. — II. Ses travaux. — III. Sa famille, par Ernest Durand, officier d'Académie, correspondant et lauréat de l'Académie de Nîmes. *Alais*, imprimerie J. Brabo, 1904, in-8°, 162 pages.

FALGAIROLLE (P.). — **Recherches sur les cartiers et les cartes à jouer à Montpellier et à Nîmes avant 1790**, par Prosper Falgairolle, archiviste de la ville de Vauvert, membre de plusieurs Sociétés savantes. *Nîmes*, Imprimerie générale ; librairie Debroas-Duplan, 1904, in-8°, 27 pages avec 10 planches ou cartes.

GILLY (P.). — **Notes pour servir à l'histoire de l'ancienne commune de Laval et de Saint-Vincent-des-Salles.** *Revue Cévenole. Bulletin de la Société.*

GODARD (André). — **Les Routes d'Arles**, par André Godard. *Paris*, librairie académique Perrin et C^{ie}.

GUINARD (L.). — **Programme de la représentation de « Sémiramis » de Péladan, le 24 juillet 1904, à l'amphithéâtre antique de Nîmes.** *Nîmes*, imprimerie « La Laborieuse » in 8°, 32 pages. Photographies.

HEUZEY (Léon). — **Buste d'un flamme provenant de Villeveille (Gard)**, par Léon Heuzey, membre de l'Institut, membre honoraire de la Société nationale des antiquaires de France, 1904, in 4°, 13 pages.

Extrait du *Recueil des Mémoires*, publié par la Société des Antiquaires de France à l'occasion de son centenaire.

HUSTIN (A.). — **Une lettre d'Elie Reclus à M. Jules Cazot.** *L'Art*, mars 1902 Portrait de M. Cazot, sénateur inamovible.

LEGRÉ (Ludovic). — **La Botanique en Provence au XVI^e siècle.** Les deux Bauhin, Jean-Henri Cherler et Valerand Dourez. *Marseille*, II. Aubertin et G. Rolle, 1904, in 8°, 117 pages.

LOMBARD-DUMAS (Armand). — **Etude sur la vie et les travaux d'Emilien Dumas**, de Sommières, chevalier de la Légion d'honneur, membre de l'Académie du Gard, de la Société géologique de France et de plusieurs autres Sociétés

savantes ; lue à l'Académie du Gard, dans ses séances du 21 avril et du 5 mai 1877. Seconde édition, publiée à l'occasion du centenaire d'Emilien Dumas, et augmentée d'une délibération du Conseil municipal de la ville de Sommières en 1878. *Sommières*, imprimerie Demontoy et Dejussieu, 1904, in-8°, 79 pages, portrait d'Emilien Dumas.

LOMBARD-DUMAS (A). — **Histoire d'un petit village. — Garrigues dans le département du Gard.** Avec figures dans le texte, par A. Lombard-Dumas. *Sommières*, imprimerie Demontoy et Dejussieu, in-8°, 175 pages,

MAZAURIC, MINGAUD et VEDEL. — **La Grotte de Meyrannes (Gard).** Epoque néolithique et époque de bronze, par F. Mazauric, G. Mingaud et L. Vedel. *Nîmes*, imprimerie coopérative « La Laborieuse », 1904, in-8°, 19 pages de textes et 5 planches.

Extrait du *Bulletin de la Société d'Etude des Sciences naturelles de Nîmes*, 1903.

MAZAURIC (Félix). — **Notice sur l'hydrologie souterraine des terrains calcaires, le Gard et région limitrophe**, par Félix Mazauric. Compte-rendu du Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements tenu à Bordeaux en 1903. Section des Sciences. *Paris*, Imprimerie nationale, 1904, pages 229 à 237.

MAZAURIC (Félix). — **IX^e Assemblée générale du club cévenol.** 30-31 mai et 1^{er} juin 1903. Ville de Nîmes. *Bulletin du Club cévenol*. Dixième année, n° 1, janvier-mars 1904.

MINGAUD (G.). — **Rapport sur les travaux de la Société d'étude des sciences naturelles de Nîmes, pendant l'année 1903**, lu le 18 décembre 1903, à la trente-deuxième séance anniversaire publique, par Gustave Mingaud, secrétaire-général, conservateur du Muséum d'histoire naturelle. *Nîmes*, Imprimerie coopérative « La Laborieuse », 1904, in-8°, 12 pages.

Extrait du *Bulletin de la Société d'étude des sciences naturelles de Nîmes* (1903).

NICOLAS (L'abbé C.). — **Enquête sur les troubles religieux de Saint-Gilles (1621-1622)**, publiée par M. l'abbé C. Nicolas.

Nîmes, Imprimerie générale (Maison Gervais-Bedot), 1904, in-8°, 77 pages, fac simile.

Extrait du *Bulletin du Comité de l'art chrétien*.

NICOLAS (C.). — **Une famille de sommiérois**. Nîmes, Imprimerie de la *Revue du Midi*, 1904, in-8°.

PATIN (M.). — **La Garde Nationale à Alais pendant la Révolution**. — *Revue cévenole. Bulletin de la Société scientifique et littéraire d'Alais*. III. Septembre-décembre 1902. Alais, au siège social, 5, montée du Bosquet de la Maréchale, 1902.

PATRY (H.). — **Article de critique de la thèse de M. Jacques Boulenger : « Les Protestants à Nîmes au temps de l'Édit de Nantes. »** *Bulletin de la Société de l'histoire du protestantisme français*. Mars-avril 1904.

THOMAS (Louis). — **La vie privée de Guillaume de Nogaret**, par Louis Thomas, agrégé d'histoire, professeur au Lycée de Montpellier. Toulouse, Edouard Privat, 1904, in-8°, 63 pages.

Extrait des *Annales du Midi*, tome XVI, année 1904.

A M. GASTON BOISSIER

SONNET

PAR

M. Raymond FÉVRIER,

membre non résidant.

Nîmes, illustre Maître, à cette heure se ligue
Pour fêter votre gloire et vos quatre-vingts ans.
Aux jours féconds de fructidor, nos paysans
M'eussent donné pour vous le chasselas, la figue,

L'alberge, fruits exquis dont ce ciel est prodigue,
Et les muscats juleux, parfumés et luisants.
Mais Avril est avare et je n'ai pour présents
Qu'un sonnet où bruit le vent de ma garrigue.

Tous, nous vous saluons, ô Maître radieux !
De notre sol romain fassent les anciens dieux,
Propices à l'ami de Virgile et d'Auguste,

Que vous gardiez longtemps encor, pour le bonheur
De nos Lettres de France et leur insigne honneur,
Un lumineux génie en votre corps robuste !

LES MAINS DU TRAVAIL

UN INCIDENT

à la procession de la Fête-Dieu à Caissargues

PAR

M. l'abbé J. MAGNEN,

membre honoraire.

I

Beau jour en maint petit village
Que le jour de la Fête-Dieu... !
Caissargue était, pieux usage,
Pavoisé comme le Saint-Lieu :

Aux balcons, de rouges tentures ;
Des fleurs aux grilles des jardins.
De vénérables couvertures,
Des tissus vierges, des satins,

Le lin, le velours et la moire,
Car ils ont tout, les paysans,
Étalaient au soleil leur gloire,
Contre les murs resplendissants.

Là-dessus, mille miniatures :
Anges roses, blancs agnelets,
Tableaux voyants, noires gravures,
Images, chromos, chapelets.

Aux embrasures des fenêtres,
Croix, statuettes, médailliers,
Petits oratoires champêtres,
Avec thabor et chandeliers.

Un autel blanc sous la charmille
Se voyait au bout du hameau :
Dans l'ostensoir d'or qui scintille
On y posera le Très-Haut.

De là sur la campagne blonde,
Sur tous les fronts, dans tous les cœurs,
Les feux de sa splendeur féconde
Rayonneront au loin vainqueurs.

On aurait dit une chapelle.
Il était bien, ce reposoir...
Marion y mettait tant de zèle !
On le visitait jusqu'au soir... (1)

Partout, sous les pas, la verdure
Couvrait le sol, où mille fleurs
Mêlaient, comme dans la nature,
Et leurs parfums et leurs coulçurs.

II

Tout le monde était en toilette :
Jeunes gens, hommes faits et vieux,
Transformés des pieds à la tête,
Venaient par groupes radieux.

(1) Personne qui ne voulût voir et admirer ce reposoir frais et blanc comme un lys. Afin que chacun pût satisfaire sa curiosité, on ne le démontait qu'à la nuit. M^{me} veuve Rouquier, qu'on appelait *Marioun dé Vièr*, en avait fait son œuvre. Elle en conservait d'une année à l'autre toutes les parties décoratives dans des cartons *ad hoc* où ne pénétrait pas un atome de poussière.

Mamans, jeunes filles, grand-mères,
Du village et des alentours,
Arrivaient graves, presque fières,
Dans tout l'éclat de leurs atours.

Pendant dans les airs la cloche
Clame : « Accourez tous au Saint-Lien ! »
Chacun de l'Eglise s'approche...
Puis le cortège du bon Dieu

Se forme et sans bruit se déroule...
Pieusement, après la croix,
Mon peuple sur deux rangs s'écoule.
Tous les cœurs chantent à la fois :

« Blanche et divine Eucharistie,
» Que vos rayonnements sont doux !
» Grand Sacrement, Jésus-Hostie,
» Bénissez-nous ! Bénissez-nous ! »

Trente porteurs, hommes ou femmes,
Livrent aux caresses du vent
Bannières, drapeaux, oriflammes...
C'est un pêle-mêle vivant.

Voici douze petites fleuristes,
Autant de jeunes encenseurs ;
L'encens, les roses et les cistes
Emplissent les airs de senteurs...

Des encensoirs et des corbeilles
Ils s'envolent en même temps ;
Ainsi qu'essaient les abeilles
Et les poussières du printemps.

Le dais de pourpre et d'or s'avance,
Par huit solides gars porté,
A pas réguliers, en cadence,
Avec orgueil et majesté.

Au milieu d'eux le prêtre marche...
Quelle splendeur ! Dans ses deux mains
Et sur son cœur il porte l'arche... !
C'est là qu'est le Dieu des humains ;

Le Dieu trois fois Saint dont la gloire
Remplit et la terre et les cieux ;
Le Dieu fait homme ; du ciboire
Le prisonnier silencieux.

Sous les voiles du grand Mystère
Il vient à nous : au saint autel
Nous le laissons trop solitaire ;
Il veut être l'Emmanuel,

Le Dieu des bontés souveraines
Pour tous et pour chacun de nous :
Pour les âmes encore sereines ;
Pour les pénitents à genoux ;

Pour les enfants dont le front brille ;
Pour les vieillards dont l'œil s'éteint.
Il faut que toute la famille
Goûte aux largesses du festin !

Aussi bien autour de leur Père
Ont-ils accouru ; les voilà,
Ces vaillants ouvriers de la terre !
Pas un ne manque ; ils sont tous là.

III

Or l'un d'eux s'avança me dire :
— « Du dais je dois tenir un gland,
» Monsieur ; je n'ose me produire
» A ce poste d'honneur, sans gant.

» Mes mains vont défraîchir les franges ;
» Voyez. Dailleurs, pour escorter
» La Sainte-Hostie avec les anges,
» Faudrait-il mieux représenter. »

— » Le cœur suffit, lui répondis-je,
» Quand il est bon et convaincu ;
» Tel que de nous ce Dieu l'exige :
» Un croyant est toujours cossu ! » —

Et lui serrant ses mains calleuses,
Hirsutes comme son bétail :
— « Allez ; elles sont radieuses ;
» Vos mains sont les mains du travail !

» Les mains qui creusent sans relâche
» Leur sillon, au champ du devoir ;
» Les mains dont l'incessante tâche
» Est de produire et de pourvoir

» Aux exigences de la vie
» De la famille, de l'honneur,
» Et de conquérir, sans envie,
» Une parcelle de bonheur ;

» Les mains qui tous les jours préparent,
» Avec Dieu, ces beaux lendemains
» Où les vallons riants se parent
» Et de fleurs et de fruits ; les mains... » —

L'ostensoir passe... je m'incline
Et Jean se place autour du dais (1).
L'éclat des beaux jours illumine
Et son regard et tous ses traits.

Devant ses yeux, du ciel lui-même
Il semble avoir la vision ;
Ce qu'il adore, son cœur l'aime...
Mon Dieu ! Soyez-lui toujours bon !

(1) M. Jean Jean, dit *Jean de la bouco*, en souvenir d'une blessure que, étant encore enfant, il reçut aux lèvres et dont la cicatrice est toujours apparente.

Fécondez les champs et les vignes
Qu'il arrose de ses sueurs !
Que ses foyers soient les plus dignes !
Que ses enfants soient les meilleurs !

Que ses mains opèrent les gestes
De la justice et du salut !
Que l'huile des pardons célestes
Oignent les mains de votre élu !

IV

Dans l'allégresse et l'harmonie
La Fête se continua ;
Puis, dans l'Eglise réunie,
Ma paroisse s'agenouilla,

Pour chanter le dernier cantique,
Respirer le dernier encens,
Et du Soleil eucharistique
Adorer les rayons couchants ;

Demander au Dieu de lumière
De la conduire au bon chemin
Et se tremper dans la prière
Pour les labeurs du lendemain.

CONCOURS OUVERTS

pour les années 1905 et 1906

L'Académie met au Concours deux études, pour participer aux prix à décerner, savoir :

I. — Médaille d'or de la valeur de 300 fr.

A DÉCERNER EN 1906

Nouvelle (prose) de trois cents lignes au maximum.

II. — Médaille d'or de la valeur de 300 fr.

A DÉCERNER EN 1907

Etude de quelques points particuliers intéressant l'histoire de la Révolution française dans le Gard (personnes, localités, sociétés populaires, corps municipaux, industries, etc.).

CONDITIONS COMMUNES AUX DEUX CONCOURS :

Les œuvres seront adressées *franco* au secrétaire perpétuel de l'Académie, au plus tard le 31 *décembre* 1905, pour le premier concours, et le 31 *décembre* 1906, pour le second concours.

Elles ne seront point signées et porteront une épigraphe, répétée sur un billet cacheté, contenant le nom de l'auteur.

Les travaux devront être inédits, n'avoir été présentés dans aucun autre concours, et seront conservés dans les archives de l'Académie.

Les auteurs auront toutefois le droit d'en faire prendre des copies, mais à leurs frais et sans déplacement.

Les prix seront décernés dans la séance publique qui suivra la remise des manuscrits.

DOCUMENTS ANNEXES

pour servir à l'histoire de l'Académie.

DONATEURS, PERSONNEL, SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES, PUBLICATIONS

DONATEURS A L'ACADÉMIE

- 1^o { Jean-François SÉQUIER, secrétaire perpétuel de l'Académie de Nîmes, et membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.
Charles Prudent de BÉCDELIEVRE, évêque de Nîmes (*Conjointement*).

Résumé des actes :

15 septembre 1778. — *Donation entre vifs, par J.-François Séguier, à l'Académie (acte aux minutes de M^e Nicolas, notaire à Nîmes, aujourd'hui étude Keller), comprend :*

- « Tous ses livres, imprimés ou manuscrits, gravures, cartes et
- » estampes ; son entière collection d'antiquités, médailles tant anciennes que modernes, son cabinet d'histoire naturelle avec l'herbier,
- » et généralement tout ce qui forme ses différents cabinets des choses ci-dessus énoncées, avec les tablettes servant à icelles (le tout
- » estimé vingt-cinq mille livres). »

(Approbation par Lettres patentes de juillet 1779.)

19 janvier 1780. — *Seconde donation entre vifs, par M. J.-François Séguier, à l'Académie (acte aux minutes de M^e Nicolas, notaire à Nîmes, aujourd'hui étude Keller).*

- « La maison et jardin où le dit Séguier habite, situés au faubourg et
- » dans l'enclos des RR. PP. Carmes, confrontant les hoirs Masmé-
- » jean, Dem^{lle} veuve Comte, le chemin qui va aux Cinq-Vies et le
- » s^r Gallan, — à charge de la rente due annuellement aux RR. PP.

» Carmes (1), pour prendre possession après le décès dudit s^r Séguier,
» et de mad^{lle} sa sœur, (2) — à la charge, en outre, de payer douze
» mille livres à l'Œuvre de la Miséricorde de Nîmes, et trois mille
» livres à l'hôtel-Dieu de la même ville.

» Sont intervenus au dit acte : Messire Pierre-Joseph de Roche-
» more, chanoine-archidiacre de la cathédrale de Nîmes, supérieur
» et administrateur de l'Œuvre de la Miséricorde, et s^r Daniel Mur-
» jas, receveur de l'hôtel-Dieu, qui donnent quittance des deux som-
» mes de 12.000 et 3.000 livres, payées antérieurement par les mains
» de M. de Génaas, délégué de l'Académie, des deniers de M^{sr} de Bec-
» delièvre, évêque de Nîmes. »

*21 janvier 1780. — Acte de rachat de lods, grevant la pro-
priété Séguier, au profit des PP. Carmes, moyennant le
paiement d'une somme capitale de quinze cents livres,
(Aux minutes de M^e Mercier, notaire à Nîmes, aujourd'hui
étude de M^e Grill, notaire.)*

NOTA. — L'Académie de Nîmes a été dépouillée de toutes les valeurs
dues à la générosité de J.-François Séguier, par le décret de la Con-
vention (1794), portant confiscation des biens des communautés reli-
gieuses et corporations diverses.

2^o L'abbé d'ORNAC de Saint-Marcel, prévôt de l'église cathédrale de
Nîmes (neveu de M^{sr} de Becdelièvre) et membre de l'Académie.

*10 juin 1779. — « Fait don manuel d'une somme de trois mille
» livres, pour fonder un prix, qui serait distribué de deux en deux
» ans au jugement de l'Académie, et sur le sujet qu'elle proposerait,
» en observant qu'il n'y ait rien dans l'ouvrage couronné qui pût
» blesser la religion, les lois ou les mœurs. »*

(Extrait d'une délibération de l'Académie, à la date ci-dessus, 10
juin 1779.)

(1) M. Séguier déclare que cette maison et le jardin sont de la directe des
PP. Carmes, et l'évalue quinze mille livres (il l'avait fait bâtir lui-même pour
y loger ses collections, à son retour d'Italie en 1755).

(2) Séguier, né le 25 novembre 1703, est décédé le 1^{er} septembre 1784, âgé de 81
ans. M^{lle} Marianne Séguier, sa sœur, lui survécut; son décès n'eut lieu que le 29
mars 1786.

3^o Edouard-Joseph-Alexandre MAUMENET, membre de l'Académie (1).

15 octobre 1873. — *Testament olographe, aux minutes de M^e Guérin, notaire à Nîmes, aujourd'hui étude de M^e Bellot.*

Après avoir constitué sur la tête de M^{me} Aline Roque, seconde femme et veuve de son père, l'usufruit de tous ses biens, et disposé d'une partie sous forme de legs au profit de divers membres de sa famille, le testateur veut que, liquidation faite de ce qu'aura laissé M^{me} veuve Maumenet, née Roque, le tout soit remis à l'Académie, « pour le produit être employé à faciliter l'instruction secondaire ou » supérieure des enfants ou adultes, dénués de fortune, tant filles que » garçons, sans égard à leur religion à leur pays, même à leur nationalité, — et s'en rapporte à l'Académie pour organiser l'administration du capital qu'il lui laisse, et la répartition des revenus ou » provenant, suivant ses intentions ; — son vœu est que le choix des » bénéficiaires dont on payera tout ou partie des frais d'instruction, et » d'entretien au besoin, soit guidé par l'espoir qu'ils donneront d'être » un jour des hommes ou femmes supérieurs, plutôt que par toute » autre considération. Autant que possible, un même protégé sera » poussé jusques aux plus hautes études ; et quand il les aura terminées, une pension strictement alimentaire pourra lui être accordée » pendant un an, pour lui permettre de chercher une position. »

(M^{me} veuve Maumenet, usufruitière, est décédée à Nîmes le 5 mai 1897.)

4^o Jacques-Prosper-Ernest SABATIER, membre de l'Académie (2).

1^{er} juin 1881. — *Extrait de son testament, aux minutes de M^e Grill, notaire à Nîmes.*

« Je lègue à l'Académie de Nîmes ce qui me revient de la succession de ma cousine, M^{me} Huguet, ou la somme équivalente, dont » les revenus seront employés à payer la pension d'un ou de plusieurs enfants pauvres au lycée de Nîmes ou à une école de l'Etat. »

Cette somme déterminée par les calculs de l'Administration de l'enregistrement, pour l'acquittement des droits de succession, doit s'élever

(1) Décédé le 4 juillet 1874.

(2) Décédé le 15 décembre 1881.

a 54.713 fr. 23 ; mais elle ne pourra être mise à la disposition de l'Académie, pour recevoir l'emploi obligatoire, qu'après le double décès de 1^o M. Gaston Huguet, légataire en usufruit des valeurs provenant de la succession de M^{me} Huguet ; 2^o de M^{lle} Françoise dite Fanny Mathieu, légataire en usufruit de tous les biens, sans exception ni réserve, qui composeront la succession de M. Sabatier.

L'Académie étant absolument dépourvue de ressources pécuniaires pour acquitter les frais de mutation sur le montant de son legs compris au testament Sabatier, le Conseil municipal de Nîmes, informé de cette situation, a bien voulu, par délibération du 27 juin 1883, autoriser la mairie de Nîmes à faire l'avance de ces frais à l'Académie, qui ne sera tenue de les rembourser que par un prélèvement sur le chiffre de son legs, lorsqu'elle entrera en possession.

(M. Gaston Huguet est décédé le 21 décembre 1899.)

(L'autorisation du legs a été accordée par décret du 5 février 1902.)

5^o Louis-Jules SALLES, doyen de l'Académie (1).

15 février 1900. — Extrait de son testament, aux minutes de M^e Renouard, notaire à Nîmes.

« Je donne et lègue dix mille francs à l'Académie de Nîmes pour
» fonder un prix suivant les instructions qui seront données par mon
» légataire universel. »

D'après ces instructions, « les intérêts de ces dix mille francs seront
» employés à fonder un prix annuel pour récompenser la plus belle
» découverte, le perfectionnement le plus utile, ou la meilleure œuvre
» littéraire, artistique ou musicale, qui aura été faite dans le départe-
» ment du Gard pendant le cours de l'année. Le testateur laisse à se^s
» confrères de l'Académie le soin de régler eux-mêmes le mode de
» cette espèce de concours qui portera le nom de prix Jules Salles et
» dont la récompense sera une médaille de 300 francs en or ou la
» somme de trois cents francs en écus. Dans le cas où il ne se pré-
» senterait pas de concurrent sérieux dans l'année, le prix serait
» remis à l'année suivante en doublant la somme. »

(L'autorisation du legs a été accordée par arrêté préfectoral du 31 janvier 1902. La première attribution en a été proclamée à la séance publique de l'année 1904.)

(1) Décédé le 30 décembre 1900.





TABLEAU NOMINATIF

DES

MEMBRES DE L'ACADÉMIE DE NIMES

BUREAU DE 1904.

Président d'honneur : M. LE PREFET DU GARD (*disposition statutaire*).






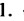

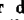



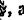
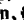

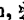
Président M. Louis ENJALBERT, pasteur.
Vice-Président M. Emile REINAUD, I. , , avocat.
Secrétaire perpétuel. M. Paul CLAUZEL, I. , avocat, ancien bâtonnier.
Secrétaire adjoint . . . M. Fernand DAUDET, avocat, ancien bâtonnier.
Trésorier M. Fernand BRUNETON, .
Biblioth.-Archiviste. M. le chanoine François DURAND.

PERSONNEL DE L'ACADÉMIE DE NIMES

au 31 décembre 1904.

CLASSE DES MEMBRES RÉSIDANTS,

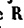
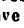
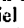
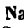
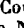
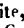

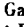

comprenant 36 Académiciens ordinaires ayant leur domicile de fait
dans la ville de Nîmes.

Nos d'ordre.	DATES des nominations.	NOMS DES ACADÉMICIENS.	PRÉDÉCESSEURS immédiats.
		Messieurs	MM.
1	9 mai 1874. . . .	Melchior Doze, I.  , C.  ,  ,  , peintre.	Flouest.
2	27 février 1875 ..	René Deloche, O.  , inspect. général en retraite des ponts et chaussées. (1)	Abbé Goiffon.
3	6 avril 1878. . . .	Abbé Cam. Ferry, chanoine.	Abbé Azais.
4	—	Victor Robert, avocat, ancien bâtonnier.	Bonnard.
5	31 décembre 1881.	Ed. Bondurand, I.  , archiviste du département (2).	Charles Sagnier.
6	11 février 1882...	Marcellin Clavel, anc. présid. du tribun. de com.	Henri Roussellier.
7	25 février 1882 ...	Joseph Simon,  , conservateur de la bibliothèque municipale.	Léon Penchinat.
8	2 juin 1885. . . .	Elie Mazel, docteur en médecine.	Présid. Pelon.
9	5 avril 1884. . . .	Grotz,  , pasteur de l'Eglise réformée.	Jean Gaidan.
10	2 mai 1885. . . .	Gustave Fabre, I.  , pasteur.	Ernest Roussel.
11	27 juin 1885. . . .	Georges Maurin, avocat, ancien magistrat.	Emile Im-Thürn.
12	—	Comte Edgard de Balincourt, O.  , chef d'escadrons en retraite.	Albin Michel.
13	14 avril 1888. . . .	Marquis de Valfons, C.  , ancien député.	Eug. Brun.
14	—	Alexandre Ducros, homme de lettres.	Irénée Ginoux.
15	25 mars 1889. . . .	Paul Clauzel, I.  , avocat, ancien bâtonnier.	Aurès.
16	28 février 1891. . . .	E. Benoit-Germain,  ,  .	Goussé.
17	9 avril 1892. . . .	L. de Curières de Castelnaud, avocat, député de l'Aveyron.	Henri Révoil.
18	—	Fernand Bruneton,  , anc. présid. de la Société d'agriculture.	Ern. Delépine.

(1) Entre dans la Compagnie au titre de correspondant en 1864.
membre non résidant en 1881.

Rentré comme membre résidant en 1902.

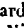
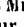
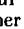
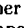
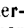
(2) Entré dans la Compagnie au titre de correspondant en 1872.

Nos d'ordre.	DATES des nominations.	NOMS DES ACADÉMICIENS.	PRÉDÉCESSEURS immédiats.
		Messieurs	MM
19	30 décembre 1893.	Abbé J. Julien, chanoine.	Abbé Magnen.
20	—	L. Enjalbert, pasteur de l'Eglise réformée.	Pasteur Dardier.
21	10 février 1894. ...	Emile Reinaud, l.  *, avocat, doct. en droit.	Eugène Bolze.
22	—	Félicien Allard, architecte.	Ch. Liotard.
23	—	Fernand Daudet, avocat, ancien bâtonnier.	Dr Puech.
24	7 juillet 1894.	Abbé François Durand, chanoine, aumônier du Lycée.	Dr Reynaud.
25	28 juillet 1894.	Gustave Barral,  , docteur en médecine	Coostalet.
26	1 ^{er} juin 1895.	Gaston Maruéjol, ancien maire de Nîmes.	De Montvaillant.
27	—	Gabriel Carrière,  .	Balmelle.
28	29 juin 1895.	Abbé Cl. Delfour, docteur ès-lettres, chanoine.	Estève.
29	29 février 1896.	Pierre Delanare, docteur en médecine.	E. Falgairolle.
30	15 mars 1897.	Gérard Lavergne, ingénieur.	A. Bigot.
31	19 mars 1898.	Michel Jouve, docteur en droit, conseiller à la Cour d'appel.	Ch. Lenthéric
32	14 janvier 1899.	Léon Nadal, O  *, I.  , premier président de la Cour d'appel de Nîmes.	F. Verdier.
33	16 décembre 1899.	Robin Nil-Joseph, colonel d'infanterie en retraite, C.  *, I.  . (1)	Rocafort.
34	28 juillet 1900.	Jules Gal, I.  , professeur au lycée de Nîmes.	Ach. Burdon.
35	20 avril 1901. ...	Ernest Dessaux, I.  , professeur au lycée de Nîmes.	Jules Salles.
36		N...	

CLASSE DES MEMBRES NON RÉSIDANTS,

comprenant 24 Académiciens ordinaires ne résidant pas dans la ville de Nîmes.

Messieurs

1	31 juillet 1875.	Ch. Domergue, à Beaucaire	—
2	20 avril 1878.	Armand Lombard-Dumas, à Sommières.	—
3	4 décembre 1880.	Goudard, I.  , archéologue, à Manduel.	—
4	30 avril 1881.	Louis Michel-Jaffard, O.  *, I.  , conseiller à la Cour de cassation (2).	—
5	23 juillet 1881.	Prosper Falgairolle,  , à Vauvert.	—
6	9 février 1884.	Torcapel Alfred, ingénieur de la compagnie P.-L.-M., à Avignon (3).	—
7	3 juillet 1886.	Germer-Durand François,  , architecte du département de la Lozère, à Mende (4).	Rodier de Labruguière
8	19 novembre 1887. ...	Bruguière-Roure, archéologue, à Pont-Saint-Esprit (5).	Soulier.
9	17 janvier 1891.	Marsaut, ingén.-direct. des Mines, à Bessèges.	Villard.

(1) Entre dans la Compagnie au titre de correspondant en 1899.
 (2) id. id. membre résidant en 1878.
 (3) id. id. id. en 1883.
 (4) id. id. correspondant en 1879.
 (5) id. id. id. en 1875.

Nos d'ordre.	DATES des nominations.	NOMS DES ACADÉMICIENS.	PRÉDÉCESSEURS immédiats.
		Messieurs	MM.
10	17 janvier 1891. . .	D'Albiousse Lionel, présid. honor., à Uzès (1).	Abbé Magnen.
11	—	De Laville, curé-archiprêtre, à Uzès (2).	Im-Thörn.
12	—	Albert Marignan, directeur de la Revue du Moyen Âge, à Aiguës (3).	Comte de Pontmartin.
13	15 décembre 1894.	Abbé Fréd. Souchard, curé-doyen de Bessèges.	Abbé Blanc
14	—	Abbé C. Nicolas, curé-doyen de Saint-Gilles, chanoine honoraire.	Abbé Delacroix.
15	—	Edouard Lugol, *, président de l'Union des associations agricoles du Sud-Est.	Léonce Curnier.
16	4 janvier 1896 . . .	Edmond Falgairolle, I. (4), substitut du Procureur général à Nancy (4).	E. Bosc.
17	18 janvier 1896. . .	Fernand Desfours-Dorte, (5), receveur de l'en- registrement à Mortagne-sur-Huire (Orne).	H. Roussellier.
18	24 avril 1897. . . .	Raymond Février, (6), past., à St-Hipp.-du-Fort.	A. Jeanjean.
19	17 juillet 1897. . . .	Siméon Lhermite, à Bourg-St-Andéol (Ardèche).	D ^r Martin.
20	14 mai 1898.	Abbé Etienne Bouisson, directeur du collège de l'Immaculée-Conception, à Sommières.	Ch. Gide.
21	1 ^{er} juin 1901.	Odile Panuet, (7), O. M. A., docteur en droit, Le Reynard par Quissac (Gard) (8).	J. Rocafort.
22	16 mai 1903.	Abbé Louis Bascoul, curé de Rochefort-du-Gard.	René Deloche.
23		N . . .	
24		N . . .	

MEMBRES HONORAIRES.

Messieurs

- 26 avril 1860. L. Bretignière, *, inspecteur honoraire d'académie,
à Paris.
- 25 avril 1874. Mgr Anat. de Cabrières, évêque de Montpellier.
- 16 décembre 1876. . . Osw. Dauphiné, prof. de rhétorique au Lycée Con-
dorcet.
- 23 février 1878 Paul Bonnard, anc. profess. de philosophie, à Paris.
- 14 décembre 1878. . . . Gaston Boissier, G. O. *, secrétaire perpétuel de
l'Académie française, à Paris. (6)
- 22 février 1890. Gouazé, C. *, ancien premier président de la Cour
d'appel de Nîmes, à Toulouse. (7)
- 31 janvier 1891. . . . Bory, ancien député du Cantal, président à la Cour
d'appel d'Amiens (8).
- 17 décembre 1892. . . Joseph Blanc, peintre d'histoire, à Paris.

(1)	Entré dans la Compagnie au titre	de correspondant	en 1873.
(2)	id.	id.	en 1884.
(3)	id.	id.	en 1888.
(4)	id.	id.	en 1886.
(5)	id.	id,	} membre résidant en 1893. correspondant en 1897.
(6)	id.	id.	
(7)	id.	id.	membre résidant en 1854.
(8)	id.	id.	en 1869.
		id.	en 1889.

- 17 décembre 1892... Léopold Morice, statuaire, à Paris.
 31 décembre 1892... Abbé Magnen, aumôn. de l'hôpit. génér., à Nîmes (1).
 2 décembre 1893... Frédéric Paulhan, homme de lettres, à Paris.
 12 janvier 1895. Baptiste Bonnet, homme de lettres, à Paris.
 5 décembre 1896... Gaston Darboux, C. ✱, membre de l'Institut, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences de Paris.
 16 janvier 1897..... Mgr Béguinot, évêque de Nîmes.
 4 décembre 1897... Fr. Mistral, O. ✱, homme de lettres, à Maillane (2).
 8 janvier 1898. Ch. Lenthéric, O. ✱, I. (3), ✱, inspecteur général des ponts-et-chaussées, à Paris (3).
 19 novembre 1898... Fernand Verdier, avocat, ancien magistrat (4).
 — E.-A. Martel, avocat, à Paris (5).
 22 avril 1899..... Ernest Daudet, I. (6), homme de lettres, à Paris.
 18 novembre 1899... Gaston Griolet, C. ✱, jurisconsulte, à Paris.
 16 décembre 1899... Mgr Fuzet, archevêque de Rouen (6).
 — Mgr A. Fabre, évêque de La Réunion (7).
 28 juillet 1900..... Camille Jullian, O. ✱, correspondant de l'Institut, professeur à l'Université de Bordeaux.
 1^{er} décembre 1900.. Jacques Rocafort, I. (8), docteur ès-lettres, professeur au lycée Saint-Louis, à Paris. (8)
 18 mai 1901..... Marius Addi, pasteur à Lons-le-Saunier.
 27 décembre 1902. . Abbé Goiffon, vicaire général honoraire de l'Evêché de Nîmes (9).
 4 avril 1903..... Paul Révoll, ex-gouverneur général de l'Algérie.
 30 mai 1903..... Gabriel Ferrier, O. ✱, peintre, à Paris.
 5 novembre 1904.. Général Cyprien Castro, Président de la République de Venezuela.
 — Professeur Gabriel de Rosa y Rullo, jurisconsulte et publiciste, à Caracas.

(1) Entré dans la Compagnie au titre de correspondant en 1882.
 (2) id. id. id. en 1886.
 (3) id. id. id. en 1865.
 devenu membre résidant en 1868.
 (4) id. au titre de correspondant en 1867.
 devenu membre résidant en 1868.
 (5) id. id. id. en 1889.
 (6) id. id. id. en 1874.
 (7) id. id. id. en 1872.
 (8) id. id. } membre résidant en 1894.
 (9) id. id. } membre non résidant en 1899.
 id. id. } membre résidant en 1884.

CLASSE DES CORRESPONDANTS

EN NOMBRE ILLIMITÉ.

Messieurs

- 28 mars 1868..... Alexis Giraud-Teulon, homme de lettres, à Cais-
sargues.
- 18 juin 1870..... Paul de Kouville, ✱, professeur et doyen de la Faculté
des sciences, à Montpellier.
- 15 avril 1871..... P. Cazalis de Fondouce, ing. civil, à Montpellier.
- 27 février 1875..... Baron Ed. de Rivières, au châ. de Rivières, par Gaillac
ou à Albi.
- 13 décembre 1884... Boiffils de Massaune, à Sumène.
- 7 février 1885..... Chanoine Ferd. Saurel, de Montpellier.
- Georges Fabre, ✱, O. M. A., conservat. des forêts,
à Nîmes.
- 2 avril 1887..... Cheysson, O. ✱, inspecteur général des Ponts-è-
Chaussées, à Paris.
- 18 mai 1889..... Chanoine Lamoureux, curé-doyen de Saint-André-
de-Majencoules.
- 30 novembre 1889.. Arthur de Cazenove, à Lasalle.
- 31 mai 1890..... Henri Mazel, attaché au ministère de la marine, à
Paris, ex-directeur de la revue l'*Ermilage*.
- 25 avril 1891..... de Masquard, publiciste, à St-Césaire-lès-Nîmes.
- 5 décembre 1891.. Troulhas Numa, négociant, à Alais.
- 16 janvier 1892... Barré de Saint-Venant, ✱, inspect. des forêts, à Nevers.
- 31 décembre 1892... Ulysse Topi, bibliothécaire à Savignano di Romagna
(Italie).
- 4 novembre 1893.. Mgr Henri Constans, Espéraza (Aude).
- 13 janvier 1894.... Adrien Roux, avoué, à Uzès.
- 9 février 1895.... Alfred Falguière, ✱, chef de bureau à la sous-préfec-
ture, Le Vigan.
- 20 avril 1895..... Docteur J. Bouillet, à Capestang (Hérault).
- 14 mai 1898..... Abbé Henri Brun, curé à Clarensac.
- Abbé Pierre-Marie Roux, ✱, curé à Aujargues.
- 17 décembre 1898.. M^{me} Marthe Boucoiran-Dubos, ✱, à Saint-Genès-de-
Malgoirès (Gard).
- 11 février 1899.... Ulysse Dumas, ✱, à Baron (Gard).
- 25 mars 1899..... Antonio de Portugal de Faria, à Paris.
- 3 juin 1899.. D^r Malzac, à Lasalle (Gard).
- 10 mars 1900..... Ernest André, publiciste, à Paris.
- 21 avril 1900..... Docteur Paul Raymond, à Paris.
- 19 mai 1900..... Henri Roux, ✱, instituteur, Le Vigan (Gard).

- 28 juillet 1900 Mme Garidel-Alègre, à Bagnols-sur-Cèze (Gard).
4 janvier 1902 . . . Pier Luigi Calore, à Pesco Sansonesco, province de
Teramo (Italie).
15 février 1902 Abbé J.-L. Boudin, curé à Beauvoisin.
1^{er} mars 1902 Léon Bouet, ✕, ✖, I. (), publiciste, à Paris.
16 mai 1903 Abbé Albert Durand, directeur au Petit Séminaire
de Beaucaire.
13 juin 1903 Albert Roux, (), félibre, à Sanilhac (Gard).
11 juillet 1903 Mlle Elise Mourès, à Servas (Gard).
-

LISTE
DES
SOCIÉTÉS CORRESPONDANTES.

- Aisne*..... Société académique des sciences, arts et belles-lettres de Saint-Quentin.
— Société académique de Laon.
— Société archéologique, historique et scientifique de Soissons.
— Société historique et archéologique de Château-Thierry.
- Alger*..... Société historique algérienne, à Alger.
- Allier*..... Société d'émulation de l'Allier, à Moulins.
- Alpes (Basses-)*... Société académique, à Digne.
- Alpes (Hautes-)*... Société d'études des Hautes-Alpes, à Gap.
- Alpes-Maritimes*.. Société des lettres, sciences et arts des Alpes-Maritimes, à Nice.
- Aube*..... Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Aube, à Troyes.
- Aude*..... Commission archéologique, à Narbonne.
- Aveyron*..... Société des lettres, sciences et arts de l'Aveyron, à Rodez.
- Belfort (Terr. de)*. Société belfortaine d'émulation, à Belfort.
- Bouches-du-Rhône*. Académie des sciences, agriculture, arts et belles-lettres, à Aix.
— Société de statistique de Marseille.
— Académie des sciences, belles-lettres et arts, Marseille.
— Annales de la Société d'études provençales, à Aix.
- Calvados*..... Académie des sciences, arts et belles-lettres de Caen.
— Société archéologique de France, à Caen.
— Société des antiquaires de Normandie, à Caen.
— Commission des beaux-arts, à Caen.

- Charente*..... Société archéologique et historique de la Charente, à Angoulême.
- Charente-Inférieure*. Académie des belles-lettres, sciences et arts, à La Rochelle.
- Société des archives historiques de Saintonge et d'Aunis, à Saintes.
- Cher*..... Société des Antiquaires du Centre, à Bourges.
- Constantine*..... Société archéologique, à Constantine.
- Académie d'Hippone, à Bône.
- Côte-d'Or*..... Académie des sciences, arts et belles-lettres, à Dijon.
- Commission départementale des antiquités, à Dijon.
- Société des sciences historiques et naturelles, à Semur.
- Côtes-du-Nord*.... Société archéologique et historique du département des Côtes-du-Nord, à Saint-Brieuc.
- Creuse*..... Société des sciences naturelles et archéologiques de la Creuse, à Guéret.
- Doubs*..... Société d'émulation du Doubs, à Besançon.
- Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Besançon.
- Société d'émulation de Montbéliard.
- Drôme*... .. Société d'archéologie et de statistique de la Drôme, à Valence.
- Société d'histoire ecclésiastique et d'archéologie religieuse des diocèses de Valence, Gap, Grenoble et Viviers, à Romans.
- Eure*..... Société libre d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres de l'Eure, à Evreux.
- Eure-et-Loir*.... Société archéologique d'Eure-et-Loir, à Chartres.
- Société dunoise, à Châteaudun.
- Finistère*..... Société d'archéologie, à Quimper.
- .. Société académique, à Brest.
- Gard*..... Société scientifique et littéraire, à Alais.
- Société d'étude des Sciences naturelles, à Nîmes.
- Comité de l'Art Chrétien, à Nîmes.
- Bibliothèque communale, à Bagnols-sur-Cèze.
- Garonne (Haute-)*.. Académie des sciences, inscriptions et belles-lettres, à Toulouse.
- Université de Toulouse.

- Garonne (Haute-)*. Société archéologique du midi de la France, à Toulouse.
- Académie des Jeux-Floraux, à Toulouse.
- Société d'histoire naturelle, à Toulouse.
- Gironde*..... Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Bordeaux.
- Hérault*..... Bibliothèque de la ville et du musée Fabre, à Montpellier
- Société archéologique, à Montpellier.
- Académie des sciences et lettres, à Montpellier.
- Société d'étude des langues romanes, à Montpellier.
- Société archéologique, scientifique et littéraire, à Béziers.
- Ille-et-Vilaine*... Société archéologique, à Rennes.
- Indre-et-Loire*... Société d'agriculture, sciences, arts et belles-lettres d'Indre-et-Loire, à Tours.
- Isère*... Académie delphinale, à Grenoble.
- Société de statistique et des sciences naturelles, à Grenoble.
- Jura*..... Société d'émulation du Jura, à Lons-le-Saulnier.
- Société d'agriculture, sciences et arts, à Poligny.
- Landes*..... Société de Borda, à Dax.
- Loir-et-Cher*.... Société des sciences et des lettres, à Blois.
- Société archéologique, scientifique et littéraire du Vendômois, à Vendôme.
- Loire*..... Société d'agriculture, industrie, sciences, arts et belles-lettres, à Saint-Etienne.
- La *Diana*, société historique et archéologique du Forez, à Montbrison.
- Loire (Haute-)*... Société d'agriculture, sciences, arts et commerce du Puy-en-Velay.
- Loire-Inférieure*.. Société académique, à Nantes.
- Société archéologique, à Nantes.
- Loiret*..... Société archéologique et historique de l'Orléanais, à Orléans.
- Société d'agriculture, sciences, belles-lettres et arts, à Orléans.
- Lot-et-Garonne*... Société d'agriculture, sciences et arts, à Agen.
- Lozère*..... Société d'agriculture, industrie, sciences et arts de la Lozère, à Mende.

<i>Maine-et-Loire</i>	Société nationale d'agriculture, sciences et arts d'Angers.
<i>Manche</i>	Société d'agriculture, d'archéologie et d'histoire naturelle du département de la Manche, à Saint-Lô.
—	Société académique, à Cherbourg.
<i>Marne</i>	Société d'agriculture, commerce, sciences et arts, à Châlons-sur-Marne.
—	Académie de Reims, à Reims.
—	Société des sciences et arts, à Vitry-le-François.
<i>Meurthe-et-Moselle</i>	Académie de Stanislas, à Nancy.
—	Société d'archéologie lorraine, à Nancy.
<i>Meuse</i>	Société philomathique, à Verdun.
—	Société des lettres, sciences et arts, à Barle-Duc.
<i>Morbihan</i>	Société polymathique du Morbihan, à Vannes.
<i>Nièvre</i>	Société nivernaise des lettres, sciences et arts. à Nevers.
<i>Nord</i>	Société des sciences, des lettres et des arts, à Lille.
—	Société d'émulation, à Cambrai.
—	Société d'agriculture, de sciences et arts, à Douai
—	Société dunkerquoise pour l'encouragement des sciences, lettres et arts, à Dunkerque.
—	Société d'agriculture, sciences et arts, à Valenciennes.
—	Société d'émulation, à Roubaix.
—	Université et Académie de Lille.
<i>Oise</i> ..	Société académique d'archéologie, sciences et arts de l'Oise, à Beauvais.
—	Comité archéologique, à Senlis
—	Comité archéologique, à Noyon.
<i>Orne</i>	Société de Flers.
<i>Pas-de-Calais</i>	Académie des sciences, lettres et arts d'Arras.
—	Commission des monuments historiques du Pas-de-Calais, à Arras.
—	Société d'agriculture de l'arrondissement de Boulogne-sur-Mer.
—	Société académique, à Boulogne-sur-Mer.
<i>Pas-de-Calais</i>	Société des antiquaires de la Morinie, à Saint-Omer.

- Puy-de-Dôme* Académie des sciences, belles-lettres et arts,
à Clermont-Ferrand.
- Pyrénées (Basses-)*. Société des sciences, lettres et arts, à Pau.
- Pyrénées-Orientales*. Société agricole, scientifique et littéraire des
Pyrénées-Orientales, à Perpignan.
- Rhône* Académie des sciences, belles-lettres et arts,
à Lyon.
- Société littéraire, historique et archéologique
de Lyon, à Lyon, 30, quai Saint-Antoine.
- Société d'agriculture, sciences et industrie de
Lyon.
- Bulletin historique du Diocèse de Lyon.
- Saône-et-Loire* . . . Académie des sciences, agriculture, arts et
belles-lettres, à Mâcon.
- Société éduenne, à Autun.
- Société d'histoire et d'archéologie, à Châ-
lon-sur-Saône.
- Société des sciences naturelles de Saône-et-
Loire, à Châlon-sur-Saône.
- Saône (Haute-)*. . . . Société d'agriculture, commerce, sciences et
arts de la Haute-Saône, à Vesoul.
- Sarthe* Société d'agriculture, sciences et arts, au Mans.
- Société historique et archéologique du Maine,
au Mans.
- Savoie* Académie des sciences, belles-lettres et arts
de Savoie, à Chambéry.
- Société d'histoire et d'archéologie de la Mau-
rienne, à Saint-Jean-de-Maurienne.
- Société savoisienne d'histoire et d'archéolo-
gie, à Chambéry.
- Académie de la Val-d'Isère, à Moutiers.
- Savoie (Haute-)*. . . Société florimontane, à Annecy.
- Seine* Société des antiquaires de France, à Paris.
- Société nationale d'agriculture de France, à
Paris.
- Société d'anthropologie, à Paris.
- Société philotechnique, à Paris.
- Société française de numismatique et d'ar-
chéologie, à Paris.
- Académie des inscriptions et belles-lettres, à
Paris.
- Bibliothèque de l'Université de Paris, à la
Sorbonne (Paris).

<i>Seine</i>	Annales du musée Guimet, à Paris.
—	Société académique Indo-Chinoise de France, à Paris.
—	Revue de la Société des études historiques, à Paris.
—	Société d'étude des langues grecques, à Paris.
—	Revue de la Renaissance, à Paris.
<i>Seine-et-Marne</i> . . .	Société d'agriculture, sciences et arts, à Meaux.
<i>Seine-et-Oise</i>	Société des sciences morales, des lettres et des arts, à Versailles.
—	Société des sciences naturelles et médicales de Seine-et-Oise, à Versailles.
—	Société archéologique, à Rambouillet.
<i>Seine-Inférieure</i> . . .	Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Rouen.
—	Société des Amis des sciences naturelles, à Rouen.
—	Société havraise d'études diverses, au Havre.
<i>Somme</i>	Académie des sciences, belles-lettres et arts, à Amiens.
—	Société des antiquaires de Picardie, à Amiens.
—	Société d'émulation, à Abbeville.
<i>Tarn</i>	Société des sciences, arts et belles-lettres, à Albi.
<i>Tarn-et-Garonne</i> . .	Société des sciences, belles-lettres et arts, à Montauban.
<i>Var</i>	Société d'études scientifiques et archéologiques, à Draguignan.
—	Académie du Var, à Toulon.
<i>Vaucluse</i>	Académie de Vaucluse, à Avignon.
—	Société du Museum Calvet, à Avignon.
<i>Vienne</i>	Société des antiquaires de l'Ouest, à Poitiers.
—	Société d'agriculture, belles-lettres, sciences et arts, à Poitiers.
<i>Vienne (Haute-)</i> . . .	Société archéologique et historique du Limousin, à Limoges.
<i>Vosges</i>	Société d'émulation des Vosges, à Epinal.
<i>Yonne</i>	Société des sciences historiques et naturelles de l'Yonne, à Auxerre.
—	Société d'études, à Avallon.
—	Société archéologique, à Sens.

Sociétés étrangères correspondantes.

- Allemagne*. Académie d'histoire et archéologie de Thuringe,
à Iena.
- Alsace-Lorraine*. Académie de Metz.
— Société des sciences et arts de la Basse-Alsace,
à Strasbourg.
— Société d'histoire naturelle, à Colmar.
- Angleterre*. Société littéraire et philosophique , à Man-
chester.
- Belgique* Académie royale d'archéologie de Belgique , à
Anvers.
— Société d'archéologie de Bruxelles.
- Espagne* Athénée de Barcelone.
- Etats-Unis*. Smithsonian Institution , à Washington.
— Société d'histoire naturelle, à Boston.
— Société zoologique d'Harvard Collège de Cam-
bridge (Massachussets).
— *Geological Survey*, à Washington.
- Italie*. Accademia dei Lincei, à Rome.
— Académie des sciences et arts, à Modène.
- Mexique*. Secretaria de Fomento, colonizacion é industria
de la Republica Mexicana, à Mexico.
- Norvège*. Université de Norvège, à Christiania.
- Roumanie*. Institut météorologique de Romania, à Bucarest.
- Suède*. Université royale de Lund.
— Académie des Antiquités au Musée national de
Stockholm.
— Bibliothèque de l'Université royale d'Upsala.
— Société royale des sciences et lettres de Gothem-
bourg.
- Suisse*. Société d'histoire et d'archéologie de Genève.
— Société Neuchâteloise de géographie, à Neuchâtel.
— Société historique et archéologique de Bâle.
- Venezuela*. Institut de Droit, à Caracas.
-

Revue.

Journal des Savants, à Paris.

Revue épigraphique du midi de la France, de M. Allmer, à Vienne.

Bibliothèque de l'école des Chartes, à Paris.

Revue de l'histoire des religions, par M. Albert Réville (Annexe du musée Guimet), à Paris.

Annales du Midi, revue archéologique, historique et philologique de la France méridionale, à Toulouse.

L'Ermitage, à Paris.

Polybiblion, à Paris.

LISTE DES OUVRAGES

ADRESSÉS A TITRE D'HOMMAGE A L'ACADÉMIE DE NIMES

au cours de l'année 1904.

Eloge historique de François Perrier, par Gaston Darboux.
Notes biologiques pour servir à l'Histoire naturelle du
Charaxes Jasius, par J. Albisson.

Contribution à l'étude des eaux souterraines du Gard, par
J. Maheu.

Coup d'œil sur le Théâtre de Nîmes à la fin du XVIII^e
siècle (1769-1789), par Paul Clauzel.

Rapport sur les travaux de la Société d'Etude des sciences
naturelles de Nîmes pendant l'année 1903, par Galien Min-
gaud.

Les grands marins de l'Albigeois, par M. le baron de
Rivières.

Ombre ou Lumière, poème spiritualiste, par François Broc.

L'amour, poème spiritualiste, par le même.

Jésus et Copernic, étude religieuse, par le même.

L'Ordre, poésie, par le même.

Science ou religion ? Dilemme philosophique, par le même.

Notice biographique sur Antoine Deparcieux (1703-1768),
par l'abbé Ernest Durand.

Les Cromlechs de la Can de Ceyrac, par Cazalis de Fon-
douce.

De l'adoption des œufs étrangers chez les oiseaux, par
Albert Hugues.

Des variations de valeur de la monnaie melgorienne, par
Emile Bonnet.

Li Férigouléto, poésies patoises, par J. Boillat.

Découvertes sur le territoire de la commune de Tournan
(Gerç) d'une réunion de divers squelettes complets de masto-
dontes, par Gustave Marty.

La grotte de Meyrannes (Gard). — (Epoque néolithique et Epoque du Bronze), par F. Mazauric, G. Mingaud et L. Vedel.

L'Assistance publique à Toulouse au dix-huitième siècle, par F. Buchalet.

Les Prémices, poésies, par Henri Tuffier.

L'Hymne des poètes au matin de « Sémiramis », par Henry Beauquier.

Hommage à Boucher de Perthes, par A. Thieullen.

Procurons à l'Eglise des Prêtres et de bons Prêtres. — Traduction de la troisième édition italienne de l'ouvrage du P. Liborius Rossi, par Mgr Constans.

Une famille de Sommiérois, par l'abbé C. Nicolas.

Les grenadiers blancs, poésie, par Fernand Desfours-Dorte.

PUBLICATIONS DE L'ACADÉMIE DE NIMES

MÉMOIRES.

PREMIERE SÉRIE (XVIII^e SIÈCLE).

Recueil des pièces lues dans les séances publiques et particulières de l'Académie royale de Nîmes. 1736. 1 vol. in-8° (Epuisé).

Recueil (factice) de pièces en prose et en vers lues à l'Académie, de 1768 à 1777 (Epuisé).

DEUXIEME SÉRIE (1804—1822).

Statuts de l'Académie du Gard (1805). Brochure in-8°.

Notice des travaux de l'Académie du Gard pendant l'an XIII (1804—1805).
Broch. in-8°.

- | | | |
|---|---|--|
| — | — | pendant l'année 1806. 1 vol. in-8° (Epuisé). |
| — | — | pendant l'année 1807. 1 vol. in-8°. |
| — | — | pendant l'année 1808. 1 vol. in-8°. |
| — | — | pendant l'année 1809. 1 vol. in-8°. |
| — | — | pendant l'année 1810. 1 vol. in-8°. |
| — | — | pendant l'année 1811. 2 vol. in-8°. |

Notice ou aperçu analytique des travaux les plus remarquables de l'Académie royale du Gard, depuis 1812 jusqu'en 1822. 2 vol. in-8°.

Lacune de 10 ans (1822—1832).

TROISIEME SÉRIE (1832—1850).

Mémoires de l'Acad. roy. du Gard. 1832. 1 vol. in-8° (Epuisé).

- | | | |
|---|---|--|
| — | — | 1833-34. 1 vol. in-8° (Epuisé). |
| — | — | 1835-1836-1837. 1 vol. in-8° (Epuisé). |
| — | — | 1838-1839. 1 vol. in-8° (Epuisé). |
| — | — | 1840-1841. 1 vol. in-8°. |
| — | — | 1842-1843-1844. 1 vol. in-8° (Epuisé). |
| — | — | 1845-1846. 1 vol. in-8°. |

Mémoires de l'Académie du Gard. 1847-1848. 1 vol. in-8°.

- | | | |
|---|---|-----------------------------------|
| — | — | 1849-1850. 1 vol. in-8° (Epuisé). |
|---|---|-----------------------------------|

Règlement de l'Académie du Gard. 1850. Brochure in-8°.

QUATRIEME SÉRIE (1851—1860).

Mémoires de l'Académie du Gard. 1851. 1 vol. in-8°.

- | | | |
|---|---|--------------------------|
| — | — | 1852. 1 vol. in-8°. |
| — | — | 1853. 1 vol. in-8°. |
| — | — | 1854-1855. 1 vol. in-8°. |
| — | — | 1856-1857. 1 vol. in-8°. |
| — | — | 1858-1859. 1 vol. in-8°. |
| — | — | 1860. 1 vol. in-8°. |

Règlement de l'Académie du Gard. 1860. Broch. in-8°.

CINQUIÈME SÉRIE (1861-1870).

Mémoires de l'Académie du Gard.	1861.	1 vol. in-8°.
—	—	1862. 1 vol. in-8°.
—	—	1863. 1 vol. in-8°.
—	—	1863-1864. 1 vol. in-8°, avec les tables de 1804 à 1860.
—	—	1864-65. 1 vol. in-8°.
Règlement de l'Académie du Gard.	1866,	broch. in-8°.
Mémoires de l'Académie du Gard.	1865-66.	1 vol. in-8°.
—	—	1866-67. 1 vol. in-8°.
—	—	1867-68. 1 vol. in-8°.
—	—	1868-69. 1 vol. in-8°.
—	—	1869-70. 1 vol. in-8°, avec les Tables décennales de 1861 à 1870.

SIXIÈME SÉRIE (1871-1877).

Mémoires de l'Académie du Gard.	1871,	1 vol. in-8°.
—	—	1872, 1 vol. in-8°.
—	—	1873, 1 vol. in-8°.
—	—	1874, 1 vol. in-8°.
—	—	1875, 1 vol. in-8°.
—	—	1876, 1 vol. in-8°.
—	—	1877, 1 vol. in-8° en 2 parties.

SEPTIÈME SÉRIE (1878) (Format agrandi).

Mémoires de l'Académie de Nîmes.	1878,	1 vol. gr. in-8°.
Règlement de l'Académie de Nîmes.	25 mars 1878,	broch. in-8° de 35 pages.
Mémoires de l'Académie de Nîmes.	1879,	1 vol. gr. in-8°.
—	—	1880, — —
—	—	1881, — —
—	—	1882, — —
—	—	1883, — —
—	—	1884, — —
—	—	1885, — — avec les Tables décennales de 1871 à 1880.
—	—	1886, 1 vol. gr. in-8°.
—	—	1887, 1 vol. —
—	—	— — Supplément : <i>Manuel de Dhuoda</i> , 1 vol. gr. in-8°.
—	—	1888, 1 vol. gr. in-8°.
Règlement de l'Académie de Nîmes.	21 janvier 1888,	broch. in-8° de 30 pages.

		1889, 1 vol. gr. in-8°.		
—	—	1890, — —		
—	—	1891, — —		
—	—	1892, — —		
—	—	1893, — —		
—	—	1894, — —		
—	—	1895, — —	avec les Tables	
		décennales de 1881 à 1890.		
—	—	1896, 1 vol. gr. in-8°.		
—	—	1897, — —		
—	—	1898, — —		
—	—	1899, — —		
—	—	1900, — —		
—	—	1901, — —		
—	—	1902, — —	avec les Tables	
		décennales de 1891 à 1900.		
—	—	1903, 1 vol. gr. in-8°.		
—	—	1904, — —		

PROCÈS-VERBAUX.

Procès-verbaux de l'Académie du Gard. Année 1842-1843. 1 vol. in-8° Je
225 pages (Epuisé).

- Années 1843—44, 1844—45. 1 vol. in-8° de 207 pages (Epuisé)
- Années 1845—46, 1846—47. 1 vol. in-8° de 224 pages.
- Années 1847—48. 1848—49. 1 vol. in-8° de 181 pages (Epuisé).
- Année 1849—50. 1 vol. in-8° de 147 pages (Epuisé).
- Année 1850—51. 1 vol. in-8° de 381 pages.
- Année 1851—52. 1 vol. in-8° de 172 pages.
- Année 1852—53. 1 vol. in-8° de 231 pages.
- Année 1853—54. 1 vol. in-8° de 261 pages.
- Année 1854—55. 1 vol. in-8° de 243 pages.
- Année 1855—56. 1 vol. in-8° de 254 pages.
- Année 1856—57. 1 vol. in-8° de 184 pages.
- Année 1857—58. 1 vol. in-8° de 202 pages.
- Année 1858—59. 1 vol. in-8° de 270 pages.
- Année 1859—60. 1 vol. in-8° de 240 pages.
- Année 1860—61. 1 vol. in-8° de 274 pages.
- Année 1861—62. 1 vol. in-8° de 162 pages.
- Année 1862—63. 1 vol. in-8° de 205 pages.
- Année 1863—64. 1 vol. in-8° de 208 pages.
- Année 1864—65. 1 vol. in-8° de 255 pages.
- Année 1865—66. 1 vol. in-8° de 175 pages.
- Année 1866—67. 1 vol. in-8° de 175 pages.
- Année 1867—68. 1 vol. in-8° de 195 pages.
- Année 1868—69. 1 vol. in-8° de 143 pages.
- Année 1869—70. 1 vol. in-8° de 176 pages.
- Année 1871. 1 vol. in-8° de 107 pages.
- Année 1872. 1 vol. in-8° de 167 pages.
- Année 1873. 1 vol. in-8° de 164 pages.
- Année 1874. 1 vol. in-8° de 184 pages.
- Année 1875. 1 vol. in-8° de 198 pages.
- Année 1876. 1 vol. in-8° de 200 pages.
- Année 1877. 1 vol. in-8° de 224 pages.

Bulletin de l'Académie de Nîmes. Année 1878, 1 vol. in-8° de 132 pages.

— — Année 1879, 1 vol. in-8° de 176 pages.

— — Année 1880, 1 vol. in-8° de 154 pages.

— — Année 1881, 1 vol. in-8° de 142 pages.

Bulletin de l'Académie de Nîmes.	Année 1882,	1 vol. in-8° de 160 pages.
—	—	Année 1883, 1 vol. in-8° de 148 pages.
—	—	Année 1884, 1 vol. in-8° de 204 pages.
—	—	Année 1885, 1 vol. in-8° de 175 pages.
—	—	Année 1886, 1 vol. in-8° de 167 pages.
—	—	Année 1887, 1 vol. in-8° de 172 pages.
—	—	Année 1888, 1 vol. in-8° de 88 pages.
—	—	Année 1889, 1 vol. in-8° de 99 pages.
—	—	Année 1890, 1 vol. in-8° de 104 pages.
—	—	Année 1891, 1 vol. in-8° de 106 pages.
—	—	Année 1892, 1 vol. in-8° de 111 pages.
—	—	Année 1893, 1 vol. in-8° de 131 pages.
—	—	Année 1894, 1 vol. in-8° de 164 pages.
—	—	Année 1895, 1 vol. in-8° de 125 pages.
—	—	Année 1896, 1 vol. in-8° de 94 pages.
—	—	Année 1897, 1 vol. in-8° de 92 pages.
—	—	Année 1898, 1 vol. in-8° de 114 pages.
—	—	Année 1899, 1 vol. in-8° de 112 pages.
—	—	Année 1900, 1 vol. in-8° de 104 pages.
—	—	Année 1901, 1 vol. in-8° de 104 pages.
—	—	Année 1902, 1 vol. in-8° de 75 pages.
—	—	Année 1903, 1 vol. in-8° de 99 pages.
—	—	Année 1904, 1 vol. in-8° de pages.





F. GÉRAUD

Fondateur et 1^{er} GRAND MAITRE des Hospitaliers

1100 _ + 3 Sept. 1120



F.ERMENGAUD D'ASPE

Grand Prieur de Saint-Gilles 1184_1187

GRAND MAITRE 1187_1190



F. BERTRAND de COMPS

Grand Prieur de Saint-Gilles 1231_1234

Chatelain de Margat 1234_1236

GRAND MAITRE 1236_1240

Frère don Arnaud de Meserata. (1)

Il fut le successeur de frère Bertrand de Comps, il était catalan, commandeur de la maison de Saint-Gilles, et faisait déjà les fonctions de prieur, le 18 de septembre 1234. Peu de temps après, il alla à Manosque ; il y termina, le 11 de novembre, par la médiation d'arbitres, le différend que frère Fouques de Bonat (*Foulques de Bonacio*), commandeur de cette ville, avait avec les habitants au sujet des droits seigneuriaux. Bonat demandait à Bertrand Delebueses, religieux de Saint Victor de Marseille, prieur de l'église de Notre-Dame de Manosque, de lui passer reconnaissance de tous les biens qu'ils possédaient dans le terroir de cette ville, et que tous les emphiteotes qu'il y mit furent tenus de le reconnaître comme seigneur direct, et qu'il se plaignait que ce prince avait voulu lui donner quelque trouble dans le droit. où il était, d'établir des notaires dans la ville, et de faire sceller du sceau de l'Ordre les contrats qui s'y passaient, qui lui appartenait comme donataire des comtes de Forcalquier, qui tenaient leurs états sur la simple mouvance de l'empereur. Ils arbitrèrent ce différend à frère Rostaing de Comps, Templier, commandeur de Ruc, qui fut approuvé par Meserata qui était assisté des commandeurs Pons Bernard de Marseille, de Boniface de Comps et de Guillaume Verre de Puimoisson, et par Guillaume abbé de Saint-Victor. L'arbitre ordonna, le 15 de novembre, que toutes les terres que les habitants de Manosque tenaient, au nom de l'église du lieu, seraient de la directe de l'Ordre, excepté l'église de Notre Dame, la maison claustrale et la terre que le prieur possédait, lors de la sentence de 1216, qui serait entretenue, et au surplus il déclara que le droit de faire sceller les contrats qui se passaient dans la ville, et d'y établir des notaires appartenant en seul à l'Ordre, en qualité de haut seigneur. Meserata resta, quelque temps, à Manosque. Il y était encore dans le mois de février de l'année suivante

(1) Page 123 du manuscrit.

Amanieu (de Grisinac), archevêque d'Auch, et ses suffragants, avaient établi, en l'année 1229, un ordre de chevalerie dont l'institut était de maintenir le repos et la tranquillité dans la Guiène, où, depuis très longtemps, il se commettait impunément toutes sortes de crimes. Il lui donnèrent le nom d'Ordre de la foi et de la paix. On appelait aussi des chevaliers *frères de l'épée*, parce qu'ils suivaient à peu près la règle de l'Ordre de Saint Jacques de l'Épée, qui est établi en Espagne. Guillaume Demontcade, vicomte de Baux, favorisa cet établissement. Il lui donna entre autres le lieu de Mancied, quoique le vicomte Guillaume Raimond, son père, l'eut déjà donné, en 1224, aux Ordres des Hospitaliers et du Temple. L'archevêque leur fit, en même temps, donation de l'église et des dixmes de ce lieu. Le pape Grégoire IX confirma, en l'année 1231, l'institution de cet Ordre et les donations qui leur avaient été faites. Ces chevaliers se metent d'abord en possession de Mancied et entreprirent d'en rebâtir le château.

Frère Sans Espase, prieur de Saint Jean de Toulouse, et A...., commandeur de la maison du Temple en Gascoigne, s'y opposèrent fortement, et obtinrent du pape Grégoire IX une bulle, datée du 9 de juillet, la neuvième année de son pontificat, qui répond à l'an 1235, qui nommait des commissaires pour juger le différend, qui n'ayant point procédé, la cause fut portée devant Romain, cardinal du titre de Saint Ange, légat du Saint Siège, qui en commit la décision à B..., abbé de Saint Sernin, et Raimond, archidiacre de l'église de Toulouse. Ils adjugèrent, par leur sentence du cinquième jour avant la Pentecôte, 22 mai 1287, le lieu de Mancied à frère Pierre de Cayrane, prieur de Toulouse, et à Guillaume, commandeur du Temple de Bordèses ; mais ce jugement ne fut point exécuté. Le pape Innocent IV, étant à Lyon, ordonna, par une bulle du 24 de janvier, l'année troisième de son pontificat, qui répond à l'an 1246, à l'archevêque d'Auch, de mettre les Hospitaliers et les Templiers en possession de ce lieu, attendu le jugement qui avait été rendu en leur faveur.

Le grand maître et le conseil créèrent, à peu près dans ce temps-là, le prieuré d'Auvergne. Il fut formé des démembrements qu'on fit aux prieurés de Saint-Gilles et de France. On détacha du premier les commanderies de l'Auvergne, du comté de Velay, du Lionnoir, Baugelois, Bresug, Bourgogne et le Dauphiné, qui consistaient aux diocèses de Vienne et Grenoble. Véritablement le Dauphin possédait encore quelques pays, et il avait acquis, depuis peu, par donation de Béatrix de Sabran, son épouse, les comtés de Gap et Embrun, qui faisaient partie de celui de Forcalquier; mais ils restèrent au prieuré de Saint-Gilles. Frère Hugues Arnaud, commandeur d'Auvergne, assista au chapitre de ce prieuré de l'an 1233. Ainsi l'érection de celui d'Auvergne ne se fit qu'après. Il ne s'en trouve aucun mémoire dans ses archives, parce que la plus grande partie des titres des commanderies furent brûlés dans ces temps de guerres civiles du XVI^e siècle.

Le grand maître Guérin Lebrun mourut en l'année 1236. Il eut pour successeur frère Bertrand de Comps, chatelain de Margat. Il était encore chatelain, au mois de mai de cette année; il était déjà grand maître. le 20 de septembre suivant. Jean de Baussan, archevêque d'Arles, avait prétendu que tous les biens, que la maison de Trinquetaille possédait, dans le terroir de cette ville, étaient de son fief, parce qu'il avait eu le don de tous les droits, que l'empereur avait dans cette ville, et en demandait la déséparation. Il le recherchait aussi sur la quarte funéraire des légats. Cette prétention fut arbitrée à Jean de Bournin, archevêque de Vienne, légat du Saint-Siège, qui, par sa sentence du 14 décembre 1237, maintint l'Ordre en la possession de tous ses biens, et ordonna au surplus l'exécution de la sentence arbitrale de 1218. Meserata estant à Avignon, le 6 d'avril 1236, ratifia un échange que frère Seignoret, commandeur de cette ville, avait fait. Meserata cessa en cette année de faire les fonctions de prieur. (1)

(1) Chef de Trinquetaille, n^o 15. — *Cart. d'Avignon*, p. 223.

Frère Bertrand de Barre. (1)

Barre, village du Haut Languedoc, au diocèse de Castre, dont l'église dépend de la commanderie de Reyssac, avait donné le nom à ses anciens seigneurs, et c'est d'eux qu'était sorti notre prieur. Bertrand, seigneur de Barre, qui était apparemment son neveu, est nommé présent à cet accord passé entre Raimond, comte de Toulouse, et Pierre Bermond de Sauve, son petit-fils, le 15 d'octobre 1218 (2). Il fut élu prieur vers la fin de l'année 1237.

L'église de Saint Jean d'Aix était, dans ce temps là, l'objet de l'affection de Raimond Béranger V, comte de Provence. Il avait donné, quelques années auparavant, au commandeur, des directes, à condition d'en employer le revenu au luminaire. Dans la suite, ce prince voulut régler la succession de ses quatre filles, Maguerite, femme de Louis IX, roi de France, Eléonore, femme de Richard, roi d'Angleterre, Sancier, épouse de Richard, comte de Cornouaille, et Béatrix. Il fit son testament, le 21 de juin 1238 ; il élit sa sépulture dans cette église, où est enseveli le comte Alphonse II, son père, et légua à la commanderie le lieu de Vinon, à condition qu'on tiendrait trois prêtres, qui diraient tous les jours la messe à son intention. Il lui légua encore la portion qu'il avait de la seigneurie de Tribelliane et ordonna que Raimond (Audiherbert), archevêque d'Aix, Rostain (de Sabran), évêque de Riez, Raimond, évêque de Fréjus, Romieu, seigneur de Villeneuve, et Guillaume, seigneur de Cotignac, à qui il avait donné l'administration de sa comté jusqu'au mariage de sa fille Béatrix, qu'il institua son héritière, achèteraient les autres portions de cette seigneurie de ceux à qui elles appartenaient, et les remettraient ensuite à l'Ordre, qui, en ce cas, serait obligé de tenir deux autres

(1) Page 126 du manuscrit.

(2) *Hist. de Lang.*, édit. Privat, t. VIII, charte, n° CXXX, CC, 718 et 721 ; (*VII idus octobris*, 1218. 9 octobre).

prêtres ; mais ce prince n'ayant pas jugé à propos de les acheter, il donna, le 23 d'aoust 1241, au grand prieur Barre, 20,000 sols couronnés, à prendre sur ses albergues, denier et grau, et les chargea d'en acheter des terres et des rentes pour l'entretien de deux prêtres, et par un codicile qu'il fit ensuite, il légua aux cinq prêtres une rente de 40 livres, qui serait prise sur ses albergues des vigueries de Draguignan et de Grasse, pour être employée à leurs vestiaires. Outre cela, Béranger fit bâtir le presbytère de cette église, comme le témoignent ses armes, qui sont à la clef de la voûte, et l'enrichit de plusieurs ornements.

Ce prince convoqua dans cette église, le 21 de février 1238 (1239), tous les prélats et barons de Provence, et il reçut le serment de fidélité que les archevêques, évêques, prévôts des églises cathédrale et abbés lui prêtèrent (1). Barre, étant à Manosque ce même jour, reçut l'hommage que Guillaume de Moustiers, seigneur de Talian, prêta à l'Ordre pour ses biens et la portion de seigneurie qu'il possédait dans les lieux de Puimoisson et de Saint Appolinaire. Les commandeurs Raimond Guillaume, de Saint-Gilles, Pons Decan, de Manosque, et Guillaume [Verre], de Puimoisson, y furent présents. Il obtint, au mois de juin suivant, un diplôme de l'empereur Frédéric II, par lequel il mit sous sa sauvegarde toutes les personnes et maisons de l'Ordre situées dans le royaume d'Arles et Vienne, et les exempta du paiement des péages, douanes et de tous autres droits.

Douce, nièce de Roux, co seigneur de Mourmoiron, se rendit, à l'exemple de son mari, *donnée* de l'Ordre entre les mains de frère Pierre de Cairane, commandeur d'Orange, le 12 de mars 1236 (1237), et lui fit donation de tous les biens, qu'elle possédait à Mourmoiron et à Flassan. Pierre Béranger de Mourmoiron se rendit, sur la fin de ses jours, *donné* entre les mains du commandeur Portaliès, et, le 12 de juin 1239, il donna à l'Ordre tous les biens qu'il possédait dans ces deux lieux.

(1) Arch. du roi à Aix, n° 1.

Aimery VI, vicomte de Narbone, *donné* de l'Ordre, mourut, le 1^{er} février de cette année. Quelques temps avant sa mort, il changea la disposition qu'il avait faite, touchant sa sépulture, après son avènement à la vicomté de Narbone, et ordonna, qu'en quelque lieu qu'il mourut, on porta son corps dans l'église de Saint Jean de cette ville, et se donna pour frère de l'Ordre, en cas qu'il vint à se faire religieux. Il y fut inhumé. Ce seigneur estait extrêmement vieux. Il ne se laissa jamais surprendre à l'hérésie des Albigeois, et, bien loin de là, il empêcha de toutes ses forces qu'elle se glissat dans ses estats. Il laissa deux fils et une fille de Marguerite de Montmorancy, sa femme ; l'ainé, nommé Amalric, lui succéda dans la vicomté de Narbone.

Les princes chrestiens avaient formé, dans ce temps-là, une ligue pour recouvrer les pays de la Terre Sainte, qui étaient occupés par les infidelles. Romieu de Villeneuve, seigneur devenu baile, c'est-à-dire receveur général des droits domaniaux du comte de Provence, ayant résolu d'aller à la croisade et d'y emmener un vaisseau armé, le grand maitre Bertrand de Comps, qui estait son ami particulier, en ayant été informé par le chevalier frère Guillaume de Cabris, lui survint pour le féliciter sur son dessein. Il le pria d'obtenir en même temps, du comte de Provence, certaines grâces pour Flote et Dauphin, deux de ses neveux. Sa lettre est sans date ; mais elle doit être rapportée à l'année 1239. L'armée des princes chrestiens alla en Syric, comme nous l'apprenent les historiens des guerres sacrées.

Bernard de Comminges, seigneur de Save, pays situé long de la rivière de Save, dans l'ancien diocèse de Toulouse, et qui estait uni au domaine des comtes de Comminges, fit son testament en l'année 1240. Il élut sa sépulture dans l'église de Saint Jean de Toulouse, et légua à l'Ordre son cheval de bataille et l'armure de son corps et de son cheval, tant en fer qu'autrement, comme il convenait à un chevalier d'être armé, pour être employés outre-mer au service de Jésus-Christ. Il laissa plusieurs enfants de Blanche d'Ilunaud de Lantar, sa femme, et dis-

posa de tous ses domaines en faveur de Bernard, Fortanier et Aimeri, qui, depuis, partagèrent sa succession l'an 1259. On prétend qu'il était fils puiné de Dodon, comte de Comminges et prenait le surnom de Sainte-Foix, parce que c'était le chef-lieu de son domaine. (1)

Raimond VII, comte de Toulouse, confirma, en cette année, à l'Ordre, à la prière de Bernard, évêque d'Avignon, toutes les directes qu'il avait dans le lieu de Courtesons, situé dans la principauté d'Orange.

Le grand maître Bernard de Comps mourut en cette année, ou, pour le plus tard, au commencement de la suivante 1241. Son successeur fut frère Pierre, de Vieille-Brioude, village éloigné d'environ deux lieux de la ville de Brioude, en Auvergne. Il est qualifié grand maître dans la confirmation faite, au mois de mai 1241, par Balian Ibelin, seigneur de Berite, d'une donation que lui avait fait Jean d'Ibelin, seigneur de Barut (2), son frère. Il était natif du grand prieuré de Saint-Gilles, et peut être même que celui d'Auvergne n'était pas encore créé, lorsqu'il fut élu grand maître.

Le grand prieur de Barre acheta pour la maison de Saint-Gilles, le 27 de février 1240 (1241), de Gilbert, seigneur de Baux, fils du prince Hugues, la seigneurie de Villeneuve, située dans la Camargue d'Arles. et tous les droits qu'il y possédait, et s'obligea de faire en sorte que Raimond Béranger, comte de Provence, et Jean Bausan, archevêque d'Arles, permettaient aux habitants de Villeneuve de retourner dans ce lieu qu'ils avaient quitté, parce que Raimond, comte de Toulouse, qui faisait la guerre à Béranger, l'avait ravagée, et tout le reste de la Camargue. Cette acquisition coûtait à Barre 40,000 sols raimondins (3). Gilbert s'obligeait de la faire ratifier par

(1) *Hist. de Lang.*, t. III, p. 421, nouvelle édition, t. VI, p. 720.

(2) Barut, Baruth, Beyrouth, en Syrie, évêché latin, 1136. (U. Chevalier, *Topo-Bibliographie*, p. 314 et 389.)

(3) Invent. du prieuré de Saint-Gilles de 1561. Lettres C et D de la liasse de Saint-Gilles.

Barral, son frère, et par Sibile, dame de Toulon, son épouse. Cette dame la ratifia, peu de temps après, dans cette ville. Frère Guillaume de Beorzet, commandeur de Saint Gilles, prit possession de cette terre au nom de l'Ordre, le 15 mars suivant (1). Sur le replis de ce dernier acte sont écrits les mots suivants en anciens caractères : *Reddita domino Caroli Comiti Provincie et Andegavia*. Ce qui nous apprend que l'Ordre remit, dans la suite, Villeneuve à Charles d'Anjou.

Bertrand et Boniface Blacas avaient fait donation à l'Ordre, le 2 de mars 1237, entre les mains de frère Guillaume de Verre, commandeur de Puimoisson, du lieu de Moissac, du consentement de Blacas, seigneur d'Aups, leur frère, et en présence de Laure de Castelane, leur mère. Mais le grand prieur Barre le leur remit, en l'année 1242, et ils lui donnèrent en échange la quatrième partie de la ville de Moustiers, qu'ils possédaient de la succession de leur mère.

Guillaume d'Epinasse, chevalier conventuel de la maison de Trinquetaille, et ses frères avaient donné à cette commanderie la seigneurie de Montgros en Gévaudan. Le grand prieur Barre, étant à Manosque, le 15 d'août de cette année 1242, mit cette seigneurie à la maison de Gapfrancès, du consentement de frère Guillaume Botin, commandeur de Trinquetaille.

Gilbert de Baux, dont nous avons déjà parlé, fit son testament, le 25 de juin 1243. Il fit plusieurs légats, entre autres, un considérable à la maison de Trinquetaille, pour le repos de l'âme de Barralle de Marseille, sa mère. Il en fit un à Sibile, dame de Toulon, sa femme, et institua pour héritiers Baral de Baux, son frère. Ce testament fut fait à Toulon. Ce prince mourut bientôt après. Il fut enseveli dans l'église cathédrale de cette ville.

(1) Guillaume de Beorzet paraît, comme commandeur de Puimoisson, dans un instrument daté du 8 des kalendes d'avril 1239. (J. Maurel, *Hist. de Puimoisson*, Paris, 1897, p. 375.)

Frère Feraud de Barras. (1)

La charge de prieur de Saint-Gilles fut conférée, environ l'année 1244, à frère Feraud de Barras. On la lui donna pour dix années, selon l'usage, qui s'introduisit alors dans la collation des prieurés et des commanderies. Barras, village en Provence, au diocèse de Digne, a donné le nom à cette famille, qui en possédait aussi la seigneurie. Elle possédait encore les terres de Mélan, la Pene, le Toard et plusieurs autres. Elle a cet avantage d'avoir donné sans interruption des chevaliers à l'Ordre depuis son établissement jusqu'à présent. Frère Feraud de Barras, chevalier, intervint dans la transaction passée, l'an 1180, entre le grand prieur Eldin Rolland et Guillaume, comte de Forcalquier, dont j'ai déjà parlé. Le nom de Feraud était anciennement presque héréditaire à cette maison, et il s'en trouve plusieurs exemples. Feraud de Barras, damoiseau, fils de Raimond de Barras, chevalier, seigneur de Barras, vendit, le 4 de mars 1307, au monastère de l'isle Barbe, ce qu'il possédait dans la terre de Saint Martin. Notre grand prieur avait passé une bonne partie de sa vie en Syrie, et il y avait exercé les principales charges de l'Ordre. On en peut se rapporter par ce que j'en ai rapporté.

Les prieurs chrétiens de Syrie donnèrent, le 17 d'octobre de cette année 1244, un combat contre les Corasmins, peuples venus de la Perse, qui ravageaient la Palestine. Le sort fut très funeste aux chrétiens, la plupart des chevaliers des trois Ordres militaires y furent tués. Frère Feraud de Ridesson, grand maître du Temple, et le commandeur de Sainte Marie des Teutoniques furent de ce nombre. Le grand maître Guillaume de Chatcauneuf et Gautier, comte de Brienne et de Jafa, y furent faits prisonniers, et, même à Babylone, on peut voir la relation de cette bataille dans la lettre que Guillaume, patriarche

(1) Page 131 du manuscrit.

de Jérusalem, écrivit d'Acre, le 24 de novembre suivant, aux prélats de France et d'Angleterre, et dans celle que le grand maître écrivit de sa prison à un seigneur de Morlay. Après cette funeste perte le conseil nomma lieutenant du grand maître frère de Rouay, grand commandeur.

Frère Barras intervint dans une sentence arbitrale rendue entre lui et le monastère de ce lieu, le 3 de juillet 1245, dans laquelle Benoit, évêque de Marscille, assista. Ce fait est rapporté par Samuel Guichenon, en sa bibliothèque de Bresse, mais dont il ne rapporte point les décisions. Barras fit, en cette année et même en la suivante, la visite des commanderies de son prieuré. Il estait à celle de Capestang, au mois de janvier 1246.

Frère Raimbaud de Beauson, sorti des seigneuries de Beauson, au diocèse de Saint-Paul-Trois-Châteaux, grand commandeur de Dua Lamec, qui avait la France dans son district, vint, en cette année 1246, visiter le prieuré de Saint-Gilles, et présida, avec le grand prieur de Barras, au chapitre qui se tint à Saint-Gilles, le dimanche 15 de juillet. Le chapitre de l'église de Maguelone députa un chanoine pour prier le chapitre de ratifier une transaction qui avait été passée, en l'année 1204, entre ce chapitre et le grand prieur, Sennoret intervenant pour la maison de Montpellier, au sujet de l'église de Saint-Jean de cette ville. Les capitulants donnèrent pouvoir au grand commandeur, à Barras, à frère Pierre de Cairane, prieur de Toulouse, et à sept commandeurs d'examiner cette transaction et de la confirmer, s'ils le jugeaient à propos. Ces commissaires l'ayant examinée la confirmèrent, le 17 juillet, et promirent au chapitre de Maguelone de la faire ratifier par le grand maître, lorsqu'il serait délivré de la captivité dans laquelle il estait détenu, ou par son successeur, s'il n'était point racheté. Barras transigea, le 25 d'aoust suivant, avec Fouque de Caille, évêque de Riez, au sujet des droits qu'il prétendait avoir sur les églises de Puimoisson et de Saint Appolinaire.

Gaston VII, vicomte de Béarn et de Broulhois, fils de Guillaume II de Moncade, et de Garcinde de Forcalquier,

estant au lieu de Laplume en Broulhois, le dimanche après la feste de Saint Barnabé, qui estait le 17 de juin de cette année, continua les donations qui avaient été faites à l'Ordre par Guillaume, son père, et par Gaston V et VI, ses prédécesseurs, et qui sont spécifiés en détail dans sa charte. (1)

Les habitants d'Orange avaient conspiré contre Raimond de Baux et Guillaume VII de Baux, son neveu, leurs souverains. La conspiration ayant été découverte, les princes estaient résolus de punir les criminels. Les habitants eurent recours à Barras, puisqu'il était aussi sujet de l'Ordre, et le prièrent d'intercéder pour eux. Il alla à Orange, et comme il avait beaucoup de crédit auprès de ces princes, il les porta à leur accorder le pardon de leur crime. Il en fut donné un acte solennel le premier de juin 1247.

Un des principaux droits attachés à la terre de Talard, qui dépendait de la maison de Gap, estait la mouvance de la seigneurie de Vitrole, située en Provence. Elle était établie par une transaction passée, le 12 de février 1214 (1215), entre Raimbaud, prince d'Orange et seigneur de Talard, duquel l'Ordre était donataire, et les seigneurs du lieu de Vitrole. Frère Pons de Cuers, commandeur de Gap et des terres qui avaient appartenu au prince Raimbaud, demanda ce bornage à Guillaume Auger, seigneur de Vitrole. Celui-ci ayant formé quelques difficultés, ils arbitrèrent ce différend à Robert, évêque de Gap, Raimbaud, seigneur de Beaujeu, et aux consuls de Gap, qui ordonnèrent, le 25 de janvier 1247 (1248), que Auger prêterait hommage de cette seigneurie à frère Feraud de Barras, grand prieur de Saint-Gilles, qui estait présent. Auger le prêta dans le même temps, et déclara qu'il tenait en arrière fief de l'Ordre cette seigneurie et sa vallée, et s'obligea d'arborer sur son principal château la banière de l'Ordre à chaque mutation de grand prieur, et de la laisser, pendant un jour entier, pour marquer de

(1) La Cavalerie, Nom-Dieu, n° 5.

la mouvance de la seigneurie. Il y eut plusieurs témoins à cet acte et entre autres Osasèche Flotte, seigneur de la Roche, d'Arnaud et Pierre Demorges, seigneur de Prebois.

Barras acheta pour la maison de Saint-Gilles, le 14 de mai de cette année, de Guillaume Fouque, de Bistoux, et de quelques autres, la troisième partie de la forêt de Pinède ; il acquit ensuite, l'année d'après, les autres deux tiers de cette forêt de Guillaume Fouque de Cortone. Il acquit aussi, le 31 de décembre de cette année 1248, moyennant 6,000 sols, d'Elzéard de Sabran, co-seigneur d'Uzès, la directe et la cense qu'il s'était réservée sur la terre de l'Isle ou Canavère lorsqu'il la vendit à l'Ordre. (1)

Alasatie, dame de Rogon (Rognes) en Provence. se rendit *donnée* de l'Ordre entre les mains du grand prieur de Barras, le 16 de janvier 1248 (1249), et lui donna en même temps les seigneuries de Rogon, Lapalud, Pelafol, Meireste, Saint Maurice, Trigance, Lamartre, Bremond et Calas. Elle se réserva la jouissance de toutes ses terres pendant sa vie, et comme Alasatie avait engagé Boniface de Castellane pour sa terre de Trigance, Barras voulut lui fournir les moyens de la racheter, lui donna, le même jour, 30,000 sols, et la jouissance, pendant sa vie, des revenus de la commanderie de Comps, et des héritages que l'Ordre possédait dans la ville de Moustiers, et réserva seulement la responcion (2); et par un autre acte du même jour, ils convinrent que Barras commettrait un frère de l'Ordre pour garder le château de Rogon, et qui en même

(1) La Pinède, n^{os} 3 et 4. — Canavère, n^o 5.

(2) Responcion : On appelait ainsi une certaine somme d'argent en rapport avec le revenu de la commanderie, somme qui était fixée par le grand prieur de la Langue et que le titulaire devait payer, chaque année, à l'Ordre. En temps de guerre, le conseil de l'Ordre pouvait élever le taux de ces responcions. (*Hist. de Pui-moisson et de sa commanderie*, par l'abbé Maurel, p. 99. Paris, Alphonse Picard, rue Bonaparte, 82. 1897.)

temps régirait, en qualité de commandeur, la commanderie de Comps, et rendrait compte des revenus et de ceux de Moustiers à Alasatie. Depuis, Barras estant à la maison de Saint Pierre, près de Manosque, convint, le 14 de février 1251 (1252), avec Alasatie, qu'après le chapitre prochain, frère Michel, commandeur de Puimoisson, ou un autre qu'elle voudrait nommer, administrerait la commanderie de Comps, et en donnerait les revenus à cette dame, après avoir déduit la resposion, la nourriture des frères, sœurs et *donnés* qui y viendraient, et toutes les autres dépenses nécessaires. Robert Delavene, juge de la comtesse, et le commandeur de Manosque, Béranger Monge, furent présents à cet acte.

Barras, estant à Puimoisson, le 2 de septembre 1250, reçut l'hommage que Pons Gaston, fils de Guillaume de Moustiers, prêta à l'Ordre pour les biens et la portion de juridiction des lieux de Puimoisson et Saint Appollinaire, qu'il possédait de la succession de son père ; et estant à Alais, il ratifia, le 13 de décembre, avec Bertrand de Socanton, abbé de Sendras, une transaction que frère Fouque du Tournel, commandeur de cette ville, avait passée avec le prieur de l'église paroissiale, au sujet du jugement de la dixme des terres de la commanderie et de la portion canonique des légats, qui se faisaient à cette maison

Imbert, évêque de Sisteron, avait intenté un procès à frère Béranger Monge, commandeur de Manosque, devant le cardinal Jean Caiitan Orsini, léga du pape en Provence, sur ce qu'il prétendait avoir la portion canonique du don que Guillaume IV, comte de Forcalquier, avait fait à l'Ordre, l'an 1209, du bourg de Manosque, quoiqu'il ne fut véritablement qu'une restitution, et celle des légats que plusieurs de ses diocésains lui auraient faits, prétendant des legs et il évaluait le tout à 2,000 marcs d'argent. Les chapitres de Forcalquier et de Sisteron demandaient aussi à l'Ordre, l'un l'église de Saint Pierre de Manosque, et l'autre celle de Saint Etienne de Cairon, supposant qu'il les possédait sans titres. Barras estant assisté de frère Feraud Ami de Sabran, commandeur de Gap, et

agissant pour la commanderie de Manosque, cet évêque et ces chapitres arbitrèrent ce différend, le 28 de juillet 1251, à Guillaume de Barras, abbé de Lure, et Robert de Laume, professeur en droit. Le compromis fut fait à Manosque dans la maison de l'abbaye de Lure ; et le même jour, le commandeur de Manosque, Monge, et le frère de cette maison, assemblés dans le palais, le ratifièrent. Ces arbitres, par leur sentence du 12 d'aoust suivant, déchargèrent l'Ordre de toutes ces demandes, et ordonnèrent seulement qu'il donnerait à l'évêque 15,000 sols pour le dédomager des frais du procès. Le commandeur, Giraud Ami, fut un des cautions avec Guillaume de Sabran, son cousin, et d'autres seigneurs provençaux, de Barras, seigneur de Baux, dans la reconnaissance qu'il passa, au mois de novembre de cette année, à Charles II, comte de Provence. Le pape Innocent IV avait resté pendant longtemps à Lyon, où il s'était réfugié pour fuir la persécution de l'empereur Frédéric II, son ennemi, mais sa crainte ayant cessé par la mort de ce dernier, il retourna à Rome, et alla à Marseille pour s'embarquer, vers la fin d'avril 1251. Pierre de Colmieu, cardinal évêque d'Albano, vice-gérant du pape, dans les provinces comprises sous le nom de Provence, consacra, le 3 de mai, l'église de Saint Jean d'Aix. Il était assisté de l'évêque de Depemas, autrement dit Césarée de Philippe en Syrie, et accorda, par ordre du pape, des indulgences à ceux qui visiteraient cette église, ce même jour, 3 de mai. Elle n'était pas alors dans son entière perfection, et on y transporta le corps de Raymond Béranger V, comte de Provence, qui était mort, le 19 d'aoust 1245, et qui, par son testament, y avait élu sa sépulture ; comme on la batisait lorsqu'il mourut, on avait mis, en attendant qu'elle fut achevée, son corps en dépôt dans l'église métropolitaine Saint Sauveur de cette ville (1). Frère Béranger Monge, commandeur de Manosque et Aix, voulut honorer la mémoire de ce prince qui avait si bien mérité de

(1) Privil. d'Aix, Hasse 2, n° 2.

l'Ordre par ses bienfaits, il lui fit dresser un beau mausolée dans la croisée de l'église qui est du côté de l'Evangile, où est représenté en bas-relief la pompe funèbre qui se fit, lorsqu'on y porta son corps. On y vit l'archevêque d'Aix et le prieur de Saint Jean, l'un et l'autre en chape et en mitre, et le commandeur Monge qui tient à la main un rouleau déployé, apparemment le testament du comte. Il fit mettre dans le même tombeau le corps du comte Alphonse II, son père. Béatrix de Savoie, sa veuve, donna à cette église, le 11 de janvier 1256 (1257), plusieurs héritages situés au terroir d'Aix, à condition que l'Ordre y entretiendrait trois prêtres, qui prieraient Dieu pour son âme et pour celle du comte, son mari, dont le corps reposait dans cette église. On y établit tous les prêtres qui avaient été fondés par le comte et la comtesse, et on donna à leur chef le titre de prieur.

Barras employa les mois qui restaient de cette année, à visiter les commanderies de son prieuré. Etant à présent dans le mois d'octobre, il donna commission à frère Pierre de Cayrane, commandeur de Campagnoles, de terminer un différend que l'Ordre avait avec Pons de Saint-Just, évêque de Béziers, et son chapitre, pour la maison de Bresines.

Barras termina, par la voie d'arbitre, le 5 de mai 1252, le différend qu'il avait avec frère Raimbaud de Caroub, maître des Templiers en Provence, au sujet des limites des métairies de Canavère et de Clairefarine, dont la première appartenait à la maison prieurale de Saint-Gilles, et la dernière à celle du Temple. Plusieurs commandeurs et chevaliers y furent présents, et, entre autres, frère Guillaume de Pradel, Rostain Ricaud, Giraud Ami, Guillaume de Cornillan, Rostain de Sabran et Guillaume de Castries (1). Il obtint, au même mois de mai, de Pons de Montlaur, seigneur de Posquière et de Roche, la confirmation des acquisitions, qu'il avait faites, de la forêt de Pinède.

(1) Grand prieuré, Canavère, n° 6.

Henri III, roi d'Angleterre, duc de Normandie et de Guienne, confirma, en faveur de l'Ordre, le 20 de juin, la trente septième année de son règne, qui tombe à l'an 1253, tous les biens qui lui avaient été donnés par ses prédécesseurs ou par d'autres personnes et déclara les Hospitaliers exempts du paiement de tous droits et impositions et de la juridiction successive.

Barras commença, dans ce temps-là, d'exercer sa juridiction sur la maison de Toulouse et sur celle située dans son diocèse, et dans la Gascogne et la Guienne, d'une manière plus marquée qu'il n'avait fait jusqu'alors. Il fit, pendant tout le reste de sa vie, de fréquents voyages à Toulouse et aux autres commanderies de ce pays, et il ne s'y termina depuis aucune affaire importante sans sa participation. Frère Jacques, commandeur de Toulouse, acheta, le 14 de juillet 1253, d'Eudes Denoé et des héritiers de Guillaume, son frère, une directe. Il déclara dans l'acte qu'il intervenait pour le grand prieur de Barras. Comme le grand éloignement qu'il y avait de Saint-Gilles aux commanderies de Gascogne et de Guienne, même du haut Languedoc, était cause que les commandeurs de ces provinces ne venaient que rarement au chapitre provincial du prieuré, ce qui était très préjudiciable à l'Ordre, pour remédier à cet inconvénient, Barras obtint du grand maître la permission de tenir, toutes les années, un chapitre à Toulouse ou au voisinage, où ces commandeurs assisteraient. Il en fixa la tenue au troisième dimanche après Pâques. Il établit aussi un lieutenant pour ces provinces éloignées, et lorsqu'il ne pouvait pas tenir lui-même le chapitre, celui-ci présidait à sa place.

Barras alla à Toulouse, au commencement de l'année 1254, il y était au mois d'avril, et il y tint ensuite le chapitre. Il transigea, le 4 mai, avec Raymond, évêque de cette ville, au sujet des églises que l'Ordre possédait dans son diocèse, dont ce prélat lui accorda la confirmation.

Barras, étant à Puimoisson, le 5 de septembre 1254, reçut l'hommage que Pons Isard, fils de Guihaume de Moustiers, seigneur de Caillan, prêta à l'Ordre pour la portion de juridiction qu'il avait à Puimoisson et à Saint-Appollinaire.

Bernard VII, comte de Comminges, donna à l'Ordre, le 28 d'aoust de cette année, la portion qu'il avait de sa seigneurie de Saint-Clar, à condition qu'on y tiendrait un prêtre pour prier Dieu pour lui. Le restant de cette terre fut aussi donné à l'Ordre par un de cette maison. Elle fut rattachée à la commanderie de Puecharramet.

Frère Raimbaud de Beauson, dont j'ai déjà parlé, était, dans ce temps-là, grand commandeur d'Italie, d'Hongrie et d'Autriche. Il obtint, au mois de janvier 1254 (1255), de Conrad, élu roi des Romains et roi de Jérusalem et Sicile, la confirmation de tous les biens, que l'Ordre possédait dans le royaume de Jérusalem. Elle fut donnée à Foggi, dans la Pouille.

Dans le lieu de Liausson (1), au diocèse de Lodève, il y avait une communauté d'hermites, qui habitaient dans la montagne. Ils résolurent, à la persuasion de Pons, leur supérieur, d'embrasser la règle de l'Hôpital. Ils se transfèrent dans l'Ordre et y firent profession, le 18 de mars de cette année 1255, entre les mains de frère Gaucerand de Montbrun, commandeur de Nébian, et lui donnèrent tous leurs biens. L'Ordre acquit la seigneurie de ce lieu de Liausson, de Béranger Guillem, seigneur de Clermont de Lodève, en l'année 1263. Au mois de mars de la même année 1255, Rostang Ricard, précepteur de la maison d'Orange, en vertu des pouvoirs qu'il avait reçus de Feraud de Barras, prieur de Saint-Gilles, mit sous la protection d'Alphonse, comte de Poitiers et de Toulouse, et de ses héritiers, descendants de son corps ou de son frère, les lieux et habitants de Ville-Dieu, de Saint-Romain de Malegarde, et ce que l'Ordre possédait à Bravitas, et les reçut ensuite à fief franc, n'ayant été réservées au comte que les chevauchées, suivant l'usage des lieux. Jean d'Arcis, seigneur de Venaissin, stipulait, pour le comte, dans cet acte, qui fut passé à Mornas, le 27 mars l'an de l'incarnation 1254.

(1) *Liausson*, canton de Clermont, arrondissement de Lodève, département de l'Hérault.

Aimcri, seigneur de Sennoret, sénéchal du pays de Venaissin, s'était emparé, on ne sait pour quel sujet, du lieu de Mourmoiron, qui appartenait à l'Ordre, de la part de Raimond, comte de Toulouse. Barras en porta plainte au comte Alphonse de Pontevès, successeur de Raimond. Ils convinrent de s'en tenir à la décision de frère Guillaume Eucher, chevalier de l'Hopital, de Jean d'Arcis, sénéchal de Venaissin, de Guy Foulcodi, jurisconsulte. Barras, étant à Venterol, au mois de juin 1255, promit d'acquiescer à la décision de ces arbitres.

Barras accepta, dans la ville de Manosque, le 31 de janvier 1255 (1256), la donation que Bertrand, seigneur de Beaumont, fit à cette maison, du droit de faire dépaître ses bestiaux dans la terre de Beaumont, en considération de ce que André de Ville-Bonne, son neveu, avait été reçu dans l'Ordre. Barras acheta, le 8 de mars suivant, pour la maison de Saint-Gilles, une partie de la métairie noble de Cavaletz. Il est qualifié, dans cet acte, de prieur des maisons de l'Hopital en Provence. Il acquit, dans la suite, le restant de ce domaine.

Dom Geraud Ami (de Sabran), commandeur, dans ce temps-là, chatelain d'Emposte, est nommé dans la confirmation que Jacques II, roy d'Aragon, fit, le 4 avril 1257, des privilèges des ecclésiastiques de son royaume. Il était fils de Geraud Ami II du nom, seigneur de Château-neuf, Letor et Caussans, au pays de Venaissin, et petit-fils de Geraud Ami I, et d'Adélaïde de Forcalquier, sœur du comte Guillaume IV. Geraud était frère cadet de Guillaume de Sabran, connétable du comte de Toulouse, qui possédait la terre de Sabran, située dans le diocèse d'Uzès, et plusieurs autres terres. J'ai déjà observé que, dans le XII^e siècle, les noms propres n'étaient point encore fixés parmi les familles. Les puînés prenaient souvent leurs dénominations du principal château, qui leur était échu en partage, ou de quelque autre sujet, qui souvent était l'effet du hasard. Ceux de la branche cadette de Sabran prirent le surnom d'Ami ; mais il le quittèrent dans la suite, et reprirent celui de Sabran, comme il se voit d'un titre de Rostain de Sabran, seigneur de Château-

neuf, de l'an 1324. Frère Geraud Ami fut le dernier chevalier du prieuré de Saint-Gilles, qui posséda la charge de chatelain d'Emposte, et dans la suite, elle ne fut plus donnée qu'aux Aragonais ou aux Catalans.

Barras était, dans ce temps-là, en Quercy. Il fut présent à un compromis que frère Pierre Martel, commandeur d'Espedalhaz, passa, le lundi après le dimanche chanté *Lœtare Jérusalem*, qui était le 12 de mars 1256 (1257), au noble Déode de Barras. Il tint ensuite le chapitre de Toulouse, le premier dimanche de mai. Le grand maître Guillaume de Châteauneuf, voulant reconnaître les services qu'il avait rendus à l'Ordre, lui fit donner, environ cette année, la charge de grand commandeur de France. Pendant tout le temps qu'il l'exerça, il prit le titre de grand commandeur de deçà la mer et y joignit quelquefois celui de prieur de Saint-Gilles.

Bertrand de Baux III du nom, seigneur de Meirargues et plusieurs autres terres, confirma, le 8 d'octobre 1257, à la prière de frère Beranger Monge, commandeur de Manosque et Aix, le privilège que Raymond de Baux, son père, avait accordé à l'Ordre, en l'année 1207, d'estre exempt du payement des péages dans toutes ses terres. Il le fit dans son château en présence d'Alix, sa femme, et d'Hugues de Baux, un de ses fils.

Guibert, seigneur de Thémines, en Quercy, avait fondé, en l'année 1235, un Hôpital dans un lieu appelé Vach Vilausez, à présent Beaulieu, situé dans la paroisse d'Issandolus (1), et y avait exercé, avec Aygline de Barras, son épouse, l'hospitalité avec beaucoup de charité. Gerard (Barras), évêque de Cahors, voulant seconder leur zèle, donna à cet Hôpital, l'an 1245, l'église paroissiale du même lieu d'Issandolus. Guibert et Aygline confirmèrent cette fondation, l'an 1253, et ce fut seulement alors qu'elle fut mise par écrit. L'évêque Barthélémy et le sénéchal du Quercy pour le Roi, l'approuvèrent aussi dans

(1) *Issendolus*, canton de la Capelle-Marival, arrondissement de Figeac, département du Lot.

le même temps. Ces fondateurs, qui étaient très affectonnés envers l'Ordre, lui firent donation de cet Hôpital, le 19 de juillet 1259 ; elle fut acceptée par frère Pierre de Geraud, commandeur du Quercy, ensuite du pouvoir que le grand commandeur Barras lui en avait donné. Ils s'en réservèrent la disposition pendant leur vie et ordonnèrent, qu'après leur mort, elle appartiendrait au commandeur du Quercy et au prieuré de Saint-Gilles, que les revenus seraient employés pour l'entretien des frères de l'Ordre, qui y résideraient, et le surplus serait pour l'hospitalité, qu'on y exerçait envers les pauvres, et que cette maison payerait seulement un marc d'argent à l'Ordre pour respension.

Béatrix de Savoye, comtesse douairière de Provence, fonda, dans ce temps-là, une commanderie à la considération de Barras, pour qui elle avait une estime particulière. Elle donna à l'Ordre, entre ses mains, le 8 de novembre 1260, la seigneurie des Echeles, située dans le comté de Savoye, à condition qu'on y tiendrait treize prêtres, deux diacres et trois clercs, pour y faire le service divin. Elle fit cette donation, dans le même lieu des Echeles, en présence de Jean, archevêque de Vienne, d'Henry, archevêque d'Embrun, de Philippe, élu archevêque de Lyon, frère de Béatrix, et de Pierre, évêque de Belay. Cette princesse fit ensuite bâtir une église, pour y faire le service qu'elle venait d'établir. Barras fit en sorte qu'on incorpora cette nouvelle maison dans le prieuré de Saint-Gilles, quoique le lieu des Echèles fut situé dans le diocèse de Grenoble, qui était du district du prieuré d'Auvergne. On donna à cette maison le titre de chatellenie. Guicheron, qui a composé l'histoire généalogique de la maison de Savoye, a fait une grande surprise au sujet de la date de cette fondation. Elle est aussi marquée dans la charte *Actum anno Domini MCCLXVI idus novembris* ; il a par erreur joint les deux derniers chiffres, qui marque le six des ides, à ceux de l'année, et en a fait le nombre de 1266. Il aurait dû pourtant s'apercevoir que cet acte est daté de la sixième année du pontificat du pape Alexandre IV, qui répond à l'an 1264.

Le grand commandeur Barras fit bâtir, en l'année 1261, la maison de la commanderie d'Aix, comme nous l'apprenons d'une inscription gravée sur une pierre de marbre, qui était autrefois sur la porte de cette maison. A peu près dans le même temps, il fit bâtir à Saint-Gilles, une infirmerie pour les frères et les *donnés* qui étaient malades et lui affecta des héritages et des directes dans le terroir de cette ville et dans les lieux circonvoisins. Il créa un office d'infirmier, qui fut chargé du soin des malades, et cet office était observé par un servent.

L'Ordre, qui jouissait de Manosque avec tous les droits réguliers, y établissait des notaires. Barras, étant dans cette ville, le 24 de mars 1260 (1261), y créa notaire Geoffroy, fils de , de la ville d'Arezzo. Ce dernier y avait exercé pendant longtemps la même profession ; l'Ordre n'avait pas alors le même droit dans les autres terres, que l'Ordre possédait dans le comté de Provence et de Forcalquier ; mais les comtes lui en accordèrent le privilège, dans le siècle suivant, comme nous le verons en son lieu.

Frère Gaucelme, ou Jauselme du Tournel, fut fait, dans ce temps-là, maréchal de l'Ordre. Il a le nom de Joesaume dans les actes passés dans la Syrie, écrits en langage français. Il était probablement fils de Guigues Mercœur, seigneur du Tournel en Gevaudan, qui, en 1248, confirma du consentement d'Odilon Guérin, son fils, les donations que son père avait faites à la commanderie de Gapfrançois. Gaucelme a le titre de maréchal, dans une sentence arbitrale, rendue le 19 du mois de delies de l'an 1262, entre les ordres de l'Hôpital et du Temple. Cet acte est écrit en français, le mois de delies était celui de juillet et non celui de mars, comme l'a supposé le père Pauli, qui a rapporté une charte, qui porte la même époque. Du Tournel était un homme de grand mérite. Il avait eu, avant ce temps-là, plusieurs emplois considérables en Syrie. Il était, en 1247, commandeur de Crai et, en 1259, il était chatelain du Mont-Thabor, que le pape Alexandre IV avait donné à l'Ordre, depuis quelques années, il l'était aussi de Belvaïd.

Barras avait, dans ce temps-là, un différend avec l'abbé de Saint-Gilles ; il fut terminé, le 18 de février 1261 (1262), par Guy Foulcodi, archevêque de Narbone, qu'il avait pris pour arbitre. Guy était natif de Saint-Gilles et avait été marié (1). Il était un excellent jurisconsulte, et Barras s'était toujours servi de lui dans toutes les affaires de l'Ordre. Il s'acquittait une si haute réputation, que Saint Louis, roy de France, l'employa dans plusieurs occasions très importantes. Estant devenu veuf, il embrassa l'état ecclésiastique ; il fut fait archidiacre de l'église du Puy et, ensuite, évêque de cette ville et, de là, il fut transféré à l'archevêché de Narbone.

Dragonet, seigneur de Montauban, qui possédait plusieurs terres et fiefs dans le diocèse de Saint-Paul-Trois-Châteaux, Die et Vaison, qui formaient une grande baronnie, voulant donner à l'Ordre des marques de l'affection qu'il lui portait, vint trouver, en cette année 1262, le grand prieur de Barras, qui était à Nismes, et, par un acte du 19 de juillet, il soumit à la mouvance de l'Ordre les terres de Cairane et Chateauneuf de Bordete (2), qu'il possédait en propre, et les terres suivantes qui étaient tenues de lui en fief et en arrière-fief, sçavoir : Aulon (3), Saint Marcellin (4), Rocheblanc (5), Esparron (6), Mon-

(1) La maison de Gui Fulcodi (pape Clément IV), à Saint-Gilles, est remarquable. C'est la maison romane, classée parmi les monuments historiques, vrai bijou d'architecture romane, elle sert aujourd'hui de presbytère.

(2) *Cairanne*, commune du canton de Vaison, arrondissement d'Orange (Vaucluse).

Châteauneuf-de-Bordette, commune du canton et arrondissement de Nyons (Drôme).

(3) *Aulon*, possession relevant autrefois de la commanderie de Poët-Laval (Drome), arrondissement de Montélimar, commune de Dieulefit.

(4) *Saint-Marcellin*, *ut supra*.

(5) *Rocheblanc* ou *Rochas-Blanc* (Gap)

(6) *Esparron* (Hautes-Alpes), arrondissement de Gap, canton de Barcelonnette.

tolieu (1), La Bastie (2), de Piere-Roux, Roquebrune (3), la troisième partie de Sainte Jalle (4), la moitié du lieu d'Autane, la moitié et les trois parties de celui de Boiset, Giniac (5), les quatre parties de Verdun-Penafort (6), Bauson ; la deuxième partie de Tevendos, la moitié d'Aubres (7), les deux tiers et une trente-sixième partie de Venterol (8), Chateaurastries, Chateaubois, Pegne, Blacon, Rochessaugue (9), Alanson, La Bastie de Falque, Demoutron et Odefre ; et il reconnut l'Ordre pour le haut seigneur de toutes ces terres et fiefs, et de les tenir de lui en fief rendable, lui donnant pouvoir, en cas que lui ou ses successeurs vissent à les vendre, d'en retenir le prix, ou de les retenir par droit de prelation. Et il en prêta en même temps homage entre les mains de Barras. Cet acte fut fait en présence de frère Pierre de Cairane, prince de Toulouse, et de quinze commandeurs, qui avaient assisté au chapitre provincial tenu depuis peu, et encore de Pierre, seigneur de Caderousse, Raimond d'Ausane, seigneur de Caderousse, Pons de Saint Just, seigneur de Pierrelate, Bertrand Imbert, docteur es-droits de Nismes, Ermengard de Melgueil, chevalier, Elzéar d'Aragon, chevalier, Audibert Blanc, co-seigneur de La Garde-Guérin en Gévaudan et d'autres.

Charles d'Anjou, frère de saint Louis, roi de France, qui avait épousé Béatrix, fille et héritière de Raimond

(1) *Montolieu*, pour Montaulieu (Drôme), arrondissement et canton de Nyons.

(2) *La Bastie*, commanderie de Gap.

(3) *Roquebrune*, commanderie de Comps (Drôme), arrondissement de Montélimart, canton de Dieulefit.

(4) *Sainte-Jalle* (Drôme), arrondissement de Nyons, canton de Buis.

(5) *Giniac* pour Gignac (Vaucluse), arrondiss. et canton d'Apt.

(6) *Penafort*, probablement pour Pennes (Drôme), arrondissement de Die, canton de Luc-en-Diois.

(7) *Aubres* (Drôme), arrondissement et canton de Nyons.

(8) *Venterol* (Drôme), arrondissement et canton de Nyons.

(9) *Rochessaugue*, probablement pour Rochesauve (Ardèche), arrondissement de Privas, canton de Chomérac.

Béranger, comte de Provence, avait réuni à ses états les villes d'Arles, Marseille, Avignon et Nice, qui s'étaient érigées en république. Il voulut encore y ajouter celle de Manosque. Il ne put souffrir que l'Ordre la possédât sous la mouvance immédiate de l'empereur. Il prétendit qu'elle appartenait à la comtesse, son épouse, et qu'elle faisait partie de la donation que Guillaume IV, comte de Forcalquier, avait fait à Garsende (de Sabran), sa petite-fille, en la mariant au comte Alphonse II, aïeul de Béatrix. L'Ordre lui opposait qu'il possédait Manosque par la concession du comte Guigues, faite 44 ans avant le mariage, de Garsende. Barras termina cette contestation et quelques autres, par une transaction qu'il passa, avec le comte et son épouse, le vendredi après la fête de Sainte Magdeleine, 28 de juillet 1262, où il fut convenu :

Premièrement, que les Hospitaliers seraient exempts du paiement des péages et leudes pour leurs propres denrées et pour celles qu'ils achèteront pour leur usage, ou de celles qu'ils vendront à d'autres, tant par eau que par terre; 2° Qu'ils pourront faire dépaître leurs bestiaux dans les terres propres du comte, sans payer aucun droit de pasquelage, ou le droit de ban en cas de dommage; 3° L'Ordre pourra faire transporter le sel de ses salins, sans payer aucun droit de gabelle pour l'usage des maisons de Saint-Gilles, Trinquetaille, Beaulieu (1), Calissane (2), Marseille, Marignanne (3), Aix, Puimoisson (4), Manosque (5) et Malemort (6), et des granges qui en dépendent; 4° Le comte et la comtesse accordent à l'Ordre

(1) *Beaulieu* (Alpes-Maritimes), arrondissement de Nice, canton de Villefranche.

(2) *Calissane* (Bouches-du-Rhône).

(3) *Marignanne* (Bouches-du-Rhône), arrondissement d'Aix, canton de Les Martigues.

(4) *Puimoisson* (Basses-Alpes), arrondissement de Digne, canton de Riez.

(5) *Manosque* (Basses-Alpes), ch.-l. de canton, arrondissement de Forcalquier.

(6) *Malemort* (Vaucluse), arrondissement de Carpentras, canton de Mormoiron.

l'investiture des seigneuries de Dromont (1), Puimoisson, Vinon (2), Ginasservis (3) et La Croix (4), et de toutes les autres terres, qu'ils possédaient dans les comtés de Provence et de Forcalquier ; 5° Le grand commandeur passe reconnaissance, au nom de l'Ordre, au comte et à la comtesse, de la ville, du château et du palais de Manosque et toute sa vallée, comme aussi des terres qu'il avait eues de Raimbaud d'Orange, situées dans le diocèse de Gap, savoir : Lardier, La Saulse, Dromon, Puylaudier (5), Neffes et Talard, de la seigneurie de Vitrolles (6) et sa vallée, celle de Valence et co-seigneurie de Frigolet (7), du lieu de Joucas (8) et du tènement de Feugarès (9), situés dans la Camargue d'Arles ; 6° Pour toutes ces terres, les commandeurs de Manosque et de Gap seront obligés de se trouver, tous les ans, à l'arrière-ban, et de servir le comte, pendant 40 jours, avec dix cavaliers et cent hommes de pieds ; 7° Si le comte avait la guerre en Provence, et qu'il eut besoin des châteaux de l'Ordre, les Hospitaliers seront tenus de les lui remettre, à condition que, durant ce temps, il y aura toujours deux chevaliers dans chacun, et que la guerre étant finie ils leur seront rendus ; 8° En

(1) *Dromon* (Hautes-Alpes), relevant de la commanderie de Gap.

(2) *Vinon* (Var), arrondissement de Brignoles, canton de Rians, relevant de la commanderie d'Aix.

(3) *Ginasservis* (Var), arrondissement de Brignoles, canton de Rians, relevant de la commanderie d'Aix.

(4) *La Croix* (Var), arrondissement de Draguignan, canton de Saint-Tropez, commune de Gassin.

(5) *Puy-Lautier* (Hautes-Alpes), relevant de la commanderie de Gap.

(6) *Vitrolles* (Bouches-du-Rhône), arrondissement d'Aix, canton de Berre, relevant de la commanderie de Saint-Gilles.

(7) *Frigolet*, membre dans la Camargue relevant de la commanderie de Saint-Gilles.

(8) *Joucas* (Vaucluse), arrondissement d'Apt, canton de Gordes, commanderie du grand prieuré de Saint-Gilles.

(9) *Feugarès*, aujourd'hui Figarès, propriété sur la rive gauche du Petit-Rhône, appartenant à la famille de Jonquières, relevant de la commanderie de Saliers en Camargue, canton et commune d'Arles (Bouches-du-Rhône).

temps de guerre les Hospitaliers ne pourront point donner asile aux ennemis du comte, et ils seront, au contraire, obligés de leur courrir sus : 9° Le comte ne pourra acquérir aucun droit dans les terres ci-devant es princes, où l'Ordre a la haute gestion, sans l'exprès consentement du prieur de Saint-Gilles et des commandeurs de ces lieux ; 10° Le comte et ses successeurs ne pourront lever aucunes tailles, subsides et fouage sur les habitants des terres qui appartiennent à l'Ordre, mais seulement les droits qui leur sont accordés par la transaction ; 11° Les Hospitaliers ne seront point soumis à la juridiction du comte, si ce n'est pour les actions réelles et les choses concernant leur fief. Le comte et ses officiers ne pourront point connaître des plaintes que les vassaux de l'Ordre pourront faire contre les officiers de justice ; mais les commandeurs seront tenus de leur faire rendre bonne justice, et, en cas qu'ils y manquent, le comte pourra les y contraindre ; 12° Le comte et la comtesse donnent à l'Ordre l'investiture de la ville de Manosque et sa vallée, et se départent de tous les droits qu'ils pouvaient y avoir ; 13° Le comte et ses officiers ne pourront point connaître des crimes commis dans les terres de l'Ordre même dans les grands chemins, les églises et les maisons religieuses, et il ne pourra exiger aucun bornage des vassaux de l'Ordre ; 14° Les Hospitaliers pourront faire exercer la juridiction haute, moyenne et basse dans leurs terres et auront même la connaissance des cas royaux ; 15° L'Ordre remet au comte la vingt-quatrième partie de la ville d'Yères, qui avait appartenu à Guy Camarlenc, et la quatrième partie du lieu de Moustiers qui avait été des Blacas ; 16° Les prieurs de Saint-Gilles, lors de leur avènement, seront obligés de jurer l'observation de la transaction, quarante jours après que la dénonciation lui en sera faite, ou au commandeur de Manosque pour lui et entre les mains du comte, s'il est en Provence, ou celles du sénéchal s'il est absent, et le sénéchal en fera de même, en entrant en charge, lorsqu'il en sera requis par le prieur de Saint-Gilles ; 17° Le 17° article, s'il y en a un autre que celui qui est marqué 18, n'est point exprimé ;

18° Le comte de Provence, à son avènement, sera obligé d'observer la transaction, quarante jours après qu'il en aura été requis par le prieur de Saint-Gilles.

Le comte reçut ensuite, du grand commandeur, 4.000 livres tournois pour le droit d'amortissement des terres ci-devant exprimées. Cette transaction fut passée à Aix, dans le palais du comte, en présence de Vicedominus, archevêque d'Aix, Benoit (D'Alignan), évêque de Marseille, Bertrand, évêque de Fréjus, Bouchard, comte de Vendôme, Guillaume Destandare de Berre, sénéchal de Provence, de Bertrand Raimbaud de Simiane, et de plusieurs autres.

Il n'est point parlé, dans cette transaction, des terres, qui avaient estaients données par Alasatie, dame de Rogon ; ce qui prouve qu'il n'en jouissait plus alors. Cependant Barras en avait obtenu, en 1254, l'amortissement du comte et de la comtesse, son épouse, moyennant 25.000 sols tournois. Cette donation avait été, sans doute, annulée, mais ce qui y avait donné lieu n'est point venu à notre connaissance. Barras, ayant pris congé du comte Charles, alla, comme grand commandeur, visiter les maisons de l'Ordre qui dépendaient de son prieuré, et partie de celles des autres prieurs de France.

Fouques du Tornel, lorsqu'il fut reçu dans l'Ordre, donna, à la commanderie de Gap-francès (1) un grand domaine appelé Fraissinet (2), que le commandeur de cette maison échangea, en 1229, avec le prieur de Saint Julien du Tournel (3), il estait peut être frère du commandeur Jousseaume. Il estait commandeur d'Avignon, en 1242 et 1246, et de Saint-Gilles, en 1248. Il eut dans la suite d'autres emplois.

Béatrix de Savoye, veuve de Raimond Béranger V, comte de Provence, estant tombé malade à la ville

(1) Gap-Francès, dimeries de Mallevielle.

(2) *Fraissinet* (Lozère), arrondissement de Florac, canton de Pont-de-Montvert.

(3) *Saint-Julien-du-Tournel* (Lozère), arrondissement de Mende, canton du Blaymard.

d'Amiens en Picardie, elle y fit son testament, le 21 de février 1263 (1264), elle élut sa sépulture dans l'église de la commanderie des Echelles, qu'elle avait fait bâtir, et légua 3.000 livres tournois pour bâtir un hôpital aux Echelles, qui avait le nom de Maison de Dieu ; que cette somme serait employée en achat d'héritages, les revenus desquels seraient distribués aux pauvres, trois fois la semaine. Il y a apparence qu'elle mourut de cette maladie. Son corps fut porté aux Echelles, où on lui dressa un superbe mausolée de marbre, dont Guicheron a donné la figure dans son *Histoire de Savoye*, il fut détruit, en l'année 1660, par les troupes de France, le roi étant alors en guerre avec le duc de Savoye. Cet auteur fait vivre Béatrix jusqu'à l'an 1266, sur le fondement de la fausse date, qu'il a donnée à la fondation de la commanderie.

Barras, voulant se décharger du soin des affaires, que l'Ordre avait en Provence, il y nomma, le 5 de février 1263 (1264), son lieutenant, frère Beranger Monge, commandeur d'Aix, et de Manosque. Il passa, à Toulouse et en Guienne, une partie de cette année, et les premiers mois de la suivante. Il donna, le 3 de mars 1264 (1265), des coutumes aux habitants de Sauvagnas dans l'Agenois (1), vassaux de l'Ordre. Dans ce temps-là, les seigneurs de Languedoc et de Guienne, qui possédaient des villes ou des villages, donnaient des coutumes à leurs vassaux. Elles ne regardaient proprement que le gouvernement politique, la justice et quelques usages particuliers. Frère Bernard de Caminières, commandeur de Toulouse, vendit, le 12 mai de cette année 1265, du consentement des frères de cette maison, et encore de frère Bernard Daure, commandeur de Reneville, lieutenant du grand prieur, et des commandeurs, qui étaient assemblés à Toulouse pour tenir le chapitre, à Bernard de Maurens le terroir de Maurens qui appartenait à cette commanderie.

(1) *Sauvagnas* (Lot-et-Garonne), arrondissement d'Agen, canton de Laroque-Timbaut.

Il est dit dans l'acte qu'il fait cette vente du *consentement et par ordre de frère Feraud de Barras, prieur de Saint-Gilles, duquel la maison de Saint Jean de Toulouse dépend immédiatement.*

Le pape Urbain IV avait offert au roi de France l'investiture du royaume de Sicile et de le donner à Charles, comte de Provence, son frère, à condition de le conquérir sur le bâtard Maufroy, qui s'en était emparé, après avoir empoisonné le roi Conrad, son frère légitime. Charles avait accepté cette offre, et Urbain, voulant l'aider à faire cette conquête, avait imposé, en sa faveur, une décime sur tous les biens des ecclésiastiques de France, exempts et non exempts, et avait chargé Simon de Brie, cardinal du titre de Sainte Cécile, qu'il avait envoyé son légat en France au sujet de cette affaire, de la faire lever ; mais plusieurs archevêques et monastères avaient refusé de la payer. Le pape, estant mort le 2 octobre 1264, le célèbre Guy Fulcodi, archevêque de Narbone, dont nous avons souvent parlé, fut élu son successeur, le 6 de février 1265. Comme il n'était pas parvenu à conclure cette affaire de son prédécesseur, il adressa, le 20 mars suivant, une bulle dictée de Pérouse au cardinal de Brie, où il mandat d'obliger tous les prélats et abbés de payer cette décime, à la réserve des ordres des Templiers, Hospitaliers, Teutoniques, Cisteaux et Chartreux, qu'il voulut n'estre point recherchés à cette occasion, jusqu'à ce qu'il en eut ordonné autrement.

Le comte Charles leva une puissante armée pour faire la conquête du royaume de Sicile. Il partit pour Naples, le 15 de mai 1265, et fut accompagné de plusieurs seigneurs et gentilshommes provençaux. Nostradamus en a donné une liste dans son *Histoire de Provence*, et a mis le grand prieur Barras dans ce nombre ; mais il s'est trompé, comme en une infinité d'autres points. Barras était alors dans son prieuré, comme nous venons de le voir. Il acheta, dans la ville d'Aix, le 15 d'aoust de cette année, d'Isnard de Moustiers, seigneur de Cailian, la portion qu'il avait des seigneuries de Puimoisson et Saint Appollinaire, et qu'il tenait en fief de l'Ordre. Frère Beranger

Monge, commandeur de Manosque et d'Aix, et Geoffroy Monge, chanoine de l'église d'Aix, son frère, furent présents.

Peu d'années après, Barras reçut une lettre du grand maître. Il lui marquait que sa présence serait très nécessaire au couvent, pour l'aider de ses conseils, dans ce temps où les affaires de la chrétienté en Syrie étaient en mauvais état, et le pria de partir, au passage des chevaliers et servants qui devait se faire, au mois d'aoust de l'année suivante. Les grands maîtres appelaient les prieurs en conseil, lorsqu'ils le jugeaient à propos.

Barras résolut de faire ce que le grand maître exigeait de lui. Il avait cessé alors d'exercer la charge de grand commandeur. Il voulut, avant que d'aller à Acre, faire un voyage en Italie, pour voir le pape Clément IV, son ancien ami. Il laissa le soin de son prieuré au commandeur Monge, qu'il établit son lieutenant, et partit au commencement de l'année 1266. Le pape, qui était à Pérouse, ville de l'état ecclésiastique, le reçut avec beaucoup de cordialité. Il trouva fort mauvais que le grand maître lui eut ordonné d'aller à Acre, et lui défendit de faire ce voyage. Il écrivit au grand maître, le 12 mars, la deuxième année de son pontificat, qui répond à l'an 1266, et lui marqua qu'il jugeait à propos que Barras n'allât point à Acre, et qu'il restât dans son prieuré, où sa présence serait beaucoup plus utile à l'Ordre, et qu'il lui avait ordonné d'y retourner, et de prendre soin de ce qui pouvait regarder les parages, qui avaient été déterminés ; que lui, le grand maître, savait combien de choses il avait fait à l'avantage de l'Ordre ; que s'il déférait à sa volonté, il donnerait à l'Ordre des marques de son affection, à la considération de Barras, pour qui il avait une affection filiale, et par un bref, donné deux jours après, il ordonna à Barras de retourner dans son prieuré et d'y rester.

Le cardinal de Brie, légat du pape, avait voulu obliger les commandeurs du prieuré de Saint-Gilles, de payer la décime que le pape Urbain avait imposée sur les biens des ecclésiastiques, pour la conquête du royaume de Sicile. Il y a apparence que Clément IV avait permis de

la lever sur les Ordres qu'il avait exceptés dans la bulle dont nous avons parlé. Quoiqu'il en soit, Barras s'y était opposé fortement, et le légat avait prononcé des jugements contre lui et contre d'autres commandeurs. Il en informa le pape de ce procédé, qui écrivit là dessus au légat, le 23 du même mois de mars. Il lui dit que le grand prieur de Barras, pour qui il avait toujours eu une amitié particulière, même avant qu'il eut été élu au souverain pontificat, était venu le visiter qu'il le lui recommandait; il lui ordonna de révoquer les sentences qu'il pouvait avoir rendu contre lui, et contre les autres personnes de l'Ordre, et d'avoir égard à ses raisons et ses privilèges.

Frère Pierre Agut, commandeur de Roussillon, et Bermond, Hospitalier, commandeur des Auvergues (1), avaient un différend avec Bertrand Raimbaud de Simiane, seigneur d'Apt, qui usurpait des biens de ces deux maisons. Ils terminèrent par une transaction qu'ils passèrent avec lui, le 31 de février 1266 (1267), où le commandeur Monge, lieutenant du grand prieur, intervint; où ils se départirent de toutes leurs demandes et moyennant la désemparation que Simiane fit à l'Ordre du lieu de Lardier, situé dans le diocèse de Sisteron, dont il possédait déjà l'église et les dixmes. Le grand prieur Barras était retourné en France. Il accepta, le 15 de décembre, dans la ville de Sisteron, la donation que Bermond Riche, donné de l'Ordre, lui fit de tous ses biens.

Béatrix de Provence, épouse de Charles I^{er}, roi de Naples et comte de Provence, avait fait son testament *apud lacum pensilem*, dans le royaume de Naples, le lendemain de la feste de Saint Pierre et Saint Paul, qui était le 30 de juin 1266, où elle avait disposé de ses biens; mais elle n'y avait déclaré ni en quel endroit elle voulait être inhumée, ni les légats pies qu'elle fait. Dans la suite, estant tombée malade, elle fit un codicile par lequel elle déclara qu'elle élisait sa sépulture dans l'église

(1) *Auvergues*, ou *Avergues*, relevant de la commanderie de Trinquetteille.

de Saint-Jean d'Aix, où reposait le corps du comte Raimond Beranger, son père, et voulait être mise dans son sépulcre et ordonna qu'il y serait établi cinq prêtres qui prieraient Dieu pour elle. Le roi, son mari, la fit ensevelir à Naples, dans l'église des religieux de Notre-Dame de Rocapimonta. Comme il agit en cela contre les intentions de son épouse, le grand prieur Barras eut recours au pape, Clément IV, qui écrivit au roi une lettre, datée du 12 de juillet, la quatrième année de son pontificat, qui tombe en l'an 1268, où il le pria de faire exécuter la volonté de la reine à l'égard du lieu de sa sépulture. Cette lettre eut son effet. Le roi fit porter le corps en Provence ; l'inhuma dans l'église de Saint Jean d'Aix, mais dans un mausolée qu'il lui fit dresser à la croisée du côté de l'Epitre.

Dragonet, seigneur de Montauban (1), dans le Bas-Dauphiné, voulant donner à l'Ordre de nouvelles marques de son affection, lui donna, le 14 de mars 1267 (1268), tout ce qu'il possédait dans l'église de Cairane, Châteauneuf de Bordete, Venterol, le Castelas de Malagarde et dans le tènement de fief Moiau, situé dans le diocèse de Vaison qu'il tenait en fief de l'Ordre. Il lui réserva la jouissance pendant sa vie. Barras accepta cette donation, qui fut faite, à Nismes, dans la maison de la commanderie.

Barras alla ensuite à Toulouse Il tint le chapitre à Fronton, le troisième dimanche après Pâques, qui était le 29 d'avril. Il donna, pendant sa tenue, le 3 mai, des coutumes aux habitants d'Orgueil. Le prieur de Toulouse n'est point nommé dans le nombre des capitulants, parce que cette charge avait été supprimée depuis quelques années. Il retourna, peu de temps après, à Saint-Gilles, et y tint le chapitre. Il fit ensuite un voyage en Dauphiné, et étant à Talard, le dimanche dans l'octave de Saint Jean Baptiste, qui en cette année était le 1^{er} de juillet, il régla, comme arbitre, les contestations que frère Fouque de

(1) *Montauban* (Drôme), arrondissement de Nyons, canton de Séderon.

Coard, commandeur de Gap, avait avec les nobles co-seigneurs de Puilautier et Neffes, qui étaient deux seigneuries dépendant de sa commanderie, au sujet des droits seigneuriaux.

Les affaires du prieur, en Syrie, étaient alors réduites dans un état déplorable. Le peu de places, qui leur restaient, étaient bloquées par le sultan d'Égypte. L'Ordre se ressentait fort de ces calamités, par les grandes dépenses qu'il était obligé de faire, pour conserver les forteresses de Crai et de Margat, et pour entretenir plus de dix mille personnes, qui y résidaient, outre la garnison. Le grand maître en donna part à Barras et à tous les frères, qui résidaient dans le grand prieuré, par une lettre datée de la quinzaine de Pentecôte, qui était le 17 de juin 1268. Il leur marqua qu'il ne resterait aucune responsion de la plupart des maisons de l'Ordre situées delà la mer, excepté des prieurés de Saint-Gilles et d'Auvergne et du baillage d'Alemagne, et les pria de lui envoyer des secours.

Barral de Beaux, seigneur de Beaux, comte d'Avelin, au royaume de Naples, mourut en cette année. Il légua à l'Ordre cent sols royaux, qui lui furent, dans la suite, payés par les mains de la reine Jeanne, comtesse de Provence, à Marseille. Il nomma ses exécuteurs testamentaires, Bertrand de Saint Martin, archevêque d'Arles, le grand prieur de Barras, et le custode des frères mineurs de Provence, et leur donna pouvoir de garder toutes les terres léguées, qui étaient depuis la Durance jusqu'à la mer, jusqu'à l'entier payement de ses légats et de ses dettes.

Barras alla à Toulouse vers la fin de cette année. Il y était le 5 décembre. Il retourna à Saint-Gilles, au commencement de l'année 1269, mais il mourut, peu de temps après son arrivée, d'un poison que lui donnèrent quelques frères, qu'il avait voulu corriger. Frère Pierre de Beauvoisin, commandeur de cette maison, convoqua à Saint-Gilles, tous les commandeurs du voisinage, et ils élevèrent lieutenant du prieuré le commandeur Béranger Monge. Cet usage avait été établi par le chapitre général, le 19 de septembre 1263, où il avait été ordonné que lorsqu'un

grand prieur viendrait à mourir, si c'était dans une maison de l'Ordre, le commandeur de cette maison assemblerait onze autres commandeurs les plus proches, pour faire l'élection d'un lieutenant au prieuré, auquel ils obéiraient, jusqu'à ce que le grand maître eût reçu la nouvelle de la mort du prieur, et qu'il eût donné ses ordres. Que s'il mourait dans une maison, qu'il tint à sa main, le commandeur de la maison la plus prochaine ferait la même formalité, et s'il estait mort hors des limites de son prieuré, celui qu'il aurait laissé pour son lieutenant en ferait de même.

La nouvelle de la mort de Barras, étant arrivée à Aix, causa un extrême déplaisir au grand maître, et à tout le couvent. Ils regretèrent, avec juste raison, la perte d'un si digne sujet. Le grand maître jeta les yeux sur le commandeur Monge, pour être prieur de Saint-Gilles ; et comme il ne pouvait être nommé que dans un chapitre général, il le créa lieutenant de grand prieur. Et peu de temps après, ayant appris que Barras avait été empoisonné, il écrivit à Monge, le 15 de juin, une lettre, où, après lui avoir témoigné la sensible douleur que le genre de mort de Barras lui avait causé, il lui ordonna de faire une recherche exacte des coupables, de s'en saisir et de les lui envoyer sous sûre garde, afin qu'il les fit punir selon la rigueur des loix. Monge regarda la charge qu'on lui offrait comme un pesant fardeau, et préférant son repos à cette dignité, il résolut de ne point l'accepter. Il dépêcha au grand maître une personne affidéc, pour le prier très justement de le décharger de l'emploi de lieutenant, et donner à un autre la charge de grand prieur. Dans cet intervalle, Guillaume de Barre, sus nommé Endast, qui avait été fait sénéchal de Provence, prêta serment à sa réquisition, le 27 juillet, d'observer la transaction de 1262. Il est fait mention d'un semblable serment, qui fut prêté dans le siècle suivant.

Guigues VII, dauphin de Viennois, accorda, le mardi avant la feste de Saint Jean Baptiste, qui estait le 18 de juin 1269, à frère Pons de Esparron, commandeur de Saint Jean en Trieves, la confirmation de tous les domaines que l'Ordre possédait dans le pays de Trieves.



F. GUILLAUME de VILLARET

Lieutenant du Grand Maître

Au Prieuré de Saint-Gilles 1269_1270

Grand Prieur de Saint-Gilles 1270_1296

GRAND MAITRE 1296_1304

Frère Guillaume du Vilaret. (1)

(Armoiries d'or à trois coupeaux de gueules, surmontés de trois corbeaux de sable, apués sur leur pied droit.)

Dès que le grand maître eût reçu la lettre du commandeur Monge, il la communiqua aux baillis, qui étaient venus à Acre pour assister à un chapitre général, qu'il avait indiqué. Ils furent d'avis de lui accorder sa demande. Et on résolut de donner la charge de prieur à frère Guillaume du Villaret, drapier de l'Ordre. Mais comme on avait renvoyé la tenue du chapitre après les festes de Pâques de l'année suivante, on délibéra qu'il irait, au plus tôt, au prieuré de Saint-Gilles et y ferait les fonctions de lieutenant, jusqu'à ce que le chapitre général en eût disposé. Le grand maître donna à Villaret le titre de lieutenant, le 17 d'octobre 1269. Celui-ci partit, bientôt après, pour la France.

Villaret termina, peu de temps après son arrivée, en qualité de lieutenant du grand maître dans le prieuré, un différend considérable que l'Ordre avait avec Aimar de Poitiers, comte de Valentinois. Ce seigneur lui faisait plusieurs demandes au sujet des terres qu'il possédait dans ses états. Du Villaret le porta à terminer ces prétentions à l'amiable. Et pour ce sujet, ils se rendirent tous les deux à Avignon ; et, le 12 décembre de cette année, ils les compromirent à Guillaume Deliure, élu évêque de Vaison, à Pierre Rostaing et à Giraud du Verdel, docteur. Du Villaret le fit de l'avis de frère Beranger Monge, commandeur de Manosque, de Pons, de Cuers, d'Orange, Raimond Deliure de Trignan et Depayen de Gigors, du Poët-Laval.

Les arbitres prononcèrent leur sentence, le 20 de ce mois. Ils ordonnèrent : 1° Que l'Ordre jouirait de la portion du lieu de Saint Gervais (2), qui avait été des Mala-

(1) Page 135 du manuscrit.

(2) *Saint-Gervais* (Isère), arrondissement de Saint-Marcellin, canton de Vinay, membre relevant de la commanderie de Poët-Laval.

val, et de la moitié de Chateauneuf de Masenc (1), et qu'il serait aussi maintenu dans la possession des lieux de Manas (2), Truinas (3), et dans la portion de juridiction de Cléon d'Audran (4); 2° Que le comte de Valentinois restituera à l'Ordre les lieux de Saint Vincent-sur-Charpey (5); Saint Vincent de Barre (6), Saint Fortunat (7) et le Cellier (8) qu'il lui détenait; 3° L'Ordre reconnaitra tenir du comte les lieux de Poët-Laval, Dieulefit, Falcon-Sous-Pierre (9), Charols (10), Manras, Bays, Barre, Saint-Fortunat, Le Cellier, portion de Saint Gervais et Vincent-sur-Charpay; pour toutes les quelles terres l'Ordre serait obligé de lui fournir 60 hommes en temps de guerre pendant quarante jours de chaque année; 4° Le comte ne pourra exiger aucune queste (11), fouage (12), ni autre exaction dans ces mêmes terres, soit pour marier ses filles, pour nouvelle chevalerie, prise de sa personne ou des

(1) *Chateauneuf-de-Masenc* ou du Rhône (Drôme), arrondissement et canton de Montélimar, membre relevant de la commanderie de Poët-Laval.

(2) *Manas* (Drôme), arrondissement de Montélimar, canton de Marsanne, membre relevant de la commanderie de Poët-Laval.

(3) *Truinas* (Drôme), arrondissement de Die, canton de Bourdeaux.

(4) *Cléon-d'Audran* (Drôme), arrondissement de Montélimar, canton de Marsanne.

(5) *Saint-Vincent-sur-Charpey* (Drôme), arrondissement de Valence, (aut. Bourg-du-Péage), relevant de la commanderie de Valence.

(6) *Saint-Vincent-de-Barres* (Ardèche), arrondissement de Privas, canton de Rochemaure, relevant de la commanderie de Jallès.

(7) *Saint-Fortunat* (Ardèche), arrondissement de Privas, canton de La Voulte.

(8) *Le Cellier-du-Luc* (Ardèche), arrondissement de Largentières, canton de Saint-Etienne-du-Lugdars.

(9) *Falcon-Sous-Pierre* (Drôme), arrondissement de Montélimar, canton de Dieulefit, relevant de la commanderie de Poët-Laval.

(10) *Charols* (Drôme), arrondissement de Montélimar, canton de Marsanne, relevant de la commanderie de Poët-Laval.

(11) Queste, droit que le seigneur, fondé en titre ou en possession immédiate, levait, tous les ans, sur les chefs de famille tenant feu, c'est-à-dire ayant maison dans ses domaines.

(12) Fouage, impôt perçu sur les feux ou maisons.

siens, pour le voyage d'outre mer, pour le couronnement de l'Empereur, ou pour aller à son armée ; 5° Les Hospitaliers, convers et *donnés*, ne seront point tenus de répondre et ressortir devant la cour du comte pour aucun délit, mais seulement pour les actions réelles ; 6° Le comte ne pourra point prendre aucune connaissance des vassaux de l'Ordre ; 7° L'Ordre fera exercer la juridiction haute, moyenne et basse dans les lieux sus-mentionnés ; 8° Le comte ne pourra point entrer dans les châteaux de l'Ordre, si ce n'est avec sa permission. Cette sentence fut acquiescée par les deux parties.

L'usage était, dans ce temps-là, établi en Languedoc, qu'on assemblait les trois états de chaque sénéchaussée en particulier, pour délibérer sur les affaires qui la regardait. Guillaume de Coldardon, sénéchal de Carcassone, tint, le 11 d'aoust 1269, l'assemblée de la sénéchaussée où il présida. Les évêques et les abbés, les commandeurs de Magrian, Omps, Capestang, Campagnols, Narbone et de l'Albigeois, c'est-à-dire de Reyssac, de l'Ordre de l'Hôpital, les commandeurs de Douzains, Peyries, Pezenas, Narbone et de l'Albigeois, c'est-à-dire de Vaours de l'Ordre du Temple pour le clergé, les barons et les consuls de 27 principales villes y assistèrent. (1)

Le Roi Saint-Louis vint en Languedoc, en l'année 1270, pour s'embarquer au port d'Aigues-Mortes avec une armée qu'il emmenait pour le secours de la Terre Sainte. Alfonse, comte de Toulouse, son frère, et Jeanne, son épouse, fille unique de Raimond VII, comte de Toulouse, étaient avec lui, parce qu'ils devaient l'un et l'autre l'accompagner à ce voyage. Et en attendant l'embarquement, ils établirent leurs demeures à Aimargues, village à deux lieues d'Aigues-Mortes. Du Villaret passa une transaction avec ce prince, dans le mois de juin, où, en premier lieu, il confirma toutes les acquisitions que l'Ordre avait faite dans le diocèse de Toulouse, Agen, Cahors,

(1) *Hist. de Lang.*, t. III, p. 503, nouvelle édition, t. VI, p. 885, et *Preuves*, t. III, col. 585, nouvelle édition, t. VIII, p. 1663.

Alais, Rhodéz, dans le comté de Toulouse, et dans la sénéchaussée de Venaissin. Le comte se réserva la confiscation des biens des hérétiques, le droit de lever l'arrière-ban sur les vassaux de l'Ordre et le ressort, c'est-à-dire, que les appels des jugements rendus par les juges de l'Ordre seront relevés devant les commandeurs, et de ceux-ci au comte. Il remet et restitue à l'Ordre les biens qui avaient appartenus à Tiburge, femme de Sicard de Neufville, condamné pour hérésie, avec les fruits qu'il en aurait perçus pendant vingt-deux ans, une bastide située entre Villefranche et Avignon et tous les droits qu'il avait sur Fronton (1), Verlhac (2), Orgueil (3) et Nohac (4). Enfin ils convinrent que la juridiction du lieu de Saint Sulpice (5), situé près de Lésat, diocèse de Toulouse, sera mise en commun entre l'Ordre et le comte. De Villaret associa le comte à cette seigneurie, où l'Ordre aussi fait construire un village. La comtesse, son épouse, confirma, en même temps, ce traité. Elle fit son testament en ce même endroit, le 23 de juin, et légua aux mains de l'Hôpital et du Temple mille livres tournois à l'une et à l'autre.

Nous avons déjà observé que le lieu de Puimoisson était composé de deux villages, l'un situé sur une éminence, et l'autre dans la plaine. Celui-ci avait été, dans la suite, abandonné par les habitants, qui avaient transféré leur demeure au village haut de Saint Michel, et sans qu'on sache le sujet de ce changement, cela fut cause que

(1) *Fronton* (Haute-Garonne), arrondissement de Toulouse, chef-lieu de canton. Commanderie relevant du prieuré de Toulouse.

(2) *Verlhac* (Tarn-et-Garonne), arrondissement de Montauban, canton de Villebrumier.

(3) *Orgueil* (Tarn-et-Garonne), arrondissement de Castelsarrasin, canton de Grisolles, membre de la commanderie de Fronton, relevant du prieuré de Toulouse.

(4) *Nohac* (Tarn-et-Garonne), arrondissement de Castelsarrasin, canton de Grisolles, Membre de la commanderie de Fronton, relevant du prieuré de Toulouse.

(5) *Saint-Sulpice*, près de Lezat (Haute-Garonne), membre de la commanderie de Renneville.

celui-ci perdit son ancien nom, et ne fut plus appelé que Puimoisson. Ces habitants batirent alors des maisons autour du château et au dessous. Ils démolirent, en même temps, l'église Notre Dame, qui était dans le bas village, et son titre paroissial fut transféré à l'église de Saint Michel ; mais elle n'était pas assez grande pour contenir tout le peuple. Le commandeur la fit abattre, et en fit faire une plus spacieuse. Le syndic de ses habitants, ayant présenté une requête au chapitre provincial, de cette année 1270, qui se tint à Arles, pour être déchargés de la servitude, où ils étaient, de ne pouvoir point tester et disposer de leurs biens sans la permission du commandeur, leur seigneur. Le chapitre leur accorda, le 26 de juin, leurs demandes sous de certaines conditions, et en considération de cette grace, ils donnèrent, au lieutenant du Villaret, 80 livres tournois, pour être employées à la bâtisse de l'église. Mais quoique l'église paroissiale de Notre Dame eût été détruite, les habitants pour en conserver la mémoire et maintenir leur dévotion envers la Sainte Vierge, ont bâti dans la suite une belle chapelle à un petit quart de lieue au deçà du village, au midi, sur le bord d'une plaine, et on l'appelle Notre Dame de Puimoisson. La fête en est le 15 d'aoust.

Le grand maître tint, à Acre, un chapitre général, le 15 de juin de cette année. Du Villaret y fut créé prieur de Saint-Gilles. Il était frère de N..., seigneur du Villaret et de fermiers en Gévaudan (1). Depuis qu'il avait été reçu dans l'Ordre, il avait toujours résidé en Syrie.

(1) D'après Raybaud, Guillaume de Nogaret serait donc originaire du Gévaudan et tirerait son nom d'un hameau appelé Villaret. Or, dans le département de la Lozère, on compte dix-huit hameaux du nom de Villaret. Quel est celui d'où notre grand prieur serait originaire ? Aucun document ne nous l'indique. D'un autre côté, les auteurs de l'*Histoire générale de Languedoc*, t. IX, p. 160, nous disent, sans en donner la preuve : « Guillaume de » Villaret, de la Langue de Provence, d'une ancienne maison du » Quercy ». — Dans son ouvrage sur les *Monuments des Grands Maîtres de Saint-Jean-de-Jérusalem*, t. I^{er}, p. 115, Villeneuve Bargemont se contente, dans une note, d'appeler Guillaume de Villaret ou de Villars.

La terre de Saint Maurice de Casesvieilles (1), chef de commanderie, touchait celle de Valence (2) qui appartenait au roi. Les terroirs de ces deux villages étaient d'une très petite étendue, ce qui causait de fréquentes contestations entre les habitants de l'un et de l'autre. Le grand prieur du Vilaret voulant les faire cesser, commit, avec Philippe de Saulxe Bernard, sénéchal de Beaucaire, de mettre les deux terres en pariage entre le roi et l'Ordre, et commit frère Philippe de Beauvoisin, commandeur de Saint-Gilles, qui, avec l'assistance de frère Fouques de Coard, commandeur d'Alais et de Saint Maurice, en passa l'acte avec le sénéchal, en l'année 1271. Du Vilaret le ratifia dans la maison de Saint Thomas de Trinquetaille, le 1^{er} d'avril de cette année, de l'avis des commandeurs Beranger *Monge* de Manosque, Raimond de *Liure* de Saint Christol, Raimond de *La Faye* de Montpellier, de Pons *Raimond* de Gapfrancès, Raimond de *Grasse* d'Orange, Payen de *Gigors* de Poët-Laval, et de Pierre *Aiguillon* d'Avignon. Le roi de France, Philippe III, le ratifia aussi, au mois de décembre suivant. (3)

Du Vilaret alla ensuite à Toulouse. Il établit frère Bernard Le Rouge, commandeur de Burgaut (4), syndic et économe de l'Ordre dans le diocèse de Toulouse. Il le fit de l'avis des commandeurs Bernard d'*Aure* de Commeta, d'Albert de *Rousset* de Puysabran, Bernard de Caminiè-

(1) *Saint-Maurice-de-Cazevieille* (Gard), arrondissement d'Alais, canton de Vézénobres, membre de la commanderie de Saint-Christol (Hérault), canton de Lunel, relevant du grand prieuré de Saint-Gilles.

(2) *Valence* (Gard), canton de Vézénobres. — La justice de Valence appartenait, en 1721, à M. le Commandeur de Saint-Christol. — En 1790, Valence est encore compté comme l'une des communes de Saint-Maurice de Cases-Vieilles. Un décret du 21 septembre 1813 l'a réuni à Castelnau pour en faire la commune de *Castelnau-et-Valence*. (*Dict. top. du Gard*, par Germer-Durand.)

(3) Trésor des chartes du roi à Paris. Coffre du Languedoc, titres n^o 20.

(4) *Burgaut* (Haute-Garonne), arrondissement de Toulouse, canton de Grenade-sur-Garonne.

res de Toulouse, et Raimond Guillem de Bordaax. La patente, qu'il lui expédia, est insérée dans les coutumes que le même Le Rouge, qui fut ensuite commandeur de Gouts (1), et Gaston d'Armagnac, vicomte de Fesensaguet, assisté de Marthe de Béarn, sa mère et sa tutrice, co-seigneurs de Gouts, donnèrent aux habitants de ce lieu, le 18 de juin 1232. Il ne se trouve qu'un extrait de ces coutumes fait depuis environ deux siècles, ou celui qui les a transcrites a fait deux fautes remarquables. La première consiste en ce que la patente du grand prieur est datée du 2 d'avril 1271, ce qui ne peut pas être, puisqu'il était alors en Provence, ainsi que je l'ai déjà observé. On pourrait présumer qu'elle était datée du 22 de ce mois et que le copiste a omis le mot *Vigesimo*. La seconde faute est plus grossière. Il est dit que le commandeur Le Rouge est nommé économiste de l'Ordre dans le prieuré de Toulouse. Il y avait sans doute dans la charte latine originale *in episcopatu Tolosano*, c'est-à-dire dans le diocèse. Ce premier mot était sans doute écrit en abrégé *epâtu*. On le pratiquait souvent de même dans ce temps là. Le copiste a cru mal à propos qu'il y avait *prioratu*. Si le prieuré de Toulouse avait été alors créé, du Vilaret n'y aurait pas nommé un économiste, puisqu'il n'y avait plus eu de juridiction. Il tint ensuite le chapitre à Fronton (2), le dimanche de la troisième semaine d'après Pâques, qui en cette année était le 6 de mai.

Alphonse, comte de Toulouse, et Jeanne, son épouse, moururent en cette année à leur retour de la Terre Sainte. Ils ne laissèrent point d'enfants. Leurs états furent par là réunis à la couronne de France, en vertu d'un traité fait à Paris, l'an 1229, entre le roi Saint-Louis et le comte Raimond VII, père de Jeanne. Ils consistaient au comté ou diocèse de Toulouse, à la partie de l'Albigeois, située à la droite de la rivière de Tarn, au Rouergue, Quercy et

(1) *Goutz* (Gers), arrondiss. de Lectoure, canton de Fleurance.

(2) *Fronton* (Haute-Garonne), arrondissement de Toulouse, chef-lieu de canton.

le pays de Venaissin. Le roi possédait déjà le reste du Languedoc, depuis les limites du diocèse de Toulouse, ce qui faisait plus des deux tiers de la province, soit par la cession que le comte Raimond lui avait fait par le traité de 1229, que par celle qu'Amauri, vicomte de Montfort, et Trencavel, dernier vicomte de Carcassonne et de Béziers, lui avait fait.

Le Roi de France, Philippe III, fit prendre possession du comté de Toulouse et des autres domaines qui lui étaient échus par la mort d'Alphonse et de Jeanne. Il alla ensuite en Languedoc pour les visiter lui même. Il arriva à Toulouse, le 25 de mars 1272. Du Vilaret alla rendre ses respects au prince et lui presta serment de fidélité pour tous les commandeurs du Languedoc. Il retourna ensuite à Saint-Gilles, il y estait le 6 d'aoust. (1)

Dans le trésor des chartes du roi à Paris (2), il se voit un échange que du Vilaret fit, avec ce prince, de plusieurs droits et héritages ; il ne s'en trouve qu'une simple énonciation dans l'inventaire de ces chartes ; il est daté de l'année 1271. Il y a apparence qu'on avait fait commencer l'année à Paques, suivant l'usage de France, ainsi qu'il pourrait estre de 1272. Je crois que du Vilaret lui remit la Sylve ou Terre de Port (3) près d'Aigues-Mortes, qui dépendait de la commanderie de Saint-Christol. (4)

Du Vilaret tint le chapitre de Toulouse, de l'année 1273, le dimanche de la troisième semaine d'après Paques, qui estait le 30 d'avril. Il reçut l'hommage que Dragonet, seigneur de Montauban, prêta à l'Ordre dans son château de

(1) Grand prieuré, Canavère, n° 7.

(2) Trésor des chartes du roi à Paris. Coffre du Languedoc, titre, n° 20.

(3) *Sylve* (Godesque), bois sur les communes de Saint-Gilles et d'Aiguesmortes.

Ou *Terre des ports*, ferme et église ruinée, commune d'Aiguesmortes, à la limite des départements du Gard et de l'Hérault.

(4) Le comte de Grasset, dans son *Essai sur le grand prieuré de Saint-Gilles*, est en contradiction avec Raybaud, puisqu'à l'encontre de celui-ci, il dit que la Sylve relève de la commanderie de Saint-Gilles.

Mirabel au Bas-Dauphiné, le 20 d'octobre de cette année, pour les mêmes terres, au sujet desquelles il l'avait vendu en 1262 (1). Les principaux témoins furent les commandeurs Pierre d'Aguillon d'Avignon, Raimond de Grasse d'Orange, Artaud de Beaulieu, frère Fouques de Redortier, chevalier, Raimond de Saint Martin et Guillaume de Barras, escuyer du grand prieur. Du Vilaret était connu particulièrement du pape Grégoire X qui, étant chanoine de Lyon et archidiacre de Liège, était allé en pèlerinage à la Terre Sainte et estait à Acre. C'est pendant ce séjour, qu'il avait fait dans cette ville, que s'était formée la liaison qui estait entre eux. Il reçut, dans ce temps là, de ce pontife, une commission fort honorable, voici en quoi elle consistait :

Par le traité fait, l'an 1229, entre Saint-Louis, Roi de France, et Raimond, comte de Toulouse, dont j'ai déjà parlé, ce dernier avait cédé au Saint Siège le pays de Venaissin ; mais le pape Grégoire IX le lui avait rendu, quelques années après, et ce pays estait parvenu, avec le comte de Toulouse, au Roi Philippe le Hardi, par la mort sans enfants du comte Alphonse et de Jeanne, son épouse. Grégoire X étant à Lyon, en 1272, où il avait convoqué un concile général, envoya un nonce au roi, pour le prier de remettre au Saint Siège le pays Venaissin. Le roi se rendit à ses prières et le lui céda. Il chargea Renault de Rouet, sénéchal de Beaucaire et Nîmes, de le remettre à Bernard de Languissel, élu archevêque d'Arles, et à Guillaume de Saint Laurent, cammèrier du pape, qu'il avait député pour en prendre possession au nom de l'Eglise romaine. C'est ce que le sénéchal exécuta au commencement de l'année 1274. Ces commissaires prirent ensuite possession de toutes les villes et villages du pays Venaissin. Ils commencèrent, le 17 janvier de cette année. Le pape écrivit à du Vilaret, le 29 de ce mois, et le chargea de se rendre auprès de ces prélats, et de les aider en tout ce qui regardait leur commission. Il les

(1) Poet-Laval, Venterol, n° 3.

alla joindre à Vaison où ils étaient. Ils donnèrent aux chevaliers, frère Hugues de Dromon et Pierre Blan, la garde du château de Mornas, et Arnaud Scotat, chanoine de Carpentras, mit ensuite d'autres chevaliers pour garder toutes les villes et châteaux du pays, par ordre des commissaires. Ils achevèrent leur procédure, le 16 de février. Elle est dans un livre écrit sur le pargemin conservé dans les archives du Vatican.

Du Villaret alla ensuite à Lyon pour rendre compte de sa commission. Le pape en fut très satisfait et lui donna, le 17 d'avril de cette année, le gouvernement du même pays du Venaissin et le chargea, en même temps, du soin de retirer les revenus que la chambre apostolique avait dans ce pays. Il prêta serment de fidélité au Saint Siège, pour cette charge, entre les mains d'un camérier du pape, le 1^{er} de juin suivant, ainsi que le dit la charte rapportée par Ciaconius en la *Vie des Papes*; cependant l'inventaire du Comté Venaissin, qui estait aux archives du palais d'Avignon, fait l'an 1366, porte que ce fut le 15 de ce mois.

Le pape avait déterminé de tenir le concile à Lyon pour trois motifs. Le principal estait de procurer par là un secours considérable aux chrétiens de la Terre Sainte. Il savait, par expérience, les mauvais états où ils se trouvaient réduits. Il appela le grand maître de l'Hopital et du Temple pour avoir leur avis. Il en fit l'ouverture, le 7 de mai. Frère Robert, grand maître du Temple, y assista, mais le grand prieur Hugues seul n'y vint point; nous ignorons quel en fut le sujet. Le grand prieur Vilaret y assista à sa place, et ce fut sans doute pour cette raison qu'il siégea avant le grand maître du Temple. Quelques commandeurs des deux Ordres y assistèrent aussi. Du Vilaret et le grand maître ne sont point nommés par leurs noms de famille, et le premier n'y est point qualifié de prieur de Saint-Gilles, mais seulement *Hospitalis Guillemus de Hospitali*. Ils siégèrent après les archevêques, évêques et abbés et avant les ambassadeurs des têtes couronnées. Bosio dit que le grand maître Revel assista au concile, mais il n'en avait pas vu les actes, qui n'ont esté

imprimés qu'après qu'il eut composé son histoire. Le grand maître était alors à Acre, il y accepta la donation qu'Hugues, seigneur de Biblis, fit à l'Ordre, au mois de janvier 1273 (1274), d'un casal appelé le Maouf. On délibéra, dans ce concile, qu'on prêcherait une croisade par toute la chrétienté, pour le recouvrement de la Terre Sainte, et on imposa, pour ce sujet, une décime sur tous les biens ecclésiastiques pendant six années. Le pape en déclara exempt l'Ordre de l'Hopital, par une bulle du 23 octobre de cette année.

Le pape donna, dans le même temps, à la recommandation de du Vilaret, la charge de sénéchal du Venaissin à frère Raimond de Grasse, commandeur d'Orange. Quelques modernes qui ont dressé la liste des recteurs ou gouverneurs du pays de Venaissin, auquel les papes, successeurs de Grégoire, donnèrent le titre de comté, l'ont mis au nombre des gouverneurs ; mais ils se sont trompés. La charge de sénéchal était la seconde du pays, il avait l'intendance de la justice et des armes.

Le concile de Lyon finit le 17 juillet 1272. Du Vilaret prit alors congé du pape, et vint prendre possession de son gouvernement. Il choisit alors le palais de l'Arc, à Orange, pour le lieu de sa résidence, parce que cette ville était voisine du pays de Venaissin. Il alla ensuite à Toulouse, et étant dans cette ville, il ratifia, le 20 de septembre, une sentence arbitrale rendue entre frère Honoré d'Aguillon, commandeur de Savaignac, en Agenois, et Arnaud, évêque d'Agen. Il obtint, le 4 de décembre de cette année, une bulle du pape, datée de Lyon, adressée à l'archevêque d'Arles, qui lui ordonnait de protéger les personnes de l'Ordre contre ceux qui les molestaient, il y est qualifié prieur des maisons de l'Hopital de Jérusalem, au prieuré de Provence.

Le grand prieur étant à Orange, le lundi après la fête de la Circoncision, 8 de janvier 1274 (1275), il ratifia conjointement avec Rostain de Sainte Jalle, prieur de l'église de Saint Saturnin du Port, à present la ville du Saint Esprit, un échange que le commandeur de Trignan avait fait avec le prieur de Sales. Il ratifia, en cette année, une

transaction, qui avait été passée entre le commandeur de Cavailon et le chapitre de l'église cathédrale de cette ville, au sujet du paiement des dixmes, de la quarte funéraire, et des offrandes, qui se faisaient dans l'église de Saint Jean.

Le pape partit en l'année 1275. Il descendit par le Rhône et alla à Beaucaire au mois de juillet : il resta en France jusqu'au commencement de septembre, qu'il retourna en Italie. Il fit don à du Vilaret de la maison de l'Hopital du Pont de Bompas, situé dans le pays de Venaissin. C'était un monastère de chanoines réguliers, qui était alors tombé dans la décadence. Il devait son établissement à Charles Martel, maire du palais du Roi de France, qui ayant remporté une victoire signalée sur les Sarrasins, et les ayant chassés d'Avignon, et du reste de la Provence, dont ils s'étaient emparés, en reconnaissance de la grâce que Dieu lui avait faite, fonda en cet endroit, le 16 de novembre, de l'an 799, un Hopital pour les pèlerins, qui faisaient le voyage de la Terre Sainte, qui fut appelé l'Hopital du Pont de Bompas, à cause d'un pont sur la rivière de Durance qui était près de là. Il le donna ensuite à Alfemua, archidiacre de l'église d'Avignon, et celui ci ayant été élu évêque d'Avignon y introduisit, l'an 752, des chanoines réguliers de Saint Augustin.

Du Vilaret était à Montpellier, le 10 novembre de cette année. Il y confirma à un vassal de la commanderie des Canebières, les biens qu'il possédait de la mouvance de l'Ordre. Il alla ensuite à Toulouse, et étant à Fronton, le jeudi dans l'octave des Rois, qui tombait au 9 de janvier 1275 (1276), il donna des coutumes aux habitants du lieu de Fajoles, membre de la maison du Burgaud. Il le fit de l'avis de frère Ebrard, commandeur de Bordeaux et Agen, d'Albert de Rousset, commandeur de Puisabran, Bernard de Caminieres, de Toulouse, de Pierre de Tornel, commandeur de Balbone, et de Bernard, commandeur de Fronton.

Du Vilaret obtint du Roi Philippe III, au mois de mai 1277, la confirmation de la transaction qu'il avait passée,

l'an 1270, au nom de l'Ordre, avec le comte de Toulouse. Elle fut donnée à Chatillon. Il tint, au mois de juin suivant, son chapitre à Saint-Gilles. On y établit à la session du 2 de ce mois, des commandeurs syndics et économes, dans le grand prieuré, pour intervenir dans toutes les affaires qui regardaient l'Ordre. Ce furent Raimbaud de Puimichel, Guillaume Botal, Pierre de La Mote, Giraud de Longoiron, Albert de Rousset et Bertrand du Puy. C'est la plus ancienne nomination de syndics qui se trouve ; ce qui me fait croire qu'ils furent établis alors ; il y a apparence qu'on assignait à chacun un département. Cela n'était pourtant pas exprimé dans leur procuration, avant ce temps là, lorsqu'une maison avait une affaire considérable, le commandeur ou le chapitre nommait un chevalier pour la soutenir.

Charles I^{er}, comte de Provence et Roi de Sicile, était, dans ce temps-là, à Rome, et ayant été informé du mérite de Vilaret, il le fit son conseiller et commensal, et le chargea d'aider de ses conseils le sénéchal Jean de Burlas, qui gouvernait ce pays en son absence. Et comme le grand prieur était occupé dans sa charge de recteur du pays de Venaissin, le roi en obtint l'agrément du pape à ce nouvel emploi, l'obligea de rester à Aix. Peu de temps après, le Roi établit une chambre particulière pour ses affaires de la ville d'Arles, qui était composée du sénéchal, de du Vilaret, de Guillaume de Grasse, abbé de Saint Victor de Marseille, d'Isnard d'Entrevenes, seigneur d'Agout et de Sault, et de Raimond Roux, juge mage de Provence.

Le pape Jean XXI, qui avait été élu en l'année précédente, avait confirmé du Vilaret en la charge de gouverneur du pays de Venaissin ; après sa mort qui arriva en cette année, Nicolas III, son successeur, le maintint aussi dans cette charge, le 21 de janvier 1278.

Le comte de Provence était, dans ce temps là, en guerre avec Pierre Balb, comte de Vintimille, son frère et son neveu, le sénéchal Burlas intervenant pour le comte, fit un traité avec eux, le 17 de mars 1277 (1278). Il y fut assisté de du Vilaret, de Bernard de Baux, comte d'Avélin,

de Bertrand de Baux, seigneur de Berre, d'Isnard d'Entrevenes, seigneur d'Olières, et de Gay, procureur général du Roi.

Le chapitre de l'église cathédrale d'Aix demandait à frère Beranger Monge, commandeur de cette ville, la quarte funéraire des dons, qui avaient été faits à l'église de Saint Jean, lorsqu'on y avait apporté de Naples le corps de la reine Béatrix, et de ceux qui avaient été faits, lors de la translation du corps du comte Raimond Béran-ger, et d'Alphonse II, son père. Ce différend fut terminé par une transaction, du 30 de mars de cette année. Le comte de Provence donna, dans ce temps là, plusieurs reliques et des ornements très riches à cette église. Ils lui furent consignés, le 1^{er} d'avril, par Guillaume....., sénéchal de Provence, en présence de Grimerius (Grimier), archevêque d'Aix, et des commandeurs des quatre Ordres mendiants.

Alfant, prieur de l'Hopital de Bonpas, et ses religieux s'étaient opposés au don que le pape avait fait de leur maison à du Vilaret. Ils avaient résolu d'entrer dans l'Ordre des Templiers et d'y unir leur maison, et ils avaient même passé, dans le mois de septembre 1172, un accord au sujet de cette union avec Rosselin de Fos, maître de cet Ordre, dans leur province de Provence, où Bernard de Languissel, archevêque d'Arles, qui était le métropolitain, et Giraud, évêque de Cavailon, diocésain, intervinrent, et donnèrent leur consentement, sous le bon plaisir du pape. Et en conséquence, ils auraient fait, le 25 mai 1277, une procuration à un de leurs confrères de cet Ordre. Mais ils changèrent depuis de dessein, et ils résolurent d'entrer dans l'Ordre des Hospitaliers. Du Vilaret ménagea, par la prudence, ce changement. Ils s'assemblèrent capitulairement, le 24 de juillet 1278, et ils ratifièrent la donation que le pape avait faite à du Vilaret et à ces successeurs, de la maison de Bonpas et ne pouvant trouver, disaient-ils, des personnes qui pussent mieux qu'eux réformer et rétablir l'Hopital de Bonpas, ils le transférèrent avec leurs biens dans l'Ordre de l'Hopital, et firent en même temps profession entre les mains de

frère Pierre Aguillon, commandeur d'Avignon. On mit ensuite un commandeur, pour être leur supérieur.

Odilon Guerin, seigneur du Tournel en Gevaudan, fils d'Odilon et de Miracle, vint dans le mois de septembre de cette année, il soumit à la mouvance de l'Ordre, en fief franc et honoré, les terres qu'il possédait dans les diocèses d'Uzès et de Mende. Celles qui étaient situées dans celui d'Uzès étaient : Florensac, Vindancel, Trolias, La Chaze, Le Téron, Salset, Chandoulière, Peloset, Connes(1), la moitié du lieu de Brésis, que tenait sous son fief Pierre Erail, chevalier, et tous les biens que le même Erail tenait de lui à Charnavas (2), le mas de Puisachard, et Duprat que tenait de son fief Guillaume de Randon, chevalier, le lieu de Montagut et le mas de Novairol, de Moulin, de Saugèdes et de Lasparres que tenait sous son fief Guillaume Blanc, damoiseau, les fiefs que tenait de lui dans les paroisses de Pontails et de Saint André de Capcèse (3), Pierre Asémar, damoiseau, les terres qu'il avait dans le diocèse de Mende étaient : Saint Etienne des Valdonès (4), le Moutet Haut et Bas, la Vacheresse (5), Loserete (6), Oltes, Le Bleymar (7), et les

(1) *Florensac, Vindancel, Trouillas, La Chaze, Le Thérond, Connes* pour Conflans, prenant son nom du ruisseau de Conne, qui prend sa source au bois des Armes, commune de Concoules, et se jette dans la Cèze, au hameau de Conflans commune de Pontails, hameaux de la commune de Pontails-et-Brezis, canton de Génolhac, arrondissement d'Alais (Gard).

Salzet, Pialouzet, hameaux de la commune de Malons-et-Elze, arr. d'Alais, cant. de Génolhac; *La Chandoulière*, ruisseau qui prend sa source sur la commune de Malons, et se jette dans la Cèze.

(2) *Charnavas*, hameau de la commune de Sénéchas, canton de Génolhac, arrondissement d'Alais (Gard).

(3) *Saint-André-de-Capcèse* (Lozère), arr. de Mende, c. de Villefort.

(4) *Saint-Etienne-du-Valdonès* (Lozère), arr. et cant. de Mende.

(5) *La Vacheresse* (Lozère), arrondissement de Marvéjols, canton du Malzieu, commune de Saint-Privat-du-Fou.

(6) *Louzerette, Oltes* (Lozère), arrondissement de Mende, canton du Bleynard, commune de Saint-Julien-du-Tournel.

(7) *Le Blaymar* (Lozère), commune, canton et arrondissement de Mende.

Alpiers (1). Il transféra le haut domaine de toutes ces terres à l'Ordre. Il se réserva pourtant l'entière justice, et il en prêta hommage entre les mains de du Vilaret, et s'obligea pour lui et ses successeurs d'en prêter hommage à chaque prieur de Saint-Gilles et de vassal, dans la commanderie de Gapfrancès, ou dans celle d'Alais ; que s'ils venaient à vendre quelques unes de ces terres, l'Ordre en retirerait le lods ou pourrait user du droit de prélation. Cet acte fut publié dans la maison de l'Arc, en présence de Raimond de Grasse, commandeur d'Orange et sénéchal du pays de Venaissin, de Guillaume de Barras, commandeur de Pernes, d'Estienne, aumônier du grand prieur, de Raimond Attenon, baillie d'Orange, d'Hugues de Docomon, chevalier de Talard, de Guillaume de Porcellet, sous commandeur d'Orange, de Pierre de La Motte, commandeur de Trignan, de Pons Raimond, commandeur de Gapfrancès, de Pierre Durand, commandeur d'Alais, de Geoffroy Raimond, et de Jourdain du Tournel, chevalier. Et l'année d'après, frère Hugues de Granlac, chevalier, comme procureur de du Vilaret, prit possession de tous ces fiefs, qui lui furent remis par le viguier de ce seigneur, et il arbora la bannière de l'Ordre, où estait représentée une croix blanche sur un fond rouge, pour marque de suzeraineté.

Ces actes furent reçus par Jean du Charras, qui prenait le titre de notaire public de l'Ordre, et général dans le prieuré de Saint-Gilles. L'Ordre jouissait alors du privilège de créer des notaires dans les terres qu'il possédait dans le Languedoc, dans le Rouergue, et dans le Quercy. Les grands prieurs en établissaient quelquefois, pour recevoir les contrats dans une province, où l'Ordre possédait des terres en justice ; et ils en créaient aussi pour exercer cette profession dans tout le prieuré.

Othon (de Grasse), évêque de Gap, prétendait soumettre le commandeur de cette ville et toutes les autres per-

(1) *Les Alpiers* (Lozère), arrondissement de Mende, canton du Bleynard, commune de Cubières.

sonnes de l'Ordre au paiement d'une leude qu'il levait sur tout ce qui se vendait dans une place de la ville. Du Vilaret, frère Raimond Geoffroy, commandeur de Gap, terminèrent cette contestation par une transaction qu'ils passèrent avec ce prélat, le 20 de septembre de cette année, par laquelle ils furent exemptés de ce droit : il estait frère de frère Raimond de Grasse, commandeur d'Orange.

Du Vilaret tint le chapitre à Toulouse ou plutôt à Fronton, le troisième dimanche après Pâques, qui estait le 23 d'avril 1279, et pendant sa tenue, il inféoda aux habitants de Fronton, tous les biens que l'Ordre possédait dans ce lieu, de l'avis des commandeurs *prévôts*, de frère Sulpicc, Pierre Cornillan de Bolbone, Bertrand de Gaubert de Fronton, Bertrand Roger de Bordeaux, Raimond d'Aure de Gardeils, et de quelques autres, et le 6 mai suivant, il donna des coutumes aux habitants de Fonsorbes, membres de la commanderie de Reneville.

Guillaume de Randon, fils de Randon du Luc, en Gevaudan, alla à Saint-Gilles dans le mois de juin, et le 9 de ce mois, il soumit à la mouvance de l'Ordre les lieux du Petit-Paris (1) et la Figière (2), situés dans le diocèse de Viviers, ceux de Bellescote (3), Merindol (4). La Becharude, le péage qu'il levait sur la montagne de Lozère, et la haute juridiction qu'il avait dans le lieu de Gapfrancès, situés dans le diocèse de Mende. Il consentit que les prieurs de Saint-Gilles missent la bannière de l'Ordre sur ses châteaux, lors de leur avènement, que si l'Ordre était en guerre avec quelqu'un, excepté avec le roi de France, il lui remettrait ses forteresses ; et s'obligea pour lui et ses successeurs de prêter hommage à l'Ordre pour ces

(1) *Le Petit-Paris* (Drôme), arrondissement de Die, canton de La Motte-Chalençon, membre de la commanderie de Jalès

(2) *La Figière* (Ardèche), arrondissement de Largentière, canton des Vans, membre de la commanderie de Gapfrancès.

(3) *Bellecote* (Lozère), arrondissement de Florac, canton et commune de Pont-de-Montvert.

(4) *Merindol* (Drôme), arrondissement de Nyons, canton de Buis, membre de la commanderie de Gapfrancès.

mêmes terres à chaque changement de prieurs et vassal. Vilaret accepta ce don en présence de Béranger et Monge, commandeurs de Manosque et d'Aix, de Pierre du Tournel de Bolbone, de Pierre Le Rouge de Burgaut, de Pierre Durand de Saint Maurice, de Pierre de La Motte du Tri-gnan et de Pierre Raimond de Saint Félix.

Du Vilaret passa à Toulouse l'hiver de l'année 1280, il y était le 21 de février, et il y tint ensuite le chapitre à Fronton. Edouard I^{er}, roi d'Angleterre et duc de Guienne, estant à Wersminster, confirma, le 8 de juin de cette année, qui estait la huitième de son règne, les privilèges que le roy Henri III, son père, et ses autres prédécesseurs avaient accordés à l'Ordre.

Bertrand de Grasse, seigneur de Cabries, en Provence, fit son testament, les calendes d'octobre de cette année ; il déclara qu'il voulait être enseveli dans un cimetière de l'Ordre, et lui légua son grand palefroy, dont il se servait à la guerre, avec son riche harnais tout complet et ses armes, pourvu que frère Raimond de Grasse, commandeur d'Orange, son frère, l'agréât.

Estienne, évêque de Mende, prétendait qu'Odilon, seigneur de Tornel, n'avait pu soumettre à la mouvance de l'Ordre les fiefs qui estaient situés dans son diocèse, parce qu'ils relevaient de son église. Du Vilaret et lui et le seigneur du Tournel remirent la décision de cette prétention à Bernard de Languissel, archevêque d'Arles. Il se fit, là dessus, une assemblée à Alais, où les parties se rendirent. L'archevêque y rendit sa sentence, le 22 d'avril 1281. Il déclara nulle la reconnaissance que du Tournel avait faite en faveur de l'Ordre, pour les fiefs situés dans le Gévaudan, à la réserve du mas de Montret-bas et de quelques autres situés dans le terroir de Rocheblanc qui resteraient à l'Ordre. Bertrand, évêque de Nîmes, Austorge, abbé de Saint-Gilles, frère Guillaume du Luc, commandeur de Meyrueis, et Milzona, d'Avignon, furent présents au jugement.

Le juge et le procureur du roi, du Lauragais en Languedoc, prétendaient que le lieu de Reneville, chef de commanderie, appartenait au roi, qui l'avait confisqué sur

Aimeri de Castelnau et sa femme, condamnés comme hérétiques albigeois. Le procureur de l'Ordre soutenait, au contraire, qu'à cause de la négligence du roi, le pape avait chargé Simon, comte de Montfort, de purger de l'hérésie le comté et le diocèse de Toulouse, ce qu'il avait fait, en récompense de quoi, il lui avait donné le comté, et qu'ensuite l'Ordre avait reçu en don d'Hugues de Lapis, seigneur de Lauragais, le lieu de Reneville, et que depuis alors il l'aurait possédé pendant l'espace de plus de 60 années. Là dessus, les officiers du roi transigèrent avec le grand prieur du Vilaret, le mardi dans l'octave de Saint-Michel, 31 de septembre 1281. Ils convinrent que l'Ordre resterait possesseur de Reneville, que le roi lui confirmerait et que, pour cette confirmation, il donnerait au roi mille livres qui lui seraient comptées dans dix années et en dix payements.

Le pape donna, en l'année suivante 1282, à du Vilaret le monastère de Clairesombes, Ordre de Cîteaux, situé dans le diocèse d'Apt, que les religieux avaient abandonné. Frère Pierre de Lamote, syndic du grand prieuré, ayant voulu en prendre possession, trouva que Bertrand de Mevillon, seigneur de Ribiers, dans le terroir duquel ce monastère était situé, s'en était emparé, prétendant qu'il lui était dévolu, parce que ses maîtres en étaient fondateurs. Il le désempara pourtant à la religion, le 15 mai, et ses biens furent unis à la maison de Saint Pierre d'Aves. (1)

Du Vilaret passa une partie de cette année auprès de Charles, prince de Salerne, fils de Charles, roi de Naples. Il servit en qualité de conseiller d'Etat. Ce prince voulant reconnaître les services qu'il lui avait rendus à lui et à son père, donna, le 24 de mai 1282, à Guy du Vilaret, son neveu, fils de Jauselme du Villaret, chevalier, une pension de 40 livres provençaux pour lui et pour ses descendants, à prendre sur les fouages de Gap. La patente

(1) *Saint-Pierre-d'Aves*, membre de la commanderie de Joucas (Vaucluse), arrondissement d'Apt, canton de Gordes.

en fut expédiée à Aix (1). Du Vilaret estant à Brignole auprès du prince, le 2 de juillet suivant, donna pouvoir au commandeur de Beaulieu, et le prieur du couvent des Chartreux de Montrieu, au sujet de la prétention que ces religieux avaient de faire dépaître leurs bestiaux dans le terroir du lieu de Soliers (2), dont l'Ordre est co-seigneur. Les Siciliens se révoltèrent contre le roi Charles, et massacrèrent tous les Français qui étaient dans l'île, la troisième feste de Paques, 31 de mars de cette année. Charles qui était à Naples, en ayant été informé, ramassa en diligence des troupes, avec lesquelles il assiégea Messine ; mais les Siciliens s'étant donnés à Pierre II, roi d'Aragon, qui y vint avec son armée, Charles jugeant que ses forces n'étaient pas suffisantes, leva le siège de Messine, et donna en même temps l'ordre, au prieur de Salerne, son fils, d'aller à la cour de France demander des secours au roi Philippe, son neveu. Il vint ensuite en Provence, l'année d'après, dans le dessein de lever une armée pour le recouvrement de la Sicile.

Les rois de France s'étaient faits un système d'entrer en partage de la plupart des domaines possédés par les seigneurs ecclésiastiques et séculiers du royaume, afin d'étendre leur autorité de plus. Du Vilaret s'associa le roi, le 10 de mai 1283, pour l'exercice de la justice en commun du lieu de Gabre (3), chef de commanderie située dans la sénéchaussée de Toulouse. Le sénéchal de cette ville intervint pour le roi dans l'acte. Il fut passé dans le château Narbonnais. Le commandeur de Manosque, Monge, avait acheté, des héritiers de Guillaume Roustang d'Auraison, le droit de leude qu'ils exigeaient dans cette ville ; et comme, par un décret du grand maître et du conseil, il avait été ordonné que les commandeurs qui faisaient des acquisitions d'héritages, ou des droits

(1) Arch. du roi à Aix et chev. de Saint-Jean, n° 5.

(2) *Soliers* (Var), membre de la commanderie de Beaulieu (Hautes-Alpes).

(3) *Gabre* (Ariège), arrondissement de Pamiers, canton de Le Mas-d'Azil.

qui porteraient des revenus au nom des commanderies dont ils jouiraient, pourraient en retenir l'usufruit pendant leur vie, Monge voulut employer le revenu de cette leude à une fondation qu'il fit, le 11 de juillet de cette année, dont une des conditions était que ce droit serait vendu toutes les années moyennant quinze livres et demi de safran, dont le prix serait distribué toutes les années aux jours qu'il marqua, et employé aux œuvres pies, ou pour les régales des frères qui résideraient de Manosque. Cette fondation fut approuvée par le chapitre de cette année qui se tint à Arles, au même mois de juillet et à la session du samedi, 24 de ce mois.

Dragonet, seigneur de Montauban, mourut en cette année. Il ne laissa que deux filles, Randone qui avait épousé, en premières noces, Janselme, seigneur de Lunel en Languedoc, et, en secondes noces, Raimond Geofroy de Bastelane, seigneur de Peyroles, Fos-Amphoux et d'autres terres en Provence, et Dragonette qui avait été mariée avec Girard Adhémar ou Aimar, seigneur de Monteil. Dragonet institua son héritière sa fille aînée dans tous les biens qu'il possédait au dega du Rhône. Par la mort de Dragonet l'Ordre devait entrer en jouissance des terres de Cairane, Venterol et Châteauneuf de Bordete, dont il lui avait fait donation, l'an 1267. Du Vilaret en fit demande à Castelane, mari de Randone. Celui-ci vint, avec son épouse, le trouver à Orange; l'un et l'autre, et frère Pierre de Lamote, commandeur de Trignan, procureur de du Vilaret et du chapitre de Saint-Gilles, remirent la décision de cette question à frère Raimond de Grasse, commandeur d'Orange et sénéchal du pays de Venaissin, et à Raymond Rastel, seigneur de Rocheblanc. Ils rendirent leur sentence, le 18 de septembre 1283. Ils ordonnèrent que Castelane et sa femme désempareraient à l'Ordre Cairane et Venterol; qu'ils pourraient retenir Châteauneuf de Bordete et qu'en dédommagement ils remettraient à l'Ordre tous les droits qu'ils avaient dans les lieux de Novaisan, Châteauratier et la Bastide de Saint Maurice, à condition que l'Ordre tiendrait tous ces biens en fief franc de Castelane, de sa

femme et de leurs enfants mâles, et leur en passerait reconnaissance. Que les mariés presteraient hommage à l'Ordre, pour toutes les terres de la baronie de Montauban, qui relevait de lui, et qu'il en serait de même, si cette baronie était accueillie par Romelin, seigneur de Lunel, fils de Randone, ou par Dragonetc, femme du seigneur de Monteil, et que le grand prieur pourrait faire mettre, un jour de chaque année, la bannière de l'Ordre sur le lieu le plus éminent de toutes ces terres, pour marque de la suzeraineté, ainsi qu'il était porté par les hommages précédents. Du Vilaret approuva cette décision, de l'avis du même commandeur, Raimond de Grasse, de Pierre Aguillon, commandeur d'Avignon, et de Raimond Asté-nane, commandeur de Pernes.

Peu de jours après, du Vilaret alla en Gévaudan. Il acheta, le 28 de septembre, de Guillaume de Randon, seigneur du Luc, la seigneurie de Belcoste, située sur la montagne de la Lozère, et qui relevait déjà de l'Ordre. Cette vente se fit dans le lieu de Saint Jean du Tournel, en présence de Guillaume de Cadoene, de Gauceline ou Jossecaume, du Vilaret (frère du grand prieur), de Guillaume de Beauvoir et de Guigues de Laubresses, chevalier, c'est-à-dire noble, des commandeurs de Grasse et de Lamote, de Pons Raimond, commandeur de Gapfrancès, de Pierre Durand d'Alais, de Pierre Monteil et Aimeri *de Turi*, chevalier. La plupart de ceux-ci avaient accompagné le grand prieur dans ce voyage.

Du Vilaret retourna ensuite à Orange. Raimond Geofroy y vint ; et, le 19 novembre, il prêta, entre ses mains, hommage à la religion. De toutes les terres que Dragonet de Montauban, son beau-père, possédait sur sa mouvance, à la réserve de la terre d'Arbres, dont du Villaret lui remit la mouvance en entier. Les temoins de cet acte furent le commandeur de Grasse, Raimond Astenove, commandeur de Pernes, Bertrand de Taulignan, commandeur de Poet-Laval, frère Lambert de Monteil et Guy de Sévérac, chevaliers. Le premier de ces chevaliers était fils du seigneur de Monteil Aimon dans le Valentinois, et le second était fils de Guy II Durnoux, seigneur

de Severac en Rouergue, et de Richard. Vilaret reconut, au nom de l'Ordre, le même jour, 19 novembre, de tenir en fief franc de Castelane, mari de Randone de Montauban, la seigneurie de Cairane et les co-seigneuries de Venterol, Chateauratier, Novaissan, et la Bastie de Saint Maurice, dont l'Ordre avait pris depuis peu possession. On forma ensuite une commanderie de toutes ces terres dont Venterol fut le chef. On en établit commandeur frère Raimond Astenove.

Béatrix et Agathe de Mévillon, filles de Raimond, baron de Mévillon en Dauphiné, avaient vendu à Jourdain, seigneur de l'Île, la seigneurie de Saint Sulpice au diocèse de Toulouse. Du Vilaret, qui était ami de Jourdain, étant à la maison de Trinquetaille, compta, le 8 d'aoust 1283, 1.700 livres tournois, acompte du prix de cette terre ; et, comme Béatrix, qui était veuve de Sicard d'Alaman, seigneur de Languedoc, et dame d'Avesan, tant en son nom que pour Marguerite, sa fille, veuve de noble Sicard Alaman, l'ainé, et Bertrand de Baux, comte d'Avélin, mari d'Agathe Mévillon, reçurent de Villaret, dans la ville de Carpentras, le 26 novembre de cette année, 1.500 livres à compte du même prix.

Frère Raimond de Grace, commandeur d'Orange, avait un différend avec Bertrand III de Baux, fils de Raimond et de Malbérione d'Aix, et Bertrand II de Baux, fils de Raimond II, surnommé le Jeune, et de Hugues, prince d'Orange. Il se plaignait qu'ils voulaient faire passer plusieurs habitants de la ville pour leurs justiciables, en supposant qu'ils avaient porté leurs meubles dans le quartier qui était particulier au prince, quoiqu'il résidassent dans celui de la juridiction commune. Il se plaignait aussi qu'ils prétendaient avoir eux seuls la garde de la ville et des clefs de ses portes (1). Bertrand de Baux, comte d'Avélin, parent des princes, et du Vilaret terminèrent cette contestation, comme médiateurs, et firent passer une transaction aux parties, dans la ville de Car-

(1) Arch. du roi à Aix, liasse d'Orange, n° 5.

pentras, le 27 de mars 1284. Frère Pierre de *La Mote*, syndic du prieuré, les commandeurs Raimond de Grasse, Pierre d'Aguillon d'Avignon, et Silves de *Cairane* de Bonpas, y intervinrent pour l'Ordre. Ils convinrent qu'aucun habitant d'Orange ne serait censé estre du bien du prince s'il n'y faisait sa résidence. Que la garde de la ville et des clefs des portes appartenait par moitié aux princes et aux commandeurs, et que les criées et proclamations seraient faites au nom de tous.

Bertrand Imbert, évêque de Cavaillon, et son chapitre avaient recherché du Vilaret au sujet de la maison de Bonpas. Ils prétendaient qu'elle appartenait de droit à leur église et qu'il en jouissait sans titres. Celui-ci faisait voir au contraire, que le pape Grégoire X la lui avait donnée du consentement de l'évêque Giraud, de Bertrand, et de la plus grande partie de son chapitre ; et Bernard de Languissel, archevêque d'Arles, auquel il avaient remis la décision de ce différend, avait ordonné, le 7 de juillet 1282. que du Villaret jouirait, pendant toute sa vie, de cette maison, et qu'après sa mort, elle appartiendrait à l'évêque de Cavaillon. Du Vilaret, peu satisfait de cette décision, chercha les moyens de l'acquérir à l'Ordre à perpétuité ; il proposa à l'évêque de la lui échanger pour d'autres biens ; celui-ci y consentit, il lui remit Bonpas et ses dépendances, le 7 de mai 1284. Le chapitre du prieuré qui se tint à Trinquetaille, le dimanche 9 de juillet suivant, confirma cet échange à la session du lendemain.

Charles I^{er}, roi de Sicile et comte de Provence, avait envoyé une partie de la flotte, qu'il dressait pour recouvrer la Sicile, à Naples, où Charles, prince de Salerne, son fils, commandait pendant son absence. Ce prince donna imprudemment un combat sur mer contre le roi d'Aragon, où il fut défait et fait prisonnier. Le roi ayant reçu cette facheuse nouvelle, partit de Provence avec le reste de sa flotte, et alla à Naples. Mais il mourut à Fogge dans la Pouille, le 7 de janvier 1285. Le vif chagrin, qu'il avait ressenti de la prison de son fils, fut en partie la cause de sa mort. Cet inconvénient obligea du Vilaret de faire

de fréquents séjours à Aix, pour aider de ses conseils Isnard d'Entrevenes, seigneur d'Agout et de Sault, sénéchal de Provence, qui y commandait dans l'absence du prince. Frère Beranger Monge, commandeur d'Aix et Manosque, était aussi, dans ce même temps, conseiller d'état du comte. (1)

Des religieux, qu'on appelait frères de la Pénitence, avaient abandonné les maisons qu'ils avaient à Marseille. Elles étaient apparemment contigües à celle de la commanderie. Du Vilaret obtint un bref du pape, du 13 de novembre, qui ordonnait au prévôt de Pignan de vendre cette maison au commandeur de Marseille. Il passa une partie de cette année à Toulouse et en Guiëne. Raimond de Miras, connétable de Bordaux, et lui, prononcèrent, comme arbitres, le 12 de décembre, une sentence entre frère Vidal de Montauris, commandeur de Castelane de Priompau, et les habitants de ce lieu, au sujet du payement des dixmes.

Du Vilaret fonda, dans l'église de Saint Jean d'Aix, l'entretien d'un prêtre pour prier Dieu pour lui(2). Il donna à cette église, le jour de Saint Jean-Baptiste 1286, une croix émaillée pesant 22 marcs, un reliquaire de vermeil où était le doigt de Sainte Magdelaine, une image de la Véronique qu'il avait apportée de Rome, un missel couvert de plaques d'argent, un carreau, une pièce d'étoffe de soie brochée d'or et deux bassins d'argent émaillés. dans l'un desquels étaient représentées les armoiries de l'Ordre, et dans l'autre les siennes.

Le grand maître, Nicolas de Lorgues, se démit, en ce temps-là, du magistère. Nous ignorons les motifs qui y donnèrent lieu. On élut son successeur frère Jean du Villers, grand prieur de France, qui était alors dans son prieuré. Avant que d'aller à Acre, il visita tous les prieurés du royaume. Il était à la commanderie de Puimoisson, le 20 d'aoust de cette année 1286, auquel jour il

(1) Arch. de l'Hôtel de Ville d'Arles.

(2) Prieuré d'Aix, liasse 2, n° 4.

donna permission à frère Monge, commandeur de Manosque, de transiger avec les habitants de cette ville, au sujet de l'explication de certains articles de leurs privilèges. Le même jour, il confirma aux habitants de Manosque, à la recommandation du commandeur, leur seigneur, les privilèges que tous les comtes et les comtesses de Forcalquier leur avaient accordés, et ceux que les précédents grands maîtres, les prieurs de Saint-Gilles et les commandeurs de Manosque leur avaient aussi concédés.

Le pape Martin IV, étant irrité contre Pierre III, roi d'Aragon, qui avait usurpé la Sicile sur le roi Charles I^{er}, l'avait excommunié et avait confisqué tous les domaines qu'il avait offert, en 1283, à Philippe III, roi de France, pour Charles, son fils puiné. Il lui accorda, en même temps, un décime pour trois années sur tous les biens des ecclésiastiques de son royaume, pour survenir aux frais de cette guerre. Frère Jean de Villers, qui était alors grand prieur de France, avait réglé avec le roy la somme que l'Ordre devait payer. Ce prince leva une puissante armée pour s'emparer de la Catalogne et de l'Aragon ; mais il mourut de maladie à Perpignan, le 5 d'octobre 1285. L'Ordre paya, après sa mort, cette décime au roy Philippe IV, son fils. Et le grand prieur du Vilaret étant à Toulouse, le samedi veille de la Pentecôte, qui était le 24 de mai 1287, compta à Eustache de Beaumarchais, sénéchal de Toulouse, et à Pierre de Fontanes, trésorier du roi, 7.000 livres tournois, qui comptaient de cette décime au prieuré de Saint-Gilles. Il est dit dans la quittance que frère Jean de Villers était pour lors grand maître. Vilaret tint, le 10 de juillet suivant, à Fronton, le chapitre de Toulouse.

Le grand maître de Villers voulut, suivant toutes les apparences, visiter les principaux grands prieurs d'Europe, avant que de se rendre à Acre. Frère Nicolas de Lorgues, son prédécesseur, gouverna cependant l'Ordre en Syrie pendant son absence. Il se voit un diplôme sien donné à Tripoli de Syrie, le 28 décembre 1287, qui est le règlement qu'il fit en qualité de grand maître, en présence des principaux officiers du couvent, des redevances

que Gautier de Beloy devait faire à l'Ordre, pour deux caseaux situés dans le comté de Tripoli. Le grand maître de Villiers arriva à Acre, en l'an 1288, et y tint un chapitre général, le 28 d'octobre de cette année.

Guibert, seigneur de Témines, et Aygline de Barase, sa femme, qui, en l'année 1259, avaient donné à l'Ordre l'hôpital qu'ils avaient fondé à Beaulieu, y avaient toujours resté pour servir les pauvres. Aygline s'étant ensuite séparée de son mari, ils prirent l'un et l'autre l'habit de l'Ordre, et mirent dans cet hôpital des sœurs de l'Ordre en 1288, et ils ordonnèrent que le prieur de Saint-Gilles y mettrait une prieure, qui serait sous sa direction, de même que les religieuses. Du Vilaret établit prieure la même Aygline. L'habit de ces religieuses consistait en une robe rouge et un manteau noir sur lequel était cousue la croix de l'Ordre, comme on le voit encore sur d'anciennes peintures.

Gaston VII, vicomte de Béarn et de Broulhois, donna à l'Ordre, le 17 de février 1287 (1288), entre les mains de frère Guillaume du Luc, commandeur de la maison de Nom-Dieu (1), située dans le vicomté de Broulhois, la terre de Nom-Dieu avec sa juridiction, sous des conditions, qui furent confirmées par le chapitre tenu à Fronton, le 28 de juin suivant, où présida frère Raimond de Grasse, commandeur de Puimoisson, lieutenant du grand prieur. Ce prince faisant depuis son testament, le 25 avril 1290, légua à la même maison de Nom-Dieu mille sols moirlans. Il mourut le lendemain. L'Ordre perdit en sa personne un de ses insignes bienfaiteurs. Il ne laissa que des filles, auxquelles il partagea sa succession.

Les affaires des chrétiens en Syrie étaient, dans ce temps là, en très mauvais état. Le sultan d'Egypte s'était emparé de toutes les places qu'ils possédaient ; et

(1) *Nomdieu* (Lot-et-Garonne), arrondissement de Nérac, canton de Francescas, membre de la commanderie de La Cavalerie en Gascogne.

il ne leur restait plus que les villes d'Acre, Tyr et Tripoli, qu'ils étaient aussi à la veille de perdre. Ils envoyèrent, en cette année, quatre ambassadeurs au pape Nicolas IV, pour lui représenter la triste situation où ils se trouvaient. Du Vilaret fut nommé le chef de l'ambassade. Avant de partir pour l'Italie, il nomma son lieutenant frère Béranger Monge, commandeur d'Aix et Manosque. Il se rendit à Rieti, où était alors le pape et où les autres ambassadeurs arrivèrent au mois d'aoust. Cette députation fut inutile, et ils n'en reçurent que de bonnes espérances. Pendant qu'il était en Italie, le commandeur Monge obligea Jean Lescot, qui avait été nommé sénéchal de Provence, de jurer, le 3 de juillet, l'observation de la transaction de 1262. Du Vilaret retourna en France, vers la fin du mois d'octobre. Un titre de ce temps là nous apprend qu'il était déjà arrivé à Marseille, le mardi avant la fête de Saint Simon et de Saint Jude, qui était le 28 de ce mois.

Charles II, comte de Provence, sortit de la prison où il était détenu par Alphonse, Roi d'Aragon. Le traité de sa délivrance se fit, le 4 d'octobre, dans les prieurés, par la médiation du roi d'Angleterre, qui s'y était rendu pour ce sujet. Charles arriva à Marseille au mois de décembre. Du Vilaret l'attendit dans cette ville, et fut présent, avec plusieurs seigneurs provençaux, à la confirmation que le comte fit alors des privilèges des Marseillais. Du Vilaret avait prétendu que l'Ordre avait des droits sur la seigneurie de Visan (1), située dans le pays de Venaissin. Nous ignorons en quoi ils consistaient. Raimond III de Baux, prieur d'Orange, seigneur de ce lieu, les lui contesta. Ce différend fut décidé en faveur du prince par sentence de Guillaume, évêque d'Orange, et Pierre Pelet, seigneur d'Alais, qu'ils avaient pris pour arbitres, du 28 de juillet 1289.

Par le traité de la délivrance du roi de Sicile, comte de Provence, il avait été convenu qu'il obtiendrait, dans

(1) *Visan* (Vaucluse), arrondissement. d'Orange, canton de Valréas.

un an, du pape et du roi de France. qui laissaient la guerre au roi d'Aragon, qui lui accorderait une trêve, et que s'il ne pouvait pas l'obtenir d'eux, il se remettrait dans la prison ou il était. Et, en attendant, on l'avait obligé de donner pour otage trois de ses fils, et plusieurs Anglais et Provençaux. Charles n'ayant pas pu obtenir cette trêve du pape et du roi de France, et craignant quelque accident fâcheux pour ses otages, parce que l'année qu'on lui avait donnée pour terme allait expirer, jugea à propos d'avoir une conférence avec le roi d'Aragon. Il lui fit savoir le jour et le lieu où il se rendait ; il partit d'Acre en compagnie de quelques prélats et seigneurs provençaux, du nombre desquels était du Vilaret, et alla, le 3 d'octobre 1289, sur les frontières de Catalogne. Mais le roi d'Aragon ne comparut point à l'assignation et n'envoya pas même des députés au roi de Sicile, qui était en état de se rendre en prison pour retirer ses otages. Rostan de Capre, archevêque d'Arles, Bertrand, évêque de Nîmes, Pierre, évêque d'Adge, et du Vilaret lui donnèrent une attestation de sa comparution. Jacques, roi de Majorque, oncle du roi d'Aragon, y arriva le lendemain, et il eut une entrevue avec le roi de Sicile, avec laquelle du Vilaret assista avec l'archevêque d'Arles et quelques seigneurs.

Charles, n'ayant pu s'aboucher avec le roi d'Aragon, retourna en Provence ; il laissa cependant à Perpignan du Vilaret et quelques autres, pour continuer les négociations de la paix. Ce dernier voyant que cette commission qui paraissait être de longue durée, l'empêchait de vaquer au gouvernement du pays Venaissin, il s'en démit en l'année 1290. Raimond de Marsane, chevalier, et Arnaud de Beaumont, ses procureurs à Rome, rendirent pour lui le compte de son administration, dont Bertrand, camérier du pape, lui donna une décharge générale, au mois de février de l'année suivante.

Le roi d'Angleterre, qui était rendu le médiateur, fit convenir les rois de France et d'Aragon d'envoyer leurs plénipotentiaires avec les siens à Perpignan, pour convenir des infractions, qui avaient été faites à la trêve. Ceux-

ci s'assemblèrent, au mois de février 1290 ; mais n'ayant pu convenir d'aucun article, la guerre recommença. On reprit pourtant les négociations pour la paix, à la sollicitation du pape, qui envoya en France, au mois de mars de cette année, deux cardinaux pour la moyener. Ces prélats s'étant rendus à Montpellier, ils entravèrent la négociation avec les rois de Sicile et de Majorque, qui s'étaient rendus sur les lieux. La conférence ayant été renvoyée à Tarascon, les ambassadeurs des rois d'Angleterre et d'Aragon, qui s'y trouvèrent avec le roi de Sicile, convinrent des articles de la paix, au mois de février 1291, par l'entremise de deux cardinaux légats. Du Vilaret assista à toutes les conférences avec les principaux conseillers du roi de Sicile. Et comme il restait encore quelques articles à régler entre les deux rois, on convint qu'ils s'aboucheraient ensemble sur la frontière des Etats d'Aragon pour les régler et pour confirmer la paix. Les ambassadeurs d'Aragon jurèrent entre les mains de du Vilaret, qu'on donnerait au roi de Sicile toute sorte de sureté pour cette entrevue. Elle se fit, le 8 d'avril, sur la montagne de Jonquièrre (1). Les deux rois conclurent un nouveau traité, auquel du Vilaret assista avec l'évêque de Saragosse et quelques seigneurs provençaux et aragonais.

Les affaires des chrétiens en Syrie étaient, dans ce temps là, dans un estat déplorable. Le sultan d'Egypte leur avait enlevé toutes les places qu'ils possédaient, et il ne leur restait plus que la ville d'Acre, qui était gouvernée par dix-sept nations différentes, parmi lesquelles étaient les trois Ordres de l'Hôpital, du Temple et des Teutoniques. Le sultan d'Egypte l'assiégea et la prit après une vigoureuse résistance, le 18 de mai de cette année. Le grand maitre Jean de Vilers se retira avec tous les couvents en l'isle de Chypre, et établit son siège à la ville de Lémissso, située dans la partie méridionale de cette isle, avec la permission du roi Hugues de Lusi-

(1) *Jonquières* (Gard), arrondiss. de Nîmes, canton de Beaucaire.

gnan (1). Il envoya en France une partie des chartes, qui contenait les acquisitions de bien que l'Ordre possédait en Syrie, et les adressa au grand prieur de Vilaret, qui les fit mettre au château de Manosque, où elles sont restées jusqu'en l'année 1603, qu'elles furent portées à Arles avec le titre du baillage au mois de mai en 1741. Ces chartes ont été portées à Malte.

Reynaud du Liet, sénéchal de Provence, prêta serment à Aix, dans le palais du comte, le 8 juin de cette année, apparemment à la réquisition du commandeur de Manosque, Monge, d'observer la transaction de 1262.

Roncelin, seigneur de Lunel, estait de même, dans ce temps-là, possesseur de la baronie de Montauban par la donation que Randone de Montauban, sa mère, lui en avait faite. Il vint à Orange et prêta hommage à l'Ordre, dans la maison de l'Arc, entre les mains de du Vilaret, le 24 de juillet, pour les terres mentionnées dans les précédents hommages, en présence des commandeurs Rostain de Sabran d'Orange, de Pierre de la Mote de Trignan, de Raimond Astenove de Venterol, de Bertrand de Caderousse de Valdroume et de frère Raimond de Sabran, chevalier, Raimond de Mévillon le Jeune, Raimond Gaucelin, seigneur en partie d'Uzès et plusieurs autres y furent aussi présents. Du Vilaret passa ensuite reconnaissance, en particulier, à Roncelin pour la terre de Cairane, et pour les co-seigneuries de Venterol, Chateauratier, Novaisan et La Batie de Saint Maurice, conformément à celle qu'il avait passée à Raymond Geoffroy de Castellanne, mari de Randone de Montauban, en 1283.

Du Vilaret avait fait un don gratuit de 1 500 livres tournois au comte de Provence, pour lui aider à payer sa rançon au roi d'Aragon, dont il estait prisonnier. Les habitants de Manosque, à la persuasion du commandeur Béranger Monge, leur seigneur, offrirent au grand prieur,

(1) Lettre de Jean de Villiers, grand-maitre des Hospitaliers, annonçant au prieur de Saint-Gilles la prise d'Acre par les Turcs; traduction française du XIV^e siècle publiée par Le Clerc, *Hist. litt.*, XX, p. 193-95; Cf., *ibid.*, p. 95-97.

le 31 d'octobre 1292, de contribuer au don pour 1.500 sols et les lui comptèrent, le 15 décembre suivant. Celui-ci, en reconnaissance, confirma leurs privilèges.

Du Vilaret passa dans le Haut Languedoc une partie de l'année 1292. Il tint à Fronton, le 22 de juillet, le chapitre de Toulouse. Il alla ensuite en Guyene, et estant à Saint Girons, il fut présent à une sentence arbitrale qui fut rendue, le 27 d'octobre, entre frère Hugues de Lite, commandeur de Gabre, et ses habitants de La Bastide de Plaisance, qu'il ratifia. Il retourna ensuite à Toulouse, et termina par une sentence arbitrale, qui fut rendue, le 14 décembre, par Eustache de Beaumarchais, sénéchal de Toulouse et Alby, le différend qui estait entre l'Ordre et Jourdain V, seigneur de l'isle Jourdain, au sujet des droits que ce dernier prétendait avoir sur le lieu de Fayoles, membre de la maison de Bourgaud.

Il donna, le même jour, 14 de novembre, à Guillaume de Raimond, l'église de Casillac (1) en Quercy, pour en jouir pendant sa vie. Il le fit de l'avis de douze commandeurs des maisons situées dans la sénéchaussée de Toulouse, qu'il avait convoqués dans cette ville pour assister à un chapitre, ou plutôt assemblée qu'il devait tenir à Fronton, c'étaient frère Pierre du Tournel, commandeur de Saint Sulpice, Marquis [d'Escornebœuf] de Fronton, Pierre Florent de Toulouse, Bernard du Villars de Garridech, Géraud de Colomb du Burgaud, Raimond de Senlon de Saint Amant, Raimond du Tournel de Castelsarasin, Bernard Raimond de Leguevin, Guillaume Payen de Montpelegrin et la Bouisse, Bernard Labat de Lagavernio et Bertrand Joan de Reneville.

Charles II, comte de Provence, estant à la ville de Salon, le penultième aoust de cette année, donna à du Vilaret, qui estait un de ses conseillers, ainsi que je l'ai dit, la permission d'acheter des biens et des censes au terroir d'Aix, jusqu'à la valeur de 600 livres de couronnes, et le dispensa par là de lui en payer l'ammortissement. (2)

(1) *Cazilhac* (Lot), arrondissement de Gourdon, canton de Martel.

(2) Privilèges d'Aix, liasse n° 6.

Guillaume Auger prêta hommage à du Vilaret dans la maison de l'Arc à Orange, pour la seigneurie de Vitrole, le 6 de janvier 1292 (1293), en présence des commandeurs de Sabran d'Orange, Pierre de la Mote de Trignan, Aimé de Montlanc de Poet-Laval et Raimond de Sabran, chevalier.

Peu de temps après, du Vilaret alla à Nice, où le comte de Provence était alors, et il obtint de ce prince, le 22 du même mois de janvier, la confirmation de la transaction passée entre le comte Charles I^{er}, son père, et l'Ordre, le 28 juillet 1262. Il ordonna que tous ceux qui succèderaient aux comtes de Provence et de Forcalquier et les sénéchaux de ces pays seraient obligés de jurer l'observation de cette transaction. Ce prince confirma, en même temps, à l'Ordre tous les biens, qu'il avait acquis alors dans ses Etats, et fit scéler son diplôme de son sceau d'or. (Les comtes de Provence de la maison d'Anjou dataient leurs diplômes de la Nativité, c'est-à-dire du 1^{er} de janvier.)

Hugues de Voisins, seigneur d'Ambres (1), en Languedoc, ayant été fait sénéchal de Provence, frère Beranger Monge, commandeur de Manosque, lieutenant du grand prieur, le requit d'observer la transaction de 1262. Il y satisfît et prêta serment, le 3 juillet de cette année. Les affaires, dont Vilaret était chargé, furent cause qu'il ne put convoquer son chapitre de Saint-Gilles qu'au commencement du mois d'octobre ; il le tint à Montpellier.

Frère Eudes du Pin fut élu grand maître en l'année 1294. Il avait été auparavant maréchal de l'Ordre, comme il se voit dans le titre du 28 décembre 1287. Celebrun du Pin fut un des premiers bienfaiteurs de l'Ordre, ainsi que je l'ai déjà observé. Il donna, au grand maître Gerard, l'église d'Antinac (2) en Gascogne avec son terroir. Guillaume Garcie du Pin fut un des procureurs nommés, l'an 1239, par Jourdain, seigneur de l'Isle, pour prendre possession de ses terres après la mort de son père.

(1) *Ambrus* (Lot-et-Garonne), arr. de Nérac, cant. de Domazan.

(2) *Antinac* pour Antignac (Haute-Garonne), arrondissement de Saint-Gaudens, canton de Bagnères-de-Luchon.

Gerard et Bertrand du Pin sont nommés parmi les nobles du baliage de Gascogne, qui, en l'année 1271, prêtèrent serment de fidélité à Philippe le Hardi, roi de France, après qu'il eut pris possession du comté de Toulouse. Il se pourrait que le grand maître fut de cette famille. Quelques uns ont prétendu qu'il était de même maison que le grand maître Roger des Pins, qui fut élu dans le siècle suivant. Cependant ils ne rapportent point de preuves. D'ailleurs celui-ci mettait son nom au pluriel, *de pinibus*, ainsi que le pratiquent encore à présent ceux de cette famille, au lieu que le grand maître Eudes portait le sien au singulier.

Gerard Adhémar, seigneur de Monteilaimar, avait acquis, dans ce temps là, de Roncelin, seigneur de Lunel, son neveu, les seigneuries d'Opegue, Blacors, Laroche, Sausegne et Alanson au diocèse de Die, qui dépendaient de la baronie de Montauban ; apparemment pour les droits qu'il pouvait avoir sur cette baronie du chef de Dragonete de Montauban, son épouse. Ces terres étaient de la mouvance de l'Ordre, et il lui en prêta hommage, le 12 décembre 1294, entre les mains du commandeur Pierre de la Mothe, lieutenant du grand prieuré.

Charles I^{er}, comte de Provence, n'avait point établi dans l'église Saint Jean d'Aix cinq prêtres pour prier Dieu pour l'âme de Béatrix, son épouse, ainsi qu'elle l'avait ordonnée par son codicile. Mais Charles II, son fils, prince pieux, fit cet établissement, le 18 janvier 1294, et y ajouta un diacre et un sous diacre, et assigna pour leur entretien une rente de 60 livres de couronnes sur son domaine.

Du Vilaret étant à Montélimar, avant le 14 janvier 1295 (1296), reçut l'hommage que Imbert Banisson, damoiseau, rendit à l'Ordre pour une partie de la seigneurie d'Eysahut (1) qui était un fief dépendant de la commanderie de Poët-Laval. Il alla, quelques mois après, à

(1) *Eyzahut* (Drôme), arrondissement de Montélimar, canton de Dieulefit, membre de la commanderie de Poët-Laval.

Toulouse et il tint le chapitre à Fronton le premier dimanche de mai. Il visita ensuite les commanderies du voisinage, et étant au Bourgault, le 5 de juin, il accorda plusieurs facultés aux habitants de ce lieu, de l'avis de frère Dalmase de Corneillan, qui en était commandeur, de Giraud Colomb, commandeur de Saint Jean de Pelapont, et de Bertrand d'Orange, chevalier. Celui-ci était compagnon du grand prieur. Il avait été reçu, depuis peu de temps, dans l'Ordre. Il était fils de Bertrand, prince d'Orange, et d'Isoarde de Curban.

Le pape Boniface VIII accorda, dans ce temps là, la levée d'un décime sur les biens ecclésiastiques de France, pour aider le roi Charles II, comte de Provence, à recouvrer la Sicile, que le roi d'Aragon avait usurpé. Il en déclara l'Ordre exempt, et Durand (de Trésémines), évêque de Marseille, qu'il avait nommé, pour l'exiger dans les provinces ecclésiastiques de Vienne, Lyon, Besançon, Tarentaise, Embrun, Aix et Arles, ordonna, le 7 d'avril 1296, aux collecteurs qu'il avait établis, de ne la point exiger des commanderies de l'Ordre (1).

Ce fut apparemment au Bourgault qu'il reçut les ambassadeurs, que le conseil lui envoya de Limisso, pour lui apprendre que le grand maître du Pin était mort, en allant à Rome, et qu'il avait été élu son successeur, le 24 de mars. Le père Pauli a rapporté dans son *Code diplomatique de l'Ordre*, une bulle du pape Boniface VIII, du 22 septembre, l'année troisième de son pontificat, qui répond à l'an 1297, adressée au grand maître du Pin, d'où il présume qu'il n'était point mort en 1296. Mais comme il n'y a que la seule lettre initiale, qui n'était pas celle de son nom, mais bien l'O' (oddo), il faut qu'il n'aye pas bien lu, et il doit y avoir sans doute la lettre G, qui était l'initiale du nom de frère Guillaume du Vilaret. La

(1) Dans la *Gallia nova novissima*, par Albanès et Ulysse Chevalier, vol. de Marseille, p. 206, se trouve l'ordonnance de Durand de Trésémines, collecteur des décimes accordées au roi de Sicile. (Arch. des Bouches-du-Rhône. Ordre de Malte, liasse 59. *Vidimus* de la même année.)

parfaite connaissance, qu'il avait des affaires de l'Ordre, lui fit comprendre qu'il était à propos qu'il restât encore en France quelques années, pour visiter les commanderies et voir l'état où elles étaient, et retirer le denier qui estait dû au Trésor. Ce fait, qui est très véritable, est rapportée par François de Belleforest, en la *Cosmographie universelle*, qui l'avait appris des mémoires de frère Jean Quintin, prêtre, secrétaire de la chancellerie, vers l'année 1535, et qui avait fait des remarques sérieuses sur les vies des grands maîtres. Cependant Bossio a révoqué ce fait en doute, sous prétexte qu'il n'est pas noté sur l'ancien catalogue des grands maîtres. Mais c'est une mauvaise raison, puisque ce catalogue ne contient que leurs éloges en racourci. Il ne faut pas être surpris que cette circonstance n'y soit pas marquée. Le grand maître était à Aix, le 8 d'octobre de cette année ; ne pouvant plus prendre soin du prieuré de Saint-Gilles, il en établit son lieutenant frère Isnard de Flayosc, commandeur de Puimoisson. auquel il reçut de frère Pierre de Saint Martin, ci-devant baile de Manosque, 940 livres tournois que cette commanderie devait à l'Ordre.

Barascon, seigneur de Temines, ayant résolu de fonder un monastère de religieuses de l'Ordre, à l'exemple de Guibert de Temines, son frère, vint trouver le grand maître à Fronton, où il tenait le chapitre de Toulouse, le dernier dimanche de mai 1297 qui estait le 26 de ce mois, et il régla avec lui les articles de la fondation. Elle se fit de cette manière suivante : Le grand maître et Pierre Raimond, commandeur de Quercy, de l'avis des capitulaires, donnèrent à Barascon la maison de Fieux, qui appartenait à l'Ordre, à la réserve de l'église et des dixmes, et, en échange, il donna à l'Ordre tous les biens dont il avait obtenu du roi l'amortissement, et, en même temps, il fonda ce monastère. Le grand maître ordonna que le nombre des religieuses serait de douze, outre la prieure ; qu'elles pourraient élire leur supérieure, qu'il serait confirmé par le prieur de Saint-Gilles ; et qu'elles payeraient tous les ans, à l'Ordre, une responcion d'un demi marc d'argent, portable au chapitre de Toulouse. Temines

donna ensuite à ce monastère le lieu de Fieux et s'obligea de lui assigner une rente de cent setiers froment, mesure de Figea. Le grand maître donna à ces filles l'église du même lieu de Fieux qu'il s'était réservé.

Le grand maître était à la commanderie de la Tronquière, au commencement de l'année 1298. Aygline de Temines, qu'il avait établie, depuis deux années, prieure de Beaulieu, après la mort d'Aygline Baras, sa mère, vint le trouver ; il passa avec elle un accord, le 27 de mars, qui contenait plusieurs articles, de l'avis de frère Pierre Raimond, commandeur du Quercy et du Rouergues, de Roger de Mesin, commandeur de Montbrison et Venières en Auvergne, de Bertrand d'Orange, commandeur de Pernes, de Rostain de Montaut, chevalier, et de quelques autres, il ordonna : 1° que lorsque la prieure serait morte, les religieuses procèderaient, dans les 40 jours comptables du lendemain de sa mort, à l'élection d'une nouvelle supérieure, qui serait présentée dans le même terme au prieur de Saint-Gilles, ou à son lieutenant, s'il était absent de son prieuré, que s'ils ne la faisaient point dans ce terme, l'élection et nomination serait dévolue au grand prieur ; 2° que le nombre de religieuses professes serait de 39 ; 3° que la prieure pourrait en recevoir à la place de celles qui mourraient ; 4° que la prieure aurait le droit de correction et supériorité sur les religieuses ; 5° lorsqu'elle aura besoin d'un prêtre pour administrer les sacrements aux religieuses, le commandeur de Quercy le choisira, et lui donnera l'habit de l'Ordre ; 6° il confirma à ces religieuses les maisons de Barbaron, Martel et autres, qu'il leur avait données, étant prieur de Saint-Gilles, à condition que pour ces maisons, compris celle de Beaulieu, elles donneraient de resposion 31 livres tournois, portables au chapitre de Saint-Gilles : 7° le grand maître et le prieur de Saint-Gilles auraient le droit de visite, correction et supériorité sur ce monastère. La prieure et quelques autres religieuses, qui l'avaient accompagnée, acceptèrent ces règlements et jurèrent obéissance à l'Ordre. Le lendemain, les autres religieuses, qui estaient restées à Beaulieu, ratifièrent ce règlement.

Le grand maître alla ensuite en Provence ; étant à Puimoisson, il confirma aux habitants de ce lieu le privilège que le grand prieur de Saint-Gilles, Féraud de Barras, lui avait accordé, d'être exempt du paiement de tailles, que l'Ordre levait sur les habitants. Ils restaient, ce qu'on appelle en matière de fiefs, *serfs de main morte*, c'est-à-dire qu'ils étaient taillables à la volonté du commandeur. Il partit ensuite pour Paris.

Les officiers royaux de Moustiers avaient exigé, du prévôt de Riez, une reconnaissance en faveur du comte de Provence, des biens qu'il possédait dans le terroir de Puimoisson. Le commandeur Isnard de Flayosc, lieutenant du grand maître au prieuré de Saint-Gilles, en porta sa plainte au prieur. Il lui représenta que le comte Raimond Béranger, son ayeul, avait vendu, à l'Ordre, tout ce qu'il possédait dans Puimoisson, que, par conséquent, il n'y pouvait point y avoir de directes. Le comte eut égard à ces remontrances, et ordonna, le 1^{er} de février 1298, à Hugues de Vaisins, son sénéchal, de faire révoquer cette reconnaissance.

Le grand maître assista au parlement de Paris, pendant le séjour qu'il fit dans cette ville. Il y siégea immédiatement après les prélats. Il alla en Lorraine, dans le mois d'avril de l'année suivante 1299. Frère Berhol de Salsa, commandeur de Prague, y vint en qualité de député du chapitre du prieuré de Bohême, assemblé à Lubu, où se chante *Jubilati*, qui est le 10 de mai. Il lui rendit l'obéissance, lui paya les responsions de ce prieuré, et lui rendit, en même temps, compte de l'état où il se trouvait, tant au nom des commandeurs que de frère Henry de Kydeuson, leur grand prieur, et des commandeurs qui avaient assisté au chapitre.

Vilaret retourna, bientôt après, au prieuré de Saint-Gilles et alla à Toulouse. Jourdain V, seigneur de l'isle Jourdain, lui remit, le 20 de juin, la quatrième partie de la juridiction du lieu de Fayoles (1), au diocèse de Toulouse.

(1) *Fayolles* (Tarn-et-Garonne), arrondissement de Castelsarrasin, canton de Saint-Nicolas-de-la-Grave.

Et le grand maître lui donna, en échange, le lieu ou Bastie de Brax (1). Il donna, dans ce même temps, des coutumes aux habitants de Caignac.

Le grand maître, étant à Avignon, consigna, le 3 de février 1299 (1300), à un marchand florentin, 400 livres tournois, qui étaient destinées pour Aimar de Poitiers, fils d'Aimar, comte du Valentinois, et pour Hugues Aimar, seigneur de la Garde Aimar.

Frère Béranger Monge, commandeur d'Aix, mourut en cette année. Il se trouva un titre de lui du 30 décembre de l'année précédente. Les emplois honorables, qu'il eut pendant sa vie, sont une preuve certaine de son rare mérite. L'église de Saint Jean d'Aix lui est redevable de son entière perfection. Elle n'était presque que commencée, lorsqu'il fut fait commandeur de cette maison ; il l'a fit entièrement achever, en l'année 1264, ainsi qu'il était marqué dans une ancienne inscription, qui était peinte sur la muraille du fonds du presbytère, qui a subsisté jusqu'en l'année 1694, que frère Jean-Claude Viany, prieur de cette église, ayant fait placer le chœur au fonds du même presbytère, la fit effacer avec les armoiries de ce commandeur, qui y étaient peintes. Il était natif de la ville d'Aix, où sa famille tenait un rang honorable. Il avait un neveu nommé Béranger comme lui, qui, en 1293, était chatelain des Echeles. Elle subsistait encore dans le XV^e siècle. Il se trouve un acte, du 13 avril 1418, passé par Philippine Raoul, veuve de noble Béranger Monge, citoyen d'Aix. Dans ce même siècle, il y avait une branche de cette maison, qui possédait la seigneurie de Velaux (2) au diocèse d'Arles.

Il y avait près de quatre années que le grand maître avait été élu. Il ne pensait pas cependant de se rendre en Chypre ; quoique les baillis du couvent lui eussent fait

(1) *Brax* (Haute-Garonne), arrondissement de Toulouse, canton de Leguevin.

(2) *Velaux* (Bouches-du-Rhône), arrondissement d'Aix, canton de Berre.

de fréquentes représentations sur le grand préjudice, que son absence causait aux affaires de l'Ordre, il avait même résolu de tenir un chapitre général à Avignon, mais le couvent préféra d'y envoyer ses députés, et prétendit qu'il ne pouvait le tenir qu'à l'endroit, où résidait le corps de la religion. Le pape se rangea de ce parti, et lui défendit de le tenir à autre part qu'en Chypre. Toutes ces raisons le déterminèrent de faire ce qu'on souhaitait de lui.

Il fixa son départ au mois de septembre ; et dans cet intervalle il parcourut plusieurs commanderies du grand prieuré de Saint-Gilles. Il estait à Gap, le 17 de mai, et il y ratifia, à la prière des coseigneurs, une sentence arbitrale que le grand prieur Feraud de Barras avait autrefois rendue entre frère Fouques de Coard, commandeur de Gap, et les nobles de ces deux lieux. Le grand maître estait assisté des commandeurs Isnard de Flayosc de Manosque et Puimoisson, son lieutenant dans le grand prieuré, Rostain de Sabran d'Orange, Raimond Osasèche de Gap, Geofroy Raimond d'Arles, Montreal de Flayosc de Comps, Elion de Villeneuve de Lardiers, Hugues Cornut des Omergues, Pierre de Saint Martin d'Embrun, Bertrand d'Orange de Moisan, son sénéchal, Barras de Barras, chatelain de Peylautier, Rodrigue Velaseo, châtelain de Lardiers, Rostain de Clermont, chatelain de Talard, et de Guillaume de Beauplan, prêtre, son aumônier.

Le grand maître alla, peu de temps après, à Toulouse. Il y rendit, comme arbitre, le jour de Saint Jean-Baptiste, 1300, une sentence entre frère Marquès d'Escornebeuf, commandeur de Fronton, et les habitants de ce lieu. Deux jours après, il fit un échange avec Bernard, comte de Comminges, qui lui donna la moitié du lieu de Quiret, situé dans le diocèse de Toulouse. Il partit, dans le mois de juillet suivant, de cette ville, pour aller à Saint-Gilles ; et estant à Nimes, il confirma, le 27 de ce mois, à la prière des habitants de Manosque, à l'exemple du grand maître Jean de Villas, son prédécesseur, les privilèges que les comtes de Forcalquier, les précédants grands maîtres et les grands prieurs de Saint-Gilles, leur avaient accordés. Il alla ensuite à Valence, et il y ratifia, le 18 d'aoust, une

transaction que frère Corneillan, commandeur de cette maison, passa avec Didier de Savenage, prieur de Saint-Félix.

Toutes les affaires, qui regardaient le grand maître en France, estant finies, il se rendit à Marseille, pour s'embarquer pour Chypre. Il établit, avant son départ, son lieutenant au prieuré de Saint-Gilles, frère Geofroy Raimond, commandeur d'Arles et Manosque. Il lui avait donné cette dernière commanderie, quelques mois auparavant. Raimond faisait déjà les fonctions de lieutenant, le 5 octobre suivant.

Frère Dragonet de Mondragon. (1)

Le grand maître, estant arrivé à Limisso, tint, le 5 de novembre 1300, le chapitre général qu'il avait indiqué. On y conféra le grand prieuré de Saint-Gilles à frère Dragonet de Mondragon. Il estait fils de Pons, seigneur de Mondragon, au diocèse d'Orange, qui lui fit un légat dans son testament du 5 d'aoust 1261, créa Rixende, sa femme, tutrice de ses enfants et établit, leur gardien et de ses terres, Raimond de Baux, prieur d'Orange. Dragonet de Mondragon, un de ses ancêtres, donna à la religion, l'an 1190, un héritage appelé le clos de Mont-Dragon, situé dans le terroir d'Orange, dont elle jouit encore à présent. Cette maison, qui s'était partagée en quelques branches, est éteinte depuis le seizième siècle (2). Le même chapitre général confirma l'œuvre que le grand maître avait fait, l'an 1298, avec les religieux de l'Hôpital de Beaulieu.

(1) Page 193 du manuscrit.

Mondragon est écrit tantôt avec un T, tantôt sans cette lettre.

(2) Mondragon portait de gueules a un dragon ayant la tête de lion, le col velu et la poitrine, les alles d'aigle; la patte gauche aboutissant à quatre griffes, chacune d'icelles se terminant en gueule de dragon, de même que la queue; la patte droite levée et semblable à un bras d'homme, dont il tient un serpent, qui le mord au coude. Le tout d'or. Livre ms. du chap. général. Bosio, t. II, p. 32. — Arch. de l'archev. d'Arles.

Le grand maître tint un second chapitre général, le 22 d'octobre 1301. On y confirma les conventions, que le grand maître avait passées avec les religieuses de Beaulieu et les grâces et dons, qu'il leur avait accordés. Il y a apparence que c'est dans ce chapitre qu'on unit à la langue de Provence le grand prieuré de Navarre et ses commanderies. On ordonna pourtant qu'elles seraient toujours confiées aux chevaliers Navarrois. Nous ignorons les motifs, qui donnèrent lieu à cette union, si elle a été faite alors.

Le grand prieur de Mondragon partit de Limisso, en cette année 1301, et vint dans son prieuré. Il choisit la commanderie d'Aix pour le lieu de sa résidence, et il la prit pour une de ses chambres, comme il se voit par plusieurs titres et particulièrement par un du 9 de septembre 1302, et par un autre du 23 septembre 1304. Charles II, comte de Provence, le fit son conseiller et comensal.

Les mauvais traitements, que les Hospitaliers recevaient du roi de Chypre, et la dureté de sa domination, déterminèrent le grand maître et le conseil d'abandonner le secours de Limisso et de tâcher de se rendre maître dans le voisinage de la Terre Sainte de quelque île, où l'Ordre put remplir les devoirs de son état, sans être soumis à aucun souverain. Le grand maître jeta les yeux sur l'île de Rhodes, qui en était peu éloignée, et qui avait un port excellent. Elle était occupée par les Sarrasins et Turcs, et comme un point de cette importance exigeait des forces supérieures à celles de l'Ordre, il jugea à propos de le communiquer en secret au pape, au roi de France et à quelques autres prieurs chrétiens. Ce fut apparemment ce motif, qui fut le sujet du voyage qu'il fit en France, en cette année 1302, et encore pour retirer toutes les sommes qui étaient dues au Trésor. Le roi loua fort son dessein, et lui promit des secours.

Le grand maître séjourna pendant quelques temps dans le prieuré de Saint-Gilles. La commanderie de Gapfrancès avait des directes sur le lieu de Sainte Colombe (1), au

(1) *Sainte-Colombe-de-Peyre* (Lozère), arrondissement de Marvéjols, canton d'Aumont.

diocèse de Mende. Guy du Vilaret, seigneur de Serviers, frère du grand maître, souhaite de les acquérir, et offre de donner d'autres directes en remplacement. Le grand maître y consentit, et étant à Nîmes, il fit une procuration à frère Pierre de Chaudeyrac, commandeur de Gap-francès, pour faire cet échange. Frère Pierre de la Mote, commandeur de Trignan, lieutenant du grand prieur, y donna son consentement, et le traité se conclut le 13 de juin 1302.

Roncelin, seigneur de Lunel, était mort depuis l'année 1395, et par son testament, du 21 de décembre 1294, il avait institué son héritier en la baronie de Montauban, Hugues Adhemar, seigneur de Lombars (1), en Languedoc, dans l'Abbigois, son neveu. Celui ci le vendit, en 1302, à Humbert, premier Dauphin de Viennois. Ce prince devait alors prendre l'investiture de l'Ordre pour les terres dépendant de cette baronie, situées dans le diocèse de Vaison, et lui en prêta hommage, en conformité de la sentence arbitrale, du 18 de septembre 1283, rendue entre l'Ordre et Raimond Geoffroy de Castelane, et Randone de Montauban, son épouse. Le grand maître fit un traité avec le Dauphin, par lequel il lui céda tous les droits, que l'Ordre pouvait avoir sur ces terres de Cairane, Ventarol et autres mentionnées dans la même sentence arbitrale. Les autres conditions de ce traité ne sont point venues à notre connaissance, excepté que le grand maître, à Valréas, ville du pays Venaissin, compta, le 11 août 1302, à Adhemar, 2.000 livres tournois, à la décharge du Dauphin. Ce qui fait présumer que l'Ordre ne prétendait plus rien sur ces terres.

Le grand maître retourna en Chypre, l'année suivante 1303 ; il tint un chapitre général à Limisso, au commencement du mois de novembre. On y confirma la fondation du monastère de Fieux faite par Barascon de Temines, et Jourdain du Villars (2), sœur du grand maître, fut faite,

(1) *Lombars* (Tarn), arrondissement d'Albi, canton de Realmont.

(2) Raybaud appelle la sœur du grand prieur Jourdain du Vil-

ou pour mieux dire fut confirmée dans la charge de prieure perpétuelle de cette maison. On ordonna qu'à l'avenir les grands prieurs pourraient avoir quatre commanderies dans leur prieuré pour leurs chambres, telles qu'ils avaient choisi ; qu'ils pourraient les quitter, quand il leur plairait et en prendraient d'autres, qui leur conviendraient mieux. Mais, dans la suite, en conférant les prieurés, on leur assigna expressément ces chambres. Mondragon n'assista point au chapitre général, et il resta dans son prieuré, comme nous l'apprenons d'une lettre, qu'il écrivit à Durand, évêque de Marseille, datée de Saint-Gilles, après l'octave de la feste de la Pentecôte de cette année.

Philippe le Bel, roi de France, vint en Languedoc, en cette année, pour pacifier le différend qui estait entre les comtes de Foix, d'Armagnac et de Comminge. Il arriva à Toulouse, le jour de Noël ; il était accompagné de la reine, son épouse, et de ses trois fils ; il y resta un mois. Il en partit ensuite, le 25 de janvier 1304, pour retourner à Paris par le Bas-Languedoc. Pendant qu'il estait à Nîmes, Mondragon obtint de ce prince, au mois de février 1303, selon l'ancienne manière de compter, ou 1304 selon la nostre, un privilège très ample pour tous les frères de son prieuré : il porte entre autres que leurs biens ne peuvent pas être saisis par la justice séculière, si ce n'est dans des cas très légitimes, et qu'ils seront exempts de tailles. Que le roi ne peut point recevoir de reconnaissance des vassaux de l'Ordre. Que les Hospitaliers ne sont point ressortables du sort séculier pour les actions purement personnelles, et que, lorsqu'ils cometraient quelques crimes, leurs supérieurs pourront les faire saisir, même avec des armes, comme ils avaient accoutumé de faire.

lars ; tandis que d'autres auteurs, entre autres Du Bourg, dans son *Histoire du grand prieuré de Toulouse*, p. 536, l'appelle Jourdan de Villaret. Guillaume de Villaret se trouvait chez sa sœur Jordane, à Burgaud probablement, quand il reçut à la fois l'annonce de la mort d'Odon de Pins et du choix qu'on venait de faire de lui pour son successeur. (Villeneuve-Bargemont, *Monuments des grands maîtres de Saint-Jean de Jérusalem*, 1829, t. 1^{er}, p. 115.)

Montdragon obtint du roy des lettres données à Paris, le mardi après les fêtes de Noël de cette année, qui estait le 29 décembre, adressées à ses sénéchaux de Toulouse, Cahors, Carcassonne et Rodez, où il leur ordonne de faire jouir l'Ordre du privilège à lui accordé par Raimond VII, comte de Toulouse, l'an 1222.

Mathe de Béarn, veuve de Geraud, comte d'Armagnac, et Gaston d'Armagnac, son cadet fils, vicomte de Brulhois et de Fezensaguet, confirmèrent, le 9 d'aoust 1304, la donation que Gaston VII, vicomte de Béarn et de Brulhois, père de Mathe, avait fait à l'Ordre, l'an 1288, de la seigneurie de Nom-Dieu.

Le roy, estant à Poitiers, au mois de janvier 1305, confirma le privilège d'exemption de péages et autres droits, que Richard, roi d'Angleterre, avait accordés à l'Ordre, l'an 1194.

Frère Gaucelin du Tournel fut fait grand commandeur, environ l'année 1305. Le grand maitre, qui était, comme lui, du pays de Gevaudan, lui procura cette charge (1). Il estait probablement fils d'Odile Guerin, seigneur du Tournel, et de Miracle de Montlaur. Il avait assisté au chapitre du prieuré de Saint-Gilles, de l'an 1284, avec les chevaliers Pierre et Raimond du Tournel, ses frères. Il estait, en 1293, commandeur de Gap. Ses frères furent aussi commandeurs, le premier le fut de Puisubran et le dernier des Canabières.

Les habitants de Manosque avaient présenté au grand maitre des articles, qui regardaient l'exercice de la justice et d'autres chefs, sur lesquels ils souhaitaient d'être réglés. Le grand maitre répondit à chacun de ces articles, et fit expédier une bulle, datée de Limisso, le 26 de juillet 1306, qui contenait ces articles et leur réponse, et l'adressa à frère Geofroy Raimond, commandeur de Manosque et Arles. Son lieutenant dans le prieuré de Saint-Gilles, le juge de la ville de Forcalquier, ayant entrepris de connaî-

(1) Raybaud confirme encore ici son opinion d'après laquelle le grand maitre, Guillaume de Villaret, serait originaire du Gévaudan.

tre des habitants de Manosque, au préjudice de la juridiction de l'Ordre, le grand prieur Mondragon obtint, le 15 d'octobre de cette année, des lettres de Charles II, comte de Provence, qui firent défense au juge de prendre connaissance des causes de ces habitants.

Le grand maître, ayant enfin ramassé de l'argent et des troupes, pour exécuter le projet, qu'il avait formé depuis quelques années, de s'emparer de l'isle de Rhodes, fit mettre le siège devant cette ville, en cette année 1306 ; mais il n'eut pas le bonheur de voir le succès de son entreprise. Il mourut, vers le mois de septembre de cette année, et non en 1308, comme l'a dit par erreur Bosio. Sa mort fut une grande perte pour l'Ordre. Il a été un des plus dignes sujets, qui l'ayent gouverné. On a pu voir, par ce que j'ai dit de lui, le cas, que faisaient de sa personne, les papes et les prieurs chrétiens. On élut pour son successeur frère Fouque du Vilaret, son neveu ; il était fils de Jaucelme du Vilaret, seigneur de Serviers en Gevaudan (1). Il avait un esprit fort vif, et on jugea qu'il serait très capable d'occuper ce poste. Il avait un oncle, nommé Fouques comme lui, qui, en 1262, était commandeur de Millau. Le grand maître n'avait point exercé des charges dans le grand prieuré de Saint-Gilles, et il avait passé la plus grande partie de sa vie au couvent d'outre-mer, lorsqu'il fut élu.

Les rois de Chypre et d'Arménie craignaient fort, dans ce temps là, que le sultan d'Egypte n'envahit leurs états. Ils sollicitèrent fortement le pape de leur procurer quelque secours. Le pontife, qui y était très porté, résolut d'en délibérer auparavant avec les grands maîtres de l'Hôpital

(1) *Serviers* (Lozère), arrondissement de Mende, canton de Le Blaynard, commune de Saint-Julien-du-Tournel. Raybaud dit que Foulque était le neveu de Guillaume, tandis que Bouillet, dans son *Dictionnaire d'histoire et de géographie*, dit qu'il était son frère. Nous sommes de l'avis de Raybaud, qui distingue, avec juste raison, le neveu Foulques, grand maître de Saint-Jean, d'avec l'oncle Foulques qui était commandeur du Temple de Millau de 1259 à 1260.

et du Temple, qui, par la connaissance qu'ils avaient du pays, pourraient lui donner de bons conseils, sur la manière de conduire cette entreprise. Il leur écrivit de venir le trouver en France, où il était alors, et d'amener avec eux quelques chefs de leurs Ordres, les plus expérimentés et capables de lui donner de bons avis. La lettre, qu'il écrit au grand maître Guillaume du Vilaret, est datée de Bordeaux, le 6 de juin 1306. Il y a apparence qu'il était mort, lorsqu'elle arriva à Limisso; et le grand maître Fouques, son successeur, se prépara à exécuter les ordres du pape; et comme il avait plusieurs affaires importantes à régler avant son départ, il tint un chapitre général, dans le mois de novembre de cette année 1306. On lui donna, dans ce chapitre, un pouvoir très étendu, et entre autres, de pouvoir conférer à temps ou à vie toutes les commanderies qui vaueraient de la mer, pendant le temps qu'il y serait, de donner, en emphythéose ou en échange, les biens de l'Ordre, d'emprunter, au nom du Trésor, toutes les sommes qu'il trouverait à propos, et pour survenir aux dépenses qu'il serait obligé de faire, de s'approprier toutes les dépouilles des prieurs et commandeurs, qu mourraient au-delà de la mer.

Le grand maître du Temple, frère Jacques de Molay, partit, en cette année, pour aller en France; mais frère Fouques du Vilaret ne partit qu'en l'année 1307. Il rencontra, en chemin, des vaisseaux turcs, qu'il fut obligé de combattre et sur lequel il obtint la victoire. Cet obstacle fut cause qu'il n'arriva que tard en France. Il se rendit d'abord à Poitiers, où le pape résidait alors. Le pontife fit plusieurs conférences, au sujet du secours, qu'il prétendait donner aux rois de Chypre et d'Arménie. Il y appela les deux grands maîtres, les chevaliers, qu'ils avaient menés avec eux, et mêmes plusieurs séculiers habiles et expérimentés. On y convint que ce secours servirait, en même temps, pour le siège de Rhodes. Le grand maître alla, ensuite, à la cour de France. Le roi lui fit un accueil très favorable et lui donna apparemment quelques secours, pour continuer le siège de Rhodes. Et, en étant de retour, il s'attacha à ramasser tout ce qu'il put, soit de soldats

que de munitions de guerre et de bouche ; et les ayant fait conduire à Marseille, il y alla lui même, dans le mois d'octobre, pour les faire embarquer.

Bertrand III de Baux, prince d'Orange, avait rendu de grands services à Charles II, comte de Provence, dans ses guerres de Naples ; il lui demanda, pour récompense, de lui acquérir la portion de la ville d'Orange, qui appartenait à l'Ordre. Charles le lui promit, et proposa au grand maître, pendant qu'il était à Marseille, de la lui remettre, et offrit de donner, en échange, à l'Ordre, la même valeur en terres nobles. Le grand maître y consentit, et en conséquence du pouvoir que le chapitre général, dont nous venons de parler, lui avait donné, il céda, le 20 d'octobre, au comte, la moitié de cette ville et se réserva l'église et la maison de Saint Jean, ainsi que les directes que l'Ordre y possédait. En échange, le comte remit au grand maître les seigneuries d'Orgon, Saint Andiol, Saint Julien-le-Montaniers, Amirat, Rousset, Gréoux (1) et la co-seigneurie de Voulx. On convint que les chevaliers seraient exempts du paiement des péages, et de tous autres droits dans Orange et son terroir, et qu'ils pourraient faire des acquisitions dans cette ville, sans payer des droits de lods et ventes, n'y prendre investiture du prince, et parce que le comte, pour satisfaire à la disposition de la reine, sa mère, avait assigné 50 livres de rente, pour la fondation de quatre prêtres, d'un diacre et d'un sous-diacre, dans l'église de Saint Jean d'Aix, sur les seigneuries de Gréoux, Rousset et partie de Voulx ; le grand maître s'obligea

(1) *Orgon* (Bouches-du-Rhône), arrondissement d'Arles, chef-lieu de canton.

Saint-Andeol (Bouches-du-Rhône), arrondissement d'Arles, canton d'Orgon.

Saint-Julien-le-Montagnier (Var), arrondissement de Brignoles, canton de Rians.

Amirat (Alpes-Maritimes), arrondissement de Grasse, canton de Saint-Auban.

Rousset (Bouches-du-Rhône), arrondissement d'Aix, canton de Trets.

Gréoux (Basses-Alpes), arrondissement de Digne, canton de Valensole.

d'établir ces prêtres et clercs dans cette église, et quitta le comte de ce legs. Ils convinrent que, sur la plus-value des biens, que le roi avait donnés en échange, on compenserait les 40 livres, que le comte Raimond Béranger avait assignées sur les albergues des vigueries de Draguignan et de Grasse, et qui étaient destinées pour le vestiaire des prêtres de Saint Jean. Les principaux témoins de cet acte furent Jacques Duèze, évêque de Fréjus (1), Jean Cabassole, chevalier et professeur ès lois, François du Liet, sénéchal de Provence, les commandeurs Raulin de Sabran d'Orange, Geofroy Raimond d'Arles, Hugues Eustache d'Avignon et Sanche Garsias, amiral de l'Ordre.

Le comte de Provence fit, trois jours après, c'est-à-dire le 23 d'octobre, quelques libéralités à l'Ordre, qui étaient, sans doute, des conditions secrètes du traité. En premier lieu, il donna une déclaration pour interpréter une partie de la transaction de 1262. Il était dit, par un article, que l'Ordre pourrait faire porter les sels qu'il recueillerait dans ses salins à ses commanderies pour leur usage, sans payer aucun droit de gabelle. Il ajouta que l'Ordre en pourrait user de même pour les terres, qui lui avaient été cédées par l'échange ; 2^o qu'en quelque endroit des terres du comte que les vassaux commissent des crimes, les officiers de ce dernier en connaîtraient ; 3^o que l'Ordre aurait le report et les premiers des appellations dans les terres nouvellement cédées, de même que dans les anciennes ; 4^o il accorda au grand prieur de Saint-Gilles le droit de créer des notaires dans toutes les terres, que l'Ordre possédait en Provence. En second lieu, il donna à l'Ordre la seigneurie de Montagut, qui touche celle de Manosque. Enfin il donna la haute juridiction du lieu de Puimoisson, dont l'Ordre n'avait que la moyenne et basse.

(1) Jacques Duèze siégea, comme évêque de Fréjus, de 1300 à 1310. Clément V le transféra, le 18 mars 1310, de Fréjus à l'évêché d'Avignon, où il siégea deux ans seulement, ayant été fait cardinal en 1312. Elu pape à Lyon, le 7 août et couronné le 5 septembre 1316, sous le nom de Jean XXII, il mourut à Avignon, le 4 décembre 1334. (*Gallia christiana novissima*, par Albanès, t. I, p. 359 à 361.)

Les grandes occupations que Mondragon eut, cette année, furent cause qu'il ne put tenir son chapitre qu'au mois de décembre. Il le convoqua à Montpellier. Il alla, peu de temps après, à Poitiers, voir le grand maître, qui y était retourné, et qui apparemment le fit alors son lieutenant en France. Il passa, faisant cette route à Condat en Périgord, et il y ratifia, le samedi après la feste de Saint Blaise, qui tombait au 10 de février 1307 (1308), une transaction, que frère Raimond de La Valette, commandeur de ce lieu, avait passée avec les habitants. Le grand maître donna, le 15 de janvier 1308, à Arnaud Bernard de Preissac dit Sondant, à la recommandation de Gaillard de Preissac, évêque de Toulouse, neveu du pape, et pour reconnaître l'affection que lui et sa famille avaient eue pour l'Ordre, la jouissance des maisons de Casalís et Cornalis (1) situées en Guienne, à condition de les entretenir et de recevoir honorablement le prieur de Saint-Gilles ou son lieutenant, lorsqu'il y ferait les visites. Il avait donné au monastère de Fieux (2), dont Jordane de Vilaret, sa sœur, était prieure, la maison de Curemonte en Limousin, qui dépendait du grand prieuré d'Auvergne. Il ordonna, le 7 de juillet de cette année, que la prieure reconnaitrait le grand prieur à Curemonte et lui en payerait la responsion, jusqu'à ce qu'on eut fait l'échange, qui était proposé, de cette maison pour celle de Casillac.

Le pape Clément mit à exécution, en cette année, le projet qu'il avait avec les grands maîtres de l'Hôpital et du Temple, pour donner des secours aux rois de Chypre et d'Arménie, dont j'ai déjà parlé. Pour cet effet, il donna, le 11 aoust, la troisième de son pontificat, une bulle par laquelle il ordonna qu'au printemps prochain, il se ferait un passage de mille chevaux et 4.000 fantassins, à ses dépens et avec l'aide du roi de France, lequel serait continué pendant cinq années, et déclara le grand maître du

(1) *Casalís* (Landes), arrond. de Saint-Sever, cant. d'Hagetmau.
Cornalis (Landes).

(2) *Fieux* (Lot-et-Gar.), arrond. de Nérac, cant. de Francescas.

Vilaret général de ce passage. Le père Pauly, qui a rapporté cette bulle, l'a datée de l'an 1307; mais il s'est trompé. Clément, à l'exemple de ses prédécesseurs, datait ses bulles du jour de son couronnement, qui fut fait le 14 de novembre 1305; ainsi, le 11 aoust de la troisième année de son pontificat tombait à l'an 1308. D'ailleurs il y est parlé de la capture du grand maître des Templiers, qui avait été faite, le 12 octobre de l'année précédente. Le pape quitta, peu de temps après, le séjour de Poitiers, et vint faire sa demeure à Avignon. Le grand maître alla à Marseille, au mois de novembre suivant, pour s'embarquer, avec les troupes qu'il avait soudoyées, pour le siège de Rhodes; et, en attendant que tout fut prêt, il régla quelques affaires considérables.

La principale était celle que l'Ordre avait avec Aimar III, comte de Valentinois, au sujet des contraventions, qu'il faisait à la sentence arbitrale, qui avait été rendue, l'an 1269, entre son père et l'Ordre. Le comte députa à Marseille deux de ses gentilhommes, Guillaume de Roche-Morière et Guerin de Montesson, avec un plein pouvoir de terminer cette affaire. Le grand maître passa, avec eux, une transaction, le 30 de novembre, de l'avis de frère Dragonet de Montdragon, grand prieur de Saint-Gilles, de Pons de Say, grand prieur d'Auvergne, de frère Philippe Delaliche, grand prieur de Limisso, et de Pierre d'Aleries, châtelain d'Emposte. Ils convinrent que le comte remettrait à frère Pierre de Cornillan, commandeur de Poët-Laval, qui intervint dans cet acte, le tènement de Millaures, situé entre les lieux de Drane et de Monas, pour en jouir en toute justice; que ce prince aurait, dans les lieux de Saint-Vincent-sur-Charpey, Saint-Donat, le *mere impare* (1), dans les cas de mort ou mutilation des membres seulement; et que le restant de la haute justice appartiendrait à l'Ordre, et que le comte ne pourrait point exiger le droit de vingtain sur les habitants de ces lieux. Le comte remit au commandeur de Poët-

(1) *Mere impare* pour *merum imperium*, haute justice.

Laval, le droit d'avoine, qu'il était fondé d'exiger des habitants de ce lieu, conformément à la précédente sentence arbitrale. Enfin, qu'il ne pourrait point tenir des péages dans les terres, où l'Ordre avait la juridiction. Ce prince ratifia ensuite cette transaction.

Le grand maître donna, le six de décembre suivant, aux habitants de Manosque, les privilèges, qu'aucun originaire de cette ville ne pourrait être établi, par le commandeur, juge ou baile. Quatre jours après, il donna commission à frère Dalmas Cornillan, commandeur de Burgaut, et Bertrand de Saint-Maurice, commandeur de Castel-Sarasin, de faire un échange avec Amiet de Villars, seigneur de Saint-Michel et de Sales en Guyene, de certains droits seigneuriaux.

Edouard II, roi d'Angleterre et de Guyene, étant à Corteseya, confirma, le 22 de septembre, la deuxième année de son règne, qui tombait à l'an 1308, les privilèges que le roi Edouard I^{er}, son père, et ses autres prédécesseurs avaient accordés à l'Ordre. Le pape Clément V quitta entièrement le séjour de Poitiers, à la fin du mois d'aoust de cette année, dans la résolution d'établir son séjour ordinaire à Avignon. Il y arriva, à la fin de l'année 1309. Renaud du Liet qui avait été fait, en cette année, sénéchal de Provence, prêta serment, le 2 de juin, à la réquisition de Montdragon, d'observer la transaction de 1262.

Le grand maître retourna en France, au mois de juin de l'année 1309, pour se mettre à la tête des troupes qui devaient composer le passage. Il reçut du pape toutes les instructions nécessaires. Ces troupes étaient destinées pour servir au siège de Rhodes. Toutes choses étant prêtes, il alla à Marseille, au commencement du mois de septembre, pour leur embarquement. Pendant qu'il y était, il confirma, le 20 de ce mois, à l'exemple du grand maître Guillaume de Villaret, son oncle, les privilèges qui avaient été accordés aux habitants de Manosque par les comtes de Forcalquier, par les précédants grands maîtres, par les grands prieurs de Saint-Gilles, et par les commandeurs de Manosque, et toutes les transactions, que l'Ordre avait passées avec les habitants. Pierre de Plaine,

Cassagne, évêque de Rhodes, s'embarqua sur cette flotte, en qualité de légat du Saint-Siège. Après le départ de la flotte, le pape écrivit au roi, le 27 d'octobre, pour le prier de donner la somme qu'il avait promise pour le passage, et lui marqua que le grand maître était venu si tard en France, qu'il n'avait pas pu l'aller voir pour lui rendre compte de cet armement, et qu'il s'était mis promptement en mer par la crainte des vents contraires. Elle n'était pas sans fondement ; en effet, la flotte fut assaillie d'une si furieuse tempête, qu'un des vaisseaux et plusieurs galères y périrent. Elle fut obligée de relacher au port de Brindes, et d'y rester pendant tout l'hiver. Le grand maître donna, dans cette ville, le 31 de janvier 1309 (1310), commission à frère Pierre de Chaudeyrac, commandeur de Saint Félix, Lugan et d'Auzits, son compagnon, de terminer certaines affaires, que l'Ordre avait à la cour de Rome.

La flotte chrétienne partit de Brindes, au commencement du printemps de cette année, et se rendit au camp devant Rhodes. L'armée, aidée de ce renfort, en pressa le siège avec beaucoup de vigueur, et la prit, à la fin du 15 d'aoust de cette année 1310. La prise de cette ville fut suivie de tout le reste de l'isle de Lango et de quelques autres îles circonvoisines. Le grand maître et tout le couvent quittèrent le séjour de Chypre et transférèrent leur demeure à Rhodes. On prit un quartier de la ville, pour y bâtir une église conventuelle, un palais pour le grand maître, et des maisons pour chaque langue ou auberge dans lesquelles les chevaliers logeaient. On appelait ce quartier *Lecoulat* et en latin *Collachium*, comme ceux de la langue de Provence étaient les plus nombreux du couvent, on bâtit, pour eux, deux auberges. On mit, dans la première, les frères, qui étaient natifs de la partie du prieuré de Saint-Gilles, qui est deçà la rivière du Rhône, c'est-à-dire en Languedoc-Guiene, qu'on appelle *l'auberge du prieuré de Saint-Gilles*. La seconde fut composée de ceux, qui étaient nés dans le pays, qui était en delà de ce fleuve en Provence et en Dauphiné. On lui donna le nom *d'auberge de la province de Provence*.

Guillaume Auger, seigneur d'Ose et de Vitrole, prêta hommage à Montdragon, dans le palais de Manosque, le 21 de janvier 1309 (1310), de la seigneurie de Vitrole, et pour les lieux d'Esparron, Rochefort, Barcelone et Peynière qui en dépendaient. Robert, comte de Provence, ratifia, le 7 de mars de cette année, l'échange, que l'Ordre avait fait avec le comte Charles II, son père, de la moitié de la ville d'Orange. Mais nonobstant cela, il prétendit que le roi, son père, y avait été lésé, et déclara, le 19 d'avril, à frère Hugues Eustache, commandeur d'Avignon, lieutenant du grand prieur en Provence, qui ne prétendait point que le lieu d'Orgon y fut compris, et il lui renouvela la même protestation, le 30 de mai suivant.

L'Ordre, ne voulant point se brouiller avec ce prince, lui remit cette terre. De Montdragon était à Montpellier dans le mois d'avril. Il y a apparence qu'il tint, dans cette ville, le chapitre provincial de cette année.

✗ Montdragon mourut à Aix, le 22 de janvier 1310 ou 1311, selon notre manière de compter. Il fut enseveli dans l'église de Saint Jean, et dans la chapelle dédiée à Saint Roch et à Saint Louis, qu'il avait fait bâtir. Il avait fondé l'entretien d'un prêtre, qui devait y dire, tous les jours, la messe à son intention, et lui avait assigné des rentes imposées sur des fonds de terres situées dans le terroir de Manosque. Il avait fait faire le tableau du maître autel et de la chapelle du comte Raimond Béranger, où on voyait ses armes. Son tombeau était fait de la manière qu'il est ici représenté (*Il y a ici sur le manuscrit le dessus du mausolée et une inscription latine*), et a subsisté jusqu'à l'année 1695, que frère Jean Claude Viani, prieur de Saint Jean d'Aix, le fit démolir, lorsqu'il fit abattre cette chapelle, qui est presentement dédiée à Saint Martin, pour l'agrandir, et il n'a plus été rétabli. On a seulement conservé les principales pièces dont il était composé, et on les a placées sous l'autel de la chapelle. Voici son épitaphe :

Dominus frater Draconitrus de Monte Draconi, prior honorabilis Sancti Egidii, et vice magister in partibus cismarinis hic jacet, qui migravit ab hoc sæculo anno

domini MCCCX-XI calendas februarii. Ejus anima requiescat in pace. Amen. Pater Noster. (1)

Après que les obsèques du grand prieur de Montdragon furent faites, le commandeur d'Aix convoqua une assemblée des commandeurs de Provence. Frère Hugues Eustache, commandeur d'Avignon, y fut élu lieutenant du prieuré. La nouvelle de cette mort, ayant été portée à Rhodes, le grand maître donna la charge de lieutenant à Raimond d'Olargues, commandeur de Campagnoles, Reissac et des autres maisons de l'Albigeois. Il ne prit point ce titre, dans un acte qu'il passa, le 29 de juillet de cette année ; ce qui marque qu'il n'avait point reçu sa commission. Il donna au chevalier Guillaume Materon l'administration du temporel de la maison de Saint-Gilles, et il alla faire sa résidence à Avignon auprès du pape, à cause du grand intérêt, que l'Ordre avait dans l'affaire des Templiers, dont il était alors question, et étant dans cette ville, *le lundi après la feste de Saint Martin*, 13 novembre 1311, il donna permission à frère Hugues Messager, commandeur d'Alais et Saint Maurice de Casesvieilles, de transiger avec Raimond Gausselin, seigneur d'Uzès, au sujet des prétentions, qu'il avait sur la terre de Saint Maurice.

Le commandeur d'Olargues, lieutenant du grand prieuré, étant à Aix, en l'année 1312, reçut le serment, que Richard de Gambaterra, qui, depuis peu, avait été pourvu de la charge de sénéchal de Provence, prêta d'observer la transaction entre le comte Charles I^{er} et l'Ordre, l'an 1262. Cette cérémonie se fit, le douze d'aoust, dans le palais du comte.

La suppression de l'Ordre des Templiers, qui arriva en cette année, remplit d'étonnement toute la chrétienté. Voici qu'elle en fut la cause : Un templier détenu en prison, ayant révélé, à un laïque, qui était prisonnier avec lui, des crimes secrets, dont son Ordre était souillé, celui-ci, qui voulait en faire son profit, en fit donner avis

(1) Visite du prieuré d'Aix de 1613.

au roi Philippe le Bel, sur la promesse, qu'on lui fit, de lui sauver la vie. Le prince, voulant s'assurer de la vérité, fit arrêter quelques personnes de cet Ordre, et les fit interroger séparément. Ils avouèrent tous les crimes qu'on leur imputait. Le roi, étant par là entièrement convaincu de la chose, commanda qu'ils fussent tous arrêtés, le même jour, dans ses états. Cet ordre fut exécuté, le 12 d'octobre 1307, même en la personne du grand maître, Jacques Du Molay, qui se trouvait alors à Paris. Le roi en avertit d'abord le pape, qui approuva son procédé. Il en fit aussi informer tous les souverains de l'Europe, qui firent aussi saisir tous les Templiers, qui résidaient dans leurs états. Le pape ordonna que tous les archevêques et évêques feraient, dans leurs diocèses, des informations contre eux. Ces procédures ayant été achevées, en cette année 1311, il assembla un concile général à Vienne en Dauphiné. La première session commença, le 16 d'octobre, et dura jusqu'à la semaine sainte de l'année suivante 1312, que le pape tint un consistoire secret, le 22 de mars, où il fut résolu d'abolir cet Ordre, et à la seconde session, qui fut tenu, le 3 d'avril, il en publia la condamnation, en présence du roy de France, de Charles de Valois, son frère, et de ses trois enfants. Et ensuite il déclara, de l'avis du concile, qu'il réunissait les biens et les privilèges de cet Ordre à celui de l'Hôpital de Jérusalem. Il se réserva le jugement du grand maître et des principaux Templiers. Et à l'égard des autres, le concile ordonna que les métropolitains, assistés de leurs suffragants, les jugeraient, chacun dans leur province, selon la qualité des personnes et la grandeur de leurs crimes. On expédia, le 2 de may, la bulle de suppression de l'Ordre et l'union de ses biens à celui de l'Hôpital, et, le même jour, on donna plusieurs commissions à des prélats et à d'autres ecclésiastiques, pour mettre le grand maître de l'Hôpital ou le prieur commandeur et autres frères en possession de ces biens dans tout le monde chrétien, et les retirer des mains des détenteurs. Chaque commission était composée de trois personnes. Elle était générale, et les pays, où elle devait se faire, n'y étaient

point marqués. Et il dit que c'est pour tous les biens des Templiers, situés deçà et delà la mer et dans toute la chrétienté.

Le concile finit, le 6 de mai. Le pape partit, peu de jours après, de Vienne, pour aller à Avignon. Il écrivit de Livron, ville du comté de Valentinois, le 16 de ce mois, plusieurs brefs. Les premiers étaient adressés aux rois et princes souverains, où il leur faisait part de ce que le concile avait ordonné au sujet des Templiers, et les priaît, en même temps, de faire en sorte que les Hospitaliers fussent mis en possession de leurs biens, et qu'ils en pussent jouir. Le second bref était écrit aux archevêques et évêques, où il leur ordonnait d'aider les Hospitaliers à en prendre possession. Et les deniers étaient pour tous les curateurs et administrateurs de ces biens, où il les chargeait de les rendre, dans un mois, à compter du jour qu'ils en seraient requis.

Les commissaires nommés par le concile se mirent, bientôt après, en devoir d'exécuter la commission qui leur avait été donnée de mettre les Hospitaliers en possession des biens des Templiers. Briand de Lanieu, archevêque de Vienne, l'un d'eux, n'ayant pu vacquer, à cause des affaires de son diocèse, chargea de cette commission, le 2 de juin 1312, les officiaux de Vienne et de Grenoble et deux archidiares ; ces deux diocèses étaient du ressort du prieuré d'Auvergne ; à l'égard des diocèses de Valence et de Die, qui dépendaient de sa métropole et qui étaient du district du prieuré de Saint-Gilles, nous ignorons les noms de ceux qui mirent les Hospitaliers en possession des biens des Templiers, qui y étaient situés. L'archidiacre de Valence fut un des commissaires nommés par le concile. Il en est de même des diocèses d'Embrun et Gap, qui étaient situés, pour la plus grande partie, dans les états du Dauphin. L'archidiacre d'Embrun et les prieurs et doyens de Gap furent du nombre des commissaires. Il se peut que les uns et les autres aient rempli ces commissions.

Le concile avait aussi donné deux commissions, l'une à Guillaume de Montdragon, archevêque d'Aix, au doyen

de Gap et à Bertrand Millon, chanoine de Carpentras ; et l'autre à Durand, évêque de Marseille, au même doyen de Gap et à Auger de Pont de Sorgue, chanoine d'Aix. Mais ces commissaires ne travaillèrent pas d'abord, puisque frère Arnaud d'Abeillan, sous-commandeur de Trinquetaille et de Saint-Gilles, prit possession, le 12 de juillet, en vertu du décret du concile, de la grange de Saliers, située dans le terroir d'Arles, qui appartenait à la maison du Temple de Saint-Gilles. Ces prises de possessions ne se trouvent plus, et il ne reste qu'un seul acte, qui prouve que le chanoine Pont de Sorgue y procéda. Il y a même apparence qu'il fit seul cette fonction. (1)

Le grand maître confirma, à Rhodes, le 3 de novembre de cette année, en faveur des religieuses de Fieux, la donation qu'il leur avait faite, en 1308, de la maison ou commanderie de Curemont.

Le pape envoya à Paris, au commencement de l'année 1313, Béranger d'Auvergne, chanoine de Béziers, un des commissaires nommés par le concile, pour mettre l'Ordre de l'Hôpital en possession des biens des Templiers, et le chargea d'exécuter sa commission dans les terres du Roi de France. D'Auvergne expédia des lettres datées du monastère de Sainte Geneviève de Paris, le 23 de janvier, adressées à tous les prélats et chapitres et autres, les princes, ducs, barons, nobles et consuls, enfin à toutes personnes ecclésiastiques, religieuses et séculières résidant en France et dans tous les autres pays situés deçà de la mer, par lesquelles il leur ordonnait de mettre le grand maître de l'Hôpital, les prieurs et commandeurs en possession des biens des Templiers et de les en faire jouir. Il ordonna encore aux archidiaques, officiaux des églises cathédrales de France, de notifier cet ordre, lorsqu'ils en seraient requis, aux détenteurs des biens des

(1) Cependant la prise de possession de Saliers se trouve dans les archives d'Arles, d'où M. Hector Mazer, de Saint-Gilles, en a transcrit une copie dans le t. III des *Preuves manuscrites de l'Histoire de Saint-Gilles*, dont la Fabrique de cette ville est en possession.

Templiers, afin qu'ils les exécutassent. Mais le roi ne voulut point que cette prise de possession se fit d'autre autorité que la sienne, et prescrivit seulement de contraindre, par la voye des censures, ceux qui détenaient ces biens, à les restituer ; il obligea même de prendre une commission, de sa part, pareille à celle qu'il avait reçue du pape, et, depuis ce temps là, il se qualifia exécuteur nommé par le pape et par le roi, au sujet des biens des Templiers.

La nouvelle de l'union, qui avait été faite à l'Ordre de Saint Jean, des biens des Templiers, étant arrivée à Rhodes, au commencement du mois d'octobre de l'année 1312, le grand maître et le conseil délibérèrent, le 17 de ce mois, d'accepter la disposition que le concile de Vienne venait de faire en faveur de l'Ordre, et d'envoyer, en Occident, quelques personnes de l'Ordre, dont on connaissait la prudence et l'habileté, avec des amples provisions pour traiter avec les différents souverains, au sujet de la prise de possession des biens des Templiers. On nomma, le même jour, le grand commandeur frère Albert de Schwartzburg, allemand, pour aller à la cour de Rome, et dans les cours des princes chrétiens, avec frère Richard de Ravelink, drapier, Philippe de Grangana, prieur de Rome, Léonard Tibertis, prieur de Venise, procureur général de l'Ordre, en cour de Rome, et quelques autres, qu'on lui donna pour ses compagnons, conseillers et conducteurs. On le créa visiteur, correcteur, réformateur et lieutenant du grand maître, dans tous les pays situés delà la mer, avec pouvoir de visiter toutes les maisons de l'Ordre, tant les anciennes que celles, qui avaient appartenu à l'Ordre du Temple et d'en disposer, avec l'avis de ses compagnons, ou de la majeure partie d'entre eux, de la manière qu'il trouverait à propos, de remercier, au nom de l'Ordre, le pape, les cardinaux et les princes chrétiens du don qu'il lui avait été fait des biens de cet Ordre ; d'en prendre ensuite possession, et les retirer des mains de ceux qui les avaient en garde, de mettre des commandeurs à ces maisons, et y imposer des responsions proportionnées à leurs revenus, et de recevoir dans l'Ordre des personnes nobles

et roturiers, clerks et laïques. Enfin, on lui donna la même autorité que le grand maître, le conseil et le chapitre avaient.

Le grand commandeur et ses adjoints se rendirent en France, au commencement de l'année 1313, et allèrent à Avignon, où ils firent, au nom de l'Ordre, les remerciements, dont ils étaient chargés, au pape et aux cardinaux. Le grand commandeur resta dans cette ville, et envoya à Paris le prieur de Venise, Tibertis, pour obtenir, du roy de France, la déséparation des biens des Templiers. Comme le trésor du roi avait été longtemps en dépôt dans la maison du Temple, ce prince faisait une demande considérable au sujet des comptes, que les Templiers devaient lui rendre. Tibertis fit une composition avec les officiers du roi, le 21 mars 1312, selon le vieux style de France, qui faisait commencer l'année à Pâques, et 1313, selon notre manière de compter, dans laquelle frère Pierre de Vilars, commandeur de fief, intervint. Ils s'obligèrent de compter au roi deux cent mille livres tournois, sous de certaines réserves, et le mercredi après la feste de l'Anonciation de la Vierge, qui était le 28 de ce mois, le roi convoqua son parlement, et il y donna à l'Ordre l'investiture de tous les biens, que celui du Temple possédait dans ses états.

Le grand prieur Tibertis fit faire plusieurs expéditions, de l'arrêt du parlement, pour lui servir dans la prise de possession des biens des Templiers situés dans les différentes provinces du royaume, et comme celle de Languedoc était partagée en six sénéchaussées qui étaient : Toulouse et Albigeois, Beaucaire et Nimes, Carcassonne et Béziers, le Quercy et le Périgord, le Rouergue et l'Aginois, on fit une expédition de l'arrêt pour chacune de ces sénéchaussées, et on y joignit des lettres du roi adressées aux sénéchaux, par lesquelles il leur ordonnait de remettre au grand maître de l'Hôpital et au grand prieur les biens des Templiers situés dans leurs sénéchaussées. Tibertis envoya une commission au commandeur Raimond d'Olargues, lieutenant du grand maître dans le prieuré de Saint-Gilles, et le chargea de la faire exécuter.

Le grand maître, ayant considéré que le commandeur d'Olargues, son lieutenant dans le grand prieuré, ne pouvait pas survenir lui seul aux grandes occupations, que lui donnait l'union, qui venait d'être faite à l'Ordre, des biens des Templiers, jugea à propos de lui donner des adjoints, et fit une procuration générale à frère Bernard Péliissier, commandeur de Saint-Gilles, de Saint Christol et de Trinquetaille, et à Jean Guillem, des seigneurs de Clermont, au diocèse de Lodève, commandeur de Nebian. Il leur donna un pouvoir fort étendu. Il consistait à avoir l'inspection et l'administration de tous les biens de l'Ordre, qui avaient appartenu aux Templiers, à retirer les responsions et tout ce qui était dû au grand maître ou au trésor, même aux baillys et commandeurs. Il leur donna aussi la juridiction sur les frères et sur les *donnés* qui résidaient dans le district du grand prieuré. Au reste, on ne pouvait point décider d'affaires, dans le chapitre, sans leur consentement. Ils prenaient le titre de procureurs généraux du grand maître deçà la mer.

Olargues et les deux procureurs généraux du grand maître allèrent à Montpellier, où était Robert de la Guêtre, sénéchal de Beaucaire et Nismes. Ils lui présentèrent les lettres du roi, qui lui étaient adressées. Et, en conséquence, le sénéchal donna à l'Ordre, le 4 de mai 1313, l'investiture des commanderies de Montpellier et de Saint-Gilles, et de toutes les autres du Temple, qui étaient situées dans l'étendue de la sénéchaussée, en mettant une bague d'or dans le doigt d'Olargues, et commis Bertrand Castel, docteur ès droit, et Durand Peyrole, curateur des biens des Templiers, pour mettre l'Ordre en possession de la maison du Temple de Saint-Gilles et de toutes les autres. Il le fit en présence de Pierre De Chauderac, commandeur du Rouergue, Delaletara, et de Pierre Raimond de Roquebrune. Deux jours après, ces commissaires mirent d'Olargue en possession de la maison de Montpellier.

D'Olargue, étant à Avignon, fit, le 25 d'avril, une procuration aux commandeurs Guillamme Roubaud de Fronton, Pierre de Cailus de Toulouse, et Bernard de Saint

Maurice de Castel Sarasin, pour prendre possession, au nom de l'Ordre, des biens que les Templiers possédaient dans la sénéchaussée de Toulouse et Albigeois. Le commandeur de Cailus obtint, le 8 de mai, d'Hugues Guiraud, juge des appellations de la sénéchaussée de Toulouse, lieutenant de Jean de Malchauchin, seigneur de Blanville, sénéchal de Toulouse et d'Albigeois, des lettres adressées à Davin de Roais, curateur des biens des Templiers, à Arnaudrey et à quelques autres, de mettre l'Ordre en possession des biens, que ceux-là possédaient dans l'étendue de cette sénéchaussée. Davin de Roais mit, le même jour, en vertu de ces titres, le commandeur de Caillus en possession de la maison de Toulouse. Le même prit possession, le 13 du même mois, de la maison de Lormont, qui en était un membre. Trois jours après, Arnaudrey mit le commandeur de Saint Maurice en possession d'une maison, que les Templiers possédaient dans la ville de Toulouse.

Le même commandeur d'Olargues obtint, le 4 de mai, d'Aimeri du Cros, sénéchal de Carcassonne et de Béziers, des lettres adressées à Jean Fouques, damoiseau, et Guillaume Maurin, notaire, pour mettre l'Ordre en possession des biens, que les Templiers possédaient dans cette sénéchaussée ; et, étant à Pezenas, il fit, le 8 de mai, une procuration à frère Jean Guillem, commandeur de Nebian, et Aimery de Tury, commandeur de Magrian, pour prendre cette possession. Le commandeur Guillem commença, le lendemain, par le lieu de Lésignan-La-Cèbe. (1)

Pendant que d'Olargues était à Avignon, il avait fait, le 25 d'avril, une procuration à frère Bernard Maury, commandeur du Quercy, et Raimon de Cailus, commandeur de Saint Amant, pour prendre possession des biens des Templiers situés dans la sénéchaussée de Quercy et de Périgord. En conséquence, ces commandeurs avaient

(1) *Lésignan-la-Cèbe* (Hérault), arrondissement de Béziers, canton de Montagnac.

obtenu de Bertrand Gervais, juge mage et lieutenant du sénéchal Jean d'Arrablay, des lettres datées de Cahors, le lundi avant la fête de *Saint-Jean-Porte-Latine*, qui était le 30 d'avril, adressées à des sergents du roi, pour mettre l'Ordre en possession de ces biens. Mais, comme ils étaient fort considérables, et que ces commandeurs ne pouvaient point exécuter leur commission, avec la diligence qui était nécessaire, le commandeur d'Olargues, étant à Montpellier, fit, le 5 de mai, une procuration à frère Béranger de Baptivian, Guillaume Féraud et à trois autres, pour prendre possession dans cette sénéchaussée. Mais, ce fut principalement pour le Périgord. Ils firent ce qu'on exigeait d'eux. Frère Guillaume Féraud prit possession de la maison de Lomiers (*Le Miers*) (1), le mardi après la fête de la Pentecôte, 5 de juin, et le lendemain, de celle de Mayac. (2)

Les commandeurs Maury et de Cailus obtinrent de nouvelles lettres du même Bernard Gervais, lieutenant du sénéchal de Quercy et de Périgord, au sujet de cette prise de possession. Elles étaient datées du *lundi après la fête de Saint-Jean-Porte-Latine*, 7 de mai. Ils y joignirent des lettres de Giraud de Cabanac, docteur ès-droit, un des curateurs députés par le pape, à la nomination du roi, des biens des Templiers, datées du lendemain, 8 de mai, qui étaient adressées aux administrateurs des maisons du Temple, situées dans le diocèse de Cahors, et portaient ordre de remettre tout ces biens, lorsqu'ils en seraient requis, de la part du Sénéchal ou par ses ordres. Le commandeur du Cailus prit possession du lieu de Trévais, le samedi après la feste de la translation de Saint-Nicolas, qui répond au 12 de mai, et successivement des autres maisons du Quercy. Nous ignorons en quelle manière l'Ordre prit possession de ces biens dans la sénéchaussée du Rouergue.

(1) *Le Miers* (Lot), arrondiss. de Gourdon, canton de Gramat.

(2) *Majac* (Dordogne), arrondissement de Périgueux, canton de Savignac-les-Eglises.

Le commandeur d'Olargues, ayant besoin de plusieurs titres, qui regardaient les biens des Templiers, obtint de Guillaume de Gisors, archidiacre d'Auge, en l'église de Lisieux, de Guillaume Pidoye, bourgeois de Paris, et de Reinier Bourdon, valet du roi, curateurs de ces biens en France, nommés par le roi, un ordre daté de Paris, le samedi après la feste de Saint-Jacques et Saint-Philippe, le 5 de mai 1313, adressé aux commissaires particuliers, qu'ils avaient établis pour la garde de ces biens. Il portait de lui remettre tous les titres, qui étaient en leur pouvoir, qu'il leur demanderait, et de lui fournir l'argent nécessaire pour la réparation des biens et des maisons. D'Olargues reçut cet ordre à Saint-Pierre de Campou-blic (1), où il était alors, et députa, le 8 de juin, des commandeurs, pour se faire remettre, par les receveurs ou fermiers de ces biens, les sommes dont ils avaient besoin.

Quoique l'Ordre eut pris possession des biens des Templiers en Languedoc, ainsi que nous venons de le voir, et qu'il en ait fait de même dans tout le restant du royaume, cependant, le roi faisait difficulté de les remettre au grand prieur Tibertis. Nous ignorons pour quelle raison cela déterminait le grand commandeur d'aller à Paris. Le pape écrivit, le 8 de juin, au roi, et le pria de remettre, entre ses mains, les biens des Templiers. Il obtint, à son arrivée, ce qu'il demandait. Le roi fit expédier, le 18 de juillet, des lettres adressées aux commissaires généraux, établis pour la garde de ces biens, par lesquelles il leur manda de cesser de les administrer, au jour de Sainte-Magdelaine prochain, et de les remettre, le même jour, aux grands prieurs de l'Ordre, et les chargea d'ordonner la même chose aux commissaires particuliers, qu'ils avaient établis dans les provinces. Mais ils n'exécutèrent pas cet ordre, au jour marqué par le roi, et ce fut seulement, le 2 de novembre suivant, qu'ils ordon-

(1) *Saint-Pierre-de-Camp-Public*. Ferme et église détruite de la commune de Beaucaire (Gard), membre de la commanderie d'As-tros, relevant du grand prieuré de Saint-Gilles.

nèrent aux commissaires particuliers de remettre les biens, qu'ils avaient sous leur garde, et de faire pourtant payer des arrérages de vente qui étaient dus. Par dessus cela, le roi fit expédier d'autres lettres datées de Clichy, le 26 d'août, adressées aux sénéchaux, baillis et autres officiers de justice, où il leur marquait, qu'ayant fait remettre à l'Ordre de Saint-Jean les biens des Templiers, en exécution du décret du concile de Vienne, il leur ordonnait de faire maintenir les Hospitaliers dans la jouissance de ces biens ; et s'il y en avait qui eussent été usurpés, depuis la capture des Templiers, d'obliger les détenteurs à les restituer.

Les commanderies, que les Templiers possédaient en France, étaient partagées en quatre provinces : de France, d'Aquitaine, de Normandie, et de Provence. Cette dernière était composée, à peu près des mêmes pays que le prieuré de Saint-Gilles. Les maisons, qui en dépendaient, étaient en grand nombre, elles furent toutes unies à ce même prieuré. Le grand commandeur disposa, en différentes manières, de ces commanderies, avec l'avis de ses adjoints. Il laissa subsister les plus considérables et celles qui étaient dans les villes, quoique il y en eût, parmi celles-ci, qui étaient d'un modique revenu. Mais cela ne s'observa pas partout de même. Ainsi la commanderie de Millau ne fut point unie à celle, que l'Ordre possédait dans cette ville, mais à Sainte-Eulalie ; le grand commandeur confirma les commanderies de Toulouse, de Montpellier, de Nîmes, de Saint-Gilles, d'Arles, d'Avignon, d'Orange, d'Aix, de Valence, de Bordeaux et de quelques autres villes de Guyenne, et, comme l'Ordre en avait aussi dans ces mêmes villes, il arriva de là qu'il en eut deux en plusieurs endroits. Celles, qui avaient appartenu au Temple, conservèrent leur nom. Outre cela, on en joignit plusieurs ensemble, pour en faire une un peu plus considérable. Celles, qui étaient situées dans de petits lieux et n'avaient que de modiques revenus, furent unies à d'autres. On unit à la commanderie de Puimoisson tous les biens, que les Templiers possédaient dans le diocèse de Riès. On avait été, jusqu'à ce temps là, en usage de donner au commandeur

de Trinquetaille le nom de commandeur d'Arles. Mais, comme les Templiers avaient une commanderie dans cette ville, dont le supérieur s'appelait le commandeur d'Arles, pour éviter les erreurs que la conformité de ce nom pouvait causer dans la suite, on cessa alors de donner le titre de commandeur d'Arles à celui de Trinquetaille.

La commanderie de Saint-Gilles, qui était la plus riche de la province de Provence, fut extrêmement démembrée. On en détacha plusieurs parties, dont on forma quatre commanderies. La première fut composée de la métairie de Saliers (1), et de tous les autres domaines que cette maison avait au deçà du Rhône de Camargue en Provence. On y joignit la métairie de Clamador (2), située dans la même isle, qui appartenait à la commanderie du Temple de Montpellier, et on la chargea de payer, à celle du Temple d'Arles, une pension de 15 livres melgoriens, que lui payait cette métairie, qui lui avait appartenu autrefois. La deuxième fut composée de la maison de Montfrin (3) et de ses dépendances. La seigneurie de Générac (4) forma la troisième commanderie ; et la métairie de Saint Pierre de Campublic et les autres domaines, que les Templiers possédaient au terroir de Beaucaire, composèrent la quatrième.

Nonobstant le démembrement, la commanderie de Saint-Gilles ne laissa pas que d'être encore fort considérable. Elle consista en la maison et domaines de Saint-Gilles, en la métairie d'Argence (5), à présent commanderie, en celle de Claire-Farine (6), aux terroirs qui compo-

(1) *Saliers*, hameau dans la Camargue, commune d'Arles, commanderie relevant du grand prieuré de Saint-Gilles.

(2) *Clamador*, membre de la commanderie de Saliers.

(3) *Montfrin* (Gard), arrondissement de Nîmes, canton d'Aramon.

(4) *Générac* (Gard), arrondissement de Nîmes, canton de Saint-Gilles.

(5) *Argence* (Gard), commanderie de Saint-Jean, bornée par le Rhône, à l'ouest par les territoires de Bellegarde, de Manduel et de Redessan, au sud par le Petit-Rhône, et au nord par le territoire de Saint-Bonnet et le Gardon.

(6) *Claire-Farine*, ferme de la commune de St-Gilles-du-Card.

sent aujourd'hui les commanderies de Capete (1), Barben-tanc, et Plan de la Peyre (2), aux domaines de Daladel et Courtet (3), en la métairie et moulin de Bellegarde (4) et la maison et domaine d'Aubais (5). Cette commanderie fut cotisée dans l'état des responsions de l'Ordre, tant pour elle que pour toutes les commanderies, qui en avaient été démembrées, à la manière de celle de Saliers. Dans un ancien état des responsions, fait environ l'an 1325, sont marqués *Saint-Gilles ancien*, *Saint-Gilles nouveau*. Le premier était la maison prieurale, et le second estait celle du Temple.

Pendant que le grand commandeur Shwartzburg était à Avignon, c'est-à-dire, au commencement de cette année, il était convenu, avec le commandeur d'Olargues et avec les autres commandeurs, qui y étaient, de tenir le chapitre du prieuré de Saint-Gilles, le 1^{er} de mai. Mais, peu de temps après, il reçut une lettre du commandeur de Turi, qui lui marquait que les grands prieurs de France et de Venise, et les commandeurs, qui se trouvaient à Paris, étaient d'avis qu'on devait surseoir la tenue du chapitre, parce qu'on ne pouvait pas faire la disposition des biens des Templiers, attendu que, pour certaines raisons secrètes entre le roi et l'Ordre, on était incertain si on laisserait subsister les arrentemants de ces biens, ou si on en ferait de nouveaux. Ces motifs l'obligèrent d'ordonner qu'il ne se tiendrait point, jusqu'à ce que le chapitre de France eut pris une résolution là dessus ; afin de s'y conformer, il chargea frère Artaud de Cha-

(1) *Capête*, ferme de la commune de Saint-Gilles, sur le Petit-Rhône, à trois lieues de cette ville.

(2) *Plan-de-la-Peyre* (Gard), ferme de la commune d'Aiguesmortes, sur le Petit-Rhône, près de la Vernède, traversée par le canal de Pécays.

(3) *Courtet et Daladel* ou *Daladers* (Gard), fermes de la commune d'Aiguesmortes.

(4) *Bellegarde* (Gard), arrond. de Nimes, canton de Beaucaire.

(5) *Aubais* (Gard), arrondiss. de Nimes, canton de Sommières.

vanon (1) et Arnaud de Soliers, procureur de l'Ordre, de faire savoir ses intentions au commandeur d'Olargues. Le grand commandeur était alors à Paris, sur son départ pour l'Angleterre, où il devait aller, avec frère Philippe de Grangana, grand prieur de Rome, Léonard de Tibertis, prieur de Venise ; il fit, avant de partir, une procuration à Chavanon et à frère Jean d'Agnane, où il les chargea d'observer les conventions faites entre le roi de France et l'Ordre, au sujet de la manière en laquelle on devait arrenter les biens des Templiers. Olargues tint le chapitre de Saint-Gilles, mais on ne s'y conforma point à ce qui avait été réglé dans celui de France. On y défendit même aux deux procureurs de l'Ordre de s'immiscer dans l'administration de ces biens. On écrivit au grand commandeur ce qui s'était passé. Il fut piqué au vif du procédé, et expédia à Londres, le 6 d'octobre, un ordre qu'il adressa à tous les baillis et commandeurs du prieuré de Saint-Gilles, où il leur défendait de reconnaître Olargues, au sujet des biens des Templiers, qui étaient sous leur garde, et les chargea d'en rendre compte aux procureurs qu'ils avaient établis.

Le grand commandeur, chef de la commission, et ses collègues obtinrent, le 28 de novembre, d'Edouard II. roi d'Angleterre, la rémission de tous les biens, que les Templiers possédaient dans ses états. Ceux de Guyenne y furent par conséquent compris. On ne sait point de quelle manière l'Ordre en prit possession.

Le commandeur Raimond d'Olargues n'avait pas été oublié, dans la distribution des commanderies, qui avaient appartenu aux Templiers. Il avait été pourvu de celle de Sainte Eulalie en Rouergue, une des plus considérables de leur province de Provence. Il l'était encore, au mois de novembre 1314 ; il s'en démit alors, pour faire plaisir au grand maître, qui voulait la donner à frère Pierre de Chaudeyrac, commandeur de Saint Félix de

(1) *Chavanon*, commune de Monestier-Merlines (Corrèze), arrondissement d'Ussel, canton d'Eygurande.

Millau et des Canabières, qui était originaire du Gévaudan, comme lui, et peut-être son parent. On donna, en échange, Saint Félix à Olargues. Il paraît, par un titre du 29 décembre de cette année, qu'il possédait alors cette commanderie. Chaudeyrac était commandeur de Rouergue, du côté de Rodez, au-delà du Tarn. Le grand maître l'en fit aussi commandeur au-deçà de cette rivière.

Le grand commandeur Shwartzburg fut appelé, en cette année, à Rhodes, par le grand maître, apparemment pour assister au chapitre général, qu'il y tint, le 3 de novembre. On donna, au grand prieur de Venise, Tibertis, la charge de visiteur général de l'Ordre dans tous les grands prieurés, excepté dans ceux de l'Italie. On lui accorda les mêmes prérogatives et pouvoirs, qu'on avait accordés, en 1312, au grand commandeur, au sujet de la même charge. Il y a apparence que ce fut, dans ce chapitre, qu'on déclara que les dignités et les commanderies du royaume de Naples seraient, à l'avenir, communes entre la langue d'Italie et celle de Provence. Elles consistaient en prieurés de Capoue et de Barlete, et aux commanderies de Naples et de Saint Etienne de Monopolis, de Venose (1), de Sainte Euphémie et de Sconibia. On ordonna, dans ce chapitre, qu'il se ferait, à l'avenir, une fête solennelle dans toutes les églises de l'Ordre, le jour de la fête de l'Assomption de Notre-Dame, au moment de la prise de Rhodes, arrivée ce jour là.

Le grand maître établit, dans ce temps là, son lieutenant dans le grand prieuré de Navarre, le commandeur Chaudeyrac. Il lui fit, le 1^{er} de février 1314 (1315), une procuration, pour inventorier les biens, que l'Ordre possédait dans ce prieuré et dans les diocèses de Rodez, de Mende, de Carcassonne, d'Alby, de la façon qu'il trouverait à propos, à condition qu'il ne pourrait le faire que du consentement des frères, qui seraient dans la province, ainsi que le chapitre général l'avait ordonné, pour purger les dettes de l'Ordre. Chaudeyrac, étant obligé d'aller en Navarre, subrogea, le 5 de janvier 1315 (1316), pour le

(1) Venosa, district de Melfi, province de Basilicate (Naples).

sujet de cette commission, frère Fouques de Chaudeyrac, commandeur de l'Albigeois, son frère, et le fit son lieutenant en sa commanderie de Sainte Eulalie.

Plusieurs personnes avaient trouvé le moyen de s'approprier une partie des biens, meubles ou immeubles des Templiers. Le visiteur général Tibertis eut recours au pape et au roi, pour les faire restituer à l'Ordre. Le pape ordonna au chanoine Béranger d'Auvergne, exécuter nommé par le Saint Siège et par le roi, de prendre des informations sur ces usurpations et de les lui envoyer. D'Auvergne en prit, entre autres, à Narbonne, à Béziers et à Carcassonne, et étant à Montpellier, le lendemain de la fête de Saint Vincent, 23 de janvier 1314 (1315), il ordonna aux curés de la ville et du diocèse de Carcassonne, et à ceux de la province de Narbonne, de publier, dans leurs églises, les sentences d'excommunication, que le pape ou lui prononceraient contre ceux, qui refuseraient de rendre ces biens.

Le roi Louis, surnommé Hutin, expédia des lettres datées de Paris, le 12 de juin, qui ordonnaient à tous les exécuteurs établis par le Saint Siège, d'obliger les détenteurs de ces biens de les restituer au grand maitre de l'Hôpital, et, par d'autres lettres, du 26 de juillet, il ordonna à tous ses officiers de justice et à ses autres sujets, de donner aide et secours au chanoine d'Auvergne, qui devait parcourir le royaume, pour faire faire ces restitutions ou pour le secours de la Terre Sainte, ou pour d'autres affaires, qui regardaient le grand maitre de l'Hôpital.

Cependant le roi ayant été informé que des personnes qui avaient été présentes aux inventaires, qui avaient été faits, des biens des Templiers, au temps de leur détention, s'en étaient emparés, au lieu de les remettre aux curateurs, fit expédier des lettres datées d'Arras, le 25 d'aoust, adressées à d'Auvergne et à Bertrand-Castel, juge de Nimes, ses clerks, où il leur enjoignit de faire une exacte perquisition de ceux, qui retenaient ces biens, et de les faire remettre au visiteur général Tibertis, et de contraindre par corps ceux qui refuseraient.

A peu près dans ce temps là, le grand maître nomma deux lieutenants dans le prieuré de Saint-Gilles, savoir : frère Artaud de Chavanon, commandeur d'Espedelhac et la Tronquière en deçà du Rhône, et frère Elion Ville-neuve, commandeur de Manosque et de Puimoisson au delà du Rhône, c'est-à-dire en Provence, et dans le Valentinis. Ils en faisaient déjà les fonctions, au mois de mars 1315. Ils étaient, pourtant, subordonnés au commandeur d'Olargues, lieutenant du grand prieuré, et aux procureurs généraux du grand maître. Leur commission ne fut même pas de longue durée. Le grand maître nomma, le 15 d'octobre de cette année, frère Bernard du Villars, commandeur de Reneville, et Guillaume Robaud, commandeur de Fronton, procureurs généraux dans la ville et dans le diocèse de Toulouse. Les fonctions étaient les mêmes que celles des commandeurs Bernard Pelissier et Jean Guillem, procureurs généraux dans le restant du prieuré.

Le roi Louis demandait à l'Ordre les deux cent mille livres tournois, que le visiteur général Tibertis s'était obligé de donner, par la composition qu'il avait faite avec le roi Philippe, son père, l'an 1313. Il lui demandait 60.000 livres, que l'Ordre lui avait promis pour certaines causes et plusieurs dépenses, qu'il avait faites pour les personnes et les biens des Templiers. Le visiteur général fit, à cette occasion, un nouveau traité avec le roi, le 14 février 1315 (1316), par lequel il assouvit toutes ces demandes sous les conditions suivantes : il quitta au roi, tout ce que Philippe, son père, ou ses officiers avaient retiré des biens des Templiers, depuis le jour de leur capture jusqu'alors ; il quitta aussi les deux portions de tout ce que les administrateurs de ces biens devaient, par reste de leurs comptes, les deux tiers de toutes les sommes, qui étaient dues aux Templiers, et de tous les meubles, qui étaient dans leurs maisons, même des vases sacrés et ornements d'église, mentionés dans les inventaires faits par ces administrateurs, comme aussi des arrérages des fermes, qui étaient à l'Ordre pour les biens des Templiers ; et il ne réserva à l'Ordre que le tiers de

toutes ces choses ; et même, pour faciliter accomodement, il donna, par un traité particulier, à Charles, comte de Valois, oncle du roi, qui avait beaucoup de pouvoir sur son esprit, la troisième portion du tiers, qui lui restait, des meubles et des sommes dues aux Templiers.

Le pape Jean XXII se fit donner, dans ce temps là, tous les biens, que l'Ordre possédait dans le comté de Venaissin, tant ceux de son ancienne possession, que ceux qui avaient été des Templiers. Les moyens qu'il employa, pour les avoir, nous sont inconnus. Comme le conseil avait donné au chancelier Pierre d'Origla et au prieur de Venise et visiteur de France, Tibertis, un pouvoir fort étendu, pour tout ce qui regardait les affaires de l'Ordre, et que le pape leur avait défendu de s'en servir, il les rétablit dans leur pouvoir, ce fut seulement pour faire cette donation, et commit les cardinaux Beranger (Fredol), évêque de Frascati, Guillaume Pierre (de Godin) et Napoleon Orsini. Ils s'assemblèrent chez le cardinal Frédéric, le 21 de juin 1317 ; le chevalier et le visiteur de France, les grands prieurs, commandeurs et prêtres, qui étaient alors à Avignon, au nombre de 48, s'y rendirent aussi. En voici les noms :

Du prieuré de Saint-Gilles :

Frère Bertrand *d'Orange*, commandeur d'Orange.
Barral *de Baux*, de Gap.
Hugues *Eustache*, d'Aix.
Guillaume *Pintard*, de Marseille.
Raimond *d'Aups*, du Temple d'Orange.
Arnaud *de Chavanon*, du Quercy,
Richard *de Miramont*, de Périgord.
Fouques *de Chaudeyrac*, de l'Albigeois.
Pierre *de Podenas*, des maisons du Temple de l'Agenois.
Helion *de Villeneuve*, de Manosque.
Hugues *Cornut*, des Omergues.
Guillaume *de Reillane*, de Saint-Pierre-Avès.
Raimbaud *de Beauson*, de Montoillaimar.
Pierre *de Chaudeyrac*, de Navarre.
Guy *de Beauchatel*, de Trignan.

Bernard Robaud, du Temple de Montpellier.
Guillaume d'Ortin, d'Andrévaux.
Raimond d'Olargues, de Saint-Félix.
Guérin de Chateauneuf, de Jalès.
Guillaume Boissonade, prêtre-chapelain du chancelier.
Bernard de Fortenar, de Gordon, diocèse de Cahors.
Raimond des Angles.

De la chatelanie d'Emposte :

Dom Martin Pierre d'Uros, chatelain.

Du prieuré de Castille :

Roverié Sanches de Vergnac Tuetto, prêtre.
Raimond de Tinoc.
Garcias Gonsalve.

Du prieuré d'Angleterre :

Richard de Paule, prieur.
Jean de Rochebi, trésorier de l'Ordre.
Mathieu de Saint-Léonard.

Du prieuré d'Auvergne :

Artaud de Saint-Romain, commandeur de Lyon.
Emeric de Marchais, de Bourganeuf.
Renaud de Fay, de Deveniès.
Jean de Saint-Bonnet, de la Buisse.
Giraud de Combiese, curé de Tertebache.

Du prieuré de France :

Henry de Manueil, commandeur de Maux.
Simon Lerat, de Saint-Martin-et-Brie.
Pierre de Mailly, de Londun.
Henry de Frucheroles, de Cérasières.
Renaud de Vilars Tufès.
Guillaume de Vitry, de Saint-Amand.
Jean de Terres, de Plainceraud.
Robert de Cérasières, prêtre-chapelain du commandeur
Lerat.
Jean de Lamprion, prêtre-chapelain du commandeur de
Mailly.

Du prieuré de Venise :

Napoléon *Tiberti*, commandeur de Faenza.

Thebaldin *Vignali*, commandeur de Trévisé.

Paul de *Modènes*, du Temple de Forti.

Du prieuré d'Allemagne :

Jean de *Fareken*.

Jean de *Cologne*.

Le chevalier et le visiteur, du consentement de tous les frères, firent donation, au pape et à l'église romaine, de tous les biens, que l'Ordre possédait dans le comté de Venaissin, et lieux circonvoisins, sans aucune exception, même des fiefs et des mouvances, que l'Ordre avait sur quelques seigneuries. Les motifs, qu'on spécifia, furent la reconnaissance de tous les bienfaits, que l'Ordre avait reçus des papes, et particulièrement de Clément V, par l'acquisition des biens des Templiers. Les biens, qui appartenaient à l'Ordre, de son chef, étaient la commanderie de Cairane, au diocèse de Vaison, avec le château, la seigneurie et l'église de ce lieu ; le lieu de Montaignu près Vaulreas, avec le château en toute justice, une portion de la seigneurie de Vaulreas ; la commanderie et lieu de Borboton sous Richarenches, avec l'église paroissiale et le tènement de Solerieu ; les terres et possessions de Saint Roman de Malegarde, qui était une portion de la commanderie d'Orange ; la maison de la Ville-Dieu, au diocèse de Vaison, dépendante de la commanderie d'Avignon ; le lieu ou église de Sainte Cécile, et le lieu de La Garde-Palion, avec les domaines qui en dépendaient ; tous les biens et possessions, qui avaient appartenu à messire Guiraud de Camaret, situés au terroir de Mornas ; la commanderie du pont de Bonpas et la grange de Rousset, qui en dépendait ; la commanderie de Giernes, avec les biens, qu'elle avait dans le lieu de Malaucène. Les biens, qui avaient été aux Templiers, consistaient au lieu de Bogon, au diocèse de Vaison, les commanderies dans une partie du lieu de Valréas, la commanderie de Richarenches, la commanderie de Saint-Paul-Trois-Châteaux, hors

le comté Venaissin, avec la chapelle et ses dépendances, et des biens situés à Pierrelate et Lapalu.

Il arriva, dans ce temps là, une grande révolution à Rhodes, ce qui y donna lieu fut que le grand maître négligeait extrêmement les affaires de l'Ordre. Elles étaient en mauvais état, et surtout le Trésor, que les dépenses, faites pour la prise de Rhodes, avaient entièrement épuisé. Les baillis lui avaient fait souvent des remontrances là dessus, mais toujours inutilement. Cependant, les choses vinrent à un tel point, que les chevaliers se soulevèrent contre lui. Ils convoquèrent, environ le mois de mars 1317, une assemblée générale, où il refusa de comparaitre. On le priva du magistère, et on élut, à sa place, frère Maurice de Pagnan, commandeur du prieuré d'Auvergne. Cette assemblée poussa son autorité encore plus avant. Elle créa de nouveaux prieurés en Europe, à condition que ces prieurés et ces commanderies resteraient communes entre les chevaliers de la langue, d'où ils étaient tirés.

Le prieuré de Saint-Gilles souffrit alors un grand démembrement. L'Assemblée générale en détacha toutes les commanderies, situées dans le comté ou diocèse de Toulouse, dans le pays d'Agenois, dans le duché de Guyenne, dans les comtés de Périgord, Foix, Comminge, Bigorre et vicomté de Béarn ; et on en forma un prieuré, dont la commanderie de Saint-Jean de Toulouse fut établie le chef-lieu, et de là ce prieuré en prit le nom. Il fut conféré à frère Pierre d'Ongle, chevalier et trésorier de l'Ordre. Frère Bernard Estival, prêtre, qui a dressé le catalogue des grands prieurs de Toulouse, chargea les preneurs de payer les droits d'accapte, à la mort des grands prieurs de Saint-Gilles. Le même passa, en qualité de commandeur, un acte, le 28 de février 1316 (1317). Mais après que le frère Pierre d'Ongle fut nommé prieur, il ne prit plus que le titre de son lieutenant.

En second lieu, on détacha du grand prieuré les commanderies, situées dans les comtés de Provence, Valentinois, et Diois, celle des Echeles située dans les états de Savoie. On en démembra encore les commanderies de

Trignan et de Jalès, situées en Languedoc, la première dans le diocèse de Viviers, et la seconde dans celui d'Uzès, parce que le Vivarais et l'Uzège faisaient partie de l'ancien royaume de Provence. La commanderie de Manosque en fut établie le chef-lieu. On la conféra à frère Héllion de Villeneuve, qui en était commandeur et de Puimoisson. On lui donna, pour ses chambres, ces deux commanderies. Celle de Rüe, les seigneuries de Ginasservis et Vinon, membres de celle d'Aix, formèrent la quatrième.

Frère Bermond Maury. (1)

Par les démembrements, dont je viens de parler, le prieuré de Saint-Gilles ne fut plus composé que de commanderies, situées dans les sénéchaussées de Beaucaire, Carcassonne, de Rouergue et de Quercy. L'assemblée le conféra à frère Bermond Maury, qui était alors à Rhodes. Je crois qu'il avait pris naissance dans le pays de Quercy. Il était, en l'année 1299, commandeur d'Espedalzac, à qui on donna, dans la suite, le nom de Durbans. En l'année 1309, il fut fait commandeur de Toulouse, et exerça cette charge, pendant deux années. Il fut fait commandeur de la Tronquière, en l'année 1311, et eut, bien tost après, celle d'Espedalzac, pour la deuxième fois. Il prenait, dans les actes qu'il passait, le titre de commandeur de Quercy. Il quitta ces deux commanderies, en l'année 1314, et alla à Rhodes.

L'assemblée générale conféra aussi, dans ce temps là, le grand prieuré de Navarre à frère Artaud de Chavanon, commandeur d'Espedalzac et de la Tronquière, ou autrement de Quercy. Il était sorti des seigneurs de Truinard, dans le comté de Valentinois. Il était un des procureurs nommés par le conseil, en 1314, pour prendre possession des biens des Templiers. C'est, peut-être alors seulement, que ce prieuré fut annexé à la langue de Provence. Le grand prieur Maury partit de Rhodes, avec les ambassa-

(1) Page 228 du manuscrit.

deurs que le grand maître et son compétiteur Pagnan envoyèrent, chacun en son nom, au pape, pour lui faire part de tout ce qui s'était passé. Ils arrivèrent à Avignon, dans le mois de juillet 1317. Tury convoqua son chapitre provincial, au dimanche, 21 du mois d'aoust, à Montpellier, dans la maison de la commanderie, jadis du Temple. Le visiteur général Tibertis et le grand prieur de Navarre, Chavanon, y assistèrent. Le grand maître Fouques du Vilaret avait donné à André Capelle, damoiseau de Champion, la jouissance, sa vie durant, de la grange de Puech (1), qui dépendait de la commanderie de Gapfrancès. Il convint, avec frère Guillaume Borrenc, de lui remettre ce membre, et comme, par un statut, il était porté que ceux qui retireraient des mains des laïques des biens de l'Ordre, en jouiraient pendant leur vie, Capelle résigna, le 1^{er} d'aoust, entre les mains du visiteur, cette grange, qui, en vertu de ce statut et, par sa qualité de visiteur, la conféra à vie au même frère Borrenc.

Le chapitre nomma, à la session du 23 de ce mois, les économes du grand prieuré, qui furent les commandeurs : frère Aimery de Tury de Puissubran, Guillaume Robaud de Fronton, Bernard Robaud de Montpellier, Hostain de Montaut de Saint-Christol, Urbain d'Oursière de Gapfrancès, Guillaume de Borrenc du Puech près Banassac, Guillaume Boissonade, Bernard Fancès, Hugues Largier et Guillaume Aysse.

Le pape, ayant appris la déposition, qui avait été faite à Rhodes, du grand maître du Vilaret, et l'élection de frère Maurin de Pagnan, en fut vivement touché. Il donna commission, le 1^{er} de septembre, à frère Pierre d'Ongle, chevalier visiteur *in partibus*, trésorier de l'Ordre et grand prieur de Toulouse, qu'il honorait de sa confiance, d'aller à Rhodes pour consoler, de sa part, le grand maître, dans le cas fâcheux, qui lui était arrivé ; et, afin que ce désordre ne portât aucun préjudice aux affaires de

(1) *Le Puech* (Lozère), commune de Banassac, canton de la Canourgue, arrondissement de Marvéjols.

l'Ordre, il remit à sa main la grande maîtrise, et nomma, le 18 du même mois de septembre, frère Geraud de Pins, vicaire-général de l'Ordre, et donna, le même jour, commission à Bernard de Moresac, prieur de Saint Capraise, diocèse de Rhodes, et Bozzolo de Paoma, chanoine de Tournay, d'aller à Rhodes prendre des informations sur cette affaire, et citer les deux grands maitres. Ils partirent tous, bientôt après, et allèrent, dans le mois d'octobre, à Marseille pour s'embarquer. D'Ongle fit, dans cette ville, le 15 de ce mois, une procuration aux commandeurs Bertrand de Gourdon et Guillaume Roubaud, pour la régie de son grand prieuré.

L'usage avait été jusqu'alors observé, que les prieurs de Saint-Gilles, lors de leur avènement au grand prieuré, prêtaient serment d'observer la transaction passée, l'an 1262, entre Charles I^{er}, comte de Provence, et l'Ordre, et les sénéchaux de Provence prêtaient un pareil serment, lors de leur entrée en charge. Frère Helion de Villeneuve, grand prieur de Provence, qui était subrogé au prieur de Saint-Gilles dans ce comté, obligea le sénéchal Jean Baude d'observer la transaction dans la ville d'Aix, le 25 d'octobre 1317. Helion prêta ensuite le même serment. Il se qualifia, dans cet acte, *prieur de Saint-Gilles* dans la province de Provence. Il ne prit ce titre que dans cette occasion, et il se qualifiait ordinairement prieur du prieuré de Provence dans la Provence de deçà le Rhône. On se servait encore, dans ce siècle, du nom de Provence, pris en général, pour désigner les provinces méridionales du royaume.

Amalric II, vicomte de Narbonne, fit son testament, au mois d'avril 1318. Il fonda une messe, qui devait être dite, tous les jours, à son intention, dans l'église de la commanderie, et la dota d'une rente de dix livres tournois, qu'il assigna sur son domaine. Il mourut depuis, le 19 de juin 1318, et laissa plusieurs enfants de Jeanne de Lisle Jourdain, sa femme. Amalric se signala, depuis sa jeunesse, dans diverses guerres. Charles IV, roi de France, ayant, en l'année 1322, préparé une flotte, pour donner du secours au roi d'Arménie et de Chypre contre



F. ELION de VILLENEUVE

Grand Prieur de Provence

Subrogé au Prieur de Saint-Gilles 1317_1319

GRAND MAITRE 1319_1346

les infidèles, il lui en donna le commandement, mais ce prieur révoqua cet armement, parce qu'il entra, bientôt après, en guerre avec le roi d'Angleterre.

Béranger Frédol, cardinal-évêque de Frascati, seigneur d'Uzès, avait acquis, du roi, la moitié des lieux de Saint-Maurice de Casevieille et Valence, dont l'Ordre possédait l'autre moitié. Le grand prieur Maury, qui avait sans doute eu la permission du grand maître, l'acquiesça du cardinal, et lui donna, en échange, la grange de Laugnac (1) située dans le diocèse de Nismes, qui était une petite commanderie. Il fit cet échange à Avignon, dans le mois de juin de cette année. Henry de Sully, *bouteiller de France*, qui était à Avignon, pour les affaires du roi, l'approuva, le 28 de janvier 1318 (1319). Frère Raimond Béranger de Vénéjean, commandeur d'Alais et de Saint-Maurice, prit possession, au nom de l'Ordre, de ces deux seigneuries, le 21 d'avril suivant.

Helion de Villeneuve tint, à Aix, pour la première fois, son chapitre du prieuré de Provence, le dimanche 23 juillet de cette année. On y nomma des économes pour la direction des affaires des commanderies. Les commandeurs Hugues *Cornut* des Omergues, Barral *de Baux* de Gap, Guillaume *d'Anfoux* de Beaulieu, et Geofroy *Rostang* (le neveu) de Bras, furent nommés, pour en faire les fonctions, au sujet des commanderies situées dans les provinces ecclésiastiques d'Aix et Embrun. Frère Hugues Eustache, l'aîné, commandeur d'Arles, fut nommé pour les provinces de Vienne et Arles. Le commandeur Barral de Baux était fils de Bertrand, seigneur de Baux en Provence, et comte d'Avellins au royaume de Sicile, et de Philippine de Poitiers, des comtes de Valentinois.

Les commissaires nommés par le pape, pour aller à Rhodes, y étant arrivés, expédièrent, le 26 de mars 1318, des lettres, qui contenaient un commandement, à tous les frères, d'obéir à frère Geraud de Pins, vicaire général de

(1) *Laugnac* (Gard), ferme de la commune de Lédénon, aujourd'hui détruite, membre de la commanderie de Montpellier.

l'Ordre, et citèrent, en même temps, le grand maître et son compétiteur Pagnac ; ceux-ci partirent peu de temps après. Le grand maître arriva à Avignon, dans le mois d'aoust. Le pape le reçut avec une grande démonstration de joie et d'amitié. Il prit une connaissance particulière de son affaire.

Gaston d'Armagnac, vicomte de Fezensaguet et de Brulhois en Guyenne, père de Géraud, vicomte de Creissel, proposa au grand maître de Rhodes, à l'Ordre le lieu de Plaine-Selve (1), situé dans le diocèse de Lavaux, et d'autres lieux, pour qu'on lui donna, en échange, le lieu de Pins situé dans le vicomté de Fezensaguet. Le grand maître exposa cette proposition à une assemblée, qu'il convoqua à Avignon, le 2 de novembre 1818, où assistaient les grands prieurs frère Léonard *Tibertis* de Venise, Bermond *Maury* de Saint-Gilles, Pierre *d'Ongle* de Toulouse et Bertrand de *Malbosc* de Barlete, Bertrand *de Gordon*, Pierre de *Clermont*, Ilric, Alleman, lieutenant du grand maître au prieuré d'Allemagne, Dominique *Dacon*, bailli du commerce de Rhodes, Guillaume de *Chavanon*, commandeur de Landes, et Guillaume *Gilles*, commandeur de Saint-Pierre de la Mer. Ils délibérèrent de faire cet échange avec le vicomte de Creissel, et, le même jour, ils convinrent, avec son conseil, d'arbitrer pour conclure et régler ce traité. Frère Guillaume Robaud, commandeur de la Ville-Dieu, fut nommé de la part de l'Ordre.

Le grand maître était à Arles, dans le mois d'avril 1319 ; il y fit, le 7 de ce mois, une procuration à frère Jean de la Boge, pour exiger les rentes, qui lui étaient dues de la chambre, qu'il s'était assurée, dans le diocèse de Limoges, au chapitre général de 1314.

Le pape jugea, peu de mois après, de l'avis des cardinaux, la grande affaire qui était arrivée à Rhodes. Il déclara l'élection de Pagnac, faite par le couvent, nulle, et rétablit, en même temps, du Vilaret dans sa dignité.

(1) *Plaine-Selve* (Gironde), arrondissement de Blaye, canton de Saint-Ciers-la-Lande.

Pour dédommager le premier de la mortification qu'il avait eue, on lui donna la moitié des revenus de la commanderie de Chypre, qui était la plus riche de l'Ordre. On lui donna aussi celle d'Arménie.

Bosio est tombé dans une grande erreur sur cet article. Il dit que Pagnac mourut à Montpellier, en 1322, pendant le temps que son procès avec du Vilaret était encore pendant, et ceux qui ont écrit, après lui, l'histoire de l'Ordre, l'ont marqué de même, sur la foi de cet auteur. Il est, pourtant, certain que ce procès fut jugé en 1319, et qu'il a vécu longtemps après. Il se voit une protestation faite, le 21 de janvier 1319 (1320), par Geoffroy de Saint-Jean, prieur de Nicosie, procureur de Pagnac, commandeur de Chypre, pour la moitié des biens, que l'Ordre possédait dans ce royaume, contre l'official de Jean, archevêque de Nicosie, qui étant important, prétendait cependant connaître une affaire contre les privilèges de l'Ordre. Et l'ancien catalogue des grands maîtres, que j'ai souvent cité, dit, en termes exprès, qu'il fut destitué du magistère, qu'il mourut en Arménie et que son corps fut porté en Chypre. *Quant el parti d'Avinho que lifo levat lo magisteri, lifo donada la baylia de Chypre et qui hat la baylia d'Armenia out mori majister e son corps iats en Chypre.* (1)

Le jugement, que le pape venait de rendre en faveur de du Vilaret, déplut extrêmement aux principaux de l'Ordre, qui ne voulaient point l'avoir pour chef. Ils intentèrent de nouvelles accusations contre lui, et employèrent toutes sortes de moyens pour le déposséder. Celui-ci, voyant qu'il était haï de la plupart de ses chevaliers, prit le parti de se démettre du magistère entre les mains du pape, qui accepta sa démission; et, pour lui donner moyen de s'en retirer honorablement, lui donna, le 13 juin 1319, le grand prieuré de Capouc, qui serait exempt de toutes les charges et impositions de l'Ordre, et déclara que sa

(1) Cette inscription est surchargée dans le manuscrit; sans doute elle doit être incorrecte.

personne ne serait point soumise à la juridiction du grand maître, mais bien à celle du Saint Siège. Vilaret ne garda pas longtemps ce prieuré, il fut transféré à celui de Rome, dont il se démit aussi dans la suite ; et on lui assigna une pension de 200 florins d'or pour son entretien, avec la maison de Pampelune, qui appartenait au grand prieur de Navarre, pour son logement. Mais il ne l'alla point habiter et se retira au château de Saint Jean (1), près de Montpellier, qui appartenait à sa sœur, où il passa le reste de ses jours. Peu de jours après que frère Fouques du Vilaret se fut démis du magistère, le pape Jean XXII convoqua dans son palais, le 18 du même mois de juin, tous les grands prieurs et quelques uns des commandeurs, qui étaient alors en cour de Rome. On y tint un consistoire secret en présence des cardinaux ; il les exhorta de choisir, parmi eux, un sujet qui fut digne de remplir le magistère. Ceux-ci se retirèrent dans une chambre du palais, où, après qu'on eut proposé plusieurs sujets, tous les suffrages se réunirent en faveur de frère Elion de Villeneuve, grand prieur de Provence ; et étant revenus à la salle du consistoire, ils déclarèrent qu'ils le nommaient grand maître. Le pape approuva fort ce choix, et le déclara grand maître ; et le commun sentiment est qu'il y contribua beaucoup, parce qu'il le connaissait depuis longtemps. Dans la bulle qu'il lui fit expédier, le même jour, il le loue fort sur ses actions de valeur, par où il s'était signalé dans le pays d'outre mer et contre les Sarrasins, et par la bonne conduite, avec laquelle il avait exercé les différents emplois, qu'il avait eus dans son Ordre.

Au reste, il y a lieu d'être surpris de la méprise, que Bosio a fait, au sujet du temps de l'élection de ce grand maître, qu'il place en l'an 1323. On juge pourtant, par la relation qu'il en fait, qu'il avait vu dans les archives du Vatican la bulle du pape, dont je viens de parler, qui est de l'année 1319, ce qui le rend moins excusable ; d'ailleurs, il se contredit lui-même, puisqu'il rapporte une

(1) Au château de Terrais, diocèse de Maguelone.

bulle du pape, du 3 juin de cette année, qui confère à du Vilaret le prieuré de Capoue, après qu'il se fut démis du magistère, et convient que le pape fit procéder, d'abord après, à l'élection d'un nouveau grand maître.

La maison de Villeneuve, dont était issu le grand maître, était une des plus anciennes et des plus illustres de Provence. Raimond Villeneuve est nommé être des principaux barons et gentilhommes, qui suivirent le parti de la princesse Etienne de Provence, femme de Raimond de Baux, dans la guerre qu'elle avait, l'an 1145, contre le comte de Provence. Géraud de Villeneuve, son fils, reçut en inféodation, au mois d'octobre 1201, d'Alphonse II, comte de Provence, les seigneuries des Arcs (1), Trans (2), La Mote et Selans (3), en reconnaissance des services qu'il lui avait rendus, et ce don fut ensuite confirmé en faveur d'Arnaud I^{er}, de Villeneuve, son petit-fils, l'an 1239, par Raimond Béranger V, comte de Provence. De lui vint Géraud III de Villeneuve, seigneur des Arcs, Trans, La Motte, Flayosc (4), Bargême (5) et autres terres, dont il fit hommage au comte, le 12 octobre 1240. Celui-ci eut pour enfant Arnaud II, de Villeneuve, qui épousa Isabelle de Sabran, fille d'Elzéar de Sabran, seigneur d'Uzès et d'Aramon, et de Cécile d'Agout. Il fut fort considéré du comte Charles II, qui lui accorda plusieurs privilèges, l'an 1294 ; il fut le père du grand maître. Cette maison se divisa en plusieurs branches, dont l'ainée finit, en 1672, en la personne de Villeneuve, marquis des Arcs et de Trans, mort sans postérité. Il reste encore quelques branches issues des cadets, qui ne possèdent pas la vingtième partie des grands biens de leurs ancêtres.

Le grand maître se trouva, après son élection, chargé

(1) *Les Arcs-sur-Argens* (Var), arrondissement de Draguignan, canton de Lorgues.

(2) *Trans, La Motte* (Var), arrondiss. et canton de Draguignan.

(3) *Selans*, aujourd'hui Seillans (Var), arrondissement de Draguignan, canton de Fayence.

(4) *Flayosc* (Var), arrondissement et canton de Draguignan.

(5) *Bargême* (Var), arrondiss. de Draguignan, canton de Comps.

d'un nombre infini d'affaires, que la mauvaise conduite de son prédécesseur avait causées ; il résolut de n'aller pas à Rhodes, jusqu'à ce qu'elles fussent finies, et nomma son lieutenant de la mer le commandeur Geraud de Pins. Il prit un hôtel à Avignon, et se forma un conseil, qu'il composa de baillis et des commandeurs les plus expérimentés. C'étaient, le grand prieur de Toulouse d'Ongle, le grand prieur de Venise Tibertis, Pierre d'Imola, Geoffroy Rostang, commandeur d'Aix, Pierre Cornillan, commandeur de Manas, et Pont de Modène, commandeur de Saxe ; il fit ces quatre derniers ses compagnons. On donnait ce nom à ceux, que les grands maîtres choisissaient pour leurs conseillers. Ils en prenaient quelquefois, lorsqu'ils étaient au couvent, mais plus souvent, quand ils en étaient absents. Ces compagnons étaient dispensés de résider sur leurs prieurés ou sur leurs commanderies. Villeneuve retint, à sa main, le prieuré de Provence et en créa lieutenant le chevalier Isnard de Grasse d'Albar, et lui donna la commanderie de Rüe, qui était une de ses branches, et retint les autres. Il établit frère Guillaume d'Anfous, son lieutenant, en sa chambre de Manosque, et à celle de Ginasservis et Vinon, et frère François de Puyaigut, qui était son lieutenant, en sa chambre de Pui-moisson, continua de l'être. Il ne fit aucun changement dans la régie de ce prieuré.

Le pape, qui souhaitait de s'assurer la possession des biens, que l'Ordre possédait dans le comté de Venaissin, et qu'on lui avait donnés, fit en sorte que le grand maître convoqua, dans son palais, une assemblée, où assistèrent frère Maurin de Panhac, commandeur de Chypre et d'Arménie, et tous les grands prieurs et commandeurs, qui étaient à Avignon, le 18 d'août 1319, et on y ratifia cette donation. Le grand maître, voulant favoriser les religieuses de Fieux, ordonna, en cette année, au grand prieur d'Auvergne, de ne demander plus rien, à l'avenir, sur la maison de Curemonte, et d'en laisser la jouissance libre à ces religieuses sans aucunes redevances. Et pour le dédommager, il détacha, du prieuré de Saint-Gilles, la maison de Cadilhac en Quercy, qui est un membre de la

commanderie du Bastie, et l'unit à celui d'Auvergne. Il confirma, le 15 d'octobre, le compromis que son prédécesseur avait passé avec le comte de Fezensaguet, et la procuration qu'il avait faite à frère Guillaume Robaud, commandeur de la Ville Dieu, au sujet de l'échange, qu'on avait proposé et qui fut exécuté par ce commandeur, le 20 de mai de l'année suivante 1320. Lorsque l'Ordre prit possession des biens, que les Templiers possédaient en Provence, le roi Robert était à Naples ; et ses officiers, se prévalant de son absence, en avaient retenu une partie, sous de faux prétextes. Mais ce prince, étant retourné, en cette année, en Provence, accorda au grand maitre, le 7 de décembre, la restitution de tous ces biens.

Quoique le roi Louis X eut, en l'année 1313, délaissé à l'Ordre le bien des Templiers, et qu'il eut ordonné à tous ses officiers de les lui rendre, comme nous l'avons vu, cependant, ceux du roi Philippe V, son frère, qui lui avait succédé, en avait retenu une partie dans la sénéchaussée de Beaucaire, et ils ne voulaient les rendre qu'à condition que le roi aurait le tiers de ces biens de cette année 1319. Le visiteur général Tibertis en porta ses plaintes à ce prince, mais n'en ayant pas reçu justice, il eut recours au pape, qui écrivit là dessus deux lettres au roi, pour le prier de faire cesser les mauvaises difficultés, que ses ministres faisaient à l'Ordre.

Le grand prieur Maury passa une partie de cette année dans le Quercy, et étant à Salome, membre de la commanderie d'Espedailhac (1), il reçut, le 8 de mai, Béran-ger de Roquelaure *donné* de l'Ordre. Il tint son chapitre, de l'année 1320, à Millau, le dimanche, dernier jour de l'octave de la Pentecôte, qui était le 25 de mai, après quoi, il alla rester à Avignon, où il tenait une maison à louage. Le grand maitre travaillait alors, avec une application extrême, à trouver des moyens pour dégager l'Ordre des dettes immenses, que son prédécesseur avait contractées, pour fournir aux frais du siège de Rhodes.

(1) *Espedailac* (Lot), arrond. de Draguignan, cant. de Livernon.

Le pape trouva à propos qu'il convoquât, pour ce sujet, un chapitre général. Il ordonna qu'on le tiendrait à Arles, et qu'il aurait la même force que s'il avait été tenu à Rhodes. L'investiture s'en fit, au mois d'octobre de cette année, dans la maison de la commanderie jadis du Temple. C'est le premier qui ait été tenu en Europe. Les grands croix suivants y assistèrent. Ils nommèrent frère Hélión de Villeneuve grand maître.

Grands prieurs :

Frère Pierre *d'Ongle*, de Toulouse.
Léonard *Tiberti*, de Venise.
Eudes *de Montagut*, d'Auvergne.
Estienne *Velasques*, de Portugal.
Henry *du Mesnil*, de Champagne.
Bermond *Maurv*, de Saint-Gilles.
Martin Pierre *d'Eros*, chatelain d'Emposte.
Raimond *d'Ampurias*, de Catalogne.
Pierre *de Mailly*, d'Aquitaine.
Jacques *Caunelty*, de Lombardie.
Richard *de Pavelly*, d'Angleterre.
Roger *Othilawe*, d'Islande.

**Procureurs des grands prieurs et lieutenants
des grands prieurés.**

François *d'Assello*, député de frère Philippe de Gagnasa, prieur de Rome et de Hongrie.
Barthélemi *de Forullata*, lieutenant du prieuré de Capoue.
Ilic, lieutenant du grand maître dans la moyenne Allemagne.
Fockvard, procureur du prieur de la haute Allemagne.
Paul *de Modène*, commandeur général en Saxe, Turinge et en Lavonie.
Jean *Bartoli* et Rodriguès *Pédro*, procureurs du prieur de Castille et Léon.
Jean *de Rivara*, commandeur de la Sainte-Trinité de Venise, procureur de frère Pierre.
De Contezza, commandeur de Naples.

Guibert de Reillane, procureur de frère Bertrand de Malbosc, prieur de Barlete.

Jacques de Privigni, envoyé de frère Simon Lerat, prieur de France.

Guillaume de Malbosc, envoyé du couvent d'outre-mer.

Guiscius, envoyé du prieur de Dace.

Thierry de Brègue, envoyé du prieur de Bohème.

Pierre de Castillon, envoyé du prieur de Messine.

On ordonna, dans ce chapitre, que les charges de baillis conventuels, qui jusqu'alors avaient été données indifféremment aux chevaliers de toutes les langues, seraient partagées entre elles ; et que chaque bailli serait chef d'une langue. Comme celle de Provence était la première et la plus nombreuse, on lui affecta la charge de grand commandeur, qui était la première dignité après la magistrale. Ses prérogatives étaient très grandes. Il avait le gouvernement de la maison conventuelle, lorsque le grand maître était absent, et, pour cette raison, il gardait le sceau, dont celle-ci les cachetait en cire, et s'en servait, dans tous les endroits, où le grand maître n'était point. Il commandait dans toutes les maisons et forteresses, que l'Ordre possédait en deçà de la mer, et avait droit de visite et correction sur tous les frères, qui y résidaient. Il avait aussi l'inspection sur les galères et les vaisseaux, ainsi que le soin des armements, avant qu'on créa la charge de grand amiral. Au commencement de l'institution de l'Ordre, on l'appelait simplement commandeur ; mais, dans la suite, *grand*. Frère Garnier de Naples, qui fut dans la suite grand maître, l'a dans une charte de l'an 1180. Ils l'ont aussi dans les décrets du chapitre général tenu à Margat, sous le grand maître de Portugal. Le grand commandeur avait sous lui un officier, qu'on appelait petit commandeur, dont les fonctions sont, à présent, la visite de la pharmacie de l'Hôpital. Les prérogatives du grand commandeur ont, dans la suite des temps, souffert du changement. Ce qui m'a fait croire que ce règlement se fit dans la chapitre général, c'est que, depuis lors, la charge de grand commandeur a toujours été conférée aux chevaliers de la langue de Provence.

Le chapitre général permit au grand maître de vendre, au pape, la maison, que les Templiers possédaient dans la ville de Cahors, et tous les biens, qui dépendaient de cette commanderie, moyennant 2.500 florins d'or. En conséquence, le grand maître fit cette vente à Aubert de Laval, évêque de Marseille, camérier du pape, intervenant pour lui, le 26 d'octobre, pendant la tenue du chapitre. Le pape donna ensuite tous ces biens aux Chartreux, pour la fondation d'un monastère de l'Ordre.

Le chapitre ratifia, à la sollicitation du pape, dans la session du 25 de novembre, la rémission que le chevalier d'Ongle et le visiteur général Tiberti, procureur du grand maître, avait faite au Saint Siège des biens, que l'Ordre possédait dans le comté de Venaissin.

La principale affaire, qu'on traita dans le chapitre, fut le paiement des dettes de l'Ordre. On délibéra de payer, dans les quatre années, les sommes qui étaient dues aux Bardi et Peruzzi, marchands florentins, et à plusieurs autres créanciers, et qu'ils commenceraient, au jour de Saint Jean Baptiste 1321. On répartit toutes ces sommes sur les prieurés, par forme de responcion, et on ordonna que les prieurs payeraient leur contingent aux créanciers, dont on vient de parler. Et, pour exécuter ce projet plus aisément, on révoqua toutes les collations des prieurés, qui avaient été faites jusqu'alors ; et on ordonna qu'on les conférerait de nouveau aux mêmes prieurs pour dix années, à conditions qu'ils payeraient leur taxe dans les quatre années ; et, pour leur en faciliter les moyens, on révoqua toutes les collations des commanderies pour le même terme et de chacun d'eux, à condition de préférer ceux qui avaient bien administré par le passé, et que les grands prieurs ne seraient pas obligés d'apporter leur passage, mais seulement de rendre obéissance de leurs personnes, suivant la coutume de l'Ordre.

Il y a apparence que ce fut, dans ce chapitre, qu'on unit toutes les commanderies des Templiers, qui étaient situées dans des villes, à celles que l'Ordre y possédait déjà. Mais cette union ne se fit alors qu'en partie ; et elle ne s'acheva que dans la suite. Il n'y eut que la comman-

derie d'Arles, qu'on laissa subsister, parce que celle de Trinquetaille avait déjà des revenus considérables. Et, comme dans quelques-unes de ces villes, la maison des Templiers était plus belle et plus commode que celle de l'Ordre, on y transféra la demeure du commandeur et des frères, qui composaient la communauté. On en usa de cette manière à l'égard de la maison d'Avignon et de Montpellier. Celle-ci, qui était située hors la porte de la Saunerie, était extrêmement vaste, et, par cette raison, les grands prieurs de Saint-Gilles y tinrent presque toujours, dans la suite, leurs chapitres provinciaux. Comme il y avait encore plusieurs affaires importantes, qu'on ne pouvait point régler alors dans le chapitre général, on délibéra d'en renvoyer la continuation et la clôture, au mois d'aoust de l'année suivante, et qu'il se tiendrait à Avignon. Le pape agréa cette résolution.

Le grand pricur Maury reçut, à Avignon, le 5 de février 1321, l'hommage que Raymond Guillaume de Budos lui prêta pour la seigneurie de Bellecoste en Gevaudan, qu'il avait acquise de Guillaume de Randon, qui était un fief relevant du grand prieuré. Et, étant à Figeac en Quercy, au commencement du mois de juillet, dans l'octave de la fête de Saint Pierre et Saint Paul, Bertrand de Molières, damoiseau, se rendit *donné* de l'Ordre. Maury alla ensuite à Millau en Rouergue. Mais, peu de jours après son arrivée, il tomba malade. Marquès de Canillac, seigneur de Canillac en Auvergne, vint le trouver dans cette ville. Maury passa un accord avec lui, au sujet de la commanderie de Moulès (1) en Gevaudan, le 18 du même mois de juillet, auquel assistaient les commandeurs Raimond d'Olargues de Sainte Eulalie, Bertrand de Gourdon de Saint Félix, et Urbain d'Oursières de Recoles. La maladie de Maury ayant augmenté, elle l'enleva de ce monde, mais nous ignorons le temps précis de sa mort.

On commença, dans le mois d'août suivant, la conti-

(1) Moulès (Lozère), commune de Saint-Michel-de-Dèze, canton de Saint-Germain-de-Calberte, arrondissement de Florac.

nuation du chapitre général tenu à Arles, en l'année précédente, et qui avait été renvoyée à Avignon. Voici les noms de ceux qui y assistèrent :

Le frère Guillaume de Villeneuve, grand maître.

Grands prieurs :

Frère Pierre *d'Ongle*, de Toulouse.
Léonard *Tiberti*, de Venise.
Eudes *de Montagu*, d'Auvergne.
Estienne *Valasques*, de Portugal.
Henri *du Mesnil*, de Champagne.
Pierre *de Mailly*, d'Aquitaine.
Raimond *d'Empurias*, de Catalogne.
Grégoire *de Parma*, de Pise.
Philippe *de Gragnana*, de Rome et d'Hongrie.
Jacques *Caunelli*, de Lombardie.
Artaud *de Chavanon*, de Navarre.
Thomas *de Larcher*, d'Angleterre.
Roger *Othilawe*, d'Irlande.
Paul *de Modene*, commandeur de Turin, d'Esclavone,
de Lamarche.
Barthelemy *de Forcellata*, lieutenant du prieuré de
Capoue.

Les suivants qui étaient apparemment les procureurs
des commanderies y assistaient aussi :

Frère Ermengaud *de Sitorio*, commandeur d'Orlla.
Sanc *d'Aragon*, commandeur de Mesarata.
Geoffroy *de Rocabertin*, commandeur de Barbastra.
Gordain *Des Mas*, commandeur du temple d'Arles.
Martin *Juan*, du prieuré du Portugal.
Jacques *de Ripellis*. — Raimond *de Palau*. — Beranger
de Rial. — Jacques *Molacha*, tous quatre du prieuré
de Catalogne.
Eustache *de Sernand Pons*. — Nicolas *de la Forestière*,
du prieuré de France.
Hugues *de Chambon*, du prieuré d'Auvergne.
François *d'Asello*, du prieuré de Rome.

On travailla fortement, dans ce chapitre, à exécuter le projet formé, dans l'année précédente, de dégager entièrement l'Ordre de ses dettes. On y donna pouvoir au grand prieur de Toulouse, Ongle, de parler des obligations, en faveur de tous ceux qui prouveraient, par des actes publics, d'être créanciers jusqu'au montant de 300.000 florins d'or, outre ce qui était dû aux Bardi et aux Peruzzi, et les capitulants lui firent des procurations pour régler toutes ces sommes. On expédia, à la session du 1^{er} de septembre, des bulles à tous les grands prieurs, qui les confirmèrent dans leurs charges, pendant dix années, sous les conditions portées par l'ordonnance du chapitre général de l'année précédente. Et, comme l'imposition, qu'on avait mise, pour quatre années, sur les grands prieurs, ne suffirait pas pour acquiter toutes les dettes, on délibéra de vendre des biens de l'Ordre, jusqu'à la valeur de 193.000 florins d'or.

Frère Aimeri de Tury. (1)

Le grand maître conféra, le 22 novembre 1321, le grand prieuré de Saint-Gilles à frère Aimeri de Tury, commandeur de Puysubran. C'était un de ceux, dont il s'était réservé la nomination, dans le chapitre général tenu à Arles. On avait alors accordé aux grands maîtres la faculté de conférer les prieurés, qu'ils choisissaient, et qu'ils se réservaient dans les chapitres généraux. Aimeri avait été pourvu, en premier lieu, des commanderies de Magrian et de Rustiques (2). Et, en l'année 1314, on lui donna celles de Douzains et Puysubran.

Ce grand prieur tirait son origine de Lambert de Tury, chevalier français, qui, en l'année 1209, vint en Languedoc, avec l'armée des croisés, pour exterminer les

(1) Page 242 du manuscrit.

(2) *Rustiques, Douzens* (Aude), arrondissement de Carcassonne, canton de Capendu.

hérétiques Albigeois (1). Il prenait, dans les actes, le nom de Limoux ; apparemment Simon de Montfort, comte de Leicester, à qui les croisés avaient donné le vicomté de Carcassonne et de Béziers, conquis sur le vicomte Raymond Roger, à qui la ville de Limoux appartenait, lui avait accordé la jouissance de cette ville. Ce seigneur le fit son sénéchal de Beaucaire et il défendit, avec une extrême valeur, en l'année 1216, le château de cette ville, contre l'armée du comte de Toulouse. Le roi Saint Louis, voulant reconnaître les services, que Lambert de Limoux lui avait rendus, chargea Eudes Lequeux, son sénéchal de Carcassonne, d'assigner à Béatrix, sa veuve, et à Lambert et à Simon de Tury, ses enfants, 1.500 livres de rente sur des terres.

C'est ce que celui-ci fit, au mois d'avril 1236. Il leur donna celle de Saissac, de Puichairie, Saint Couât, Ville-Longue, Beaufort. Ces deux frères prirent, dans la suite, le nom de Tury et celui de Limoux. Lambert de Limoux ou de Tury, chevalier, qui était apparemment père du grand prieur, accompagna, avec dix chevaliers de sa suite, le roi Saint Louis au deuxième voyage, qu'il fit à la Terre Sainte, l'an 1270. Cette maison, qui s'était divisée en plusieurs branches, finit en mâles dans le XVI^e siècle. Françoise de Tury ou de Turon, fille de Jean Baron de Puichairie, et de Marguerite d'Estorg de Montbar, se maria, le 8 de mai 1528, avec Guillaume de Bretes, seigneur de Cerisy ; et une autre Françoise de Tury, épousa, dans le même siècle, Jean de Saint Jean, seigneur d'Honouy.

Tury tint le chapitre de son prieuré de l'an 1322, à Béziers, dans le mois d'avril, qui fut son premier. Il conféra, le 18 de ce mois, jour de dimanche, plusieurs commanderies pour dix années, ensuite du pouvoir que le grand maître lui avait donné, le 22 novembre 1321, en lui conférant le prieuré, et encore en conséquence de l'ordonnance du chapitre général tenu, à Arles, en 1320.

(1) *Hist. de Lang.*, t. III, p. 289 et suiv., nouvelle édition, t. IV, p. 488.

Les officiers du roi avaient pris 5.000 livres qui appartenait au prieuré, et qui étaient destinées pour payer son contingent de ce qui était dû aux Bardi. Le grand prieur dépêcha au grand maître les commandeurs Bertrand de Gourdon de Saint Félix, Guérin de Châteauneuf de Salis, et Guillaume de Reillane de Cagnac, pour lui en donner part. Et, en attendant d'apprendre son sentiment sur cette affaire, le chapitre resta assemblé. Le grand maître marqua, par sa réponse dattée d'Avignon, le 1^{er} de mai, qu'il fallait vendre des biens de l'Ordre pour payer cette somme ; que telle était son intention, qu'on devrait aliéner ceux qui seraient les moins utiles, et leur permit de nommer des commissaires pour ce sujet. Le chapitre commit conséquemment, le 7 de mai, plusieurs commandeurs pour faire ces ventes.

Le chapitre étant fini, Tury alla rester, pendant quelque temps, à la commanderie de Magrian, après quoi, il alla faire ses visites prieurales. Il assista à une transaction, que frère Guillaume Borrenc, commandeur de Gap-Francès, passa, le 9 d'aoust, avec Odile Guérin, seigneur du Tornel. Il reçut, le 15 de ce mois, les hommages que Bernard d'Aurous, Bernard de Montjoi et Pierre de Cros, nobles vassaux de la commanderie, lui prêtèrent.

Robert, roi de Sicile et comte de Provence, avait donné, le 25 d'aout 1320, à la considération du pape Jean XXII, à Arnaud de Trian, mareschal de l'Eglise, mari de la fille d'une sœur de ce pape, la ville d'Assise, située dans l'état de Naples, celle de Bojano (1), le casal de Tombarola, qui dépendait d'Assise, le fief qui avait été de Gontelmeste (pour Gantelmi), situé dans la ville de Callena (pour Carinola) (2), et le fief, qui avait été de Marie d'Aquins, dans la Justinaria de la Terre de Labour, et avait, en même temps, érigé la ville d'Assise en comté. Le pape, qui avait fort à cœur le grandissement de ses parents, exigea

(1) *Bojano*, ville de la province de Molise du royaume de Naples (Italie).

(2) *Carinola*, province de Terre-de-Labour (Naples).

qu'il convenait beaucoup mieux à Trian d'avoir ses terres en France qu'en Italie, et proposa au grand maître de faire un échange de ces terres, et d'en donner à son neveu d'autres situées dans ce royaume. Le grand maître y consentit, pour lui faire plaisir.

L'échange se fit à Avignon, dans la maison de Bertrand (de Mont-Favet), cardinal du titre de Sainte Marie in Aquiro, le 22 décembre 1322. Le grand maître, de l'avis du grand prieur de Toulouse et de Venise, de frère Pierre d'Imola, Pierre Cornillan et Paul de Modène, commandeur de Saxe, ses compagnons, donna, à Trian, les deux parties du lieu de Saint-Julien le Montaniers, les seigneuries de Montméjan, Montfort, Régusse et le moulin de la Roquette situés en Provence, la baronnie de Talard et les terres de la Saulce. Lardier, Puilautier et Neffes, qui en dépendaient, situées dans le Gapfrançois. Trian remit à l'Ordre la ville d'Assise et les autres terres, que le roi Robert lui avait données, et y ajouta encore le lieu d'Olivet et la moitié de celui de Labella situés dans la Basilicate, et le lieu de Celies dans l'Abruzze. On convint que si les terres, que l'Ordre cédaient, ne valaient pas autant que celles de Trian, on lui en donnerait d'autres en Provence, pour garder l'égalité, suivant ce qui serait réglé par le cardinal de Montfavet. Et, comme les uns et les autres n'étaient pas instruits de la valeur des terres échangées, il fut résolu qu'ils en feraient faire l'estimation. Gailhard (Saumate), archevêque d'Arles, Raimond et Arnaud de Villeneuve, seigneurs des Arcs et de Trans, furent présents à cet acte. Ce dernier était frère du grand maître. Nous ignorons le degré de parenté, qui était entre lui et le premier. Le roi Robert, étant à Avignon, ratifia, le 7 de mai 1323, cet échange et déclara qu'il voulait que l'Ordre possédât la ville d'Assise, avec les mêmes privilèges, qu'il y avait attachés, lorsqu'il l'avait érigée en comté et baronnie.

Le grand maître, étant à Aix, obligea Léon de Regio, qui avait été fait sénéchal de Provence, de jurer, le 9 de janvier 1323, l'observation de la transaction de 1262. — Il était à Manosque, le 25 de septembre, auquel jour, à la

prière de Sanicée de Majorque, épouse du roi Robert, il permit aux religieuses de Sainte Claire de s'établir dans cette ville, de l'avis et consentement de frère Léonard Tiberti, prieur de Venise, et des commandeurs Hugues Cornut des Omergues, Guillaume d'Anfoux de Beaulieu, Béranger de Puget de Saint Maurice de Riez, Isnard de Grasse d'Albar de Rüe, et Savari de Saint Maime du Rossillon, qui étaient alors auprès de lui, à condition que si, dans la suite, ces religieuses venaient à quitter leur couvent, le bâtiment et le sol reviendraient à l'Ordre. La bulle fut signée par le grand prieur de Venise, en absence de frère Pierre d'Ongle, prieur de Toulouse, chancelier de l'Ordre, et de Pierre d'Imola, son compagnon.

Le grand prieur Tury tint, à Montpellier, le dimanche 20 de juin, le chapitre de cette année. Il faisait, dans ce temps là, sa résidence à Saint-Gilles, comme nous l'apprenons d'une commission, qu'il y donna à frère Rostain de Montaut, commandeur de Saint Christol, et Jean de Vilaret, commandeur de Saint-Gilles, pour des affaires de l'Ordre.

Les commandeurs frère Isnard de Grasse d'Albar de Rüe et Béranger de Puget de Marseille, députés par le grand maître, pour exécuter l'échange fait avec Arnaud de Trian, prirent, conjointement avec les procureurs de ce seigneur, informations sur la valeur des terres de Régusse (1), Montfort (2), Montméjan, Saint Julien et le moulin de la Roquette, situées sur la rivière de Verdon. Ce qui ayant été communiqué au cardinal, il ordonna, le 28 de janvier 1324, que Trian recevrait ces terres, pour la valeur de 480 livres renforcées de rente, qui était leur estimation, à la réserve des moulins de la Roquette, qui resteraient à l'Ordre. Après avoir oui des témoins sur la valeur de la seigneurie de Talard, il ordonna, le 8 de février suivant, que Trian la recevrait pour 250 livres de

(1) *Régusse, Montmeyan* (Var), arrondissement de Brignoles, canton de Tavernes.

(2) *Montfort* (Var), arrondiss. de Brignoles, canton de Cotignac.

rente. Deux jours après, on présenta au cardinal l'estimation, qui avait été faite du comté d'Assise, qui portait de revenu 315 onces d'or, valant chacune 60 carolins.

Il ordonna que l'Ordre prendrait le comté, pour ce prix, et qu'il suppléerait en fonds de terre, dans un mois, ce que les 730 livres, renforcées de rente des terres données par l'Ordre, valaient de moins que les 315 onces d'or du comté. Comme dans les terres, qui dépendaient du comté d'Assise, il y avait plusieurs charges et redevances, et des batiments et forêts, qui n'avaient pas été estimés, il se réserva d'augmenter ou de diminuer les égalisations, lorsqu'il serait informé de leur valeur ; et, attendu que ce comté était obligé de fournir au roi de Naples, en temps de guerre, 30 chevaux, dont les vassaux du comte en fournissaient la moitié, le cardinal statua que l'Ordre serait indemnisé de ce service, et que, pour son indemnité, il prendrait les forêts, batiments et juridictions des lieux et terres, qui dépendaient du comté, dont il n'avait point encore fait d'estimation ; et que, pour dédommager Trian, du service qui était dû au comte de Provence, pour Talard et les autres terres de ce pays, l'Ordre lui assignerait 30 livres renforcées de rente.

Le grand maître assigna à Trian les terres de Gréoux, Lardières, Puilautier, Flayosc et la Saulce, en payement de la plus value du comté d'Assise. Ils en firent faire l'estimation, qui ayant été rapportée au cardinal, celui-ci ordonna que Trian prendrait Puilautier, Lardier, Flayosc et Saulce pour 445 livres de rente, et Gréoux pour 80 ; et, comme, par ce moyen, l'Ordre donnait 75 livres de rente de trop, Trian lui vendrait la terre de Montfort, valant cent livres de rente ; mais que l'Ordre lui donnerait la terre de Neffes, qui en valait 20. Enfin, puisque l'Ordre avait retiré la première année du revenu du comté d'Assise, et qu'il devait encore indemniser Trian pour d'autres sujets, il ordonna, le 30 de juillet, que l'Ordre lui donnerait la portion, qu'il possédait de la seigneurie de Rousset au diocèse de Riez. Cette dernière décision fut rendue en présence des prieurs de Toulouse et de Venise et de frère Déodé de Goson, Guillaume de Saint-Maime, Paul de

Modène, et Isnard de Saint-Martin, et, dans le même temps, le grand maître ratifia tout ce que frère Pierre d'Imola et les autres procureurs avaient fait ; et acquiesça à tout ce que le cardinal avait ordonné. On unit ce comté à la commanderie de Naples, qui était alors possédée par les chevaliers de la langue de Provence. Les commandeurs de Naples prirent le titre de seigneurs des biens du comté d'Assise.

Charles IV, roi de France, alla à Toulouse, au commencement de l'année 1324. Il arriva dans le Quercy, au mois de janvier ; il y fit quelques séjours ; et étant à Molines de ce pays, le 20 de février, il créa le grand maître de Villeneuve son conseiller d'Etat. Apparemment, il était venu lui offrir ses respects. Le roi se rendit, peu de jours après, à Toulouse. Il était accompagné de la reine, son épouse, du roi de Bohême, son beau-frère, de Charles, comte de Valois, son oncle, et de Sanche, roi de Majorque. Et après y avoir resté environ six semaines, il retourna en France.

Le grand maître étant à Nice, le 22 d'avril de cette année, auquel jour il donna commission à frère Hugues de Tourves, commandeur de cette ville, de recevoir *donné* de l'Ordre Manuel de Vintimille, fils de Georges de Vintimille, seigneur de Puget, de Figue, et de lui assigner sa demeure dans la commanderie de Nice, lorsque quelque *donné* viendrait à manquer.

Alix de Castelnau et Bertrande de Cardaillac, religieuses de l'Hôpital de Beaulieu, disputaient entre elles, en cour de Rome, le prieuré de ce monastère. Le pape commit un cardinal pour régler ce différend, qui avait donné lieu à une longue vacance. Le cardinal et le grand maître donnèrent ce prieuré à Agnès d'Aurillac, prieure de Fieux ; et le grand maître donna ce dernier à Alix de Castelnau. L'Ordre n'avait pu exécuter la délibération prise au dernier chapitre général, de vendre de ses biens jusqu'à la valeur de 133.000 florins d'or, pour le payement de ses dettes ; et il s'y était trouvé plusieurs difficultés. Comme il était exposé par là à de grands inconvénients, les grands prieurs de Saint-Gilles, de Toulouse et d'Auver-

gne, qui résidaient, pour lors, à Avignon, sachant que les quatre années de la forte imposition mise par le chapitre général, finissait, au jour de Saint Jean 1325, poussés d'un zèle très louable, ils offrirent de la payer pour eux et pour les commandeurs de leurs prieurés, pendant deux années de plus. Cela donna lieu au grand maître d'obtenir, du pape, la permission de la prolonger de deux années, par une bulle dattée d'Avignon, le 19 d'aoust, l'année neuvième de son pontificat, qui tombait en 1325.

Le grand maître passa, à Aix, les premiers mois de l'année 1325. A peu près, dans ce temps là, il fit bâtir un Hôpital pour les pauvres malades, près de la maison de cette commanderie. Il assigna, pour son entretien, des rentes, imposées sur des fonds de terres situées dans le terroir de cette ville. Il en donna l'administration au commandeur d'Aix pour le temporel, et au prieur de cette église pour le spirituel. Il fit construire une chapelle pour le service des malades, et établit un prêtre de l'Ordre pour leur administrer les sacrements, auquel il donna une rente de 300 angellots (1), imposée sur une métairie au terroir de Manosque, qu'il avait achetée de Boniface et Bertrand de Forcalquier. Le grand maître, étant à Manosque, au commencement du mois d'aoust, il y séjourna, pendant quelque temps. Il alla ensuite en Roussillon. Il était à Perpignan, le 31 d'octobre, et retourna à Avignon, le mois suivant.

L'empereur Louis de Bavière détenait, dans ce temps-là, prisonnier Frédéric, duc d'Autriche, son compétiteur.

Le pape, qui était l'ennemi de Louis, le tracassait ouvertement, et prétendait faire élire empereur Charles, roi de France. Il fit en sorte qu'on tint, pour ce sujet, en l'année 1326, à Coblantz-sur-le-Rhin, une diète, où assistèrent les électeurs de l'Empire. Il y envoya le grand

(1) *Angelot*. — Monnaie ancienne ainsi appelée de la figure de l'archange Saint-Michel, qui y était représentée, tenant une épée de la main droite et de la gauche un écu, chargé de trois fleurs de lis, avec un serpent à ses pieds. Elle était de la valeur d'un écu d'or fin. (Chéruel, *Dictionnaire des Institutions de France*.)

prieur de Toulouse, d'Ongle, en qualité de son légat, pour y négocier cette élection. Mais on n'y put rien résoudre, à cause de l'absence de deux électeurs, et d'ailleurs Jean, roi de Bohême, et l'archevêque de Trèves formèrent des oppositions à cette élection. Ainsi d'Ongle fut obligé de s'en retourner.

Le grand maître, Fouques du Vilaret, mourut, le 1^{er} de septembre 1327, au château de Saint-Jean. Son corps fut enseveli dans l'église de la commanderie de Montpellier, qui avait appartenu aux Templiers, au côté droit du maître autel, dans un tombeau de marbre, que le grand maître de Villeneuve lui fit faire. Du Vilaret éprouva combien peu on doit compter sur les grandeurs humaines. Il avait eu le bonheur de rendre son Ordre indépendant du roi de Chypre, par la conquête de Rhodes, et de se porter par là au plus haut point de la gloire. Cependant le peu de soin qu'il prit de le dégager des grandes dettes, qu'il avait été obligé de contracter, pour survenir aux frais de cette guerre, le mit à deux doigts de sa ruine, et lui attira la haine de ses chevaliers. Il aimait les gens de lettres et les favorisait de ses libéralités. Les poètes provençaux, qui vécurent de son temps, lui ont donné de grands éloges.

Tury, après avoir tenu, à Montpellier, vers la fin de juin, le chapitre de l'année 1327, passa le reste de l'été à Sainte-Eulalie. Il alla, au commencement de l'année 1328, à la commanderie de Pezenas, qu'il tenait pour une de ses chambres, où il fit un long séjour. Le grand maître créa, en cette année, frère Pierre d'Ongle, visiteur général, et son lieutenant en Orange et en Allemagne. Pendant qu'il était à Trèves, frère Bertold d'Henneberg, grand prieur de Bohême, lui passa les responsions de son prieuré, le 28 de mars 1329. Il avait, dans ce temps là, donné à frère Pierre Cornillan, commandeur de Puisubran, son compagnon, la charge de grand commandeur. Celui-ci, étant à Rhodes, fit faire, le 23 de janvier de cette année, l'inventaire des meubles du palais du grand maître

A peu près vers ce temps là, frère Béranger d'Aurous

fut fait prieur de Barlete. Il était sorti des seigneurs d'Aurous (1) en Gévaudan. Sa maison avait part à la seigneurie de la Garde-Guérin (2). Jean d'Aquablanca, sénéchal de Provence, étant à Avignon, le grand maître, qui tenait, à sa main, le prieuré de Provence, l'obligea de jurer l'observation de la transaction de 1262. Il prêta ce serment, dans le palais du grand maître, le 31 de mai de cette année, en présence de Fouques de Pontevès, seigneur de Cotignac, et Jean de Cabassole, chevalier. Tury, étant à Casoul, village qui dépend de la commanderie de Pezenas, donna, le 10 de mars 1328 (1329), commission aux commandeurs Guillaume de Salvagnac de Montpellier, Pierre de Caylus de Campagnoles, Estienne de Moustiers de Peyries, et Hugues Lager d'Albar et Saint-Pierre-de-la-Mer, de terminer le différend, qui était entre ce dernier et la communauté de Narbonne, au sujet de certains terroirs, qui étaient contentieux entre eux. Ils le finirent, par une transaction, le 27 mai suivant. Il mourut en cette année. Les règlements, qu'il fit, dans un de ses chapitres, prouvent qu'il était religieux observateur des statuts.

Le grand maître nomma son lieutenant du prieuré de Saint-Gilles, le grand prieur de Toulouse, Ongle. Il alla rester, vers la fin de cette année, au château des Arcs, qui appartenait à Arnaud de Villeneuve, son frère. Il était à Draguignan, le 11 de janvier 1329 (1330), et retourna ensuite à Avignon, où il donna investiture, à Guillaume Auger, de la plaine d'Elgne, située sous Vitrole ; et ensuite celui-ci lui prêta hommage, le 20 de mars, pour la seigneurie de Vitrole et sa vallée, comme tenant, à sa main, le prieuré de Saint-Gilles, qui était vacant. L'acte en fut passé, dans son palais, en présence du seigneur des Arcs, son frère, de Guiran de Simiane, seigneur de Casdeneuve, de frère Hugues Cornut, commandeur des

(1) *Aurous* (Lozère), arrondiss. de Mende, canton de Langogne.

(2) *La Garde-Guérin*, commune de Prévencières, canton de Villefort, arrondissement de Mende (Lozère).

Omergues, son lieutenant au prieuré de Provence, et de François Cap de Nice, jurisconsulte, son secrétaire.

Le pape, ayant conclu, dans ce temps là, une ligue, avec le roi de France et les Vénitiens, pour faire la guerre aux Turcs, crut que si le grand maître était à Rhodes, il leur serait d'un grand secours, parce qu'il les aiderait des forces de l'Ordre, il lui fit trouver bon d'y aller. Le grand maître y consentit, il se démit alors de la commanderie et chambre prieurale de Manosque, qui fut conférée, à Rhodes, par le conseil, le 27 de septembre, à frère François de Puiagut, commandeur de Beaulieu, et désirant, avant son départ, de mettre en bon ordre les affaires de la religion deçà la mer, il convoqua un chapitre général, à Montpellier, dans la maison du Temple, dont l'ouverture se fit, le dimanche 21 d'octobre de cette année. Y assistaient : frère Helion de Villeneuve, grand maître, frère Pierre Plantier, prieur de l'église de Rhodes.

Baillis conventuels :

Geraud *de Montaigu*, hospitalier.

Feny *de Foucheroles*, maréchal.

Jean *de Brinbulx*, turcopolier.

Arnaud *d'Omps*, drapier.

Grands prieurs :

Guillaume *de Citry*, grand prieur de France.

Henry *du Mesnil*, de Champagne.

Guillaume *de Mailly*, d'Aquitaine.

Eudes *de Montaigu*, d'Auvergne.

Pierre *d'Ongle*, de Saint-Gilles.

Artaud *de Chavanon*, de Navarre.

Estienne *Velasques*, de Portugal.

Jean *de Rivara*, de Rome et de Pise.

Pons *de Montaigu*, de Capoue.

Beranger, *de Aurous*, de Barlete.

Léonard *Tiberti*, d'Angleterre.

Frédéric *Malaspina*, de Messine.

Flori *de Revezoli d'Ast*, de Lombardie.

Le grand maître se démit alors du prieuré de Provence, et se réserva, pourtant, du consentement du chapitre général, le droit d'en disposer ; et des commanderies, qui en dépendaient, on ordonna que, jusqu'alors, le grand prieur de Saint-Gilles y exercerait la juridiction. Le grand maître se démit aussi de ses chambres qui étaient : Puimoisson et les terres de Ginaservis, et Vinon. Elles furent réunies à la commanderie d'Aix. On élut, dans ce chapitre, les baillis conventuels. Frère Guillaume de Reillane fut nommé grand commandeur. Il y a apparence qu'on unit alors, à la maison prieurale de Saint-Gilles, la commanderie du Temple de cette ville. On démembra, du grand prieuré, la métairie d'Aurisset, située dans l'île de Camargue et au terroir d'Arles, et on l'unit à la commanderie de Trinquetaille. Mais, vers le milieu de ce siècle, elle en fut détachée et vint à celle de Saliers. Le pape confirma, par une bulle du 8 de décembre, les ordonnances qu'on avait faites aux chapitres généraux, et déclara qu'il voulait qu'elles eussent autant de force que s'il avait été tenu à Rhodes.

Frère Pierre d'Ongle. (1)

Au même chapitre général, on conféra le prieuré de Saint-Gilles au grand prieur de Toulouse, d'Ongle, et, en considération des grands services, qu'il avait rendus à l'Ordre, on lui permit de garder le prieuré de Toulouse. Pour cette raison, on ne lui donna point de chambre. Il était sorti des seigneurs d'Ongle (2) en Provence, au diocèse de Sisteron. Guichard d'Ongle, damoiseau, neveu du grand prieur, est nommé dans un titre de l'an 1315. On trouva des lettres de Guillaume, général des Augustins, dattées d'Avignon, le 3 de décembre de l'an 1327, en faveur du même Guichard, sa nièce, sa femme, et Pierre,

(1) Page 253 du manuscrit.

(2) *Ongles* (Basses-Alpes), arrondissement de Forcalquier, canton de Saint-Etienne-les-Orgues.

son fils, par lesquelles il les rend participants aux prieurés de son Ordre. Vers la fin du même siècle, vivait Feraud d'Ongle, co-seigneur de Montagut près de Manosque. Au même chapitre, frère Guillaume de Reillane, commandeur de Cagnac, fut nommé grand commandeur.

Le grand maître était extrêmement attentif à donner au pape des marques de son obéissance. On en peut juger par ce que j'ai déjà rapporté, et celui-ci profita, en homme habile, de sa bonne volonté. Après l'union des biens des Templiers, qui fut faite à l'Ordre, on avait transféré la demeure du commandeur à leur maison, qui était située dans la paroisse de Saint-Agricol. Le pape se fit donner, en cette année, la même église de la commanderie d'Avignon, située dans la paroisse de Saint-Pierre. Ce pape ayant persuadé, au grand maître, de remettre, à Arnaud d'Euse, vicomte de Carmaing, son neveu, la seigneurie de Montricous (1) en Quercy, qui était le chef d'une commanderie, et de prendre, en échange, le lieu de Peiriac (2), au diocèse de Narbonne, dont le revenu était beaucoup moindre, le grand maître avait donné, en conséquence, le 19 de mai de cette année, commission au grand prieur d'Ongle, son lieutenant au prieuré de Saint-Gilles, de prendre des informations sur la valeur de ces terres et d'en faire l'estimation, avec les personnes qui seraient commises de la part du vicomte de Carmaing. Ongle, n'ayant pas pu vaquer à cette commission, avait subrogé les commandeurs Fouques de Chaudeyrac de Meynac, Guillaume Alquiers du Basset et Guillaume Aisse d'Omps. Le grand maître fit la proposition de cet échange au chapitre général, qui y consentit ; et, à la session du 31 d'octobre, il se réserva le pouvoir de le faire. Il le passa ensuite à Avignon, le 9 de février de l'année suivante 1331. Il était assisté du grand prieur de Saint-Gilles, de Barlete, de Rome, de frère Ferdinand Rodrigues de Valugna,

(1) *Montricoux* (Tarn-et-Garonne), arrondissement de Montauban, canton de Nègrepelisse.

(2) *Peyriac* (Aude), arrondiss. de Narbonne, canton de Sigean.

prieur de Castille, du prieur de l'église, de l'hospitalier, des commandeurs Gérenton *d'Orchan* de Montélimar, sénéchal de sa maison, de Marquès de Goson de Nebian, de Fouques de Chaudeyrac de Reynac, de Pierre de Cailus de Campagnoles, de Jordain Delmas d'Arles, de Jean *de Nogaret*, d'Isnard de Saint-Martin et de Raimond de la Garde, commandeur de Montricous. Bernard Etienne, archidiacre de Fijeac, qui y intervint pour le vicomte, s'obligea, au nom du pape, de donner à l'Ordre cinq mille florins d'or pour l'égaliser, après que le roi aurait ratifié l'échange.

Le grand maître tint, à Aix, le 10 de mars 1330 (1331), le chapitre du prieuré de Provence. Il ne l'avait point tenu depuis son élection. Il y fit le règlement du service, qui devait se faire dans l'église de Saint-Jean de cette ville. En premier lieu, il ordonna qu'elle serait servie par 18 prêtres, tous religieux de l'Ordre, dont il y en avait douze pour satisfaire aux fondations du comte Raimond Béranger et de Béatrix, reine de Sicile, sa fille, deux pour la fondation de Pierre Corsin, trésorier du roi, un pour celle du grand maître, Guillaume du Vilaret, de frère Béranger Monge, commandeur d'Aix, un pour celle du grand prieur Dragonet de Montdragon, un pour servir la chapelle de Sainte-Catherine, et le dernier pour servir celle de Saint Louis et des onze mille vierges, bâtie pour l'Hôpital qu'il avait fondé. Il ordonna aussi qu'il y aurait toujours un diacre, un sous-diacre et deux clercs. Il chargea le commandeur d'Aix de nourrir tous ces prêtres et chapelains, et ordonna que leur entretien serait pris sur le revenu des commanderies d'Aix, de Bailaz et de Calissanne. Il assigna, pour le vestiaire des mêmes prêtres et ecclésiastiques, la rente de 300 gillats ou florins d'argent, que le grand maître, Guillaume du Vilaret, avait achetée, pour l'entretien des prêtres, qu'il avait fondé, et qui était imposé sur la terre de Gaudi, située au terroir de Manosque ; que celle de 300 gillats, que lui, grand maître, avait achetée sur l'affaire (1) de Boniface de Bertrand de Forcal-

(1) *Affaire*. Terme usité dans les anciennes lois du Dauphiné pour

quier, située dans le même terroir, et qu'il avait assignée pour les chapelains de l'Hôpital qu'il avait fondé. Les autres gillats de rente imposée sur des fonds de terre situés au terroir du lieu de Volx, et enfin 300 gillats sur les seigneuries de Vinon et Ginaservis, il ordonna aussi que les prêtres iraient, tous les dimanches, en procession à son Hôpital, et chanteraient l'Épître et l'Évangile, ainsi qu'on le pratiquait à l'église conventuelle de Rhodes. Il donna, le même jour, 10 de mars, un ordre adressé aux commandeurs de Manosque et d'Aix, le premier pour Volx et le dernier pour Ginaservis et Vinon, de payer chacun la quantité de gillats, qu'ils étaient obligés de donner. Le grand maître alla ensuite à Paris, pour saluer le roy, avant son départ pour Rhodes, et il fit même quelque séjour à cette cour.

D'Ongle tint, à Fronton, dans le mois de mars 1330 (1331), son chapitre du prieuré de Toulouse. L'état, où se trouvaient alors les affaires de l'Ordre, l'obligea d'en avancer la tenue. Frère Béranger d'Aurous, grand prieur de Barlete, et plusieurs commandeurs du prieuré de Saint-Gilles y assistèrent ; Ongle n'est qualifié que prieur de Saint-Gilles dans les collations des commanderies du prieuré de Toulouse, qui furent faites dans ce chapitre, à la session du 17 de mars ; et dans des actes qu'il passa, dans ce même temps, il n'est qualifié que prieur de Saint-Gilles, ce qui paraît singulier.

Le chapitre de Toulouse étant fini, d'Ongle vint dans le Bas-Languedoc. Frère Raimond Jourdain, s'étant, dans ce temps-là, démis de sa commanderie de Sainte-Eulalie, d'Ongle la prit pour une de ses chambres, et, étant au château de Launac, membre de la commanderie de Montpellier, il en donna, le 26 de juin, l'administration à frère Raimond Frotard, commandeur de Marveillan. Peu de jours après, il retourna à Toulouse. Il y passa, le 8 de juillet, un compromis, avec Auger d'Armagnac, évêque

désigner toutes les dépendances d'un fief. (Chéruel, *Dictionnaire des Institutions de la France.*)

de Lavaur, sur un différend, qui regardait la commanderie de Fonsorbes (1). Il y est qualifié prieur de Saint-Gilles et de Toulouse. Le grand maître arriva de Paris à Avignon, peu de temps après ; et, comme il devait partir incessamment pour Rhodes, d'Ongle se rendit en diligence auprès de lui.

Le grand maître partit, pour Marseille, au commencement d'aoust. Il était accompagné de plusieurs grands prieurs, commandeurs et chevaliers qui allaient à Rhodes. Il créa le grand prieur d'Ongle, son lieutenant en France. Pendant le séjour qu'il fit à Marseille, il régla, le 11 d'aoust, les sommes qui restaient dues à Pierre Vincent et Nicolas André, pour le temps qu'ils avaient servi avec deux galères et une barque, par ordre du grand maître du Vilaret, et pour lesquelles ce reste fut réglé à 630 florins d'or. Le grand maître leur en assigna la moitié à prendre des fermiers de la commanderie de Trinquetaille, et chargea d'Ongle de leur compter le restant. Il s'embarqua, quelques jours après, et cotoya presque toute l'Italie. Il était à Nice, le 21 du même mois d'aoust, auquel jour, il écrivit à d'Ongle et le chargea de conclure l'échange, qu'il avait projeté de faire, avant son départ, avec Raymond d'Agout, seigneur de Sault (2), d'une portion de la seigneurie de Lauriol (3), située dans le comté de Venaisin, qui appartenait à l'Ordre, pour une rente de cent livres, ce qui fut ensuite exécuté.

Le grand maître arriva à Naples, vers la fin du mois de septembre. Il logea dans la maison de François Delavat, comte de Caserte, qui était située à la place de Sainte Marie Majeure. Il emprunta de la banque des Bardi et Peruzzi, marchands florentins, établis à Naples, le 1^{er} d'octobre, trente mille florins d'or, pour survenir aux affaires de l'Ordre. Les grands prieurs de Rivara, de

(1) *Fonsorbes* (Haute-Garonne), arrondissement de Muret, canton de Saint-Lys, membre de la commanderie de Renneville.

(2) *Sault* (Vaucluse), arrondissement et canton de Carpentras.

(3) *Loriol* (Vaucluse), arrondissement et canton de Carpentras.

Rome et Pise, Jean de Montagut de Capoue, Beranger d'Aurous de Barlete, et les commandeurs Fouquet Paracapaglia de Sainte Euphémie, Ruffo Marini de Naples, Bertrand de Malbosc de Venise et François Syron de Monopoli, s'obligèrent tous pour le paiement de cette somme. Le grand maître écrivit de cette ville, le 12 de décembre, à frère François de Puyagut, commandeur de Manosque, et lui ordonna de retirer certaines sommes, qui étaient dues à l'Ordre. A peu près dans ce temps là, le grand maître tomba malade à Naples, et non point, lorsqu'il était à Marseille, comme a cru Bosio. Son indisposition fut d'assez longue durée, et il ne revint en parfaite santé que bien avant dans l'année suivante 1332 : et partit d'abord pour Rhodes.

Le grand prieur d'Ongle était, dans ce temps là, à Pui-moisson, comme nous l'apprenons dans un titre du 2 de janvier 1331 (1332), et retourna, bientôt après, à Avignon, où il faisait son séjour ordinaire. Il prêta, le 31 de ce mois, 500 florins d'or à Guillaume, comte de Juliers. Il mourut, vers le commencement de mai. Après sa mort, frère Pierre Bailly, commandeur d'Avignon, assembla les commandeurs de ce prieuré, qui étaient alors dans cette ville, ou dans le voisinage, et ils élurent lieutenant au siège vacant, frère Hugues Cornust, commandeur des Omergues.

Frère Guillaume de Reillane. (1)

Le pape écrivit, le 25 de mai 1332, au grand maître. Il lui marqua le plaisir, qu'il avait d'apprendre sa convalescence, et lui apprit, en même temps, la mort du grand prieur d'Ongle, et ajouta qu'il trouvait à propos que les deux prieurés, qui vauaient par sa mort, fussent conférés à des personnes différentes. Bosio écrit que cette lettre fut envoyée au grand maître, à Marseille, où il était malade. Mais il s'est trompé, puisqu'elle ne fut rendue qu'à Rhodes. Peu de temps après qu'il fut arrivé, il tint un

(1) Page 259 du manuscrit.

chapitre général, qui commença le 13 septembre. On y conféra séparément les deux grands prieurés. Celui de Saint-Gilles fut donné au grand commandeur frère Guillaume de Reillane, avec les chambres de Saint-Gilles et Sainte-Eulalie. Avant que de parvenir aux dignités, il avait été successivement commandeur de Saint-Pierre-Avès en Provence, de Fronton et de Raignac en Languedoc. Dans ce même chapitre, frère Geienton d'Orchan, commandeur de Valence, fut fait grand prieur de Navarre. Il était originaire du comté de Valentinois. Berthon d'Orchan, damoiseau, qui fut présent à une transaction, que le grand prieur passa depuis, le 21 septembre 1336, pour cette commanderie, était apparemment son neveu.

Reillane était sorti d'une des plus illustres maisons de Provence. Elle reconnaissait pour tige Lambert, qui était puissant seigneur, et un des principaux de la cour de Guillaume I^{er}, comte de Provence. Il possédait le bourg de Reillane et les terres de Mont-Justin, le Bourget, Vieno, Moncharbier, Beaumont, Villemurs, Montfuron et Ceireste. Il est qualifié, dans des chartes, faites de son temps, très illustre juge, ce qui fait croire qu'il était le chef de la justice en Provence. Environ l'an 970, il donna, de concert avec Galburge, sa femme, au monastère de Montmajour (1), les palus qui touchent ce monastère. Il eut pour fils Boniface, qui, en l'année 1013, confirma, au monastère de Ganagobie, les donations, que ses père et mère lui avaient faites. Celui-ci eut plusieurs enfants, et entre autres Raimbaud, homme d'un mérite distingué, qui, en l'année 1031, fut élu archevêque d'Arles. L'usage s'étant introduit, dans ce siècle, de fixer les noms dans les familles et de les rendre héréditaires, celle-ci prit le nom de Reillane, qui était la plus considérable de ses terres. Cette maison se divisa en plusieurs branches. Elle s'éteignit dans le seizième siècle, en la personne de Pons de Reillane, qui, n'ayant que des filles, et mariant, en l'année 1518, l'ainée avec noble Nazaire Calui ; il établit

(1) *Montmajour* (Bouches-du-Rhône), commune d'Arles.

que le premier des enfants mâles, qui naitrait de ce mariage, succéderait aux biens de sa mère, et porterait le nom et armes de Reillane. Ce qui fut ainsi exécuté ; mais cette dernière maison est aussi également éteinte depuis peu.

Le grand prieur Reillane partit, de Rhodes, peu de temps après la clôture du chapitre général, et vint résider dans son prieuré. Il établit son séjour à Avignon, qui était alors le siège de la cour de Rome. Il mourut, le 29 février de l'année suivante 1333. Frère Pierre Frotard, commandeur de Marseille, Raimond de Cailus, commandeur de Béziers, et Helion de Martrin, commandeur du Luc, pour régir sa commanderie et chambre de Sainte-Eulalie. Aymar de Poitiers IV, comte de Valentinois, fit son testament, le 3 de janvier 1332 (1333), il ordonna, entre autres clauses, qu'Aimar, son troisième fils, entretrait dans l'Ordre de Saint-Jean de Jérusalem, et institua son héritier Louis, son fils aîné. Il confirma son testament par un second qu'il fit, au mois d'aoust 1339 ; mais Aimar n'exécuta point la volonté de son père.

Philippe de Valois, roi de France, fit, dans ce temps là, le grand prieur Reillane, son conseiller d'Etat, et accorda le même honneur à frère Sicard de Gavaret, grand prieur de Toulouse. Ils ont tous les deux ce titre dans la confirmation des privilèges de l'Ordre, que ce prince leur accorda, donnée à Mont[pellier], le 19 d'avril de cette année. Reillane obtint, de lui, par des lettres de Pierrefonds (1), le 26 de novembre, la permission de faire passer à Avignon, son équipage et toutes sortes de denrées, pour l'usage de sa maison, sans payer aucun péage. Le même prince lui accorda, le 10 de décembre suivant, une patente dattée de Paris, où il est qualifié *prieur de l'Hôpital de Saint-Johan de Jérusalem au prieuré de Saint-Gilles en Provence*. Il ordonnait à tous les officiers de justice et gardiens des ports de son royaume, de laisser passer tout l'argent des responsions, les chevaux, draps et autres

(4) *Pierrefonds* (Oise), arrond. de Compiègne, canton d'Attichy.

choses, que ceux de l'Ordre embarqueraient pour porter à Rhodes, sans payer aucune foraine (1), ni péage. Philippe de Prie, sénéchal de Beaucaire et Nîmes, lui accorda, le 26 de février 1334, des lettres pour faire exécuter cette patente dans l'étendue de sa sénéchaussée.

Environ cette année, le conseil de l'Ordre unit, à la maison prieurale de Saint-Gilles, les commanderies de Saint-Pierre de Camppublic et Montfrin, qui étaient ci-devant des membres de la maison du Temple de cette ville. Reillane, étant à Montpellier, où il tenait son chapitre, les arrenta, le 5 de juillet, au chevalier Isnard de Villemurs, et il déclara qu'il les tenait pour une de ses chambres. Il restait encore la commanderie de Générac, qui avait été une dépendance de celle du Temple de Saint-Gilles. Elle fut unie à la maison prieurale, quelques années après. Reillane prêta serment entre les mains de Philippe de Langeneto, sénéchal de Provence, d'observer la transaction passée, entre le comte Charles I^{er} et l'Ordre, l'an 1262. L'acte en fut passé, aux bains de Digne, en présence d'Elzéar de Villeneuve, évêque de cette ville, de Barras, seigneur de Saint-Estève, frère Bertrand de Saint-Maime, commandeur de Puimoisson, et de plusieurs autres.

Les grandes œuvres de charité, qui se pratiquaient dans l'Hôpital, que le grand maître avait fondé dans la commanderie d'Aix, avaient attiré les malades de toutes parts. Mais, comme à mesure que leur nombre augmentait, il avait besoin d'un plus grand secours, il y unit, le 8 d'octobre 1333, les rentes que l'Ordre avait acquises de Pierre de Prés, cardinal-évêque de Palestine, pour l'échange de la commanderie de Saint-Vincent, située dans le terroir du lieu de Montpezat en Quercy, et qui étaient imposées sur des terres situées à Tarascon et autres lieux. Et, ensuite il y unit, le 7 d'août 1334, des censes imposées sur des domaines dans le terroir d'Arles et ailleurs, que l'Ordre avait eues, pour l'échange fait

(1) *Saisie foraine* sur un débiteur étranger.

avec le seigneur de Sault. Ces deux unions furent ensuite confirmées par le chapitre général, que le grand maître tint, à Rhodes, le 17 de septembre 1335. Mais cet Hôpital ne fut pas de longue durée ; ses revenus, qui ne consistaient qu'à des rentes en argent, furent, dans la suite, extrêmement diminuées, soit par les guerres civiles, qui affligèrent la province, soit par l'abaissement du prix de l'ancienne monnoye, en manière que, ne suffisant point à l'entretien des malades, il fut supprimé dans le siècle suivant.

Le sieur Pitton, auteur de l'*Histoire de l'église d'Aix*, n'a pas fait scrupule de ternir, dans cet ouvrage, la mémoire des prieurs de Saint-Jean. Il dit que le principal Hôpital d'Aix fut celui des malades, pour le service duquel on appela les Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, que ceux-ci reçurent de grands biens des comtes de Provence, tant que leur maison recevrait les malades, à laquelle ils n'avaient donné d'autres titres que celui d'*Hôpital des malades de Saint-Jean de Jérusalem d'Aix*, qu'ils eurent le secret de les envoyer à l'hôpital de la ville appelé Saint-Jacques, où ils furent reçus moyennant l'annuel entretien de 13 malades ; mais les recteurs de cette maison ayant discontinué, comest, d'y faire contribuer les commandeurs, ceux-ci cessèrent d'y satisfaire ; et lorsque les recteurs voulurent revenir, pour faire observer cette convention, les commandeurs firent évoquer l'instance, au conseil du roi, qui jugea la prescription en leur faveur ; et que par là, ils sont déchargés de l'entretien des pauvres malades, et ont retenu les revenus. Mais tous ces faits sont entièrement supposés. En premier lieu, il n'est pas véritable qu'on eût appelé les religieux Hospitaliers pour servir l'Hôpital d'Aix ; et si la maison de cette ville portait le nom d'Hôpital, c'est qu'on donnait anciennement ce nom aux commanderies, qui était celui de l'Ordre. En second lieu, cet auteur en impose à la vérité, lorsqu'il dit que les comtes de Provence donnaient, à la maison d'Aix, le nom d'Hôpital des pauvres malades. Il ne se trouve aucune charte, où il lui donne une pareille qualification. Les donations, que ces prieurs ont

faites à l'Ordre, sont toutes antérieures à la fondation de l'Hôpital des malades, faite par le grand maître de Villeneuve. Et s'il se trouvait quelques titres postérieurs, où il fut parlé de l'Hôpital des malades de Saint Jean, ils ne désignèrent que celui que fonda le grand maître. Enfin, la convention, faite entre les recteurs de l'Hôpital de Saint Jacques et les prieurs de Saint Jean, n'a jamais existé que dans l'imagination du sieur Pitton. Et le procès que ces recteurs intentèrent, dans le XVI^e siècle, aux prieurs de Saint Jean, n'était point fondé sur cette prétendue obligation d'entretenir treize malades. Mais voici ce qui y donna lieu :

La communauté d'Aix délibéra, en l'année 1531, d'unir à l'Hôpital Saint Jacques les revenus de tous les autres Hôpitaux de la ville. Elle comprit, dans cette union, celui qu'avait fondé le grand maître de Villeneuve. Et, en conséquence, les consuls et les recteurs de l'Hôpital Saint Jacques intentèrent procès au prieur de Saint Jean, pour l'obliger à leur en donner les revenus. Le prieur évoqua ce procès au conseil du roi ; mais, nonobstant l'évocation, le Parlement d'Aix donna gain de cause aux consuls, par arrêt du 19 juin 1554, en vertu duquel ils exigèrent, pendant plusieurs années, certaines rentes du prieuré. Mais le prieur de Saint Jean, Anne de Naberai, homme très intelligent, poursuivit cette affaire au conseil, et obtint un arrêt, le 28 d'octobre 1608, qui fit défense aux recteurs de l'Hôpital de Saint Jacques, de le troubler dans la possession des revenus du prieuré, et de l'Hôpital Saint Jean d'Aix, et les condamna à restituer ce qu'ils en avaient reçu.

La commanderie d'Avignon ayant vaqué dans ce temps-là, Reillane la prit pour une de ses chambres. Il y établit, le 20 février 1335 (1336), frère Isnard de Villemur, commandeur de Claret. Par un décret du conseil du 12 de juin 1337, Reillane, frère Jourdain Delmas, commandeur d'Arles, et François Capdenies, ci-devant secrétaire du grand maître, furent créés procureurs généraux de l'Ordre deçà la mer. Le grand maître, ayant tenu un chapitre général, au mois d'octobre d'après, on y nomma à la

session du 18 de ce mois, Reillane et Cap procureurs généraux de l'Ordre en cour de Rome ; et on ordonna, qu'en défaut de l'un deux, le commandeur Delmas en ferait les fonctions.

Reillane établit, environ ce temps-là, son lieutenant, le chevalier frère Lambert de Reillane de Mont-Justin, son neveu, qui accepta, en cette qualité, une donation de certaines possessions, que Jean Raimond fit à la maison de Saint-Gilles, le 10 de juillet 1338. Ce chevalier ne prenait que le nom de Mont-Justin, terre qui appartenait à sa famille.

Le pape Benoît XXII avait conçu le dessein de réformer les chevaliers de Saint Jean sur leurs mœurs, et sur le service qu'ils devaient faire outre mer. Il ordonna, au grand maître, de lui envoyer des personnes capables de seconder ses intentions ; et pour le satisfaire, on fit dans ce chapitre général, tenu en 1337, plusieurs décrets pour l'ancienne régularité de l'Ordre. On nomma frère Beranger d'Aurous, grand prieur de Barlette, Gérard de Monttaigut, hospitalier, et Serri de Foucheroles, grand prieur d'Aquitaine. Pour aider le pape à faire la réforme, on les créa visiteurs généraux, et on leur permit de choisir parmi les prieurs et les commandeurs, qui résidaient au-delà de la mer, ceux qu'ils jugeraient les plus expérimentés et les plus propres à aider. Ces commissaires arrivèrent à Avignon, au commencement de l'année 1338. Le pape trouva à propos qu'ils convoquassent une assemblée, pour y nommer ceux dont on devait se servir, pour travailler à la réforme. Il fixa le temps, où l'on devait se rendre auprès de lui, au premier jour de carême de l'année suivante ; et, comme il souhaitait d'être informé de l'état des commanderies, du nombre des frères et *donnés* qui résidaient, et de leurs revenus, il ordonna que, dans cet intervalle, il se ferait des visites générales dans chaque prieuré, qui lui seraient rapportées. L'assemblée se tint à Lyon. On y nomma trois personnes de chaque prieuré, pour être dans le conseil de réforme. Ceux de Saint-Gilles furent : le grand prieur de Reillane, frère Pierre de Cailus, commandeur de Campagnoles, et

Urbain d'Oursière, commandeur de Recoules. Les visiteurs généraux donnèrent, le 31 de cette année, commission à Reillane de visiter les commanderies de son grand prieuré, assisté de ces deux commandeurs et de tels autres qu'il trouverait à propos.

Reillane tint, à Montpellier, le dimanche 5 de juillet, son chapitre de cette année. Le prieur de Barlete, qui était commandeur de Montpellier, y assista. On y fit la nomination des économes du grand prieuré, qui furent les commandeurs François de *Puy-Aigut* de Manosque, Guérin de *Châteauneuf* de Jalès, Hugues *Detarrier* de Nice, Pierre Furon de Trinquetaille, Isnard de *Villemurs* de Claret, Jacques d'Alier, prieur de Saint Jean d'Aix, Pierre Virgile d'Auzit, Fouques de Chaudeyrac de Reyssac et Raimbaud Alamon d'Omps. Le chapitre fini, Reillane alla passer l'été à la commanderie de Sainte-Eulalie, et, comme il n'était pas en état de faire la visite de son grand prieuré, il laissa aux commandeurs de Cailus et d'Oursière, qui avaient été nommés commissaires avec lui, le soin de visiter les commanderies du prieuré de Saint-Gilles. Et le premier d'aoust suivant, il donna commission, aux commandeurs Pierre Furon et Isnard de Villemurs, de visiter celles du prieuré de Provence. Les procès-verbaux de ces derniers se sont conservés.

Les prieurs et commandeurs, qui avaient été nommés pour aider le pape à faire la réforme, se rendirent à Avignon, au commencement de l'année suivante. Mais le pape s'étant alors trouvé malade, on renvoya, à un autre temps, l'exécution de ce point. Comme ses indispositions continuèrent, il mourut depuis, sans le finir. Reillane alla encore, en cette année, passer l'été à Sainte Eulalie. Il donna, le 30 d'aoust, l'administration de cette commanderie au chevalier Guillaume de Meyronet.

La dépense, qui se faisait pour la pitance des chevaliers de l'auberge de Provence, était réglée à mille tournois d'argent. Le grand maître, voulant les favoriser, l'augmenta de 500 tournois, le 25 d'aoust 1340 ; et ordonna que cette somme serait prise, tous les ans, sur les responsions du prieuré de Saint-Gilles de deçà le Rhône. Environ,

cette année ou en la suivante 1341, frère Isnard de Grasse d'Albas, commandeur d'Aix, fut fait grand prieur de Capoue. Il était fils d'Isnard II de Grasse, seigneur d'Albas, ou par corruption Le Bas, au diocèse de Grasse. Il ne prit jamais d'autre nom que celui d'Isnard d'Albas. Dans ce temps là, les personnes de l'Ordre n'en prenaient souvent point d'autre que celui de la principale terre que leur famille possédait. Ils supprimaient leur nom patronimique.

Reillane, étant à Tarascon, le dernier d'aoust 1342, fit un échange de directes, avec Jean Gantelme, seigneur de Romanin, pour la commanderie d'Avignon. Il le fit, du consentement du grand prieur de Barlete. d'Aurous, et du maréchal Geraud de Montagu, visiteurs généraux deçà la mer, et de l'avis des commandeurs Pierre Furon, Jourdain Delmas de Villemurs et de quelques autres frères. Le grand prieur de Navarre, Gerenton d'Orchan, mourut en cette année. Son successeur fut frère Guérin de Chateauneuf, commandeur de Jalès. Il était fils de Guillaume de Chateauneuf, seigneur de Saint Remese et Bidon en Vivarès. Reillane donna, à Montpellier, le 30 de juillet 1343, commission au chevalier frère Geraud de Pernes, de prêter hommage, en son nom, à Humbert, dauphin de Viennois, pour tous les biens qu'il possédait dans le Gapfrançais, l'Embrunois et le pays de Briançonnais, et, en conséquence, ce chevalier prêta l'hommage, le 20 de septembre suivant, au dauphin, qui était alors à Avignon.

Le pape fit conclure, en cette année, un traité, entre le Saint-Siège, le roi de Chypre, les Vénitiens et l'Ordre, pour s'opposer aux incursions des terres. Les grands prieurs de Saint-Gilles, de Capoue et de Navarre, et le maréchal Montagut intervinrent, dans le traité, pour l'Ordre. En suite du pouvoir que le Conseil leur en avait donné, on convint de tenir continuellement, dans les mers du Levant, vingt galères armées, dont l'Ordre en fournirait six. Pour survenir à cette dépense, le Conseil délibéra que le trésor prendrait, pendant trois années, les revenus des grands prieurés et des commanderies qui vaqueraient à l'avenir, et qu'on réserverait pourtant, aux

grands prieurs, le droit du mortuaire, qui consistait au revenu des commanderies, qui courraient depuis le jour de la mort des commandeurs, jusqu'au jour de Saint Jean-Baptiste d'après, et aussi la portion qu'ils avaient sur les dépouilles des commandeurs. Ce décret fut confirmé par le chapitre général, que le grand maître tint, au mois de décembre de l'année suivante 1334 ; et parce qu'il s'était déjà passé une année depuis ce décret, on ordonna qu'il aurait encore lieu pour deux années.

Le chapitre général confirma, à la session du 23 de décembre, les fondations qui avaient été faites dans l'église de Saint Jean d'Aix, par Raimond Béranger V, comte de Provence, par Béatrix, sa fille, reine de Sicile, et par le grand prieur Dragonet de Montdragon. Le règlement que le grand maître avait fait, pour cette maison, dans le chapitre du prieuré de Provence, qu'il avait tenu, en 1330, et les donations qu'il avait faites à l'Hôpital, qu'il avait fondé, des rentes acquises du cardinal Desprès et du seigneur de Saulx. On augmenta le vestiaire des prêtres de cette église de 400 florins, ce qui revenait à 20 florins pour chacun d'eux : et on ordonna qu'il se prendrait sur des rentes, qu'on recevait en la ville d'Arles, qui étaient les mêmes qu'on avait acquises du seigneur de Saulx ; et, enfin, il fut déterminé que le commandeur de Manosque payerait la rente de mille florins d'argent, qu'il était obligé de donner.

Ce commandeur fut, dans la suite, déchargé du payement de cette pension par un chapitre général. Et on ordonna que ces prêtres jouiraient de la seigneurie de Voulx, en remplacement des 400 florins, imposés sur cette terre, et qu'ils jouiraient aussi de 300 florins, imposés sur la terre de Gaudi, et des 300 que servait le tènement de Boniface, et Bertrand de Forcalquier. Mais, depuis, ces prêtres ne retiraient presque rien de ces revenus, à cause des guerres ou pour d'autres raisons ; ils s'en départirent entièrement, en faveur de Pierre d'Usèz, commandeur de Manosque, par un acte du 26 de juin 1439, moyennant une pension de 8 florins d'or, que ce commandeur s'obligea de leur donner.

La commanderie de Manosque, ayant vaqué environ l'année 1345, Reillane la prit pour une de ses chambres. Il obtint, du pape, la permission de la garder. Nous ignorons les motifs qui l'obligèrent à prendre cette précaution. Il y établit son lieutenant, le chevalier Guillaume de Venturol. Geoffroy Monge, fils de noble Hugues Monge de la ville d'Aix et petit-neveu du commandeur Béranger Monge, se rendit, le 11 août de cette année, *donné* de l'Ordre, et lui fit donation de tous ses biens, entre les mains de frère Isnard de Grasse d'Albas, prieur de Capoue, commandeur d'Aix.

Le pape s'était plaint, au grand maitre, du relâchement de l'observation de la règle, qui s'était introduit parmi les chevaliers. Le chapitre général, tenu en dernier lieu, nomma des visiteurs généraux pour établir la réforme de la mer. Ce furent frère Pierre Plantier, prieur de l'Eglise, Eudes de Montaigu, grand prieur d'Auvergne, et Isnard de Grasse d'Albas, prieur de Capoue. Ils tinrent une assemblée générale à Arles dans la maison de Trinquetaille, le 1^{er} d'avril 1346. On y fit des règlements très utiles pour le rétablissement de la discipline. Bosio s'est trompé, lorsqu'il dit que c'était un chapitre général.

Frère Raymond Cais, commandeur de Bolbone, au prieuré de Toulouse, et sénéchal du grand maitre, avait été pourvu de la commanderie d'Arles, qui avait vaqué par la mort de frère Jourdain Delmas, arrivée le 1^{er} mai 1345. Il l'avait trouvée en mauvais état, il en fit part à ses supérieurs. Le conseil ordonna là-dessus, le 20 d'avril 1346, que tous les meubles, vaisselles d'argent, bestiaux, rentes et autres effets, délaissés par Delmas, seraient remis à Cais, pour rétablir sa commanderie et payer les dettes, dont elle était chargée, quoiqu'ils appartenissent au grand maitre, attendu que les dettes, contractées par les commandeurs, devaient être payées des effets de leurs dépouilles, suivant les usages de l'Ordre. On excepta seulement les choses qui appartenaient à l'état de la commanderie, et qui devaient y rester. Et pour se conformer aux statuts, faits au dernier chapitre général, qui avait retenu au profit du Trésor deux années des revenus, qui

appartenaient au grand prieur ; que celle qui courrait et qui devait finir à la fête de Saint Jean-Baptiste la prochaine était la seconde, et qu'elle appartenait au Trésor ; et que depuis le même jour de Saint Jean à l'avenir, les revenus appartiendraient à Cais. On expédia, le même jour, un ordre au prieur de Capoue, pour faire exécuter ce décret.

Il est marqué, dans la bulle qui contenait cet ordre, que le grand maître n'avait pu en signer l'original, à cause de son indisposition. En effet, il mourut, le 7 de mars suivant, et non le 27, comme le dit Bosio. L'Ordre est redevable au grand maître, d'une partie de sa grandeur. Il le trouva, lors de son élection, chargé d'une infinité de dettes, qu'il avait contractées, pour faire la conquête de Rhodes. Il le dégagea entièrement par ses soins, et le rendit encore plus heureux, en réformant tous les abus qui s'étaient glissés, à la faveur des dissensions arrivées entre le couvent et son prédécesseur. Il tint, pour ce sujet, plusieurs chapitres généraux, et de peur qu'on n'attribua à une basse inclination, l'économie qu'il avait pratiquée dans le commencement de son magistère, il y fit succéder une magnificence royale. Mais ce qui l'a rendu le plus recommandable, fut sa grande piété, qui lui fut commune avec ses parents. Outre l'Hôpital qu'il fonda dans la ville d'Aix, près la maison de la commanderie, il fit d'autres pieux établissements. Elzéar de Villeneuve, évêque de Digne, son frère, fut un modèle de sainteté. Rossoline, sa sœur, fut religieuse de l'Ordre des Chartreux, au monastère de Celle-Robaud, au terroir des Arcs, où elle mena une sainte vie, et où elle est vénérée et invoquée des fidèles comme une sainte. Le grand maître, n'étant encore que simple commandeur, fit rebâtir ce monastère, à la considération de sa sœur et de son frère, l'évêque de Digne. On consacra l'église, le 7 de juin 1306.

Le lendemain de sa mort, le conseil élut lieutenant du magistère, frère Déodé de Goson, grand commandeur, qui fut élu, le même jour, grand maître. Sa maison tirait son nom de la terre de Goson en Rouergue. Elle y possé-

dait encore celles de Mélac, Saint Victor, Malarieux, Agrés et Montredon. Le château de Goson, qui était situé à deux heures de Vabres, fut détruit par les Anglais, au commencement du règne de Charles V, roy de France. Ceux de cette famille se retirèrent alors à Mélac, où ils firent depuis leur séjour. Aux archives de Mélac, il se trouve des titres de plus de six siècles, qui prouvent l'ancienneté de cette maison. Jean de Goson, seigneur de Mélac et de toutes ces terres, neveu du grand maître, assista à l'assemblée des états de Rouergue, tenue à Rhodes, le 7 de mars 1383. Il tint le quatrième rang parmi les nobles. Il eut pour fils Guion de Goson, à qui il donna la moitié de ses biens, en contrat de mariage, l'an 1402. Celui-ci testa le 18 de novembre 1439, et fit héritier N..... de Goson, son fils. De ce dernier vint Raymond de Goson, qui se maria, le 18 de janvier 1480, avec Béatrix de Caraman. Il fit son testament, l'an 1486. Il institua héritier, Jean, son fils ; celui-ci épousa, le 8 novembre 1518, Marthe de Tinturier ; de leur mariage ils eurent trois fils, Jean, Antoine et Simon. Il fit ensuite son testament, le 28 décembre 1533, et institua son héritier Jean, son aîné. Celui-ci contracta mariage, le 17 de novembre 1556, avec Jeanne d'Azemar, fille de Blaise, seigneur de Thoraine, Montbaud, Saint-Just et autres places, et fit son testament, le 24 d'avril 1577, où il se voit qu'il avait deux enfants mâles, Pierre et Jean, et cinq filles, et institua son héritier Pierre, et fit substituer ses biens à Marthe. Pierre mourut sans alliance, en 1606, et institua, le 1^{er} d'avril, Jean, son frère, son héritier et épousa Philiberte de Roquelaure, dont il n'eut point d'enfant. Marthe épousa Louis de Montcalm, seigneur de Tournemire, et, en vertu de la substitution, mise dans le testament de Jean de Goson, Louis II de Montcalm, et fils de Louis I^{er} et de Marthe de Goson, recueillit la succession de cette maison, en l'année 1654, à la charge d'en porter le nom et les armes.

Antoine de Goson, second fils de Jean I^{er}, se maria avec Jeanne de Valon de Tegra, et cette branche finit à une fille mariée au comte de Clermont Vertilhac, frère du

comte de ce nom, qui fut tué au siège de Lérída, en l'année 1642. Simon, troisième fils, nommé Jean, se maria, en 1621, avec Isabeau de Montlaur de Marles. De ce mariage il naquit, entre autres, un fils appelé Déodé, ou Dieudonné de Goson, qui fut reçu chevalier en 1654, et se noya en allant à Malte, et une fille nommée Jacqueline qui épousa, en 1660, Olivier de Moret, écuyer de la ville de Tarascon. Ainsi cette maison, qui avait donné à l'Ordre plusieurs chevaliers, est entièrement éteinte. Déodé de Goson faisait, depuis longtemps, sa résidence au couvent. Le grand maître de Villeneuve, ayant emprunté, le 24 de novembre 1332, des Bardi, Pogi et Aurroli, marchands de Florence, 36.000 livres pour les affaires de l'Ordre, un bailli et un chevalier s'obligèrent avec lui pour cette somme. Frère Béranger d'Aurous, prieur de Barlete, et Goson furent de ce nombre pour la langue de Provence. On prétend qu'après la mort de Villeneuve, ayant été fait chevalier de l'élection, il persuada si bien ses collègues qu'ils le nommèrent grand maître. On prétend aussi qu'il tua un serpent, ou plutôt un animal monstrueux, qui désolait l'île de Rhodes et tuait les hommes et les animaux. Mais le catalogue des grands maîtres, qui a été fait presque de son temps et qui fait son éloge, ne parle point de ces deux événements ; ce qui doit les faire regarder comme suspects, et surtout le dernier, que quelques auteurs ont, avec juste raison, traité de fabuleux. Bosio, qui rapporte cette histoire, ne marque point l'endroit d'où il l'a tirée. Et le père Pauli a fait voir aisément, qu'ils étaient l'un et l'autre fabuleux.

Le grand maître écrivit, le 13 de mai 1346, qui était le sixième jour après son élection, au prieur de l'église, P. Lentier, et aux grands prieurs de Capoue et de Navarre, ses procureurs généraux, de faire exécuter le décret du conseil, qui avait été rendu, en faveur du commandeur Raimond Cays, dont j'ai déjà parlé.

Il envoya en ambassade au pape Innocent VI, frère Aimeri de Bugans, commandeur d'Aurelhan, au diocèse de Trévise, et Déodé de Saint-Maurice, commandeur de Peyries, pour lui donner part de son élection, et lui en

demander la confirmation. Tous les grands croix et commandeurs du prieuré de Saint-Gilles, qui étaient à Avignon, accompagnèrent les ambassadeurs à l'audience du pape, le 28 de juin de cette année. C'étaient le grand prieur Reillane, frère Isoard de Grasse d'Albas, grand prieur de Capoue, Guérin de Chateauneuf, grand prieur de Navarre, et les commandeurs Marquès de Goson de la Selve, frère ou neveu du grand maître, Austorge de Cailus de Campagnole, Dragonet de Joyeuse de Peyriès, Pierre Jourdain de Pézenas, François de Puyaigut de Manosque, Urbain d'Oursière de Recoules, Geofroy de Cuebris d'Embrun et François Cays, chevalier, procureur général de l'Ordre en cour de Rome. Le pape approuva fort l'élection du grand maître, dont il connaissait depuis longtemps le mérite.

Frère Beranger d'Aurous, prieur de Barlete, et commandeur de Montpellier, mourut environ cette année. Le grand maître donna ce prieuré à frère Marquès de Goson, son frère ; et le grand prieur Reillane prit Montpellier pour une de ses chambres. Il y a apparence qu'il se démit de celle de Sainte-Eulalie, qui fut confiée à frère Austorge de Cailus.

Sœur Sainte-Fleur, religieuse de l'Hôpital de Beaulieu, mourut, le onze de juin de cette année. Elle était native de Maves, petite ville de la haute Auvergne. Son père s'appelait Pons Scorbie. Elle prit le voile dans cette maison, à l'âge de quinze ans, et fit ensuite sa profession. Sa sainteté parut, avec éclat, dès sa jeunesse. La piété, ou mépris du monde et surtout des honneurs, l'amour pour la retraite et la solitude, l'esprit de pauvreté et de mortification, et une humilité profonde lui furent donnés comme en apanage. En un mot, elle se perfectionna si fort, dans toutes sortes de vertus, qu'elle ressemblait plutôt à un ange descendu du ciel, qu'à une créature terrestre. Jésus-Christ portant sa croix lui apparut pendant l'espace de trois mois, au bout d'une galerie de la maison, qu'on laisse subsister encore, en mémoire de cet événement, et lui fit sentir la douleur de ses cinq plaies, sans faire apparaître les stigmates. Il lui montra la place qu'elle avait

dans le ciel, et la combla d'une infinité d'autres grâces. La grande charité, qu'elle avait pour les pauvres, la fit passer, dans l'esprit de ses sœurs et de sa supérieure, pour une dissipatrice des biens de la maison, jusqu'à ce que Dieu eut fait un miracle en sa faveur, qui fit voir qu'elle ne faisait rien que par son inspiration. Cette sainte, ayant fait plusieurs miracles après sa mort, ses reliques furent gardées, dans une chasse attachée à la muraille, au-dessus du petit autel de l'église de l'Hôpital, où tous les jours on vient l'invoquer. Son confesseur laissa les mémoires de sa vie et de ses principales actions, qu'on écrivit dans un livre en langue vulgaire, qui est conservé dans ce monastère.

Le pape Clément VI avait beaucoup de confiance en la personne du grand prieur de Capoue, d'Albas. Il l'envoya, en cette année, à Rhodes, pour communiquer au grand maître et à Humbert II, dauphin de Viennois, général de l'armée de la ligue chrétienne, le projet qu'il avait formé d'une entreprise contre les Turcs. Cette armée ayant, dans ce même temps, remporté plusieurs avantages sur les infidèles, ceux-ci offrirent de faire une trêve avec les chrétiens. Le dauphin consulta là-dessus le pape. Les grandes divisions, qui régnaient alors parmi les prieurs chrétiens, avaient fait juger au Saint-Père, qu'il ne devait pas attendre un grand secours d'eux, et que le poids de cette guerre retomberait sur lui. Ainsi il trouva à propos de profiter de cette ouverture, et lui manda, le 28 novembre, de faire une trêve, de l'avis de François, archevêque de Candie, son vice-légat, du grand maître, du prieur de Capoue, et des commandants des troupes du roi de Chypre et des Vénitiens.

La saison étant trop mauvaise pour faire de nouvelles entreprises, le dauphin revint dans ce même temps à Rhodes, pour y passer l'hiver, avec le vice-légat et les autres chefs de l'armée de la ligue. Le grand maître les logea dans son palais pendant son séjour. Il y fit son testament, le 29 janvier 1347, en présence du grand maître, de frère Marquès de Goson, prieur de Barlete, son frère, et des prieurs de Capoue et de Navarre. Ce prince, ayant

reçu, quelque temps après, la lettre du pape et ses dispositions, conclut une trêve avec les Turcs, de l'avis des chefs de l'armée, et partit ensuite de Rhodes, au commencement du mois de mai. On prétend qu'avant son départ, il conclut une trêve avec les Turcs, mais on se trompe, elle ne fut conclue qu'après, par les soins du grand maître et de l'archevêque de Candie, qui chargèrent de cette commission frère Dragonet de Joyeuse, commandeur de Peyriès, et Barthélemy Tomosi, chanoine de Smyrne. Ce dernier et le prieur de Navarre emportèrent ensuite les articles au pape, pour en avoir la ratification.

Le roy de France était, dans ce temps-là, en guerre avec le roi d'Angleterre, il avait mis un impôt de 4 deniers par livre sur tous les biens de ses sujets, pour subvenir aux frais de cette guerre. Le grand prieur Reillane obtint, le 4 août de cette année, l'exemption de cette taxe pour lui et pour tous les commandeurs de son prieuré.

Le prieur de Capoue, d'Albas, revint de Rhodes en cette année. Philippe de Sanguineto, comte d'Altormonte, sénéchal de Provence, étant obligé, dans ce temps-là, d'aller à Naples, jetta les yeux sur le prieur pour le faire son lieutenant. La charge du sénéchal était la première du pays, puisqu'il avait l'intendance de la justice et des armes. Il lui en fit la proposition, mais d'Albas refusa de l'accepter, jusqu'à ce que ses supérieurs eussent consenti. Peut-être ce n'était qu'un prétexte pour couvrir quelque raison secrète. Le sénéchal Sanguineto s'adressa alors au pape, qui, par un bref du 16 d'octobre, la sizième année de son pontificat, qui tombe en l'an 1347, ordonna à d'Albas d'accepter la charge de lieutenant, et écrivit, en même temps, au grand maître, pour lui marquer son intention. Il écrivit aussi au grand prieur Reillane, qui était lieutenant du grand maître, et le chargea de l'obliger de faire ce qu'on souhaitait de lui. D'Albas se rendit à ses ordres, et conséquemment la reine Jeanne, comtesse de Provence, le pourvut de la charge de lieutenant. Il l'exerçait déjà, le 5 de novembre suivant, comme nous l'apprenons des lettres expédiées, ce jour, en son nom, dattées d Aix, et adressées au juge de Tarascon.

Il exerça cette charge pendant une partie de l'année suivante 1348, que Raimond d'Agout, seigneur de Sault, fut pourvu de celle de sénéchal. Reillane, comme tenant à sa main la commanderie de Manosque, et encore, en qualité de lieutenant du grand maître dans le prieuré de Provence, requit d'Agout, le 15 de novembre, l'observation de la transaction de 1262. Il la lui exhiba et la confirmation que le comte Charles II en avait faite l'an 1293, et plusieurs actes de serment prêtés par les sénéchaux, ses prédécesseurs. D'Agout demanda quelques jours de délai pour délibérer là-dessus, et ayant pris l'avis des conseillers d'état de la reine Jeanne, il prêta ce serment dans le palais royal ; et Reillane le prêta aussi en même temps, en présence de Roger de Reillane, co-seigneur de Rognac, de Georges de Lincel, Beranger d'Aix, Boniface de Castellane, seigneur d'Alemagne, et de plusieurs autres chevaliers français. Cays était, dans ce temps-là, son lieutenant dans cette commanderie, et Baile de la juridiction de cette ville.

Aycard de Miremont, grand prieur de Toulouse, mourut en l'année 1349. Ce prieuré fut conféré à frère Marquès de Goson, grand prieur de Barlete. On donna celui-ci à frère Guérin de Châteauneuf, grand prieur de Navarre, et ce dernier à frère Austorge de Cailus, commandeur de Sainte Eulalie.

Il est qualifié prieur de Navarre dans un titre du 10 mars 1350. Il était fils ou frère de Déodé, seigneur de Cailus, en Rouergue, qui épousa Hélène de Castellane, d'où vint Guillaume de Cailus, qui n'eut qu'une fille, nommée Alix, qui épousa Philippe de Levis, seigneur de Florensac. Aygline de Temines, qui avait été élue prieure de l'Hôpital de Beaulieu, avait pris des provisions du pape, et, sous ce prétexte, elle avait refusé de reconnaître le grand prieur Reillane pour son supérieur. Mais, en cette année, elle lui jura obéissance. Humbert II, dauphin du Viennois, se voyant sans enfants, donna, le 30 de mars de cette année, ses états à Charles, fils de Philippe, roy de France, à condition qu'ils appartiendraient toujours aux fils aînés des rois de France, qui seraient obligés de porter le nom de dauphin.

Le pape n'avait pas voulu approuver la trêve, que les prieurs chrétiens ligués avaient faite avec les Turcs, jusqu'à ce que le traité eut été communiqué au roi de Chypre et aux Vénitiens. Il écrivit au grand maître d'examiner si elle était plus avantageuse que la guerre, et de lui envoyer une personne expérimentée, qui lui apprît le sentiment où étaient ces deux puissances, et de la faire partir avec les ambassadeurs, que les princes devaient lui envoyer, dans le mois de mai suivant. On nomma à cette ambassade frère Raymond Beranger, commandeur de Rossillon et Castelsarasin. Ils arrivèrent à Avignon, en l'année 1350. Ils firent plusieurs conférences avec le pape, où Reillane assista, en qualité de lieutenant du grand maître. On y conclut de ne faire point de trêve avec les Turcs ; et le 12 aoust, il se fit un traité à Villeneuve, en présence des cardinaux Pierre Despres, Bertrand de Poyet (du Pouget) (1), et Estienne Albert, où l'on convint de prolonger la ligue pendant dix années, et que, pendant ce temps-là, l'Ordre et les Vénitiens fourniraient trois galères chacun et le roi de Chypre deux. Le commandeur Béranger y fut nommé avant l'ambassadeur de Venise. Il retourna bientôt après, à Rhodes, pour rendre compte de son ambassade.

Le grand maître et le consul donnèrent, au mois d'aoust 1351, au commandeur Béranger et au frère Fouques de Chaudeyrac, commandeur de Campagnoles et Béziers, la charge de procureurs généraux de l'Ordre deçà la mer. Leurs fonctions consistaient à retirer, des grands prieurs du royaume de France, les responsions de leurs prieurés, l'argent monnayé et la vaisselle des frères morts, qui appartenaient au Trésor, les revenus des vacants des prieurés et commanderies, et toutes les autres sommes qui étaient dues à l'Ordre. Ils faisaient les inventaires des

(1) Bertrand du Pouget (de Poieto) (Lot), où il est né en 1280, devint chanoine d'Aix, doyen d'Issigeac, cardinal-prêtre de Saint-Marcel, 1316 déc. 17, évêque d'Ostie et Velletri, 1327 déc. 27, mort à Avignon, 1351 févr. 2. (*Bio-bibliographie, Répertoire des sources historiques du moyen âge*. Ulysse Chevalier.)

dépouilles des commandeurs, et arrantaient même les vacants. On les appela depuis procureurs du Trésor. Bé-ranger retourna bientôt après, en France, pour y exercer sa commission. Le grand maître écrivit, le 25 d'avril, à tous les grands prieurs du royaume, pour les exhorter à payer exactement, à ces deux commandeurs, les responsions de leurs prieurés, parce que l'Ordre faisait de grandes dépenses, pour entretenir la garnison de Rhodes et les galères.

Reillane termina, par la voie d'arbitre, le 23 d'avril de cette année, le différend qu'il avait, pour sa commanderie de Montpellier, avec le prieur de l'église de Saint Firmin, au sujet de l'administration des sacrements, qui se faisait dans les églises du grand et petit Saint Jean, qui étaient situées dans sa paroisse. Il tint, à Manosque, le dimanche 1^{er} de mai suivant, le chapitre de cette année. Il n'y assista que les commandeurs du prieuré de Provence. Il s'était, quelque temps auparavant, démis de cette commanderie; et elle avait été conférée à frère Isnard de Villemurs; mais il s'en était réservé les revenus jusqu'au jour de Saint Jean de l'année d'après. Fortanier Vassal, cardinal patriarche de Grado (1), ayant passé par la ville de Sisteron, avait imposé une taxe sur le clergé de ce diocèse, pour son droit de procuration, quoiqu'il ne fut pas légat du pape; la commanderie de Manosque fut comprise dans cette taxe. Reillane en appela au Saint Siège, il obtint du pape Clément VI, le 25 de février 1352, une commission adressée à l'official d'Apt, pour juger cette appellation.

Les dix années, pour lesquelles Reillane avait été confirmé dans la charge de grand prieur, finissaient en cette année. Il résolut de s'en démettre et de passer le reste de ses jours dans le repos. Dans cette vue, il pria le grand maître de faire nommer un autre prieur. On lui accorda

(1) Vasselli (Fortuniero), de Vailla (Lot), franciscain, à Gourdon, général de l'Ordre, 1353, archevêque de Ravenne, 1347 oct. 24, et patriarche de Grado, 1351 mai 20, cardinal-prêtre, 1361 sept. 17, mort à Ferrare, 1361 nov. 12. (Ulysse Chevalier, *Bio-bibliographie*.)

sa demande, et on lui laissa la jouissance des revenus du prieuré et de ses chambres jusqu'au jour de Saint Jean-Baptiste 1353. Le chevalier Jean de Flayosc, son lieutenant en sa chambre de Montpellier, rendit compte, le 8 de novembre 1352, aux commandeurs Chaudeyrac et Béranger, procureurs généraux de l'Ordre, de l'administration qu'il avait faite pour lui de ses revenus. *Il le qualifie jadis de prieur de Saint-Gilles.* Je ne sais pour quelle raison il rendit compte aux procureurs généraux, puisque Reillane jouissait alors de la commanderie.

Reillane avait un génie supérieur, capable des plus grandes affaires. On peut en juger par les commissions importantes où il fut employé pour sa religion, surtout en cour de Rome ; aussi, il acquit l'estime des souverains pontifes et des cardinaux. A toutes ces qualités il joignit la science du droit, dont il prit les degrés. La reine Jeanne, comtesse de Provence, qui connaissait son mérite et son habileté, le nomma juge de la ville d'Arles. Il y en avait ordinairement deux dans cette ville. Les charges de juges de Provence étaient annuelles. Reillane exerça cette charge pendant une année, qui commença au mois d'octobre 1350.†

Il arriva, de son temps, un changement considérable en la forme du gouvernement de la chambre prieurale de Saint Gilles. Environ l'année 1338, on assigna, à l'infirmier, des revenus particuliers ; ils consistaient en un jardin, qui touchait la maison, aux directes que l'Ordre possédait dans la ville de Saint-Gilles et son terroir, à l'étang de Coute et au fief de Frigolet, moyennant quoi on l'obligea d'entretenir les frères et les *donnés*, lorsqu'ils seraient malades. Il se voit une donation faite, l'an 1257, par le grand prieur Feraud de Barras, à l'infirmier, de ces mêmes biens. Cette pièce, dont le prétendu original ne paraît point, fut fabriquée au commencement du seizième siècle. Environ douze années après, on supprima tous les offices de cette maison, à la réserve de celui d'infirmier. Frère Pierre Ripert du Puy était commandeur en 1339 ; et comme il était, dans le même temps, commandeur de Nismes, on avait établi un lieutenant de comman-

deur de Saint-Gilles. Frère Mathieu Mourre était lieutenant de commandeur en 1350 et 1351. Depuis alors, il ne se trouve plus de titres, qui fassent mention de ces deux charges (1). Frère Jacques Archimbaud était trésorier en l'année 1345 ; il fut apparemment le dernier qui en fit les fonctions. Frère Pierre Charbonier, prêtre, était prieur de l'église en 1340, et il le fut jusqu'en 1348. Depuis ce temps là, il n'est point parlé de ce prieur. On retrancha, sans doute, dans ce même temps, le nombre de prêtres qui servaient l'église et on les réduisit à deux.

Frère Pierre Cornillan. (2)

(De gueules à la bande d'argent, chargée de trois corneilles de sable, becquées et membrées d'or.)

Le grand maître tint, le second de mars 1353, un chapitre général, à la dernière session, qui fut celle du 15 de ce mois. On y élut prieur de Saint-Gilles frère Pierre Cornillan, commandeur de Puisubran. On lui donna pour ses chambres : Saint-Gilles, Montfrin et Montpellier. Il résolut de rester à Rhodes, et nomma, le 6 du même mois de mars, son lieutenant frère Fouques de Chaudeyrac, commandeur de Campagnoles et Béziers, et lui donna aussi l'administration du temporel du prieuré. Il fit, dans le même temps, une procuration au commandeur de Montelimar, Venterol, et à Jean Petit, pour régir la chambre de Montpellier.

La maison de Cornillan possédait, depuis un temps immémorial, la seigneurie de la Baume au comté de Valentinois. Et comme, dans ce pays, il y a plusieurs terres de ce nom, on avait donné à celle-ci le nom de Baume-Cornillan. Pons Cornillan fut un des seigneurs, qui furent présents à l'hommage qu'AIMAR, comte de Valentinois,

(1) Montfrin, Directes des maisons de Nismes, n° 21. — Collégiale de Saint-Gilles, Directes n° 50, 57, 60 et 61.

(2) Page 280 du manuscrit.



F. PIERRE de CORNILLAN

Grand Prieur de Saint-Gilles 1353_1354

GRAND MAITRE 1354_1355

prêta le 9 d'avril 1339, à Raymond VII, comte de Toulouse, pour les terres, qu'il possédait dans le Vivarais. Albert Cornillan, seigneur de la Baume, fut présent à une transaction passée, l'an 1300, entre frère Pierre Cornillan de Valence, et le prieur de Saint Félix. Guillaume Cornillan, seigneur en partie du Puy Saint Martin, fut témoin, avec ce même commandeur, à la ratification que Aimard de Poitiers, comte de Valentinois, fit, le 18 de décembre 1308, de la transaction que ses procureurs avaient passée avec l'Ordre. Pierre Cornillan, seigneur de la Baume, fut témoin à la reconnaissance, que frère Sicard de Murviel, grand prieur de Saint-Gilles, passa, l'an 1381, en faveur du comte de Valentinois. Albert Cornillan, seigneur de la Baume-Cornillan, se maria, le 20 de juin 1503, avec Jeanne de Castillon, fille de René de Castillon, seigneur de Beines (1) en Provence. Cette maison s'éteignit, dans le même siècle, en la personne de Catherine de Cornillan, dame de la Baume-Cornillan, mariée avec Tiers d'Urre, seigneur de Portes, capitaine de la garde-noble, archer du roi François I^{er}.

Cette maison, que quelques-uns ont confondu, mal à propos, avec celle de Cornillan, seigneur de Meygrin en Languedoc, avait donné plusieurs chevaliers à l'Ordre, Frère Guillaume Cornillan, commandeur de Poët-Laval en 1234. Il fut présent à l'hommage que Pons Justas prêta, le 5 de septembre 1254, à frère Feraud de Barras, grand prieur de Saint-Gilles, pour les biens qu'il avait à Puimoisson. Pons, commandeur d'Embrun en 1238, Dalmas, commandeur du Burgaut en 1308. Pierre, commandeur de Reneville en 1282, de Valence en 1300, et de Poët-Laval en 1307. Pierre, neveu de celui-là, qui est notre grand prieur, eut aussi un neveu appelé Pierre, qui, en 1338, était commandeur de Beaulieu, près de Mirabel, et le fut depuis de Poët-Laval. Ainsi il y eut successivement trois commandeurs de cette maison du même nom de Pierre. Le grand prieur fut pourvu, en premier lieu,

(1) *Beynes*, arrond. de Digne, canton de Mezel (Basses-Alpes).

de Manas et l'était déjà en 1319. Le grand maître de Villeneuve, qui connaissait son mérite, l'honora de son amitié pendant le séjour qu'il fit à Avignon. Il le fit un de ses compagnons, et lui donna plusieurs commissions honorables. Il l'envoya, en l'année 1325, au prieuré de Catalogne, et à la châtelanie d'Emposte, avec le titre de son lieutenant, le fit nommer grand commandeur en l'année 1328 ; il alla à Rhodes où il exerça cette charge jusqu'en 1332, qu'il retourna en France, et vint résider à Manas. Il alla ensuite, une seconde fois, à Rhodes, et, environ l'année 1349, il fut pourvu de la commanderie de Puisubran. Il nomma trois procureurs pour l'administrer, qui étaient tous de son pays, Guillaume de Saint Ferriol, Guillaume Aimar, et frère Jean Petit, commandeur de Venterol.

Le commandeur de Chaudeyrac reçut, à Campagnoles, au commencement d'avril 1353, la patente de lieutenant du grand prieur ; il donna, en cette qualité, le 10 de ce mois, une commission à deux commandeurs. Il tint, à Montpellier, le chapitre de cette année. Le grand maître de Goson mourut, le 7 de décembre. Lors de son élection, il avait trouvé l'Ordre très florissant par la bonne conduite de son prédécesseur. Il le laissa dans la même situation. Le lendemain de sa mort, on élut grand maître le grand prieur de Cornillan. Le pape Innocent VI, ayant été informé de son élection par la lettre que le couvent de Rhodes lui écrivit, il lui répondit par un bref daté d'Avignon, le 27 de mars, l'année seconde de son pontificat, qui répond à l'an 1354, et lui témoigna qu'il lui avait été très agréable, à cause du mérite singulier du nouveau grand maître. Chaudeyrac fit, par son ordre, les fonctions de lieutenant du prieuré pendant la vacance. Il tint, à Montpellier, le chapitre de cette année.



F.ROGER de PINS

Grand Prieur de Saint-Gilles 1354_1355

GRAND MAITRE 1355_1365

Frère Roger de Pins. (1)

De gueules à trois pommes de pins.

Le grand maître Cornillan tint, à Rhodes, son premier chapitre général, le 27 de juillet 1354. On y conféra le prieuré de Saint-Gilles à frère Roger de Pins, commandeur de Puysubran, avec les revenus des chambres qu'avait son prédécesseur, il était alors au couvent ; il nomma son lieutenant frère Roger de Montaut, commandeur des Canebières.

Ce grand prieur était fils de Pins, près de la ville de Muret, dans le diocèse de Toulouse, et Alix de Carmain, et neveu de frère Geraud de Pins, qui, en 1317, fut fait, par le pape, Jean XXII, vicaire de l'Ordre ; et il était son lieutenant en la commanderie de Chypre, comme il se voit dans une protestation qu'il fit le 23 de janvier 1336, devant les vicaires de Pierre, patriarche de Jérusalem, administrateur de l'église de Limisso, au sujet d'une sentence, qu'il avait rendue en faveur de Pierre, le jeune écuyer ; et après sa mort, il en fut lui-même pourvu, et la garda, pendant plusieurs années. On lui donna ensuite celle de Puysubran, au commencement de l'année 1354.

Frère Montréal de Grasse, du Bar (2), grand prieur d'Hongrie et commandeur d'Esclavonie, mourut, en cette année, d'une mort tragique. Il était fils de Raimbaud IV, du nom, seigneur d'Albar, neveu de frère Isnard de Grasse, grand prieur de Capoue. A l'exemple du grand prieur, son oncle, il ne portait point le nom de sa maison, mais seulement celui d'Albar. Louis, roy de Hongrie, était allé à Naples, en 1348, pour venger la mort du roi André, son frère, que la reine Jeanne, comtesse de Provence, sa femme, avait fait mourir, et pour s'emparer de

(1) Page 282 du manuscrit.

(2) *Bar-sur-le-Loup*, chef-lieu de canton, arrondissement de Grasse (Alpes-Maritimes), dont la forme latine est *Albarno*. (*Nobiliaire de Provence*, t. II, p. 190 et t. III, p. 40 des additions.)

ce royaume qu'il prétendait lui appartenir, avait employé Montréal dont il connaissait l'expérience dans l'art militaire. Louis s'était rendu maître d'une partie du royaume; et, étant allé à Rome, en l'année 1350, il établit Montréal son lieutenant dans un département de la terre de Labour.

Pendant l'absence du roi, Montréal s'empara de la ville d'Averse (1), mais la paix ayant été faite, en 1352, entre le roi de Hongrie et Louis de Tarente, et la reine Jeanne, son épouse, ce dernier, qui, par là, était devenu paisible possesseur du royaume, fit assiéger Averse par Malatesta de Rimini, son lieutenant général. Montréal y fut si vivement pressé, qu'il fut obligé de se rendre, au commencement de l'année 1353, à condition de se retirer lui et sa garnison, la vie sauve, et de n'emporter que mille florins d'or des grandes richesses qu'il avait amassées. Montréal, sortant d'Averse, alla à Rome, d'où il passa à Montefiascone, et se joignit aux troupes de l'église romaine, qui faisaient la guerre à Jean de Vic, préfet de Viterbe, usurpateur du patrimoine de Saint Pierre. Le pape Innocent VI fut si content de ses services, qu'il en témoigna sa reconnaissance par une lettre, où il l'exhorte à continuer d'être fidèle à l'église romaine. Mais Montréal, n'étant pas payé en entier des appointements militaires qui lui étaient dus, quitta le service du pape et passa dans celui du préfet de Vic avec 400 cavaliers qui le suivirent. Il avait pris ce parti, avant le mois de septembre 1353, puisqu'il se trouva, pendant ce mois, au siège de Todi avec les troupes du préfet.

Montréal, voyant que de Vic n'était pas en état de lui assigner une solde, qui satisfît sa cupidité et contre-balança le penchant qu'il avait pour le pillage, forma le malheureux projet de se venger du roi de Naples et de Malatesta, et de s'enrichir de nouveau. Il fit circuler dans la Toscane, la Romagne et la Marche, des billets, par lesquels il donnait avis que tous les soldats licenciés, soit d'infanterie, soit de cavalerie, qui voudraient se ren-

(1) *Aversa*, ville du sud de l'Italie.

dre sous ses drapeaux auraient bonne solde et leur subsistance. Par ce moyen, il se trouva, en très peu de temps, à la tête d'un corps de plus de 3 500 hommes, tous aguerris et déterminés, avec lesquels il marcha, au mois de novembre suivant, au secours de Mogliano, tyran de Serne, son ami, assiégé dans cette place par Malatesta, et en fit lever le siège dès qu'il parut.

Ce succès commença de mettre en réputation les bandes de Montréal, de sorte qu'elles s'accrurent insensiblement. Elles se mirent à piller dans la Marche, et firent un butin considérable dans les villes et les villages et dans les châteaux, qui se rendaient sur la terreur de leur nom. Le désir d'y avoir part, au commencement de l'année 1354, lui attira quantité de soldats qui formaient un corps d'armée de plus de dix mille hommes. Plusieurs personnes de la première noblesse prirent parti avec lui, et le reconnurent volontairement pour chef de l'armée, qui, dès lors, fut appelée la grande bande. Il mit à contribution presque toute l'Italie. Malatesta, son ennemi, fut obligé de composer avec lui, en payant 40.000 florins d'or, dont il donna une partie comptant, avec son fils en otage pour l'autre, à condition que la grande bande ne le molesterait point durant un temps marqué. Les villes de Florence, Pise, Sienne et Pérouse furent taxées à des sommes considérables que l'archevêque de Milan, d'un côté, la ligue contraire de l'autre, et le préfet de Vic du sien, s'efforcèrent chacun de s'attirer dans leur parti. Mais Montréal s'engagea, au mois de juillet, dans le parti contraire à l'archevêque, moyennant 15.000 florins d'or pour quatre mois de service.

Quelque temps auparavant, Raimbaud et Bertrand du Bar, frères du chevalier Montréal qui étaient à Pérouse, où ils faisaient valoir les sommes provenant des contributions qu'il avait levées, avaient été sollicités par le fameux Nicolas Rienzi, qui avait usurpé la souveraineté de Rome sous le titre de tribun, et qui n'oublia rien pour s'insinuer dans leurs bonnes grâces, en vue d'engager dans son parti Montréal, leur frère. Raimbaud et Bertrand se rendirent aux instances du tribun, qui les déclara ses

lieutenants généraux, et ils lui prêtèrent 4.000 florins d'or, tirés du dépôt qu'ils avaient entre les mains. Raimbaud donna avis à Montréal, son frère, par une lettre, du prêt de 4.000 florins. Celui-ci lui répondit qu'il l'approuvait, à condition que cette somme ne serait pas perdue. Montréal qui avait envoyé son armée au secours de la ligue de Lombardie, sous la conduite du comte Tando, vint à Pérouse, dont il fut déclaré citoyen. Il y arriva lorsque ses frères en étaient déjà partis, avec le tribun pour se rendre à Rome. Rienzi ayant assiégé, quelque temps après, la ville de Palestrina et manquant d'argent pour payer sa cavalerie, il engagea les frères de Montréal à lui fournir de nouveau mille florins.

Cependant Montréal, qui craignait de perdre les 5.000 florins prêtés à Rienzi, était venu à Rome pendant le siège de Palestrina, pour solliciter lui-même son paiement avec hauteur. Il avait même laissé échapper des plaintes et des menaces contre le tribun, qu'une servante, outragée par un chevalier, alla lui rapporter malicieusement à son camp. Les réflexions que cette démarche de Montréal fit faire à Rienzi, l'obligèrent à quitter brusquement le siège de Palestrina, et à revenir à Rome ; à peine y fut-il arrivé, qu'il fit venir Montréal sur le champ. Celui-ci, qui s'était imprudemment jetté dans les lacs du tribun, et qui ne se croyait pas trahi, parut à peine devant lui, qu'il fut mis dans un cachot avec les fers aux pieds. Ses deux frères furent aussi arrêtés avec lui.

Montréal fut d'abord au désespoir de penser qu'un motif d'intérêt et d'avanie lui coûtât la vie. Mais, revenu à lui, il crut pouvoir profiter de la situation embarrassante où se trouvait Rienzi ; il lui fit offrir, pour prix de sa liberté, de lui apporter, dans peu, de quoi payer ses troupes, de lui en emmener de nouvelles, et de lui fournir généralement tout ce qu'il exigerait, laissant ses deux frères, entre ses mains, pour garants de sa parole. Mais ces offres ayant été inutiles, il fut trainé à la question, la nuit même du jour où il avait été arrêté. On ne sait si ce chevalier, qui ne put retenir son indignation, à la vue des cordes et de l'appareil de torture, qu'on n'était pas en usage de

donner aux personnes de condition, avoua quelque intrigue contre le tribun. Quoi qu'il en soit, il fut rammené en prison, où, jugeant bien qu'il n'y avait plus de grâces à espérer pour lui, il demanda un confesseur, et passa le reste de la nuit avec un cordelier, pour se disposer à mourir chrétiennement. Il fit un discours patriotique et touchant à ses deux frères, et ayant entendu la messe de grand matin, pieds et jambes nus en esprit de pénitence, il fut conduit, sur les neuf heures, sur la place où il devait entendre prononcer son arrêt. De là il arriva, dans de cruelles alternatives de transport et de fermeté, au lieu où il devait être exécuté. Quelque horreur qu'il eût d'une mort si différente de celle qu'il avait affrontée tant de fois, il la subit sans crainte, et fut décapité le 29 d'aoust 1354. Ainsi périt ce chevalier, l'un des plus grands capitaines de son siècle. Il s'était fait, dans toute l'Italie, un aussi grand nom, par sa prudence et par sa valeur, qu'il s'y était rendu terrible par ses violences et ses ravages, fut, en moins de trente heures, emprisonné, condamné et exécuté. Son corps fut inhumé dans l'église des Frères-Mineurs appelée Sainte Marie d'Ara. Le pape ordonna, par un bref, du 20 octobre de cette année, que son argent, qui se montait à plus de cent mille écus d'or, serait employé en œuvres pies. Des ennemis secrets de l'Ordre avaient fait entendre au pape Innocent VI que la plus part des chevaliers étaient passés en Europe, et que ceux qui étaient restés à Rhodes n'étaient occupés que de leurs plaisirs, ou du soin d'accumuler des trésors. Ces discours prévinrent si fort l'esprit du pape, qui, là-dessus, prit le parti d'envoyer à Rhodes, en cette année, frère Jean-Ferdinand d'Hérédia, chatelain d'Emposte, son confident, et le fit accompagner par frère Raimond Béranger, commandeur de Castelsarasin, et Pierre Cornillan, commandeur de Poët-Laval, neveu du grand maître. Le pape les chargea de témoigner au grand maître qu'il désapprouvait fort que les chevaliers fissent des dépenses au-delà de ce que leur estat l'exigeait, et qu'il tacha de réprimer ces abus, et, dans une conversation particulière qu'il eut avec Hérédia, il lui fit connaître qu'il était fort alarmé des

conquêtes que faisait Orian, prince des Ottomans, dit que l'intention des papes Jean XXII, Benoit XII et Clément VI, ses prédécesseurs, avait été que l'Ordre fit en sorte de reconquérir la Terre-Sainte, et qu'il y établit sa demeure dans quelque endroit de cette contrée, pour être à portée de faire la guerre aux Turcs ; qu'ils avaient souvent pressé, là-dessus, les grands maîtres ; que cependant cela n'avait point été exécuté ; et le chargea de dire au grand maître de prendre les voies convenables pour y parvenir. Le grand maître fit, le 1^{er} de février 1354 (1355), le commandeur Béranger de Marseille, procureur général de l'Ordre de la mer. Il donna, sans doute, la même charge au commandeur Fouques de Chaudeyrac. Il mourut le 24 d'aoust suivant. Le grand prieur de Pins fut élevé alors à cette dignité.

Frère Fouques de Chaudeyrac. (1)

(D'azur à une chaudière d'or.)

Le grand maître conféra, au mois de septembre 1355, le grand prieuré de Saint-Gilles, vacant par son élection, à frère Fouques de Chaudeyrac, commandeur de Campagnoles et Béziers, qui, depuis peu, était arrivé à Rhodes. Ce fut peut-être en vertu de la rétion que le précédent grand maître avait fait au chapitre général de l'an 1352. On lui donna, pour ses chambres, Saint-Gilles et Montpellier. Il résolut de rester à Rhodes, et nomma son lieutenant le commandeur Roger de Montaut.

Chaudeyrac, village en Gévaudan, avait donné le nom à sa famille, qui en possédait la seigneurie. Elle avait fait plusieurs bienfaits à l'abbaye de Mercoire, de l'Ordre de Cîteaux, qui est située dans la paroisse de ce lieu (2). Ceux de cette maison, ayant, dans la suite, aliéné cette terre, s'établirent dans le Vivarais, où ils possédaient la seigneurie de Laurac et de Valloubière, elle s'éteignit

(1) Page 288 du manuscrit.

(2) *Gallia christiana*, t. I, col. 112 et suivantes.

dans le XVI^e siècle en la personne de Barthélemy de Chaudeyrac, seigneur, mort sans enfants.

Le grand prieur avait été employé dans plusieurs commissions honorables dont j'ai déjà parlé. Il était neveu de frère Pierre de Chaudeyrac, qui, en 1309, était commandeur de Saint Félix, et compagnon du grand maître Fouques de Vilaret. Il avait lui-même un neveu du même nom que lui, qui s'appelait Fouques, et qui lui avait succédé en la commanderie de Reyssac.

Le châtelain Heredia et le commandeur Béranger étaient revenus en France, peu de temps avant la mort du grand maître Cornillan. Ils rapportèrent au pape, que le grand maître était très disposé d'entreprendre, selon ses intentions, de faire une invasion en Turquie, pour tacher de recouvrer les lieux saints, et y transférer le séjour de l'Ordre, mais qu'il ne pouvait point exécuter ce projet, sans avoir auparavant pris les avis des prieurs et des commandeurs, qui résidaient en Europe ; et qui leur avait ordonné de convoquer, à cette occasion, une assemblée générale. Le pape leur dit, qu'il trouvait à propos qu'elle se tint à Nîmes ou à Montpellier, et donna part de son intention au grand maître Cornillan, dont il ignorait la mort, par un bref qu'il lui servit, le 14 d'octobre de cette année, qui était la troisième de son pontificat. Mais l'assemblée ne se tint point et, par là, le projet s'évanouit.

Le prince de Galles, à la tête d'une armée d'Anglais, fit, en cette année, des irruptions dans le Languedoc, et y porta presque partout la désolation. Elle jeta la consternation dans tous les esprits ; et on ne songea, de toutes parts, qu'à se fortifier. Le bailli royal et les consuls de Montpellier établirent, le 9 de novembre, de l'avis des officiers du roy et des principaux habitants, le commandeur de Montaut, leur capitaine de guerre. (1)

Le grand maître de Pins nomma, le 22 de septembre

(1) *Hist. de Languedoc*, t. IV, p. 283 et suivantes. — Nouvelle édition, t. IX, p. 650 et suivantes.

1355, les commandeurs Béranger et de Montaut, procureurs généraux de l'Ordre de deçà la mer. Il leur ordonna, quatre jours après, de compter, à frère Austorge de Panhac, commandeur du Masdiou, le Villars et Villefranche, lieutenant de maréchal, et à Geoffroy Rostang, qu'il envoyait en ambassade au pape, pour lui donner part de son élection, toutes les sommes, dont ils auraient besoin.

Le grand prieur Chaudeyrac était, dans ce temps-là, en contestation, pour sa commanderie de Montpellier, avec le prieur de l'église de Saint Firmin, de cette ville, sur l'interprétation de la sentence arbitrale rendue, en 1351, au sujet des églises du grand et du petit Saint-Jean. Ce différend fut terminé par une transaction du 20 de mars 1351. Montaut qui y intervint se qualifia *lieutenant de vénérable et très religieuse personne, le seigneur prieur de Saint-Gilles, commandeur de la maison de Montpellier, résidant dans les parties d'outre-mer, et lieutenant de magnifique personne, le seigneur maître de l'Ordre.* (1)

Chaudeyrac mourut, à Rhodes, dans ce même temps. On ne put conférer alors le prieuré, parce qu'on ne devait tenir un chapitre général que dans une année. Le grand maître nomma, en attendant, le commandeur Montaut, lieutenant du prieuré. Jacques de Savoye, prince du Piémont, proposait de rendre, à l'Ordre, la principauté de la Morée. Le pape, qui souhaitait la chose, fit en sorte qu'on tint à Avignon, au mois de mai de cette année, une assem-

(1) Eglise de Montpellier, n° 5. — Par un arrentement du Mas-Tibert, passé, le 22 décembre 1356, à frère Jacques Daves, de l'Ordre de Saint-Jean, pour 9 ans et moiennant une rente annuelle de 80 florins d'or et du tiers des bleds au profit du commandeur Raimond de *Plano-Campo*, il paroît qu'on y semoit 80 sestlers, dont 50 de blé et 31 d'orge ou d'avoine. *Petrus Pontii Rodelli*, Notarii F. — Ce Raymond de *Plano-Campo* devoit être du Gévaudan. Le 39 août, *ibid.*, *P. Pontii*. Il accepta une confirmation qu'Hugues Bozogos avait faite, la veille, en faveur de feu noble Guillaume de *Plano-Campo. Mimat.*



F. JEAN FERDINAND d'HÉRÉDIA

Grand Prieur de Saint Gilles 1357_1369

GRAND MAITRE 1376_1396

blée générale. Frère Guillaume de Maelli (1), grand prieur de France, et Robert de Salhens, prieur d'Aquitaine, lieutenants généraux du grand maître, y présidèrent. On y fit plusieurs règlements, et on y supprima les charges de grand commandeur d'Italie, Espagne et Allemagne, à cause de la grande dépense qu'ils faisaient, et des fréquentes contestations, qui arrivaient entre eux et les grands prieurs. Et, parce que les grands maîtres précédents avaient annexé à la langue de Provence les biens, que l'Ordre possédait dans les îles de Chypre et de Lango, on ordonna qu'ils seraient, à l'avenir, communs à toutes les langues.

Frère Jean-Ferdinand d'Hérédia. (2)

(*De gueules à 7 tours crénelées d'argent, 3, 3, 1.*)

(Livres manuscrits des statuts. Bosio, t. II, p. 12.)

Hérédia était avignonnais de nation ; et il avait été marié pendant deux fois. Mais, étant devenu veuf, quoique fort jeune, il prit la résolution d'entrer dans l'Ordre de Saint-Jean, et alla à Rhodes, du temps du grand maître de Villeneuve, qui lui donna l'habit. Voyant qu'il était homme d'esprit, il le prit en affection, et lui donna la commanderie d'Alambra. Il fut, depuis, successivement pourvu, par son ancienneté, du baillage de Caspe et de la chatellanerie d'Emposte. Le pape Clément VI, ayant conféré le prieuré de Catalogne, au préjudice des privilèges de l'Ordre, le grand maître envoya Hérédia, en ambassade, pour le prier de révoquer cette collation. Celui-ci ménagea l'affaire avec tant de dextérité, qu'il obtint du pape tout ce que le grand maître souhaitait ; et, dans la suite, il eut lui-même ce prieuré, comme on peut le voir dans l'histoire. Mais il s'en démit, quelques années après, qu'il en eût été pourvu.

(1) Vertot, *Histoire de l'Ordre de Malte*, t. II, p. 244, appelle ce grand prieur de France, Guillaume de Mailly.

(2) Page 290 du manuscrit.

Cette commission fut, pour lui, une source de bonheur, puisqu'il s'acquiesça les bonnes grâces du pape, qui, en l'année 1346, l'envoya en ambassade auprès des rois de France et d'Angleterre, qui étaient en guerre, pour les porter à la paix; mais n'ayant rien pu avancer auprès de ce dernier, il se rangea du parti du roi de France, avec la permission du pape, et se trouva à la bataille, qui se donna, entre ces deux princes, à Créci, en Normandie, le 23 d'août de la même année, où, après un combat opiniâtre, la victoire pencha du côté des Anglais. Le roi étant contraint de fuir, et son cheval se trouvant blessé, Hérédia descendit du sien et le lui donna. Il resta avec l'infanterie, où il fit une retraite honorable, après avoir reçu plusieurs blessures. Innocent VI, successeur de Clément VI, prit aussi Hérédia en affection. Le prieuré de Castille ayant vauté, en 1355, il écrivit au grand maître, et le pria de le lui conférer. Mais le grand maître le lui refusa. Il l'obtint pourtant, trois années après, par la faveur d'Henri, roi de Castille. Le pape le fit, le 28 décembre 1356, capitaine général des armées dans Avignon et dans le comté Venaissin. Il lui donna aussi le soin de la bâtisse des murailles de cette ville, auxquelles il faisait alors travailler.

Les grands biens, dont Hérédia jouissait, ne furent cependant pas capables de satisfaire son ambition. Et, ayant appris que le prieuré de Saint-Gilles était vacant, il forma le dessein de s'en faire pourvoir. Il engagea le pape d'écrire au grand maître en sa faveur, le 12 de mars 1350, pour qu'il le lui conférât, nonobstant tous statuts et coutumes contraires. Cette lettre causa un murmure général à Rhodes, et principalement dans la langue de Provence. Pour tâcher de détourner ce coup fâcheux, on envoya trois ambassadeurs au pape; et, pour donner quelque satisfaction à Hérédia, le grand maître le créa son lieutenant de la mer, et en remit la patente aux ambassadeurs. Mais, Hérédia, en ayant été averti par ses amis, fit en sorte qu'avant qu'ils arrivassent, le pape lui conféra le prieuré, le... 1357, avec les chambres de Saint-Gilles, Montfrin et Montpellier. Il en prit d'abord posses-

sion, et tint ensuite, dans cette dernière ville, son chapitre, le dimanche 27 d'avril de cette année.

Les ambassadeurs de l'Ordre arrivèrent, à Avignon, au commencement du mois de mai. Ils apprirent avec surprise que le pape avait donné le prieuré de Saint-Gilles à Hérédia. Ils allèrent se jeter à ses pieds, et lui représentèrent le tort infini, qu'il causait aux chevaliers provençaux, à qui le prieuré appartenait de droit. Mais, il fut sourd à leurs remontrances, et ne voulut point révoquer la collation qu'il avait faite ; il écrivit au grand maître, le 25 de ce mois, qu'il avait cru qu'il ne devait en faire aucune réplique à la lettre, qu'il lui avait écrite, touchant le prieuré de Saint-Gilles, mais, qu'ayant vu qu'il avait tardé de le remplir, il l'avait conféré lui-même, de peur qu'une trop longue vacance ne lui fût nuisible. C'est ainsi qu'il colora l'infraction qu'il faisait des privilèges de l'Ordre. Il prit depuis le titre de châtelain d'Emposte, prieur de Saint-Gilles, Castille et Léon.

Jean, roi de France, avait été fait prisonnier à la bataille, qu'il donna contre les Anglais à Maupertuis, près de Poitiers, le 19 septembre 1356, et mené à Londres. Les gens d'armes, qu'on avait mis sur pieds, n'étant pas payés de leur solde, se débandèrent et pillèrent une partie du royaume, sous différents chefs, qu'ils se choisirent : un des principaux fut Arnaud de Cervole, surnommé l'archiprêtre. Il passa le Rhône et vint en Provence, au mois de juillet 1357. Il y fit plusieurs pilleries considérables, et menaça d'assiéger Avignon. Le pape fut obligé de lui donner une somme considérable, pour l'obliger de se retirer. Nonobstant cela, il tenta en Provence, au mois de mars 1358. (1)

Toutes les villes de Provence se fortifièrent, pour se garantir des insultes de ces brigands. Celle d'Arles fit abattre tous les bâtiments, qui étaient hors de la ville, et entre autres, l'église et la commanderie du Temple, qui étaient près de la porte de la cavalerie. L'église et la

(1) *Hist. de Languedoc*, t. IV, p. 292. — *Nouv. édit.*, t. IX, p. 674.

maison de Saint Thomas de Trinquetaille, qui étaient près du faubourg, eurent le même sort, et le commandeur, frère Raymond de Plainchamp, en acheta une dans la ville, pour la demeure des commandeurs, le 2 de janvier 1357 (1358), et il l'agrandit, dans la suite, par d'autres maisons qu'il y joignit. Il fit bâtir une chapelle. Frère Isnard de Villemurs, commandeur du Temple, acheta, dix années après, de noble Jean Gautelme, une maison, qui était située vis-à-vis de celle de la commanderie de Trinquetaille, pour lui et ses successeurs. C'est celle qu'on appelle de Sainte Luce. Le grand maître tint un chapitre général, le 5 de février de cette année 1358. On y ordonna, qu'à l'avenir, le trésor aurait une année des revenus des commanderies, qui y vaqueraient.

Les grands prieurs avaient exigé jusqu'alors les responsions des commanderies de leurs prieurés, et, en leur défaut, les procureurs généraux de l'Ordre faisaient cette fonction. Mais, comme ceux-là étaient fort négligeants, et que l'Ordre en recevait un préjudice notable, on ordonna, dans ce même chapitre, qu'il serait établi un receveur ou deux dans chaque prieuré, suivant son étendue, pour recevoir les responsions et les autres du trésor. On en établit deux dans le prieuré de Saint-Gilles qui furent frère Raimond Jehan, commandeur de Bruguière, et Jean Boysson, notaire. On leur assigna, pour gage, cent florins d'or à chacun, et ils furent chargés de remettre tout l'argent, qu'ils recevaient, aux procureurs généraux. Ils entrèrent en exercice au chapitre suivant; mais, ils n'exercèrent leur emploi qu'une année, au bout de laquelle on nomma frère Hélion de Montcalin (Montcalm), commandeur d'Espalion.

Le commandeur Roger de Montaut fut élu grand commandeur à ce chapitre général. Il était frère de Sicard, baron de Montaut et seigneur d'Hauterive, au diocèse de Rieux, en Languedoc. Le grand prieur de Navarre, Cailus, mourut à la commanderie de Sainte Eulalie. Après sa mort, le prieuré fut détaché de la langue de Provence, et uni à celle d'Espagne. Le grand prieur Hérédia prétendit que, Cailus étant mort, revêtu d'une commanderie,

située dans le district de son pricuré, sa dépouille devait lui appartenir, et envoya en diligence le chevalier Orlie de Puydoan, qui y mit le scellé à ses effets. Le commandeur Hélon de Montcalin, qui était procureur du grand maître et de l'Ordre, en ayant été informé, alla à Sainte Eulalie, et somma, le 29 d'aoust 1358, Puydoan de lui remettre ses effets. Ses raisons furent, que le grand prieur de Navarre était de la retenue du grand maître, en deuxième lieu, qu'il devait plusieurs responsions de son prieuré ; et enfin, parce que les dépouilles des grands prieurs appartenaient aux grands maîtres. Mais le chevalier refusa de le lui remettre, et lui répondit que le grand maître et le grand prieur s'accorderaient là dessus entre eux. Ce dernier prit alors Sainte Eulalie pour une de ses chambres. Cette dépouille ne fut pas la seule, que Hérédia s'appropriâ. Il retenait aussi ce qui pouvait appartenir au trésor de celles des commandeurs du pricuré ; et même, il gardait leurs commanderies ; et par dessus cela, il ne payait point leurs responsions. Le grand maître envoya en France, l'année suivante 1359, le grand commandeur Montaut, et le maréchal Estienne de Montaigu, pour en porter plainte au pape, et ôta à Hérédia la charge de son lieutenant général. Mais, ce fut secrètement, pour garder des mesures avec le pape, qui le protégeait, et le donna à Montaut, à condition qu'il sonderait auparavant, là-dessus, le pape ; que s'il approuvait la chose, il pourrait faire les fonctions de lieutenant, sinon, qu'il garderait le secret. Le pape ne voulut point que ces grands croix fissent des procédures contre Hérédia, et nomma trois cardinaux, pour terminer cette affaire à l'amiable ; ce qui fut ainsi exécuté.

La paix entre le roi de France et d'Angleterre se conclut à Bretigni, le 8 de mars 1260, par la médiation des légats du pape. Le roi de France céda, à celui d'Angleterre, le Poitou, la Saintonge, l'Aginois, le Limousin, le Périgord, le Quercy, le Rouergue et d'autres pays ; et s'obligea de lui donner, pour sa rançon, trois millions d'écus d'or. Le royaume s'épuisa pour la payer. Le grand

prieur Hérédia et les commandeurs de son prieuré donèrent, au roi, trois mille florins d'or.

Les anglais, qui avaient été congédiés après cette paix, s'étant débandés, coururent toute la France sous divers chefs et pillèrent partout. Ils firent des courses aux environs d'Avignon, dans l'espérance de mettre à contribution l'église romaine. Le pape demanda des secours à divers princes, et publia une croisade contre eux, au commencement du mois de janvier 1361. Les croisés s'étant rendus de toutes parts à Bagnols, les chefs de ces compagnies, voyant qu'ils n'étaient pas en état de résister, envoyèrent des députés faire des propositions au pape. Le pontife chargea le grand prieur Hérédia de traiter avec eux. Il leur fit donner une grosse somme, moyennant quoi, ils quittèrent le Languedoc, et se retirèrent en Provence, d'où ils passèrent en Italie.

On établit, en cette année 1361, receveurs des responsions, dans le prieuré. frère Raimond Jehan, commandeur de Bruguière et Aimeric de la Ribe, commandeur de Rustique. Le pape créa, le 9 de mai de cette année, le grand prieur Hérédia, gouverneur et réformateur général, pour le temporel, du Comté Venaissin, et des lieux du diocèse d'Avignon, qui appartenaient à l'évêque. Cette charge était très considérable, puisque le capitaine général et le recteur de ce pays lui étaient subordonnés.

Les habitants des lieux de Ginaservis et Vinon, dépendants de la commanderie d'Aix, étaient inquiétés par les officiers de la reine Jeanne, comtesse de Provence, qui voulaient les contraindre de payer le droit de cavalcades, quoique tous les vassaux de l'Ordre en fussent exempts, par la transaction passée, entre le comte Charles 1^{er} et l'Ordre, l'an 1262. Ce droit était exigé, par les comtes de Provence, sur les communautés du pays, pour le service militaire, que leurs sujets étaient obligés de lui faire, en temps de guerre. Il se payait ou en argent, ou en service d'un cheval armé ou non, qui était abonné à une certaine somme. Le prieur de Capoue du Bar, comte d'Alise et commandeur d'Aix, Naples et Sainte Euphémie de Calabre, prit la cause, en main, de ses habitants, et obtint, le

13 de septembre, de Mathéas de Gesvaldo, baron de Gerval et sénéchal de Provence, des lettres adressées à Hugues Bourguignon, trésorier du comte, et aux commissaires, établis pour faire cette levée, de n'y contraindre point ses habitants. Elles furent signifiées au trésorier, qui répondit qu'il ne voulait point contrevenir à la transaction.

Frère Raimond Béranger, commandeur de Marseille, fut fait grand commandeur, en l'année 1362, et on lui donna, en même temps, la commanderie d'Aix, et le grand maître le créa son lieutenant général au-delà de la mer. Frère Arnaud Bernard Hébrard, commandeur de Bourdeaux et de Montarouch (1), lui succéda en la charge de procureur général de l'Ordre.

Edouard, prieur de Guienne et de Galles, fils aîné du roi d'Angleterre, qui gouvernait, pour lui, tous les états, qu'il possédait en France, déclara, par des lettres patentes données à Poitiers, le 7 de novembre 1363, adressées à ses sénéchaux de Guienne, Périgord, Quercy, Rouergue et Agenois, les personnes de l'Ordre et leurs vassaux, qui résidaient dans les états de son père, et dans ceux qui lui avaient été cédés par le roy de France, exempts de tailles, subsides, péages et autres impositions, conformément aux privilèges, qui leur avaient été accordés par le roi, son père. Mais ces pays ne restèrent pas sous la domination des anglais. Les habitants de Cahors furent les premiers qui secouèrent leur joug, et se mirent sous la domination de la France, l'an 1369, et le restant du pays de Quercy et les provinces voisines suivirent leur exemple.

Hérédia obtint, du pape Urbain V, le 2 de novembre de cette année, qui était la deuxième de son pontificat, une bulle qui ordonnait à l'archevêque d'Aix, de faire jouir les commandeurs des maisons, situées dans son diocèse, du privilège que Clément VI, son prédécesseur, avait accordé à l'Ordre, de ne payer aucun droit de procuration aux cardinaux, légats et nonces apostoliques.

(1) Il est à présent membre d'Arsins.

Les consuls de Marseille avaient fait raser les faubourgs de leur ville, pour se fortifier contre les compagnies, formées de troupes licenciées par les rois de France et d'Angleterre. Après la paix conclue entre ces deux princes, dont nous avons parlé, et qui avaient voulu prendre Marseille, le couvent des Augustins ayant été enveloppé dans cette démolition, ces religieux s'étaient logés dans la ville, où ils n'avaient point d'église. Celle qui avait appartenu aux Templiers, était à leur bien-séance. Ils la demandèrent au grand prieur Hérédia, et au grand commandeur Béranger, commandeur de Marseille, et offrirent de donner d'autres biens en échange. Ceux-ci y consentirent, et donnèrent, l'un et l'autre, commission à frère Hugues d'Alen, prieur de Saint Jean d'Aix, et à Raimond Jean, commandeur de Saint Pierre, pour conclure ce traité. Ces commissaires firent cet échange, le 10 de mars 1363 (1364). Le chapitre de cette année, tenu à Montfrin, le 4 de juin, le ratifia, à condition que les Augustins seraient obligés d'avoir, dans cette église, une chapelle, sous le titre de Saint Jean-Baptiste, desservie par un prêtre de leur ordre, qui ferait des prières particulières pour les grands maîtres, pour les prieurs de Saint-Gilles, pour le commandeur de Marseille, et pour toutes les personnes de l'Ordre. Le pape confirma cet échange, le 28 d'aoust de l'année d'après, et commit l'abbé de Notre-Dame d'Huveaune (1), pour mettre les Augustins en possession de cette église. Celui-ci exécuta sa commission le 28 octobre suivant, en présence de frère Boniface Blacas, commandeur de Puimoisson, et de deux chevaliers de la commanderie de Marseille; et frère Marabotin, prieur des Augustins, promit de faire ce que le chapitre, tenu à Montfrin, avait accordé. Hérédia avait un différend, pour sa commanderie de Montpellier, avec le prieur de Saint Firmin, au sujet de

(1) Notre-Dame d'Huveaune, *Ybelina*, abbaye de Prémontrés fondée près Marseille, 1204 jusqu'au XV^e siècle. Ulysse Chevalier, *Topo-bibliographie*.

l'administration des sacrements dans les églises du grand et petit Saint Jean, et du droit de sépulture. Ils l'arbitrèrent à Raimond de Canillac, cardinal évêque de Palestine. Hérédia le fit de l'avis de frère Nicolas de Soliès, prieur de l'église de Rhodes, et lieutenant du grand maître, et des commandeurs Pierre Guillaume d'Omps de Bagnols, Lanet de Levis de Vaours, et de Guillaume de Montolieu de Rocoules. Le cardinal prononça, à Avignon, sa sentence, le 11 de mars de cette année. Il déclara que le commandeur de Montpellier aurait droit de faire administrer les sacrements à toutes sortes de personnes dans les églises du grand et petit Saint Jean, et de faire ensevelir dans leurs cimetières.

Le Languedoc ayant été délivré de la compagnie des anglais, ainsi que nous avons dit, une autre troupe de ces brigands continua de désoler cette province. Le roi Jean fit marcher une armée contre eux, qui ne les empêcha pas de commettre de grands désordres. Charles V, son successeur, nomma, en 1364, le grand prieur Hérédia, Pierre Scatisse, trésorier de France en Languedoc, et Geofroy Paumier, avocat du roi de la sénéchaussée de Beaucaire, pour veiller à la défense du pays. Ils assemblèrent les communes de la sénéchaussée, pour délibérer sur cette affaire. On les chassa, à la fin, de la province, moyennant 400.000 florins d'or, qu'on leur donna. (1)

Hérédia, étant à Avignon, reçut l'hommage, que Guillaume Auger, seigneur de Vitrole, lui prêta. le 4 de mai de cette année, pour cette seigneurie et ses dépendances. Auger y déclara, qu'il n'entendait point, que l'échange de sa seigneurie de Talard, que l'Ordre avait fait avec Arnaud de Trian, maréchal de l'église, préjudiciât à ses droits. Cet hommage fut rendu dans la maison de la commanderie d'Avignon, jadis du Temple, où Hérédia logeait, en présence de Raymond et Fouques d'Agout, enfants de Fouques d'Agout, seigneur de Sault, de Osaseiche Flote,

(1) *Hist. de Languedoc*, t. IV, p. 326 et 327. — Nouvelle édition, t. IX, p. 766 et 767.

seigneur de la Roche des Armands, de Georges de Lincel, de Louis de Trian, vicomte de Talard, d'Aimeri de Trian, son frère, de frère Guillaume de Montlesun, commandeur de Paliers, de Pierre Plantier, commandeur de Puimoisson, et de Jacques Pelissole, commandeur d'Avignon.

Le roi de France, ayant fait la paix avec Charles, roi de Navarre, avec lequel il était en guerre, il lui céda, par un traité fait à Paris, le 6 mars 1365, la seigneurie de Montpellier et sa baronnie. Le duc d'Anjou, frère du roi, mit, en vertu de la commission, qu'il lui avait donnée, le captal (1) de Buech, procureur du roi de Navarre, en possession de cette ville, en présence du grand prieur Hérédia, le 17 février suivant. Le roi, en cédant cette ville, s'en réserva la souveraineté et le ressort, et les autres droits inséparables de la couronne.

Le grand maître Roger de Pins mourut, le 28 mai 1365. On élut, au commencement du mois de juin, son successeur, le grand commandeur frère Raimond Béranger, qui était alors à Rhodes. Son grand mérite l'éleva à cette dignité. Il était fils d'Aimar Béranger, seigneur du Pont de Royans, au diocèse de Die, et d'Alix de Bressieu. Aimar épousa, en secondes noces, Béatrix de Sassenage, qui lui apporta, en dot, la terre de Sassenage. Ses descendants prirent, depuis, le nom de cette terre, qu'ils portent encore aujourd'hui avec beaucoup de lustre. Le grand maître envoya trois ambassadeurs au pape, pour lui donner part de son élection. C'étaient : le grand prieur Hérédia, Bertrand Flote, commandeur de Saint Estienne de Monopolis et de la Croce, et Pierre de Buisson, son ancien commandeur de Nébian. La charge de grand commandeur, dont jouissait le grand maître, fut donnée à frère Pons de Montdragon.

L'empereur Charles IV était venu à Avignon, en l'an-

(1) *Captal*. Mot gascon qui signifiait chef ou seigneur. Le *captal de Buch*, Jean de Grailly, s'est rendu célèbre dans les guerres du XIV^e siècle. La petite seigneurie de Buch était située dans le département de la Gironde. (Chéruel, *Dictionnaire des Institutions de la France*.)

née précédente, pour voir le pape, et s'y était fait couronner roi d'Arles, pour conserver le droit, qu'il avait sur cet ancien royaume. Etant à Moirenc en Dauphiné, le 10 de juin 1365, il confirma, à la prière de frère Bontous de Say, commandeur de Saint-Vincent-lès-Valence et Rosillon, le privilège d'exemption de péages et autres droits, que l'empereur Frédéric I^{er} avait accordés à l'Ordre, en l'année 1158. Le grand prieur de Toulouse, frère Marquès de Goson, mourut en cette année. Ce prieuré fut conféré à frère Dragonet de Montdragon, ci-devant commandeur de Magrian. Hérédia tint, à Avignon, son chapitre de l'année 1366. Il n'y assista point de commandeurs de delà le Rhône.

Les chevaliers, qui résidaient en Europe, étaient déchués de leur ancienne régularité. Le grand maître vint en France, pour tâcher de les réformer. Il tint, à Avignon, le 5 de mars 1366 (1367), un chapitre général, où assistèrent, entre autres, frère Nicolas Solier, prieur de l'église, et Ferlin d'Airascat, amiral, procureur du couvent, Pons de Montdragon, grand commandeur, Pons de Tournon, maréchal, et Henry de Saint-Trudon, trésorier.

Le grand prieur Hérédia y assista aussi. On y fit plusieurs règlements, et, entre autres, on ordonna que toutes les dépouilles des prieurs et commandeurs, qui mourraient, de l'isle de Corfou au delà, appartiendraient, à l'avenir, au trésor ; et que celles des commandeurs, qui mourraient, de cette ile en-deça, c'est-à dire en Europe, seraient toujours des grands prieurs, suivant l'usage. Mais ceux-ci se départirent alors du droit, qu'ils avaient sur les dépouilles, et de celui de mortuaire des commanderies, qui étaient composées du revenu, qui courrait depuis le jour de la mort du commandeur, jusqu'au chapitre suivant. Et, pour les dédommager, on leur permit de retenir, une fois tout seulement, une commanderie, qui vaquerait, de celles qui seraient à leur collation par dessus les chambres, à condition que, l'ayant prise, ils ne pourraient plus la changer sans le consentement du grand maître et du conseil. On l'appela, depuis alors, la cinquième chambre.

Hérédia alla en Aragon d'abord, après la clôture du chapitre général. Avant son départ, il établit frère Bertrand de Puget, commandeur de Naples, Manosque et Beaulieu, son lieutenant deçà le Rhône, et le commandeur de Rustiques frère Aimeric de la Ribe en delà de cette rivière. Puget présida, comme lieutenant, au chapitre de cette année, qui se tint à Avignon. Le grand maître, ayant fini les affaires du chapitre général, alla en Dauphiné voir ses parents. Il accompagna, en Sicile, le pape, de qui il était fort aimé, au voyage qu'il fit en Italie. Ils s'embarquèrent, à Marseille, le 20 de mai, et arrivèrent à Rome, le 16 d'octobre, et de là il se rendit à Rhodes.

Frère Béranger de Puget, commandeur de Manosque et Naples, obtint, le 3 de mai 1368, de Jeanne, reine de Sicile et comtesse de Provence, qui était alors à Naples, la confirmation du privilège, que le comte Charles I^{er}, son bisaïeul, avait accordé au commandeur de Manosque, par la transaction de 1262, de tenir un juge des premières appellations dans cette ville.

Les registres du grand prieuré nous apprennent que Hérédia était à Barcelonne, le 10 d'avril 1368. Il retourna, peu de mois après, à Avignon. Il avait trouvé le moyen de posséder tout à la fois plusieurs prieurés et commanderies. Son exemple avait enhardi d'autres d'en faire de même, par la faveur des princes qui les protégeaient. Ainsi on voyait des chevaliers qui regorgeaient de biens, tandis que d'autres, plus méritants, n'en avaient point. Le pape remédia à cet abus par une bulle, donnée à Montefiascone, le 14 de septembre, l'année dixième de son pontificat, qui tombe à l'an 1368, par laquelle il priva les chevaliers, qui avaient plusieurs prieurés, de tous ceux qu'ils possédaient, à la réserve d'un seul, qu'il leur permit de retenir à leur choix. Il ordonna la même chose à l'égard de ceux, qui avaient plusieurs commanderies, et qu'ils feraient l'option du prieuré ou de la commanderie, qu'ils voudraient garder, dans huit mois, à compter du jour de la publication de la bulle en cour de Rome, que s'ils n'y obéissaient pas, il les priverait de tous les biens,

qu'ils possédaient dans l'Ordre ; et permit au grand maître de conférer, pour cette fois, les prieurés et commanderies, qui vaqueraient, par la démission qu'en feraient les pourvus, ou par leur destitution. La bulle fut publiée, en cour de Rome, le 25 du même mois de septembre. Elle fut un coup de foudre pour Hérédia. Il fut contraint de céder au temps, et, au commencement de l'année suivante 1369, il se démit, entre les mains du commandeur la Ribe, procureur général de l'Ordre, des grands prieurés de Saint-Gilles et Castille, et des commanderies, dont il jouissait, et ne se réserva que la chatelanie d'Emposte. Le chapitre provincial, qui se tint, en cette année, à Montpellier, nomma lieutenant du grand prieuré, vacant par cette démission, frère Gaucher de la Bastie, commandeur de Pézenas, qui y présida en cette qualité.

Frère Raimond Savin. (1)

(De gueules à un bras armé, issant d'un savinier, supportant un glaive. Chargé d'une croix de Jérusalem d'or.)

La démission d'Hérédia, étant arrivée à Rhodes, le grand maître, usant du pouvoir que le pape lui avait donné, conféra le grand prieuré de Saint-Gilles, en cette année 1369, à frère Raimond Savin, commandeur d'Arles, avec les chambres de Saint-Gilles, Sainte Eulalie et Montpellier. Il était alors à Rhodes, et nomma son lieutenant le commandeur Aimeri de la Ribe. Manosque lui donna la naissance. Bertrand et Laugier sont nommés parmi les habitants de cette ville, qui, en l'année 1208, prêtèrent serment de fidélité à l'Ordre.

Après la mort de Guillaume IV, comte de Forcalquier, Raimond Savin, co-seigneur de Pierevert, et Isnard Savin, co-seigneur de Corbières, sont nommés dans un acte de 1234. Frère Pavon Savin, co-seigneur de Corbières, citoyen de Manosque, nommé dans un titre du 14 avril 1372, n'eut qu'une fille nommée Bérangère, qui hérita aussi de

(1) Page 301 du manuscrit.

Giraud Savin, co-seigneur de Volx, et qui épousa Jean de la Croix, aussi co-seigneur de Corbières.

Frère Dragonet de Montdragon, grand prieur de Toulouse, mourut en l'année 1370. On conféra ce prieuré à frère Sicard de Murviel, commandeur de Saint Maurice de Cazevieille. Savin se démit, vers le mois de juillet de cette année, du prieuré de Saint-Gilles. Il s'en réserva les revenus jusqu'au jour de Saint-Jean-Baptiste de l'année suivante, qui furent exigés par le chevalier Antoine Savin de Pierevert, son procureur. Et, pour lui donner moyen de s'entretenir honorablement, on lui donna la commanderie de Manosque. Frère Béranger du Puget, qui en jouissait, et de celle de Beaulieu, s'en était démis, l'année d'aparavant, pour obéir à l'Ordre du pape, dont nous avons parlé, et s'était réservé la commanderie de Naples et le comté d'Alise, qu'il possédait encore. Le grand prieur Savin ne garda pas longtemps Manosque ; il s'en démit, l'année suivante, en faveur du chevalier Jean Savin, son neveu.

Frère Sicard de Murviel. (1)

(D'or à la tour à trois créneaux d'azur maçonnée de sable.)

Le chatelain d'Emposte, Hérédia, ayant appris la démission, que frère Raimond Savin avait faite du prieuré de Saint-Gilles, il conçut le dessein de l'avoir une deuxième fois, et, dans cette vue, il s'adressa au pape Urbain V. Il lui représenta qu'avec la seule chatellanie d'Emposte, il ne pouvait soutenir les dépenses, auxquelles l'engageaient les postes qu'il occupait, et il le pressa fortement de lui conférer le prieuré. Le pape, qui était très pieux, le lui refusa et écrivit seulement au grand maître de lui donner une commanderie, qui fut proche d'Avignon, lorsqu'il en vaquerait une. Le grand maître et le consul attendirent la tenue d'un chapitre général, pour conférer le prieuré, selon l'ancien usage. Mais la démarche

(1) Page 302 du manuscrit.

d'Hérédia leur fit ouvrir les yeux, et, pour éviter qu'à l'avenir les chevaliers ne pussent pas faire demander par les prieurs les prieurés, comme il était arrivé par le passé, on fit un règlement portant que lorsqu'ils vauqueraient, le grand maître et le consul pourraient les conférer, sans attendre la tenue du chapitre général, en observant l'ancienne forme de l'institution des langues. En conséquence de ce règlement, on conféra, le 11 aoust 1370, le prieuré de Saint-Gilles à frère Sicard de Murviel, grand prieur de Toulouse, et on lui donna, pour ses chambres, Saint-Gilles, Montpellier et Sainte-Eulalie. Il était apparemment le plus ancien de la langue. On commença, à peu près dans ce temps là, d'avoir égard à l'ancienneté des chevaliers, dans la collation des prieurés. Le prieuré de Toulouse fut conféré, le même jour, à frère Gaucher de la Bastie, commandeur de Pézénas, sorti des seigneurs de la Bastie-Roland, dans le comté de Valentinois.

Murviel, bourg en Languedoc, au diocèse de Béziers, avait donné le nom à cette maison, qui en possédait la seigneurie de toute ancienneté. On peut voir, dans l'*Histoire générale de la langue d'oc*, ses illustres alliances. Mafried de Murviel fut du nombre des seigneurs, qui assistèrent à un plaid tenu, l'an 1053, par Béranger, vicomte de Béziers, et par Béranger évêque de cette ville. Sicard, de Murviel du nom, fut présent au testament de Bernard Atton, vicomte de Béziers, de l'an 1118, et à un second testament de ce prince, de l'an 1129. Il assista au mariage qu' Aimar de Murviel contracta, l'an 1150, avec Tiburge, fille de Guillaume d'Omlas, comte d'Orange. De lui descendait, par divers degrés, Sicard IV, qui fut marié avec Miracle. Il fit son testament, l'an 1325, et institua ses héritiers Pons et Sicard de Murviel, ses enfants. Ce dernier, qui était notre grand prieur, voulant entrer dans l'Ordre de Saint Jean, fit donation de tous ses biens à son frère. Pons fit son testament, le 8 d'avril 1381, qui fut reçu par Déodé de Pousols, notaire, où il fait mention de son père et de sa mère. Il nomma le grand prieur, son frère. son exécuteur testamentaire, et institua son héritier Sicard, son fils, qui fut le V^e du nom. Celui-ci épousa Isa-

beau de Salguières, d'où naquit Guillaume Murviel, qui mourut sans enfants, l'an 1404. En sa personne finit cette ancienne maison. Il institua son héritier Antoine Aybrard, seigneur de Saussans et de Pégueyroles (1), son cousin-germain, les descendants duquel quittèrent leur nom, et prirent les noms et armes de Murviel. Cette maison était connue longtemps auparavant dans l'Ordre. Frère Déodé de Murviel était commandeur de Saint Vincent d'Olargues, en 1279.

Sicard de Murviel assista au chapitre provincial, tenu à Montpellier, le 9 de juillet 1338 ; mais il n'est point nommé parmi les capitulants, parce qu'il était encore novice. Il fut pourvu, environ l'an 1354, de la commanderie de Saint-Maurice de Casevieuille, à laquelle on avait alors uni celle de Nismes ; et il la garda jusqu'en l'année 1370, qu'il fut pourvu du grand prieuré de Toulouse. Il y a apparence qu'il était alors à Rhodes. Le grand maître le créa, en même temps, son lieutenant général en France. Il alla d'abord à Toulouse ; il y était, le 10 de juillet de cette année. Mais, cette charge l'obligea d'aller faire son séjour à Avignon, qui était le siège de la cour de Rome ; et, en l'an 1370, il fut transféré, ainsi que je l'ai dit, au grand prieuré de Saint-Gilles. Dans une commission, qu'il donna à Avignon, en qualité de lieutenant général du grand maître, le 3 novembre de cette année, il n'est qualifié que prieur de Toulouse. Il n'avait pas, sans doute, reçu alors sa bulle de provision de celui de Saint-Gilles. Il tint à Avignon son premier chapitre, qui fut celui de 1371.

Le roi de France donna, au mois de juin de cette année, à Charles, roi de Navarre, la seigneurie de Montpellier. Il se réserva le droit de sauvegarde, de ressort, et de souveraineté. Il nomma Arnaud de Lar, gouverneur de cette ville et garde de ses droits. Il lui donna, le 8 de mai 1372, des instructions, dans lesquelles il est dit, entre autres, que le gouverneur avait la garde des biens de l'Ordre de

(1) Saussan et Pegairolles, communes du départ. de l'Hérault.

Saint-Jean et de l'église de Maguelone, et autres, qui sont sous la garde du roi, et de fondation royale, et la connaissance de leurs personnes et de leurs biens. (1)

Raimond Jehan, commandeur de Puisubran, exerçait encore, le 4 de mars 1372, la charge de receveur du grand prieuré. Apparemment, c'était avec le commandeur Aimeri de la Ribe, procureur général de l'Ordre ; quoiqu'il en soit, on commença, environ cette année, de n'avoir qu'un seul receveur des responsions dans ce prieuré ; et le conseil donna cette charge à frère Aimery de la Ribe. Il se voit une lettre que Louis de Poitiers, comte de Valentinois, lui écrivit, à peu près dans ce temps là, pour le remercier de ce qu'il avait procuré la commanderie de Montélimar à frère Bertrand de la Bastie. La suscription est telle : *A mon très chier et grand ami le commandeur de Rustiques, receveur général au prieuré de Saint-Gilles.* Les règlements, que le chapitre général, tenu l'an 1367, avait fait, n'ayant pas été suffisants, pour rétablir l'ancienne régularité parmi les chevaliers, qui, pour la plupart, vivaient d'une manière très peu conforme à leur état, le pape écrivit au grand maître de convoquer un chapitre général dans un lieu voisin de la cour de Rome, et ordonna au grand prieur Murviel, en qualité de lieutenant du grand maître, d'avoir soin de faire cette convocation. Ce fut à Avignon, au mois de septembre 1373. Le chatelain Hérédia y présida, en vertu d'une commission particulière du grand maître. Les baillis et commandeurs suivants y assistèrent :

Frère Geofroy <i>Rostaing</i> , grand commandeur.	} Visiteurs généraux.
Guillaume de <i>Chaucony</i> , hospitalier.	

Grands prieurs :

Sicard de *Murviel*, de Saint-Gilles.

Daniel de *Careto*, de Lombardie.

Robert de *Chateauneuf*, d'Auvergne.

(1) *Hist. de Languedoc*, t. IV, p. 347 et suivantes. — Nouvelle édition, t. IX, p. 822 et suivantes.

Jean de Rivara, de Venise.
Berard d'Aquaviva, de Capoue.
Simon duc de Treschin, de Bohême.
Loup Sancho, de Castille et Léon.
Palamède Giovanni, de Pise.

Commandeurs :

Henri de Saint Trudon, d'Aluetina.
Jean Achard, de Montclar. (1)
Arnaud Guitard, du Mas-Dieu. (2)
Dominique d'Alemagne, de St-Etienne de Monopoli.
Bertrand Flote, de Naples.
Manuel Chabaud, de Sainte-Euphémie.
Arnaud Bernard Hébrard, de Bourdeaux.
Raimond Jehan, de Puysubran.
Aimeric de la Ribe, de Rustiques.
Pierre de Caylus, de Millau.
Jean de Lafars, de Poucharramet. (3)

La langue d'Italie éleva, dans cette assemblée, une grande contestation contre celle de Provence. Elle prétendait que les prieurés de Capoue et Barlette, et les commanderies de Saint-Etienne de Monopoli, Venose et Sainte-Euphémie, situées dans le royaume de Naples, devaient lui appartenir, et être conférées, à l'avenir, aux seuls italiens ; et que le grand prieuré d'Hongrie et ses commanderies devaient être communes entre les deux langues. Celle de Provence soutenait, au contraire, qu'elle était en possession, depuis un temps immémorial, d'en jouir en seul. Ce démêlé n'ayant pu se terminer alors, le pape commit les cardinaux Albornos et Pierre Corsin, pour le décider. Ces commissaires leur firent passer une

(1) *Montclar* (Drôme), arrondissement de Die, canton de Crest, membre de la commanderie de Valence.

(2) *Mas-Dieu* (Gard), arrondissement d'Alais, canton de la Grand'-Combe, membre de la commanderie de Saint-Christol, près de Lunel (Hérault).

(3) *Poucharramet* (Haute-Garonne), arrondissement de Muret, canton de Rieumes.

transaction, au mois de novembre suivant, où assistèrent, pour la Provence, le grand commandeur Rostaing, frère Gaucher de la Bastide, grand prieur de Toulouse, et les commandeurs Bertrand Flote, Aimeri de la Ribe de Raisac, Pierre Buisson de Nébian, Arnaud de la Ribière de Condat, Arnaud Bernard Hébrard de Bordeaux, et Pierre d'Hauterive d'Avignon. Ils convinrent que les commanderies de Saint-Etienne de Monopoli, Strevibia, Alise et Venose appartiendraient, en seul, à la langue de Provence ; que les prieurés de Capoue et Barlette et les commanderies de Naples et de Sainte-Euphémie appartiendraient à celle d'Italie, et que le prieuré d'Hongrie et ses commanderies resteraient communes entre les deux langues, comme elles étaient auparavant.

Le grand commandeur Rostang mourut, vers la fin de cette année, ou au commencement de la suivante 1374. La grande commanderie fut conférée à frère Bertrand Flote, commandeur de Naples. Il était sorti des seigneurs de Gauhert en Provence, au diocèse de Digne. Dans une transaction, qui fut passée, le 1^{er} d'aoust 1341, entre frère Béranger du Puget, commandeur de Saint-Maurice, et Albert Blacas, seigneur de Baudinard, où il fut présent, il est appelé *M^r frère Bertrand Flote, chevalier de Gauhert*. C'était un homme d'un mérite distingué, et fort estimé du pape Grégoire XI, qui l'employa en plusieurs occasions importantes.

La commanderie de Trinquetaille, dont jouissait le grand commandeur Rostang, fut conférée à Bertrand de Baux. Il en était déjà en possession, le 13 de juillet 1373. On ne trouve rien de certain au sujet de son origine. Je serais porté à croire qu'il était fils d'Hugues, seigneur de Baux en Provence, comte d'Avelin, seigneur de Couso, Lauro et la Gardia Lombarda, au royaume de Naples, et de Jean d'Apcher. Nous ne trouvons rien de lui ; ce qui me fait présumer qu'il passa la plus grande partie de sa vie dans ce royaume. Il y possédait même des biens patrimoniaux. Il fit, le six de mai 1375, une procuration à frère Féraud Niel, administrateur de la commanderie de Naples, pour le grand commandeur Flote, pour exiger les

rentes, qui lui étaient dues à Naples, Lauro et autres lieux. Il mourut dans le mois suivant.

Le grand maître Raimond Béranger mourut, dans l'île de Chypre, le 16 de février 1374. Pendant le peu de temps qu'il gouverna l'Ordre, il fit des règlements très utiles, pour le maintien de la discipline, parmi les chevaliers. Il eut pour successeur frère Robert de July, grand prieur de France, qui était alors à son prieuré. Il en partit, dès qu'il eut reçu la nouvelle de son élection, et alla à Avignon rendre ses devoirs au pape. Il tint, dans cette ville, au commencement du mois de septembre, une assemblée générale. Le pape ordonna que les ordonnances, qui se feraient, auraient la même valeur, que si elles avaient été faites dans un chapitre général. Le grand prieur Murviel fut confirmé dans la charge de prieur, pour dix années, à la session du 5 de ce mois.

On établit dans cette assemblée deux trésoriers généraux de l'Ordre ; l'un à Gènes, l'autre à Avignon. Frère Pierre de Provins, commandeur de Provins, au grand prieuré de France, fut nommé trésorier général à Avignon. Sa fonction était de retirer l'argent de France et d'Espagne, que les receveurs des prieurés lui comptaient. Lorsqu'un receveur venait à mourir, il en établissait un, jusqu'à ce que le conseil y eut pourvu. On cessa alors de créer des procureurs généraux de l'Ordre dans les prieurés. Le grand maître partit d'Avignon, le 15 d'octobre, pour aller à Rhodes. Il s'embarqua, au port de Bouc, sur la galère de l'Ordre. Avant son départ, il créa le chatelain Hérédia, son lieutenant deçà la mer, et lui donna la commanderie de Montpellier, mais il se réserva la seigneurie de Launac, qui reçut le principal membre.

Le grand maître de Juillac, étant arrivé à Rhodes, assoupit, par sa prudence, plusieurs contestations, qui étaient survenues parmi les chevaliers pendant son absence. Il en donna part au pape par une lettre, et lui marqua, en même temps, que les Turcs avaient une puissante armée en Asie ; que cette raison l'obligeait de donner tous ses soins, pour la défense de l'île de Rhodes, et de la ville de Smyrne, que l'Ordre possédait alors. Il le

pria de lui procurer des secours de son chef, ou de la part de ses chevaliers. Le pape, ayant reçu sa lettre, en l'année 1375, conféra là-dessus avec le chatelain Hérédia et avec les commandeurs et chevaliers, qui étaient à Avignon. On y résolut de tenir dans cette ville, le 1^{er} novembre de cette année, une assemblée, où on appellerait tous les grands prieurs de France, et que chacun d'eux menerait deux commandeurs des plus âgés de son prieuré, pour délibérer sur le secours qu'on donnerait.

L'assemblée se tint, au jour marqué. Le chatelain Hérédia présida, en qualité de lieutenant général du grand maître deçà la mer. Les assistants furent : Bertrand Flote, grand commandeur, frère Renaud de Giresme, grand prieur de France, Jean Garnier, grand prieur de Champagne, Robert de Chateauneuf, grand prieur d'Auvergne, Sicard de Murviel, grand prieur de Saint-Gilles, et Audibert de Goson, lieutenant de frère Gaucher de la Bastie, grand prieur de Toulouse. Frère Aimeri de la Ribe, commandeur de Reyssac, receveur, et Pierre d'Hauterive, commandeur d'Avignon, furent les deux qui y assistèrent, pour le prieuré de Saint-Gilles. On y délibéra d'envoyer, à Rhodes, pour ce secours, 500 chevaliers et autant de servants ; le chatelain, le grand commandeur, les grands prieurs de France, de Champagne et de Saint-Gilles, et quelques commandeurs furent chargés de faire la répartition de ce que chaque prieuré devait fournir de chevaliers. Le pape envoya cette taxe à tous les grands prieurs de l'Ordre, et leur ordonna de faire partir tous les chevaliers et servants de leurs prieurés, en manière qu'ils arrivassent en Sicile, à Venise, ou à Gènes, pour tout le mois de mars de l'année 1377. Il donna part de ses résolutions à Edouard I^{er}, roi d'Angleterre, par un bref du 8 de décembre 1375, et lui marqua que ces troupes devaient se rendre dans la Romanie, et que ce passage se ferait ainsi pendant quelques années. Bosio écrit que cette assemblée se tint en 1376, mais, il s'est trompé ; si cela était, Hérédia n'y aurait pas présidé, parce qu'il n'était plus en France, le 1^{er} novembre de cette année, comme je le dirai bientôt.

Un inconvénient, qui était survenu, dans ce temps là, et auquel on ne fit peut-être pas assez attention, faillit faire échouer un projet si utile à la chrétienté, et, en même temps, si honorable pour l'Ordre. Les grandes divisions, qui régnaient alors entre les prieurs chrétiens, étaient cause que l'Ordre ne pouvait point être payé de ses responsions, ni de l'imposition extraordinaire, qu'on avait mis sur les commanderies, pour fournir à la défense de Rhodes et des autres îles, et aux frais du passage ordonné par le pape. Le grand maître et le conseil prirent, là dessus, une détermination, qui mérite de grandes louanges. Ils délibérèrent, le 10 août 1376, de vendre des biens de l'Ordre, à perpétuité ou à temps, et en telle quantité qu'il serait nécessaire, pour fournir à toutes les dépenses. Frère Gaucher de la Bastie, grand prieur de Toulouse, et Pierre de Renneville, lieutenant de l'Hospitalier, furent députés, pour faire ces aliénations, à condition qu'elles se feraient, de l'avis du chatelain Hérédia, des grands prieurs, et de quatre commandeurs des pays, où les biens, qu'on vendrait, seraient situés. Le pape confirma cette délibération avec éloge.

Le pape Grégoire XI, ayant résolu de remettre le siège apostolique à Rome, qui en avait été tiré depuis 70 années, partit d'Avignon, le 17 de septembre. Le chatelain Hérédia commanda l'escadre des galères, qui le conduisait. Il arriva, à Rome, le 17 de janvier 1377 ; et il fit son entrée solennelle, à laquelle Hérédia porta l'étendard de l'église. Le grand maître, ayant été informé du départ de ce dernier, nomma le grand prieur Murviel, son lieutenant en France. Ce grand prieur, étant à Aix, ratifia, le 25 d'avril de cette année, conjointement avec Fouques d'Agout, seigneur de Reillane et de du Luc, sénéchal de Provence, intervenant pour la reine Jeanne, comtesse de Provence, la transaction de 1262. Il tint, à Manosque, le chapitre de cette année. (1)

Les chevaliers et les servants, qui devaient faire le passage, se rendirent, pour la plupart, au port d'Ostie, où

(1) La Vernède, Le Clamador, n° 3.

on avait désigné le quartier d'assemblée, au mois de juillet de cette année 1377. On nomma Hérédia général du passage. Celui-ci, étant à Anagni, le 16 de juin, auprès du pape, donna ordre à frère Pierre de Provins, trésorier général, de préparer des vaisseaux et des provisions pour les troupes, qui devaient s'embarquer en Provence. Il se qualifie, dans cette commission, *lieutenant général du grand maître et couvent de Rhodes, dans tous les pays de deçà la mer, et créé capitaine général du passage*. Le grand maître mourut, le 29 de juillet suivant.

On éleva Hérédia à la dignité magistrale. Bosio a marqué la mort de Juillac au 29 de juin 1376, et l'a devancée, par là, de onze mois. Mais, comme il a vu le journal du grand voyage de Grégoire XI à Rome, écrit par l'évêque Sinigaglia, qui était à sa suite, qui commence au mois de septembre 1376, et finit au mois de janvier suivant, où Hérédia n'est qualifié que chapelain d'Emposte, ce témoignage lui a fait naître de justes doutes sur l'époque de son élection. Et ne pouvant les résoudre, il s'est contenté de dire que, puisqu'il n'y était point qualifié de grand maître, il fallait qu'il n'en eut point reçu la nouvelle.

Hérédia ayant reçu les ambassadeurs, que le couvent lui envoya, partit pour Rhodes, avec la petite armée de l'Ordre. Il écrivit de Naples, le 20 de novembre 1377, au grand prieur Murviel, et lui marqua qu'il retenait la commanderie de Montpellier pour sa chambre; et que, comme son prédécesseur tenait à sa main le membre de Launac (1), son intention était d'en faire de même.

Le pape Grégoire XI mourut, à Rome, le 27 de mars 1379. Les cardinaux, qui, pour la plupart, étaient français, craignant les emportements du peuple romain, qui, pour obtenir l'élection d'un pape italien, s'était porté jusqu'aux excès de fureur que de forcer les portes du conclave, élurent l'archevêque de Bari, qui prit le nom d'Urbain VI, non point dans le dessein de l'élire pour le véritable pape, mais seulement pour avoir le moyen

(1) Launac, ferme de la commune de Fabrègues, arrondissement et canton de Montpellier (Hérault).

d'aller faire ailleurs, en liberté, une élection plus canonique ; cela fait, la plupart des cardinaux se rendirent à Fundi, ville du royaume de Naples, où ils élurent le cardinal Robert de Genève, qui prit le nom de Clément VII, ce qui causa un schisme, qui fut très funeste à la chrétienté. Chaque pape avait des princes et des royaumes formés à son obéissance. Ceux qui traitent Clément d'antipape ont certainement tort, puisque les rois de France et d'Espagne ne suivirent son parti, que parce qu'ils reconnurent que son élection était la plus canonique. Comme cette question était extrêmement difficile en droit et en fait, selon la remarque des théologiens, et le droit des deux partis si fort incertain, qu'il l'est encore aujourd'hui, chacun pouvait, en sûreté de conscience, tenir le parti du pape, qu'il croyait légitime. L'Ordre de Saint Jean reconnaissait Clément qui vint à Avignon, en l'année suivante, et y établit son siège. Murviel tint, à Avignon, au commencement d'avril, le chapitre de 1378.

Le grand maître, souhaitant de signaler le commencement de son magistère par quelque entreprise contre les Turcs, joignit les troupes de l'Ordre à celles des Vénitiens. Ils assiégèrent, en cette année, Patras, ville capitale de la Morée, et la prirent. Mais l'ayant gardée négligemment, les Turcs la reprirent, le 13 d'aoust, et firent prisonnier le grand maître, avec toute la garnison. Sa détention ne porta point de préjudice à l'Ordre, par la bonne conduite du grand commandeur frère Bertrand Flote, qu'il avait créé son lieutenant, avant son départ.

Le grand maître avait résolu de tenir un chapitre, dont il avait indiqué la tenue, au mois de février 1379. On le tint, en son absence, vers la fin de ce mois. Le grand commandeur, qui fut élu lieutenant du magistère, y présida. Ce fut probablement, dans ce chapitre, que les chevaliers de la langue de Provence se partagèrent entièrement. L'usage était établi parmi eux qu'on investissait indifféremment aux chevaliers de l'auberge de Saint-Gilles et à ceux de l'auberge de la province de Provence, les commanderies qui vacquaient au couvent. Mais, ils trouvèrent à propos de se séparer, et ils convinrent

que chaque auberge investirait les siennes ; que ceux de l'auberge de Saint-Gilles, qu'on appelait ordinairement de la grande Provence, investiraient entre eux les commanderies du prieuré de Saint-Gilles, situées de-là le Rhône, et celles du prieuré de Toulouse, et que les chevaliers de l'auberge de Provence, qu'on appelait la petite Provence, investiraient celles qui étaient en Provence, et dans le Valentinois et le Dauphiné. On délibéra que le grand prieur de Saint-Gilles serait obligé de se conformer à ce partage, en conférant les commanderies, qui étaient à sa nomination, et que les dignités resteraient communes entre les deux langues. Comme l'usage était que les langues nommeraient deux procureurs, pour assister aux chapitres généraux, les deux auberges nommèrent, depuis alors, chacune le sien. Ce changement en attira un autre, en même temps, dans le prieuré de Saint-Gilles ; car, par cette division, il se trouva ainsi partagé en deux, c'est-à-dire en grande et petite Provence. La grande, qui était le Languedoc, payait les deux tiers des impositions.

Le commandeur, Aimeri de la Ribe, receveur général du prieuré de Saint-Gilles, était mort, dans le commencement de l'année précédente. Frère Pierre de Provins, receveur général de l'Ordre en France, avait nommé à cette charge frère Guy de la Ribe, commandeur de Capestang, frère ou neveu du défunt ; en attendant que le grand maître y eût pourvu. Celui-ci prenait aussi le titre de receveur général. Le chapitre général ordonna, dans la session du 1^{er} de mars 1379, qu'à l'avenir il y aurait deux receveurs des responsions dans le prieuré, comme il y en avait autrefois. Mais on sépara leurs fonctions ; on en établit un dans la grande Provence, qui fut frère Bertrand Bot, commandeur de Saint-Pierre de la mer, et un autre dans la petite Provence, ce fut frère Raimond Jehan, commandeur de Gap. On ordonna que des 150 florins d'or, que le receveur, en seul, avait de gages, le receveur de la grande Provence en eût cent et celui de la petite 50.

Le grand maître se racheta de son esclavage en cette année 1379. Il arriva à Rhodes, la veille de Saint Jean-

Baptiste. Un anonyme qui a écrit sa vie, cité par Bosio, dit que, comme sa rançon ne fut pas prête d'abord, les grands prieurs de Saint-Gilles, de Rome et d'Angleterre lui servirent d'otage jusqu'au paiement. Mais cet auteur, qui n'est pas d'ailleurs fort exact, se trompe à l'égard du grand prieur de Murviel puisqu'il était alors dans son prieuré, et qu'il tint, à Montpellier, le chapitre de cette année. Il tint à Avignon celui de l'année 1380. Les commandeurs Bot et Jehan, nouveaux receveurs du grand prieuré, y présentèrent leurs commissions, que le chapitre général leur avait accordées.

Murviel passa, le 12 de décembre 1381, une reconnaissance, en faveur de Louis de Poitiers, comte de Valentinois, de tous les fiefs et seigneuries, que l'Ordre possédait dans ses états, à savoir : Poët-Laval, la co-seigneurie de Dieulefit, et du terroir et mandement de Falcon, la haute seigneurie de Truinas, la Bastie-de-Sous-Pierre, Charol, Manas, et tout ce que l'Ordre avait à Saint-Vincent-sur-Charpey, et à Cléon-d'Audran, et la portion de Saint-Gervais, qui avait appartenu aux Malaval. Murviel fut assisté des commandeurs Maximin de Venterol, de Poët-Laval et Manas, de Roustain, baron de Montelimar, et Guigues de Saint-Vincent, près de Charpey, qui tous, dans le même temps, prêtèrent hommage au comte. Cet acte se passa à Crest, dans le couvent des Frères-Mineurs, en présence d'Emeric du Puy, seigneur d'Odefri, de Raymond de Chavanon, seigneur de Truinas et en partie de Roche-Baudin, de Pierre de Cornillan, seigneur de la Baume-Cornillane, d'Antoine de Taulignan, seigneur de Cléon-d'Audran, et de plusieurs autres.

Le grand prieur déclara, dans cet acte, qu'il ne pouvait point reconnaître au comte ce que l'Ordre possédait à Bays et à Saint-Fortuna-le-Cellier, situés en Valcheron, la maison, ni devès et ni la grange, qui avait appartenu à Giraud d'Englen, dont il était fait mention dans la transaction de 1269, parce qu'ils appartenaient au grand prieur d'Auvergne. Ces biens avaient été incorporés dans ce prieuré par le règlement, qui avait été fait auparavant de ses limites et de celles du prieuré de Saint-Gilles,

dans le Vivarais, où il avait été établi que la rivière d'Eyrieu ferait la séparation des deux prieurés.

Frère Gaucher de la Bastie, grand prieur de Toulouse, mourut en cette année. Ce prieuré fut conféré, le 23 de novembre, à frère Pierre d'Hauterive, commandeur d'Avignon. Frère Bertrand Rostang, surnommé Monge (1), acheta, le 22 de décembre 1382, de Guillaume Trabustel, écuyer, une maison dans Arles, pour servir de logement aux commandeurs de Saliers. Il était natif de cette ville, et fils de Pierre Rostang, écuyer, surnommé Vache.

Le trésor était, dans ce temps-là, fort épuisé, parce que les revenus n'étaient point payés des responsions. Pour y remédier, on y délibéra, dans une assemblée générale, qui se tint à Rhodes, le 13 d'avril 1382, que le grand maître irait en France, pour obliger les grands prieurs et les commandeurs de payer les responsions, et qu'il pourrait procéder contre les refusants par privation de leurs dignités et de leurs commanderies. On lui donna trois grands croix pour adjoints. Le grand commandeur Flote fut de ce nombre ; mais il mourut peu de jours après. La commanderie de Trinquetaille, dont il jouissait, fut conférée, le 9 d'avril, à frère Reforsat de Castelane. Le grand maître arriva à Avignon, vers le mois d'octobre. Il se voit une bulle, qu'il donna dans cette ville, le 26 de ce mois. Il tint un chapitre général à Valence sur le Rhône, dans la maison de la commanderie, au commencement du mois de mars 1382 (1383). Les désordres, que le schisme de l'église avait apportés dans toute la chrétienté, furent cause qu'il fut peu nombreux. Les suivants y assistèrent :

Frère Jean-Ferdinand *d'Hérédia*, grand maître.

Frère Pierre *Buisson*, prieur de l'église.

Procureurs du couvent :

Hesson *Slegelhots*, commandeur de Fribourg.

Guillaume de *Fontenay*, commandeur d'Espalion.

Grands prieurs :

Geraud de *Vienne*, de France.

(1) Commandeur de Soliers, en Camargue.

Jean Garnier, de Champagne.

Robert de Chateauneuf, d'Auvergne.

Sicard de Murviel, de Saint-Gilles.

Pierre d'Hauterive, de Toulouse.

Les lieutenants des grands prieurs d'Aquitaine et d'Allemagne, de frère Palamède Giovanni, prieur de Venise, et de frère Pierre de Valpergue, prieur de Lombardie.

Frère Raimond Gache, commandeur de Jalès, présenta, au chapitre, à la session du 15 de mars, une bulle du grand maître Raimond Béranger, où il paraissait, que la commanderie de Trignan avait été unie à celle de Jalès, et des commandeurs attestèrent d'avoir vu une bulle du pape Jean XXII, et une du grand maître de Villeneuve, qui en faisaient l'union. Là-dessus on l'adjudgea au commandeur, comme membre de Jalès. On réduisit, dans ce chapitre, en statut, le décret du conseil ci-devant fait, qui portait que le grand maître, étant au couvent ou absent, pourrait, en tout temps, conférer, avec l'avis de son conseil, les grands prieurés qui vacqueraient, et que cette nomination aurait la même valeur, que si elle avait été faite par le chapitre général.

Le pape Urbain VI voulant se venger de Jeanne, reine de Sicile, et comtesse de Provence, qui tenait le parti du pape Clément VII, avait donné l'investiture de ce royaume au prince Charles de Duras, cousin de la reine. Cette princesse, voyant qu'elle ne pouvait pas résister, avait adopté Louis, duc d'Anjou, frère de Charles V, roi de France, et l'avait déclaré son successeur universel, après sa mort. Et cependant, elle lui avait donné le titre de duc de Calabre, que portaient les fils aînés des rois de Sicile. Charles était venu dans ce royaume, avec une armée, en 1381 ; il avait défait, dans une bataille, Othon de Brunovie, mari de la reine, l'avait fait prisonnier, avec elle et s'était ensuite rendu maître de tout le royaume.

Le duc d'Anjou vint en Provence, au commencement de l'année 1382, avec une armée. Il alla à Avignon, pour conférer avec le pape, au sujet de cette guerre. Frère Jean Savin, commandeur de Manosque, leva alors, pour le service de ce prince, une compagnie. Etant à Avignon,

celui-ci accorda, à sa prière, le 25 de mars de cette année 1382, la confirmation de la transaction passée l'an 1262, entre le comte Charles I^{er} et l'Ordre. Il est qualifié dans cette patente : *Louis, fils du roi de France, duc de Calabre et d'Anjou*, et le 17 de mars suivant, il fit Savin, son conseiller et commensal.

Louis partit d'Avignon, le 31 du même mois de mai ; et après avoir resté dans le Comté Venaissin, pendant quelques jours, alla à Naples dans le dessein de chasser de ce royaume Charles, et délivrer la reine Jeanne. Il prit alors le titre de roi de Sicile. Le commandeur Savin le suivit, avec sa troupe composée en partie de ses vassaux, qui marchaient sous sa bannière. L'entreprise de ce prince fut fort heureuse. A son arrivée, la plupart des villes, à la réserve de celle de Naples, lui ouvrirent les portes. Il établit son siège à Tarente. Louis, voulant reconnaître les services que Savin lui avait rendus, lui accorda plusieurs faveurs.

Par la transaction de 1262, le commandeur de Manosque était obligé d'emmener à l'arrière-ban, au service du comte de Provence, cinq cavaliers et 50 fantassins de ses vasseaux, qui devaient servir pendant 40 jours de chaque année. Louis, étant à Tarente, le 12 de novembre 1380, réduisit, en qualité de comte de Provence, en faveur des commandeurs de Manosque et des habitants de cette ville, ce service à un cavalier et dix hommes de pieds. Trois jours après, il lui donna une pension de cent livres d'or, et le 2 de décembre suivant, il lui fit don de tous les biens, qui avaient été confisqués sur les vassaux de l'Ordre, tant de la ville de Manosque, que de tout autre lieu de Provence, qui lui étaient rebelles. et avaient suivi le parti de Charles de Duras. Celui-ci avait fait mourir la reine Jeanne, et, pour cette raison, Louis l'appelle dans ce diplôme *ennemi déclaré de la reine, notre mère et le nostre, détestable parricide et usurpateur de nos estats*. Les témoins de ce don furent Henry de Bretagne, Desporta de Romaine, beau-frère du roi, Fouquet d'Agout, marquis de Corfou, sénéchal de Provence, Hugues San Severino, comte de Patenza, Etienne San Severino, comte de Matira,

Jean et Pierre de Bueil, l'un connétable et l'autre maréchal du royaume de Sicile.

Le grand maître fit, dans ce temps là, entendre au pape, que plusieurs grands prieurs étaient peu exacts à payer leurs responsions ; que ce retardement causait un notable préjudice à l'Ordre, et fit en sorte que le pape commit les cardinaux Jean de la Grange et Nicolas de Brancas de juger toutes les affaires en cour de Rome, entre l'Ordre et les prieurs et commandeurs, avec pouvoir de les citer, même de les priver de leurs charges. Un mémoire, écrit dans ce temps là, nous apprend que la démarche du grand maître n'était, dans le fonds, qu'un prétexte, pour s'approprier les vacants : et que l'intérêt de l'Ordre n'était pas ce qui le faisait agir. Il intenta ensuite un procès, devant ces commissaires apostoliques, au grand prieur Murviel, au grand prieur de Toulouse, d'Haute-terive, et peut-être à d'autres, supposant qu'ils ne payaient point leurs responsions ; et fit rendre, contre Murviel, une sentence, qui le privait de son grand prieuré. Nous ignorons s'il en fit prononcer une semblable contre d'Haute-terive, puisqu'il jouit de son grand prieuré pendant toute sa vie. En tout cas, il l'y fit rétablir, en payant les responsions qu'il devait.

Murviel mourut, probablement, vers la fin de cette année, ou au commencement de l'année suivante 1384. La mortification, qu'il venait de recevoir, contribua peut-être à abrégér ses jours. Le grand maître établit lieutenant du prieuré, frère Antoine Balb, commandeur d'Avignon. Celui-ci tint, à Montfrin, le chapitre de cette année. L'ouverture s'en fit, le 8 de mai ; le grand maître, le prieur de l'église et le commandeur de Fontenay, qui avait été fait Hospitalier, procureur du trésor, y assistèrent. Huit commandeurs n'étant point venus au chapitre, et n'ayant point envoyé l'argent de leurs responsions, le chapitre, à la réquisition des procureurs du trésor, les priva de leurs commanderies, jusqu'à ce qu'ils fissent rendre obéissance au grand maître et au conseil, et reconnaître leur faute dans le chapitre.

Frère Raimond de Casillac. (1)

*(D'or à deux lions léopardés, rampants de gueules
à la bordure de sinople chargés de six besans d'argent.)*

Le grand maître conféra, de l'avis de son conseil, au mois d'octobre 1394, le grand prieuré à frère Raimond de Casillac (2), commandeur de Canabières (3) et de Campagnoles (4), avec les chambres de Saint-Gilles, Sainte-Eulalie et Nébian. Il était sorti des seigneurs de Casillac en Quercy, lieu dont l'église dépend de la commanderie du Bastit. Cette maison s'est éteinte, depuis environ plus d'un siècle. Comme il avait résolu de résider à Avignon, il nomma, le 28 d'octobre, des procureurs, pour l'administration de son grand prieuré.

Louis, roi de Sicile et comte de Provence, mourut, à Aix, le 20 septembre de cette année. Louis, son fils aîné, lui succéda dans ses états. Il était en bas âge. Le pape Clément VII, comme seigneur suzerain du royaume de Sicile, donna la tutelle de ce prince à la reine Marie de Blois, sa mère, par une bulle du 27 mai, l'année septième de son pontificat, qui tomba à l'année 1385. Cette princesse, étant à Avignon, confirma, au nom de son fils, le 19 de juin suivant, à la prière de Savin, commandeur de Manosque et de Sainte-Euphémie, et des habitants de cette ville, la réduction, que le roi Louis avait faite, le 12 novembre 1383, du service, que le commandeur était obligé de faire au comte pour l'arrière-ban. Cette princesse accorda, le 3 août suivant, au grand maître et à toutes les personnes de l'Ordre, une sauvegarde générale

(1) Page 320 du manuscrit.

(2) *Cazilhac* (Lot), arrondissement de Gourdon, canton de Martel.

(3) *Canabières* sur la montagne du Levezou, dans le Rouergue, diocèse de Rodez, commanderie relevant du grand prieuré de Saint-Gilles.

(4) *Campagnolles*, membre de la commanderie de Saint-Félix-de-Sorgues (Aveyron), arrondissement de Saint-Affrique, canton de Camarès.

et l'exemption du paiement des péages et passages en Provence. Et, le 11 du même mois, elle confirma, en faveur du commandeur Savin, le droit, que l'Ordre avait de tenir un juge des premières appellations dans toutes les terres que l'Ordre possédait dans ce comté.

Le prieur, Charles de Duran, dont j'ai déjà parlé, prétendit que la Provence devait lui appartenir, comme plus proche parent de la reine Jeanne; et que cette princesse n'avait pas pu en disposer en faveur du duc d'Anjou, et il avait, du vivant de ce duc, des troupes en Provence, où il s'était formé un parti considérable en sa faveur, parce que les Provençaux le regardaient comme le légitime successeur. La ville d'Aix, capitale du pays, plusieurs autres villes, des prélats et seigneurs s'étaient déclarés pour lui; mais un grand nombre resta fidèle au roi, Louis I^{er}, et, après sa mort, à Louis second, son fils, et entre autres frère Jean Savin, commandeur de Manosque, et Reforsat d'Agout, commandeur d'Aix et Puimoisson. Ce dernier prêta hommage à Louis II, pour ses commanderies, le 26 mars 1386. Jean le Lefèvre, évêque de Chartres, chevalier de ce prince, qui a dressé un journal de ses principales actions, dit que ces deux commandeurs portaient chacun une bannière du roi, lorsqu'il fit son entrée à Sisteron, le 24 juillet de cette année. Ils étaient, l'un et l'autre, conseillers de ce prince.

Louis avait des droits sur la principauté de l'Achaïe, ou de la Morée, mais il n'en jouissait point. Elle était possédée par les paléologues, et par d'autres seigneurs et même par les Turcs. La reine Marie, sa mère et sa tutrice, persuada au grand maître de l'acheter. Elle obtint, le 24 décembre 1386, une commission du pape, adressée aux cardinaux Pierre (Amiel) du titre de Saint-Marc, et Guillaume (Noallet) du titre de Saint-Ange, pour s'informer si cette vente était avantageuse. Les cardinaux ayant donné, là dessus, un avis favorable, le 24 janvier 1387, le roi vendit, le même jour, la principauté au grand maître, et à frère Pierre Brès, commandeur de Montpellier, procureur général de l'Ordre en cour de Rome, moyennant vingt mille florins d'or. La reine approuva, le même jour, cette

vente. Mais, elle devint infructueuse à l'Ordre. Jacques de Savoye, prince de Piémont, prétendit que l'Achaïe lui appartenait, et fit faire des protestations à l'Ordre, et dressa même une armée, pour la conquérir.

Charles de Duras étant mort, en l'année 1386, les affaires changèrent entièrement de face en Provence ; tous les habitants de ce pays, qui tenaient son parti, reconnurent le roi Louis pour leur souverain ; et il fut dressé, à cette occasion, des articles de paix, le 29 octobre 1387, entre ce prince et les consuls d'Aix, intervenant tant pour cette ville, que pour des prélats, seigneurs et communautés, qui avaient suivi le parti de l'annexion. La reine Marie, régente, en jura l'obéissance, en présence de plusieurs prélats et seigneurs, du nombre desquels était le commandeur Reforsat d'Agoust. Ce dernier assista tant pour lui que pour le commandeur de Manosque, Savin, à l'assemblée des états de Provence, qui se tint à Aix, au mois d'aoust 1390. Frère Jean de Venterol, commandeur des Omergues, y assista aussi, pour lui et pour les autres commandeurs de Provence.

La ville de Rhodes était, dans ce temps-là, fort dépourvue d'hommes et d'argent, ainsi que de munitions ; et celle de Smyrne, dont le pape avait confié la garde à l'Ordre, l'engageait à des dépenses, qu'il ne pouvait soutenir, surtout dans la conjecture fâcheuse du schisme. Le conseil envoya des ambassadeurs au pape, au roy de France, et au grand maître, pour leur demander des secours. Ils arrivèrent à Avignon, le 30 de juin 1390. Le pape accorda d'abord des indulgences, à ceux qui contribueraient, par leurs aumônes, à la défense de Smyrne, et chargea le grand prieur de Saint-Gilles, Casillac, de faire publier la bulle en France, et de recevoir les deniers, qui en proviendraient. Le grand maître tint, par ordre du pape, une assemblée générale à Avignon, le 1^{er} de septembre, où l'on traita des moyens les plus convenables, pour procurer un prompt secours. On y fit une imposition extraordinaire, pendant cinq années, outre les responsions ; et on délibéra, qu'au mois d'avril de l'année suivante, on enverrait à Rhodes un vaisseau, chargé de che-

valiers, de servants et de munitions. Le pape confirma les décrets de cette assemblée. Environ ce temps-là, on cessa d'avoir deux receveurs des responsions, dans le prieuré de Saint-Gilles. On n'y en établit qu'un, qui fut Rostan de Borjon, commandeur de Saliers, et Monteil Aimar, qui prit le titre de receveur général. Le trésor lui donnait cent florins d'or de gages. Peu de temps après, frère Hugues Giraud, commandeur d'Arles, fut fait grand commandeur. Il avait été auparavant, gouverneur de Smyrne. Il devait aller à Rhodes, au mois d'avril 1391, avec les chevaliers et soldats qu'on y envoyait, pour la défense de la place. Il y a apparence que le vaisseau ne partit point, puisque Giraud était à Avignon, au mois de juin de cette année. Il y mourut même peu de temps après. Frère Jean Flote, commandeur de Vénose, lui succéda en cette charge.

Le grand maître reçut, au mois de novembre, une lettre du maréchal de Pierre de Velant, son lieutenant à Rhodes, et du consul, qui lui apprenait que l'empereur des Turcs, Bajazet, faisait tous ses efforts, pour se rendre maître de Smyrne, que la peste avait fait périr une bonne partie de la garnison, et qu'elle était dépourvue de munitions. Là-dessus, il assembla son conseil. On délibéra d'envoyer, au printemps prochain, à Smyrne, un secours d'argent et de chevaliers, sous la conduite du grand commandeur Flote. Les commandeurs, chevaliers et servants, qui avaient été cités pour y aller, se rendirent à Avignon, au commencement de l'année 1391. Le grand maître tint, à cette occasion, une assemblée générale, au mois d'avril, où on prit de nouvelles résolutions. On y fit aussi quelques règlements pour la discipline de l'Ordre.

Raimond de Lescure, commandeur de Paliers (1), Re-

(1) *Palliers* ou *Palhers*, commune de la Lozère, canton et arrondissement de Marvéjols, commanderie relevant du grand prieuré de Saint-Gilles.

coules (1), Gapfrancès et Vaours (2), fut fait grand prieur de Toulouse, en l'année 1393. Il était sorti des seigneurs de Lescure, en Rouergue, près de Villefranche. L'empereur Bajazet prétendit exiger de l'Ordre des conditions très désavantageuses, et faisait, cependant, dresser une puissante armée. Le grand maître convoqua une assemblée générale, le 20 de juillet, dans la ville du Pont-Saint-Esprit, en Languedoc. On y délibéra d'envoyer à Rhodes un bon nombre de chevaliers et de servants, et de les faire partir, la première semaine du mois de juin de l'année suivante.

Il s'était fait, dans ce temps-là, un notable changement dans l'état des commanderies. On avait cessé d'y tenir des chevaliers et des *donnés*, et retranché considérablement le nombre des servants. L'infirmier de la maison de Saint-Gilles n'ayant plus eu, par ce moyen, occasion d'en faire les fonctions, cette charge devint un simple bénéfice, et Casillac la donna à frère Guiraud Teissandier, commandeur d'Espedailhac, mais, au commencement du siècle suivant, le conseil l'affecta à un des prêtres qui servaient l'église, et on donna à l'autre le titre de sacristain.

Pierre Brès, chevalier, prieur de l'église de Rhodes, commandeur de Montpellier et procureur général de l'Ordre en cour de Rome, mourut à Montpellier, au commencement du mois de mars 1396.

Le grand maître mourut à Avignon, dans le même temps. Les grands croix, qui étaient dans cette ville, renvoyèrent l'élection de son successeur au couvent de Rhodes, et, cependant, ils élurent lieutenant du magistère frère Robert de Châteauneuf, prieur d'Auvergne. Frère Philibert de Naillac fut élu grand maître. Il prit, pour une de ses chambres, la commanderie de Montpel-

(1) *Recoules* (Lozère), canton et arrondissement de Marvéjols, membre de la commanderie de Palliers.

(2) *Vahours*. Commanderie en Albigeois et en Rouergue, relevant du grand prieuré de Saint-Gilles.

lier. Il nomma, le 7 de juin de cette année, ses procureurs généraux en France, Héliou de Paillac, seigneur d'Auzain en Berry, son frère, Jean de Châteauneuf, seigneur de ce lieu, frère Guillaume de Lauris, commandeur de Flandre, Hospitalier, Jean de Pennevaire et Pierre de Provins, receveur général de l'Ordre, pour demander au pape Benoît XIII, qui avait succédé à Clément VII, et à tous les princes chrétiens, main-forte contre les prieurs et commandeurs, qui refusaient de payer les responsions, et pour retirer les dépouilles. Ils vinrent, quelques mois après, au prieuré de Saint-Gilles.

Le pape Clément VII avait ordonné, que tous les prélats et ecclésiastiques du Languedoc payeraient 20 francs d'or, par muid de sel, le huitième des vins et 12 deniers par livre sur les marchandises, pour la défense du royaume. Les laïques payaient le double. Il ordonna ensuite, que les ecclésiastiques de la province payeraient, pendant cinq ans, autant que les séculiers, à la réserve des cardinaux et des chevaliers de Saint Jean, qu'il exempta de cette imposition. Benoît XIII, son successeur, pour faire plaisir au roi, par sa bulle du 3 janvier 1397, prolongea de deux ans ce terme, qui était près d'expirer, et ordonna qu'il n'y aurait d'exempt que les universités, les cardinaux, chevaliers de Saint Jean et les Teutoniques.

Casillac fut appelé à Rhodes, en l'année 1397, pour servir au conseil, pendant deux années, suivant l'usage alors observé. Avant son départ, étant à Saint-Christol, le 22 de juillet, il établit le receveur Borjon, son lieutenant en Provence et en Dauphiné, et encore dans la sénéchaussée de Beaucaire. Nous ignorons le nom de celui qu'il établit dans le restant du prieuré.

Frère Jean de Meyrones, commandeur de Claret, procureur général de l'Ordre, au prieuré de Saint-Gilles, ayant appris que frère Jean Savin, commandeur de Manosque, était dangereusement malade dans son château, il y alla, au commencement du mois de novembre 1398, en compagnie de frère Jean de Venterol, commandeur des Omergues, et fit, le 9 de ce mois, l'inventaire des meubles

du palais. Savin y est qualifié, *grand commandeur de l'Ordre de Manosque*.

Il prenait, depuis longtemps, ce titre, mais non pas toujours, et il se trouve deux actes, l'un du 21 de septembre 1388, et l'autre du 8 janvier 1392 (1393), où il est qualifié de même. Il est difficile d'en savoir la raison. Il y a apparence qu'il avait été grand commandeur, et que, depuis, s'étant démis de cette charge, on lui en conserva le titre pendant sa vie, en considération de ses services. Il mourut peu de temps après.

Le pape Benoit XIII avait promis, lorsqu'il fut élu, de se démettre de la papauté, si la plus grande partie des cardinaux le jugeait à propos, pour le bien de la paix. Cependant, il n'avait point exécuté sa promesse. Cela obligea le roi de France de se soustraire de son obéissance. Plusieurs autres prieurs en firent de même ; et de vingt de ses cardinaux, il y en eut dix-huit qui l'abandonnèrent. Bien plus, le maréchal de Bons, appelé par les cardinaux et les habitants d'Avignon, qu'il avait maltraités, l'assiégea dans son palais, au commencement du mois de septembre de cette année, où il se trouva bientôt réduit à de grandes extrémités.

Casillac retourna de Rhodes, au mois d'aoust 1399. Il était, le 7 de septembre, à Launac, membre de la commanderie de Montpellier, qu'il tenait pour une de ses chambres. Il obtint, le 20 d'octobre suivant, du roi Louis II, comte de Provence, qui était alors à Tarascon, la confirmation du privilège de l'Ordre. Peu de jours après, ce prince accorda un autre privilège, dont voici le sujet : L'Ordre possédait, en Provence, plusieurs seigneuries, où les comtes avaient la haute justice, que les prieurs avaient aliénées, en divers temps, à des particuliers, qui prétendaient obliger les commandeurs et leurs vassaux de leur prêter hommage. Le commandeur Jean de Meyrones, procureur général de l'Ordre, remontra, là-dessus, au comte, que l'Ordre ne devait prêter hommage qu'aux seuls souverains ; que d'ailleurs, par les transactions passées entre ses prédécesseurs et l'Ordre, il était porté qu'ils ne pouvaient point aliéner ce droit d'hommage à des per-

sonnes supérieures, égales ou inférieures à l'Ordre. Ce prince se rendit aux raisons et donna, le 31 de ce mois d'octobre, une déclaration portant qu'aucun seigneur ne pourrait exiger l'hommage des commandeurs et de leurs vassaux, parce qu'ils n'étaient obligés de le rendre qu'aux souverains.

Frère Jean de Fay, chatelain des Echeles, étant mort en l'année 1400, Ami VIII, comte de Savoie, se saisit de la chatelanie, et envoya un de ses écuyers au pape Benoît XIII, pour le prier de la conférer à frère Pierre de Busca, piémontais, capitaine de ses troupes armées à la légère. Les cardinaux protecteurs de l'Ordre, qui en furent informés, s'y opposèrent fortement. Mais le prince prévint le pape, qui, nonobstant toutes leurs remontrances, s'engagea de la donner à Busca. Ces protecteurs trouvèrent à propos que, pour prévenir la collation du pape, le grand prieur de Saint-Gilles, qui était le collateur ordinaire de la chatelanie, la donnât, avant que Busca levât les bulles. Et, comme un des prétextes, dont le comte s'était servi pour la lui faire donner, était que le lieu des Echeles étant situé dans ses états, il ne voulait pas que la chatelanie fut donnée à un autre qu'à un de ses sujets. Casillac, étant à Sainte-Eulalie, la conféra, le 5 de septembre, au commandeur Jean de Meyrones, qui était né sujet du comte, parce que le lieu de Meyrones, qui appartenait à sa famille, était situé dans la vallée de Barcelonnette, qui était des estats de Savoie ; et par bonheur les bulles de Busca ne furent expédiées que le 6 de ce mois. Frère Gautier Lecras, prieur de l'église, lieutenant général du grand maître et commandeur de Meyrones, allèrent à Turin, pour tacher de se rendre le comte favorable. Ce prince leur témoigna qu'il était très fâché de s'être intéressé pour Busca ; et puisque la collation de Meyrones était antérieure en date à la sienne, il ne trouvait pas mauvais qu'il soutint son droit. Cependant, dans ce même temps, Geoffroy le Maingre, dit Boussicaut, gouverneur du Dauphiné, se saisit de Saint Jean de Morenc et des autres membres de la chatelanie, qui étaient situés dans cette province, en faveur de Jean de Clermont, qui

était un jeune chevalier, âgé de 13 ans, natif du prieuré d'Auvergne, fils de Geofroy, seigneur de Clermont en Viennois. Mais cela n'eut aucune suite. Il survint, pourtant, un autre prétendant, qui fut frère Dalmas Brutin, dit Talebart, dauphinois et chambellan du roi, qui le fit pourvoir de la chatelanie par frère Robert de Château-neuf, grand prieur d'Auvergne, qui était aussi lieutenant général du grand maître. Il se forma, là-dessus, un procès en cour de Rome, entre ces trois concurrents, dont le jugement fut commis à Martin de Salva, cardinal-évêque de Pampelune, et après sa mort, à un auditeur de rote ; et Meyrones obtint gain de cause.

Casillac ratifia à Aix, le 23 d'avril 1401, conjointement avec Jean le Voyer, lieutenant de Charles, prince de Tarente... roy de Provence pour le roi, Louis II son frère, la transaction de 1262, et en même temps il prêta hommage à ce prince pour toutes les terres et seigneuries, que l'Ordre possédait dans ce comté. Il mourut à Sainte Eulalie, dans le mois de février de l'année suivante 1402. Il tenait alors pour ses chambres, Saint-Gilles, Sainte Eulalie, Nébian et Gap. Frère Pons de Pannac, commandeur de Saint Félix et Montpellier, recueillit les effets de sa dépouille, et les remit ensuite au commandeur Borjon, receveur du prieuré. Le prieur de l'église de Rhodes, Lecras, lieutenant général du grand maître en France, convoqua à Montpellier, le 1^{er} de mars 1401 (1402), une assemblée des commandeurs du voisinage. On y fit un service solennel pour Casillac ; après quoi, on élut lieutenant du grand prieuré frère Galvan Peyre, commandeur de Saint Pierre de la mer.

Frère Reforsat d'Agout. (1)

(D'or à un loup rampant d'azur, armé, lampassé et vilainé de gueules.)

La nouvelle de la mort de Casillac s'étant répandue en Provence, frère Reforsat d'Agout, commandeur d'Aix et Puïmoisson, sollicita fortement le pape Benoît XIII, de

(1) Page 329 du manuscrit.

lui conférer le prieuré de Saint-Gilles. Il fut secondé dans sa demande par Raimond d'Agout, seigneur de Sault, comte de Gerace (1), grand chambellan du roi de Sicile, son neveu. Il était fils de Fouquet, son frère. Benoit était alors dans une triste situation. Le roi de France s'était soustrait de son obéissance, depuis trois années, et tous ses cardinaux, à la réserve de deux, l'avaient abandonné, et l'avaient fait assiéger dans son palais par des troupes, qu'eux et la ville d'Avignon, qui tenait leur parti, payaient. Mais le roi Louis II, comte Provence, le reconnaissait toujours ; et la maison d'Agout était la plus puissante du pays. Ces considérations l'emportèrent sur les grands égards, que le pape devait avoir pour l'Ordre de Saint-Jean, qui lui était si fort attaché ; et donna le prieuré au commandeur Muiron, au mois de mars 1402.

Frère Reforsat était fils de Raimond d'Agout, seigneur de Sault, vicomte de Raillane, sénéchal de Provence et de... de Baux, des seigneurs de Meyrargues. Il n'a point été connu par le Laboureur qui a dressé la généalogie de cette maison. Il se trouve cependant des preuves de son origine. Il avait été pourvu de la commanderie de Trinquetaille, au mois de juin 1375. Raimond d'Agout, seigneur de la Vallée d'Oulle, son frère, intervint, pour lui, dans un acte, que Isnard de Villemur, commandeur du Temple d'Arles, Giraud du Plan, administrateur de la commanderie de Trinquetaille, et Pierre Barre, commandeur de Fos, lieutenant du grand prieur de Murviel, passèrent, le 6 de juillet suivant. Celui-ci est nommé dans la généalogie. Nous apprenons encore du journal de Jean le Fèvre (2), évêque de Chartres, chevalier de Louis II, comte de Provence, que Reforsat était oncle de Raimond d'Agout, chambellan du royaume de Sicile, et qu'il avait été employé, dans plusieurs négociations importantes, par la reine Marie de Blois, mère du roi Louis.

Le peu de temps qu'il vécut, après sa nomination au

(1) Gérace, ville d'Italie dans l'ancien royaume de Naples.

(2) Jean le Fèvre, de Paris, bénédictin, abbé de Tournus, 1369, de Saint-Waast d'Arras, 1370, évêque de Chartres, 1380 mars 15, mort à Avignon, 1390 janvier 11. (Ulysse Chevalier, *Bio-bibliographie*.)

grand prieuré de Saint-Gilles, est cause que nous ignorons ce que l'Ordre fit à son égard à ce sujet. Tout ce qu'on peut conjecturer, c'est qu'il ne fut reconnu que par les commandeurs et les autres frères de Provence, du Valentinois et du Dauphiné. Ceux qui résidaient en Languedoc et dans les autres provinces soumises au roy de France, ne le reconnurent point pour leur supérieur. Il y a apparence que le commandeur Peyre, lieutenant, ne voulut point lui remettre le sceau du prieuré, et qu'il fut obligé d'en faire graver un semblable.

D'Agout jouit, fort peu de temps, de sa dignité. Il mourut, environ trois mois après qu'il en fut revêtu. Nous apprenons, par des lettres du roi, Louis II, dattées de Tarascon, le 28 février 1403, données, à la requête de frère Jean de Meyrones, procureur général de l'Ordre, qu'il était mort avant la récolte du blé de l'année précédente, et que Meyrones avait vendu, au nom du trésor, les fruits pendants de ses commanderies d'Aix et de Pui-moisson, à frère Jean de Venterol, commandeur de Manosque, et à noble Jacques de Brueil, de la ville de Digne. Ainsi il mourut probablement au mois de juin 1402. Le commandeur Peyre fit alors les fonctions de lieutenant du prieuré en deçà du Rhône.

D'Agout avait fait son désapropriement, le 6 d'avril de cette année, c'est-à-dire peu de jours après qu'il fut pourvu du grand prieuré, et pour cette raison il s'y qualifia *prieur créé nouvellement de Saint-Gilles* ; il s'y voit qu'il était en parfaite santé. Il choisit sa sépulture dans l'église d'Aix et dans la chapelle, où est le tombeau de la reine Béatrix, dont il avait fait faire le tableau de l'autel, avec trois statues d'argent : une de la sainte Vierge, et les autres de deux anges ; il ordonna qu'on mit sur son tombeau une pierre plate, sur laquelle on graverait ses armoiries. Il chargea le seigneur de Sault, son neveu, de faire blanchir la chapelle, qu'il avait fait bâtir dans l'église de Sault. Il fit plusieurs légats considérables, et nomma ses exécuteurs testamentaires : Thomas de Pippio, archevêque d'Aix, Guillaume Fabri, évêque de Riez, Guillaume Guiran et Raimond Filleul, syndics de la ville

d'Aix, et quelques autres. Ce désappropriement fut scellé, au-dehors, du sceau du grand prieuré, de celui dont d'Agout se servait, lorsqu'il était commandeur, et de son sceau du secret.

Dans un compte rendu par le commandeur Borjon, receveur du prieuré, à frère de Provins, receveur général de l'Ordre en France, de l'année commencée à Saint Jean-Baptiste 1402, il passe, entre autres, en dépense, une somme qu'il avait fournie, pour les frais du procès, contre frère Tabelart (1), *qui voulait avoir le gouvernement du prieuré de Saint-Gilles*. C'est tout ce que nous en savons. C'était frère Aimar Brotin, dit Tabelart, commandeur de Poët-Laval, dont j'ai déjà parlé, qui apparemment avait obtenu du pape Benoit XIII, par le moyen de ses amis, le prieuré après la mort de d'Agout. L'Ordre lui intenta, à cette occasion, un procès en cour de Rome, pour le faire débouter de son impétration, auquel ce commandeur se montra sans doute.

Frère Jean Flote. (2)

(De gueules à un lion d'or, armé et lampassé d'argent.)

On apprit apparemment à Rhodes, dans le même temps, la mort de frère Raimond de Casillac et la collation que le pape avait faite du grand prieuré à frère Reforsat d'Agout. Le grand maître et le consul n'y eurent point d'égard. Ils la regardèrent comme une entreprise et un attentat aux privilèges de l'Ordre. Ils conférèrent, en cette année 1402, le prieuré au grand commandeur frère Jean Flote. Il était sorti d'une des plus anciennes maisons de Provence. Arnaud Flote était un des seigneurs qui, en l'année 1150, tenait le parti du comte Raimond Béranger, contre Etienne de Provence, femme de Raimond de Baux. Cette maison s'était depuis divisée en quelques branches, qui possédaient les terres de Courbons, Gaubert, Coubris

(1) Le manuscrit porte bien Tabelart, mais de La Roque, dans son catalogue des chevaliers de Malte, le désigne sous le nom de Taillebot de Brotin.

(2) Page 332 du manuscrit.

et quelques autres. Notre grand prieur était probablement sorti des seigneurs de Courbons.

Raimond de Lescure, grand prieur de Toulouse, départit à Flotte, le grand prieuré de Saint-Gilles. Il était son ancien, et prétendit de pouvoir le prendre, en quittant le sien. On assembla un conseil dans la maison de la langue d'Italie, le 12 d'aoust 1402, pour décider cette contestation. Frère Dominique d'Alemagna, commandeur de Saint Etienne de Monopoli, Naples et Avignon, lieutenant du grand maître, y présida. Ceux qui y assistèrent étaient :

Frère Louis *de Valpergue*, prieur de Lombardie.

Jacques *Tinel*, maréchal.

Pierre *de Beaufremons*, hospitalier.

Basile *Panizati*, amiral.

Pierre *Holt*, turcopolier.

Aymond *de Montigny*, commandeur de Sainte Vallone au prieuré de France.

Artaud *de Vauserre*, commandeur de Valdroume.

Geofroy *Aimery*, de Gap.

Bertrand *d'Arpaion* de la Selve au prieuré de Saint-Gilles.

Martin *Dinar*, commandeur de Négrepont.

Pilier, de la langue d'Espagne.

Jean *Lupie d'Ena*, commandeur de Riala,

Just *Delto*, commandeur de la cavalerie, et *Pelaport*, au prieuré de Toulouse.

Mathieu *de Saint Georges*, chevalier de l'Ordre, commandeur de Lardier, de Fraigues (1) au prieuré d'Auvergne.

Les deux partis plaidèrent au conseil, mais il ne prononça point de jugement, et on les fit convenir entre eux. Lescure se départit de sa prétention, et il s'obligea de lui payer une pension de 1230 florins d'or en monnaie d'Avignon, pendant tout le temps qu'il jouirait du prieuré de Saint-Gilles.

(1) *Tralaigues* (Puy-de-Dôme), arrondissement de Riom, canton de Pontaumur.

Flote résolut de partir pour la France, au printemps de l'année suivante, et ne fit point cependant prendre possession du grand prieuré. Il ne nomma point de lieutenant. De là vient que, dans tous les actes, ce noble Honoré Flote, qui régissait pour lui sa commanderie de Trinquetaille, passa en son nom, en cette année 1402, il ne lui donne que le titre de grand commandeur. Et le commandeur frère Galvan Peyre, qui, depuis la mort de frère Raimond de Casillac, faisait les fonctions de lieutenant du prieuré, continua d'exercer cette charge, comme nous l'apprenons d'un titre du 30 novembre de cette année, et de la ratification qu'il fit, le 19 janvier 1403, de la permutation que frère Jean de Meyrones (1), commandeur de Claret, et Geofroy Aimeri, commandeur de Gap, avaient fait de leur commanderie. Il y est qualifié *régent du prieuré de Saint-Gilles, nommé après la mort de messire Raimond de Casillac, dernier prieur.*

Flote partit, peu de temps après, de Rhodes. Il tint à Montpellier, le 12 de juin, le chapitre de cette année. Le commandeur Borjon, receveur du prieuré, mourut au bout de quelques mois. On donna cette charge à frère Pierre de Toyran, commandeur de Rustiques.

On avait donné à Flote la commanderie de Trinquetaille, pour une de ses chambres. Cela lui donna lieu de rester à Arles. On fit, le 7 mai 1404, dans l'église cathédrale de Saint Trophime de cette ville, un service pour Charles, prince de Tarente, frère du comte de Provence, mort depuis peu. Le grand prieur Flote, Guigue Flote, seigneur de Courhons, son oncle, et frère Pierre de Gauthert, commandeur du Temple, y assistèrent, et eurent une place distinguée, à côté du banc des consuls et du viguier. Il alla ensuite à Avignon rester dans cette ville, qu'on regardait alors comme le siège de la cour de Rome.

(1) *Meyrones* (Basses-Alpes), arrondissement de Barcelonnette, canton de Saint-Paul.

Jean de Meyrones, chevalier noble, fut présent au chapitre tenu à Saint-Gilles en 1410. (Arch. des Bouches-du-Rhône. Ordre de Malte.)

Le pape Benoît, après avoir resté assiégé dans son palais d'Avignon pendant plus de 4 ans, s'était, à la fin, sauvé en Provence, le 8 de mars de l'année précédente. Les cardinaux, qui l'avaient abandonné, s'étaient réconciliés avec lui. Il envoya des ambassadeurs au roy de France, et lui offrit de faire tout ce qu'il voudrait lui prescrire pour la paix de l'église. Et, là-dessus, le roi lui restitua l'obéissance. Et, pour faire voir qu'il voulait tenir la parole, qu'il avait donnée de quitter sa dignité, s'il était nécessaire pour l'union, il envoya, en cette année 1404, des ambassadeurs au pape Boniface IX, pour lui proposer de choisir un endroit, où ils s'aboucheraient, pour traiter cette affaire. Ce dernier étant mort, peu de temps après, Innocent VII, son successeur, n'ayant pas voulu accepter l'entrevue, Benoît crut qu'il pourrait faire, en personne, ce qu'il n'avait pas pu faire, pour ses légats, et forma le dessein d'aller à Nice. Il se rendit, dans le mois de novembre, à Marseille avec un grand cortège. Le grand prieur Flote, le prieur de l'église, Lecras, qui faisait fonction d'ambassadeur de l'Ordre auprès de lui, le commandeur frère Jean de Meyrones, procureur général de l'Ordre en cour de Rome, et plusieurs commandeurs furent de cette suite.

Le roi Louis II, comte de Provence, avait donné un édit au sujet des biens d'église, en vertu desquelles on avait fait saisir les censes et rentes foncières que l'Ordre possédait en Provence. Frère Jean de Venterol, commandeur d'Aix et Manosque, ayant représenté au prince que l'Ordre avait droit de jouir des censes par les privilèges qui lui avaient été accordés par les comtes ses prédécesseurs, qu'il lui représenta, il accorda la main-levée de ces saisies par lettre donnée à Tarascon, le 16 mars 1405.

Benoît resta à Nice, en attendant une réponse positive de Rome. Flote fut toujours auprès de lui, mais il retourna à Arles au commencement de l'année suivante 1405. Deux mois après le pape alla à Gênes dans l'intention de pousser plus loin son voyage, s'il était nécessaire, pour tacher d'avoir une entrevue avec Innocent. A son arrivée, il lui fit demander des saufs-conduits pour des

nouveaux légats, qui auraient pouvoir de traiter la paix ; mais il le lui refusa. Benoit mena des troupes pour sa sûreté. Le grand prieur Flote et quelques commandeurs de ce prieuré soudoyèrent, à leurs dépens, des soldats pour son service, et les entretenrent toujours. Il partit de Gênes, le 8 d'octobre, et alla à Savone, pour être plus à portée. Le pape, pour survenir aux grandes dépenses où il était engagé, avait imposé un décime sur les biens des ecclésiastiques de France, exempts et non exempts, même sur ceux de l'Ordre ; et, voulant reconnaître le service que Flote et les commandeurs, dont je viens de parler, venaient de lui rendre, il exempta, par une bulle du 19 de janvier, l'année 12 de son pontificat, qui répond à l'an 1406, tous les commandeurs de son grand prieuré du paiement de cette décime, et du don graduit, que le clergé des métropoles d'Aix, d'Arles et Embrun lui avait accordé, qui était de dix mille florins d'or, et le pape lui avait permis de faire contribuer tous les exempts, même les commandeurs. Benoit quitta Savone, au mois d'avril suivant, et retourna à Nice où il fit un long séjour. Flote revint à Avignon, le 24 de septembre, et donna une procuration à frère Amalric de Saunhac, commandeur de Gapfrancès, et de Vaours, pour recevoir, en son nom, l'hommage que Tibaud de Budos, seigneur de Portes, devait lui rendre, pour la terre de Bellecoste en Gevaudan, qui était un fief relevant du grand prieuré. Et, dans le mois de novembre suivant, il vint résider à sa commanderie de Trinquetaille. Mais ordinairement, il faisait son séjour à Avignon. Environ l'an 1407, frère Pons de Panat, commandeur de Montpellier, fut fait grand commandeur. Il était sorti des seigneurs de Panat en Rouergue.

Il y avait déjà longtemps que les chrétiens cherchaient les moyens les plus convenables, pour éteindre le schisme, qui désolait l'église. L'unique et le plus efficace était d'obliger Benoit XIII, qui avait succédé à Innocent VII, d'abdiquer la papauté. Mais, comme ils n'étaient ni l'un ni l'autre portés à s'en démettre, ils avaient toujours éludé la chose. A la fin, les cardinaux des deux partis s'étant unis ensemble, ils s'assemblèrent à Pise, où ils résolu-

rent de tenir un concile. On invita les deux papes, qui ne voulurent pas venir, et on y appela tous les princes chrétiens. Le grand maître y alla avec quatre députés du couvent. L'ouverture s'en fit, le 25 de mars 1409. On y déposa les deux papes, et on élut Alexandre V, qui fut reconnu par toute la chrétienté. Avignon ayant cessé d'être le siège de la cour de Rome, le grand prieur Flote quitta le séjour de cette ville.

Le grand commandeur Panat mourut en cette année ; cette charge fut conférée à frère du Teil, commandeur de Jalès. Il était sorti des seigneurs du Teil en Vivarais. Le schisme avait causé beaucoup de désordre parmi les chevaliers. Le pape, désirant d'y remédier, ordonna au grand maître de tenir un chapitre général à Nice, le 1^{er} d'avril de l'année suivante. Et, en conséquence, le grand maître étant à Pise, invita tous les grands prieurs à s'y trouver ; mais la tenue en fut transférée à Aix. Le grand maître ne put pas y présider, parce qu'il fut envoyé par le pape, en légation, vers le roi de France et d'Angleterre ; et il promit au chapitre de choisir ses présidents qui furent frère Jacques Tinel, grand prieur d'Auvergne, Raimond de Lescure, grand prieur de Toulouse et commandeur de Chypre, et Philippe de Langueglia, prieur de Lombardie. Il commença, vers la fin du mois d'avril 1410, et finit le 20 de mai. On y fit des règlements très utiles. On ordonna, entre autre, que chaque frère bien méritant, serait pourvu, à son tour, de la commanderie. Flote y assista. Quatre jours après la clôture, il donna commission à frère Jean de Meyrones, commandeur de Beaulicu et Gap, de recevoir en son nom, l'hommage que Georges Auger devait lui prêter pour la seigneurie de Vitrole.

Le grand maître tint une assemblée générale à Chalons-sur-Saône en Bourgogne, au mois de février 1411. Nous ignorons quel en fut le sujet. Pour pouvoir faire l'imposition des responsions, on y délibéra de faire visiter tous les grands prieurés. Frère Gautier Lecras, prieur de l'église, et Galvon Peyre, commandeur de Peyriès et Saint Nazaire, furent nommés pour ceux de Saint-Gilles et Toulouse. Frère Pierre Toyran, commandeur de Rusti-

ques, receveur de ce prieuré, fut chargé de les accompagner pour l'intérêt du trésor. Ils commencèrent leurs visites, au mois d'avril suivant. Le grand prieur de Toulouse, Lescure, qui commandait les galères de l'Ordre, ayant, en l'année 1412, fait un débarquement pour assiéger la ville Macri, située sur les côtes de la Lycie, fut attaqué à l'improviste, et avant qu'il eût rangé ses troupes, par un corps d'armée des Turcs beaucoup plus considérable que la sienne ; et il se donna un combat très rude, où il fut défait et tué. Ce fâcheux accident détermina le grand maître de partir pour Rhodes, au printemps de l'année suivante, et d'ammener, avec lui, les personnes de l'Ordre les plus expérimentées en l'art militaire ; et les cita chacun en particulier par des lettres données à Autun, le 16 août de cette année ; ils partirent tous ; mais le grand maître resta en France. Le grand prieuré de Toulouse fut conféré au grand commandeur du Teil.

Louis II, roi de Naples et comte de Provence, étant mort à Angers, l'an 1417, les états de Provence, qui étaient assemblés à Aix, firent une célèbre députation à Isabeau d'Aragon, sa veuve et régente de ses états. Les députés du clergé et de la noblesse furent Jean Huguolin, abbé de Montmajour, Jean de Venterol, commandeur de Manosque, Fouquet d'Agout, seigneur de Forcalquier, Antoine de Villeneuve, seigneur de Barrême, Pierre de Venterol, seigneur dudit lieu, Bertrand de Grasse, seigneur d'Albar, Reforsat de Castelane, seigneur de Fos, et Jacques de Pontevès, seigneur de Cotignac.

Benoît XIII et Grégoire XII n'avaient pas voulu reconnaître l'autorité du concile de Pise, et avaient, chacun, soutenu son élection ; de sorte qu'au lieu de deux papes, qu'il y avait auparavant, il s'en trouva trois. Alexandre V était mort en 1410. Jean XXIII, son successeur, voyant qu'il ne serait jamais tranquille dans le pontificat, tant que le schisme durerait, s'unit avec l'empereur Sigismond, pour assembler un concile, qui fut convoqué à Constance. Il s'y rendit, le 28 d'octobre 1414. Le grand maître était avec lui et jura solennellement qu'il

renoncerait à la papauté, pourvu que ses compétiteurs en fissent de même. Mais s'étant repenti de ce qu'il avait fait, et s'étant enfui déguisé, il fut déposé. Grégoire se démit volontairement, et Benoît, qui s'était retiré à Aragon, n'ayant pas voulu suivre son exemple, fut déposé ; et le concile élut le cardinal Colonna, qui prit le nom de Martin V. De cette manière, on finit le schisme qui désolait l'église depuis près de 40 ans. Le concile ayant été fini, au mois de mai 1418, le grand maître alla à la châtellenie des Echeles, qu'il tenait à sa main ; il y séjourna jusqu'au mois de juillet, qu'il vint à Avignon, où il tint, le 15 de ce mois, une assemblée générale, où on fit des règlements, pour maintenir un bon ordre dans les prieurés de France et d'Espagne. Il tenait aussi à sa main Montfrin, qui était un membre du prieuré de Saint-Gilles.

Dans le temps que le grand prieur Flote était à Marseille à la suite du pape Benoît, qui allait à Nice, c'est-à-dire en 1414, les consuls de cette ville lui représentèrent que la muraille de la maison de la commanderie, qui visait sur le port, menaçait ruine, et qu'il était à craindre qu'elle ne le boucha par la suite ; il avait convenu avec eux de la faire rebâtir. Ils s'étaient obligés d'y contribuer pour un tiers. Cependant cela n'avait point été exécuté, nonobstant les fortes instances que cette communauté avait fait faire, par ses députés, aux chapitres de 1407 et 1408. Comme cette réparation était très pressante, elle fit rebâtir la muraille et députa ensuite au grand maître, au mois de mai 1419, nobles Taxil de Varadier, et Urbain Jehan, pour le prier de le faire rembourser de cette dépense. Le grand maître était encore à Avignon, le 7 d'octobre de cette année. Il en partit, vers la fin du mois, ou dans le suivant, et alla en Italie. Le grand prieur Flote, qui restait auprès de lui, retourna à Arles, au commencement de l'année suivante 1420 ; il y mourut au mois de janvier suivant. Les effets de sa dépouille furent recueillis par frère Hugues Ricard, commandeur de Sainte Eulalie, Montpellier, Millau et Saint Christol, receveur général du prieuré.

Frère Bertrand d'Arpaion. (1)

(Ecartelé du 1^{er} et 4 de sinople à une harpe d'or, qui est d'Arpaion ; au 2 et 3 de gueules à une croix viduée vechée et pommelée d'or, qui est de Toulouse.)

Le grand maître ayant fait quelque séjour en Italie, se rendit à Rhodes. Il y tint, le 8 de septembre 1420, un chapitre général. On reçut alors la nouvelle de la mort du grand prieur Flote ; et à la dernière session, qui fut tenue au commencement du mois d'octobre, on conféra le grand prieuré à frère Bertrand d'Arpaion, commandeur de Saint Félix, ancien de la langue de Provence, qui était alors au couvent, et on lui donna pour ses chambres, Saint-Gilles, Pezenas et Gapfrancès, à quoi on ajouta ensuite Sainte Eulalie. Il fit, le 7 d'octobre, qui était apparemment le lendemain de sa promotion, une procuration à Hugues d'Arpaion, vicomte de Lautrec, son frère, aux commandeurs Jean de Verdusan de Puisubran et de la Selve, Bertrandon, et par syncope Tandon, d'Arpaion de Paliers, Guillaume *del Bosc* de Marseille, et Berdot d'Arens du Burgaut, Antoine *de la Bosc*, seigneur del Bosc, Jean d'Arpaion, seigneur de la Bastide, Bertrand de Vignac et Pierre de Boyersi, damoiseau, pour prendre possession, pour lui, du grand prieuré, et l'administrer pendant son absence. Arpaion, ancienne baronnie du Rouergue, a donné le nom à cette maison. Bertrand, seigneur d'Arpaion, approuva la donation qu'Ermenegarde, comtesse de Rodez, fit l'an 1170, au monastère de Manosque, en s'y faisant religieuse. Le même est nommé présent à une transaction passée entre Hugues, évêque de Rhodéz, et Hugues, comte de Rhodéz, au mois de mai 1195 : il eut pour fils Bernard II, seigneur d'Arpaion et de Cannes, qui est nommé premier témoin au testament d'Henri, comte de Rhodéz, au mois d'aoust 1219. Il épousa Rique, dame de Duranque, et de la Cappelle,

(1) Page 339 du manuscrit.

place dont elle fit hommage, étant veuve, à Bertrand, évêque de Rhodéz, en 1237. Ils eurent pour fils Hugues II d'Arpaion, qui épousa Héléne de Toulouse, fille unique et héritière de Guillaume, vicomte en partie de Lautrec et seigneur en partie de Montredon. Depuis cette alliance, ceux de cette famille se qualifièrent vicomtes de Lautrec, et écartelèrent leurs armes de celles de Toulouse. Notre grand prieur était le fils de Béranger III, seigneur d'Arpaion, vicomte de Lautrec, seigneur de Caumont, et de Dauphine de Roquefeuil. Hugues d'Arpaion, son frère, seigneur de ces terres et chambellan de Charles, Dauphin de France, épousa Jeanne, fille de Guy, seigneur de Sévérac, et de Delphine de Canillac, et la maison de Sévérac, ayant depuis failli en mâles, les Arpaion, descendants de Jeanne de Sévérac se firent adjuger, en vertu d'une substitution, la baronnie de ce nom, par arrêt du parlement de Toulouse de l'an 1508. (1)

La reine Isabeau de Bavière, épouse du roi Charles VI, et le duc de Bourguignon ayant, dans ce temps-là, prétendu prendre le gouvernement du royaume, à cause de la maladie du roi, au préjudice de Charles, Dauphin de France, envoyèrent contre la volonté du roi, des commissaires en Languedoc, dont ce prince était gouverneur, pour en prendre possession en leur nom. La plus grande partie de la province se soumit à leur autorité. Le Dauphin ne garda plus, là-dessus, aucune mesure, et prit dès lors le gouvernement de l'Etat, sous le titre de régent du royaume, et leva des troupes. Il vint en Languedoc, au commencement de l'année 1420, et fut reconnu par presque tout le pays. Il apprit alors que ceux du parti bourguignon voulaient s'emparer de la tour et de la forteresse de Saint-Pierre de Camppublic, qui appartenait au grand prieur de Saint-Gilles ; et, craignant que, si cela arrivait, la ville de Beaucaire, qui en est fort proche, n'en fût très incommodée, estant à Villeneuve, le 14 d'avril de

(1) *Hist. de Languedoc*, t. IV, p. 454. — Nouvelle édition, t. IX, p. 1060.

cette année, il en donna le gouvernement à frère Louis Reynaud, commandeur de Puimoisson.

Charles de Bourbon, comte de Clermont, que le Dauphin avait nommé lieutenant général du roi en Languedoc, s'étant présenté, le jeudi avant le carême de 1421, devant Béziers, les habitants de cette ville, qui s'étaient auparavant soumis au Dauphin, lui fermèrent les portes. Ils s'armèrent, pour lui résister, en cas d'attaque, se fortifièrent et détruisirent les faubourgs, où étaient l'église et la maison de la commanderie, qui, pour lors, était unie à celle de Peyriès et des couvents d'ordres religieux. Ce prince les assiégea avec une armée et les força de se rendre, le 19 de juillet. Un des articles de la capitulation fut, qu'ils rétabliraient les églises et les couvents, qu'ils avaient détruits dans les faubourgs. (1)

Jean de Venterol, commandeur de Trinquetaille, de Manosque et d'Aix, fut fait, en l'année 1422, grand commandeur. Il était fils de Raimond, seigneur de Venterol, Nibles au baillage de Sisteron, et de Marie de Vintimille, et non point son frère, comme l'a écrit le sieur Louvet, dans la généalogie, qu'il a composée, de la maison de Fos, dont celle de Venterol était une branche. Il était alors en France. (2)

Le grand prieur Arpaion vint en France, au printemps de l'année 1422. Il tint à Montpellier, au mois de juin, le chapitre de cette année. On y confirma l'élection de Bertrande de la Garde, prieure de l'hôpital de Beaulieu, qui avait été faite par les religieuses de ce monastère. Le chapitre fini, il alla à sa commanderie et chambre de Sainte Eulalie, et, dans la suite, il y passa ordinairement les étés. Il obtint, en l'année suivante 1433, de Charles VII, roi de France, la confirmation des privilèges, que les rois, ses prédécesseurs, avaient accordés aux

(1) *Hist. de Languedoc*, t. IV, p. 456, et Preuves, col. 415 et suiv. — Nouvelle édition, t. IX, p. 1066, et t. X, col. 2012.

(2) Venterol portait de gueules au lion d'or; *Registre 8 de Trinquetaille*, p. 28. — *Nobiliaire de Provence*, t. III, addit., p. 34.

grands prieurs et aux commandeurs du prieuré; et lui concéda de nouveau qu'il pourrait obliger ses amphithéotes de lui payer les droits de lods, pour légats des biens, donations, substitutions, charges, partages et pour toutes sortes d'aliénations.

Les habitants de Béziers n'avaient point satisfait à l'obligation, que le comte de Clermont leur avait imposée, de rétablir la maison de la commanderie. Le chapitre de l'année 1424, qui se tint à Pezenas, délibéra que le grand prieur, en passant à Montpellier pour aller à Sainte Eulalie, prendrait avis des avocats, sur la conduite qu'on devait garder pour contraindre cette communauté; et qu'étant arrivé, il assemblerait les commandeurs du voisinage, et que, de leur avis, il nommerait un chevalier pour la poursuite de cette affaire. Mais, les consuls ayant offert de donner satisfaction à l'Ordre, le chapitre de l'année 1425, qui se tint à Montfrin, donna pouvoir aux commandeurs Hugues Ricard de Montpellier, Guillaume Prunet de Peyriès, Guillaume de Montels de Saint Nazaire et Pierre d'Orgnac, pour traiter avec eux sur le dédommagement qu'ils devaient donner à l'Ordre. Ces commissaires réglèrent à une somme les prétentions que l'Ordre avait à cette occasion.

Arpaion obtint, du roi de France, le 5 décembre de cette année, une lettre qui le déclarait, et tous les commandeurs de son prieuré, exempts du paiement de la décime, que le clergé du Languedoc et de tout le reste du royaume lui avait accordée.

Alphonse, roi d'Aragon, avait, dans ce temps-là, pris, par surprise, la ville de Marseille, et l'avait entièrement saccagée. Frère Aimar Hugol, commandeur de cette ville, de Saliers et Malemort, représenta, au chapitre qui se tint à Montpellier, le 13 janvier 1426, que les habitants avaient souffert un si grand dommage que ceux, qui possédaient des maisons et des terres chargées d'impôts envers les commanderies, ne pouvant plus les payer, étaient en état de les déguerpir. Le chapitre chargea le même frère Jean Claret, commandeur d'Arles, d'aller à

Marseille, et de diminuer ces impôts, s'il le jugeait à propos.

Jean de Meyrones, commandeur de Gap et d'Avignon, avait été, depuis quelques années, pourvu de la chatelanie des Echeles, pour la deuxième fois. Cependant, il fut troublé dans sa possession par frère Aimar de Seissel, chevalier du prieuré d'Auvergne, qui s'en était fait pourvoir, nous ignorons par qui. Le chapitre de l'année 1427, qui fut tenu à Avignon, écrivit au comte de Savoye, et au gouverneur du Dauphiné, et les pria de faire jouir paisiblement Meyrones de la chatelanie. Il était alors à Rome, où il exerçait la charge de procureur général de l'Ordre. Il fit même son testament, le 17 de septembre. Suivant l'usage pratiqué par les chevaliers en Italie, il intenta un procès à Seissel en cour de Rome, pour être maintenu dans la chatelanie ; et celui-ci forma, pour le même sujet, une complainte devant le conseil souverain du Dauphiné, qui renvoya, au 24 de septembre 1431, le jugement de ce procès au pape, parce qu'il avait été saisi le premier de la matière, et Meyrones y obtint gain de cause.

A ce même chapitre, on nomma des procureurs, pour assister à un chapitre général, que le grand maître devait tenir à la fête de la Pentecôte de l'année suivante 1428, qui furent frère Galiol Montel, commandeur de Saint Félix, pour la grande Provence, et les commandeurs Louis Reynaud de Puimoisson et Chabaud de Rames d'Aix, pour la petite. Le chapitre général se tint à Rhodéz, le 23 de mai de cette année. On y fit une imposition sur les biens de l'Ordre ; et, pour être informé de la juste valeur de leurs revenus, on y ordonna qu'il serait fait des visites générales dans tous les grands prieurés. Frère Jean du Pays (de Patria), trésorier général de l'Ordre en France et commandeur de The....., du Breil aux Fran..., de Saint George, de Montganguier au prieuré d'Aquitaine, et Jean Claret, commandeur de Poët-Laval et d'Arles, furent nommés, pour faire les visites de ce prieuré. Ils les firent, en l'année suivante. Il se voit, par leurs procès-verbaux, qu'il ne résidait plus alors sur les commanderies que quelques servants.

Frère Pierre d'Uzès, commandeur de Bras, fut fait receveur du grand prieuré, en cette année 1428 ; il entra en exercice au chapitre Le grand prieur de Toulouse, du Teil, mourut vers la Fête-Dieu de cette année. Le commandeur Galiot Montel lui succéda. Il était sorti des seigneurs de Prouillac de Vilarelle en Quercy ; maison qui s'établit depuis dans la Bourgogne, en la personne de Jean de Montel, lieutenant du maréchal de Biron, gouverneur de cette province, où il épousa Françoise de Cluny.

Les habitants du Viala, membre de la commanderie de Sainte Eulalie, n'avaient point de lieu fortifié pour se réfugier, lorsque les Anglais, qui étaient maîtres de la Guienne, faisaient des irruptions dans le Rouergue ; et ils étaient obligés de se retirer avec tous leurs effets à Sainte Eulalie, ce qui leur était très incommode, non seulement par rapport à l'éloignement qu'il y avait, mais encore parce qu'on les obligeait à y faire la garde, et de contribuer aux réparations des murailles de ce lieu. Arpaion, voulant les délivrer de cette incommodité, fit bâtir une belle tour au Viala. Après qu'elle eût été achevée, le chapitre tenu à Avignon, l'an 1430, déchargea ces habitants de faire garde, et de contribuer à l'entretien des murailles de Sainte Eulalie.

Le pape avait imposé une décime sur les biens ecclésiastiques, pour survenir aux frais de la guerre, que l'empereur Sigismond faisait aux hérétiques de Bohême. L'official de l'archevêché d'Arles, qui avait été chargé par le pape de l'exiger dans le diocèse de cette ville, ayant voulu la demander des commandeurs de ce diocèse, frère Jean Claret, commandeur du Temple d'Arles, lui fit signifier, le 28 septembre, un acte d'appel tant pour lui que pour frère Jean de Venterol, grand commandeur et commandeur de Trinquetaille, Marot Hugolin, commandeur de Saliers, Jean Rostang dit Monge, de Fos, et Pierre d'Uzès, de Campublic.

Arpaion, ayant formé le dessein d'aller à Rhodes, établit ses procureurs, pour l'administration du prieuré et de

ses chambres, le 23 d'avril 1431, Jean d'Arpaion, seigneur de la Bastide, son neveu, frère Guillaume de Monteil, commandeur de Saint-Maurice de Casevieille, et quelques autres, et nomma ses lieutenants, frère Hugues Ricard, commandeur de Montpellier, dans la grande Provence, et Chabaud de Rames, commandeur d'Aix, pour la petite. Ricard présida comme lieutenant au chapitre de cette année.

Le grand prieur de Toulouse, Montel, mourut vers la fin de cette année. On conféra ce prieuré au commandeur de Montpellier, Hugues Ricard, vers le mois de mars 1432. Il quitta, suivant l'usage, sa commanderie, que le grand prieur d'Arpaion prit pour sa cinquième chambre, ayant laissé celle de Jalès, dont il jouissait. Il était alors permis aux grands prieurs de changer leurs chambres prieurales. Ricard continua d'exercer la charge de lieutenant du prieur de Saint-Gilles. Il reçut, dans ce temps, une lettre du grand maître, où il lui marquait qu'il devait tenir un chapitre général, dont il avait fixé la tenue au 23 avril de l'année suivante, et lui ordonnait de convoquer une assemblée, et d'y nommer deux frères des plus anciens, pour informer le couvent de l'état auquel étaient les affaires du prieuré, conjointement avec le receveur de l'Ordre ; il la convoqua à Montfrin, le 18 octobre de cette année. On y fit une procuration à frère Bertrand d'Arpaion, commandeur de la Selva, pour assister au chapitre, au nom de la grande Provence, et à frère Louis Geofroy, commandeur de Beaulieu, et Claret, pour la petite.

Guillaume II, vicomte de Narbonne, qui était mort sans enfants, en l'année 1424, avait institué son héritier Pierre de Tinières, son frère utérin, à condition de porter son nom et ses armes. Ce dernier assigna sur son domaine et spécialement sur son moulin à huile la rente de dix mille livres, établie en faveur de la commanderie de Narbonne, par le testament du vicomte Almaric III, de l'année 1318. Il passa, pour ce sujet, une transaction, le 7 août de cette année 1432, avec frère Tessin Messan, commandeur de

Narbonne. Il se qualifia dans cet acte Guillaume de Tinières, dit de Narbonne. (1)

Le grand commandeur Venterol mourut à Manosque, le 27 de novembre. Frère Jean du Pays (de Patria), trésorier général de l'Ordre, et Pierre d'Uzès, commandeur de Comps et Bras, receveur du prieuré, recueillirent les effets de sa dépouille. La nouvelle de sa mort étant arrivée à Rhodes, le chapitre général, qui se tint, le 23 avril 1433, nomma à la grande commanderie et à celle de Trinquetaille, dont jouissait Venterol, frère Jean Claret, commandeur du Temple d'Arles. Il était fils d'Humbert Claret, seigneur de Truchenu en Dauphiné, et de Catherine Béranger des seigneurs de Morges. Cette maison s'éteignit dans le siècle passé, en la personne de.... Claret, fille de Louis Claret, seigneur de Truchenu et Esparron, chevalier de l'Ordre du roi, et de Jeanne de Tolon, qui épousa Antoine de Simiane, seigneur de Séderon et de Cayrane. On donna à d'Arpaion les commanderies d'Aix et de Rue, qui avaient vaqué par ces changements. Il fit, le 11 de mars, une procuration à frère Arnaud de Banes, commandeur de Corvo-Barrieu au prieuré de Toulouse, Elzéard de Glandevès, commandeur de Manosque, Guillaume de Monteils, commandeur de Saint-Maurice, Jean d'Arpaion, seigneur de la Bastide, et à d'autres, pour en prendre possession pour lui.

Le conseil délibéra, le 4 de mars de cette année, d'établir de nouveau deux receveurs dans le prieuré de Saint-Gilles. On nomma frère Arnaud de Banes, commandeur de Reyssac et Peyriès, delà le Rhône, ou pour la grande Provence, et Pierre d'Uzès, commandeur de Comps, qui était auparavant seul receveur, fut établi pour la petite Provence. Ils présentèrent leurs commissions au chapitre de la même année, qui se tint à Montpellier.

D'Arpaion, ayant appris la mort du commandeur de Rames, son lieutenant dans la petite Provence, arrivée vers

(1) *Hist. de Languedoc*, t. IV, p. 464. — Nouvelle édition, t. IX, p. 1081.

la fin de l'année précédente, donna, le 30 octobre, cette charge au grand prieur de Toulouse Ricard ; et, de cette manière, il le fit son lieutenant dans tout le prieuré. L'éminent conseil du comte de Provence ordonna, en l'année 1434, que le baile de Manosque ne serait point à l'avenir un chevalier, mais bien un laïque, justiciable du comte, et enjoignit à frère Pierre Isnard, prêtre procureur de l'Ordre, de destituer le chevalier Louis de Barras qui exerçait cette charge. Isnard appela de cette ordonnance au comte de Provence ; mais, comme elle avait été rendue, en exécution des réglemens, que ce prince avait faits, au sujet de la justice, il n'y eut aucun égard, et cela donna lieu aux supérieurs de l'Ordre de supprimer cette charge. Le clergé de France avait accordé au roi une décime, pour le dédommager de la dépense qu'il avait faite, pour la tenue du concile de Bâle. Ses officiers de la province de Languedoc avaient prétendu de la lever sur les grands prieurs de Saint-Gilles et Toulouse et sur les commanderies de leurs prieurés ; mais le grand prieur Ricard obtint du roi la décharge, le 18 d'avril de cette année.

Le grand prieur Ricard, ayant résolu d'aller rester dans son prieuré, donna part de son dessein à Arpaion, afin qu'il nommât un autre lieutenant, et, en attendant sa réponse, il subrogea en la lieutenance, le 17 de mai 1435, les commandeurs Arnaud de Banès et Guillaume de Montails. D'Arpaion, ayant reçu sa lettre, nomma frère Bertrandon d'Arpaion son frère, commandeur de la Capelle et Paliers, son lieutenant en la grande Provence, et le commandeur d'Uzès dans la petite. Ricard mourut au mois de juin suivant. Le grand prieuré fut conféré, au mois de février 1436, à frère Bertrandon d'Arpaion. Il continua d'exercer la charge de lieutenant de son frère. Le châtelain des Echeles, frère Aymar, qui se voit dans les troupes de René, roy de Naples et comte de Provence, avait été fait prisonnier par Alphonse, roi d'Aragon, apparemment dans le royaume de Naples, où était alors la guerre. Le chapitre de 1436 donna à frère Raimond de Theys, commandeur de Valence, l'administration de Saint-Jean

de Moirenc, membre de la chatelanie. Le grand prieur de Saint-Gilles, Arpaion, retourna en France, vers la fin de cette année. Il était à Sainte-Eulalie, le 22 décembre.

Charles VII, roi de France, fit un voyage en Languedoc, en l'année 1437. Il arriva à Montpellier, vers la fin de février. Le clergé de cette province lui avait accordé, à sa venue, une décime. Le roi déchargea les grands prieurs de Saint-Gilles et de Toulouse, et les commanderies de leurs prieurés, du payement de ce don. La patente en fut expédiée dans Montpellier, le 20 de mars. Les lettres sont datées de l'an 1436, parce que la Pâques ne commença, en cette année, que le 31 de mars.

A peu près ce temps là, les maîtres des requêtes de l'hôtel du roi firent saisir Jean de Cramont, *donné* de l'Ordre, qui était accusé de quelque crime, et le remirent à Thury Lecomte, gouverneur de cette ville, pour lui faire son procès. Comme cette entreprise était injurieuse à l'Ordre, le commandeur, Guillaume de Montels, procureur du grand prieur d'Arpaion, somma le gouverneur de lui remettre Cramont, qui, à cause de son état, était exempt de la juridiction séculière. Il lui exhiba la lettre d'exception de Cramont dans l'état de *donné*, et les privilèges de l'Ordre, il offrit de faire justice de lui, en cas qu'il serait trouvé coupable. Le gouverneur fit examiner ces pièces par son conseil, et, ayant reconnu que le prévenu n'était pas son justiciable, il le remit entre les mains du commandeur Monteils (1), pour le faire juger par le grand prieur de Saint-Gilles. Ce dernier vint à Montpellier, le 7 d'avril, et eut l'honneur de saluer le roi. Il tint, dans cette ville, le chapitre de cette année.

Le grand maître Antoine Fluvian étant mort, le 26 d'octobre de cette année, on éleva à cette dignité frère Jean de Lastic, grand prieur d'Auvergne, et comme il était à son prieuré, on élut lieutenant du magistère le grand commandeur frère Jean Claret. Ce nouveau grand maître, n'étant pas en état de se rendre d'abord à Rhodes, le confirma dans cette charge.

(1) *Monteils* est tantôt écrit ainsi et tantôt *Montels*.

Le roi René, comte de Provence, qui avait succédé au roi Louis III, son frère, vint, en cette année, prendre possession de la Provence. La première ville où il aborda fut celle d'Arles, la noblesse du pays s'y rendit; d'Arpaion fut du nombre. Il pria le roi de jurer l'observation de la transaction passée entre le comte Charles I^{er} et l'Ordre, l'an 1262; et il offrit d'en faire une nouvelle, au nom de l'Ordre. Ce prince y ayant consenti, d'Arpaion prêta serment, entre ses mains, d'observer la transaction. Le roi déclara ensuite que, quoique il ne fût pas obligé de le prêter, qu'après avoir pris possession du comté de Forcalquier, cependant il voulait, pour la grande affection qu'il avait pour l'Ordre, passer par dessus ces considérations et il jura de l'observer. Cette cérémonie se fit, le 9 de décembre, dans la salle du palais de l'archevêque, en présence de Guillaume Sagnet, seigneur de Vaucluse, président de l'éminent conseil, de Raimond d'Agout, seigneur de Sault, d'Arnaud de Villeneuve, seigneur de Trans, d'Hélien de Glandevès, seigneur de Faucon, chevaliers, de Baudon d'Oraison, seigneur d'Oraison, écuyer, et de plusieurs autres.

Le grand commandeur Claret mourut au mois d'avril 1438. Cette dignité fut conférée à frère Jean Romieu, dit de Cavaillon, bailli de Saint-Etienne de Monopoli et commandeur de Manosque. Le grand maître Jean de Lastic, ci-devant grand prieur d'Auvergne, qui avait été élu en l'année précédente, voulant, avant que d'aller à Rhodes, laisser en bon état les affaires de l'Ordre en France, tint, au mois de septembre de cette année, une assemblée à Valence en Dauphiné; peu de temps après son arrivée au couvent, il résolut de tenir un chapitre général, et en donna part à tous les grands prieurs. D'Arpaion fit lire sa lettre au chapitre de l'année 1439, qu'il tint à Montpellier. On y nomma les procureurs qui devaient y assister pour le grand prieuré. Les commandeurs Pierre de *Montlesun* de la Tronquière, Gaston de Narbonne, d'Albar des Ferrières pour la grande Provence, Antoine de Balb de Saliers et Louis de Barras de Nice pour la petite Provence. D'Arpaion, ayant résolu d'aller au chapitre géné-

ral, établit son lieutenant, en la grande Provence, frère Hugues d'Arpaion, commandeur de la Selve et Nébian, son neveu, et Pierre d'Uzès de Manosque le fut en la petite. Il l'était déjà, le 20 septembre 1438, où il prenait, outre cette qualité, celle de précepteur de Beaulieu et de Comps, et de trésorier de l'Hôpital en Provence. Il partit au mois de juillet 1440.

Le sultan d'Égypte vint à Rhodes, le 25 de septembre de cette année, avec 25 galères bien armées, pour tâcher de surprendre la ville ; mais le grand maître fit sortir sa flotte composée de quatre vaisseaux, huit galères et de quelques petits bâtiments, et commandée par l'amiral, pour combattre ces infidèles, quoi qu'ils fussent supérieurs en nombre. Ceux-ci n'osèrent point les attendre, et se réfugièrent dans un port de Turquie, et quoi qu'ils s'y fussent postés très avantageusement, la flotte de Rhodes ne laissa pas de les attaquer, et en fit périr plus de 600. Le sultan, irrité de cette perte, jura d'en tirer vengeance. Le grand maître demanda du secours au pape et aux prieurs chrétiens, et ordonna, le 3 d'octobre, à tous les grands prieurs en particulier, d'avertir les frères de leurs prieurés, de se tenir prêts pour partir au printemps prochain. L'ordre fut adressé au commandeur d'Arpaion, lieutenant du grand prieur.

Le chapitre général se tint, au mois de novembre de cette année. Les commanderies qui dépendaient du grand prieuré de Saint-Gilles avaient été originellement communes entre les frères des auberges de Saint-Gilles et de Provence. Cependant, depuis longtemps, ils se les étaient partagées entre eux. Mais il survenait de fréquentes contestations entre eux, au sujet de l'émentition (1) des commanderies. Ils ne trouvèrent point de meilleur moyen pour le terminer, que celui de revenir au même état, où ils étaient anciennement. Les deux auberges nommèrent dans ce chapitre leurs procureurs, pour traiter cette

(1) *Ementition*, vieux mot tombé en désuétude, qui signifie l'action de requérir une commanderie selon son ancienneté.

union. Celle de Saint-Gilles nomma le grand prieur d'Arpaion, et les commandeurs Pierre de Montlezun de la Tronquière et chatelain de Rhodes, Saldon de Marchan de Douzains, Arnaud de Cofita de Puisubran, et Jean de Castelnau, chevalier conventuel. Celle de Provence nomma Jean de Cavaillon, grand commandeur, et le commandeur Fouquet de Pontevès de Bras, Louis de Barras de Nice, Gabriel Viel de Valence, et Raimond de Puget, chevalier. Ces députés dressèrent les articles de cet accord, dont les principaux étaient les suivants : Que les frères de la province de Provence jouiraient des charges, qu'ils avaient depuis le jour de leur séparation, jusqu'à ce que les chevaliers, qui étaient en couvent, fussent pourvus par échelonnement, et que, dans ce même temps, les servants et les prêtres pourraient émentier leurs commanderies, comme ils avaient accoutumé de faire chacun à son tour, et jusqu'à ce que le dernier de tous fût pourvu, ils pourraient tous changer et s'améliorer suivant l'usage, et l'union serait alors accomplie et les frères des deux langues émentieraient alors en commun les commanderies. Si les frères de Provence étaient tous choisis avant ceux de Saint-Gilles, l'union serait alors censée faite, et ceux-ci pourraient alors prendre des commanderies dans l'auberge de Provence, et ces derniers feraient de même dans celle de Saint-Gilles, chacun suivant son ancienneté, comme il se pratiquait autrefois avant le partage. Ils présentèrent ces articles au chapitre général qui les approuva à la session du 21 de novembre. Cet accord était conforme à ce qui avait été ordonné dans les derniers chapitres généraux, où il avait été statué que les dignités attachées aux langues, et les commanderies qui vaqueraient en couvent, et celles qui vaqueraient de la mer, qui ne seraient pas de la collation des grands prieurs, seraient conférées aux frères plus anciens ; ce qui depuis s'est toujours observé.

On imposa, dans ce chapitre général, un dixième sur tous les revenus des commanderies, pour survenir aux frais de la guerre, que l'Ordre avait contre le sultan d'Egypte ; et on ordonna que les commandeurs, qui

n'étaient point allés à Rhodes, payeraient un cinquième en sus.

Le grand maître écrivit ensuite à tous les grands prieurs de convoquer des assemblées, et d'obliger les commandeurs d'y porter un état du revenu de leurs commanderies pour pouvoir régler le dixième qu'ils devaient payer. Le commandeur d'Arpaion, lieutenant du grand prieur dans la grande Provence, tint la sienne à Montpellier, en l'année 1441, mais le résultat ne se trouve point. Le commandeur d'Uzès, receveur et lieutenant dans la petite Provence, tint la sienne à Arles, dans la maison de Trinquetaille, le 20 de novembre de cette année; frère Roger Sergent, trésorier général de l'Ordre, frère Jean Monge, dit Rostang, commandeur du Temple d'Arles, Pierre Chassaud, commandeur de Marseille, et les procureurs de neuf commandeurs absents qui, pour la plupart étaient à Rhodes, y assistèrent. On commit Monge et Chassaud, pour faire conjointement avec le trésorier général et le receveur d'Uzès la liquidation du dixième. On ordonna que les commandeurs le payeraient au chapitre prochain, qui devait se tenir, le jour de la fête de la Sainte Trinité.

Arpaion quitta Rhodes, au commencement de l'année 1442. Il était à Montpellier, au mois de juin, et alla ensuite à Sainte Eulalie. Ce lieu était tout ouvert et exposé aux incursions des Anglais; il résolut de le faire fermer par des murailles. Il en donna le prix-fait avec les habitants du lieu. Elles coûtèrent 1209 écus d'or; par dessus cela, Arpaion donna, en son particulier, aux entrepreneurs 300 moutons et 80 cestiers de blé.

Le roi René fut chassé, en cette année, du royaume de Naples, par Alphonse, roi d'Aragon. La langue de Provence fut par là privée des baillages de Saint Etienne, de Monopoli et de Venose, et des commanderies qu'elle y possédait. Quelques efforts qu'elle fit par la suite pour les recouvrer, elle n'en put jamais venir à bout.

Le grand commandeur Cavaillon était même, dans ce temps-là, en France. Il avait fait construire et armer à ses dépens une galère. Il l'emmena à Rhodes, au com-

mencement de cette année. Une action si générale lui attira des remerciements publics. Cependant elle ne le garantit pas d'une fâcheuse affaire, qu'on lui suscita. On avait dérobé de l'argent et des vases sacrés de l'église, que l'on tenait dans la cour du Trésor. Cavaillon fut accusé d'être complice de ce vol, et encore d'avoir mal administré les biens de la religion ; et, sur des faux indices, on le mit en prison ; il nia constamment le fait. Là-dessus, on lui fit souffrir la question sans avoir égard à sa charge, ni à son caractère. Il ne put point supporter la violence des tourments, et la douleur lui fit avouer un crime qu'il n'avait pas commis. Ensuite on poursuivit vivement son procès, et, avec beaucoup de précipitation, le grand maître convoqua une assemblée, au mois de février 1443. On y appela les anciens des langues ; mais ceux de la langue de Provence n'y voulurent point assister, parce qu'elle n'approuvait point la procédure qu'on avait faite contre Cavaillon. Il fut jugé et condamné à une amende considérable, privé de sa dignité et de ses commanderies qui étaient : Trinquetaille, Saliers, Gap, et enfin on lui ôta l'habit.

On donna la grande commanderie à frère Aimar ou par corruption Marot Hugolen, commandeur d'Avignon. Il était fils de noble Pierre Hugolin de la ville de Saint Rémy, en Provence, qui s'était établi à Arles, où il s'était marié avec Constance Albaric, fille de Bertrand Albaric, chevalier ; il fit son testament, le 31 de juillet 1398. Il fit un légat à Aimar Hugolen, et il lui ordonna d'entrer en religion, et institua son héritier Bertrand, son fils aîné, qui fut seigneur de Romanin et de Lagoy. Le commandeur Hugolen n'était pas l'ancien de la langue, c'était frère Pierre d'Uzès, commandeur de Manosque ; mais il eut la préférence, parce que d'Uzès était absent. Cependant ses procureurs s'opposèrent à cette nomination, et en appelèrent au futur concile général. Le conseil voulant faire plaisir à Hugolen, unit, par un décret du 17 de février de cette année, la commanderie des Omergues à celle d'Avignon. Frère Roger Sergent, trésorier de l'Ordre, remit ensuite à Hugolen, le 25 du même mois de

février, les joyaux et vases sacrés de la sacristie de Saint Jean.

Dans ce même temps, ils furent députés l'un et l'autre, pour aller en France et ailleurs, soudoyer des galères et d'autres batiments armés en guerre pour se défendre contre le sultan d'Egypte, qui menaçait Rhodes. Hugolen se servit de cette occasion, pour finir le différend qu'il avait avec le commandeur d'Uzès. L'accomodement se fit à Arles, le 25 de juin. D'Uzès se départit de sa prétention, à condition que si Hugolen venait à être pourvu du grand prieuré de Saint-Gilles, après la mort d'Arpaion, conformément aux statuts, il lui donnerait, à son choix, une des quatre commanderies et chambres, qui lui seraient conférées.

Le grand maître ayant reçu des avis certains, que le sultan préparait une armée, pour assiéger Rhodes, demanda du secours au pape, qui, par un bref du 13 avril 1444, ordonna que chaque prieuré enverrait incessamment à Rhodes un nombre de chevaliers. Le grand maître en envoya une copie à tous les grands prieurs ; et en même temps, il leur donna part qu'il avait décidé de donner un chapitre général, dont il ferait l'ouverture, le 1^{er} mai de l'année d'après. D'Arpaion fit lire la lettre à son chapitre, qu'il tint à Montpellier, le 3 de juin 1444. On nomma, pour assister au chapitre général, les commandeurs Pierre de la Baume, dit Castelian, de Jalès et Pierre Rafin de Paliers, pour la grande Provence, et Raimond de Theys de Poët-Laval pour la petite.

On nomma dans le même temps ceux qui devaient partir pour Rhodes, ce furent les mêmes commandeurs de Theys, Castelian et Rafin, Hugues d'Arpaion, commandeur de Nébian, Estienne *de Rostaing* de Saint Christol, Jean Garrigues *de Monteils* et Saint Servin, Pons *de Mallevieille*, chevalier, Jean *Bailly*, commandeur de Montélimar, Pierre *Bosquet* de Marseille, Lantelme *d'Asielle* de Beaulieu, Jean *Viel*, chevalier, Arnaud *de Banes*, commandeur de Peyriès et Reyssac, Jean *Meissend*, commandeur de la Morrade et Déodé de Moreta.

Arpaion fit, le même jour, une procuration à quelques-

uns de ces commandeurs pour l'un d'eux assister à sa place au chapitre général.

Le grand commandeur Hugolen et le trésorier général Sergent arrivèrent heureusement à Rhodes, le 18 de juin, avec les batiments qu'ils avaient soudoyés. Le sultan assiégea cette ville, au commencement du mois d'aoust, avec une armée de 18,000 hommes. Il donna plusieurs assauts, où il fut toujours repoussé ; et, à la fin, il fut obligé de se retirer. Bosio ne rapporte que quelques particularités de ce siège.

Parmi les titres qui étaient à la commanderie d'Avignon et qui furent portés à Malte en 1731, il y avait un compte-rendu par le trésorier général, commencé le 28 de juin de cette année et arrêté le 16 de février 1445, par le grand maître, par Jean Morel, prieur de l'église, et par les autres baillis, qui contient la dépense que l'Ordre fit pendant ce siège. On y voit qu'il dura un mois et demi, que l'on avait soudoyé plusieurs galères et galiotes, et, entre autres, trois galères et une galiote du duc de Bourgogne, dont l'une était commandée par frère Guillaume de Morlhon, dit Vensa, commandeur de Pamiers, et qu'on congédia tous ces batiments, le 19 de septembre. Il y est fait mention de quelques chevaliers du prieuré de Saint-Gilles, qui se trouvaient au siège, qui sont frère Gabriel Viel, commandeur de Valence, Louis de Barras, commandeur de Nice, Jean de Bardonenche, commandeur des Omergues, Jean-Baptiste de Grimaud et Jean Ranguis. On trouvera dans les preuves de cette histoire les noms des commandeurs et chevaliers qui vivaient alors, et qui probablement se trouvèrent à Rhodes. Le commandeur des Omergues était fils de noble seigneur de Lavallée de Bardonenche dans le Briançonnais.

Le roi René, comte de Provence, ayant, en cette année, marié Marguerite, sa fille, avec Henry VI, roy d'Angleterre, frère Pierre d'Uzès, commandeur de Manosque, d'Aix et Montfort, Comps et Roquebrussane, lui donna en présent, le 9 de décembre, 175 florins d'or.

On apprit en France, vers la fin du mois d'octobre suivant, le siège de Rhodes, et, en même temps, sa levée.

Cette nouvelle fit renvoyer à un autre temps le départ des commandeurs et des chevaliers que le chapitre avait nommés pour y aller ; et comme tout y était alors tranquille, d'Arpaion convoqua à Montpellier une assemblée, le 11 de mars 1444 (1445). On renouvela la procuration que le chapitre avait faite aux commandeurs, qui devaient assister au chapitre général. Et parce que le commandeur Pierre Rafin, l'un d'eux, avait des raisons, pour n'aller point à Rhodes, on nomma, à sa place, le commandeur Arnaud de Banes ; et au chapitre de la même année, qu'on tint aussi à Montpellier, le même commandeur Rafin et Guillaume de Monteils, commandeur de Saint-Maurice de Casevieille, furent nommés économes du grand prieuré avec sept prêtres ou servants.

La guerre, que l'Ordre avait eue avec le sultan d'Égypte, avait entièrement épuisé le trésor. Pour y remédier on avait imposé une annate sur toutes les commanderies dans une assemblée générale, tenue, le 30 de septembre de l'année précédente. Elle devait se payer dans deux années, et les grands prieurs avaient été chargés de la faire exiger dans leurs districts. D'Arpaion donna, le 25 de mai 1445, commission aux commandeurs Rafin et d'Uzès de la lever, l'un dans la grande Provence, et l'autre dans la petite. Mais la plupart des grands prieurs et commandeurs des autres prieurés refusèrent de la payer, sous le prétexte qu'on ne pouvait l'imposer que dans un chapitre général, et firent même en sorte que le pape ne voulut point confirmer les décrets de cette assemblée. Ces obstacles déterminèrent le grand maître de convoquer le chapitre général, qu'il avait indiqué l'année d'au-paravant. Il le tint, le 25 de juillet. On y fit une imposition pendant cinq années ; mais on trouva des difficultés de la part de Rome, lorsqu'il fut question de la faire confirmer ; parce que ceux qui étaient opposants soutinrent que les frais de la guerre n'étaient pas si considérables qu'on l'avait publié ; le pape même les favorisa, et, par une bulle du 12 août, il cassa tous les décrets, qui avaient été faits dans le chapitre général, et déclara qu'il jugeait à propos que le chapitre qui avait été indiqué à Rhodes,

le 1^{er} de mai de cette année, se tint dans une ville d'Italie, et qu'il en transférerait la tenue à Sienne, à la fête de la Purification, Notre-Dame prochaine. Cette bulle fut présentée, le 5 d'octobre, à d'Arpaion qui était à Montpellier, avec une lettre, que le pape lui écrivit sur ce sujet. Le pape changea, dans la suite, d'avis et ordonna que le chapitre se tiendrait à Rome.

Le fâcheux contre temps, que frère Jean Romieu de Cavaillon avait essuyé, lorsqu'il fut destitué de la grande commanderie, n'abattit point son courage. Il ne pensa qu'à faire triompher son innocence de la malice de ses ennemis. Il appela à Rome du jugement qui avait été rendu contre lui. Le pape évoqua l'affaire devers lui, et il ordonna, en même temps, au grand maître de faire sortir de prison Cavaillon, et de lui envoyer le procès. Frère Jean de Léon, dit de Chatillon, parent de ce dernier, et son procureur, présenta le bref au conseil, le 22 de mars 1444, et, sur le champ, on l'élargit. Mais le pape le cita à Rome, et adressa la commission à André, archevêque de Rhodes, qui la lui notifia, le 7 de mai. Comme il n'était pas encore entièrement guéri des infirmités que la question lui avait causées, ce prélat lui donna un délai de trois mois, pour s'y rendre, à compter du jour de son départ. Cavaillon prouva si clairement son innocence, que le pape, convaincu qu'on l'avait condamné trop légèrement, cassa le décret du conseil et le rétablit dans sa dignité et dans ses commanderies. Il ordonna seulement que, s'il était coupable du vol qu'on avait fait de la caisse du trésor, on pourrait procéder contre lui et contre ceux qu'on supposait être ses complices, au chapitre général qui devait se tenir à Rome. L'ouverture s'en fit, le 22 de février 1446. Cavaillon présenta, à la première séance, la sentence du pape, et, selon sa volonté, il déclara qu'il était prêt à soutenir son innocence contre tous ceux, qui voudraient l'accuser sur le sujet de l'enlèvement de la caisse du trésor. Frère Jean-Baptiste de Caune, procureur du grand maître, déclara que le grand maître n'avait point formé d'accusation contre lui ; mais qu'il avait été condamné par

sentence de l'*Egard* (1) qu'il n'avait fait que de la faire exécuter de son autorité, que si quelqu'un voulait former une plainte contre lui devant le chapitre, il était en état de la purger au nom du grand maître. Mais personne ne s'étant présenté, il approuva le jugement du pape et le déclara absous de ce crime, en cas qu'il l'aurait commis. Conséquemment les capitulants ayant, à la dernière séance du chapitre, procédé, suivant l'ancien usage, à l'élection des baillis conventuels, le 28 d'avril, on proposa Cavaillon pour grand commandeur, et il fut ensuite élu. On lui remit la bague et le sceau de la grande commanderie. Le pape confirma, le 11 de mai suivant, tout ce que le chapitre avait fait à son égard.

Il s'était élevé, dans le chapitre général, une grande contestation entre les langues. Celles d'Italie, Espagne, Angleterre et Allemagne prétendirent que les dignités de l'Ordre devaient être communes à toutes les langues ; et qu'il n'était pas juste que les chevaliers de celle de France eussent pour eux les principales dignités. Les Français leur opposèrent qu'ils en jouissaient depuis un temps immémorial. Le pape, voulant couper racine à ces dignités, se réserva la connaissance de cette affaire ; et, peu de temps après, il donna un jugement provisoire en faveur des langues étrangères. Le grand commandeur Cavaillon et les députés du prieuré de Saint-Gilles en donnèrent part, à leur retour de Rome, au chapitre de cette année, qui se tint à Montpellier. On délibéra de s'opposer fortement à cette prétention et on députa Raimond Ricard, receveur de la grande Provence, qui, en cette qualité, avait assisté au chapitre général, pour aller à Rome soutenir les prérogatives du grand prieuré et de la langue de Provence. On délibéra, en même temps, d'écrire à frère Bertrandon d'Arpaion, grand prieur de Toulouse, et de

(1) *Egard*. Autrefois tribunal composé de huit chevaliers, et présidé par un délégué du grand maître. Il siégeait à Malte et jugeait les procès entre chevaliers. (Voir Vertot, t. VI, p. 139 et suiv.)

l'inviter de s'unir ensemble pour le soutien de la cause commune ; et qu'il se tiendrait à Montpellier, au mois d'octobre prochain, une assemblée, où l'on prendrait les dernières résolutions. Le grand prieur de Toulouse, ayant reçu cette lettre, convoqua une assemblée, où l'on résolut de s'unir avec le prieuré de Saint-Gilles ; et on députa frère Pierre de Montlezun, commandeur de Goutz et de la Tronquière, et Arnaud de Labadie, commandeur de Salles, pour aller à Montpellier assister à l'assemblée.

Elle se tint, le 26 d'octobre. Labadie y vint seul et déclara, au nom du grand prieuré de Toulouse, qu'il s'unirait avec celui de Saint-Gilles, pour la conservation de leurs droits ; et il promit de contribuer aux 200 écus d'or, qu'on avait promis à Ricard, pour les frais de son voyage. On donna à ce dernier de nouvelles instructions. Ricard subrogea, le 4 de novembre, le commandeur Rafin, pour faire les fonctions de receveur pendant son absence.

Les procureurs des trois langues de France se donnèrent aussi beaucoup de mouvement, pour défendre cette affaire. Ils demandèrent au roi sa protection. Ce prince écrivit au pape et aux cardinaux, les pria de faire en sorte qu'on ne fit point de tort aux Français. Ces lettres ne firent pas beaucoup d'effet, et les procureurs des langues, qui s'étaient adressés à frère Nicolas de Giresmes, grand prieur de France, lui écrivirent une seconde fois, le 7 de mai 1447, qu'il sollicita le roi de charger les ambassadeurs, qu'il envoyait au pape, Nicolas V, nouvellement élu, de le prier de sa part qu'il maintint les chevaliers français dans les dignités et charges, dont ils jouissaient, et de révoquer ce que Eugène, son prédécesseur, avait ordonné à leur préjudice. Le grand prieur alla trouver le roi, qui était à Bourges, et en obtint les lettres de recommandation qu'il souhaitait.

Le commandeur Ricard ne resta pas longtemps à Rome, et voyant que cette affaire trainait en longueur, il s'en retourna, le 16 de septembre. Il fit à Montpellier une procuration à des personnes qui suivaient la cour de Rome, pour agir en son absence. On ne voit pas ce qui se passa depuis. Il est pourtant certain qu'elle ne fut pas décidée,

et que le pape révoqua la récréance, que son prédécesseur avait donnée en faveur des langues étrangères.

Jean Jonard, seigneur de Chatillon de Lorgues, au diocèse de Léon, mari d'Elipde de Sabers, qui avait acquis de Georges Auger, seigneur d'Osc, la seigneurie de Vitrole, vint à Montpellier en recevoir investiture d'Arpaion, et il lui en prêta hommage, le 22 de mai de cette année, en présence de Jean d'Arpaion, seigneur d'Arpaion, vicomte de Lautrec, de François Rouvières, seigneur de Reinier, au diocèse du Puy, de Guillaume d'Arpaion, seigneur de Tanar, au diocèse d'Albi, et d'Antoine de Montlaur, fils d'Hector de Montlaur, seigneur du même lieu. Le chapitre de la même année nomma économes, dans la petite Provence, les commandeurs Raimond de Teys de Poët-Laval, Gabriel Viel de Valence, Jacques de la Paulte de Puimisson, Michel Tibaud de Saint-Pierre et frère Mathieu Honorat, prieur de Saint-Jean d'Aix.

D'Arpaion, ayant été attaqué des infirmités qui accompagnent ordinairement la vieillesse, et se voyant hors d'état de vaquer aux affaires, nomma, le 3 de septembre 1448, son lieutenant frère Hugues d'Arpaion, commandeur de la Selve et Rayssac, son neveu, en présence des commandeurs Guillaume de Monteil de Saint-Maurice et du Vilar, d'Arnaud de Banes de Peyriès et Nébian, de Pierre Rafin de Paliers et Recoules, et de Pons de Malavielle d'Albar. Mais sa maladie ayant augmenté, elle l'enleva de ce monde, le 30 octobre suivant. Il fut enseveli dans l'église du Temple de Montpellier. Il avait pour ses chambres, lors de son décès, Saint-Gilles, Montpellier, Sainte Eulalie et Gapfrancès.

Frère Jean Romieu de Cavillon. (1)

(D'or à un lion de sable, armé et lampassé de gueules, la queue faite en forme de palme et tournée en dehors de 3 pièces.)

Le grand prieuré, vacant par la mort de frère Bertrand d'Arpaion, était dévolu au grand commandeur frère Jean-

(1) Page 360 du manuscrit.

Romieu de Cavaillon, comme le plus ancien chevalier de la langue de Provence, qui résidait alors à sa commanderie de Trinquetaille, parce qu'on avait ordonné, dans les précédents chapitres généraux, que les baillis conventuels pourraient être pourvus des prieurés par rang d'ancienneté ; il fit, le 11 de novembre 1448, une procuration à frère Jean la Paulte, commandeur de Puimoisson, pour régler, avec le commandeur Rafin, lieutenant de frère Raimond Ricard, receveur de la grande Provence, la quantité de bestiaux qu'on devait laisser pour l'état de la maison prieurale de Saint-Gilles. Et cela fut exécuté le lendemain. Il était natif de la ville de Cavaillon, au comté de Venaissin. Sa famille avait maintes fois occupé la seigneurie de cette ville ; et de là elle avait pris le surnom de Cavaillon. A sa maison d'habitation, qui est à présent la maison de ville, il y avait anciennement une tour seigneuriale. Alphan Romieu, chevalier, était viguier de cette ville en 1238, et consul en 1241. Le grand commandeur était fils de François-Romieu de Cavaillon ; il avait eu deux frères, Elzéard et Bertrand. Ce dernier fut chanoine de Cavaillon, et fut ensuite élu évêque de cette ville par le chapitre, au mois de mars 1447 ; mais son élection n'eut pas lieu, parce que le pape donna l'évêché à un autre. Elzéar administra, pour le commandeur Jean, son frère, la commanderie de Valence ; il avait fait pour ce sujet une procuration, avant de partir pour Rhodes, le 22 de septembre 1422. Il épousa Louise de Montagu, dame en partie de Montragon et de Rochegude ; de ce mariage il vint deux enfants : François, appelé communément Montagut, et Louis Romieu de Cavaillon. Le prieur fit donation, le 4 de novembre 1447, de tous ces biens à Louis, son frère, à la persuasion du grand commandeur son oncle. Mais celui-ci se départit, dans la suite, de cette donation en faveur de son frère, le 6 de novembre 1452. Cette maison a possédé pendant fort longtemps ces deux seigneuries ; et elle ne subsiste plus qu'en une branche cadette, en la personne de Neursset Romieu de Cavaillon, seigneur des îles Saussac, habitant de la ville de Saint-Esprit.

L'auteur de l'*Histoire de la noblesse du comté Venaissin* a donné la généalogie de cette famille, sous le nom de Cavaillon, et présume que le nom de Romieu qu'elle portait n'était qu'un nom d'alliance. Mais je crois qu'il se trompe, puisque le grand prieur et ses frères ne se nommaient de Cavaillon que par surnom.

Frère Guillaume de Lastic, commandeur de Lyon, neveu du grand maître, et son lieutenant général en France, vint à Montpellier, le 6 décembre 1448. Il avait avec lui frère Jacques Accaivoli, chevalier florentin, à qui le conseil avait donné commission de retirer dans tous les prieurés de France, la décime qui avait été imposée par le dernier chapitre général, et de recevoir les responsions et le produit des dépouilles. Mais cette imposition n'étant pas suffisante pour acquitter les dettes de l'Ordre, le grand maître avait résolu de tenir un autre chapitre, le 15 d'aoust de la l'année suivante 1449, pour prendre d'autres arrangements. Le commandeur Hugues d'Arpaion remit à Lastic la lettre, que le grand prieur avait écrite au défunt grand prieur, son oncle, pour lui en donner part. Celui-ci convoqua une assemblée dans la maison du Temple, le 17 de décembre 1448. Le grand commandeur Cavaillon et 14 autres commandeurs y assistèrent. On y nomma les procureurs qui devaient assister au chapitre général. Frère Pierre de Montlesun, commandeur de la Tronquière, fut député par la grande Provence, et Raimond de Theys, commandeur de Poët-Laval, pour la petite. Comme le commandeur de Lastic était obligé de partir, il donna, le même jour, commission à frère Arnaud de Banes, commandeur de Peyriès, pour gouverner le prieuré de Saint-Gilles, jusqu'à ce qu'il fût rempli.

Le grand commandeur resta depuis alors à Montpellier. Il lui survint, dans ce temps-là, un inconvénient fâcheux. Frère Guillaume de Morlhon, dit Saint Vensa, commandeur de Pamiers, ayant formé le dessein d'obtenir le grand prieuré, par la voie de Rome, obtint, par la voie de ses amis, qu'il avait à la cour de France, une lettre du dauphin Louis pour le pape Nicolas V, qui, à la considé-

ration de ce prince, lui conféra le grand prieuré, le 12 décembre de cette année. Cavaillon, ayant été informé, consulta Jean Ribure, fameux avocat, sur les démarches qu'il devait faire pour s'opposer à cette intrusion. L'avis de Ribure fut que pour affermir son droit, il devait prévenir Morlhon par une prise de possession, quoique la chose fût assez difficile, parce que Cavaillon n'avait pas encore reçu ses bulles : elle s'exécuta pourtant de la manière que nous allons voir.

Le commandeur de Banes, qui faisait les fonctions du lieutenant du prieuré, avait convoqué, dans la maison du Temple de Montpellier, une assemblée, au 26 de février 1449, pour nommer un procureur, qui devait assister au chapitre général, à la place du commandeur de Montlesun, qui n'avait pu partir. Cavaillon comparut à cette assemblée ; il représenta que le grand prieuré, vacant par la mort de frère Bertrand d'Arpaion, lui revenait par ancienneté de justice, et qu'il en avait été pourvu par le grand maître et le conseil ; mais qu'il n'avait point encore reçu ses bulles, et demanda que par le frère Pierre Rafin, commandeur de Paliers, lieutenant de frère Raimond Ricard, commandeur de Saint Félix, et receveur de la grande Provence, sa prise de possession lui fût accordée. Rafin fit, en même temps, cette formalité, en lui remettant deux clés, qu'il tenait dans ses mains, et fit, le même jour, par ordre de l'assemblée, une forte représentation à Morlhon, qui était alors à Montpellier. Il lui dit qu'on avait appris qu'il avait impétré du pape le prieuré de Saint-Gilles ; que sa conduite était très répréhensible, puisqu'il n'ignorait pas que par les statuts de l'Ordre et notamment par l'établissement du grand maître Fluvian, il était défendu à tous les frères d'impêtrer les prieurés, commanderies ou bénéfices de l'Ordre, de quelques personnes que ce soit, si ce n'est du grand maître et du couvent ; et que celui, pour qui on en aurait impétré quelqu'un, est obligé de s'en départir, dès qu'il en aura obtenu la possession à peine de la privation de l'habit. Rafin le somma ensuite de se départir de son impétration ; il répondit qu'il n'avait point impétré le

prieuré ; mais que si quelqu'un l'avait fait pour lui, il prétendait de s'y maintenir.

L'assemblée nomma le lendemain frère Pierre Rostaing, commandeur de Saint Christol, pour assister au chapitre général au nom des commandeurs de la grande Provence, et confirma la nomination qui avait été faite du commandeur de Theys pour la petite.

Cavaillon intenta, bientôt après, un procès à Morlhon. Il se pourvut au sénéchal de Nîmes en statut de querelle au premier chef ; et fit accéder à Saint-Gilles le lieutenant, qui, en présence de Morlhon, lui adjugea la résignation du grand prieuré. Celui-ci se pourvut, pour le même sujet, contre lui au Parlement de Toulouse.

Cependant Cavaillon résolut d'aller à Rhodes. Nous ignorons les motifs qui l'engagèrent à entreprendre ce voyage. Ils étaient, sans doute, bien pressants. Il nomma, le 3 de mars, son lieutenant, le commandeur de Banès. Morlhon, ayant reçu de Rome la bulle, qui lui conférait le prieuré, en prit possession, le 19 d'avril ; et, de plus, il fit commettre Pierre Serrat, conseiller au Parlement de Toulouse, pour le mettre en possession d'autorité de cette cour. Ce dernier arriva à Montpellier, le 26 de ce mois ; et avant qu'il partit pour Saint-Gilles, Jean Barrière, avocat, à qui Cavaillon avait laissé le soin de son procès, déclara à Serrat qu'il appelait au parlement de sa procédure. Cavaillon fut cependant pourvu du grand prieuré, peut-être même avant son arrivée à Rhodes ; et on donna la grande commanderie à frère Raimond Ricard. Il jouit, fort peu de temps, de sa dignité, puisqu'il mourut vers la fin du mois d'octobre suivant.

LISTE

DES GRANDS PRIEURS DE SAINT-GILLES

d'après le manuscrit de Jean Raybaud de 1101 à 1449.

	Pages
Durand, 1101-1110.	20
Pons, 1110-1116.	27
Pierre Barcelonne, 1116-1119.	33
Géraud, 1119-1125.	36
Bernard de Puisubran, 1125-1130.	46
Etienne Raymond, 1131-1140.	48
Aime, 1140-1146.	50
Arnaud Messagés, 1146-1151.	54
Gaucelme d'Asillan, 1151 ou 52-1153.	59
Guischard Aimeri, 1154-1162.	61
Pierre Bergonnon, 1163 de janvier à décembre.	69
Geoffroy de Brésil, 1164-1169.	71
Guiraud de Saint-André, 1169-1170.	75
Caste de Murol, 1170-1172.	77
Raymond de Saint-Michel, 1172-1177.	78
Eldin Rolland, 1177-1183.	82
Ermengaud d'Aspe, 1184-1187.	88
Auger, 1188-1190.	96
Bertrand de Millau, 1190-1195.	97
Raimond d'Aguille, 1198-1202.	102
Sennoret, 1203-1204.	105
Ximen de Lavata, 1205-1206.	107
Bertrand d'Olivella, 1206-1207.	109
Pierre de Faucon, 1207-1210.	110
Bermond de Luzençon, 1211-1214.	115
Martin d'Andos, 1214-1215.	118
Sennoret (<i>bis</i>), 1216-1218.	124

	Pages
Bermond de Luzençon (<i>bis</i>), 1218-1219.....	125
Manuel, 1219-1223.....	127
Hugues d'Arlenc, 1223-1224.....	132
Guillaume d'Olms, 1225-1231.....	135
Bertrand de Comps, 1231-1234.....	140
Arnaud de Meserata, 1234-1236.....	147
Bertrand de Barre, 1237-1243.....	150
Féraud de Barras, 1244-1269.....	155
Guillaume de Villaret, 1269-1296.....	181
Dragonet de Mondragon, 1300-1310.....	221
Bermond Maury, 1314-1321.....	256
Aimery de Tury, 1321-1330.....	271
Pierre d'Ongle, 1330-1332.....	282
Guillaume de Reillane, 1332-1352.....	287
Pierre Cornillan, 1353-1354.....	308
Roger de Pins, 1354-1355.....	311
Fouques de Chaudeyrac, 1355-1356.....	316
Jean Ferdinand d'Hérédia, 1357-1369.....	319
Raimond Savin, 1369-1370.....	331
Sicard de Murviel, 1370-1384.....	332
Raimond de Casillac, 1384-1402.....	349
Reforsat d'Agout, 1402-1402.....	357
Jean Flote, 1402-1420.....	360
Bertrand d'Arpaion, 1420-1448.....	368
Jean Romieu de Cavailion, 1449-1449.....	389



TABLE DES GRAVURES ⁽¹⁾

	Pages
I. Frère Géraud, fondateur des Hospitaliers....	7
II. Frère Ermengaud d'Aspe, grand prieur de Saint-Gilles	88
III. Frère Bertrand de Comps, grand prieur de Saint-Gilles	148
IV. Frère Guillaume de Villaret, grand prieur de Saint-Gilles.....	180
V. Frère Elion de Villeneuve, grand prieur de Provence.....	258
VI. Frère Pierre Cornillan, grand prieur de Saint- Gilles.....	308
VII. Frère Roger de Pins, grand prieur de Saint- Gilles.....	310
VIII. Jean Ferdinand d'IIérédia, grand prieur de Saint-Gilles	319
Liste des grands prieurs de 1101 à 1449.....	395

(1) Ces gravures sont tirées de l'ouvrage d'Anne de Naberat :
Histoire des Grands-Maitres.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES

NOMS DE PERSONNES ET DE LIEUX

(Les noms de personnes sont en caractères ordinaires et les noms de lieux en caractères italiques. — Les numéros indiquent les pages.)

A

- Acre* (Saint-Jean d'), 16, 41.
Adelbert, commandeur de Cavaillon, 106.
Adelbert de Malvass, 28.
Adelbert, commandeur d'Alais, 51.
Adelbert d'Uzès, évêque de Nîmes, 65, 66, 81, 86.
Adrien IV, pape, 63.
Agambert Guillaume, 12.
Agen, 184.
Agnès d'Aurillac, prieure de Fieux, 277.
Aguille (B.-du-Rh.), 84.
Aguillon (Pierre d'), commandeur d'Avignon, 186.
Agut (Pierre), commandeur du Roussillon, 177.
Aicard, archidiacre de Toulouse, 36.
Aicard de Miremont, grand prieur de Toulouse, 304.
Aicard de Saint-Pons, 47.
Aimar, évêque de Rodez, 28.
Aimar, évêque de Tripoli, 93.
Aimar III, comte de Valentinois, 231.
Aimar Brotin, dit Talebart, commandeur de Poët-Laval, 360.
Aimar de Seissel, du prieuré d'Auvergne, 372.
Aime, grand prieur de Saint-Gilles, 50.

- Aimée, commandeur de Luzençon, 99.
Aimeri Depaz, grand commandeur de deçà la mer, 120.
Aimeri, seigneur de Sennoret, sénéchal, 164.
Aimeric de la Ribe, commandeur de Rustique, 324, 339.
Aimery de Castelnau, 199.
Aimery du Cros, sénéchal de Carcassonne, 242.
Aimery de Muret, 21, 22, 23, 30.
Aimery IV, vicomte de Narbonne, 118, 119.
Aimery VI, vicomte de Narbonne, 152.
Aimery de Tury, grand prieur de St-Gilles, 242, 257, 271.
Airoilles (Geoffroy d'), commandeur de Saint-Gilles, 69.
Aix-en-Provence, 6, 86, 87, 98, 112, 145, 170, 215.
Alais, 53, 55, 72, 77, 91, 184.
Alan (Haute-Garonne), 31.
Alanian (Guillaume d'), vicomte de Sault, 49, 67.
Albas, prieur de Capoue, 303.
Albas, 146.
Alberguière (Cabane d') près la Pinède (Gard), 89.
Albigéois, 240.
Albon (Marquis d'), 4.
Albon (*Histoire du Dauphiné*), 28.
Albret (Guillaume Amanieu d'), 25, 32.
Aldeguier, évêque d'Albi, 12, 27.
Alençon (diocèse de Die), 214.
Alet, 49.
Alexandre III, pape, 41, 70, 77, 79, 85, 87.
Alexandre IV, pape, 166, 167.
Alfant, prieur de Bonpas, 277.
Alfaric (Guillaume), seigneur de Saint-Nazaire, hospitalier, 23, 67.
Alfemua, archidiaque d'Avignon, 192.
Alix de Castelnau, religieuse hospitalière de Beaulieu, 277.
Alphonse, fils de Guillaume IV, 37.
Alphonse, comte de Toulouse, 187.
Alphonse II, roi d'Aragon, 71, 74, 87, 98, 371.
Amalfi, 15, 42.
Amalric, vicomte de Narbonne, 258, 374
Amanieu de Grisinac, archevêque d'Auch, 148.

- Amat, commandeur d'Avignon, 141.
Amaury, roi de Jérusalem, 76.
Ambialet (Tarn), 13.
Ambrus (Lot-et-Garonne), 213.
Ami, évêque d'Orange, 132.
Amict de Villars, seigneur de St-Michel et de Salles, 232.
Amiel Raymond du Puy, évêque de Toulouse, 21, 23, 25,
33, 34, 36, 37, 39, 43, 44.
Amiens en Picardie, 174.
Amirat (Alpes-Maritimes), 228.
Anastase IV, pape, 60.
Ancelin, hospitalier. 11, 29, 30.
Anduze (Pierre d'), hospitalier, 30, 43, 161.
Antinac (Haute-Garonne), 213.
Arches, près de Tripoli, 32.
Archimbaud (Jacques), trésorier de Saint-Gilles, 308.
Arcs-sur-Argens (Var), 263.
Ardesson (Pierre), commandeur de Trinquetaille, 126.
Argence (Gard), 67, 135, 246.
Arlenc (Héraclée d'), chanoine du Puy, 132.
Arles-sur-Rhône, 58, 61, 67, 69, 90, 112, 114, 170, 211,
215, 272, 375, 380.
Armand de Cabanes, commandeur de Toulouse, 127.
Armassan, commandeur de Montpellier, 132.
Arnanant (Gard), 92.
Arnas, *Arné* (Rhône), 66.
Arnaud, évêque d'Agen, 191.
Arnaud d'Abeillan, sous-commandeur de Trinquetaille et
de Saint-Gilles, 238.
Arnaud de Bannes, commandeur de Corvo-Barrieu, 375.
Arnaud de Beaumont, 209.
Arnaud Bernard Hébrard, commandeur de Bourdeaux et
Montarouch, 325.
Arnaud Bernard de Preissac, 230.
Arnaud de Campagnoles, commandeur de Trinquetaille,
105, 115.
Arnaud, vicomte de Castelbon, 136.
Arnaud de Cervole (l'archiprêtre), 321.
Arnaud de Cofita, commandeur de Puisubran, 380.

- Arnaud de Comps, grand maître, 41, 69.
Arnaud III, comte de Fenouillèdes, 70, 80.
Arnaud de Garimond, 21.
Arnaud Guillaume de Biron, évêque de Tarbes, 134.
Arnaud de Levezon, archevêque de Narbonne, 55.
Arnaud de Meserata, grand prieur de Saint-Gilles, 136,
141, 143, 147.
Arnaud Messagés, grand prieur de Saint-Gilles, 49, 54, 60.
Arnaud de Périgord, grand maître du Temple, 144.
Arnaud, vicomte de Polignac, 114.
Arnaud de Puisubran, hospitalier, 49.
Arnaud Quittard, commandeur du Mas-Dieu, 336.
Arnaud Raymond de Baulac, 31, 36.
Arnaud de Rovignan, évêque d'Agen, 119.
Arnaud Scotat, chanoine de Carpentras, 190.
Arnaud de Soliers, procureur de l'Ordre, 248.
Arnaud de Trian, maréchal de l'église, 273.
Arnoux, évêque d'Orange, p. 103.
Artaud, chanoine de Die, 143, 146.
Artaud, abbé de Saint-Liers-de-Saon en Valentinois, 143.
Artaud, commandeur de Beaulieu, 189.
Artaud de Saint-Romain, commandeur de Lyon, 253.
Aspe dans le Béarn, 88.
Assalit (Gibert d'), grand maître, 70, 76.
Assise (Italie), 273.
Atton, archevêque d'Arles, 30, 47.
Aubais (Card), 247.
Auber de Laval, évêque de Marseille, 268.
Auch, 112.
Aude, archiviste, conservateur de la bibliothèque Méjanès
d'Aix, 6.
Aude de Capa-Dona, 119.
Audibert Blanc, co-seigneur de la Garde-Guérin, 169.
Audin, hospitalier, 27.
Auger, grand prieur de Saint-Gilles, 96, 107.
Auger, évêque de Riez, 24, 33, 64.
Auger de Balben, grand maître, 42, 65, 68, 69, 72.
Auger, grand commandeur de deçà la mer, 107.
Auger du Pont de Sorgues, chanoine d'Aix, 238,

Augier (Guillaume), 157, 234.
Aulon (Drôme), 168.
Aurisset en Camargue, 282.
Auroux (Lozère), 280.
Austorge, abbé de Saint-Gilles, 198.
Avergues (B.-du-Rh.), 135, 177.
Avignon, 60, 79, 85, 103, 112, 118, 170.
Aysse (Guillaume), commandeur, 257.
Azillan (Aude), 59.
Azillan Gaucelme, grand prieur de St-Gilles, 49, 59, 69.

B

Bachunée, commandeur de Saint-Christol, 61.
Bagnols (Gard), 47.
Balasun ou Balazuc (Ardèche), 25, 32.
Balb (Antoine), commandeur d'Avignon et Saliers, 348, 378.
Banisson (Imbert), damoiseau, 274.
Bardi, marchand florentin, 268.
Bargême (Var), 263.
Bari (Italie), 29.
Barral de Baux, commandeur de Gap, 252, 259.
Barral de Catrepoils, 25.
Barascon, seigneur de Thémines, 216, 223.
Barras (Guillaume de), abbé de Lure, 160.
Barras (Guillaume de), chevalier, 145, 189.
Barras (Feraud de), grand prieur de St-Gilles, 129, 155.
Barras de Barras, chapelain de Peylautier, 220.
Barras (Louis de), commandeur de Nice, 376, 378.
Barras (Basses-Alpes), 155.
Barrat, vicomte de Marseille, 98.
Barre (Tarn), 150.
Barret (Drôme), 121.
Barthe (Garric Arnaud de la), 31.
Barthélemy, évêque de Cahors, 165.
Bartie (Gaucher de la), commandeur de Pézenas, 331.
Bastie (La), 169.
Baudoin, (historien des *Privilèges de l'Ordre*), 10, 11,

- Baudoin, 1, 11, 35.
Baudoin d'Ibelin, seigneur de Mirabel, 82.
Béatrix de Savoie, 166.
Beaulieu (Lot), 165.
Beaulieu (Alpes-Maritimes), 170.
Beauchatel (Guy de), commandeur de Trignan, 252.
Beaumarchais (Eustache de), sénéchal de Toulouse, 206, 212.
Beaumont (Vaucluse), 74, 164.
Beauson (diocèse de Saint-Paul-Trois-Châteaux), 156.
Begebelus, en Syrie, 54.
Beines (Basses-Alpes), 309.
Belaric près de Tibériade, 82.
Belay (Gauthier de), 207.
Belisende, 39.
Belleforest (François de), *Cosmographie universelle*, 216.
Bellegarde (Gard), 247.
Benoît d'Alignan, évêque de Marseille, 156, 173.
Benoît, évêque de Cavaillon, 83.
Benoît XII, pape, 293, 316.
Benoît XIII, pape, 354.
Benoît, commandeur du Tournel, 138.
Benque (Fortanier, comte de), 31.
Béranger, archevêque de Narbonne, 68.
Béranger, archevêque de Tarragone, 134..
Béranger d'Auroux, prieur de Barlette, 280.
Béranger d'Auvergne, chanoine de Béziers, procureur du pape, 238, 250.
Béranger de Baptivian, procureur, 243.
Béranger Fré dol, cardinal, évêque de Frascati, 252, 259.
Béranger Guilhem, seigneur de Clermont, 47, 163.
Béranger Monge, commandeur de Manosque et d'Aix, 39, 113, 159, 165, 176, 186, 198, 205, 208, 219.
Béranger Pierre de Pépieux, 59.
Béranger du Puget, commandeur de Marseille et de Manosque, 275, 330.
Bérard de Mise, évêque, 126.
Berghonon Pierre, grand prieur de Saint-Gilles, 69.
Berhol de Salsa, commandeur de Prague, 218.

- Bermond d'Anduze, 33, 46, 81.
Bermond de Lannois, évêque de Béziers, 56, 67.
Bermond d'Uzès, seigneur de Posquières, 57, 89.
Bermond, commandeur des Avergues, 117.
Bermond de Luzençon, grand prieur de Saint-Gilles, 109, 110, 115, 116, 118, 125, 136.
Bermond ou Bernard Mauri, grand prieur de Saint-Gilles, 242, 256, 266.
Bernard, évêque d'Avignon, 103.
Bernard, commandeur d'Avignon, 103, 122.
Bernard, archevêque d'Auch, 111.
Bernard, évêque de Sisteron, 117.
Bernard, commandeur de Fronton, 192.
Bernard d'Alamans, 46.
Bernard de Baux, comte d'Avelin, 193, 203.
Bernard de Béziers, commandeur de Saint-Pierre de la Mer et de Narbonne, 119.
Bernard de Caminières, commandeur de Toulouse, 174, 186, 192.
Bernard, vicomte de Comminges, 120, 152, 163.
Bernard de Capoulège, commandeur de Toulouse, 120.
Bernard Cornut, évêque de Fréjus et archevêque d'Aix, 117, 124.
Bernard Daure, commandeur de Renneville, 174, 186.
Bernard Estival, prêtre hospitalier, 37, 255.
Bernard Fancès, hospitalier, 257.
Bernard de Figeac, 96.
Bernard, vicomte de Forcalquier, 73.
Bernard de Fortenar, commandeur de Gordon, 253.
Bernard Guérin, archevêque d'Arles, 47.
Bernard Labat, commandeur de Lagavernio, 212.
Bernard de Languissel, archevêque d'Arlos, 179.
Bernard, seigneur de Mire, 46.
Bernard, seigneur de Montlaur, 43.
Bernard de Morésac, prieur de Saint-Capraise, 258.
Bernard d'Olivella, archevêque de Tarragone, 109.
Bernard de Pagas, prieur de Pruines, 62.
Bernard Pelet, seigneur d'Alais, 78.
Bernard Pelissier, commandeur de Saint-Gilles, 241, 251.

- Bernard Pierre, 12.
Bernard de Puisubran, grand prieur de Saint-Gilles, 46, 47, 49, 55.
Bernard Raymond, commandeur de Léguevin, 212.
Bernard Robaud, commandeur du Temple de Montpelier, 253, 257.
Bernard, seigneur de Rabastens, 111.
Bernard de Saint-André, 75.
Bernard de Tessy, grand maître, 139.
Bernard du Villars, commandeur de Garridech, 212, 251.
Bernard de Villeneuve, 124.
Berre (B.-du-Rh.), 110.
Bertrand d'Aguille, 56.
Bertrand, évêque de Die, 137.
Bertrand (de Favas), évêque de Fréjus, 173.
Bertrand, évêque de Nîmes, 198, 209.
Bertrand de Baux, prince d'Orange, 84, 89.
Bertrand de Baux, seigneur de Berre, 194.
Bertrand de Barra, grand prieur de Saint-Gilles, 150.
Bertrand de Besson, 134.
Bertrand, seigneur de Biblis, 124.
Bertrand de Comps, grand prieur de Saint-Gilles, grand maître, 124, 140.
Bertrand Castel, juge de Nîmes, curateur, 241, 250.
Bertrand de Caderousse, commandeur de Valdroume, 211.
Bertrand d'Arpaion, grand prieur de Saint-Gilles et de Toulouse, 368, 387.
Bertrand d'Estevet, 31.
Bertrand de l'Isle, évêque de Comminges, 31.
Bertrand, doyen de l'église d'Arles, 126.
Bertrand de Durfort, évêque de Cavailhon, 117, 124, 126, 131.
Bertrand Dupuy, commandeur syndic du grand prieur, 193.
Bertrand Delage, commandeur du Roussillon, 145.
Bertrand Delebueses, religieux de Saint-Victor de Marseille, prieur de l'église de Manosque, 147.
Bertrand II, comte de Forcalquier, 56, 73.
Bertrand de Gaubert, commandeur de Fronton, 197.

- Bertrand Gervais, juge-mage, 243.
Bertrand de Grasse, seigneur de Cabris, 198.
Bertrand de Gourdon, commandeur de Saint-Félix, 258, 269, 273.
Bertrand Jean, commandeur de Renneville, 212.
Bertrand de Lambesc, évêque de Vaison, 85, 86.
Bertrand Imbert, évêque de Cavaillon, 204.
Bertrand Imbert, docteur ès-droit, de Nîmes, 169.
Bertrand de Latour, 104.
Bertrand Mason, 94.
Bertrand de Malbosc, grand prieur de Barlette, 260.
Bertrand de Millau, grand prieur de Saint-Gilles, 97.
Bertrand de Marseille, 83.
Bertrand Materon d'Avignon, 79, 98, 103.
Bertrand Millon, chanoine de Carpentras, 238.
Bertrand Malvoisin, 75.
Bertrand de Murol, abbé de Clermont, 77.
Bertrand de Montfavet, cardinal, 274.
Bertrand d'Olivella, grand prieur de St-Gilles, 109, 110.
Bertrand d'Orange, commandeur de Pernes, 217, 220, 252.
Bertrand de Pierrelate, commandeur de Champ-Mégier, 122.
Bertrand de Poïet, cardinal, 305.
Bertrand Raimbaud de Simiane, 173.
Bertrand Roger, commandeur de Bordeaux, 197.
Bertrand Pierre le Rouge, commandeur de Burgaut, 186, 187, 198.
Bertrand Rostang Monge, commandeur de Saliers, 345.
Bertrand de Saint-Côme, abbé de Saint-Gilles, 65, 66.
Bertrand de Saint-Martin, archevêque d'Arles, 177.
Bertrand de Saint-Maurice, commandeur de Castelsarrasin, 232, 242.
Bertrand Sacristan, de Nîmes, 131.
Bertrand de Socanton, abbé de Cendras, 159.
Bertrand, comte de Tripoli, fils de Raymond IV, 19, 37.
Bertrand de la Verune, 54, 78.
Bertrand de Villemurs, commandeur de Manosque, 121.
Bertrande de Cardailhac, religieuse de Beaulieu, 277.
Bertrandi Pierre, notaire à Arles, 126.

- Besançon*, 215.
Betherat, près d'Ascalon, 79.
Betse, 49.
Béziers, 56, 112, 116, 248, 250.
Biron, maréchal, gouverneur de la Bourgogne, 373.
Blacas (Bertrand et Boniface de), seigneurs d'Aups, 110, 141, 154.
Blacors, diocèse de Die, 214.
Bobo Hyacinthe, cardinal légat, 61.
Boissat, (*Abrégé de l'histoire de l'Ordre*), 70.
Boissier, évêque de Marseille, 108.
Boisson (Imbert de), commandeur de Saint-Gilles, 81.
Boitsavie Pierre, bailli de Vienne, 44.
Bon, commandeur du Roussillon, 122.
Bonat (Fouques de), commandeur de Manosque, 147.
Bonfils, abbé de Saint-Victor, 123.
Boniface, commandeur de Comps, 147.
Boniface VIII, pape, 215.
Boniface Jean, bailli de Manosque, 40.
Bonvilla Guiste (comtesse de), 80, 119.
Borboton (Drôme), 254.
Borrenc (Guillaume), commandeur du Puech en Lozère, 257, 273.
Bosio, 16, 40, 41, 44, 94, 95, 216, 226, 261, 262, 287, 298, 339, 341.
Bouchard, comte de Vendôme, 173.
Boulose, 129.
Bourchème (Jean-Pierre de), marquis de Valbonnais, 44.
Bozzolo de Paoma, chanoine de Tournay, 258.
Bravilas, 163.
Brax (Haute-Garonne), 219.
Brenon (Var), 158.
Brésil (Geoffroy de), grand prieur de Saint-Gilles, 71.
Bresines, 161,
Briant de Lanieu, archevêque de Vienne, 237.
Brioude en Auvergne, 153.
Broc (Etienne du), commandeur de Saint-Gilles, 121, 122.
Brocard, d'Avignon, 84, 96.
Broiacan, près La Fosse (Gard), 86.

Bruguière (Raymond de la), commandeur de Puisu-
bran, 46.

Burgaud, 192.

Burlas, sénéchal de Provence, 193.

C

Cabanac (Giraud), docteur ès-droit, procureur du Pape,
243.

Cabessa (Forton), châtelain d'Emposte, 102.

Cabris (Guillaume de), hospitalier, 152.

Caderousse (Pierre, seigneur de) 169.

Caderousse (Vaucluse), 83.

Cadilhac en Quercy, 264,

Caignac (Haute-Garonne), 47, 68, 219.

Caille (Fouques de), évêque de Riez, 156.

Cailus (Austorge), commandeur de Sainte-Eulalie, 304.

Cailus (Pierre de), commandeur de Toulouse, 148.

Cailus (Raymond de), commandeur de Saint-Amans, 242.

Cairane (Vaucluse), 178, 254.

Clairefarine (Gard), 161, 246.

Calissane (B.-du-Rh.), 85, 109, 170.

Callas (Var), 158.

Callixte II, pape, 38.

Calvet de Touges, 31.

Camargue (La), 58.

Camaret (Vaucluse), 121.

Cambieud, 129.

Campagnolles (Pierre et Guillaume de), 96, 102.

Canabières (Aveyron), 28, 129.

Canavère (Gard), 72, 158, 161.

Canet, 128.

Canilhac (Raymond de), cardinal-évêque de Palestine,
327.

Capestang (Hérault), 29, 36, 146, 156.

Capete (Gard), 246.

Carcassonne, 112, 240, 250.

Casalis (Landes), 32, 230.

Castelnau (Guillaume et Arnaud de), 23.

- Castelnau (Pierre de), 111, 112.
Castelnaudary, 23.
Caste de Muroi, grand prieur de Saint-Gilles, 41, 72, 76,
77, 78.
Caste de Muroi, chanoine de Clermont, 77.
Castillon (B.-du-Rh.), 85.
Castries (Guillaume de), commandeur, 161.
Caunelly (Jacques), grand prieur de Lombardie, 266.
Causan, 103.
Caussinajols (Hérault), 64.
Caussit, prêtre, 30.
Cavalet (Gard), 164.
Cavaillon, 11, 85.
Cayrane, prieur de Toulouse, 148.
Cazilhac (Lot), 212, 230.
Cazilhac (Raymond de), grand prieur de Saint-Gilles, 349.
Cazouls (Hérault), 280.
Célestin III, pape, 101.
Cérébrier du Pin, 31.
Ceriesdol, 137.
Chabaud de Rames, commandeur d'Aix, 372, 376.
Chabaud Rochayrol, 53.
Charbonnier (Pierre), prêtre, prieur de l'église, 308.
Charles I^{er}, comte de Provence, 142.
Charles II, comte de Provence, 208.
Charles d'Anjou, 154, 169.
Charles Martel, 192.
Charles IV, roi de France, 258, 277.
Charles V, roi de France, 299, 327, 346.
Charles VII, roi de France, 370, 377.
Châteauneuf de Bordette (Drôme), 168, 178, 201.
Châteauneuf de Mazenc (Drôme), 182.
Châteauneuf (Guérin de), commandeur de Jalès, 253,
273, 304.
Châteauneuf les Martigues (B.-du Rh.), 108, 110.
Châteauneuf (Pierre de), châtelain de Manosque, 118.
Chassanie, 125.
Charols (Drôme), 182.

- Chaudeyrac (Fouques), grand prieur de Saint-Gilles, 250, 252, 305, 308, 316.
- Chaudeyrac* (Lozère), 316.
- Chaudeyrac (Pierre de), commandeur de Gap-Francès et Sainte-Eulalie, 223, 233, 241, 248, 249, 252.
- Chavanon (Artaud de), procureur, commandeur d'Espedalzac, 248, 251, 356.
- Chavanon (Guillaume de), commandeur des Landes, 260.
- Cholier, (historien du Dauphiné), 70.
- Ciaconius, *Vie des Papes*, 190.
- Clamador* près la Pinède (Gard), 89, 246.
- Clément IV (Gui Fulcodi), pape, 164, 168, 175, 176, 178.
- Clément V, pape, 230, 232, 254.
- Clément VI, pape, 302, 306, 316, 319, 325.
- Clément VII, pape, 342, 346.
- Cléon-d'Audran* (Drôme), 182.
- Clermont* en Auvergne, 14.
- Clermont (Pierre de), grand prieur, 260.
- Cluny*, 38.
- Coard (Fouques de), commandeur de Gap, d'Alais et Saint-Maurice, 179, 186, 220.
- Cohardon (Guillaume de), sénéchal de Carcassonne, 183.
- Collioure* (Pyrénées-Orientales), 108.
- Colomb (Géraud), commandeur de Burgaud, 212, 215.
- Colombi, jésuite, 137
- Combièse (Giraud de), curé de Tertebache en Auvergne, 253.
- Comps* (Var), 142.
- Condamine*, (de Rosanet, de La-Cape, de Malconseil), (B.-du-Rh.), 85, 90, 97, 98, 114.
- Conrad, roi des Romains, 163.
- Constance, sœur de Louis VII et femme de Raymond V, comte de Toulouse, 79.
- Constantin, seigneur de Labron, régent d'Arménie, 139.
- Cornalis* (Landes), 230.
- Cordel, seigneur de Brunet, diocèse de Riez, 99.
- Corneillan, commandeur de Valence, 231.
- Corneillan (Dalmasse de), commandeur de Burgaud, 215, 224, 232.

- Cornillan (Guillaume), commandeur de Poët-Laval, 161, 309.
Cornillan (Pierre de), grand prieur de Saint-Gilles, 197, 231, 308.
Cosson de Montaigut, 25.
Costouge, 138.
Cotignac (Guillaume de), 150.
Coursan (Aude), 118, 129.
Courtet (Gard), 247.
Courthezon (Vaucluse), 103.
Coute, (étang de la commune de Saint-Gilles), 307.
Cras (Le), prieur de Rodez, 128.
Crau (La), (B.-du-Rh.), 61.
Cuis, 31.
Curemonte en Limousin, 230, 238.

D

- Daladel (Gard), 247.
Dalmas, commandeur de Manosque, 109.
Dalmas, commandeur de Valence, 98.
Dauphin (Basses-Alpes), 74.
Davin de Roais, curateur. 242.
Delagaroié (Delort), archevêque d'Auch, 134.
Delaville Le Roux, 4, 28.
Denoé (Eudes), seigneur de Gascogne, 162.
Depayen de Gigors, commandeur de Poët-Laval, 181, 186.
Desmas (Gordaiu), commandeur du Temple d'Arles, 270.
Destandare de Berre, sénéchal de Provence, 173.
Didier de Savenage, prieur de Saint-Félix, 221.
Dodon de Tarascon, 105.
Dominique Dacon, bailli du commerce de Rhodes, 260.
Dont de Montaut, 31.
Douce de Provence, 28, 71, 72.
Douzains (Aude), 271.
Dox Raimond, 21.
Dragonet de Joyeuse, commandeur de Peyriès, 303.
Dragonet, seigneur de Montauban, 169, 178.
Dragorce de Boucoiran, chevalier, 138.

- Dromont* (Hautes-Alpes), 171.
Dubourg, 5, 21.
Duport, 131.
Durand, premier prieur de Saint-Gilles, 20, 26.
Durand d'Ambialet (Jean), 12.
Durand de Trésemines, évêque de Marseille, 215.
Durand Peyrole, curateur, 241.

E

- Ebrard*, commandeur de Bordeaux, 192.
Echelles (Savoie), 166, 174, 372.
Edouard I^{er}, roi d'Angleterre, 198, 339.
Edouard II, roi d'Angleterre, 232, 248.
Eldin Roland, grand prieur de Saint-Gilles, 82.
Elie d'Espéluque et Valence, 118.
Elie de Montagnier, évêque d'Agen, 80.
Elion de Villeneuve, subrogé au grand prieur de Saint-Gilles, 220, 251, 258, 266.
Elzéar d'Aragon, chevalier, 169.
Elzéar d'Uzès, seigneur de Posquières, 66, 89.
Elzéar de Villeneuve, évêque de Digne, 290.
Embrun (Hautes-Alpes), 82.
Eméric de Marchais, commandeur de Bourganeuf, 253.
Emery (Guichard), grand prieur de Saint Gilles, 56, 61, 81.
Emposte, 107.
Engelbert (Giraud), de Toulouse, 38.
Engeralde de Sauvian, 23.
Entaille-Fer, commandeur de Valence, 122
Epine (L') (Hautes-Alpes), 82.
Eraclé, archidiacre de Jérusalem, 78.
Ermengaud, abbé de Saint-Gilles, 86.
Ermengaud, abbé de Saint-Chignan, 45.
Ermengaud d'Aspe, grand prieur de Saint Gilles, 88, 94.
Ermengaud de Melgueil, chevalier, 169.
Escrivain ou Scriptoux (Guillaume Raymond), commandeur de Trinquetaille, 103, 104, 120, 126, 132.
Esparon (Hautes-Alpes), 168.
Espedalzac (Lot), 265.

- Espinas* (Tarn-et-Garonne), 8.
Espinasse (Guillaume d'), chevalier conventuel de la maison de Trinquetaille, 154.
Etienne Albert, cardinal, 305.
Etienne Raynaud, 30.
Etienne Raymond, commandeur de Trinquetaille, 28, 29, 30.
Etienne Velasques, grand prieur de Portugal, 266.
Etienne, seigneur de Vinac en Auvergne, 132.
Eucher (Guillaume), chevalier de l'hôpital, 164.
Eudes, prêtre, 30.
Eudes, abbé de Lezat, 31.
Eudes Lequeux, sénéchal de Carcassonne, 272.
Eugène III, pape, 59, 60.
Eustorge de Montagut, évêque de Nicosie, 114.
Eyzahut (Drôme), 214.

F

- Fabre* (Guillaume), commandeur de Montpellier, 126.
Falque, évêque de Valence, 98.
Falque, commandeur d'Avignon et d'Orange, 103, 106.
Falcon-sous-Pierre (Drôme), 182.
Fanin (*Théâtre d'honneur*), 10.
Faramand (Guillaume), commandeur de Poët-Laval, 122.
Faucon (Basses-Alpes), 110.
Faucon (Jacques de), chanoine de Saint-Jacques, 110.
Fausse, 110.
Fay (Pierre et Ponce de), 25.
Faye (Raimond de la), commandeur de Montpellier, 186.
Fayolles (Tarn-et-Garonne), 192, 218.
Fenouillet (Aude), 70.
Ferentino (Italie), 133.
Fieux (Lot-et-Garonne), 216, 230, 238.
Figarès en Camargue, 171.
Flayosc (Var), 263.
Florensac (Hérault), 108.
Fluvian (Antoine), grand maître, 377.
Foggi (Italie), 163.

- Folcarde* (Haute-Garonne), 46.
Fontsorbes, 25, 49, 50, 286.
Forcalquier, 28, 52.
Fortanier Vassal, cardinal, patriarche de Grado, 306.
Fos (Gui de), archevêque d'Aix, 117.
Fouques, évêque de Riez, 33, 64.
Fouques, évêque de Marseille, 84, 86.
Fouques, commandeur d'Avignon, 139.
Fouquet, de Marseille, poète provençal, 104.
Fournier, archiviste-adjoint des Bouches-du-Rhône, 6.
Fourques (Gard), 90.
Fraissinet (Lozère), 173.
François, archevêque de Candie, 302.
Franquevaux (Gard), 66.
Frédéric 1^{er}, empereur, 68, 69.
Frédéric II, 133, 151, 160.
Frédéric, duc d'Autriche, 278.
Frigolet en Camargue, 171, 307.
Frinse Pierre, 13.
Frontignan (Hérault), 128.
Fronton, 32, 184.
Frucherolles (Henri de), commandeur de Cérasières, 253.

G

- Gabre* (Ariège), 200.
Gailhard Saumate, archevêque d'Arles, 274.
Gaillard de Preissac, évêque de Toulouse, 230.
Gap, 28, 120, 121.
Gap-Francès (Lozère), 139, 167, 173.
Garcias Gonzalve, du prieuré de Castille, 253.
Garcias de Liso, 102, 103.
Gardanne (B.-du-Rh.), 104.
Garde (Raymond de la), commandeur de Montricoux, 284.
Garde-Dieu (Monastère de la), 86.
Garnier de Naples, hospitalier, 95.
Gaston d'Armagnac, vicomte de Fesensaguet, 187, 260.
Gaston IV, vicomte de Béarn, 25.
Gaston V, vicomte de Béarn, 80,

- Gaston VI, de Moncade, 119.
Gaston VII, vicomte de Béarn, 119, 202.
Gapadencs en Narbonnais, 119.
Gaufredi (*Histoire de Provence*), 35.
Gautier (Pierre), commandeur de Saint-Gilles, 83, 86.
Gay, évêque de Lenar, 88.
Gay, procureur général du roi, 194.
Gelase II, pape, 38.
Gemenos (B.-du-Rh.), 114.
Générac (Gard), 246, 290.
Gênes (Italie), 135, 339.
Geoffroy, diacre, 30.
Geoffroy (Louis), commandeur de Beaulieu, 374.
Geoffroy Guillaume, 31.
Geoffroy Monge, chanoine d'Aix, 176.
Geoffroy Rapine, 43.
Geoffroy Raymond, commandeur d'Arles et de Manosque, 220, 221, 225, 229.
Geoffroy Rostang, commandeur de Bras et d'Aix, 259, 264.
Geoffroy de Saint-Jean, prieur de Nicosie, 261.
Geoffroy, évêque d'Avignon, 57, 68.
Gérard Adhémar, seigneur de Montélimar, 214.
Gérard Barras, évêque de Cahors, 165.
Gérard, comte de Mâcon, 86.
Gérard, hospitalier, 27.
Géraud, fondateur des hospitaliers, 9, 11, 14, 15, 16 et suivantes.
Géraud II, évêque de Sisteron, 27.
Géraud, grand prieur de Saint Gilles, 36 et suivantes.
Géraud de Narbonne, 65.
Géraud Pierre, évêque de Riez, 34, 63, 64.
Gévaudan, 53, 107, 202.
Gibel, 111.
Gigondas (Vaucluse), 83.
Gimeaux en Camargue, 104, 135.
Ginasservis, 171.
Gimac (Vaucluse), 169.
Girard de Ridefort, grand maître du Temple, 93.
Giraud, évêque de Cavillon, 194.

- Giraud de Luzençon (Jean), 116.
Girone, 61.
Glandevès (Ealzéar de), commandeur de Manosque, 375.
Goson (Aveyron), 289.
Gozon (Déodé de), grand maître, 298.
Graisivaudan, 28.
Grambois (Vaucluse), 73.
Grangana (Philippe), prieur de Rome, 239, 248.
Grégoire, évêque de Gap, 82.
Grégoire IX, pape, 130, 148, 189.
Grégoire X, pape, 189, 204.
Grégoire XI, pape, 340, 341.
Grégoire XII, pape, 366.
Gréoux (Basses-Alpes), 228.
Grimier, archevêque d'Aix, 194.
Guibert (de), prieur d'Orange, 120.
Guibert. commandeur d'Orange, 122.
Guichenon Samuel, 156.
Guicheron (*Histoire de Savoie*), 174.
Guigues III, dauphin de Viennois, 28.
Guigues VII, dauphin de Viennois, 180.
Guigues, comte de Forcalquier, 56, 110.
Guigues, comte de Forest, 66.
Guigues de Malhang, 61.
Guillabert de Laurac, 46.
Guillaume d'Alanian, vicomte de Sault, 49, 67.
Guillaume Amanieu, archevêque de Bordeaux, 129.
Guillaume, évêque d'Albi, 81.
Guillaume d'Alavernègues, commandeur de Trinquetaille, 84, 105.
Guillaume l'Amore, chevalier, 110.
Guillaume Arnaud, seigneur de Montdragon, 122, 134.
Guillaume d'Anfoux, commandeur de Beaulieu, 259.
Guillaume Bayle, commandeur de Trinquetaille, 96.
Guillaume, seigneur de Balasun, 32.
Guillaume de Baux, hospitalier, 85.
Guillanme de Barre (Endost), sénéchal de Provence, 180.
Guillaume de Baudinard, hospitalier, 34.
Guillaume de Beauplan, prêtre-aumônier, 220.

- Guillaume de Bec du Vivarais, 118.
Guillaume de Bénévent, archevêque d'Embrun, 59.
Guillaume de Beorzet, commandeur de Saint-Gilles, 154.
Guillaume Boissonade, prêtre-chapelain du chancelier, 253.
Guillaume de Brives, frère-mineur inquisiteur, 130.
Guillaume, commandeur du Temple de Bordèses, 148.
Guillaume de Chateauneuf, grand maître, 155, 165.
Guillaume de Champeaux, archidiacre d'Embrun, 68.
Guillaume Deliure, évêque de Vaison, 181.
Guillaume Féraud, procureur, 243.
Guillaume IV et VI, comtes de Forcalquier, 73, 68, 105, 109, 179.
Guillaume Fouque de Cortone, 158.
Guillaume Gille, commandeur de St-Pierre de la mer, 260.
Guillaume, évêque de Gap, 109, 110.
Guillaume de Gisors, archidiacre d'Auge, 244.
Guillaume Hugues de Monteils, 25.
Guillaume, évêque de Lodève, 130.
Guillaume V, VII, VIII, seigneurs de Montpellier, 25, 65, 97, 99.
Guillaume II, vicomte de Narbonne, 374.
Guillaume, évêque d'Orange, 208.
Guillaume III, prince d'Orange, 120.
Guillaume Pierre (de Godin), cardinal, 252.
Guillaume de Poitiers, 36.
Guillaume de la Roue, évêque du Puy, 114.
Guillaume Roustan d'Auraison, 199.
Guillaume de Saint-Laurent, camérier du pape, 189.
Guillaume, abbé de Saint-Victor, 147, 193.
Guillaume IV, comte de Toulouse, 18, 37.
Guillaume, archevêque de Tyr, 15.‡
Guillaume d'Uzès, abbé de Saint-Tibert, 81.
Guillaume d'Uzès, évêque de Nîmes, 107.
Guillaume de Valence, commandeur des vaisseaux de l'Ordre, 145.
Guillaume de Valfleuri, gentilhomme d'Arles, 104.
Guillaume de Vanadel Vaquespas, bailli de Manosque, 40.
Guillaume de Vitry, 253.
Guilhem (Pierre), hospitalier, 49, 67.

Guillelmo Cieruentura, grand prieur de Rome, 123.

Guy, archevêque de Vienne, (pape Calixte), 38.

Guy de Lusignan, 94.

H

Haceldama, 52.

Hagen (Jean de), 9, 10.

Haitze (Vie du B. Géraud), 11, 27.

Hautefage (Forton de), 26, 31, 50.

Hauterive (Martin d'), 44.

Hauterive (Pierre), commandeur d'Avignon et de Toulouse, 339, 346.

Hauterive (Pierre Gain d'), 36, 37.

Hautpoul (Pierre Raymond d'), 25.

Hélié (Pierre), commandeur de Saint-Gilles, 103, 104.

Henri Cardinal, évêque d'Albano, 84, 86.

Henri III, VI, roi d'Angleterre, 162, 198, 384.

Henri, archevêque d'Embrun, 166.

Henri II, comte de Rodez, 128.

Henri de Sully, bouteiller de France, 258.

Himel Etienne, trésorier de Saint-Gilles, 65.

Hisnet Pierre, trésorier de Saint-Gilles, 50, 55.

Homps ou *Omps* (Aude), 13, 55, 63, 146.

Honoré d'Aguillon, commandeur de Savagnac, 191

Honorius III, pape, 131, 133, 134,

Hugues Adhémar, seigneur de Lombers, 223.

Hugues d'Alen, prieur de Saint-Jean d'Aix, 326.

Hugues d'Arlenc, grand prieur de St-Gilles, 118, 132, 190.

Hugues d'Arpaion, commandeur de la Selve et Nébian, 379.

Hugues Bernard, archevêque d'Arles, 131, 133, 137.

Hugues des Baux, vicomte de Marseille, 43, 58, 84, 109,
114, 115, 122, 123, 133.

Hugues, seigneur de Biblis, 191.

Hugues Boson, trésorier de Manosque, 60, 63.

Hugues Cornut, commandeur des Omergues, 220, 252, 259.

Hugues de Dromon, hospitalier, 190, 196.

Hugues Eustache, commandeur d'Avignon et d'Aix, 229,
234, 252, 259.

- Hugues Giraud, commandeur d'Arles, 352.
Hugues de Granlac, chevalier hospitalier, 196.
Hugues Guiraud, juge de Toulouse, 242.
Hugues Lager d'Albar, commandeur de Saint-Pierre de la Mer, 280.
Hugues Largier, hospitalier, 257.
Hugues de Lésignan, 211.
Hugues de Montbéliard, connétable, gouverneur de Jérusalem, 144.
Hugues de Montlaur, archevêque d'Aix, 73.
Hugues Raymond, évêque de Riez, 112, 117, 118.
Hugues III de Rodez, 82.
Hugues Saeristan, seigneur de Senas et de Roquemartine, 96, 115.
Hugues de Sainte-Croix, 96.
Hugol ou Hugolen (Aimar ou Marot), commandeur de Marseille, Saliers et Malemort, 371, 372, 382.
Humbert, seigneur de Beaujeu, 66.
Humbert I^{er}, dauphin de Viennois, 223.

I

- Ilric Allemand, lieutenant du grand maître d'Allemagne, 260.
Imbert d'Aiguière, archevêque d'Arles, 97, 101, 103.
Imbert, évêque de Sisteron, 159.
Innocent II, pape, 48.
Innocent III, pape, 106, 108, 111, 113.
Innocent IV, pape, 130, 148, 160.
Innocent VI, pape, 310, 320.
Isle (Gard), 72.
Isle-Adam (De l'), grand maître, 40.
Isnard d'Aldeguier, 102.
Isnard d'Entrevènes, seigneur d'Agout et de Sault, 193, 194, 205.
Isnard de Flayosc, commandeur de Puimoisson, 216, 220.
Isnard de Grasse d'Albar, commandeur de Rue, 264, 275.
Isnard de Moustiers, 175.
Isnard de Saint-Vincent, commandeur de Puimoisson, 128, 145.

Isnard de Villemurs, commandeur de Claret et du Temple, 290, 292, 322.

Isoard, évêque de Gap, 23.

Isoard, comte de Die, 25.

Issendolus (Lot), 165.

Istres (Bouches du-Rhône), 110.

J

Jacques, commandeur de Toulouse, 162.

Jacques Duèze, évêque de Fréjus, (pape Jean XXII), 229, 316.

Jacques, roi de Majorque, 209.

Jacques de Molay, grand maître du Temple, 227, 236.

Jacques de Vitry, évêque d'Acre, 41.

Jean XXI, pape, 193.

Jean XXII, pape, 262, 292, 316.

Jean XXIII, pape, 252, 366.

Jean Achard, commandeur de Montclar, 336.

Jean d'Agnane, procureur, 248.

Jean d'Aquablanca, sénéchal de Provence, 280.

Jean d'Arcis, seigneur de Venaissin, 163, 164.

Jean d'Arpaion, seigneur de la Bastide, 374.

Jean Bailly, commandeur de Montélimar, 383.

Jean Baptiste de Caune, procureur du grand maître, 386.

Jean de Bardonnanche, commandeur des Omergues, 384.

Jean de Baussan, archevêque d'Arles, 149.

Jean II, le Bon, roi de France, 321.

Jean de la Boge, hospitalier, 260.

Jean de Bonnet, commandeur de la Buisse, 253.

Jean de Brienne, roi de Jérusalem, 133.

Jean de Burnin, archevêque de Vienne, légat en Languedoc, 143, 149, 166.

Jean Cabassole, chevalier, professeur ès-lois, 229.

Jean Cajetan Orsini, cardinal légat en Provence, 159.

Jean de Castelnau, chevalier, 380.

Jean de Charras, notaire de l'Ordre et général dans le prieuré de Saint-Gilles, 196.

Jean Claret, commandeur d'Arles, 371, 373.

- Jean Claude de Viany, prieur de St-Jean d'Aix, 219, 234.
Jean de Cologne, du prieuré d'Allemagne, 254.
Jean de Cramont, 377.
Jean de Fareken, du prieuré d'Allemagne, 254.
Jean de Fay, châtelain des Echelles, 356.
Jean Ferdinand d'Hérédia, grand prieur de Saint-Gilles, 128, 315, 319.
Jean Flotte, grand prieur de Saint-Gilles, 128, 360.
Jean Fouques, damoiseau, 242.
Jean François, commandeur de Saint-Gilles, 99.
Jean Guillem, seigneur de Clermont, commandeur de Nébian, 241, 252.
Jean Ibelin, seigneur de Baruth en Syrie, 153.
Jean de Lastic, grand prieur d'Auvergne, 377.
Jean Lefèvre, évêque de Chartres, 350.
Jean Lescot, sénéchal de Provence, 208.
Jean de Malchauchin, seigneur de Blanville, sénéchal de Provence, 242.
Jean de Meyrones, commandeur de Claret, de Gap et d'Avignon, 354, 372.
Jean de Mousan, chevalier, 110.
Jean de Montlaur, évêque de Maguelonne, 93, 126.
Jean de Muroi, cardinal, 77.
Jean de Patria, trésorier général de l'Ordre, 372.
Jean de la Paulte, commandeur de Cavailon, 390.
Jean Petit, régisseur de la Chambre de Montpellier, 308.
Jean de Rochebi, trésorier de l'Ordre en Angleterre, 253.
Jean Rostang de Monge, commandeur de Fos, 373.
Jean de Saint-Michel, seigneur de Boisseron, 79.
Jean de Terres, commandeur de Plainceraud, 253.
Jean de Venterol, commandeur de Trinquetaille, 370.
Jean de Villaret, commandeur de Saint-Gilles, 275.
Jean de Villers, grand maître, 205, 206, 220.
Jeausseaume du Tournel, hospitalier, 173.
Jérusalem, 15.
Jonquières (Aude), 71.
Jonquières (Gard), 210.
Jonquières (Vaucluse), 103.
Joubert, grand maître, 73, 82.

- Joucas* (Vaucluse), 171.
Jourdain Delmas, commandeur d'Arles, 292, 295.
Jourdain V, seigneur de l'Isle-Jourdain, 218.
Jourdain de Saint-André, 75.
Jourdain du Tournel, chevalier, 196.
Jourdain de Villars (Villaret), 223.
Jucan Pierre, 47.

K

- Kyadeuson* (Henri de), grand prieur de Bohême, 218.

L

- Lacroix* (Var), 171.
La Garde-Guérin (Lozère), 280.
Laliche (Philippe de la), grand prieur de Limisso, 231.
Lalouve (Pierre de), commandeur de Bordeaux, 133.
Lambert de Limoux ou de Tury, 272.
Lambert de Monteil, seigneur de Monteil-Aimar, 134.
Lambert, seigneur de Pairins, près de Romans, 45.
La Martre (Var), 158.
La Motte (Var), 263.
La Motte (Pierre de), commandeur syndic du grand prieuré de Saint-Gilles, 193, 196, 198, 211, 214, 223.
Langeneto (Philippe de), sénéchal de Provence, 290, 303.
La Palud (Vaucluse), 158.
La Penne (Alpes-Maritimes), 155.
Lardiers (Basses-Alpes), 49, 120.
La Roche (diocèse de Die), 214.
La Roque (Basses-Alpes), 74.
La Roque d'Esclapon (Var), 142.
La Roquette de Quimpé (Var), 142.
Laugier, commandeur de Trinquetaille, 69.
Laugnac (Gard), 259.
Launac (Hérault), 341.
Lauson, 110.
Lebrun (Guérin), grand maître, 139.
Le Cellier-du-Luc (Ardèche), 182.

Léguévin, 25.
Legron, 98.
Le Miers (Lot), 243.
Lemisso, 210.
Léon de Regio, sénéchal de Provence, 274.
Le Puech (Lozère), 257.
Lescure (Raymond de), commandeur de Palliers, 354.
Lézignan-la-Cèbe (Hérault), 242.
Liausson (Hérault), 163.
Liet (François du), sénéchal de Provence, 229.
Liet (Reynaud du), sénéchal de Provence, 211, 232.
Limans (Basses-Alpes), 73.
Limoux (Aude), 272.
Lite (Hugues de), commandeur de Gabre, 212.
Liure (Raymond de), commandeur de Trignan, 181.
Lombers (Tarn), 84.
Longoiron (Giraud de), commandeur syndic du grand prieuré, 193.
Loriol (Vaucluse), 286.
Louis VI, dit le Gros, roi de France, 22, 36.
Louis VIII, roi de France, 54, 136.
Louis IX (Saint), roi de France, 150, 168, 183, 187, 189, 272.
Louis X, le Hutin, roi de France, 250, 251.
Louis de Bavière, empereur, 275.
Lubu (Bohême), 218.
Luc (Guillaume du), commandeur de Meyrueis, 198.
Lunel (Hérault), 131.
Lussan (Gard), 31.
Lussan (de), grand prieur de Saint-Gilles, 40.
Luzençon (Aveyron), 116, 118.
Lyon, 66, 215.

M

Mabillon, 13, 72
Maelly (Guillaume de), grand prieur de France, 319.
Magnac, 55.
Magrian, 63, 67, 117, 146, 271.
Mahy (Guy de), commandeur de deçà la mer, 75.

- Mailly (Pierre de), grand prieur d'Aquitaine, 253, 266.
Mainfroy, hospitalier, 34.
Malegarde, 103, 254.
Malian (Guillaume), commandeur de Saint-Gilles, 84.
Malemort (B.-du-Rh.), 170, 171.
Manas (Guillaume de), commandeur de Pernes, 106, 196.
Manas (Drôme), 182.
Manosque, 27, 39, 56, 60, 63, 68, 73, 85, 86, 112, 116, 170, 211, 225, 234.
Manueil (Henri du), commandeur de Maux, 253.
Manuel de Vintimille, grand prieur de Saint-Gilles, 127.
Marcland (Don Gabriel), 20, 27.
Marcot Etienne, chapelain, 50.
Margat, 92.
Marquerit, 110.
Marignan ou Martignan, 121.
Marignane (B.-du-R.), 84, 170.
Marquès d'Escornebeuf, commandeur de Fronton, 212, 220.
Marquès de Canilhac, seigneur de Canilhac, 269.
Marquès de Gozon, grand prieur de Toulouse, 302, 304.
Marseille, 170.
Marsolargues, 53, 178.
Martel Geoffroy, 22.
Martel Pierre, commandeur d'Espedalzac, 165.
Martiques (Les), 10.
Martin d'Andos, grand prieur de Saint-Gilles, 118, 123.
Martin IV, pape, 206.
Martin de Lihori, hospitalier, 128.
Martin Pierre d'Eros, châtelain d'Emposte, 253, 266.
Marsanne (Raymond de), chevalier, 209.
Masselas, 70.
Mas-Dieu (Gard), 336.
Mathieu Mourre, lieutenant du commandeur de Saint-Gilles, 308.
Mathieu de Saint-Léonard, du prieuré d'Angleterre, 253.
Materon (Guillaume), chevalier, 235.
Maurel, 5, 24, 33.
Maurens (Haute-Garonne), 46.

- Maurin (Guillaume), notaire, 242.
Maurin, commandeur du Vivarais, 121.
Maves en Auvergne, 301.
Melan (Basses-Alpes), 155.
Melgueil 52, 107.
Ménard, 17, 20.
Mende (Lozère), 195.
Mercœur (Guigues), seigneur de Tournel, 167.
Mesnil (Henri du), grand prieur de Champagne, 266.
Messager (Hugues), commandeur d'Alais et de Saint-Maurice, 235.
Messine, 29.
Meyrargues (B.-du-Rh.), 110.
Michel de Feja, commandeur de Trinquetaille, 122.
Millau, 52, 107.
Milon, légat du pape, 111, 117.
Mirabel, 82.
Milzona ou Milsodi, commandeur d'Avignon, 198.
Modènes (Paul de), commandeur du Temple de Forti, 254.
Moissac (Var), 154.
Moncade (Guillaume de), sénéchal de Catalogne, 80, 134.
Moncotien, 125.
Monlesun (Guillaume de), commandeur de Paliers, 328.
Montagu (Guérim de), maréchal de l'Ordre, grand maître, 111, 114.
Montagut (Eudes de), grand prieur d'Auvergne, 266.
Montagut, près Manosque, 229.
Montaigut sur-Champeix (Puy-de-Dôme), 114.
Montaigut, près Valréas, 74, 254.
Montbrun (Gaucerand de), commandeur de Nébian, 163.
Montclar (Drôme), 336.
Montdragon, archevêque d'Aix, 237.
Montdragon (Dragonet de), grand prieur de Saint-Gilles, 221.
Montels (Guillaume de), commandeur de Saint-Nazaire et de Saint-Maurice, 371, 374, 389.
Montesson (Guérim de), arbitre, 231.
Montesquieu (Guillaume de), 32.
Montfort (Var), 275.

- Montfrin* (Gard), 246, 290, 308, 320, 371, 374.
Montgros (Lozère), 154.
Montlaur (Aimé de), commandeur de Poët-Laval, 213.
Montmajour (B.-du-Rh.), 288.
Montméjean (Var), 275.
Montolieu (Drôme), 168.
Montourzier, 31.
Montpellier, 53, 92, 99, 102, 107, 108, 156, 308, 320, 376, 377.
Montpezat (Raymond de), commandeur d'Alais et de Trinquetaille, 89, 105.
Montréal de Flayosc, commandeur de Comps, 220.
Montréal de Grasse du Bar, grand prieur de Hongrie, 311.
Montredon (Gard), 92.
Montricoux (Tarn-et-Garonne), 283.
Morges (Pierre de), seigneur de Prébois, 158.
Morlhon (Guillaume), commandeur de Pamiers, 384.
Mornas (Guillaume de), 83.
Mornas (Vaucluse), 83, 163, 190, 254.
Moulès (Lozère), 269.
Mormoiron (Vaucluse), 164.
Moustiers d'Entravènes (Guillaume de), 142, 151.
Moustiers (Etienne de), commandeur de Peyriès, 280.
Murrol en Auvergne, 72.
Murviel (Hérault), 333.

N

- Naberat* (Anne de), 11, 19, 20, 292.
Nailhac (Philibert de), grand maître, 128, 353.
Naples, 29, 82.
Narbonne, 136, 146, 250, 374.
Nebian, 47, 65, 103.
Nèfes (Hautes-Alpes), 120.
Nérac, 31.
Nice, 81, 89, 170.
Nicolas III, pape, 193.
Nicolas V, pape, 388.
Nicolas Bosc (comte Hongrois), 125.
Nicolas de Giresme, grand prieur de France, 388.

Nicolas de Lorgues, grand maitre, 205, 206.
Nîmes (Gard), 5, 17, 224, 240.
Noallet (Guillaume), cardinal, 350.
Noïc près Fronton, 39, 184.
Nom-Dieu, 80, 119, 137.
Nostradamus, (*Histoire de Provence*), 175.
Noves (Guillaume de), chevalier, 110.
Noyers (Basses-Alpes), 74.

O

Olargues (Hérault), 64, 137.
Oleron (Ile), 134.
Olivari Antoine, notaire à Arles, 126.
Olivier du Foart, 143.
Olms (Guillaume d'), grand prieur de Saint-Gilles, 135.
Olms (Aude), 135.
Omergues (Basses-Alpes), 382.
Ongle (Pierre d'), grand prieur de Saint Gilles, 255, 260,
266, 282.
Ongles (Basses-Alpes), 282.
Opègue (diocèse de Die), 184.
Orange (Vaucluse), 121, 254.
Orgnac (Pierre d'), commandeur, 271.
Orgon (B.-du-Rh.), 28, 29, 228, 234.
Orgueil (Tarn-et-Garonne), 184.
Origla (Pierre d'), chancelier, 252.
Orsini (Napoléon), cardinal, 252.
Osasèche Flotte, seigneur de la Roche, 158.
Ost ou Aoste en Piémont, 29.
Othon, archevêque d'Arles, 30, 47.
Othon IV, empereur, 116.
Othon de Grasse, évêque de Gap, 196.
Otrante en Calabre, 29.
Oumet, 120.

P

Pagnan (Maurice de), commandeur d'Auvergne, 255.
Palaiiau (Guillaume de), commandeur de Razès, 67.

- Palliers* (Lozère), 352.
Pamiers (Ariège), 384, 391.
Panhac (Maurin de), commandeur de Chypre, 264.
Parage (Gérard de), 65.
Pariel, seigneur d'Arles, 72.
Pascal II, pape, 19, 29, 38, 41.
Pauliac (Austorge de), commandeur du Mas-Dieu, 318.
Pauli, 16, 42, 45, 95, 215, 231.
Pavie (Italie), 89.
Payen (Guillaume de), commandeur de Montpélagrin, 212.
Pegairolles (Hérault), 334.
Pelafol (Isère), 158.
Pépieux (Aude), 59.
Pérouse (Italie), 175.
Peruzzi, marchand florentin, 268.
Pétrillon, commandeur de Provence, 108, 109, 118.
Peyrelade (Aveyron), 81.
Peyriac (Aude), 283.
Pézénas (Hérault), 280, 371.
Philippe, archevêque de Lyon, 166.
Philippe I, roi de France, 22, 27.
Philippe III, le Hardi, roi de France, 186, 188, 189, 206, 214.
Philippe IV, le Bel, roi de France, 206, 224, 236.
Philippe VI, le Valois, roi de France, 289.
Philippe Pierre de Beauvoisin, commandeur de Saint-Gilles, 179, 186.
Philippe de Prie, sénéchal de Beaucaire et de Nîmes, 290.
Philippe de Saulxe Bernard, sénéchal de Beaucaire et de Nîmes, 186.
Pierre, évêque d'Agde, 99, 209.
Pierre, abbé de Saint-Gilles, 48.
Pierre, évêque de Nice, 49.
Pierre, archevêque d'Aparnée, 59.
Pierre, évêque de Rodez, 62.
Pierre de Psalmodi, 81.
Pierre, évêque d'Orange, 83.
Pierre, abbé de Bonneval, 85.
Pierre, cardinal du titre de Saint-Marcel, 108.

- Pierre, évêque de Belay, 166.
Pierre Amiel, cardinal, 350.
Pierre Amiel, archevêque de Narbonne, 136, 146.
Pierre III, roi d'Aragon, 108, 206.
Pierre Aimeri, 61.
Pierre d'Alérac, commandeur de Montpellier, 89.
Pierre d'Aleries, châtelain d'Emposte, 231.
Pierre Arnaud, abbé de Cendras, 65, 66.
Pierre, abbé de Clairac, 134.
Pierre de Bagnonas Deric, commandeur, 86.
Pierre Balb, seigneur de Vintimille, 193.
Pierre de Barcelonne, grand prieur de Saint-Gilles, 30,
33, 43, 44.
Pierre Blan, hospitalier, 190.
Pierre Brès, commandeur de Montpellier, 353.
Pierre de Colmieu, cardinal, évêque d'Albano, 160.
Pierre Durand, commandeur d'Alais et de Saint-Maurice,
139, 196, 198.
Pierre l'Ermite, 14.
Pierre Etienne, 50.
Pierre de Faucon, grand prieur de Saint-Gilles, 110, 125.
Pierre Perrier, official de J. Bournin, archevêque de
Vienne, 146.
Pierre Florent, commandeur de Toulouse, 212.
Pierre de Fontanes, trésorier du roi, 206.
Pierre Isnard, archevêque d'Arles, 90.
Pierre Isnard, procureur de l'Ordre, 376.
Pierrelatte (Drôme), 121.
Pierre Pelet, seigneur d'Alais, 208.
Pierre de Plaine, Cassagne, évêque de Rodez, 233.
Pierre de Podenas, commandeur des maisons du Tem-
ple de l'Aginois, 252.
Pierre de Près, cardinal, évêque de Palestine, 290, 305.
Pierre de Sabran, évêque de Sisteron, 27, 57, 63, 65,
66, 73.
Pierre, seigneur de Saint-Maurice de Cazêvieilles, 91.
Pierre de Saint-Paul, évêque d'Apt, 73, 82.
Pierre d'Uzès, commandeur de Bras, 373.
Pierre d'Uzès, évêque de Lodève, 65.

- Pierre de Vaison, commandeur d'Aix, 98.
Pierrevert (Basses-Alpes), 74.
Pierre de Vézenobres, 91.
Pins (Geraud de), grand vicaire général de l'Ordre, 258, 259, 264.
Pin (Eudes du), grand maître, 213.
Pinède (Gard), 153, 161.
Pintard (Guillaume), commandeur de Marseille, 252.
Pise (Frère de la), 85.
Pise (Italie), 29.
Pitton, (*Histoire de l'église d'Aix*), 291.
Plaine-Selve (Gironde), 260.
Plaisance (Italie), 14.
Plan de la Peyre (Gard), 247.
Plantier (Pierre), commandeur de Puimisson, 328.
Poët-Laval 182.
Poitevin (Guiraud), aumônier du grand prieuré, 145.
Polignac (Heracle, vicomte de), 25.
Ponce de Saissac, 22.
Pons, abbé de Saint-Gilles, 131, 143.
Pons Adundar, 52.
Pons d'Alignan, commandeur de Montpellier, 106.
Pons d'Acout, archevêque de Narbonne, 83.
Pons d'Arsac, archevêque de Narbonne, 80.
Pons Astoliaud, 138.
Pons, seigneur de Balasun, 25, 32.
Pons, abbé de Salvanès, 71.
Pons, seigneur de Bargès, 137.
Pons, abbé de Psalmodi, 143.
Pons Bernard Portalès, hospitalier, 136.
Pons Bernard, commandeur de Marseille, 143, 145.
Pons de Cuers, commandeur de Gap et d'Orange, 157, 182.
Pons de Bras, commandeur de Pernes, 122.
Pons Decan, commandeur de Manosque, 151.
Pons Esparron, commandeur de Sant-Jean-de-Trièves, 180.
Pons Isard, seigneur de Caillan, 162.
Pons de Lordat, hospitalier, 82.

- Pons de Malavieille, commandeur d'Albar, 389.
Pons de Modène, commandeur de Saxe, 264.
Pons de Montlaur, hospitalier, 30, 43, 161.
Pons de Montpezat, 31.
Pons d'Olargues, 64.
Pons d'Oreliau, commandeur d'Orange, 122.
Pons de Panat, commandeur de Montpellier, 253.
Pons, vicomte de Polignac, 132.
Pons Raymond, commandeur de Gap-Francès, 186, 196.
Pons de Saint-Just, évêque de Béziers, 161.
Pons de Saint-Just, seigneur de Pierrelatte, 169.
Pons Say, grand prieur d'Auvergne, 231.
Pontevès (Foulque de), 123.
Pontevès (Fouquet de), commandeur de Bras, 380.
Pont-de-Bompas (Vaucluse), 192.
Pont-Saint-Esprit (Gard), 391.
Porcelet Sacristan, 90.
Porcelet (Guillaume de), commandeur de Puimoisson, 96,
100, 196.
Portalès, commandeur d'Orange et de Gap, 131, 145.
Port-Arnaud en Camargue, 99.
Pradel (Guillaume de), commandeur, 161.
Prévot (Guillaume le), 33.
Prugnanes, 70, 80.
Pruines (Aveyron), 62.
Prunet (Guillaume), commandeur de Peyriès, 371.
Puecharramet (Haute-Garonne), 23.
Puechgoson, 27.
Puig, 137.
Puimoisson, 5, 24, 33, 58, 59, 63, 141, 162, 170, 184, 229.
Puy (Raymond du), grand maître, 41, 42, 44, 45, 48, 51, 65.
Puy (Pierre Ripert du), commandeur de Saint-Gilles e
Nîmes, 307.
Puy-Lautiers (Hautes-Alpes), 125, 171.
Puyricard (B.-du-Rh.), 110.
Puysubran (Pexiora d'Aude), 22, 26.

Q

Quiret (diocèse de Toulouse), 220,

R

- Rafin (Pierre), commandeur de Paliers et Recoules, 389.
Raimbaud de Beauson, commandeur de Montélimar, 156, 163, 252.
Raimbaud de Caroub, maître du Temple en Provence, 161.
Raimbaud (Guiran et Bertrand), de Simiane, 56, 120.
Raimbaud, comte d'Orange, 25, 121, 122, 125.
Raimbaud, évêque de Sisteron, 49.
Raimbaud, évêque de Carpentras, 83.
Raimbaud de Puimichel, commandeur syndic du grand prieuré de Saint-Gilles, 193.
Rainulphe de Lastours, évêque de Perpignan, 133.
Rama, 82.
Randon du Luc (Guillaume de), 197.
Rasès, 49.
Raoul Bourdin, 72.
Raoul, légat du pape, 110.
Raoul, moine de Cogges-Halle, historien, 93.
Raoux, évêque de Sisteron, 124.
Rath (de), grand maître, 114.
Raybaud (Jean), archiviste du prieuré, 7, 8.
Raymond, abbé de Saint-Gilles, 48, 81.
Raymond, seigneur d'Agous, 122.
Raymond d'Agout, seigneur de Sault, 304.
Raymond d'Aguille, grand prieur de Saint-Gilles, 101, 102.
Raymond d'Amargues, 91.
Raymond d'Alignan, prieur de l'Eglise, 89, 132.
Raymond d'Amurias, grand prieur de Catalogne, 266.
Raymond des Angles, du prieuré de Saint-Gilles, 253.
Raymond d'Arènes, cardinal, légat en Languedoc, 71, 81.
Raymond Audibert, archevêque d'Aix, 36, 150.
Raymond d'Aups, commandeur du Temple d'Orange, 252.
Raimond d'Aure, commandeur de Gardeils, 197.
Raymond d'Ausane, seigneur de Caderousse, 169.
Raymond d'Astenove, commandeur de Pernes, 202, 211.
Raymond Attenon, bailli d'Orange, 196.
Raymond Béranger de Vénéjean, commandeur d'Alais, 259.

- Raymond Béranger II, comte de Barcelonne et marquis de Provence, 58.
- Raymond Béranger III, comte de Provence, 58, 71.
- Raymond Béranger V, comte de Provence, 11, 20, 28, 87, 97, 110, 150, 263.
- Raymond Béranger, commandeur de Roussillon et Castelsarrasin, 305.
- Raymond Bailly, commandeur de Campagnoles, 132.
- Raymond des Baux, 41, 58, 84.
- Raymond des Baux, prieur d'Orange, 208.
- Raymond de Bollène, évêque d'Arles, 85.
- Raymond, commandeur de Manosque, 86.
- Raymond IV, comte de Saint-Gilles et de Toulouse, 18, 19, 20, 25, 37, 45, 67.
- Raymond V, comte de Toulouse, 83, 84, 87, 93.
- Raymond VI, comte de Toulouse, 111, 126, 129.
- Raymond VII, 130, 136, 187.
- Raymond, comte de Tripoli, 82, 95.
- Raymond Cadet, seigneur de Roquemartine, 75.
- Raymond de Cavalade, 32.
- Raymond de Cotignac, chevalier du Temple, 141.
- Raymond de Cantio, frère-prêcheur, 130.
- Raymond de Laroche, évêque de Castro (Italie), 135.
- Raymond, évêque de Fréjus, 150.
- Raymond, évêque de Toulouse, 67, 162.
- Raymond, évêque d'Uzès, 117.
- Raymond, évêque de Maguelonne, 53, 61.
- Raymond de Fezensac, archevêque d'Auch, 26, 31.
- Raymond de Fortune, chevalier, 86.
- Raymond Frotard, commandeur de Marseillan, 285.
- Raymond Gache, commandeur de Jalès, 346.
- Raymond Gapier, commandeur de Nom-Dieu, 119.
- Raymond Garsie, hospitalier, 98.
- Raymond Geoffroy, commandeur de Gap, 197.
- Raymond de Grasse, commandeur d'Orange et Puimoisson, 186, 189, 196, 197, 198, 203, 207.
- Raymond Gaucelin, seigneur d'Uzès, 235.
- Raymond Gaucelme, seigneur de Lunel, 83.
- Raymond Gualard, abbé de Condom, 111.

- Raymond Guillaume, commandeur de Béziers et Manosque, 67, 102.
- Raymond Guillaume de Budos, 269.
- Raymond Guillaume, abbé de Saint-Sernin, 31.
- Raymond Guillaume, commandeur de Bordeaux, 187.
- Raymond Guillaume de Pons, commandeur de Saint-Gilles, 118, 132, 134, 151.
- Raymond Guillem, abbé d'Aniane, 93.
- Raymond Imbert, hospitalier, 43.
- Raymond Jean, commandeur de Puisubran, 324, 326, 335.
- Raymond Jourdain, commandeur de Sainte-Eulalie, 285.
- Raymond de Montredon, archevêque d'Arles, 52, 54, 57, 60.
- Raymond de Motefeu, commandeur d'Orange, 145.
- Raymond Osasèche, commandeur de Gap, 220.
- Raymond, grand prieur de Saint-Gilles, 47, 48.
- Raymond d'Olargues, commandeur de Campagnoles et Sainte-Eulalie, 235, 240, 248, 269.
- Raymond de Planchamp, commandeur de Trinquetaille, 322.
- Raimond Pelet, seigneur d'Alais, 25, 33, 46, 50, 51.
- Raymond Pierre d'Assanian, 13.
- Raymond Pierre, commandeur de Saint-Félix du Quercy et du Rouergue, 198, 207.
- Raymond de Pierrevert, seigneur de Puimoisson, 141.
- Raymond de Pignan, 140.
- Raymond Le Prévot, 34.
- Raymond, prieur de Frigolet, 103.
- Raimond Ricard, commandeur de Saint-Félix, 392.
- Raymond Roger, vicomte de Carcassonne, 112, 116.
- Raymond Roux, juge-mage de Provence, 193.
- Raymond, seigneur de Muvillon, 73.
- Raymond, seigneur de Saint-Nazaire, 67.
- Raymond de Tarascon, 105.
- Raymond Trencavel, vicomte de Carcassonne, 62, 84.
- Raymond, vicomte de Turenne, 25.
- Reboul Guillaume, commandeur de Monteil-Aimar, 127.
- Recoules* (Lozère), 39.
- Redortier (Fouques de), chevalier, 189.
- Reforsat d'Agout, grand prieur de Saint-Gilles, 357, 361.

- Reguse* (Var), 275.
Reillane (Basses-Alpes), 120.
Reillane (Guillaume de), grand prieur de Saint-Gilles, 252, 273, 287.
Reims (Marne), 39.
Remy, archevêque d'Aix, 85.
Renaud de Fay, commandeur de Deveniès, 253.
Renaud de Villars Tufès, 253.
Renault de Rouet, sénéchal de Beaucaire et de Nîmes, 189.
Reynaud Louis, commandeur de Puimoisson, 372.
Ricard Hugues, commandeur de Montpellier, 371, 374.
Richard de Gambaterra, sénéchal de Provence, 235.
Richard de Miramont, commandeur du Périgord, 252.
Richard de Paule, prieur d'Angleterre, 253, 266.
Richard de Ravelin, drapier, 239.
Richard, roi d'Angleterre, 99.
Ridesson (Féraud de), grand maître du Temple, 155.
Rilsa (Foulques de), commandeur de Toulouse, 23.
Rixel (Denis de), 9.
Robert de Cérasières, chapelain du commandeur Lérat, 253.
Robert de la Guêtre, sénéchal de Beaucaire et de Nîmes, 241.
Robert, prieur de l'Église, 83.
Robert, évêque de Gap, 157.
Robert de Laume, professeur ès-droit, 160.
Robert, grand maître du Temple, 190.
Robert, roi de Sicile, 273, 274.
Rocheblanc (Hautes-Alpes), 168.
Roche-Morière (Guillaume de), 231.
Rochesauve (Drôme), 169.
Rodez, 184.
Rodolphe, évêque de Sisteron, 135.
Rodrigue Velaseo, châtelain de Lardières, 220.
Roger, grand maître, 41.
Roger, comte de l'Abruzze, 41.
Roger d'Armagnac, évêque de Lavaur, 286.
Roger Bernard, 57.
Roger I^{er}, vicomte de Carazous, de Rasès et d'Albi, 49.

- Roger, vicomte de Carcassonne, 55, 61.
Roger, comte de Comminges, 31.
Roger II, comte de Foix, 25, 57, 84.
Roger de La Tour, 46.
Roger Lergent, grand commandeur de l'Ordre, 88.
Roger de Mesin, commandeur de Montbrison, 217.
Roger de Montaud, commandeur des Canabières, 311.
Roger de Moulins, grand maître, 79, 93.
Roger Othilawe, grand prieur d'Islande, 266.
Roger de Pins, grand prieur de Saint-Gilles, 311.
Roger Pierre de Laurac, 22.
Rognes, en Provence, 158.
Rome, 39.
Romain, cardinal du titre de Saint-Ange, légat en Languedoc, 136.
Romieu, seigneur de Villeneuve, 150, 152.
Romieu (Jean) dit de Cavaillon, 378, 380, 389.
Romieu de Cardaillac, 31.
Romieu de Conicot (Hermengaud), 29.
Roncelln, seigneur de Lunel, 211, 223.
Roquebrune (Var), 8.
Roquebrune (Drôme), 169.
Roquebellière (Alpes-Maritimes), 49.
Roque-Corbière (Basses-Alpes), 74.
Rostain de Clermont, châtelain de Talard, 220.
Rostain de Capre, archevêque d'Arles, 209.
Rostain (Etienne de), commandeur de Saint-Christol, 383.
Rostain de Faucon, seigneur de Saint-Estève, 110.
Rostain de Marguerite, évêque d'Avignon, 96, 103.
Rostain, commandeur de Saint-Gilles, 126.
Rostain de Montaud, commandeur de St-Christol, 217, 257, 275.
Rostain de Posquières, 89.
Rostain Ricard, précepteur de la maison d'Orange, 163.
Rostain de Sabran, évêque de Riez, 143, 146, 150.
Rostain de Sainte-Jalle, prieur de Saint-Saturnin-du-Port, 191.
Rostain de Sabran, commandeur d'Orange, 211, 220, 229.
Rostang (Pierre), commandeur de Saint-Christol, 393.

- Rouairoux* (Tarn), 13.
Rouay, grand commandeur, lieutenant du grand maitre, 156.
Roubaud (Guillaume), commandeur de Fronton, procureur, 241, 251, 252, 258, 260.
Rousset (B.-du-Rh.), 228.
Rousset (Albert de), commandeur de Puisubran, 186, 192, 193.
Roux, seigneur de Mourmoiron, 131.
Roux de Monteil-Aimar, 143.
Rovérié Sanches de Vergnac Tuetto, prêtre, 253.
Ruisse Pierre, citoyen de Nimes, 133.
Rupin, prince d'Antioche, 111.
Rustiques (Aude), 271.

S

- Sabran* (Féraud Amic de), commandeur de Gap, 159.
Sabran (Giraud Aimé de), 83, 121, 164.
Sabran (Guillaume de), connétable du comte de Toulouse, 25, 47, 65, 74, 83, 92.
Sabran (Pierre de), évêque de Sisteron, 27, 57, 63, 65, 66, 73.
Saige, directeur des archives de Monaco, 16.
Saladin, sultan d'Egypte, 94.
Salamon Guillaume, 26.
Saldon de Marchan, commandeur de Douzains, 380.
Saliers en Camargue, 238, 246, 371.
Salomé (Quercy), 265.
Salvagnac, commandeur de Montpellier, 280.
Salvanès en Rouergue, 62.
Saulce (La) (Hautes-Alpes), 120.
Sault (Vaucluse), 286.
Saussan (Hérault), 334.
Sauvagnas (Lot-et-Garonne), 174.
Sauvetat (Salvetat), 21, 31.
Savari de Saint-Maime, commandeur du Roussillon, 275.
Saint-Andéol (B.-du-Rhône), 228.
Saint-André (Guiraud de), grand prieur de Saint-Gilles, 75, 77.

- Saint-André (Pierre de), prieur de Toulouse, 87.
Saint-André de Lesser, 49.
Saint-Antoine de La Calme (Tarn), 12.
Saint-Bernard, 54.
Saint-Christol, 131.
Saint-Clair, en Gascogne, 21, 30, 163.
Sainte-Colombe (Lozère), 223.
Saint-Didier en Picardie, 10.
Sainte-Eulalie (Aveyron), 116, 373.
Saint-Félix (Aveyron), 62.
Sainte-Fleur, religieuse de Beaulieu, 301.
Saint-Fortunat (Ardèche), 182.
Saint-Georges (Aveyron), 116.
Saint-Gervais (Isère), 181.
Saint-Gilles (Gard), 17, 18, 20, 29, 44, 85, 91, 115, 170,
308, 320.
Sainte-Jalle (Drôme), 169.
Saint-Jean (Hérault), 328.
Saint-Jean de Castelar, 31.
Saint-Julien-le-Montanier (Var), 228.
Saint-Julien-du-Tournel (Lozère), 138, 173.
Saint-Lagier, 44.
Saint-Mamet (Pierre de), 83.
Saint-Marcelin (Drôme), 168.
Saint-Martin (Pierre de), bailli de Manosque, 216.
Saint-Martin (Raymond de), 189.
Saint-Maurice (Hautes-Alpes), 158.
Saint-Maurice de Cazevieille (Gard), 91, 186, 259.
Saint-Maxime (Var), 74.
Saint-Michel (Basses-Alpes), 79.
Saint-Michel (Raymond de), hospitalier, 73, 78.
Saint-Nazaire, 146.
Saint-Paul-Trois-Châteaux, 168.
Saint-Pierre de Camppublic (Gard), 67, 244, 246, 290.
Saint-Pierre Dulac, commandeur, 88.
Saint-Pierre de la Mer, 146.
Saint Pierre de Valière, 61.
Saint-Romain, 163.
Saint-Sulpice (Haute-Garonne), 184.

- Sainte-Tulle* (Basses-Alpes), 74.
Saint-Vincent (Basses-Alpes), 74.
Saint-Vincent de Barres (Ardèche), 182.
Saint-Vincent sur Charpex (Drôme), 182, 231.
Samathieu, archidiacre de Perpignan, 133.
Sanche d'Astarac, 25, 26, 31, 50.
Sanche Garcias, amiral de l'Ordre, 229.
Sanche de Lombers, commandeur de Puimoisson, 99,
100, 101, 103.
Sans Espasse, prieur de Toulouse, 148.
Sans Garsetz, commandeur de Nom-Dieu, 137.
Savin (Raymond), commandeur d'Arles, 331.
Scabre, hospitalier, 49.
Seilans (Var), 263.
Sennoret, grand prieur de Saint-Gilles, 105, 118, 124, 141.
Sérignan (Vaucluse), 121.
Servières (Guillaume de), gentilhomme provençal, 123.
Seulon (Raymond de), commandeur de Saint-Amans, 212.
Sévérac (Guy de), 81.
Shavartzburg (Albert de), grand commandeur allemand,
239.
Sicard, hospitalier, 27.
Sicard de Laurac, 46, 68.
Sicard IV, vicomte de Lautrec, 60.
Sicard de Murviel, grand prieur de Saint-Gilles, 209, 332.
Sigismond, empereur de Bohême, 373.
Simon de Brie, cardinal du titre de Sainte-Cécile, 175, 176.
Simon Lerat, commandeur de Saint-Martin et Brie, 253.
Simon de Montfort, 112, 116, 272.
Simon (Pierre), commandeur de Lardiers et Saumane,
121.
Simorre (Gers), 26.
Sisteron (Basses-Alpes), 74.
Soliers (Var), 200.
Sorgues (Vaucluse), 75, 83.
Sylve Godesque (Gard), 81, 188.

T

- Tabarit (Raymond de), commandeur de Jérusalem, 71.

- Tallard* (Hautes-Alpes), 128.
Tarascon (B.-du-Rh.), 105, 210.
Tardieu, 125.
Tarentaise, 215.
Tarente (Italie), 29.
Telle (Basses-Alpes), 99.
Témines (Aigline de), prieure de Beaulieu, 217.
Tempier, commandeur de Rue, 147.
Tessin Messan, commandeur de Narbonne, 374.
Thébalдин Vignalis, commandeur de Trévisе, 254.
Thémines (Guibert de), 165, 207, 216.
Théodise, chanoine de Gènes, 117, 118.
Théziers (Gard) 102.
Theys (Raymond de), commandeur de Poët-Laval, 389.
Thury (Raymond de), commandeur de Castelsarrasin,
212, 225.
Tibaud, abbé de Cluny, 86.
Tibert, (mas en Camargue), 100, 102.
Tibériade, 93.
Tibertis (Léonard), prieur de Venise, 239, 248, 260, 265, 266.
Tibertis (Napoléon), commandeur de Faenza (Italie), 254.
Tiburge d'Orange, 120, 121.
Tinière (Guillaume de), commandeur de Tripoli, 140.
Tinière (Pierre de), 374.
Tinoé (Raymond de), 253.
Toset, noble de Toulouse, 36.
Toulouse (Pierre de), 75.
Toulouse, 20, 50, 62, 68, 240.
Tour (Guillaume Rostaing de la), 52, 72.
Tournel (Fouques, seigneur du), 138, 173.
Tournel (Guillaume du), commandeur de Gap, 167, 225.
Tournel (Odilon Guérin, seigneur du), 139, 195, 225, 273.
Tournel (Pierre du), commandeur de Balbone, Saint-Sul-
pice, Puisubran, 192, 198, 212, 225.
Tournel (Raymond du), commandeur de Castelsarrasin,
212, 225.
Toutes-Aures (Basses-Alpes), 56, 60, 73.
Touteville, près Toulouse, 70.
Trans (Var), 158.

Trencavel, assassiné à Béziers, 63.
Trigance (Var), 158.
Trignan, 32.
Trinquetaille (B.du-Rh.), 30, 47, 48, 50, 51, 52, 58, 60, 75.
85, 90, 94, 96, 97, 101, 114, 170, 375, 381.
Tripoli, 19.
Truinas (Drôme), 182.
Turin, 68.
Tyr, 15.

U

Urbain II, pape, 14.
Urbain IV, pape, 174.
Urbain V, pape, 325.
Urbain VI, pape, 342.
Urbain d'Ourcières, commandeur de Gap, 257, 269.
Uzès (Gard), 195.

V

Vaison (Vaucluse), 190.
Vallabrègues (Gard), 67.
Valette (Raymond de), commandeur de Condat, Saint-Félix, 230, 253.
Vanier en Arménie, 118.
Velaux (B.-du-Rhône), 219.
Venise (Italie), 339.
Ventenac (Ariège), 68.
Venterol, commandeur de Montélimar, 308.
Venterol (Drôme), 169, 178.
Verlhac (Tarn-et-Garonne), 184.
Vernède (*La*) en Camargue, 104.
Verre (Guillaume), commandeur de Puimoisson, 147, 151, 154.
Vertot (abbé de), 16.
Veslay en Bourgogne, 54.
Vic et Vaissette (Don de), 5, 17, 18, 19, 20, 21, 37.
Vice Dominus, archevêque d'Aix, 173.
Vidal (Pierre et Géraud), 44.

- Viel (Gabriel), commandeur de Valence, 380.
Vieille Brion (Pierre de), hospitalier, 126.
Vienna (Isère), 112, 215.
Viennois, 28.
Villa Mediana, 137.
Villaret (Fouque du), grand maître, 226, 257, 279.
Villaret (Fouque du), son oncle, commandeur de Millau, 226.
Villaret (Guillaume du), grand prieur de Saint-Gilles, grand maître, 181.
Villaret (Guy du), seigneur de Serviers, 223.
Vilars (Pierre de), commandeur de Fief, 240.
Ville-Dieu, diocèse de Vaison, 163, 254.
Villemorin, 71.
Villeneuve en Camargue, 153, 154.
Vinson (Var), 171.
Visan (Vaucluse), 208.
Vitrolles (B.-du-Rhône), 110, 157, 171.
Vitry (Jacques de), évêque d'Acre, 16, 41.
Voisins (Hugues de), seigneur d'Ambres, sénéchal de Provence, 213.
Volx (Basses-Alpes), 74, 226.

W

- Wamba, roi des Visigoths, 17.

X

- Ximen de Lavata, prieur de Lombardie et de Venise, 101, 102.
-

ERRATA

- Page 62, lignes 20 et 27, au lieu de *Pringues* et *Prugner*, lire *Pruines* (Aveyron).
- 67, ligne 5, au lieu de *Allaric*, lire *Alfaric* ; et ligne 25, au lieu de *de Laniau*, lire *d'Alanian*.
 - 74, ligne 1, au lieu de *Pirre*, lire *Pierre*.
 - 81, ligne 22, au lieu de *Roisson*, lire *Boisson*.
 - 84, ligne 12, au lieu de *Sombers*, lire *Lombers*.
 - 85, ligne 15, au lieu de *Baulieux*, lire *Bollène*.
 - 103, ligne 35, au lieu de *Aoustenc*, lire *Scriptoux*.
 - 106, ligne 28, au lieu de *Mannat du*, lire *Mannas de*.
 - 115, ligne 6, au lieu de *Sacristaine*, lire *Sacristane* ; et ligne 7, au lieu de *Huges Sacristin*, lire *Hugues Sacristan*.
 - 121, ligne 11, au lieu de *Lamaret*, lire *Camaret*.
 - 128, ligne 5, au lieu de *Maillac*, lire *Naillac* ; et ligne 6, au lieu de *Meyronec*, lire *Meyrones*.
 - 129, ligne 17, au lieu de *prince*, lire *prieuré*.
 - 131, ligne 34, au lieu de *Sacristain*, lire *Sacristan*.
 - 132, ligne 8, au lieu de *Sacristain*, lire *Escrivain*.
 - 137, ligne 15, au lieu de *Sacristain*, lire *Sacristan* ; et ligne 16, au lieu de *Fenas*, lire *Senas*.
 - 143, ligne 23, au lieu de *Pralendy*, lire *Psalmody*.
 - 146, ligne 5, au lieu de *Chauvine*, lire *chanoine*.
 - 158, ligne 19, au lieu de *Bremond*, lire *Bernon*.
 - 192, ligne 28, au lieu de *Canebières*, lire *Canabières*.
 - 195, ligne 20, au lieu de *Moutet*, lire *Montet*.
 - 196, ligne 11, au lieu de *Barras*, lire *Manas* ; et ligne 14, au lieu de *Docomon*, lire *Dromon*.

- Page 198, ligne 2, au lieu de *Béranger et Monge*, lire *Béranger Monge*; et ligne 3, au lieu de *commandeurs*, lire *commandeur*; ligne 31, au lieu de *Montret*, lire *Montet*; ligne 32, au lieu de *Rocheblawe*, lire *Rocheblave*; ligne 35, au lieu de *Milzona*, lire *Milsodi*, d'après un document des archives de la Lozère. Cote G, 132.
- 201, ligne 17, au lieu de *Bastelane*, lire *Castellane*.
 - 213, ligne 5, au lieu de *Montlanc*, lire de *Montlaur*.
 - 220, ligne 36, au lieu de *Villas*, lire *Villiers*.
 - 264, ligne 10, au lieu de *Pont*, lire *Pons*.
 - 266, ligne 24, au lieu de *Gragnasa*, lire *Gragnana*.
 - 273, ligne 6, au lieu de *Salis*, lire *Jallès*.
 - 280, ligne 14, au lieu de *et*, lire *de*.
 - 283, ligne 27, au lieu de *Reynac*, lire *Reyssac*.
 - 293, ligne 12, au lieu de *XXII*, lire *XII*.
 - 345, ligne 37, au lieu de *Soliers*, lire *Saliers*.
 - 349, ligne 5, au lieu de *1394*, lire *1384*.
 - 409. Au mot *Canabières*, au lieu de 129, lire 192 et ajouter, 225, 311.
-

L'Académie laisse à chacun de ses membres
la responsabilité des doctrines émises ou
des faits avancés dans les travaux signés de leurs noms.